



TITAN CEMENT GROUP

Rapport

Annuel Intégré 2022

À propos de ce rapport

Le Rapport annuel intégré 2022 (RAI 2022) de TITAN Cement Group a été préparé conformément à la loi belge, au Code belge de gouvernance d'entreprise de 2020, à la Directive 2014/95/UE sur la publication d'informations non financières, au Règlement « Taxonomie » européen (UE) 2020/852, aux normes internationales de communication financière (IFRS) et aux principes de reporting intégré de l'International Integrated Reporting Council (IIRC).

Les autres cadres de reporting suivis par TITAN Cement Group comprennent les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies pour 2030, les Lignes directrices du Pacte mondial des Nations Unies en matière de communication sur les progrès, et la Charte ainsi que les Lignes directrices de la Global Cement Concrete Association (GCCA), les normes du Sustainability Accounting Standards Board (SASB), les questionnaires du CDP pour le changement climatique et la sécurité de l'eau, ainsi que les recommandations du Groupe de travail sur les informations financières relatives au climat (TCFD).

Les états financiers séparés et consolidés du RAI 2022 ont été révisés par PwC. L'aperçu des performances ESG et les déclarations y relatives ont fait l'objet d'une vérification indépendante par ERM Certification and Verification Services (ERM CVS) conformément à la Charte et aux Lignes directrices de la Global Cement and Concrete Association (GCCA).



Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des Dix principes du **Global Compact** des Nations Unies et soutient les objectifs des Nations Unies.
Nous apprécierions vos commentaires sur son contenu.



Le rapport de réviseur indépendant établi par PwC et la déclaration d'assurance indépendante d'ERM CVS sont repris dans le RAI 2022 et disponibles en ligne à l'adresse www.titan-cement.com/newsroom/annual-reports. Vous pouvez accéder au RAI 2022 en scannant le QR code à l'aide de votre appareil mobile. Vos commentaires sont les bienvenus. Vous pouvez nous les envoyer en cliquant sur le lien ci-dessus.

Photo de couverture : C. Karakosta

Sommaire

Comprendre TITAN

Faits marquants en 2022	2
Message du président du Conseil d'administration	3
Entretien avec le président du Comité Exécutif du Groupe	4
Aperçu	6
Les forces du secteur et les opportunités à venir	8
120 années de croissance durable	10
Un ensemble de valeurs fortes	11
La stratégie de notre Groupe : développer nos activités, nous concentrer sur le client, développer nos talents	12
Présence internationale	14
Créer de la valeur pour tous	16
Partenariats pour le développement durable	17
Se concentrer sur le client	18
Enjeux matériels pour TITAN et ses parties prenantes	20

Faits marquants de la performance	22
Performance financière	24
Informations relatives au marché d'actions	26
Performance ESG :	27
• Performances ESG reconnues par les principales agences de notation mondiales	27
• Progresser vers nos objectifs ESG	28
• Donner suite à nos ambitions par des actions concrètes	30
• Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires	34
• Informations financières relatives au climat (TCFD)	39
Performance régionale	40
Perspectives 2023	51

Rapport de gestion

Gouvernance d'entreprise et gestion des risques	52
Déclaration de gouvernance d'entreprise	54
Code de gouvernance d'entreprise	54
Conseil d'administration	54
Composition et fonctionnement des comités du Conseil d'administration	61
Diversité et inclusion	63
Audit interne et gestion des risques dans le cadre du processus d'information financière	64
Audit interne	64
Rapport de rémunération 2022	65
Informations à communiquer en vertu de l'article 34 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007	73
Informations destinées aux investisseurs	75
Gestion des risques	77
Stratégie du Groupe en matière de risques	77
Processus de gestion des risques	77
Gestion des risques, gouvernance et contrôles	78
Risques principaux pour TITAN	78
Revue de la performance ESG	84
Aperçu de la performance ESG	86
Décarbonisation et numérisation	86
Un environnement de travail propice à la croissance	92
Impact local positif	95
Approvisionnement responsable	98
Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires	101
États des performances ESG	110

Revue financière	158
Aperçu de la performance financière	160
Rétrospective de l'année 2022	160
Résolutions du Conseil d'administration	160
Rétrospective régionale de l'année 2022	160
Perspectives	162
Actions propres	162
Vente d'actions propres dans le cadre des régimes d'options d'achat d'actions	162
Déclaration relative à la continuité de l'exploitation	162
Déclaration de viabilité	163
Rapport annuel du Conseil d'administration et comptes financiers pour l'exercice 2022	163
États financiers	164
États financiers séparés et résumés de la société mère	231
Déclarations des personnes responsables	233
Rapports du Vérificateur	234
Glossaire	244

Faits marquants en 2022

€2 282,2m

Chiffre d'affaires

€331,2m

EBITDA

(Résultat avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement)

€1,53

EPS

(Résultat par action)

€241,9m

Dépenses d'investissement

« BB »

avec perspective stable
Notation de crédit (S&P)

TCI est cotée sur Euronext Bruxelles, Euronext Paris et à la bourse d'Athènes

5 486

Salariés

(au 31 décembre 2022)

1 123

Nouveaux recrutements dans l'ensemble du Groupe

0,63

Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) des employés

619,0

Émissions directes nettes spécifiques de CO₂ (kg/t de produit cimentier)

19,5%

Portefeuille de produits verts (% de la production)

SBTi

Objectifs de réduction des émissions de CO₂ alignés sur la trajectoire d'un réchauffement de 1,5°C



Message du président du Conseil d'administration

Chers actionnaires, chères parties prenantes,

L'année 2022 a été marquée par d'importants défis extérieurs à l'entreprise : la pandémie, la guerre en Ukraine, la flambée des prix de l'énergie et la hausse des taux d'intérêt. Dans ce contexte, TITAN Cement Group est parvenu à générer une croissance solide et à augmenter sa rentabilité tout en accélérant ses processus de décarbonisation et de numérisation et en jetant les bases de notre croissance future. Conséquence logique de la progression des performances, le Conseil d'administration recommande la distribution d'un dividende de 0.60€, par action, contre un remboursement de capital de 0.50€ l'année précédente.

L'année passée, qui marquait le 120^e anniversaire de notre fondation en Grèce en 1902, a aussi connu des changements aux postes de direction visant à assurer la continuité et le renouvellement au cours des années à venir. Marcel Cobuz, un dirigeant possédant une vaste expérience dans le secteur des matériaux de construction, a rejoint TITAN en juillet dernier, et le Conseil d'administration l'a nommé à la tête du Comité Exécutif du Groupe à compter du 15 octobre. Marcel apporte une perspective nouvelle au Groupe après avoir occupé différentes fonctions de direction, d'innovation et de transformation. Vous découvrirez ses réflexions ainsi que les performances et les perspectives de TITAN aux pages suivantes.

Takis Arapoglou a pris sa retraite à la fin de l'année après 6 années en tant que Vice-président et 6 années en tant que Président du Groupe. Je tiens à profiter de cette occasion pour remercier Takis au nom de tous nos actionnaires. Son leadership avisé et éclairé nous a apporté une aide précieuse pour gérer les défis et les transitions de ces dernières années.

La famille des principaux actionnaires maintient reste engagée auprès de TITAN Cement Group. Elle apporte un soutien sans réserve à Marcel et à l'équipe de direction pour faire en sorte que l'entreprise poursuive une croissance rentable tout en restant fidèle aux valeurs qui l'ont aidée à réussir sur le long terme.

En conséquence, des modifications ont été apportées au niveau du Conseil d'administration afin de mieux l'aligner sur la nouvelle structure tout en améliorant la diversité et en continuant de respecter les normes les plus strictes de gouvernance et de transparence auxquelles TITAN a toujours adhéré. Un nouveau Comité stratégique a été constitué sous la présidence d' Alexandra Papalexopoulou. Kyriakos Riris continuera de diriger de main de maître le Comité d'audit et des risques, Lyn Grobler est désormais présidente du Comité de nomination tandis qu' Andreas Artemis préside le Comité de rémunération.

En 2023, le Conseil d'administration travaillera de concert avec l'équipe de direction pour faire évoluer et accélérer notre stratégie de croissance. Son travail portera notamment sur la décarbonisation, la numérisation, l'innovation orientée client, le développement des talents, la santé et la sécurité, l'engagement auprès des parties prenantes et la gestion des risques.

Nous avons hâte de saisir les opportunités futures et nous pensons être bien placés pour une croissance durable et rentable au cours des années à venir, dans l'intérêt de nos actionnaires et de toutes les parties prenantes.

Dimitri Papalexopoulos
Président du Conseil d'administration



« En 2023, le Conseil d'administration travaillera de concert avec l'équipe de direction pour faire évoluer et accélérer notre stratégie de croissance ».

Dimitri Papalexopoulos

Président du Conseil d'administration

Entretien avec le président du Comité Exécutif du Groupe



« Nous voulons continuer à construire d'excellentes équipes, maintenir une croissance rentable et devenir l'une des entreprises les plus sûres, les plus conviviales, les plus innovantes, les plus numérisées et les plus vertes du secteur des matériaux de construction ».

Marcel Cobuz

Président du Comité Exécutif du Groupe

Vous avez rejoint TITAN en juin 2022. Comment se sont passés vos six premiers mois dans la société ?

Chaque journée que j'ai passée avec nos équipes depuis que j'ai rejoint la famille TITAN m'a offert des occasions passionnantes de découvrir des réalisations étonnantes et de m'inspirer de la passion de nos collaborateurs et de nos clients fidèles pour développer notre entreprise. J'ai visité la plupart de nos principaux sites d'exploitation et rencontré tous les cadres supérieurs et leurs équipes à plusieurs reprises, tout en passant un temps précieux avec les clients sur nos marchés. Ces rencontres m'ont permis d'identifier les points sur lesquels nous devons nous concentrer et ceux que nous devons explorer et approfondir. Avec l'équipe du Comité Exécutif, nous avons annoncé en septembre 2022 les orientations stratégiques relatives à l'accélération de la transformation commerciale et technologique du Groupe. Nous voulons continuer à construire d'excellentes équipes, maintenir une croissance rentable et devenir l'une des entreprises les plus sûres, les plus conviviales, les plus innovantes, les plus numérisées et les plus vertes du secteur des matériaux de construction.

En quelques mots, quelles ont été les performances de TITAN en 2022 ?

Nous avons réalisé une très bonne performance annuelle malgré les défis posés par l'énergie au niveau mondial, les coûts inflationnistes et les perturbations de la demande et de l'offre. Une gestion rigoureuse des opérations nous a permis de conserver des positions fortes sur le marché et de servir efficacement nos clients, et grâce à l'importance accordée à la tarification dynamique, la croissance des chiffre d'affaires a atteint 2 282,2 millions d'euros. La rentabilité opérationnelle (EBITDA) a grimpé à un niveau record de 20,3% pour atteindre 331,2 millions d'euros. La rigueur dans la gestion de la trésorerie nous a permis de réduire la dette nette à 2,4 fois l'EBITDA. La confiance que nous inspirent les perspectives de croissance de nos marchés clés se reflète dans l'augmentation de nos dépenses d'investissement, qui ont atteint leur niveau le plus élevé depuis 15 ans, soit 241,9 millions d'euros, avec des investissements à amortissement rapide dans la technologie des carburants à faible teneur en carbone et dans les infrastructures logistiques sous l'impulsion de nos divisions aux États-Unis et en Grèce.

Je suis également très heureux d'annoncer qu'en 2022, nous avons réduit nos émissions directes de CO₂ de 5%. En outre, nous sommes l'un des trois cimentiers au monde à avoir reçu la note maximale « A » du CDP pour notre communication et nos actions en matière de climat. Cela nous pousse à revoir encore nos ambitions à la hausse et à redéfinir nos objectifs à moyen terme. Le Groupe TITAN a été l'un des premiers cimentiers au monde à voir ses objectifs de réduction des émissions de CO₂ validés par la Science Based Targets initiative (SBTi) comme étant compatibles avec les réductions requises pour maintenir le réchauffement de la planète à 1,5°C.

Je tiens à remercier chaleureusement tous nos clients et partenaires, et plus particulièrement nos équipes, pour leurs efforts soutenus, leur dévouement et leur collaboration sur l'ensemble de

nos marchés et de notre chaîne de valeur, qui ont permis d'obtenir les bons résultats de 2022. Nous continuons de travailler d'arrache-pied au développement et au rajeunissement des talents, comme en témoignent les plus de 1 600 nouvelles recrues et stagiaires qui nous ont rejoints cette année.

Comment répondez-vous à l'évolution des besoins des clients, qui demandent des solutions plus écologiques, plus durables et plus intelligentes ?

Avec des solutions et des produits durables représentant près de 20% de nos ventes, nous adaptons et transformons notre portefeuille à un bon rythme. TITAN a un fort capital de marque partout où nous opérons et il est de notre devoir d'être à la pointe avec des produits et des solutions innovants, comme nous l'avons prouvé en 2022 avec notre participation dans certains des projets d'infrastructures et de gratte-ciel des plus complexes. Nos équipes aux États-Unis ont réussi en un temps record à lancer à grande échelle sur leur marché des ciments calcaires à faible empreinte carbone. Nous avons également commercialisé de nouveaux types de ciment à faible teneur en carbone sur les marchés de l'Albanie, de l'Égypte, de la Grèce, du Kosovo, de la Serbie et de la Turquie. Nos efforts témoignent de notre engagement à répondre à la demande accrue de produits innovants, de bâtiments éco-énergétiques et d'infrastructures durables.

En 2023, nous continuons à innover et à accélérer l'introduction sur le marché de solutions vertes faisant appel à des substituts peu carbonés du clinker, notamment les déchets de construction et de démolition et d'autres matériaux cimentiers, tout en augmentant l'utilisation de combustibles alternatifs grâce à de nouveaux investissements et de nouvelles initiatives d'approvisionnement dans l'ensemble de nos activités, en totale conformité avec les principes de l'économie circulaire. Parallèlement, notre stratégie d'innovation est axée sur l'exploration de nouvelles technologies et matières premières, la réduction de l'intensité du béton, la maximisation des méthodes de construction intelligentes et l'utilisation d'énergies propres.

Conformément à nos objectifs de réduction de CO₂ et à notre engagement de porter la part des produits verts dans notre portefeuille à plus de 60 % d'ici 2030, nos équipes dédiées aux ventes et aux opérations proposeront à nos clients des solutions de construction qui façonneront le monde durable de demain.

En ce qui concerne l'avenir, comment le Groupe TITAN se prépare-t-il à relever les défis futurs ?

Les investissements verts, l'innovation en matière de produits et le recours accru à la numérisation sont essentiels au succès et à la croissance à long terme de nos activités. Avec 90 initiatives de décarbonisation dans les tuyaux à travers le Groupe, nos équipes d'innovation et d'exploitation continuent de réaliser des avancées significatives : davantage de projets pilotes sur la capture et le stockage du carbone, l'utilisation de l'hydrogène comme source d'énergie alternative sans carbone et la production industrielle d'argiles calcinées permettant d'obtenir un ciment contenant jusqu'à 40% de moins de CO₂. Nous aidons également des start-up à

concrétiser leurs idées en matière de décarbonisation « nouvelle génération », en nous impliquant dans plusieurs plateformes industrielles, en apportant un soutien direct aux entrepreneurs et en participant à des consortiums dans les domaines de l'impression 3D du béton ou des technologies de stockage de la chaleur.

Sur le front de la numérisation et de la création de la cimenterie intelligente du futur, nous travaillons sur une série de technologies de nouvelle génération. Nous avons la fierté de constater que 50 % de nos usines sont désormais équipées d'optimiseurs en temps réel basés sur l'IA, qui ont permis de réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO₂ et d'améliorer la productivité. Notre nouvelle société, CemAI, qui a été lancée en 2022 et qui propose la première solution de maintenance prédictive basée sur l'IA du secteur, constitue une autre étape importante de notre parcours de numérisation. Les nouveaux projets en cours visent à numériser notre expérience client dans un modèle de chaîne d'approvisionnement intégrée.

Pour y parvenir, nous sommes déterminés à continuer à développer nos talents et à leur donner les moyens d'accélérer la transformation commerciale et technologique du Groupe et de relever les défis du futur.

Quelles sont vos priorités pour 2023 ?

Nous voulons accélérer le développement de nos activités et de nos équipes, tout en nous concentrant sur la création de valeur destinée aux clients par l'innovation, la décarbonisation de nos ventes et la numérisation plus rapide de nos opérations.

Plus précisément en 2023 et malgré les défis mondiaux qui se profilent, nous conserverons le même état d'esprit de croissance afin d'augmenter les ventes et les marges, de générer des liquidités et de réaliser des investissements en capital visant la croissance, toujours en nous souciant de nos collaborateurs, mais aussi avec responsabilité, intégrité, obligation de rendre compte et respect.

La sécurité dans nos sites et autour d'eux restera une priorité. La sécurité ne doit jamais être considérée comme acquise, et nous nous engageons à faire tout ce qui est nécessaire pour améliorer nos performances dans ce domaine, surtout en ce qui concerne les systèmes de sécurité pour nos sous-traitants.

En nous appuyant sur les bases que nous avons fixées en 2022 avec le lancement de la Politique de notre Groupe en matière de diversité, d'égalité des chances et d'inclusion, nous allons intensifier les démarches visant à instaurer une culture de travail inclusive qui embrasse et célèbre la diversité.

Enfin, nous allons accroître notre impact local positif par le biais d'initiatives communautaires sur nos sites, tout en poursuivant nos avancées en matière de biodiversité et de gestion de l'eau, en encourageant le recyclage et les pratiques d'économie circulaire, et en réduisant les émissions atmosphériques.

Notre ADN TITAN nous pousse à toujours vouloir innover, nous améliorer et en faire plus pour nos clients, notre personnel, les communautés dans lesquelles nous opérons et la planète.



COMPRENDRE TITAN

Aperçu

Un aperçu de notre Groupe et de notre stratégie dans un paysage mondial en mutation. Notre approche de la création de valeur pour nos parties prenantes, notre processus d'évaluation de la matérialité et nos partenariats pour un développement durable.





TITAN a offert des solutions de produits concrets pour la construction de l'aéroport de Thessalonique «Makedonia», en Grèce. © Fraport Grèce & INTRAKAT SA / Nikos Danilidis

Les forces du secteur et les opportunités à venir

Construire l'avenir, c'est construire mieux, plus intelligemment et plus durablement. TITAN se consacre avec passion à la construction d'un monde durable, à l'aide de ses solutions de construction innovantes.

Nous répondons aux besoins de la société en matière de logements et d'infrastructures sûrs, durables, résilients et abordables, capables de protéger les populations et d'améliorer leurs vies. Nous mettons à profit les avantages offerts par la décarbonisation et la transformation numérique pour en faire bénéficier nos clients, nos employés, nos fournisseurs et nos communautés. C'est avec un esprit d'entreprise que nous abordons chaque question : nous n'avons de cesse d'innover pour proposer des solutions de construction conçues pour demain.

Forts de 120 années d'expérience dans le secteur et d'engagement en faveur d'une croissance durable, nous répondons aux besoins de nos clients dans 25 pays au travers d'un réseau comptant plus de 200 sites opérationnels répartis sur quatre continents, parmi lesquels des carrières, des centrales de béton prêt à l'emploi, des terminaux et autres installations de production et de distribution.

Dans un monde de plus en plus complexe, nous nous adaptons et évoluons pour répondre aux besoins de la société, tout en contribuant à une croissance durable dans un esprit de responsabilité et d'intégrité.

Les fondamentaux de la demande de matériaux et de solutions de construction restent robustes

Les attentes des clients sont le moteur de l'innovation en matière de produits

L'atténuation du changement climatique et la raréfaction des ressources commandent une réorientation vers des solutions durables

L'urbanisation a besoin de communautés vertes, sûres, résilientes, saines et justes pour tous

Réinventer la gestion des talents pour capter les opportunités dans un monde en mutation



La croissance démographique et l'urbanisation ne cessent d'augmenter, avec à la clé une demande accrue de logements et d'infrastructures. Nous disposons du levier opérationnel nécessaire pour aider nos clients à construire à un rythme accéléré grâce à nos solutions de construction innovantes et durables.



Grâce à notre stratégie d'innovation axée sur le client, nous développons nos activités sur les marchés existants et nouveaux tout au long de la chaîne de valeur de la construction. Le fait d'impliquer nos clients dès les premières étapes de la conception nous aide à comprendre leurs besoins et à leur proposer des produits et services innovants, ainsi que des solutions de pointe basées sur l'intelligence artificielle pour une efficacité optimale et une expérience de haut niveau.



Nous faisons évoluer notre portefeuille de produits pour relever les défis environnementaux. En adoptant des solutions de construction plus durables, plus sobres en carbone et plus circulaires, nous aidons nos clients à construire plus durablement. Ce faisant, nous parvenons à réaliser nos objectifs climatiques ambitieux, fondés sur des données scientifiques, qui visent à créer un monde sans émission de gaz à effet de serre et respectueux de la nature, conformément au scénario d'un réchauffement de 1,5°C.



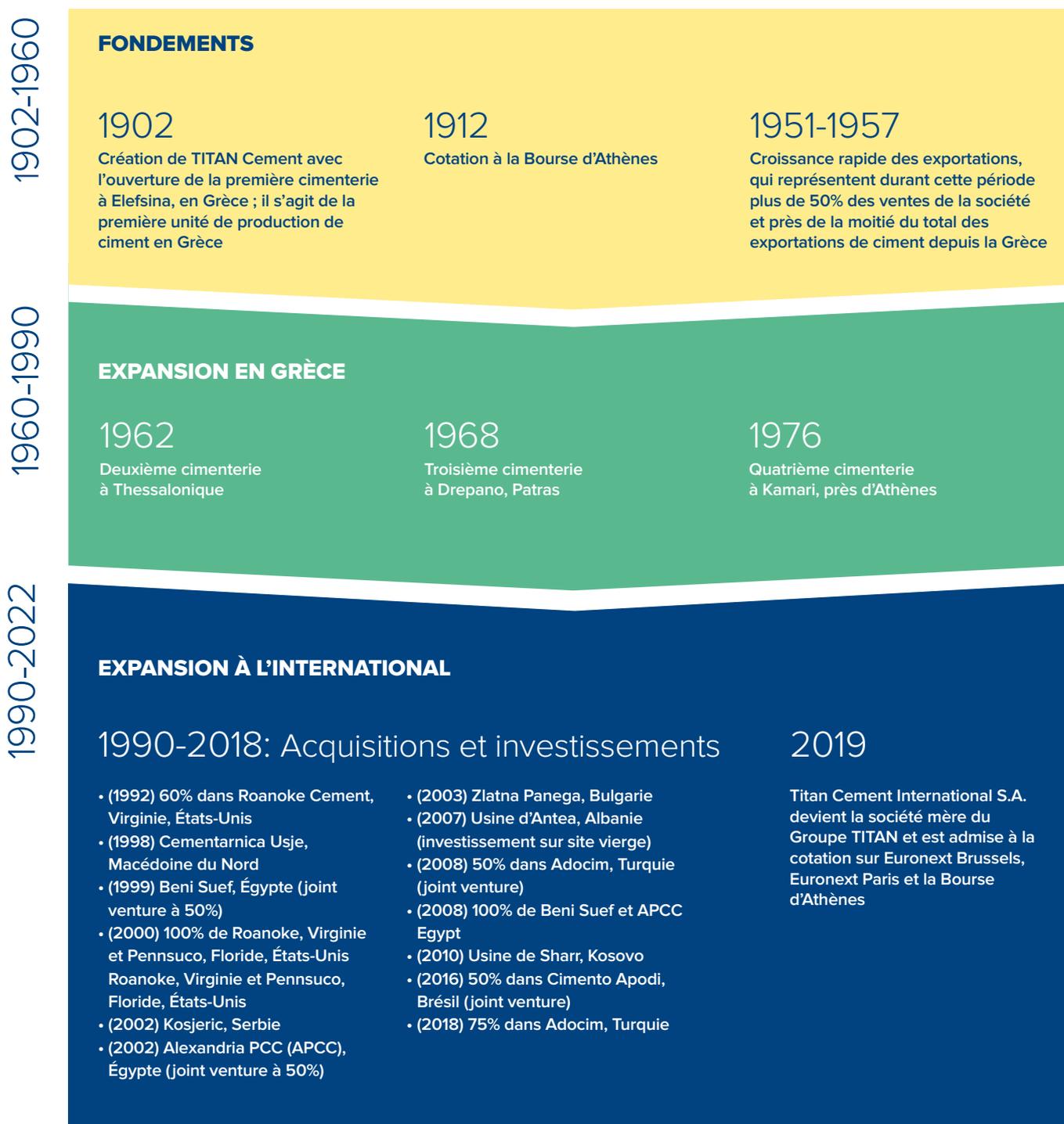
Nous envisageons la durabilité de manière globale au sein de notre entreprise et au-delà. Tout en proposant un portefeuille de produits plus verts, affichant une performance environnementale de premier ordre tout au long de leur cycle de vie – de la carrière jusqu'à chez nos clients – nous améliorons continuellement notre performance ESG, en accord avec les ODD des Nations Unies. En parallèle, nous encourageons les partenaires de notre chaîne d'approvisionnement à respecter les normes que nous avons définies pour nos fournisseurs en matière de durabilité et de performance ESG.

Nous développons nos ressources humaines et les capacités de notre organisation en vue de pouvoir saisir toutes les opportunités qui se présentent à nous. En dotant nos équipes implantées sur tous nos marchés de tout ce dont elles ont besoin pour libérer leur plein potentiel, nous les aidons à croître en même temps que TITAN dans un environnement de travail sûr, sain, inclusif et équitable.

120 années de croissance durable

Poussés par notre esprit d'entreprise et notre engagement en faveur d'une croissance durable, nous nous sommes développés au-delà de nos racines grecques et nous sommes aujourd'hui actifs dans quatre continents.

NOTRE CROISSANCE DEPUIS 1902



Un ensemble de valeurs fortes

Nous nous consacrons avec passion à la construction d'un monde durable, à l'aide de nos solutions de construction innovantes. Nos valeurs sont au cœur de notre identité ; elles guident notre stratégie et constituent le fondement de toutes nos activités. Directement issues des principes, des convictions et de la vision de nos fondateurs en 1902, elles ont permis de créer un lien solide avec nos employés et ont favorisé la croissance qui nous porte depuis plus d'un siècle. Elles restent le fondement solide de notre culture et de notre esprit de famille.



INTÉGRITÉ

- ▶ Pratiques d'affaires éthiques
- ▶ Transparence
- ▶ Communication ouverte
- ▶ Bonne gouvernance



ORGANISATION APPRENANTE

- ▶ Amélioration de la base de connaissance
- ▶ Compétence dans chaque fonction
- ▶ Excellence dans les compétences centrales



VALEUR POUR LE CLIENT

- ▶ Anticipation des besoins des clients
- ▶ Solutions innovantes
- ▶ Produits et services de qualité



PRODUCTION DE RÉSULTATS

- ▶ Valeur pour les actionnaires
- ▶ Objectifs clairs
- ▶ Normes élevées
- ▶ Priorité à la performance



AMÉLIORATION CONTINUE

- ▶ Priorité à l'innovation
- ▶ Volonté de changer
- ▶ Envie de relever les défis
- ▶ Collaboration des équipes



DÉVELOPPEMENT DURABLE

- ▶ La sécurité avant tout
- ▶ Atténuation du changement climatique
- ▶ Performances environnementales solides
- ▶ Dialogue et collaboration avec les parties prenantes et RSE

Incarnées dans l'identité du Groupe et ancrées dans notre culture et dans les pratiques de nos salariés, nos valeurs nous aident à mener nos activités de façon respectueuse et responsable.

La stratégie de notre Groupe : développer nos activités, nous concentrer sur le client, développer nos talents

La stratégie axée sur l'évolution des clients du TITAN vise à accélérer la croissance du Groupe sur ses marchés existants et dans de nouvelles zones, et à proposer les matériaux et les solutions de construction innovantes dont la société a besoin pour un monde plus durable, pour favoriser des avantages supplémentaires à nos clients, à nos employés, à nos fournisseurs et à nos communautés locales.

Depuis 120 ans, le Groupe TITAN crée de la valeur à long terme pour ses parties prenantes, en faisant évoluer et en renouvelant constamment sa stratégie.

Au terme de la dernière révision de notre orientation stratégique et de nos priorités, notre stratégie repose sur les trois piliers suivants :

Produire des résultats

TITAN mettra à profit l'amélioration continue de ses performances pour parvenir à l'excellence opérationnelle tant en termes de fabrication que de chaîne d'approvisionnement et d'expérience client. Le Groupe continuera donc à se concentrer sur le coût de production et le coût de service, ainsi que sur la fourniture de solutions et sur une expérience client optimale dans toutes ses activités.

Cette excellence opérationnelle s'étend à la performance ESG de TITAN - un domaine dans lequel le Groupe a obtenu d'excellents résultats en matière d'engagement environnemental, social et de sécurité. Les objectifs ESG de TITAN pour 2025 fixent un éventail riche et ambitieux de résultats mesurables pour tous les domaines d'intérêt ESG, à savoir la décarbonisation et la numérisation, un environnement de travail propice à la croissance, un impact local positif et un approvisionnement responsable ; tous étayés par la bonne gouvernance, la transparence et l'éthique des affaires.

Décarboniser

Le Groupe TITAN a été l'un des premiers acteurs mondiaux du ciment à voir ses objectifs de réduction des émissions de GES pour 2030 validés par la Science Based Targets initiative (SBTi) comme étant conformes aux niveaux requis pour limiter le réchauffement mondial à 1,5 °C. En poussant encore plus loin notre ambition climatique, nous nous efforçons de traiter non seulement les émissions directes (Scope 1) et les émissions indirectes provenant de la production d'électricité achetée (Scope 2), mais aussi les autres émissions indirectes liées à la chaîne d'approvisionnement (Scope 3). TITAN s'engage en outre à atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050. La stratégie de décarbonisation de TITAN comprend un ensemble complet de leviers destinés à réduire les émissions de la production de ciment, en accélérant l'utilisation de combustibles alternatifs, en remplaçant le clinker

par des produits cimentiers à moindre intensité de carbone, en augmentant l'efficacité énergétique et en améliorant son mix de matières premières. Le Groupe continuera à exploiter des actifs et des compétences uniques, notamment sa technologie exclusive de valorisation des cendres volantes, afin de fournir des solutions innovantes pour la future chaîne de valeur de la construction nette zéro.

Numériser

TITAN a été l'un des premiers acteurs de son secteur à mettre en œuvre des solutions numériques innovantes fondées sur l'intelligence artificielle (IA) dans ses opérations. Le Groupe a déjà mis en œuvre des innovations importantes dont l'impact est mesurable, telles que ses solutions d'optimisation et de maintenance prédictive en temps réel pour ses opérations de fabrication. TITAN vise à poursuivre l'amélioration de ses performances opérationnelles et de son expérience client, en mettant à profit le big data et l'IA pour développer un modèle opérationnel numériquement autonome et efficace et pour proposer à ses clients des solutions numériques de pointe. Les « cimenteries du futur » de TITAN exploiteront pleinement la puissance des technologies numériques et des analyses avancées afin d'accroître la productivité et la fiabilité des actifs, de réduire les intrants de production et la consommation d'énergie, et de diminuer les émissions de CO₂. Le Groupe déploie également des solutions numériques innovantes pour la gestion nouvelle génération des chaînes d'approvisionnement, avec des réseaux de distribution optimisés, une planification prédictive et des opérations logistiques dynamiques. Enfin, une expérience client numérique sera génératrice de valeur pour nos activités dans le secteur du ciment et du béton grâce à l'excellence de notre service client. Le Groupe lance à présent trois initiatives stratégiques visant à renforcer la mise en œuvre de la stratégie de TITAN et à accélérer son programme de transformation axé sur la croissance et les clients.

Le Groupe lance à présent trois initiatives stratégiques visant à renforcer la mise en œuvre de la stratégie de TITAN et à accélérer son programme de transformation axé sur la croissance et les clients.

1. Faire croître nos activités

En s'appuyant sur son excellence opérationnelle, une performance ESG qui le distingue de ses concurrents et un engagement de premier ordre auprès de ses clients, de même que sur ses efforts de décarbonisation et de numérisation, TITAN poursuivra le développement de sa plateforme de croissance, en tirant parti des possibilités de renforcer et de déployer ses activités fondamentales dans le domaine du ciment et du béton sobres en carbone, ainsi qu'en recherchant des opportunités liées à de nouvelles sources de valeur situées dans la chaîne de valeur des matériaux de construction. Le Groupe développera l'activité sur tous les fronts afin d'accroître ses recettes mais aussi sa solidité financière globale en améliorant la performance des marges et la conversion des flux de trésorerie disponible, en renforçant l'efficacité de l'allocation du capital et en optimisant le fonds de roulement. Dans cette optique, des opportunités ciblées sont développées pour chaque marché, en liaison avec plusieurs chantiers stratégiques menés par le Groupe.

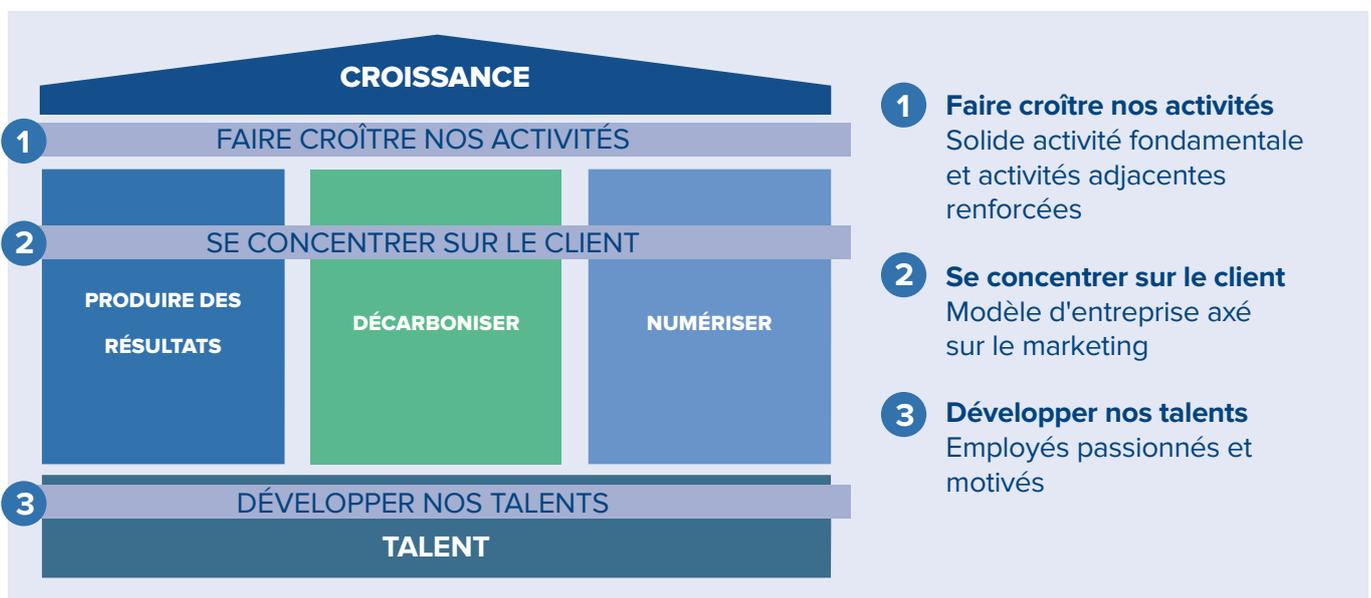
2. Se concentrer sur le client

Le Groupe TITAN a toujours offert à ses clients des produits et des solutions de qualité supérieure. Afin d'accroître encore la valeur offerte à ses clients, TITAN intensifie sa transformation commerciale qui, avec la numérisation, la décarbonisation et l'excellence opérationnelle, permettra au Groupe de répondre à l'évolution des besoins des clients sur chaque marché et chaque segment, et d'offrir des matériaux et des solutions plus innovants, décarbonisés et plus économiques.

En suivant une approche orientée marché, TITAN travaillera au plus près de ses clients pour leur proposer les conseils de ses experts et des solutions sur mesure. Pour parvenir à ce modèle opérationnel centré sur le client, le Groupe réalisera des investissements afin d'accroître l'excellence et l'expertise de la force de vente dans tous les segments de la construction, de développer des solutions numériques qui facilitent l'interaction avec les clients et de proposer un portefeuille de produits innovants, écologiques et complémentaires.

3. Développer nos talents

La tradition bien ancrée de TITAN, qui consiste à renforcer les capacités et à développer les talents, avec un état d'esprit ambitieux et entrepreneurial et une culture axée sur les valeurs, constitue le fondement de notre plan stratégique axé sur la croissance. Le nouveau plan stratégique prévoit - et est alimenté par - une accélération de la transformation du Groupe en renforçant nos talents, à la fois dans nos compétences de base mais aussi dans de nouvelles compétences liées aux pratiques de leadership et de gestion. Le Groupe renforcera son organisation simplifiée et agile sur l'ensemble de ses implantations : ses équipes performantes collaborent de manière transparente et sont habilitées à prendre des décisions et à réagir avec souplesse à un monde en mutation.



Présence internationale

Nous communiquons nos performances et nos activités sur la base de nos quatre régions géographiques, et pour notre coentreprise au Brésil.

ÉTATS-UNIS

2 CIMENTERIES INTÉGRÉES	8 CARRIÈRES
82 CENTRALES DE BÉTON PRÊT À L'EMPLOI	3 TERMINAUX D'IMPORTATION
8 USINES DE BLOCS DE BÉTON	4* USINES DE TRAITEMENT DES CENDRES VOLANTES

PRINCIPAUX PRODUITS/ PRINCIPALES ACTIVITÉS

€

CHIFFRE D'AFFAIRES	EBITDA
1 314,3m	188,2m
ACTIF	
1 362,2m	

Principaux produits/principales activités :

- Ciment
- Béton prêt à l'emploi
- Agrégats
- Mortiers secs
- Blocs de construction
- Cendres volantes
- Gestion des déchets et combustibles alternatifs



Grèce et Europe occidentale

Cimenteries intégrées

1. Thessalonique
2. Kamari
3. Patras

Usine de broyage de ciment

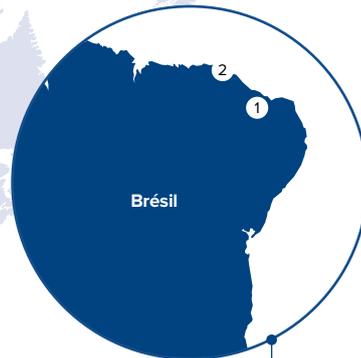
4. Elefsina



États-Unis

Cimenteries intégrées

1. Roanoke - Virginie
2. Pennsuco - Floride



Brésil

(joint venture)

Cimenterie intégrée

1. Quixere

Usine de broyage de ciment

2. Pecem

BRÉSIL (COENTREPRISE)

1 CIMENTERIE INTÉGRÉE	1 USINE BROYAGE DE CIMENT	PRINCIPAUX PRODUITS/ PRINCIPALES ACTIVITÉS
4 CARRIÈRES	4 CENTRALES DE BÉTON PRÊT À L'EMPLOI	

* Chiffres comprenant 1 site au Canada



Europe du Sud-Est
Cimenteries intégrées

1. Kosjerić - Serbie
2. Zlatna - Bulgarie
3. Sharr - Kosovo
4. Usje - Macédoine du Nord
5. Antea - Albanie

EUROPE DU SUD-EST

5
CIMENTERIES
INTÉGRÉES

21
CARRIÈRES

6
CENTRALES DE
BÉTON PRÊT À
L'EMPLOI

1
INSTALLATION
DE CARBURANT
TRANSFORMÉ

PRINCIPAUX
PRODUITS/
PRINCIPALES
ACTIVITÉS



€
CHIFFRE D'AFFAIRES
385,9m

EBITDA
95,0m

ACTIF
489,5m



Méditerranée orientale
Cimenterie intégrée

1. Tokat
2. Marmara



Cimenteries intégrées

1. Alexandrie
2. Beni Suef

**MÉDITERRANÉE
ORIENTALE**

3
CIMENTERIES
INTÉGRÉES

1
USINE DE
BROYAGE

13
CARRIÈRES

6
CENTRALES DE
BÉTON PRÊT À
L'EMPLOI

1
TERMINAL
D'IMPORTATION

2
INSTALLATIONS
DE CARBURANT
TRANSFORMÉ

PRINCIPAUX PRODUITS/
PRINCIPALES ACTIVITÉS



€
CHIFFRE D'AFFAIRES
255,6m

EBITDA
19,6m

ACTIF
442,8m

**GRÈCE ET EUROPE
OCCIDENTALE**

3
CIMENTERIES
INTÉGRÉES

1
USINE DE
BROYAGE

25
CARRIÈRES

PRINCIPAUX
PRODUITS/
PRINCIPALES
ACTIVITÉS



29
CENTRALES
DE BÉTON
PRÊT À
L'EMPLOI

3
TERMINAUX
D'IMPORTATION

1
USINE DE
MORTIER
SEC

2
INSTALLATIONS
DE CARBURANT
TRANSFORMÉ

€
CHIFFRE D'AFFAIRES
326,4m

EBITDA
28,5m

ACTIF
699,8m

Règlement Taxonomie de l'UE	Chiffre d'affaires (%)	Dépenses opérationnelles (%)	Dépenses d'investissement (%)
Activités économiques éligibles à la Taxonomie de l'UE	59,2	58,2	56,1
Produits et investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE	8,6	7,0	16,0

€
CHIFFRE D'AFFAIRES
255,6m

EBITDA
19,6m

ACTIF
442,8m

Créer de la valeur pour tous

Nous utilisons efficacement nos ressources en capital pour créer de la valeur partagée, durable et à long terme, grâce à nos produits et services. Nous participons à la résolution des problématiques sociétales et environnementales mondiales et nous contribuons à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies pour 2030.

Capital financier 	Nous utilisons efficacement nos ressources économiques pour soutenir la croissance de nos activités et préserver notre compétitivité internationale.	Valeur ajoutée brute 737,5 millions d'euros	
Capital manufacturier 	Nous fabriquons nos produits en recourant aux meilleures techniques disponibles et nous les distribuons de manière fiable à nos clients au moyen de terminaux dédiés.	Dépenses en capital 241,9 millions d'euros	
Capital intellectuel 	Nous tirons parti de nos capacités de R&D, de nos compétences clés et notre connaissance approfondie du secteur des matériaux de construction pour améliorer notre offre ainsi que nos performances.	Investissements dans la recherche et l'innovation 11,7 millions d'euros	
Capital humain 	Nous apprécions la contribution de nos collaborateurs et nous les accompagnons à chaque instant de leur parcours professionnel dans un environnement de travail stimulant, inclusif et participatif.	Salars, pensions et prestations sociales, y compris et en sus de ceux prévus par la loi 354,1 millions d'euros	Stages 526
Capital social et relationnel 	Nous dialoguons avec nos parties prenantes de manière à établir des relations de confiance à long terme et à travailler ensemble dans le cadre de projets participatifs en vue d'exercer une influence positive sur la société et les communautés locales.	Investissement social (apports en numéraire et en nature) 1,7 million d'euros	Dépenses locales de TITAN 67,6%
Capital naturel 	Nous nous approvisionnons en matériaux de manière responsable, en contribuant à l'économie circulaire, et nous préservons les ressources naturelles ainsi que la biodiversité dans les régions où nous opérons.	Utilisation des déchets 2,0 millions de tonnes	Investissements dans l'atténuation du changement climatique 38,6 millions d'euros



Pour en savoir plus sur nos indicateurs de création de valeur, voir le tableau 2.5.10 des déclarations de performance ESG à la page 151.

Partenariats pour le développement durable

Le Groupe TITAN prend activement part à des initiatives de collaboration mondiale et à des organisations internationales, dans le but de contribuer à l'édification du monde durable de demain.

	<p>En 2022, nous avons adopté le programme « Early Adopter » de communication avancée sur le progrès (CoP) du Pacte mondial des Nations Unies, ce qui nous place parmi les premiers 6% des signataires de ce Pacte à l'avoir fait dans le monde.</p>		<p>Nous travaillons avec la Global Cement and Concrete Association (GCCA) et son réseau de recherche Innovandi, à la mise en œuvre de la feuille de route 2050 pour un « avenir en béton » net zéro, en vue d'apporter de nouvelles solutions technologiques.</p>
	<p>Nous étions l'un des trois premiers cimentiers au monde à voir ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) validés par l'initiative Science Based Targets (SBTi), laquelle a reconnu qu'ils étaient conformes à une trajectoire de réchauffement de 1,5°C, et nous avons fait partie du premier groupe d'entreprises dont les objectifs nets zéro ont été approuvés.</p>		<p>Nous participons au Groupe de travail sur la transition énergétique et le changement climatique de la Table ronde européenne de l'industrie afin de déterminer les éléments déclencheurs d'une transition réussie vers une économie à bas carbone et de contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat.</p>
	<p>Nous avons rejoint la campagne « Ambition 1,5°C entreprises », qui vise à limiter le réchauffement de la planète en dessous de 1,5°C et à atteindre zéro émission nette d'ici 2050.</p>		<p>Nous participons à l'Académie européenne de recherche sur le ciment (ECRA), qui soutient les activités de recherche portant sur l'industrie du ciment, afin de faire progresser l'innovation dans le contexte de l'atténuation du changement climatique et de la construction durable.</p>
	<p>En signant l'Ambition 1,5°C entreprises, nous avons rejoint également la campagne mondiale « Objectif zéro » de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui encourage un plus grand nombre d'entreprises, de gouvernements et d'institutions financières et éducatives à s'unir et à agir pour une planète plus saine avec zéro émission de carbone.</p>		<p>Nous sommes membre de CSR Europe depuis 2004, et membre fondateur d'organisations partenaires nationales. Par le biais de CSR Europe et de sa participation à l'European Reporting Lab de l'EFRAG, TITAN contribue à l'élaboration de normes européennes sur le reporting en matière de durabilité. En 2022, nous avons continué à participer à la « Plateforme collaborative biodiversité et industrie » de CSR Europe.</p>
	<p>Nous collaborons avec les entreprises les plus influentes du monde au sein de la coalition à but non lucratif « We Mean Business » pour faire en sorte que l'économie mondiale soit en mesure d'éviter un changement climatique dangereux, tout en assurant une croissance et une prospérité durables pour tous.</p>	<p>In support of</p> 	<p>En mars 2023, dans le cadre de notre engagement de promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion, nous sommes devenus signataire des Nations Unies Principes d'autonomisation des femmes (WEFs). Établi par le Pacte mondial des Nations Unies et ONU Femmes, les principes aideront améliorer et accélérer les efforts de TITAN pour la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au travail, complétant notre politique existante et pratiques sur le terrain.</p>

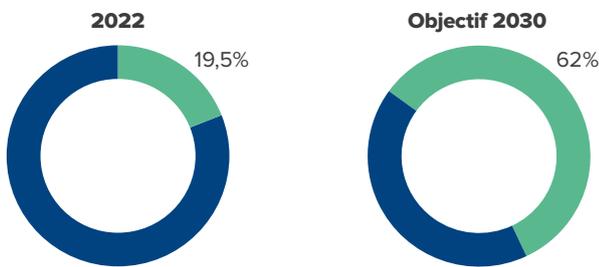
Se concentrer sur le client

Nous aspirons à une croissance centrée sur le client, afin de fournir les matériaux de construction et les solutions de construction innovantes indispensables à un monde plus durable et neutre en carbone.

Vers un portefeuille de produits écologiques

En réduisant l'empreinte carbone de nos produits, nous contribuons à la décarbonisation de la chaîne de valeur de la construction, tout en répondant aux besoins de nos clients en matériaux durables, énergétiquement efficaces et abordables.

PRODUITS VERTS* DANS LE PORTEFEUILLE DE TITAN



Produits verts de TITAN

*en pourcentage de la production totale de ciment

- Nous sommes en bonne voie pour tenir notre engagement, à savoir faire croître la part des produits verts dans notre portefeuille à plus de 60% d'ici 2030.
- Grâce au déploiement réussi de produits à faible teneur en carbone, le pourcentage global de produits a été porté à 19,5% des volumes du Groupe.

Accélérer l'offre de ciments à faible teneur en carbone sur tous nos marchés

- Première entreprise aux États-Unis à convertir toute sa production de ciment au profit d'un ciment calcaire ASTM Type IL à faible teneur en carbone
- Les exportations de ciment depuis la Grèce et la Turquie vers les États-Unis ont basculé au profit du ciment de Type IL
- Lancement en Serbie du ciment composite à faible teneur en carbone CEM II/C-M (V-L) 32.5R
- Lancement du ciment de maçonnerie en Égypte et en Grèce
- Déclarations environnementales de produits (DEP) vérifiées fournies à nos clients pour faciliter l'analyse de l'empreinte carbone du cycle de vie des bâtiments et des infrastructures

Répondre aux besoins en constante évolution de nos clients en leur proposant des matériaux et des solutions innovants, résilients et rentables afin de réduire l'empreinte carbone des bâtiments et des infrastructures

Grâce à une communication intense avec nos clients dès les premières étapes de la conception, nous sommes en mesure d'identifier leurs besoins et de leur proposer des conseils d'experts et des solutions sur mesure. Nous proposons des bétons à haute performance pour les marchés résidentiels et commerciaux, qui offrent une plus grande liberté dans la conception architecturale, tout en utilisant moins de matériaux et en réduisant l'empreinte CO₂ du bâtiment. Notre portefeuille de produits enrichi, associé à l'excellence et à l'expertise de notre force de vente, garantit une résistance, une durabilité, des caractéristiques d'écoulement et un module d'élasticité supérieurs.

Être le fournisseur de préférence, avec un portefeuille de produits innovants, écologiques et complémentaires

En vue d'accroître encore plus la valeur que nous offrons à nos clients, nous sommes en train d'optimiser notre transformation commerciale. L'expertise produit et la connaissance du marché de TITAN contribuent à la décarbonisation et à l'apparition de nouvelles opportunités commerciales avec les plus grandes entreprises du monde. En 2022, TITAN a été sélectionné pour construire plusieurs grands projets de centres de données pour une grande entreprise internationale, contribuant ainsi aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et ce grâce à nos ciments de type IL à faible teneur en carbone et à nos mélanges exclusifs.

EN ACTION

Mégaprojet Ellinikon, en Grèce

Le mégaprojet Ellinikon transformera l'ancien aéroport d'Athènes en une nouvelle « ville dans la ville » durable et intelligente. Le ciment pouzzolanique bas carbone CEM IV/B (P) 32,5 N SR a été développé, contribuant à une construction plus verte.

TITAN investit dans une unité de béton prêt à l'emploi ultramoderne et entièrement automatisée sur le site, afin de proposer des mélanges de béton nouveaux et innovants, à base d'agrégats recyclés provenant de déchets de construction et de démolition. Le Groupe utilise des ciments à faible teneur en carbone qui résistent aux sulfates tout en offrant une durabilité supérieure à l'exposition chimique.



Monorail du Caire, en Égypte

Le ciment CEM III à faible teneur en carbone de TITAN est utilisé dans la construction du plus long système de monorail au monde. Ce nouveau système offre un transport rapide, durable, confortable et sûr pour 45 000 passagers par heure dans chaque direction.



Costa Navarino Resort, en Grèce

Avec la collection Concreate de bétons décoratifs pour des applications intérieures et extérieures, TITAN propose des solutions à partir de matériaux locaux qui s'intègrent parfaitement à l'environnement et répondent aux exigences du client (chaussées en béton esthétiquement supérieures, nécessitant peu d'entretien et durables) dans le cadre des travaux d'agrandissement de Costa Navarino Resort.



Copyright Costa Navarino

Tunnel de Thimble Shoals, Virginie, aux États-Unis

Le ciment de type IL à faible teneur en carbone de Titan America contribue à la réduction de l'empreinte carbone des grands chantiers d'infrastructure.



Enjeux matériels pour TITAN et ses parties prenantes

Nous échangeons avec nos parties prenantes dans tous nos sites afin d'obtenir une compréhension approfondie de leurs attentes et leurs besoins. Faire correspondre les éléments les plus importants pour eux et pour l'entreprise au moyen d'un processus de double matérialité nous aide à élaborer des stratégies d'entreprise durables et à créer une valeur pérenne.

Dialogue et collaboration avec les parties prenantes

Nous valorisons les retours d'information issus d'un large éventail de canaux de communication avec nos parties prenantes en utilisant une approche adaptée à chacune d'entre elles, comme le montre le tableau indicatif ci-dessous :

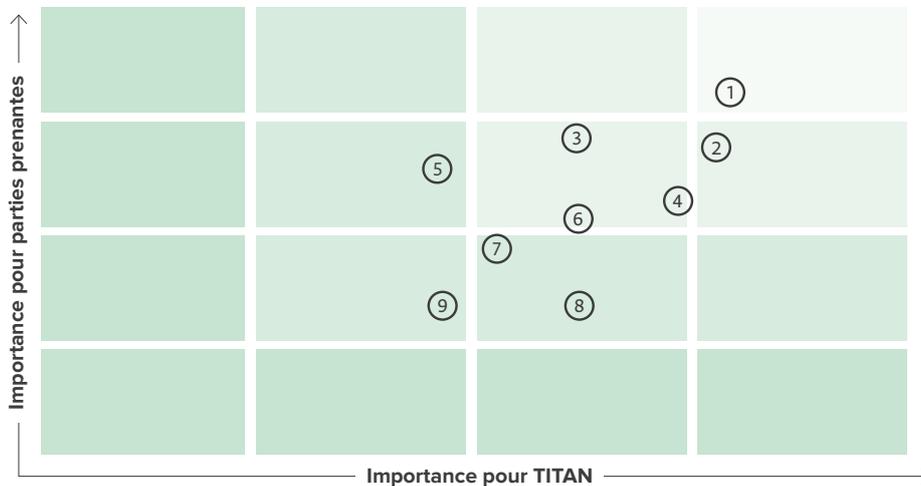
Groupe de parties prenantes	Démarche d'engagement
Clients	<ul style="list-style-type: none"> Enquêtes de satisfaction des clients Marketing et consultation technique Gestion des réclamations
Communautés locales	<ul style="list-style-type: none"> Plans d'engagement communautaire, bénévolat et partenariats Politique de la porte ouverte, réunions et campagnes de sensibilisation Gestion des réclamations
Partenaires commerciaux et fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> Politiques du Groupe et Code de conduite pour les achats Accroître la sensibilisation et le poids des critères ESG dans le processus de sélection
Salariés	<ul style="list-style-type: none"> Formations et reconversions continues Évaluation de la performance et enquêtes sur l'engagement Intranet du Groupe, Journées de la communication, webcasts TITAN EthicsPoint pour la gestion des griefs
ONG	<ul style="list-style-type: none"> Participation aux campagnes, forums et conférences mondiaux et locaux Rapport annuel intégré, site web, LinkedIn
Société civile et jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> Programmes de stages « Journées professionnelles » organisées avec les universités, site web, LinkedIn
Universités et recherche	<ul style="list-style-type: none"> Programmes de recherche et d'innovation Contribution aux programmes universitaires
Régulateurs, autorités	<ul style="list-style-type: none"> Actions de collaboration bilatérales ou par le biais d'associations Rapport annuel intégré, site web, communiqués de presse
Associations	<ul style="list-style-type: none"> Bénévolat, échange de bonnes pratiques, projets communs
Médias	<ul style="list-style-type: none"> Communication libre, réunions, événements et campagnes Site web, LinkedIn, communiqués de presse
Communauté d'investissement (actionnaires, analystes)	<ul style="list-style-type: none"> Assemblées générales annuelles et extraordinaires des Actionnaires Rapport annuel intégré, communiqués de presse, conférences téléphoniques destinées aux analystes et aux investisseurs Tournées de présentation, questionnaires, site web, LinkedIn
Agences de notation ESG	<ul style="list-style-type: none"> Rapport annuel intégré, site web Retour d'information sur demande

Incorporer les principes de la double évaluation de la matérialité

TITAN incorpore progressivement le principe de double évaluation de la matérialité, un processus intégré et continu de cartographie et d'évaluation de l'impact de nos activités sur la société et l'environnement, mais aussi de l'impact financier des risques socio-environnementaux sur le Groupe. Les impacts peuvent devenir

matériels aux fins de la publication d'informations financières dans la durée, donnant lieu à ce que l'on appelle un processus d'évaluation dynamique de la matérialité. La dernière évaluation au niveau du Groupe, qui a été réalisée en 2020, a fait apparaître neuf enjeux matériels, listés ci-dessous.

MATRICE DE MATÉRIALITÉ



ENJEUX MATÉRIELS

1. Un modèle d'entreprise prêt pour l'avenir dans un monde neutre en carbone
2. Innovation axée sur la numérisation et la décarbonisation
3. Environnement de travail sûr et sain
4. Développement permanent de notre personnel
5. Lieu de travail divers et inclusif
6. Impact social, économique et environnemental positif au niveau local
7. Efficacité, recyclage et valorisation des ressources, contribuant à l'économie circulaire.
8. Chaîne d'approvisionnement fiable et durable
9. Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires.

Matérialité dynamique

L'approche de TITAN reste axée sur le processus de matérialité dynamique, ce qui signifie que l'entreprise est appelée à identifier et à évaluer les enjeux susceptibles de devenir matériels au fil du temps pour ses parties prenantes et pour l'entreprise, ainsi que les impacts qui pourraient devenir matériels à l'avenir.

Dans la perspective de notre prochain cycle d'évaluation de la matérialité, qui doit débuter en 2025, nous avons validé nos enjeux matériels avec les principales parties prenantes de toutes les

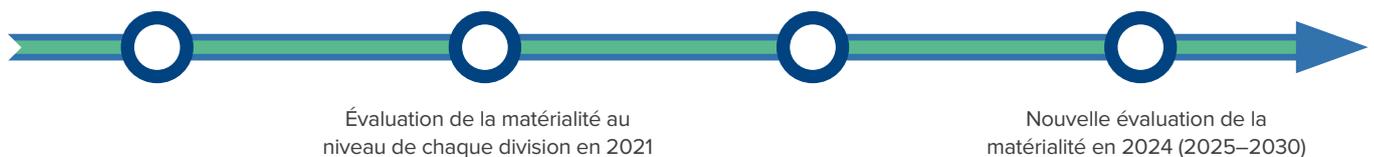
divisions au moyen d'une communication ouverte et structurée. Près de 160 parties prenantes ont été invitées à donner directement leur avis sur l'importance et la pertinence de nos enjeux matériels, par le biais d'une enquête électronique.

Parmi les domaines mis en avant par nos parties prenantes figurent la conception des produits, leur accessibilité et leur caractère abordable, la sécurité des données, l'impact visuel et le bien-être des clients.

Évaluation de la matérialité

Évaluation de la matérialité au niveau du Groupe en 2019 (2020–2024)

Validation des enjeux matériels des divisions en 2022





COMPRENDRE TITAN

Faits marquants de la performance

Une vue d'ensemble de la performance globale du Groupe en 2022, axée sur nos piliers financiers et ESG.



Performance financière

Forte croissance des ventes et de la rentabilité sur tous les marchés, au cours d'une année marquée par des coûts énergétiques plus élevés et volatils.

En 2022, le Groupe TITAN a réussi à surmonter les défis liés à l'inflation et à la chaîne d'approvisionnement et à dégager une forte croissance à deux chiffres de ses ventes sur tous ses marchés. Ce résultat est attribuable à des volumes importants, à des stratégies de prix performantes, et à des actions vers l'efficacité des coûts qui a permis de compenser la hausse des coûts de l'énergie et de la production ainsi que ceux du transport. Les coûts des intrants et de l'énergie ont commencé à augmenter au cours du T4 2021 et se sont encore intensifiés au cours des douze mois suivants, atteignant parfois des niveaux historiquement élevés. Au cours de l'année, nous avons augmenté nos prix en vue de compenser les hausses globales des coûts et de rétablir nos marges. Au cours du T4 2022, les coûts de l'énergie se sont nettement améliorés grâce aux actions d'atténuation des coûts, à l'utilisation élevée de combustibles alternatifs et aux conditions du marché, ce qui a permis de rétablir les marges de l'EBITDA.

Le Groupe a réalisé des ventes substantielles de 2.282,2 millions d'euros qui correspondent à une solide augmentation de 33,1% par rapport à l'année précédente. À noter que le chiffre d'affaires ainsi que les coûts des ventes ont été impactés par l'inflation et l'appréciation du dollar américain. Malgré les défis imposés par la flambée des coûts de l'énergie, les mesures du Groupe visant à adopter une stratégie d'augmentation dynamique des prix et à améliorer son mix énergétique, associées à des gains d'efficacité grâce à la numérisation de son processus de fabrication, ont permis une amélioration significative de l'EBITDA. En 2022, l'EBITDA du Groupe a augmenté de 20,3% par rapport à 2021, atteignant 331,2 millions d'euros. Le résultat net du Groupe après impôts et intérêts minoritaires a également connu une croissance significative, atteignant 109,7 millions d'euros, soit une augmentation de 19,3% par rapport au bénéfice de 91,9 millions d'euros en 2021. À noter que la norme IAS 29 relative à l'hyperinflation a été appliquée dans les opérations en Turquie, conduisant à un gain sur la position monétaire nette de 26,3 millions d'euros et réduisant l'EBITDA de 3,4 millions d'euros. Une dépréciation du goodwill de 21,8 millions d'euros a été comptabilisée, inversant pratiquement le gain résultant de l'hyperinflation.

Performance 2022 : points marquants

Malgré les défis rencontrés sur les différents sites, toutes les régions où nous sommes actifs - États-Unis, Grèce, Europe du Sud-Est et Méditerranée orientale - ont enregistré une évolution positive en 2022.

Les opérations de TITAN US ont continué à se développer en 2022. Nous avons maintenu notre robuste rentabilité en dépit des pressions inflationnistes continues et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement. La consommation de ciment a augmenté aux États-Unis, nos marchés ayant connu une croissance nettement supérieure à la moyenne américaine grâce aux migrations internes, aux inventaires immobiliers restreints et à une forte activité économique. Les ventes de ciment ont augmenté en 2022, contrairement à celles de granulats, de béton prêt à l'emploi et de blocs de construction qui ont marqué une baisse, tout en se maintenant à des niveaux élevés. Dans l'ensemble, les ventes de Titan America en 2022 ont augmenté par rapport à

2021, pour atteindre \$1,4 milliards de dollars. En euros, les ventes ont augmenté de 33,6% à 1.314,3 millions d'euros. L'EBITDA a lui aussi augmenté de 19,1% pendant l'année pour atteindre 188,2 millions d'euros (194,8 millions de dollars US, en hausse de 4%), l'augmentation des coûts de l'énergie, de la logistique, de la main-d'œuvre et du ciment importé ayant été compensée par une hausse des prix et une amélioration des efficacités.

La Grèce a poursuivi sa croissance en tant que marché avec la majeure partie de l'accélération provenant de projets liés à l'activité résidentielle et aux infrastructures, ainsi que des constructions dans le secteur hôtelier grâce à une activité touristique record. La rentabilité régionale a augmenté en raison de la hausse de la demande intérieure, des augmentations de prix et des ventes à nos terminaux européens ainsi que des efficacités opérationnelles, malgré la hausse des coûts de l'énergie, des matières premières et du transport. Les ventes pour la Grèce et l'Europe occidentale en 2022 ont ainsi progressé de 22% à 326,4 millions d'euros, tandis que l'EBITDA s'est étoffé de 4,9 millions d'euros pour s'établir à 28,5 millions d'euros.

L'Europe du Sud-Est a également affiché une amélioration des performances malgré l'inflation des coûts et le ralentissement de l'activité de construction, grâce aux améliorations d'efficacité, à la tarification et au gain de parts de marché. Les synergies du réseau régional des sites de TITAN ont permis de sécuriser et d'accroître la présence du Groupe sur le marché local. Tant les ventes que l'EBITDA ont progressé dans l'Europe du Sud-Est de 33% et 16% pour atteindre respectivement 385,9 millions et 95 millions d'euros.

Malgré les difficultés macroéconomiques aiguës prédominantes dans la région de la Méditerranée orientale, le Groupe TITAN a été en mesure d'améliorer ses ventes et sa rentabilité. La prolongation annuelle de la régulation de la production en Égypte, ainsi que la croissance de la demande, ont permis d'améliorer les prix et les performances, tandis qu'en Turquie, la demande intérieure a ralenti une fois de plus ; cependant, l'augmentation des exportations via le nouveau terminal de la mer Noire a permis au Groupe d'améliorer sa rentabilité. Après quelques années moroses, la région de la Méditerranée orientale a pu améliorer ses performances, en faisant passer les ventes à 255,6 millions d'euros, soit une augmentation de 48% en glissement annuel, tout en améliorant l'EBITDA de 66% pour atteindre 19,6 millions en 2022.

Enfin, nos opérations au Brésil (coentreprise) ont pu enregistrer des résultats positifs, malgré l'impact négatif de la hausse des taux d'intérêt et de la baisse du revenu disponible sur la demande de ciment.

Des volumes de ventes accrus grâce à la solidité des fondamentaux du marché

La dynamique du marché est restée favorable en 2022, ce qui a permis au Groupe d'augmenter les volumes sur les marchés intérieurs. Au niveau du Groupe, les volumes intérieurs de ciment, de béton prêt à l'emploi et de cendres volantes ont augmenté pour une nouvelle année consécutive ; nous avons toutefois constaté un certain ralentissement des exportations de ciment de tiers, des granulats et de volume de matériaux de construction légers. Les ventes de ciment du Groupe sur les marchés intérieurs ont augmenté

de 2% (hors exportations) pour atteindre 17,2 millions de tonnes, grâce à la hausse des volumes aux États-Unis, en Grèce et en Europe du Sud-Est. Les volumes de béton prêt à l'emploi ont progressé de 2% pour atteindre 5,6 millions de mètres cubes, principalement grâce à la vigueur continue du marché grec.

millions	2022	2021	+/-
Ciment – marché intérieur (tonnes métriques)*	17,2	16,8	+2%
Béton prêt à l'emploi (m ³)	5,6	5,5	+2%
Agrégats (tonnes métriques)	19,1	20,2	-5%

Inclut le Brésil, n'inclut pas les entreprises associées

*Ventes de ciment sur les marchés intérieurs, y compris le clinker et les matériaux cimentaires

Investissements et flux de trésorerie d'exploitation disponible

Les dépenses d'investissement du Groupe au cours de l'année ont atteint un niveau record sur 15 ans, à 241,9 millions d'euros contre 126,0 millions en 2021. L'expansion, l'efficacité des coûts énergétiques, l'optimisation des coûts logistiques et les projets CAPEX de désengorgement des capacités, principalement sur les marchés américains, ont augmenté au cours de l'année 2022. Le Groupe a investi dans des projets d'économie d'énergie permettant une utilisation accrue de combustibles alternatifs à moindre coût, l'amélioration de l'efficacité de la production de ciment grâce à la technologie numérique, l'expansion de notre capacité d'entreposage pour accueillir la hausse des volumes de production, l'optimisation de la logistique et la réduction de l'empreinte carbone, principalement aux États-Unis et dans l'UE. Ces projets se traduiront par des avantages financiers supplémentaires pour le Groupe à partir de 2023 et plus encore en 2024. Les dépenses importantes d'investissement du Groupe pour 2022 étaient alignées sur ses objectifs stratégiques, démontrant son engagement constant envers des pratiques commerciales durables et responsables garantes d'une croissance à long terme. À noter que le coût de CAPEX a été affecté par l'inflation actuelle et l'appréciation du dollar américain. Plus de 50% de CAPEX pour 2022 était dirigée aux États-Unis, dans le cadre du programme d'investissement de croissance de 300 millions de dollars du Groupe aux États-Unis au cours de la période 2021-2023. Le besoin en fonds de roulement a progressé de 91,9 millions d'euros en 2022, une conséquence directe de la hausse des ventes du Groupe, des pressions inflationnistes sur l'inventaire et des stocks plus élevés répondant aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Suite à une augmentation de l'EBITDA à 331,2 millions d'euros (+56,0 millions d'euros), à l'augmentation des dépenses d'investissement et des besoins en fonds de roulement plus importants pour soutenir la croissance des ventes, le flux de trésorerie d'exploitation disponible pour l'exercice 2022 a atteint 18,8 millions d'euros, contre 104,7 millions en 2021.

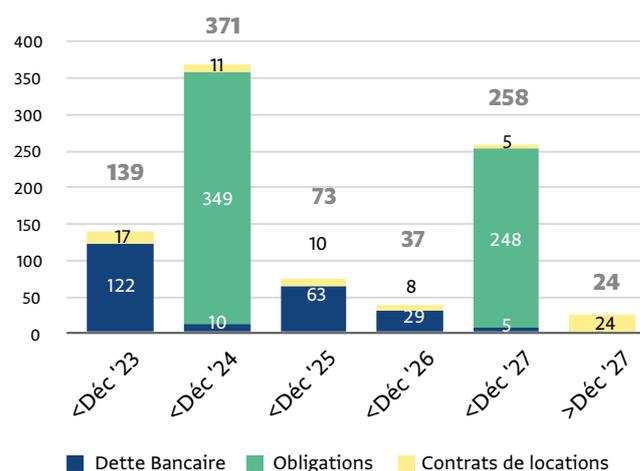
millions d'euros	2022	2021	2020
EBITDA	€331,2	€ 275,2	€ 285,6
Dépenses d'investissement	€241,9	€ 126,0	€ 84,3
Augmentation de fonds de roulement	€91,9	€ 44,0	€ -5,2
Flux de trésorerie d'exploitation disponible	€18,8	€ 104,7	€ 225,3

Endettement du Groupe

La dette nette de fin d'année a augmenté de 84,1 millions d'euros à 797,3 millions d'euros (2021 : 713,2 millions €), tandis que le ratio de dette nette / EBITDA a chuté à 2,4 grâce à l'augmentation de l'EBITDA. Afin de diversifier sa base de financement, le Groupe TITAN a recours à diverses sources de financement et à des instruments de créance qui combinent financement à long et à court terme. À la fin de l'année, 66% de la dette du Groupe consistait en obligations, 25% en prêts bancaires et 9% en contrats de location. Le Groupe est peu exposé au risque de taux d'intérêt, car plus de 80% de sa dette est soit à taux fixe, soit couverte par des couvertures de taux d'intérêt à long terme. Aucune dette substantielle ne vient à échéance au cours des 18 prochains mois. En décembre 2022, Standard & Poor's a confirmé la notation « BB » préalable de Titan Cement International S.A. avec une perspective stable.

	2022	2021	2020
Dette nette en fin d'année	€797,3m	€ 713,2m	€ 684,4m
Dette nette/EBITDA	2.4x	2,6x	2,4x

PROFIL D'ENDETTEMENT AU 31 DECEMBRE 2022 (m €)



LOCATIONS EN CIRCULATION

ISIN	Montant Encours	Coupon	Échéance
XS2199268470	€250 000 000	2,75%	09/07/2027
XS1716212243	€350 000 000	2,375%	16/11/2024

Résolutions du Conseil d'administration

- Le Groupe a clôturé le programme de rachat d'actions lancé en octobre 2021 et a lancé deux autres programmes de rachat d'actions en mars et juillet 2022. Chaque programme était d'un montant de 10 millions d'euros et durait au maximum six mois. Au total, en 2022, dans le cadre des programmes de rachat d'actions susmentionnés, le Groupe a procédé au rachat de 1 947 721 actions pour un montant de 23,8 millions d'euros. Un nouveau programme de rachat d'actions de 10 millions d'euros a été approuvé en janvier dernier et lancé le 1er mars 2023.
- Suite à l'amélioration de la rentabilité en 2022, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires, qui doit se tenir le 11 mai 2023, une distribution de dividende de 0,60 euros par action. Ceci représente une augmentation de 20% par rapport à l'année précédente.

Informations relatives au marché d'actions

Maintenir et entretenir des relations de confiance durables avec la communauté des investisseurs en fournissant des informations précises et opportunes.

Notation

Après un long historique à la bourse grecque (cotation de « TITAN Cement Company S.A. » en 1912) et suite à une offre publique d'échange d'actions réussie en juin 2019, Titan Cement International (« TCI ») est désormais cotée à Euronext Bruxelles (cotation primaire), à Euronext Paris et à la bourse d'Athènes. Le capital social de la société s'élève à 959 347 807,86 euros et est représenté par 78 325 475 actions ordinaires. Les actions de TCI sont reprises dans l'indice FTSE/ATHEX Large Cap et font également partie d'autres indices tels que le BEL Industrials, le BEL Continuous, le BEL ALL Shares, le ATHEX Composite et le ATHEX Select Plus. Comme annoncé fin janvier 2023, les actions de TCI rejoindront également, à partir de la mi-mars 2023, l'indice FTSE Russell Mid Cap (Emerging Europe). Depuis sa création en août 2021, TCI fait également partie de l'indice ATHEX ESG, qui suit les performances financières d'entreprises qui poursuivent des objectifs de durabilité à long terme, un critère qui fait désormais partie des principaux paramètres examinés par les investisseurs institutionnels.

Évolution du cours de l'action

Le cours de l'action TCI a clôturé au 31 décembre 2022 à 12,00 € sur Euronext et à 12,06 € sur la Bourse d'Athènes, soit une baisse respective de 9,5% et 9,9% en glissement annuel. L'évolution du cours de l'action de TCI a été influencée par le sentiment du marché lié à l'impact de la flambée de divers coûts énergétiques, résultat indirect de la guerre en Ukraine. 2022 a été une année où la plupart des indices boursiers mondiaux ont enregistré une performance négative et TCI a réussi à faire preuve d'une relative résilience parmi les actions du groupe de référence ; l'indice STOXX Europe 600 a chuté de 13%, le BEL Midcap de 12%, l'Europe 600 Basic Materials de 7%, tandis que l'indice ATHEX General progressait de 4%. La capitalisation boursière de TCI fin 2022 s'élève à 0,9 milliard d'euros (contre 1,05 milliard d'euros en 2021). Cependant, début 2023, l'action de TITAN a inversé la tendance de l'année précédente, affichant une augmentation de plus de 25% et atteignant des niveaux supérieurs à 15,50 € à la fin février 2023.

Liquidité et contrats de tenue de marché

TCI s'associe à des fournisseurs de liquidités et à des teneurs de marché, visant ainsi à accroître la liquidité de ses actions sur Euronext et à la bourse d'Athènes. TCI a signé un contrat de fournisseur de liquidité pour ses actions négociées sur Euronext avec KBC Securities et un contrat de teneur de marché pour ses actions négociées sur la Bourse d'Athènes avec Eurobank Equities et avec Piraeus Securities.

Investisseurs ESG

La performance ESG est précieuse pour les investisseurs et joue un rôle croissant dans la sélection de leur portefeuille. En 2022, TCI a enregistré une fois de plus des progrès significatifs vers ses objectifs ESG à l'horizon 2025 et au-delà, démontrant ainsi son engagement en matière de développement durable et de création de valeur à long terme à travers ses produits et services. Grâce à l'engagement actif des parties prenantes, TCI acquiert une meilleure compréhension des attentes et des besoins, tout en cherchant à obtenir le feedback des agences de notation ESG indépendantes. Plusieurs agences de notation indépendantes ont évalué TCI en 2022, reconnaissant ses performances ESG. TCI a notamment obtenu une note « A » supérieure améliorée sur son action climatique de la part de CDP, étant ainsi confirmé comme un leader en matière de transparence et de performance des entreprises dans le domaine du changement climatique et, pour la deuxième année consécutive, une note de « AA » de MSCI ESG Research.

Les détails des notations ESG attribuées à TCI peuvent être consultées à la page suivante.

Actions propres

En 2022, le Groupe a activé deux nouveaux programmes consécutifs de rachat d'actions et a clôturé celui qui avait débuté en octobre 2021.

Au total, fin 2022, 1 947 721 actions ont été rachetées pour un montant de 23,8 millions d'euros. Fin 2022, les actions propres détenues par le Groupe étaient au nombre de 3 364 037 et représentaient 4,29% du total des droits de vote.

Structure actionnariale de TCI

Sur la base des notifications de transparence effectuées par les actionnaires de la Société jusqu'au 31 décembre 2022, les participations déclarées dans la Société sont les suivantes :

1. E.D.Y.V.E.M. Public Company Ltd, Andreas Canellopoulos, Leonidas Canellopoulos, Nello-Panagiotis Canellopoulos, Pavlos Canellopoulos, Takis-Panagiotis Canellopoulos, Trust Neptune, Alexandra Papalexopoulou, Dimitri Papalexopoulos et Eleni Papalexopoulou agissent de concert et détiennent 29 004 392 actions correspondant à 37,03% des droits de vote de la Société ;
2. FMR LLC - Fidelity Institutional Asset Management Trust Company - FIAM LLC et Fidelity Management & Research Company LLC détiennent 7 827 422 actions correspondant à 9,99% des droits de vote de la Société ;
3. La Fondation Paul et Alexandra Canellopoulos détient 7 900 039 actions correspondant à 10,09% des droits de vote de la Société.

La structure de l'actionariat de la Société et les déclarations de transparence correspondantes sont disponibles sur le site Internet de la Société : <https://ir.titan-cement.com/en/shareholder-center/shareholder-structure>.

Performances ESG reconnues par les principales agences de notation mondiales

Nous avons pris l'engagement d'améliorer continuellement notre performance en matière de durabilité et d'aligner davantage nos objectifs sur les attentes de nos parties prenantes. À cette fin, nous recherchons et apprécions les retours d'information des agences de notation ESG indépendantes.



Titan Cement International S.A. a reçu en décembre 2022 pour son action climatique la note maximale de « A » de la part de l'organisation environnementale à but non lucratif CDP. TITAN est un des trois seuls cimentiers au monde à obtenir un « A » sur la question du climat et l'une des 283 entreprises, tous secteurs confondus, à avoir atteint ce niveau en 2022, sur près de 15 000 entreprises notées. Ce classement récompense le leadership de TITAN dans les domaines de la transparence d'entreprise et de la lutte contre le changement climatique. TITAN a par ailleurs obtenu la note « A- » en matière de sécurité de l'eau.



En octobre 2022, Titan Cement International S.A. a été notée « AA » par MSCI ESG Rating pour la deuxième année consécutive, ce qui situe le Groupe parmi les leaders, avec l'un des meilleurs scores de son secteur. MSCI ESG Research note les performances ESG des entreprises internationales cotées en bourse et de quelques entreprises privées sur une échelle allant de AAA (leader) à CCC (retardataire).



En décembre 2022, Titan Cement International S.A. a reçu une note de risque ESG revue à la hausse à 26,9 et son risque de subir des impacts financiers importants découlant de facteurs ESG a été jugé « moyen » par Sustainalytics. Ce score nous place au 16e rang des 142 entreprises de matériaux de construction évaluées.



En novembre 2022, Titan Cement International a obtenu un score de 59 dans le cadre de l'évaluation mondiale de la durabilité des entreprises réalisée par S&P en 2022, ce qui représente une amélioration de 30 points sur les trois dernières années.



En novembre 2021, Titan Cement International S.A. a été classé 5e sur 25 dans le secteur européen des matériaux de construction par Moody's ESG Solutions, avec un score ESG global de 56/100. Selon l'évaluation, le Groupe présente une performance ESG « robuste » et un taux de reporting de 90% (la moyenne du secteur s'établissant à 75%)

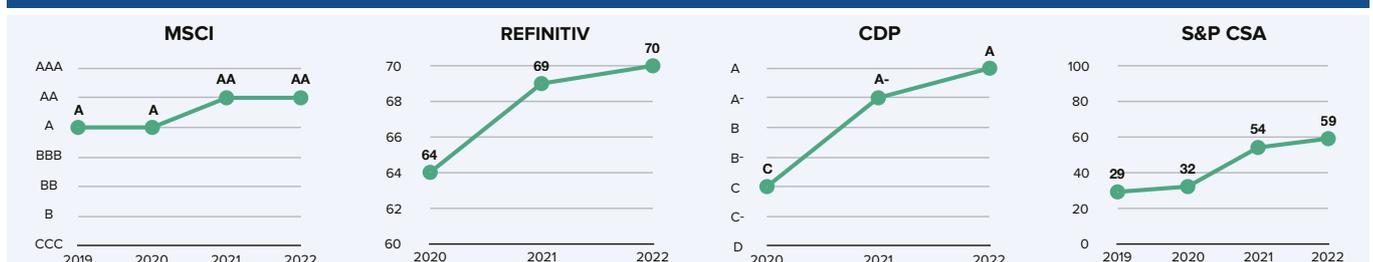


En mars 2023, Titan Cement International S.A. a reçu les notes suivantes dans le cadre du QualityScore environnemental, social et de gouvernance de l'ISS, enregistrant une amélioration au niveau du pilier environnemental par rapport à fin 2022 : Environnement : 2, Social : 5, Gouvernance : 5
Un score de 1 indique une meilleure divulgation et un risque plus faible, tandis qu'un score de 10 indique une divulgation moins bonne et un risque plus élevé que le groupe sectoriel.



En février 2023, Titan Cement International S.A. a été classée au 16e rang sur 110 entreprises de matériaux de construction dans l'analyse par les pairs ESG de Refinitiv, avec un score ESG de 70/100.

AMÉLIORATION CONTINUE DES SCORES ESG



PERFORMANCE ESG

Progresser vers nos objectifs ESG

En 2022, nous avons enregistré des avancées substantielles vers nos objectifs ESG, apportant ainsi la preuve de notre engagement fort envers la durabilité et la création de valeur à long terme pour nos clients, les communautés locales, les employés et les autres parties prenantes.

	2021	2022	PROGRESSION PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS
OBJECTIFS 2025 ET AU-DELÀ			
Validation des objectifs par la SBTi	Validation selon le scénario « bien en dessous de 2°C »	Validation selon le scénario « 1,5°C »	●
Net zéro (2050) Émissions de GES nettes zéro pour l'ensemble de la chaîne de valeur ¹	Engagement « Ambition 1,5°C entreprises »	Objectif net zéro validé par la SBTi	●
Émissions de GES des Scopes 1, 2, 3 (kg/t de produit cimentier) ^{2,3}	731,1	697,8	
• -25,1% d'ici 2030 par rapport au niveau de 2020 ¹ • -95,6% d'ici 2050 par rapport au niveau de 2020 ¹	-3,4%	-7,8%	●
Scope 1			
Émissions de GES brutes du Scope (kg/t de produit cimentier) -22,8% d'ici 2030 par rapport au niveau de 2020 ¹	678,3 -2,4%	646,4 -7,0%	●
Émissions de GES nettes du Scope 1 (CO ₂) • 590 kg/t de produit cimentier d'ici 2025 (-24,0% par rapport au niveau de 1990) • 500kg/t de produit cimentier d'ici 2030 (-35,0% par rapport au niveau de 1990)	651,6 -16,3%	619,0 -20,5%	●
Scope 2 (kg/t de produit cimentier)	49,3	47,0	
Émissions de GES du Scope 2 -58,1% d'ici 2030 (par rapport au niveau de 2020 ¹)	-15,4%	-19,4%	●
Scope 3 (kg/t de produit cimentier) ⁴	102,8	116,7	
Émissions de GES absolues du Scope 3 provenant de l'utilisation de combustibles fossiles vendus -80,9% d'ici 2030 (par rapport au niveau de 2020 ¹)	-71,2%	-95,2%	●
Autres émissions de GES absolues du Scope 3 -90% d'ici 2050 (par rapport au niveau de 2020 ¹)	-8,8%	+1,4%	●
Surveillance et vérification indépendante des émissions de GES du Scope 3	Vérification indépendante	Vérification indépendante	●
Porter l'investissement annuel dans la recherche et l'innovation à 20 millions d'euros	10,7	11,7	●

Clé de progression : ● Atteint ● En bonne voie ● En cours

Un environnement de travail propice à la croissance	OBJECTIFS 2025 ET AU-DELÀ		2021	2022	PROGRESSION PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS	
		Zéro accident mortel		0	1	●
	Taux de fréquence des LTI (employés) : performance parmi les trois meilleures du groupe de référence ⁵		0,91	0,63	●	
	Initiatives portant sur les dimensions physique, mentale, sociale et financière du bien-être de nos employés, dans tous les pays		129	366	●	
	1/3 de représentation féminine dans le CA		1/5	1/3	●	
	Promouvoir l'égalité des chances et l'inclusion et augmenter de 20% la participation des femmes aux postes de direction, aux viviers de talents et aux nouveaux recrutements	% de femmes dans l'encadrement	17,6	19,4 (+17,7% par rapport au niveau de 2020)	●	
		% de femmes dans l'encadrement supérieur	14,7	12,3 (-12,6% par rapport au niveau de 2020)	●	
		% de femmes dans les nouveaux recrutements	17,2	16,6 (+23,7% par rapport au niveau de 2020)	●	
	100% des employés ont accès à des possibilités de perfectionnement et de reconversion, notamment dans des domaines essentiels pour la croissance durable, tels que la santé et la sécurité, la numérisation et la décarbonisation		60 710 heures de formation	66 531 heures de formation	●	
Impact local positif	Maintenir et améliorer encore les bonnes performances en matière d'émissions de poussières, de NOx et de SOx spécifiquement liées à la production de ciment	Émissions spécifiques de poussières (g/t de clinker)	16,6	21,7	●	
		Émissions spécifiques de NOx (g/t clinker)	1 263	1 251	●	
		Émissions spécifiques de SOx (g/t clinker)	245	257	●	
		100% de sites ⁶ faisant l'objet d'un plan de réhabilitation de carrière		91	91	●
		Réhabilitation de 25% des zones affectées		22,6	23,8	●
		Plans de gestion de la biodiversité des carrières dans tous nos sites ⁶ situés dans des zones de grande valeur en termes de biodiversité		83	83	●
		100% des principales opérations font l'objet de plans d'engagement communautaire (PEC) alignés sur les enjeux matériels et les ODD 2030 des Nations Unies		149 initiatives	212 initiatives	●
		2/3 des dépenses totales dirigées vers les communautés et fournisseurs locaux (%)		65,0	67,6	●
Responsible sourcing	S'engager à consommer 280 litres d'eau par tonne de produit cimentier		245,7	240,4	●	
	70% de la demande d'eau remplacée par de l'eau recyclée		66,1	68,0	●	
	85% de la production ⁷ couverte par la norme ISO 50001 ou par des audits énergétiques		86	86	●	
	50% de la production ⁷ couverte par la certification « Zero Waste to Landfill »		56	55	●	
	70% des fournisseurs clés ⁸ respectent les normes ESG de TITAN relatives aux fournisseurs			Feuille de route pour une chaîne d'approvisionnement durable et politique d'achat du Groupe	Nouveau Code de conduite du Groupe en matières d'achats et de critères ESG pour évaluer les fournisseurs clés	●

¹ Objectifs validés par la SBTi

² Le périmètre de l'objectif comprend les émissions et les absorptions liées aux terres provenant de la bioénergie

³ Scope 1 : émissions directes de CO₂ (brutes) ; Scope 2 : émissions indirectes de CO₂ découlant de l'électricité ; Scope 3 : émissions indirectes (brutes) de CO₂ de la chaîne d'approvisionnement, couvrant le ciment et le clinker produits et achetés

⁴ Émissions liées à six catégories considérées comme pertinentes pour les activités de production de ciment selon les directives de la GCCA

⁵ Définition du groupe de pairs : Cemex, Holcim, Argos, HeidelbergCement, CRH, Cementir, Vicat, Buzzi. Comparaison basée sur les dernières informations disponibles. Fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) : Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) par million d'heures travaillées

⁶ Sites actifs en propriété exclusive

⁷ Usines de clinker-ciment intégrées

⁸ Fournisseurs clés : Fournisseurs essentiels selon le guide de la GCCA pour une gestion durable de la chaîne d'approvisionnement, représentant un niveau de dépenses significatif pour TITAN, tels que définis dans les Notes aux états des performances ESG (page 137)

Notre coentreprise au Brésil est comprise dans le périmètre cible en matière de CO₂, des initiatives de bien-être et d'engagement communautaire.

PERFORMANCE ESG

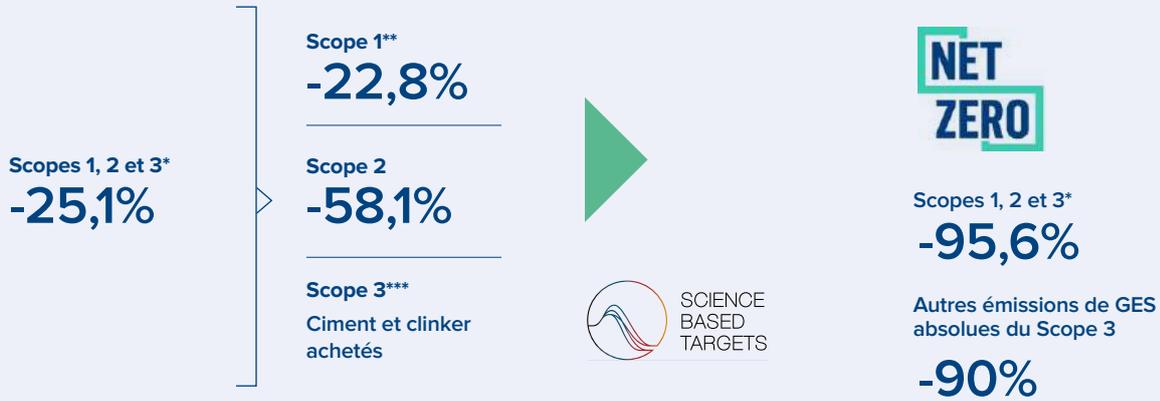
Donner suite à nos ambitions par des actions concrètes

Avec des avancées tangibles dans tous les domaines prioritaires et de nouvelles initiatives, nous sommes en bonne voie pour atteindre tous nos objectifs.

Élever notre ambition climatique, en accord avec la trajectoire d'un réchauffement de 1,5°C

OBJECTIFS À COURT TERME (2030 PAR RAPPORT À 2020)*

OBJECTIFS À LONG TERME (2050 PAR RAPPORT À 2020)



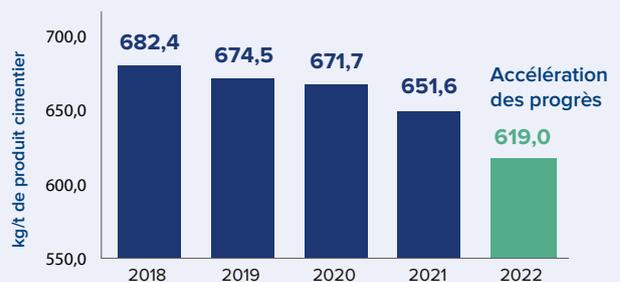
En bonne voie pour atteindre nos objectifs, avec une réduction continue du CO₂

Plus forte réduction annuelle des émissions spécifiques de CO₂ de la dernière décennie

-5% par rapport au niveau de 2021 grâce à

- Plus haut record de **17,5%** pour le taux de substitution thermique des combustibles alternatifs
- Plus bas record de **78,4%** pour le rapport clinker/ciment

ÉMISSIONS DE CO₂ SPÉCIFIQUES NETTES (SCOPE 1)



* Scope 1 : émissions spécifiques brutes de CO₂; Scope 2 : émissions spécifiques de CO₂ découlant de l'électricité ; Scope 3 : émissions spécifiques brutes de CO₂ de la chaîne d'approvisionnement

** -35% des émissions nettes du scope 1 par rapport au niveau de 1990

*** En outre, nous nous sommes engagés à réduire les émissions absolues de GES du Scope 3 provenant de l'utilisation de combustibles fossiles vendus de 80,9%

Investir dans l'innovation verte

Des technologies révolutionnaires pour tendre vers le net zéro

- RECODE : capter le CO₂ et produire des produits chimiques et des matériaux à valeur ajoutée pour les utiliser dans la production de ciment et de béton
- H2CEM : utilisation de l'hydrogène en tant que carburant neutre pour le climat dans la fabrication du ciment

€11,7m

d'investissements dans la recherche et le développement

€38,6m

d'investissements dans l'atténuation du changement climatique

90+ initiatives pour accélérer la décarbonisation



Accélérer la transformation numérique dans le domaine de la fabrication du ciment

Construire la cimenterie intelligente du futur

Nous nous concentrons sur l'efficacité opérationnelle, l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement et l'amélioration de l'expérience client :

- Algorithmes d'optimisation en temps réel basés sur l'IA
- Systèmes de prévision des défaillances à l'échelle de l'usine
- Modèle de prédiction de la qualité du clinker basé sur l'IA
- Nouvelle initiative ambitieuse visant à améliorer l'expérience client et l'efficacité logistique



Entretenir une culture d'inclusion et d'égalité des chances

S'engager en faveur d'un lieu de travail sûr et sain

Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt

(LTIFR) parmi les meilleures du groupe de pairs

Promouvoir la diversité, l'égalité des chances et l'inclusion :

Hausse de **23,7%** de la part des femmes dans les nouveaux recrutements (par rapport au niveau de 2020)

Hausse de **17,7%** de la part des femmes dans les postes de direction (par rapport au niveau de 2020)

Veiller au bien-être de nos collaborateurs

366 initiatives

à travers le Groupe

Développer les talents et les ressources

Leadership Academy

pour les cadres supérieurs du Groupe



Contribuer à la prospérité des communautés locales

Préserver l'environnement

69 200

tonnes de poussières évitées depuis 2003

Interagir avec nos parties prenantes locales

212

initiatives communautaires réalisées

860 000

bénéficiaires

67,6%

des dépenses locales



Préserver les ressources naturelles à l'aide d'une chaîne d'approvisionnement durable

7,7%

de matières premières alternatives dans la production de ciment

Consommation d'eau :

240,4

l/t de produit cimentier

86%

de la production totale de clinker du Groupe couverte par la norme ISO 50001 ou par des audits énergétiques

55%

de la production totale de clinker couverte par la certification « Zero Waste to Landfill »

Favoriser une chaîne d'approvisionnement durable

Critères ESG utilisés pour la sélection des fournisseurs dans tous les pays où nous sommes actifs



De plus amples informations sur notre performance ESG en 2022 aux pages 86-156.

PERFORMANCE ESG

Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires

Grâce à une bonne gouvernance d'entreprise, nous souhaitons faire en sorte que chaque décision de la direction soit fidèle à notre objectif et à nos valeurs fondamentales, qu'elle tienne dûment compte de notre souci de durabilité et qu'elle soit dans l'intérêt de nos parties prenantes. En identifiant, évaluant et gérant de manière proactive tous nos risques et opportunités potentiellement importants, nous nous assurons d'être prêts à atteindre nos objectifs stratégiques et à faire face aux problèmes susceptibles d'affecter la pérennité de nos activités.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société se compose actuellement de 16 administrateurs. Les membres du Conseil d'administration possèdent des compétences de haut niveau, diverses et complémentaires, ainsi qu'une expérience significative en rapport avec les principaux défis auxquels la Société est confrontée dans son environnement commercial et sur ses principaux marchés. Les membres du Conseil d'administration apportent leur expérience et leurs compétences dans de nombreux domaines, notamment la finance, les investissements internationaux, l'ingénierie, la technologie, la gestion d'entreprise, le développement durable, la planification stratégique, le secteur bancaire, les questions juridiques et réglementaires, l'assurance, l'audit, l'énergie, la politique, le gouvernement et les affaires étrangères, ainsi que leur vision plus large de la société et du monde.

Le rôle du Conseil d'administration

Organe collégial, notre Conseil d'administration s'efforce de favoriser une création de valeur durable en fixant la stratégie de la Société, en mettant en place un leadership efficace, responsable et éthique et en contrôlant la performance de la Société. Afin de réaliser efficacement cette création de valeur durable, le Conseil d'administration a développé une approche inclusive qui garde un équilibre entre les intérêts et attentes légitimes des actionnaires et des autres parties prenantes. Le Conseil d'administration nomme la direction exécutive et la conteste de manière constructive le cas échéant.

Comités du Conseil d'administration

Afin de s'acquitter de ses fonctions de manière efficace et efficiente, le Conseil d'administration a institué des comités spécialisés pour analyser des questions spécifiques et prodiguer des conseils appropriés. Sans préjudice de son droit d'instituer d'autres comités, le Conseil d'administration a établi¹ les Comités suivants :

- Comité d'audit et des risques
- Comité de rémunération
- Comité de nomination

¹ À compter du 1^{er} février 2023, le Conseil d'administration a établi un Comité de stratégie.

Le Conseil d'administration veille à ce que chaque comité présente une composition équilibrée et possède l'indépendance, les compétences, les connaissances, l'expérience et les capacités nécessaires pour remplir efficacement ses missions.

Comité de Direction

Le Comité de Direction est composé du Directeur général de la Société, du Directeur financier de la Société et d'autres membres désignés et révoqués par le Conseil d'administration. Son rôle principal est d'assister le Directeur général dans la gestion journalière de la Société.

Comité Exécutif du Groupe

Le Comité Exécutif du Groupe est composé des membres suivants :

- **Marcel-Constantin Cobuz**, Président²
- **Alexandra Papalexopoulou**, Vice-présidente
- **Michael Colakides**, Directeur général et directeur financier du Groupe
- **Leonidas Canellopoulos**, Directeur du développement durable du Groupe (Chief Sustainability Officer)
- **Michael Chivers**, Directeur des ressources humaines du Groupe
- **Antonios Kyrkos**, Directeur de la transformation et de la planification stratégique du Groupe
- **Ioannis Paniaras**, Directeur exécutif du Groupe pour l'Europe
- **Christos Panagopoulos**, Directeur régional de la Méditerranée orientale
- **Fokion Tasoulas**, Directeur de l'innovation et de la technologie du Groupe
- **Vassilios (Bill) Zarkalis**, Directeur de l'exploitation du Groupe, Président et directeur général de Titan America LLC

² Marcel-Constantin Cobuz a été nommé membre du Comité Exécutif du Groupe le 1^{er} juillet 2022 et a succédé à Dimitrios Papalexopoulou au poste de président du Comité Exécutif du Groupe le 15 octobre 2022.

Le rôle du Comité Exécutif du Groupe consiste à faciliter la coopération et la supervision des filiales du Groupe, la supervision des opérations du Groupe et le suivi des performances de gestion du Groupe, et à garantir la mise en œuvre des décisions et l'imputabilité qui s'y rapporte.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TITAN CEMENT INTERNATIONAL S.A.¹

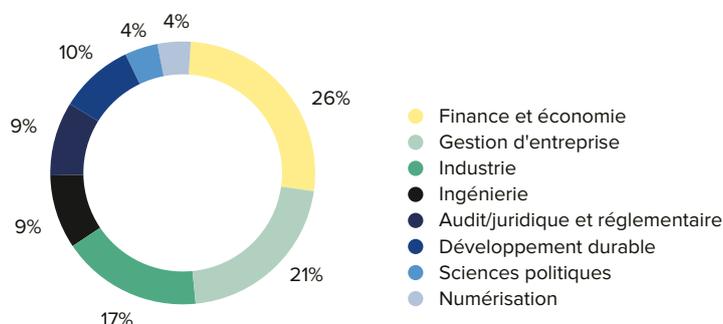
Efstratios-Georgios Arapoglou²	Président du Conseil d'administration Président du Comité de nomination	Administrateur indépendant
Kyriacos Riris	Vice-président du Conseil d'administration Président du Comité d'audit et des risques	Administrateur indépendant
Michael Colakides	Directeur général et Directeur financier du Groupe	Administrateur exécutif
William-John Antholis	Membre du Comité de rémunération	Administrateur indépendant
Andreas Artemis	Membre du Comité de nomination	Administrateur indépendant
Leonidas Canelopoulos	Directeur du développement durable	Administrateur exécutif
Haralambos David	Membre du Comité de rémunération	Administrateur indépendant
Lyn-Mary Grobler	Membre du Comité de nomination	Administratrice indépendante
Natalia Nikolaidi <i>(depuis le 12 mai 2022)</i>	Membre du comité d'audit et des risques	Administratrice indépendante
Ioannis Paniaras	Directeur exécutif du Groupe pour l'Europe	Administrateur exécutif
Dimitrios Papalexopoulos	Président du Comité Exécutif du Groupe ³	Administrateur exécutif
Alexandra Papalexopoulou	Vice-présidente du Comité Exécutif du Groupe	Administratrice exécutive
Theodora Taoushani <i>(depuis le 12 mai 2022)</i>	Membre du Comité de nomination	Administratrice indépendante
Dimitris Tsitsiragos	Membre du comité d'audit et des risques	Administrateur indépendant
Vassilios (Bill) Zarkalis	Directeur de l'exploitation Président et Directeur général de Titan America LLC	Administrateur exécutif
Mona Zulficar	Présidente du Comité de rémunération	Administratrice indépendante

¹ Stylianos Triantafyllides a été Administrateur indépendant et membre du Comité de rémunération jusqu'au 12 mai 2022.

² À compter du 1^{er} janvier 2023 Efstratios-Georgios Arapoglou a démissionné de son poste et Marcel-Constantin Cobuz a été nommé membre du Conseil d'administration.

³ Dimitrios Papalexopoulos a été Président du Comité Exécutif du Groupe jusqu'au 15 octobre 2022 et a été nommé Président non exécutif du Conseil d'administration à compter du 1^{er} janvier 2023, succédant à Efstratios-Georgios Arapoglou

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TCI - EXPERTISE



10/16

administrateurs sont indépendants, non exécutifs

5

nationalités différentes représentées au Conseil d'administration (États-Unis, Égypte, Royaume-Uni, Chypre, Grèce)

98,53%

de participation au Conseil d'administration

1/3

de représentation féminine au sein du Conseil d'administration

Gouvernance en matière de développement durable

Le développement durable est fermement ancré dans notre stratégie grâce à l'examen régulier de tous les enjeux matériels pour l'entreprise et pour nos parties prenantes, à la définition de mesures et d'objectifs adéquats et à l'adhésion aux politiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Nos deux organes de gouvernance, le Conseil d'administration et le Comité Exécutif du Groupe, supervisent la mise en œuvre de notre stratégie et de nos impératifs de développement durable et reflètent la culture de bonne gouvernance, de transparence et d'éthique des affaires commune à l'ensemble du Groupe.

ComEx du développement durable

Président : Président du Comité Exécutif du Groupe

Convoqué par : Responsable du développement durable

Le Comité Exécutif du Groupe, considérant la priorité absolue que représente la durabilité pour la Société, a mis en place un Comité de développement durable ComEx composé d'Administrateurs exécutifs de la Société, du Directeur de la performance ESG du Groupe et d'autres cadres supérieurs du Groupe en fonction de l'ordre du jour. Le Comité exécutif du développement durable de TITAN est convoqué par le Directeur du développement durable afin de surveiller les performances et la mise en œuvre de la stratégie de durabilité définie par le Conseil d'administration.

Il a notamment pour rôle :

- de superviser et de contrôler la mise en œuvre de la stratégie de développement durable de la Société,
- de contrôler les performances par rapport aux objectifs ESG et
- de décider des mesures correctives à prendre, de réexaminer et de réviser les domaines prioritaires et de fixer des objectifs appropriés, en révisant de manière dynamique l'évaluation du caractère matériel pour l'entreprise.

Groupe de travail sur le développement durable

Président : Responsable du développement durable

Convoqué par : Directeur de la performance ESG du Groupe

Le Groupe de travail sur le développement durable (SWG) est chargé de soutenir la coordination de l'agenda de développement durable du Groupe et la prise de décision correspondante au niveau du Groupe et des régions. Les principales responsabilités du SWG sont :

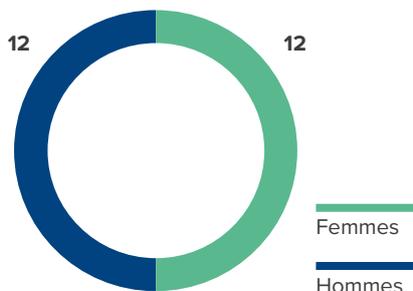
- élaborer et présenter des propositions spécifiques liées à l'Agenda de durabilité du Groupe,
- cascader les objectifs en interne à travers les différentes fonctions et divisions,
- coordonner les partenariats de TITAN avec des organisations, réseaux et initiatives internationaux.

Département de la performance ESG du Groupe

Le rôle du Département de la performance ESG du Groupe est de contrôler, coordonner et regrouper les mesures de développement durable entreprises au sein du Groupe, en s'assurant de l'obtention

collective des meilleurs résultats possibles par rapport à des critères ESG bien définis. Il s'appuie pour ce faire sur un réseau composé de délégués de liaison ESG issus de chaque division et coordonne la mise en œuvre des engagements en matière de durabilité au niveau régional.

MEMBRES DU RÉSEAU ESG



Conduire nos affaires avec respect, responsabilité et obligation de rendre des comptes

Pour garantir que nous menons nos activités avec respect et responsabilité, nous avons élaboré notre Code de conduite et nos Politiques du Groupe, applicables à toutes les opérations du Groupe. Ces textes couvrent l'ensemble des domaines stratégiques et fournissent des lignes directrices aux employés et aux collaborateurs commerciaux externes pour assurer le respect des règles internes et statutaires applicables. Les politiques du Groupe comprennent, entre autres, la lutte contre la corruption, les conflits d'intérêts, le droit de la concurrence, les sanctions, la santé et la sécurité au travail, l'atténuation des effets sur l'environnement et le climat, la responsabilité sociétale de l'entreprise, les droits de l'homme, la dénonciation des abus, la protection des données personnelles, la sécurité de l'information et la politique d'achat. En 2022, nous avons lancé un nouveau Code de conduite du Groupe en ce qui concerne les achats ainsi qu'une nouvelle Politique en matière de diversité, d'égalité des chances et d'inclusion. Toutes nos politiques sont disponibles sur le site web du Groupe (<https://www.titan-cement.com/about-us/corporate-governance/group-policies/>).

TITAN se félicite de sa solide culture de la conformité. En 2022, une attention particulière a été accordée au respect des sanctions mondiales. À cette fin, le système de diligence raisonnable à l'égard des tiers permet l'analyse, l'évaluation et le contrôle renforcé des tiers par l'entreprise, ainsi que l'identification des signaux d'alerte en matière de sanctions, de durabilité et d'autres risques en rapport avec l'intégrité.

En outre, la plateforme EthicsPoint, qui constitue un système uniformisé, anonyme et strictement confidentiel de signalement des incidents de non-conformité, réaffirme l'ouverture et la transparence de TITAN et garantit la bonne gouvernance et l'intégrité. La plateforme, à laquelle tous les employés du Groupe ont librement accès, permet de s'assurer que les incidents sont signalés, examinés et résolus avec un plan de remédiation si nécessaire. Un

4 774

heures de formation à la conformité

9

cas signalés via la plateforme EthicsPoint

180+

partenaires actuels et potentiels sont soumis à un système de diligence raisonnable à l'égard des tiers (Third-Party Due Diligence System)

Comité de surveillance du Groupe constitué de cinq membres, dont le président du Comité d'audit et des risques, supervise l'enquête et le traitement des rapports tout en garantissant la confidentialité des lanceurs d'alerte et l'absence de représailles contre ces derniers.

Pour finir, la sensibilisation et la formation étant considérées comme essentielles, un programme de formation à la conformité réglementaire a été lancé dans l'ensemble du Groupe, avec des formations spécialisées pour certaines fonctions spécifiques et l'ajout de formations en ligne.

En outre, en 2022, TITAN a fait partie des plus de 1 000 participants issus de plus de 80 pays qui ont rejoint le programme « Early Adopter » du Pacte mondial des Nations Unies, qui vise à améliorer la communication sur les progrès réalisés en ce qui concerne les dix principes du Pacte.

Introduction de critères ESG dans la rémunération de l'exécutif

TITAN considère que le fait de relier les performances environnementales, sociétales et de gouvernance (ESG) à la rémunération des dirigeants peut contribuer à tenir ces derniers responsables de la réalisation des objectifs ESG du Groupe, tout en renforçant la supervision de l'agenda de développement durable au niveau du Conseil d'administration.

Notre entreprise s'est engagée à réduire les émissions directes nettes de CO₂ à 500 kg par tonne de produit cimentier d'ici à 2030. Cet objectif est compatible avec l'objectif de limiter le réchauffement planétaire en dessous de 1,5°C par rapport aux niveaux pré-industriels et a été validé par la Science Based Targets Initiative (SBTi). À cette fin, un objectif d'émissions de CO₂ à trois ans conforme à l'objectif de 500 kg de CO₂ par tonne de produit cimentier est repris dans les objectifs de performance du plan de rémunération variable différée pour les membres exécutifs du Conseil et les membres du Comité Exécutif. En outre, l'objectif de décarbonisation est relié au système d'évaluation annuelle des performances et de rémunération des responsables des divisions. Qui plus est, une part de 5% du régime d'incitations à court terme (Short-Term Incentive Scheme, STIP) est liée au taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt.

Gestion des risques

TITAN exerce ses activités dans un paysage géographique, commercial et opérationnel diversifié. Il en résulte une multitude d'expositions potentielles aux risques, notamment des risques stratégiques, financiers, de développement durable (ESG) et opérationnels. Les risques sont classés selon des taxonomies

établies et pertinentes par rapport aux activités du Groupe, et sont évalués en termes de probabilité, d'impact et de préparation conformément aux meilleures pratiques du secteur.

Le cadre de gestion des risques de TITAN est présenté ci-dessous.

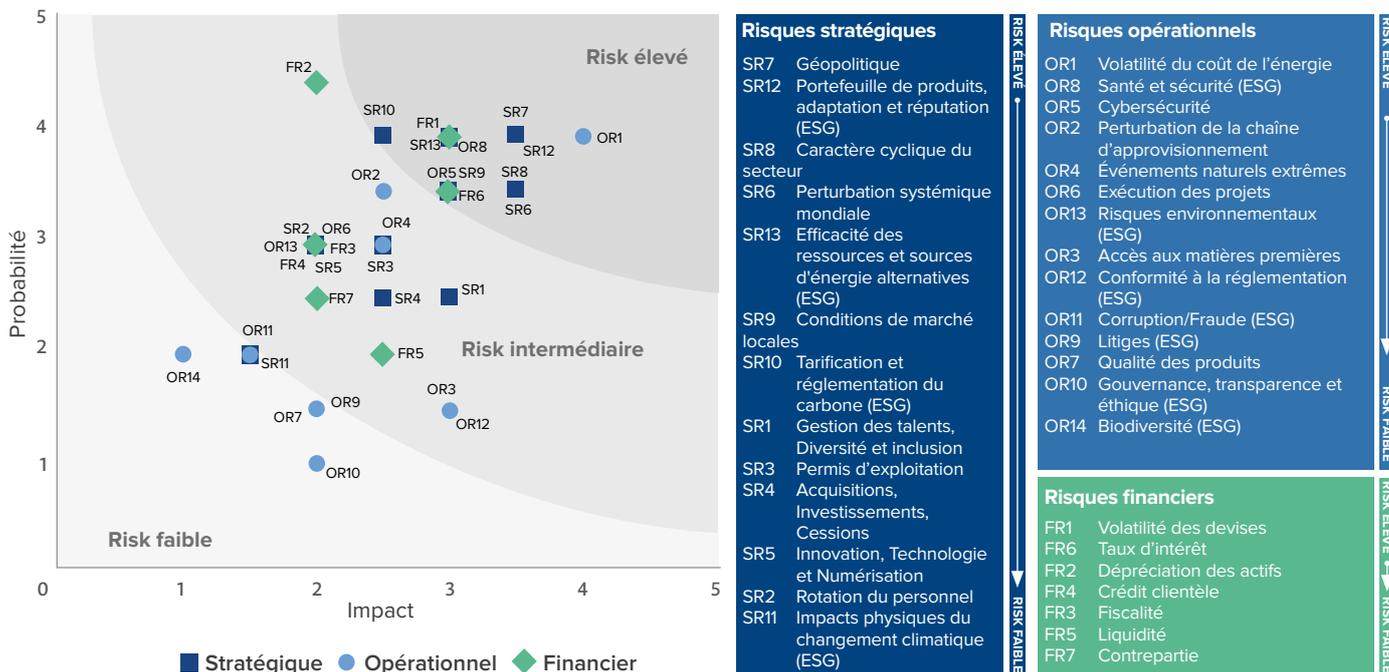
GESTION DES RISQUES			
	Centrale	Hybride	Par la division
Risques couverts	Risques stratégiques, p. ex. <ul style="list-style-type: none"> Perturbations géopolitiques et mondiales Atténuation et adaptation au changement climatique, y compris la tarification du carbone Caractère cyclique du secteur Conditions du marché Gestion des talents, diversité et inclusion Risques financiers, p. ex. : <ul style="list-style-type: none"> Volatilité des devises Taux d'intérêt Dépréciation des actifs Contrepartie 	Risques opérationnels, p. ex. : <ul style="list-style-type: none"> Santé et sécurité Risques environnementaux Corruption/Fraude Conformité à la réglementation Gouvernance, transparence et éthique Autres risques opérationnels, p. ex. : <ul style="list-style-type: none"> Volatilité du coût de l'énergie Cybersécurité Perturbation de la chaîne d'approvisionnement Accès aux matières premières 	La plupart des risques opérationnels/ ESG se produisent au niveau des différentes divisions
Approche de gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> Comité Exécutif Comité des investissements Finance Groupe Autres fonctions du Groupe (p. ex. Achat, R&I, TI, RH, ESG) 	<ul style="list-style-type: none"> Divisions Surveillance centrale accrue par rapport à des risques gérés par une division 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion par la division dans le cadre des activités quotidiennes Intégré aux processus d'entreprise

← Département d'audit interne, de risque et de conformité et Comité d'audit et des risques →

En 2022, le Groupe a poursuivi l'évaluation des risques et des opportunités liés au climat conformément au cadre du TCFD, comme le montre la page 39. L'exercice a porté sur les risques physiques tels que des températures extrêmes, des inondations

et le stress hydrique, ainsi que sur les risques liés à la transition, comme le prix du carbone, les atteintes à la réputation et l'adaptation du portefeuille de produits.

La liste des principaux risques auquel le Groupe est exposé et la carte de leurs probabilités et impacts respectifs sont repris ci-dessous :



Informations financières relatives au climat (TCFD)

Le secteur du ciment jouera un double rôle dans la transition vers la neutralité carbone : il fournira des infrastructures résistantes à l'évolution du climat et aux phénomènes météorologiques extrêmes, et il réduira sa propre empreinte carbone pour contribuer à limiter le changement climatique.

En sollicitant des experts en risques liés au changement climatique et en se fondant sur les différents scénarios du GIEC, le Groupe évalue depuis 2021 les risques physiques et transitoires découlant du changement climatique, ainsi que les opportunités liées à la transition vers une économie à faible émission de carbone, conformément aux recommandations du TCFD. Le tableau ci-

dessous fournit tous les liens nécessaires avec le Rapport annuel intégré de TITAN et le rapport que nous avons soumis au CDP pour 2022. De plus amples informations sur la méthodologie utilisée et les risques et opportunités sont disponibles à la page 103 du Rapport (Revue de la performance ESG).

Gouvernance	Stratégie	Gestion des risques	Mesures et objectifs
Surveillance par le Conseil d'administration des risques et opportunités liés au climat RAI 2022, p.34-37, 38, 103-104 CDP C1. Gouvernance	Risques et opportunités liés au climat identifiés RAI 2022, p.12, 77-83 CDP C2. Risques et opportunités	Processus d'identification et d'évaluation des risques liés au climat RAI 2022, p.38, 77-83, 103-104 CDP C1. Gouvernance C2. Risques et opportunités	Mesures utilisées RAI 2022, p.28, 38, 77-83, 86-90, 103-104, 115-119, 134 CDP C1. Gouvernance C4. Objectifs et performance C9. Mesures supplémentaires C11. Prix du carbone
Rôle de la direction RAI 2022, p.34-37, 38, 103-104 CDP C1. Gouvernance	Impact sur les opérations, la stratégie et la planification financière de l'organisation RAI 2022, p.12, 77-83 CDP C2. Risques et opportunités C3. Stratégie opérationnelle C4. Objectifs et performance C9. Mesures supplémentaires C12. Engagement	Processus de gestion des risques liés au climat RAI 2022, p.38, 77-83, 103-104 CDP C1. Gouvernance C2. Risques et opportunités C3. Stratégie opérationnelle C9. Mesures supplémentaires C11. Prix du carbone C12. Engagement	GES du Scope 1, 2 et 3 et risques associés RAI 2022, p.86-90, 115-119, 134 CDP C6. Données sur les émissions C7. Répartition des émissions C8. Énergie C9. Mesures supplémentaires
	Résilience de la stratégie de l'organisation selon différents scénarios RAI 2022, p.12, 76-83 CDP C2. Risques et opportunités	Intégration dans la gestion globale des risques RAI 2022, p.38, 77-83, 103-104 CDP C1. Gouvernance C2. Risques et opportunités	Objectifs et performances par rapport aux objectifs RAI 2022, p.28 CDP C1. Gouvernance C4. Objectifs et performance

Veuillez visiter le site <https://www.cdp.net> pour connaître les réponses de TITAN au questionnaire du CDP sur le changement climatique.



PERFORMANCE RÉGIONALE

États-Unis



PERFORMANCE 2022 : POINTS MARQUANTS



Conversion totale de la production de ciment au profit d'un ciment à moindre teneur en carbone

Employés :

2 374

Unités opérationnelles

2 Cimenteries intégrées	8 Carrières	82 Centrales de béton prêt à l'emploi	3 Terminaux d'importation
8 Usines de blocs de béton	4 Usines de traitement des cendres volantes		

Titan America a poursuivi sa croissance et a maintenu son forte rentabilité en dépit des pressions inflationnistes persistantes et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement.



Cimenterie de Roanoke, États-Unis

Présentation du marché

En 2022, l'économie américaine a enregistré une croissance continue avec un rebond vigoureux des dépenses de consommation. Le PIB du pays a augmenté de 2,2%, tandis que le taux de chômage atteignait 3,5%. Cependant, l'inflation a constitué un défi car les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et l'augmentation de la demande, ont entraîné une augmentation plus rapide que prévu des prix à la consommation et des matières premières. L'inflation annualisée a clôturé l'année loin de ses sommets de milieu d'année, à 6,5% contre 7,0% en 2021. La Réserve Fédérale Américaine a continué à lutter contre l'inflation en procédant à des hausses continues des taux d'intérêt, les amenant à une fourchette cible comprise entre 4,25% et 4,5%, ce qui constitue leur niveau le plus élevé en 15 ans.

En 2022, les dépenses de construction ont augmenté de 10,2% pour atteindre 1 800 milliards de dollars. Les dépenses dans la construction résidentielle ont augmenté de 13,3%, dans la construction non résidentielle de 9,1% et dans la construction publique de 4,8%. par rapport à 2021. Au total la consommation de ciment a augmenté de 3,3%, atteignant 112 millions de tonnes.

Performance régionale

Titan America a affiché une croissance robuste en 2022. Nos marchés ont à nouveau connu une croissance nettement supérieure à la moyenne américaine, nos clients ayant vu leurs activités se développer et leurs carnets de commandes s'allonger. L'impact de l'inflation a été tempéré par une amélioration de l'environnement tarifaire sur tous les marchés. Une autre étape législative a été franchie lorsque le Congrès américain a adopté la loi sur la réduction de l'inflation (Inflation Reduction Act, IRA) en août 2022. Des progrès considérables ont été accomplis au niveau des projets de dépenses d'investissement, notamment dans nos terminaux d'importation de Norfolk et de Tampa et les installations logistiques ferroviaires connexes, tous conçus pour capter la croissance du marché et désengorger les contraintes logistiques.

Les ventes de ciment ont augmenté en 2022, tandis que les ventes de granulats, de béton prêt à l'emploi et de blocs de béton enregistraient un certain ralentissement mais tout en se maintenant à des niveaux élevés. En dépit de contraintes d'approvisionnement continues, les volumes de cendres volantes ont augmenté au cours de l'année. Dans l'ensemble, les ventes de Titan America en 2022 ont augmenté par rapport à 2021, pour atteindre 1,4 milliards de dollars. En euros, les ventes ont augmenté de 33,6% à 1.314,3 millions d'euros. L'EBITDA a lui aussi augmenté de 19,1% pendant l'année pour atteindre 188,2 millions d'euros (194,8 millions de dollars US, en hausse de 4,0%).

Au cours de l'année 2022, les opérations du Groupe aux États-Unis ont montré une amélioration significative du mélange de combustibles, du ratio clinker/ciment - grâce à la conversion complète au ciment de type IL à faible teneur en carbone dans la production - ainsi qu'une réduction des émissions de CO₂ (nettes Scope 1) de 9%. Les systèmes de numérisation mis en œuvre dans les deux cimenteries (OTR de bout en bout dans les équipements de production de ciment et solutions de détection de prédiction de défaillance) ont apporté des améliorations d'efficacité et des avantages financiers pour Titan America.

Floride

En 2022, la Floride a été l'un des États américains qui ont le plus bénéficié de la migration interne de la population, soutenue par la délocalisation des entreprises et l'expansion des activités des sociétés. À ce titre, la demande de logements et les dépenses connexes de construction non résidentielle et d'infrastructure ont continué à en tirer parti pour une autre année. Au total, en 2022, la consommation de ciment a une fois de plus dépassé la moyenne nationale, augmentant de 6,1% pour atteindre 9,6 millions de tonnes.

Virginie et Carolines

La consommation de ciment en Virginie a augmenté de 3,8% pour s'établir à 2,3 millions de tonnes, tandis qu'en Caroline du Nord, elle a progressé de 1,9% pour atteindre 3,3 millions de tonnes. La performance commerciale a été soutenue par l'augmentation des volumes, en grande partie grâce aux projets commerciaux et aux travaux publics à forte intensité de ciment.

Région métropolitaine de New York/New Jersey

La consommation de ciment dans la Région métropolitaine de

New York a diminué de 6,6% pour s'établir à 1,8 millions de tonnes, tandis que celle du New Jersey a augmenté de 2,1% pour atteindre 1,6 million de tonnes. Les volumes de ciment dans notre terminal d'importation d'Essex ont continué à progresser au même rythme qu'en 2021, soutenus par les gratte-ciel résidentiels et commerciaux, ainsi que par les projets d'infrastructure déjà en cours.

Performance ESG

En 2022, protéger la santé et le bien-être de nos collaborateurs et de nos communautés locales contre les impacts de la pandémie est resté une priorité essentielle. Nous avons prolongé le soutien financier apporté par l'indemnité de maladie et de quarantaine d'urgence que nous avons instituée en 2020, maintenu nos protocoles de sécurité au travail liés à la COVID, donné accès aux vaccins de rappel pour nos collègues et leurs familles, et ajouté un volet « santé mentale » à notre programme de bien-être. Les programmes de sécurité de Titan America ont été récompensés pour leurs constantes améliorations par des prix industriels décernés par la Portland Cement Association, la National Ready-Mix Concrete Association et la National Mining Association. Au cours de l'année, nous avons lancé notre nouveau programme de développement du leadership, baptisé LEAD, et le premier groupe à suivre ce cursus de deux ans comprenait 36 de nos cadres et jeunes leaders. Titan America a également déployé des simulateurs de pointe pour les conducteurs de camions de béton prêt à l'emploi afin de mieux former nos équipes à la sécurité.

Pennsuco Cement a élargi son mélange de combustibles de substitution pour y inclure les huiles usagées et a pratiquement éliminé la totalité des combustibles fossiles solides de sa production de ciment. Les deux cimenteries sont désormais entièrement converties à la production de notre ciment de type IL à faible teneur en carbone. En Floride et dans la région Mid-Atlantic, les terminaux côtiers sont en cours d'expansion, via la construction de nouveaux dômes de stockage de grande capacité pour mieux répondre à la demande du marché. Les deux cimenteries ont achevé leur numérisation de bout en bout grâce à des optimiseurs autonomes en temps réel et à des algorithmes de prédiction des défaillances, ce qui a permis d'améliorer la fiabilité et la qualité des produits et de réduire la consommation d'énergie. Les certifications ISO Standard for Energy Management, TRUE Zero Waste et Energy Star® continuent de servir de base à d'excellentes performances environnementales et énergétiques vers nos objectifs ESG.

TITAN Pennsuco – Programme de stage de la Florida International University (FIU) : un vivier de talents

Nous sommes associés à la Florida International University (FIU), située à proximité, pour proposer un programme de stage qui permet aux étudiants d'acquérir une expérience professionnelle concrète dans le monde du ciment et de découvrir les possibilités de carrière qu'offre ce secteur. Les stagiaires, qui proviennent d'un large éventail de filières - notamment l'ingénierie, les sciences de l'environnement, la chimie, le commerce, les ressources humaines, les finances, la santé et la sécurité, les ventes, les opérations,

l'approvisionnement et la logistique - se voient attribuer un coach pour les guider dans l'entreprise, au sein de laquelle ils s'engagent dans des projets qui apportent une valeur ajoutée significative à nos opérations. Au terme du stage, les étudiants présentent les résultats de leurs projets à la direction générale. À Pennsuco, huit de nos employés, dont certains occupent des postes de direction, sont d'anciens stagiaires, et en 2022, sept nouveaux stagiaires ont rejoint le programme.



PERFORMANCE RÉGIONALE

Grèce et Europe occidentale



Une forte demande et des efficacités opérationnelles permettent d'atténuer la hausse des coûts énergétiques, ce qui se traduit par une rentabilité accrue.



Cimenterie de Thessalonique, Grèce

PERFORMANCE 2022 : POINTS MARQUANTS

<p>Chiffre d'affaires:</p> <p>€326,4m</p> <p>(2021: €267,6m)</p>	<p>Émissions de CO₂ nettes du Scope 1 (kg/t de produit cimentier) :</p> <p>604,8</p> <p>(2021: 665,8)</p>
<p>EBITDA</p> <p>€28,5m</p> <p>(2021: €23,6m)</p>	<p>Taux de substitution des combustibles alternatifs (% base de chauffage) :</p> <p>32,3</p> <p>(2021: 28,6)</p>
<p>Actif:</p> <p>€699,8m</p> <p>(2021: €631,0m)</p>	<p>Rapport clinker/ciment (%) :</p> <p>79,4</p> <p>(2021: 85,0)</p>
<p>Employés :</p> <p>1 257</p>	<p>LTIFR (employés) :</p> <p>0,00</p> <p>(2021: 0,00)</p>
<p>Nombre d'initiatives d'engagement communautaire :</p> <p>78</p> <p>(2021: 43)</p>	

Unités opérationnelles

3 Cimenteries intégrées	25 Carrières	29 Centrales de béton prêt à l'emploi	3 Terminaux d'importation
2 Usines de traitement des cendres volantes	1 Usine de mortier sec	1 Usine de blocs de béton	

Présentation du marché

S'appuyant sur la forte croissance de l'année précédente, les niveaux de consommation de ciment domestique ont atteint environ 3,4 millions de tonnes en 2022. La nette accélération de la construction résidentielle, du développement immobilier et des projets logistiques a constitué le fer de lance de la demande, qui a également été soutenue par des niveaux d'activité accrus dans les projets d'infrastructures publiques et municipales. L'activité touristique en 2022 a atteint des sommets, ce qui a relancé l'activité dans le secteur des infrastructures hôtelières. La construction résidentielle et les projets touristiques devraient maintenir leur évolution positive, tandis que des projets de développement emblématiques, tels que « L'Ellinikon » dans la région de la capitale, l'Attique, et les projets d'infrastructure à grande échelle - désormais matures - dans l'ensemble du pays suivent leur cours.

Les exportations de ciment ont également été robustes, les États-Unis restant le principal marché d'exportation de la Grèce.

Performance régionale

La Grèce a clôturé l'année sur la tendance positive enregistrée tout au long de celle-ci. Une augmentation des ventes de ciment sur le marché intérieur a été enregistrée, marquant une année de solides performances en termes de ventes. Les ventes ont connu une croissance à deux chiffres, tant pour l'année que pour le dernier trimestre, particulièrement soutenu par des conditions météorologiques très clémentes.

Malgré la hausse des coûts de l'énergie, des matières premières et du transport, la rentabilité régionale s'est améliorée car les augmentations de prix ont été réalisées à temps pour tenir compte de ces coûts plus élevés. La combinaison d'une série de démarches - l'augmentation supplémentaire de l'utilisation de combustibles alternatifs et de matières premières alternatives, un ratio clinker/ciment plus faible des produits, ainsi que des efficacités opérationnelles successives - a également permis d'atténuer partiellement l'augmentation des coûts énergétiques. La demande

sur le marché a continué d'être alimentée par de grands et petits projets publics, des développements immobiliers et non résidentiels à travers tout le pays et des investissements liés au tourisme. D'autres grands projets d'infrastructure dans le pipeline ne se sont pas encore concrétisés. Le marché résidentiel et la rénovation ont progressé dans les grands centres urbains et sont restés stables dans l'ensemble.

Les émissions nettes de CO₂ ont connu une baisse significative en 2022, tandis que la construction du précalcinateur, qui contribuera à accroître le recours aux combustibles alternatifs, est presque terminée et devrait être opérationnelle au cours du premier semestre 2023.

Les volumes d'exportation vers des tiers ont été réduits pour l'année, afin de tenir compte de notre optimisation des émissions de CO₂. La majorité des exportations de ciment ont été acheminées vers Titan America et vers le réseau de terminaux du Groupe en Europe, qui a également enregistré une forte croissance en termes de volumes et de prix.

Les ventes pour la Grèce et l'Europe occidentale en 2022 ont ainsi progressé de 22% à 326,4 millions d'euros, tandis que l'EBITDA s'est étoffé de 4,9 millions d'euros pour s'établir à 28,5 millions d'euros.

Performance ESG

Notre engagement en matière de santé et de sécurité au travail est resté élevé en 2022, et nous avons continué à nous appuyer sur les progrès réalisés au cours des années précédentes. Il n'y a pas eu d'accidents du travail avec arrêt (LTI) parmi notre propre personnel. En revanche, il y en a eu deux parmi nos sous-traitants, contre 4 en 2021. Les deux incidents se sont produits pendant des travaux hors site. Les principaux indicateurs, y compris les heures de formation pour les employés et les sous-traitants, sont restés conformes aux objectifs. En 2022, nous avons amélioré la surveillance des chantiers hors site, lancé des applications mobiles de sécurité pour les livraisons de béton prêt à l'emploi et de matières premières.

Dans le prolongement des efforts intensifs déployés l'année dernière en matière de décarbonisation, nous avons encore accru l'utilisation de combustibles de substitution et augmenté notre offre et nos volumes de vente de ciments à faible empreinte carbone.

Nous avons également testé des applications pilotes pour la capture et l'utilisation du CO₂ à l'échelle industrielle. Nous avons poursuivi notre transformation numérique, en mettant à niveau le Cement Mill Optimizer dans les deux broyeurs verticaux de notre usine de Thessalonique et sur un broyeur à boulets dans l'usine de Kamari, tout en investissant également dans une solution d'optimisation en temps réel des fours à Kamari afin d'accroître la productivité et de réduire la consommation d'énergie.

En 2022, l'accent a été mis sur l'égalité des chances et l'inclusion, grâce au lancement de la politique en matière de diversité, d'égalité des chances et d'inclusion, et sur l'augmentation de la participation des femmes dans notre vivier de talents et dans les nouvelles embauches, en particulier dans les secteurs de la vente et de l'ingénierie. L'accent a également été mis sur les initiatives de bien-être visant à soutenir l'état physique, mental et financier de nos employés.

Dans le cadre du don d'un million d'euros consacré à la lutte contre les effets des incendies de 2021, TITAN ainsi que la Fondation Paul et Alexandra Canellopoulos ont livré plus de 50 réservoirs d'eau et du matériel de lutte contre les incendies et ont soutenu une étude menée par l'Université nationale et Kapodistrienne d'Athènes avec l'Observatoire national d'Athènes afin d'évaluer et de hiérarchiser les risques naturels et climatiques susceptibles d'affecter les communautés locales où nous opérons.

Afin de continuer à augmenter la valeur offerte à ses clients, TITAN Greece a publié une déclaration environnementale de produit (DEP) vérifiée par une tierce partie pour les granulats de calcaire de la carrière de Xirorema, après avoir publié des DEP pour le ciment, le béton et les mortiers secs.

La centrale pilote de Kamari, première démonstration de capture et d'utilisation du carbone en Europe du Sud-Est

Financé par l'Union européenne, le projet RECODE s'est concentré sur la capture et l'utilisation du dioxyde de carbone et sa conversion en produits chimiques et en matériaux à valeur ajoutée pour produire de meilleurs produits cimentiers, moins énergivores et moins émetteurs en CO₂. Cette nouvelle technologie a été mise à l'essai à l'usine TITAN de Kamari, en Grèce ; devenue la première cimenterie d'Europe du Sud-Est à faire la démonstration de capture et d'utilisation du carbone. L'équipe de TITAN a travaillé en étroite collaboration

avec ses partenaires de RECODE pour obtenir une pureté élevée du CO₂ dans le flux de capture et pour utiliser les produits convertis afin de fabriquer du béton prêt à l'emploi faiblement carboné. Le projet RECODE s'est achevé en 2022, mais TITAN continuera de se servir de l'unité de capture pour évaluer des matériaux d'absorption du CO₂ innovants. Pour sa contribution au succès du projet RECODE, TITAN a été désigné « innovateur clé » par la Commission européenne dans le cadre de son Radar de l'innovation.



PERFORMANCE RÉGIONALE

Europe du Sud-Est



PERFORMANCE 2022 : POINTS MARQUANTS



Émissions de CO₂ nettes du Scope 1
(kg/t de produit cimentier) :

620,5
(2021: 633,1)

Rapport clinker/ciment (%) :

73,3
(2021: 74,9)



LTIFR (employés) :

0,99
(2021: 2,43)



Nombre d'initiatives d'engagement
communautaire :

77
(2021: 77)

Employés :

1 107

Unités opérationnelles

5

Cimenteries
intégrées

21

Carrières

6

Centrales
de béton
prêt à
l'emploi

1

Installation
de carburant
transformé

Amélioration des performances malgré l'inflation des coûts et le ralentissement de l'activité de construction, grâce aux améliorations d'efficacité, à la tarification et au gain de parts de marché.



Cimenterie de Usje, Macédoine du Nord

Présentation du marché

Dans un environnement fortement inflationniste porté par des coûts d'électricité qui ont parfois atteint des multiples des niveaux historiques, le chiffre d'affaires a augmenté de 33% pour atteindre 385,9 millions d'euros, principalement grâce aux prix et aux économies de coûts. Au second semestre, les hausses de prix et d'efficacité ont couvert l'impact négatif cumulé des augmentations de coûts, inversant la tendance négative du premier semestre 2022 et entraînant une amélioration de l'EBITDA à 95 millions d'euros en 2022, soit 16% de plus par rapport aux 81,9 millions de l'année précédente.

Nos usines ont fonctionné à des niveaux de fiabilité élevés, couvrant les pénuries temporaires du marché de la part de nos concurrents et renforçant ainsi notre part de marché globale. Du côté des produits, le Groupe a introduit avec succès des ciments à haute performance et faiblement carbonés dans tous les pays, conformément à notre plan de décarbonation pour 2030.

Albanie

L'économie albanaise a connu une croissance d'environ 3% en 2022, beaucoup plus lente qu'en 2021, revenant à des niveaux pré-pandémiques, soutenue par la consommation des ménages et le tourisme. Le marché de la construction a ralenti et est revenu aux niveaux plus normalisés de 2020, en raison de la diminution des dépenses publiques suite aux élections et à la reconstruction après le séisme, et de l'incertitude économique et de la hausse du coût des intrants. TITAN a tiré parti des problèmes opérationnels temporaires, mais prolongés, d'autres producteurs, en approvisionnant le marché de manière fiable et en augmentant sa part de marché par la même occasion.

Bulgarie

Malgré une croissance d'environ 3% du PIB de la Bulgarie, le marché de la construction est resté au même niveau que l'année dernière en raison de l'incertitude politique générée par les élections répétées et de l'arrêt des travaux d'infrastructure

publique mais aussi, en partie, des retards de financement de l'UE. Les ventes de TITAN ont ralenti, affectées temporairement par leur exposition aux retards des projets d'infrastructure évoqués ci-dessus. L'utilisation de combustibles alternatifs a continué à augmenter comme prévu, tandis qu'un nouvel investissement visant à accroître davantage leur utilisation est en cours.

Kosovo

Le secteur de la construction au Kosovo en 2022, fortement affecté par l'augmentation du coût des matériaux de construction, de l'énergie et d'autres intrants opérationnels, a diminué de plus de 10% par rapport à 2021, le principal recul concernant l'activité des logements privés. L'économie dans son ensemble a connu une croissance d'environ 3%.

Suite aux investissements réalisés sur l'usine du Groupe en 2021, les performances de la production ont considérablement augmenté et, complétées par les importations du réseau régional de TITAN, ont réussi à accroître la présence du Groupe sur le marché local.

Macédoine du Nord

Le PIB de la Macédoine du Nord a progressé de 2% en glissement annuel en 2022, ce qui constitue une décélération par rapport aux quelque 4% enregistrés l'année précédente. Sous l'effet de la forte augmentation du prix de l'énergie, du coût des matériaux de construction et de l'inflation globale, le marché de la construction a enregistré une baisse d'environ 10% même si, sur un plan positif, le nombre total de permis de construire est resté au même niveau qu'en 2021.

Le Groupe a investi avec succès dans l'installation des panneaux photovoltaïques de 3 MWh tout en continuant à augmenter, dans la limite de leur disponibilité, l'utilisation de combustibles alternatifs d'origine locale.

Serbie

Avec un taux de croissance du PIB de 2,3%, l'économie serbe a poursuivi sa tendance à la hausse en 2022, mais à un rythme plus lent que les années précédentes. Les incertitudes économiques actuelles, combinées aux fortes augmentations des prix des intrants et au manque de fiabilité de l'approvisionnement, ont pesé sur l'activité de construction locale. En conséquence, la consommation nationale de ciment a diminué de 2%, pour la première fois après huit années consécutives de croissance de la demande qui a atteint un niveau record en 2021. TITAN a surperformé le marché - participant principalement à des projets d'infrastructure - en

maintenant un très haut niveau de productivité et de fiabilité, obtenant ainsi une plus grande part du marché.

Performance ESG

Les usines de la région ont continué à faire des progrès considérables en matière de décarbonisation. En Bulgarie, l'utilisation de combustibles alternatifs est passée à 48% en 2022, la consommation d'énergie électrique pour la production de clinker a été réduite de 14% par rapport à la consommation de 2021, en raison de la conception et du fonctionnement du nouvel entrepôt de stockage du cru brute et du silo d'homogénéisation. Par ailleurs, la consommation de gaz naturel dans nos broyeurs à ciment a été réduite de 60%. En outre, une étude sur l'efficacité énergétique a été réalisée par VDZ (Verein Deutscher Zementwerke). En Macédoine du Nord, notre cimenterie d'Usje a également réalisé des investissements considérables dans l'approvisionnement en énergie renouvelable. Pour ce qui est de notre usine de Sharrcem au Kosovo, nous avons optimisé notre portefeuille de produits en lui adjoignant des produits à plus faible teneur en clinker. De même, dans notre cimenterie de Kosjeric en Serbie, nous avons lancé un nouveau type de ciment éco-efficace (CEM II/C-M (V-L) 32.5R) dont l'empreinte CO₂ est nettement inférieure. La santé et la sécurité sont restées une priorité dans toute la région, la Serbie ayant obtenu la meilleure note lors de l'audit annuel du Groupe sur la santé et la sécurité, sans qu'aucun constat critique ou accident de travail avec arrêt (LTI) n'ait été enregistré. En Bulgarie, nous avons lancé le programme « Next Step » en vue de standardiser toutes les procédures critiques en matière de sécurité et introduit un système de récompenses pour la sécurité. L'usine a atteint la barre des 600 jours sans accident impliquant un de nos employés directs. Dans les cinq usines de la région, nous avons continué à offrir des programmes de formation des jeunes, de sensibilisation, de soutien à la santé mentale et de bien-être. Près de notre usine d'Usje en Macédoine du Nord, nous avons aidé la municipalité à équiper l'école primaire Blaze Koneski, récemment rénovée, et nous avons collaboré avec des universités pour proposer des stages et des visites d'usines à des étudiants. En Serbie, nous avons relancé notre programme de stages, qui a attiré 25 candidats, dont 3 ont été embauchés. Nous avons également continué à soutenir d'importantes initiatives locales en matière de santé. Les employés de la cimenterie d'Antea en Albanie, par exemple, ont participé à une campagne de don du sang pour les patients atteints de thalassémie, tandis qu'au Kosovo, nous avons soutenu une formation de sensibilisation aux soins de base pour les femmes.

Les premiers panneaux solaires du Groupe couvrent désormais 10% des besoins en énergie de l'usine

Grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques à la cimenterie TITAN de Usje en Macédoine du Nord, 10% des besoins énergétiques du site sont désormais couverts par des sources d'énergie renouvelables. Le premier système d'énergie solaire du Groupe, qui affiche une puissance de pointe de 3 MWp, peut produire 3 600 MWh par an, ce qui permet non seulement d'économiser sur les coûts d'électricité, mais aussi de contribuer directement à la réduction des émissions de CO₂,

à hauteur de 3 200 tonnes par an. Les panneaux installés sur les toits couvrent une surface de 15 000 m² et Usje envisage d'installer dans un second temps des panneaux photovoltaïques au sol. Cet investissement de 2 millions d'euros s'ajoute à d'autres projets d'énergie durable à Usje, qui a été la première cimenterie du pays à utiliser des combustibles alternatifs. Usje prévoit de continuer à investir dans la transformation énergétique de ses installations.



PERFORMANCE RÉGIONALE

Méditerranée orientale



PERFORMANCE 2022 : POINTS MARQUANTS

Chiffre d'affaires:

€255,6m
(2021: €172,8m)

Émissions de CO₂ nettes du Scope 1
(kg/t de produit cimentier) :

662,2
(2021: 672,4)

Taux de substitution des combustibles
alternatifs (% base de chauffage) :

14,8
(2021: 13,1)

EBITDA

€19,6m
(2021: €11,8m)

LTIFR (employés) :

0,70
(2021: 2,17)

Actif:

€442,8m
(2021: €447,2m)

Employés issus des communautés
locales (%) :

89,7
(2021: 88,9)

Employés :

748

Unités opérationnelles

3

Cimenteries
intégrées

13

Carrières

6

Centrales de béton
prêt à l'emploi

1

Terminal
d'importation

1

Usine de broyage
de ciment

2

Installations de
carburant transformé

Amélioration des performances soutenue par la croissance de la demande et des prix malgré les incertitudes macroéconomiques locales.



Cimenterie de Alexandria, Égypte

Présentation du marché

Au cours de l'année 2022, les conséquences de la guerre en Ukraine ont considérablement pesé sur l'économie égyptienne. La croissance du PIB a atteint 6,6% en 2022. La Banque centrale d'Égypte a laissé flotter la livre égyptienne et la devise s'est dévaluée d'environ 50% tandis que l'inflation annuelle passait d'une moyenne de 5,2% en 2021 à une moyenne estimée à 13,6% en 2022. En décembre, l'Égypte a accepté un programme de soutien financier de 3 milliards de dollars de la part du FMI, s'engageant à mettre en œuvre un large éventail de réformes monétaires et fiscales et à renforcer le rôle du secteur privé. La demande de ciment a continué à marquer une tendance positive pour la deuxième année consécutive, en raison de l'activité de construction plus soutenue découlant des projets infrastructurels de l'État et du logement abordable. La consommation de ciment a atteint 51,2 millions de tonnes en 2022, affichant ainsi une hausse de 5%.

En Turquie, l'environnement économique a été marqué par une forte dépréciation (31%) de la devise locale, une inflation galopante de 64% et une diminution conséquente du revenu réel des ménages. Cependant, l'économie a progressé de 5% grâce à l'expansion continue du crédit qui a fait suite à une série de baisses de taux de la Banque centrale. Au niveau national, on estime que la demande intérieure de ciment s'est contractée d'environ 14% en 2022 pour retomber à 54 millions de tonnes, soit une baisse considérable par rapport aux niveaux record de 2017, caractérisée toutefois par des différences importantes entre les différents marchés régionaux.

Performance régionale

Après quelques années de performances fragiles et malgré les incertitudes macroéconomiques, la région de la Méditerranée orientale a enregistré des recettes totales de 255,6 millions d'euros, soit une hausse de 48% par rapport aux niveaux de 2021. L'EBITDA s'est amélioré de 66% pour atteindre 19,6 millions d'euros

contre 11,8 millions, ce qui atteste d'une meilleure performance et de stratégies fructueuses vers le demande et l'atténuation des coûts.

Égypte

En Égypte, l'accord de régulation du marché mis en place par le gouvernement en 2021 a été prolongé et a continué à équilibrer l'offre et la demande, avec à la clé des prix de vente plus sains. La demande de ciment a affiché une tendance positive pour la deuxième année consécutive, avec une activité de construction plus soutenue découlant des projets infrastructurels de l'État et du logement abordable. La consommation de ciment dans le pays a augmenté, tandis que TITAN a enregistré une croissance des volumes et une augmentation substantielle des ventes grâce à des prix plus élevés et à une expansion dans de nouveaux produits cimentaires. Cependant, les conséquences de la guerre en Ukraine ont considérablement nui à l'économie égyptienne. Tributaire à la fois des importations de blé et des recettes du tourisme, le pays s'est effondré sous l'effet d'une immense pénurie de devises qui a entraîné une dévaluation d'environ 50% de la livre égyptienne et une flambée des taux d'intérêt. En décembre, l'Égypte a accepté un programme de soutien financier de 3 milliards de dollars de la part du FMI, s'engageant dans un large éventail de réformes monétaires et fiscales et à renforcer le rôle du secteur privé. La mise en application de ce plan progresse lentement.

Turquie

En Turquie, les volumes de ciment domestique ont diminué car le pays se trouve dans une situation macroéconomique tendue et souffre d'hyperinflation (celle-ci a atteint 90% à son apogée). De nombreux projets du secteur public ont été interrompus et l'activité d'investissement en général reste faible. Des tendances divergentes s'observent toutefois sur les différents micromarchés du pays : les régions qui sont des destinations touristiques attrayantes ou des havres de migration interne populaires, comme celle de Marmara, ont connu une croissance de la consommation

au cours de l'année, tandis que d'autres, comme les régions situées plus à l'intérieur et à l'est du pays, ont enregistré un ralentissement de la demande. À la faveur du lancement récent de son nouveau terminal d'exportation de ciment dans le port de Samsun, sur la mer Noire, le Groupe a commencé à acheminer sa production de ciment de type IL vers les États-Unis. Des hausses de prix significatives ont permis de compenser avec succès les augmentations des coûts de production, également affectées par les tensions énergétiques internationales.

Performance ESG

En Égypte et en Turquie, TITAN s'est engagé dans un certain nombre d'initiatives visant à améliorer sa performance ESG. Notre usine de Beni Suef, en Égypte, a lancé un nouveau produit à faible teneur en carbone et a augmenté son taux de substitution thermique par des combustibles alternatifs. En Turquie, Adocim a doublé son taux de combustibles alternatifs pour atteindre plus de 20%. Dans le cadre de notre objectif « zéro accident » et par le biais d'audits de sites et de comportements en Turquie, nous avons amélioré les connaissances et la sensibilisation de nos employés sur les questions générales de santé et de sécurité. Malheureusement, malgré nos efforts visant à déterminer les mesures appropriées de contrôle des accidents et malgré l'importance que nous accordons à l'évaluation des risques pour la sécurité, un sous-traitant a perdu la vie en 2022 en Égypte. Sur le plan social, Adocim a travaillé en étroite collaboration avec des partenaires clés pour sensibiliser les employés à la question de l'égalité des sexes. Nous avons également collecté des fonds pour la Fondation Women's Solidarity, une fondation sociale qui oeuvre dans ce domaine clé. TITAN Egypt a repris son programme de stages, en accueillant une promotion de 111 candidats, et a maintenu sa collaboration avec les universités locales, en aidant 114 étudiants du premier cycle à se préparer au marché du travail. La société a également collaboré avec une ONG sur une étude socio-économique visant à identifier les besoins de nos parties prenantes locales.

Soutenir l'éducation à travers la rénovation complète d'un amphithéâtre universitaire

L'engagement avec les parties prenantes nécessite des discussions continues et ouvertes afin de mieux cerner leurs attentes. La collaboration de notre usine de Beni Suef en Égypte avec un établissement d'enseignement supérieur local, l'université de Beni Suef, nous a permis d'identifier la nécessité de rénover entièrement l'un de ses amphithéâtres. Avec l'aval des autorités universitaires, la cimenterie a envoyé une équipe spécialisée pour vérifier l'amphithéâtre et établir une liste

des besoins. Lors du chantier de rénovation qui a suivi, 47 participants internes et externes ont repeint la salle et l'ont équipée d'un éclairage adéquat, de bancs, de panneaux de sécurité, de tableaux, de supports visuels et de dispositifs éducatifs. Environ 600 étudiants utilisent cet amphithéâtre. Avec cette initiative, TITAN Egypt cherche à améliorer l'expérience universitaire des étudiants de Beni Suef et à les aider à se préparer au marché de l'emploi.



PERFORMANCE RÉGIONALE

Coentreprise au Brésil



Cimenterie de Quixere, Brésil

La hausse des taux d'intérêt et la baisse du revenu disponible ont affecté la demande de ciment.

Présentation du marché

En 2022, après trois années consécutives de croissance de la demande, la consommation de ciment au Brésil s'est contractée de 2,8% par rapport à l'année dernière pour atteindre 63,1 millions de tonnes. Cette réduction s'explique par le ralentissement de la croissance économique et la hausse des taux d'intérêt, qui ont fait augmenter le coût du financement immobilier, affectant ainsi négativement les mises en chantier.

Performance régionale

La consommation de ciment dans le nord-est, le marché naturel d'Apodi, a connu une baisse plus marquée en raison d'un temps pluvieux au cours de l'année et d'un niveau de revenu disponible plus faible dans la région. Apodi a réussi à compenser la baisse des volumes de ventes et l'augmentation du coût des intrants en se concentrant sur la gamme de produits et les prix. Les ventes ont augmenté dans le segment plus lucratif du ciment en vrac, au service de l'industrie de la préfabrication, de l'expansion de l'aéroport de Fortaleza et du secteur régional en pleine croissance des parcs éoliens.

En conséquence, Apodi a enregistré une augmentation significative de son chiffre d'affaires à 115,9 millions d'euros contre 83,8 millions en 2021, tandis que l'EBITDA a atteint 21,1 millions d'euros contre 19,5 millions en 2021.

Performance ESG

Notre joint-venture au Brésil a réalisé sa première évaluation des droits de l'homme selon les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, avec la participation de 83 représentants de l'équipe de direction d'Apodi. Un plan d'action visant à traiter certains domaines critiques et à développer des actions préventives a été élaboré. L'éducation est restée une priorité essentielle. Grâce au projet Construir Saber du Social Service of Industry (SESI), nous avons contribué à transformer la vie de plus de 300 personnes, en améliorant leur niveau scolaire et leur employabilité. Les initiatives de ce type ont un impact direct sur la durabilité de nos activités. Notre projet visant à promouvoir l'utilisation du palmier carnauba indigène comme biomasse dans le co-processing a atteint sa phase pilote finale. Au cours de l'année, nous avons réalisé des analyses logistiques et de production afin de proposer un modèle économique pour la fourniture de biomasse financièrement viable.

Nouvelle centrale à béton durable et à haute performance dans la ville de Fortaleza, dans le Ceará

Notre joint-venture Apodi a décidé d'aller de l'avant de manière stratégique avec l'expansion de son activité béton dans l'état du Ceará. Le projet de construction de la nouvelle centrale à béton durable a débuté en 2020, avec la participation de plus de 100 collaborateurs en provenance de différents départements, et en 2022, un nouveau site de production de béton durable et à haute performance est entré en fonction. Cette centrale à béton efficace, qui est alignée sur les objectifs stratégiques et les objectifs ESG du Groupe pour 2025, exerce un impact local positif. Grâce à son système de circuit fermé, toute l'eau de l'usine est réutilisée, ce qui permet de réduire la consommation. En outre, tous les effluents de

la centrale passent par un système de traitement des eaux usées. La nouvelle structure utilise les ressources naturelles de manière responsable, en réduisant au minimum la mise en décharge et en remplaçant une part des granulats naturels par des scories d'acier, ce qui contribue à réduire l'extraction de minéraux et participe à l'économie circulaire. L'étape suivante consistera à se concentrer sur le recyclage des résidus de béton d'ici à 2024.



Autres activités commerciales

En 2022, nous avons lancé notre première entreprise de services numériques, CemAI, notre solution de maintenance prédictive basée sur l'IA destinée aux producteurs de ciment, et nous avons poursuivi le développement de nos entreprises GAEA et ST Equipment and Technology.

GAEA

Green Alternative Energy Assets (GAEA) est une entreprise qui fournit des services dans le domaine de l'utilisation des déchets et de la production de combustibles alternatifs. Constituée en 2011 en Bulgarie, GAEA a été reconnue comme un fournisseur de solutions fiable sur le marché des déchets bulgare. Au cours de ses onze années d'activité en Bulgarie, GAEA a apporté des solutions à un vaste éventail d'industries de fabrication et de recyclage dans le pays, contribuant activement à l'économie circulaire.

GAEA a également étendu ses activités en Égypte depuis 2016, en fournissant des solutions pour les déchets ménagers des villes d'Alexandrie et de Beni Suef et en produisant des combustibles alternatifs dérivés de déchets ménagers (RDF) pour alimenter les cimenteries du Groupe, réduisant ainsi son empreinte carbone.

STET

ST Equipment & Technology LLC (STET), filiale à part entière du Groupe TITAN basée à Boston, aux États-Unis, conçoit, fabrique et distribue des équipements de séparation exclusifs. La technologie brevetée STET répond parfaitement aux besoins de traitement des poudres sèches et de recyclage des flux de déchets d'une manière innovante, écologiquement durable et rentable, contribuant ainsi à l'économie circulaire et à l'atténuation du changement climatique, tant à l'échelle locale que mondiale.

Les applications de la technologie STET comprennent le recyclage des cendres volantes issues de la combustion du charbon, le traitement sans eau des minerais et la valorisation des protéines d'origine végétale destinées à l'alimentation animale et humaine. Grâce à la société STET, les producteurs de protéines à haute teneur en fibres, telles que le tourteau de tournesol, le tourteau de canola et les drèches de distillerie, sont en mesure de produire des concentrés de protéines à l'aide d'une technologie de fractionnement sans danger pour l'environnement. En 2022, STET a poursuivi l'expansion de ses capacités de traitement des protéines végétales afin de répondre au besoin croissant de sources de protéines végétales de haute qualité. STET a achevé l'ingénierie

préliminaire d'une nouvelle installation de fractionnement de la drèche sèche de distillerie, un coproduit de la production d'éthanol à partir de maïs. Le procédé de distillation de la drèche permet une structure de production modulaire à faible coût d'investissement et fonctionne indépendamment de la production d'éthanol, ce qui permet une installation sur site ou à distance. Le système STET offre des avantages considérables aux transformateurs et aux utilisateurs finaux grâce à son processus sans eau et sans produits chimiques. Contrairement aux méthodes de fractionnement chimique en milieu humide, le procédé STET permet d'obtenir deux fractions de matériau qui sont toutes deux des produits finis commercialisables.

Outre les applications dans le domaine de l'alimentation humaine et animale, STET a continué à rechercher de nouvelles solutions à long terme pour traiter les cendres volantes de combustion du charbon provenant des décharges et des bassins de retenue, afin de générer des produits cimentiers à faible teneur en carbone. Le séparateur STET reste la seule solution non thermique commercialement validée pour éliminer les résidus de charbon non brûlés des cendres volantes, ce qui permet d'obtenir un matériau de construction hautement durable.

En 2022, STET a également étoffé son expertise technique en matière de traitement des minerais secs, notamment en réalisant avec succès des essais en laboratoire et des tests pilotes sur la roche phosphatée et la potasse, deux minerais fertilisants majeurs qui sont des intrants essentiels pour le secteur agricole mondial.



Separation Technologies LLC
A Titan America Business 



CemAI

Le Groupe TITAN Cement a lancé CemAI, Inc. (CemAI), une société affiliée offrant une nouvelle génération de solution de maintenance prédictive basée sur l'intelligence artificielle conçue pour l'industrie du ciment. La solution combine de manière inédite un logiciel exclusif sous licence et un service de surveillance en continu et de résolution des incidents tout au long de la chaîne de fabrication du ciment, partout dans le monde.

S'appuyant sur le savoir-faire unique en matière de fabrication et sur l'expertise numérique de TITAN, qui a créé, testé avec succès et déjà installé la solution CemAI sur plusieurs de ses sites dans le monde, la solution aidera les cimentiers à optimiser l'efficacité opérationnelle et la fiabilité de leurs usines tout en rendant leurs processus plus efficaces et plus rentables.

La solution proposée par CemAI complète l'expertise des équipes de maintenance des usines en y ajoutant la dimension de l'analyse prédictive, faisant entrer la maintenance des cimenteries dans l'ère numérique de l'intelligence artificielle. La solution fait appel à une technologie d'apprentissage automatique qui traite en temps réel les données d'exploitation de cimenteries entières, générant des alertes qui sont ensuite analysées par une équipe d'experts avec de nombreuses années d'expérience dans l'exploitation du ciment et qui collabore étroitement avec les équipes opérationnelles de l'usine, et ce afin de résoudre les problèmes avant qu'ils n'affectent les opérations. CemAI fonctionne par le biais de centres de surveillance à distance qui collectent et analysent le flux de données provenant des capteurs de l'usine, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.



Perspectives 2023

Les conditions mondiales restent exigeantes et bien que les risques d'une récession profonde semblent avoir été évités pour le moment, les perspectives de croissance demeurent incertaines et restent étroitement liées à des variables telles que les coûts de l'énergie, l'évolution de l'inflation, ainsi que le rôle des autorités monétaires qui s'efforcent de trouver un équilibre entre la lutte contre l'inflation et les risques d'une économie de crise. En même temps, des niveaux sans précédent de soutien et d'initiatives gouvernementales, de part et d'autre de l'Atlantique, génèrent des investissements et de demande pour nos produits, ce qui nous incite à un optimisme prudent.

L'économie américaine reste solide et les pressions inflationnistes et le resserrement monétaire qui en découle fassent craindre un ralentissement. Les mises en chantier restent inférieures à leurs niveaux historiques, tandis que le déficit de logements persiste. L'activité non résidentielle et industrielle légère devrait rester solide, ce qui favorisera l'essor de l'investissement sur les marchés clés du Groupe. L'élan positif donné par l'IJA, l'IRA et la loi CHIPS commence à se concrétiser avec un impact matériel étant attendu au second semestre de l'année, permettant un rythme de croissance sain pour les années à venir. Les budgets proposés par le ministère des Transports pour les deux prochaines années semblent solides, et les niveaux élevés de dépenses devraient également favoriser, sur le long terme, l'activité sur le terrain. Malgré un ralentissement du marché résidentiel unifamilial, les segments multifamilial et commercial restent très dynamiques avec de nombreux investissements dans les centres de données, le développement d'investissement de haute technologie et les entreposages au détail. L'amélioration du logement est également très dynamique, ce qui explique la croissance à la fois de la vente au détail de ciment et du segment des produits de construction du Groupe. La solidité des finances publiques se traduit lentement par une augmentation des travaux d'infrastructure publique, nécessaires pour soutenir le développement des investissements dans l'ensemble de notre présence géographique.

En Grèce, le marché local a connu un bon début d'année et le pays ne semble pas avoir été ébranlé par les turbulences macroéconomiques mondiales, grâce à la robustesse de son industrie touristique, qui devrait connaître une nouvelle année record, ainsi qu'à l'afflux de diverses tranches de financement de l'UE destinées à promouvoir la numérisation, l'efficacité énergétique et la modernisation des infrastructures connexes. La croissance est répartie dans tout le pays soit via le développement résidentiel, l'industriel à petite échelle ainsi que le développement municipal et, bien sûr, les infrastructures et installations liées au tourisme. De grands projets de développement d'infrastructures et de régénération urbaine sont également en cours, offrant une bonne traction dans les années à venir. Des investissements innovants continus dans les usines du Groupe permettent de réaliser des gains d'efficacité et une optimisation opérationnelle considérables, ce qui se traduit par des avantages financiers pour nos résultats.

Conformément à son historique, la région de l'Europe du Sud-Est devrait se maintenir aux niveaux enregistrés en 2022. Bien qu'il ne faille pas s'attendre à une croissance substantielle du volume, des marges solides devraient être maintenues, notamment compte tenu du succès du Groupe à approvisionner efficacement l'ensemble du marché régional. La demande devrait être soutenue par les projets routiers, ferroviaires et d'infrastructure qui devraient débiter au cours de l'année. Dans un marché qui restera tendu, le Groupe a la

capacité, grâce à son réseau régional, de répondre à la demande et de combler les éventuelles lacunes de l'offre.

En Égypte, avec le nouvel accord et le programme de soutien conclu avec le FMI, les réformes structurelles indispensables à la relance de l'économie nationale peuvent prendre un certain temps pour se matérialiser. Dans un contexte d'incertitude macroéconomique, la consommation probablement en souffrira. Le maintien des quotas de production de ciment pour une année supplémentaire permet toutefois de préserver la production de ciment et la rentabilité des opérations. Dans le même temps, le Groupe investit en vue de développer ses installations d'utilisation de combustibles alternatifs, ce qui se traduira par des gains d'efficacité considérables en termes de performance de ses coûts.

En Turquie, la récente tragédie du séisme majeur qui a ravagé le sud du pays et les immenses besoins de reconstruction qui en découlent affecteront la consommation de ciment dans les années à venir, car la demande au niveau national augmentera fortement. Dans ce contexte et compte tenu de l'incertitude politique liée aux prochaines élections présidentielles et législatives, la volatilité demeure. Le Groupe vise à améliorer sa compétitivité en matière de coûts en se lançant dans des investissements ambitieux dans le domaine des combustibles alternatifs, ce qui lui permettra de devenir le premier producteur de ciment en Turquie à brûler de la biomasse, résultant en des économies de coûts considérables. L'utilisation du terminal d'exportation de Samsun offrira une opportunité de revenus supplémentaires à TITAN.

Le monde, et notre secteur d'activité, connaissent une transition structurelle qui verra la production économique s'orienter vers des modes de production de biens plus écologiques, plus efficaces, nouveaux et innovants, utilisant plus intelligemment les ressources, avec en première ligne la technologie numérique et l'innovation matérielle. À ce titre, notre Groupe a pris la mesure des opportunités et des défis qui l'attendent et il s'emploie à transformer son activité et son offre de manière durable, plus proche du client, plus efficace dans l'utilisation des ressources et des moyens de production et, en fin de compte, plus rentable pour toutes ses parties prenantes.

Gouvernance d'entreprise et gestion des risques

Notre approche de la gouvernance d'entreprise et de la gestion des risques.





Tours New Alamein, Égypte, construites avec du ciment peu carboné

Déclaration de gouvernance d'entreprise

1. Code de gouvernance d'entreprise

1.1 Application du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020

Titan Cement International S.A. (la Société) est une société anonyme de droit belge. Ses actions sont cotées sur les marchés réglementés d'Euronext Brussels, d'Euronext Paris et de la Bourse d'Athènes.

La société s'engage à respecter les principes de gouvernance les plus élevés, en cherchant à améliorer en permanence ses performances en matière de gouvernance d'entreprise et en promouvant la transparence, le développement durable et la création de valeur à long terme.

La Société applique les principes du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 (le « Code de GE »), mis à la disposition du public sur le site Internet du Comité belge de gouvernance d'entreprise : <https://corporategovernancecommittee.be/fr/propos-du-code-2020/2020-belgian-code-corporate-governance>.

Le Code de GE est structuré en dix principes qui sont détaillés dans plusieurs dispositions-recommandations. Le principe « se conformer ou expliquer » prévoit que toutes les sociétés belges cotées sont tenues de respecter toutes les dispositions du Code de GE, à moins qu'elles ne fournissent une explication adéquate justifiant le fait qu'elles s'écartent d'une disposition.

Le Conseil d'administration de la Société a adopté une charte de gouvernance d'entreprise (la « Charte de GE »). La Charte de GE décrit les principaux aspects de la structure de gouvernance de la Société, les termes de référence du Conseil d'administration et de ses comités, et le Code de négociation, qui définit les règles applicables aux transactions sur les titres de la Société. La Charte de GE est disponible sur le site Internet de la Société (https://www.titan-cement.com/wp-content/uploads/2023/02/TCI_CorporateGovernanceCharter_01.02.2023.pdf).

1.2 Dérogations au Code de GE

La Société se conforme aux dispositions du Code de GE, à l'exception des dispositions auxquelles elle a dérogé pour les raisons expliquées ci-dessous :

- les membres non exécutifs du conseil d'administration ne reçoivent pas une partie de leur rémunération sous forme d'actions de la Société. À ce titre, la Société déroge à la disposition 7.6 du Code de GE. Cette dérogation s'explique par le fait que les intérêts des administrateurs non exécutifs sont actuellement considérés comme suffisamment orientés vers la création de valeur à long terme pour la Société, même si aucune partie de leur rémunération n'est versée sous forme d'actions. Toutefois, la Société envisage de s'aligner sur la disposition 7.6 du Code de GE.
- Aucune disposition concernant le recouvrement des rémunérations variables versées aux dirigeants ou la retenue du paiement des rémunérations variables aux dirigeants ne figure dans les contrats conclus avec le Directeur général et les autres dirigeants. À ce titre, la Société déroge à la disposition 7.12 du Code de GE. Cette dérogation s'explique par le fait que la rémunération variable n'est versée que lorsque les critères fixés à l'avance pour un tel

paiement sont remplis. En cas de rupture anticipée, la Société applique la Politique de rémunération (https://ir.titan-cement.com/uploads/general_meetings/2022/agm/agm_2022_remuneration_policy_2022_fr.pdf), telle qu'en vigueur.

1.3 Structure de gouvernance

La Société a choisi une structure de gouvernance moniste composée du Conseil d'administration, ayant le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la Société à l'exception des actes que la loi réserve à l'Assemblée générale des actionnaires.

Au moins une fois tous les cinq ans, le Conseil d'administration examine si la structure moniste choisie est toujours appropriée ; dans le cas contraire, il doit proposer une nouvelle structure de gouvernance à l'Assemblée générale des actionnaires.

2. Conseil d'administration

2.1 Points marquants en 2022

2.1.1 Assemblée annuelle des Actionnaires du 12 mai 2022

- Nomination d'un nouveau Conseil d'administration pour un mandat de trois ans, prenant fin en 2025.
- Augmentation du nombre de femmes siégeant au Conseil d'administration, qui passe de trois à cinq, concrétisant ainsi l'engagement pris en 2025 de se conformer aux exigences en matière de diversité des sexes de l'article 7:86 du Code belge des sociétés et associations (le « CSA »).

2.1.2 Réunion du Conseil d'administration du 20 juin 2022

- Nomination de Dimitrios Papalexopoulos en tant que Président non exécutif du Conseil d'administration à compter du 1^{er} janvier 2023, succédant à Efstratios-Georgios Arapoglou.
- Nomination de Marcel-Constantin Cobuz en tant que Président du Comité Exécutif du Groupe à compter du 15 octobre 2022, succédant à Dimitrios Papalexopoulos.
- Constitution d'un nouveau Comité de stratégie au niveau du Conseil d'administration, présidé par Alexandra Papalexopoulou. La mise en place du Comité de stratégie et l'approbation de ses termes de référence ont été finalisées début 2023.

2.1.3 Réunion du Conseil d'administration du 9 novembre 2022

- Nomination de Marcel-Constantin Cobuz en tant que membre exécutif du Conseil d'administration à compter du 1^{er} janvier 2023 succédant à Efstratios-Georgios Arapoglou en tant que membre du Conseil d'administration pour la durée restante de son mandat, sous réserve de la confirmation de l'Assemblée générale des actionnaires.

2.2 Rôle et compétences du Conseil d'administration

Organe collégial, le Conseil d'administration s'efforce de favoriser une création de valeur durable par la Société en fixant la stratégie de cette dernière, en mettant en place un leadership efficace, responsable et éthique et en contrôlant la performance de la Société.

La Charte de GE définit les termes de référence du Conseil d'administration, y compris son rôle, sa mission, sa composition, sa formation et son évaluation (voir Annexe 1 de la Charte de GE)

2.3 CV des Administrateurs

Efstratios-Georgios Arapoglou¹

Président – Administrateur indépendant
Président du Comité de nomination

Efstratios-Georgios Arapoglou a débuté sa carrière sur les marchés internationaux des capitaux et dans la banque de financement et d'investissement à Londres, avant de gérer, restructurer et conseiller des institutions financières et des entreprises cotées en bourse, principalement en Europe du Sud-Est et au Moyen-Orient.

Ses dernières missions exécutives incluent notamment : directeur général et responsable mondial du secteur des banques et des valeurs mobilières pour Citigroup ; président et directeur général (CEO) de la Banque nationale de Grèce ; directeur général (CEO) des services bancaires commerciaux chez EFG - Hermes Holding SAE.

Il possède une vaste expérience des conseils d'administration et occupe les postes non exécutifs suivants au sein de divers conseils d'administration : Président du Groupe de la Banque de Chypre (coté à la LSE), président de Tsakos Energy Navigation (TEN) Ltd (cotée à la NYSE) et membre du conseil d'administration de EFG-Hermes Holding SAE (cotée à la Bourse du Caire et la LSE).

Il est diplômé en mathématiques, en ingénierie et en gestion d'universités grecques et britanniques.

¹ À compter du 1^{er} janvier 2023, Efstratios-Georgios Arapoglou a démissionné de son poste au sein du Conseil d'administration de la Société.

Kyriacos Riris

Vice président – Administrateur indépendant
Président du Comité d'audit et des risques

Kyriacos Riris a fait ses études secondaires à Chypre, avant de poursuivre ses études supérieures et d'obtenir des qualifications professionnelles à l'école polytechnique de Birmingham.

Il a passé ses examens professionnels auprès de l'Association des experts comptables agréés (Association of Certified Chartered Accountants, ACCA) au Royaume-Uni en 1975, et est devenu membre de l'Association des comptables agréés (Association of Certified Accountants). Depuis 1976, il a travaillé principalement en Grèce. Il a fait partie du Comité exécutif de PwC Grèce et est devenu associé en 1984. Ses responsabilités ont inclus celles de directeur associé du département d'audit et du département de consultation/conseil, puis d'associé principal adjoint du territoire.

En 2009, il a été élu président du Conseil d'administration de PwC en Grèce, fonction qu'il a quittée en 2014.

Avec quelque 40 années de carrière, il a acquis une vaste expérience auprès d'entités nationales et multinationales dans divers secteurs et industries, notamment la fabrication, le transport maritime, le commerce, l'alimentation et les boissons, la construction, les produits pharmaceutiques, les services financiers et les systèmes d'information.

Michael Colakides

Directeur général – Directeur financier du Groupe

Michael Colakides a commencé sa carrière chez Citibank Greece, où il a travaillé quatorze années occupant au fil du temps les fonctions de directeur du groupe des institutions financières (FIG) et de directeur du financement des entreprises et des services bancaires aux entreprises locales (1979– 1993). En 1993, il a été nommé vice-président exécutif de la Banque nationale de Grèce, responsable des activités bancaires pour les entreprises et les particuliers, du réseau de succursales nationales et internationales, et président/membre de comités de direction.

En 1994, il a rejoint TITAN Cement Company S.A., où il a occupé le poste de directeur financier du Groupe et de membre exécutif du Conseil d'administration jusqu'en 2000. Il a dirigé plusieurs acquisitions de sociétés de ciment en Europe du Sud-Est, en Égypte et aux États-Unis.

De 2000 à 2007 il a été vice-président et directeur général de la Piraeus Bank S.A., supervisant les activités bancaires nationales de gros et de détail ainsi que le réseau et les activités internationales du Groupe. En 2007, il a rejoint EFG Eurobank Ergasias S.A., où il a occupé le poste de directeur général adjoint/directeur des risques du Groupe (2007– 2013), chargé de superviser les fonctions de gestion des risques du Groupe en Grèce et à l'étranger.

Il a fait son retour dans le Groupe Titan Cement en janvier 2014, en tant que directeur financier du Groupe mais aussi membre exécutif du Conseil d'administration. Il a également été nommé directeur général de Titan Cement International SA en juillet 2019.

Depuis novembre 2021, il est président non exécutif d'Alpha Bank Cyprus.

Il est titulaire d'une licence en économie de la London School of Economics et d'un MBA de la London Business School.

William-John Antholis

Administrateur indépendant
Membre du Comité de rémunération

William-John Antholis est directeur et PDG du Miller Center, une filiale non partisane de l'Université de Virginie spécialisée dans les bourses d'études présidentielles, la politique publique et l'histoire politique.

Il a été directeur général de la Brookings Institution de 2004 à 2014. Il a également travaillé au sein du gouvernement, notamment au Conseil de sécurité nationale et au Conseil économique national de la Maison Blanche, ainsi qu'au sein du personnel chargé de la planification des politiques et du bureau des affaires économiques du Département d'État américain.

Il a publié deux ouvrages ainsi que des dizaines d'articles, de chapitres de livres et de billets d'opinion sur la politique américaine, la politique étrangère des États-Unis, les organisations internationales, le G8, le changement climatique et le commerce.

Il a obtenu son doctorat en politique à l'Université de Yale (1993) et sa licence en gouvernement et affaires étrangères à l'Université de Virginie (1986).

Andreas Artemis

Administrateur indépendant Membre du Comité de nomination

Andreas Artemis est membre exécutif du Conseil d'administration du Groupe de Commercial General Insurance depuis 1985 et son président depuis 2002.

Il est également membre du Conseil d'administration de la Fédération des employeurs et des industriels de Chypre et du Conseil de la Croix-Rouge chypriote.

Il a été membre du Conseil d'administration (2000–2005), vice-président (2005–2012) et président (2012–2013) du Groupe de la Banque de Chypre. Il a également siégé au Conseil d'administration de l'Autorité des télécommunications de Chypre (1988–1994) et a été consul général honoraire d'Afrique du Sud à Chypre (1996–2012).

Il a étudié le génie civil au Queen Mary and Imperial College de l'Université de Londres et est titulaire d'une licence (ingénierie) et d'une maîtrise (MSc).

Leonidas Canellopoulos

Administrateur exécutif

Leonidas Canellopoulos est Directeur du développement durable du Groupe TITAN. Il est également en charge des Affaires d'entreprise du Groupe.

Depuis 2012, il a occupé diverses fonctions au sein des fonctions financières et de planification stratégique du Groupe ainsi que le poste de directeur des Opérations ciment du Groupe pour la région grecque, après avoir travaillé pour Separation Technologies LLC.

Il siège aux conseils d'administration de la Fondation pour la recherche économique et industrielle (Foundation for Economic and Industrial Research, IOBE) et de Junior Achievement Greece.

Il est titulaire d'une licence en économie avec mention de l'Université de Harvard et d'un MBA de l'INSEAD, où il a reçu le prix Henry Ford II.

Haralambos David

Administrateur indépendant Membre du Comité de rémunération

Haralambos David a obtenu son BS au Providence College et a commencé sa carrière comme conseiller en investissement certifié au Crédit Suisse à New York.

Il a ensuite occupé plusieurs postes de direction au sein des sociétés du groupe Leventis au Nigeria, en Grèce et en Irlande.

Il est aujourd'hui président de Frigoglass S.A. et siège aux Conseils d'administration des sociétés suivantes A.G. Leventis (Nigeria) PLC, Nigerian Bottling Company Ltd, Beta Glass (Nigeria) PLC, Frigoglass Industries (Nigeria) Ltd et Pikwik (Nigeria) Ltd. (joint-venture formée avec Pick n Pay, Afrique du Sud).

Il est directeur du Conseil d'administration de la Fondation Anastasios G. Leventis, à Chypre, et président du Comité des bourses de préparation olympique de la Fondation A.G. Leventis.

Il est membre du comité des acquisitions en Afrique de TATE Modern et du Conseil mondial du Studio Museum à Harlem.

Il a siégé aux conseils d'administration d'Alpha Finance, de la société publique grecque d'électricité et de la banque Emporiki (Crédit Agricole).

Lyn-Mary Grobler

Administratrice indépendante Membre du Comité de nomination

Lyn-Mary Grobler est une cadre expérimentée avec une solide

expérience dans les domaines de la technologie et de l'informatique. En 2016, elle a été nommée directrice de l'information du groupe (CIO) chez Howden Group Holdings (anciennement Hyperion Insurance Group).

Elle était auparavant vice-présidente et directrice de l'information pour les fonctions d'entreprise chez BP, où elle a dirigé la transformation de l'organisation et du paysage numérique en introduisant des changements durables dans les processus, les capacités et la technologie, ayant occupé différents postes dans l'informatique et le commerce mondial pendant 16 années.

Elle est également vice-présidente de la Banque de Chypre.

Avant de rejoindre BP, elle a géré des projets technologiques mondiaux de grande envergure et des stratégies dans le secteur bancaire et commercial, en étant basée à Londres et en Afrique du Sud.

Elle est titulaire d'un diplôme national supérieur en systèmes informatiques de l'Université de Durban (Afrique du Sud) et d'un diplôme national en traitement électronique des données de l'Université de la Péninsule du Cap (Afrique du Sud).

Natalia Nikolaidi

Administratrice indépendante Membre du Comité d'audit et des risques

Natalia Nikolaidi apporte au Conseil une combinaison unique de gestion des risques en matière de gouvernance et de questions réglementaires et juridiques. Basée à New York et à Londres au cours de ses 30 ans de carrière, elle a conseillé sur des transactions internationales, des projets et des relations réglementaires de haut niveau.

Elle a travaillé pour Credit Suisse durant 24 ans, notamment en tant que directrice juridique mondiale de la division Banque d'investissement et marchés des capitaux. Elle était auparavant responsable des risques et des contrôles au sein de la division Banque d'investissement. De 1991 à 1996 elle a exercé dans des cabinets privés new-yorkais et s'est spécialisée dans le financement des entreprises.

Elle occupe actuellement les postes non exécutifs suivants : administratrice non exécutive d'Aegean Airlines S.A., où elle préside le comité de rémunération et des nominations et le comité du développement durable, administratrice non exécutive de Mytilineos S.A., où elle siège au comité du développement durable, et administratrice non exécutive de SMCP S.A., une société cotée française, dans laquelle elle est membre du comité des nominations et des rémunérations.

Elle est diplômée en économie de l'Université Yale et a obtenu des diplômes supérieurs en droit (Juris Doctor) et en affaires internationales (maîtrise) de l'Université de Georgetown, ainsi qu'en droit de l'Union européenne du Collège d'Europe (Bruges, Belgique).

Ioannis Paniaras

Administrateur exécutif

Ioannis Paniaras a étudié le génie civil à l'Imperial College (licence, maîtrise) et l'administration des entreprises à l'INSEAD (MBA). Il a débuté sa carrière chez Knight Piésold, une société internationale de conseil en exploitation minière et en ingénierie dont le siège est situé à Londres.

Entre 1998 et 2015, il a occupé des postes de direction en Grèce et en Allemagne au sein du Groupe de S&B Industrial Minerals et, en 2015, au sein de sa nouvelle société mère Imerys. Ses dernières fonctions dans ce groupe ont été vice-président de l'ancienne division S&B et directeur général de S&B Industrial Minerals S.A.

En janvier 2016, il a rejoint la direction du Groupe TITAN, où il dirige, depuis 2020, ses activités européennes ainsi que le développement durable du Groupe.

De 2016 à 2021, il a présidé le Conseil des entreprises pour le développement durable de la Fédération hellénique des entreprises (SEV).

Depuis 2022, il siège également au Conseil d'administration de Quest Holdings S.A. en tant qu'administrateur indépendant non exécutif.

Dimitrios Papalexopoulos

Administrateur exécutif²

Dimitrios Papalexopoulos a débuté sa carrière comme consultant pour McKinsey & Company Inc. aux États-Unis et en Allemagne.

Il a rejoint Titan Cement Company S.A. en 1989, et a occupé le poste de directeur général du Groupe entre 1996 et 2019. De 2019 à 2022, il a été Président du Comité Exécutif du Groupe de Titan Cement International S.A.

Il est président du Conseil de la Fédération hellénique des entreprises (SEV), vice-président de la Table ronde européenne de l'industrie (European Round Table for Industry, ERT) et préside le comité de l'ERT sur la transition énergétique et le changement climatique. Il siège également au Conseil d'administration de la Fondation pour la recherche économique et industrielle (Foundation for Economic and Industrial Research, IOBE), de la Fondation hellénique pour la politique européenne et étrangère (Hellenic Foundation for European and Foreign Policy, ELIAMEP) et d'Endeavor Greece.

Il est titulaire d'un MSc en génie électrique de l'École polytechnique fédérale de Zurich (ETHZ) et d'un MBA de la Harvard Business School.

² Depuis le 1^{er} janvier 2023, Dimitrios Papalexopoulos est le Président non exécutif du Conseil d'administration de la Société.

Alexandra Papalexopoulou

Administratrice exécutive

Alexandra Papalexopoulou est la vice-présidente du Comité exécutif du Groupe et supervise directement la stratégie, le développement commercial, les affaires commerciales et juridiques du Groupe, ainsi que les opérations du Groupe en Méditerranée orientale.

Elle a commencé sa carrière comme analyste pour l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) puis comme associée au cabinet de conseil Booz, Allen & Hamilton à Paris dans les années 1990.

Entrée dans le Groupe TITAN en 1992, elle a débuté dans les opérations commerciales, avant de s'orienter vers le développement commercial puis de prendre la tête de la planification stratégique.

Elle est administratrice non exécutive indépendante du Groupe Aegean et de Coca-Cola HBC, une société du FTSE 100. Elle est également membre du Conseil d'administration et trésorière de la Fondation Paul & Alexandra Canellopoulos et siège au Conseil d'administration de l'INSEAD Business School.

Elle est titulaire d'une licence en économie du Swarthmore College, aux États-Unis, et d'un MBA de l'INSEAD, en France

Theodora Taoushani

Administratrice indépendante

Membre du Comité de nomination

Theodora Taoushani est avocate, membre du barreau de Chypre et associée du cabinet Lellos P. Demetriades Law Office LLC. Elle est spécialisée dans les questions de droit des sociétés et de

droit commercial, de financement des entreprises et de droit des assurances.

Elle a débuté sa carrière en Grèce dans le secteur des assurances et, à son retour à Chypre, a été employée par le Groupe Laiki de 1987 à 2007, occupant divers postes au sein de Laiki Insurance (aujourd'hui CNP), puis en tant que responsable du département des services juridiques du groupe, chargée de superviser la fonction juridique du groupe.

Depuis 2014, elle est administratrice exécutive au sein du Conseil d'administration du cabinet d'avocats Lellos Demetriades. Elle siège également aux conseils d'administration des sociétés suivantes en tant qu'administratrice non exécutive : TDE (Overseas) Ltd (nommée en 2016), Yellow Dot Ltd (nommée en 2016) and Interchange Group (nommée en 2014).

Elle est titulaire d'un BA (Hons, 1980) de l'Université Keele et d'une maîtrise en droit (LLM, 1981) de la London School of Economics. Elle est souvent invitée à prendre la parole lors de conférences sur la lutte contre le blanchiment d'argent et assure également la liaison du bureau avec le réseau d'avocats européens ADVOC.

Dimitris Tsitsiragos

Administrateur indépendant

Membre du Comité d'audit et des risques

Dimitris Tsitsiragos compte plus de 30 années d'expérience internationale dans le domaine de la finance des marchés émergents, dans un vaste éventail d'industries, de secteurs et de produits.

Il a commencé sa carrière en 1985 à New York en tant qu'évaluateur d'obligations d'entreprises chez Interactive Data Services, Inc (ancienne filiale de Chase Manhattan Corporation). En 1989, il a rejoint la Société Financière Internationale (SFI), membre du groupe de la Banque mondiale, en tant qu'analyste et l'a quittée en 2017 en tant que vice-président, dirigeant les opérations commerciales mondiales de la SFI et les relations des parties prenantes avec un réseau mondial de gouvernements, d'établissements financiers et de clients du secteur privé. Il a également présidé le comité du crédit aux entreprises de la SFI. Au cours de sa carrière évolutive au sein de la société, il a occupé les postes suivants : Vice-président pour l'Europe, l'Asie centrale, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (EMENA) (2011–2014) basé à Istanbul ; Directeur pour la zone Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe du Sud (MENA) (2010–2011) basé au Caire ; Directeur du département des Services et de la Production Mondiale (2004–2010) ; Directeur pour l'Asie du Sud (2002–2004) basé à New Delhi ; Responsable des nouveaux investissements, Europe centrale et orientale (2001–2002) ; Responsable du pétrole et du gaz (2000–2001) et a occupé de nombreux postes dans le secteur d'investissement dans la même unité (1989–2001).

De 2018 à 2022, il a été Conseiller senior pour les marchés émergents au sein de Pacific Investment Management Company (PIMCO). Il siège également au Conseil d'administration d'Alpha Bank (Grèce) en tant qu'administrateur indépendant.

Il est titulaire d'un MBA de l'Université George Washington et d'une licence en économie de l'Université Rutgers. Il a également suivi le programme de développement des cadres du Groupe Banque mondiale à la Harvard Business School.

Vassilios (Bill) Zarkalis

Administrateur exécutif

Vassilios (Bill) Zarkalis, outre ses responsabilités en tant que président et directeur général de Titan America LLC et président de Separation Technologies (STET) depuis 2014, assume la fonction plus large de directeur de l'exploitation du Groupe et supervise la joint-venture Apodi au Brésil.

Il est un dirigeant d'entreprise avec une carrière internationale, ayant dirigé diverses équipes mondiales sur tous les continents tout en étant principalement situé aux États-Unis et en Suisse. Il a consacré 19 ans à la société The Dow Chemical, où il a commencé par occuper des postes commerciaux, en acquérant une vaste expérience grâce à une succession rapide de responsabilités dans le domaine du marketing international et de la gestion de produits, aboutissant à l'exercice des fonctions de direction de divisions mondiales. Il a notamment été vice-président de Dow Automotive, responsable des fusions et acquisitions pour les élastomères de DuPont-Dow, directeur commercial mondial pour les plastiques spécialisés et les élastomères de Dow et directeur commercial mondial pour le latex synthétique de Dow.

Il a rejoint TITAN en 2008 en tant que directeur exécutif du Groupe pour le développement commercial et la planification stratégique. En 2010, il est devenu le directeur financier du Groupe TITAN, poste qu'il a conservé jusqu'en 2014 avant d'occuper son poste actuel à la tête de TITAN America.

Il est titulaire d'une licence en génie chimique de l'Université technique nationale d'Athènes et d'une maîtrise de l'Université d'État de Pennsylvanie. Il a suivi des programmes avancés de leadership, de gestion d'entreprise et de marketing industriel à l'INSEAD, à l'IMD et à Michigan Ross.

Mona Zulficar

Administratrice indépendante Présidente du Comité de rémunération

Mona Zulficar est l'une des associées fondatrices de Zulficar & Partners Law Firm, un cabinet d'avocats spécialisé, qui est devenu l'un des mieux classés en Égypte depuis sa création en juin 2009. Elle était auparavant associée principale du cabinet d'avocats Shalakany, dont elle a présidé le comité exécutif pendant de nombreuses années.

Elle est reconnue dans les cercles juridiques locaux et internationaux comme une pionnière et l'une des plus éminentes avocates en Égypte dans les domaines des entreprises, des banques et du financement de projets. Spécialiste des fusions et acquisitions et des transactions sur les marchés de capitaux, elle a dirigé, au cours des trois dernières décennies, les négociations de plusieurs des transactions les plus ambitieuses et les plus complexes menées à bien en Égypte et au Moyen-Orient. En tant qu'ancienne membre du Conseil d'administration de la Banque centrale d'Égypte et en

tant que membre éminent des comités de rédaction nationaux, elle a également joué un rôle déterminant dans la modernisation et la réforme des lois et réglementations économiques et bancaires. Elle est également une célèbre militante des droits de l'homme, reconnue au niveau local et international, qui a lancé plusieurs campagnes couronnées de succès en faveur d'une nouvelle législation, notamment sur les droits des femmes, la liberté d'opinion et les tribunaux de la famille.

Elle a été vice-présidente du Comité constitutionnel des 50 et a joué un rôle clé dans la rédaction de la Constitution égyptienne de 2014. Elle a également siégé au Conseil national des droits de l'homme de 2004 à 2012 et de 2013 à septembre 2021. Elle est présidente non exécutive d'EFG Hermes depuis 2008. En 2015, elle a été élue présidente de la Fédération égyptienne de la microfinance et a présidé plusieurs ONG actives dans le domaine du développement social et de la microfinance pour les femmes en situation de pauvreté. Au niveau international, elle a été membre élu du Comité consultatif international du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies pendant deux mandats, qui se sont terminés en 2011. Elle est titulaire d'une licence en économie et en sciences politiques de l'Université du Caire et d'une maîtrise de l'Université de Mansoura ainsi que d'un doctorat honorifique en droit de l'Université de Zurich.

2.4 Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2022, le Conseil d'administration se composait de seize (16) administrateurs :

- Dix (10) des seize (16) administrateurs, à savoir William-John Antholis, Efstratios-Georgios Arapoglou, Andreas Artemis, Haralambos David, Lyn-Mary Grobler, Natalia Nikolaidi, Kyriacos Riris, Theodora Taoushani, Dimitris Tsitsiragos and Mona Zulficar, remplissaient, lors de leur nomination, les critères d'indépendance prévus à l'article 7.87 du Code belge des sociétés et des associations (le CSA) ainsi que ceux de la disposition 3.5 du Code.
- Six (6) des seize (16) administrateurs, à savoir Leonidas Canellopoulos, Michael Colakides, Ioannis Paniaras, Dimitrios Papalexopoulos, Alexandra Papalexopoulou et Vassilios (Bill) Zarkalis, sont des administrateurs exécutifs.
- Cinq (5) des seize (16) administrateurs sont des femmes.
- Les administrateurs représentent cinq (5) nationalités différentes (américaine, égyptienne, britannique, chypriote et grecque).

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2022

Nom	Fonction	Date de début du premier mandat	Date de début du mandat en cours	Date de fin du mandat en cours
Efstratios-Georgios Arapoglou	Président, Administrateur non exécutif indépendant	Juillet 2019	Mai 2022	Mai 2025 ¹
Kyriacos Riris	Vice-président, Administrateur non exécutif indépendant	Octobre 2018	Mai 2022	Mai 2025
Michael Colakides	Directeur général	Juillet 2019	Mai 2022	Mai 2025
William-John Antholis	Administrateur non exécutif indépendant	Juillet 2019	Mai 2022	Mai 2025
Andreas Artemis	Administrateur non exécutif indépendant	Juillet 2019	Mai 2022	Mai 2025
Leonidas Canellopoulos	Administrateur exécutif	Juillet 2019	Mai 2022	Mai 2025
Haralambos David	Administrateur non exécutif indépendant	Juillet 2019	Mai 2022	Mai 2025
Lyn-Mary Grobler	Administratrice non exécutive indépendante	Décembre 2021	Mai 2022	Mai 2025
Natalia Nikolaidi	Administratrice non exécutive indépendante	Mai 2022	Mai 2022	Mai 2025
Ioannis Paniaras	Administrateur exécutif	Mai 2021	Mai 2022	Mai 2025
Dimitrios Papalexopoulos	Administrateur exécutif ²	Juillet 2019	Mai 2022	Mai 2025
Alexandra Papalexopoulou	Administratrice exécutive	Juillet 2019	Mai 2022	Mai 2025
Theodora Taoushani	Administratrice non exécutive indépendante	Mai 2022	Mai 2022	Mai 2025
Dimitris Tsitsiragos	Administrateur non exécutif indépendant	Mars 2020	Mai 2022	Mai 2025
Vassilios (Bill) Zarkalis	Administrateur exécutif	Juillet 2019	Mai 2022	Mai 2025
Mona Zulficar	Administratrice non exécutive indépendante	Juillet 2019	Mai 2022	Mai 2025

¹ À compter du 1^{er} janvier 2023 Efstratios-Georgios Arapoglou a démissionné de son poste et Marcel-Constantin Cobuz a été nommé membre du Conseil d'administration.

² Dimitrios Papalexopoulos a été nommé Président non exécutif du Conseil d'administration à compter du 1^{er} janvier 2023.

2.5 Fonctionnement du Conseil d'administration

Au cours de l'année 2022, le Conseil d'administration a tenu huit (8) réunions programmées les 18 janvier, 16 mars, 7 avril, 11 mai, 12 mai, 20 juin, 27 juillet et 9 novembre 2022.

Les membres non exécutifs du Conseil d'administration, conformément à la disposition 3.11 du Code de GE, ont tenu une réunion le 9 novembre 2022, en l'absence du directeur général et des autres administrateurs exécutifs, à laquelle ont participé 100% des membres concernés.

En 2022, le taux moyen de présence des membres du Conseil d'administration pour toutes les réunions de ce dernier et celles de ses comités s'est établi respectivement à 98,53% et 100%.

Les taux de présence des différents administrateurs aux réunions du Conseil d'administration et de ses comités tenues en 2022 ont été les suivants :

PRÉSENCE INDIVIDUELLE DES ADMINISTRATEURS

Administrateur	Réunions du Conseil d'administration	Taux de présence individuel aux réunions du Conseil d'administration (%)	Réunions des administrateurs non exécutifs	Réunions du Comité d'audit et des risques	Réunions du Comité de rémunération	Réunions du Comité de nomination	Taux de présence individuel aux réunions des Comités (%)
Efstratios-Georgios Arapoglou	8/8	100%	1/1	-	-	3/3	100%
Kyriacos Riris	8/8	100%	1/1	7/7	-	-	100%
Michael Colakides	8/8	100%	-	-	-	-	-
William-John Antholis	8/8	100%	1/1	-	3/3	-	100%
Andreas Artemis	8/8	100%	1/1	-	-	3/3	100%
Leonidas Canellopoulos	8/8	100%	-	-	-	-	-
Haralambos David ¹	7/8	87.5%	1/1	5/5	2/2	-	100%
Lyn-Mary Grobler	8/8	100%	1/1	-	-	3/3	100%
Natalia Nikolaidi ²	4/4	100%	1/1	2/2	-	-	100%
Ioannis Paniaras	8/8	100%	-	-	-	-	-
Dimitrios Papalexopoulos	8/8	100%	-	-	-	-	-
Alexandra Papalexopoulou	8/8	100%	-	-	-	-	-
Theodora Taoushani ³	4/4	100%	1/1	-	-	2/2	100%
Stylianios Triantafyllides ⁴	4/4	100%	-	-	1/1	-	100%
Dimitris Tsitsiragos	8/8	100%	1/1	7/7	-	-	100%
Vassilios (Bill) Zarkalis	8/8	100%	-	-	-	-	-
Mona Zulficar	7/8	87.5%	1/1	-	3/3	-	100%

¹ Haralambos David était membre du Comité d'audit et des risques jusqu'au 12 mai 2022. Le 12 mai 2022 le Conseil d'administration l'a nommé membre du Comité de rémunération.

² Le 12 mai 2022, Natalia Nikolaidi a été nommée membre non exécutif indépendant du Conseil d'administration par l'Assemblée annuelle des actionnaires et membre du Comité d'audit et des risques par le Conseil d'administration. Elle a dès lors participé à toutes les réunions du Conseil d'administration et du Comité d'audit et des risques qui se sont tenues après sa nomination.

³ Le 12 mai 2022, Theodora Taoushani a été nommée membre non exécutif indépendant du Conseil d'administration par l'Assemblée annuelle des actionnaires et membre du Comité de nomination par le Conseil d'administration. Elle a dès lors participé à toutes les réunions du Conseil d'administration et du Comité de nomination qui se sont tenues après sa nomination.

⁴ Stylianios Triantafyllides était membre du Conseil d'administration et du Comité de rémunération jusqu'à l'Assemblée annuelle des actionnaires du 12 mai 2022. Il a dès lors participé à toutes les réunions du Conseil d'administration et du Comité de rémunération qui se sont tenues avant la fin de son mandat.

2.6 Évaluation du Conseil d'administration

Conformément à son mandat (voir Annexe 1, paragraphe 5.3 de la Charte de GE), le Conseil d'administration évalue au moins tous les trois ans ses propres performances et son interaction avec la direction générale, ainsi que sa taille, sa composition, son fonctionnement et celui de ses comités. L'évaluation est réalisée dans le cadre d'un processus formel, avec ou sans intervention extérieure.

En décembre 2020, le Conseil d'administration a décidé de procéder à une évaluation formelle sans intervention externe. Les membres du Conseil d'administration ont reçu un questionnaire, sous la forme d'un lien vers un sondage comprenant 33 questions et garantissant l'anonymat de chaque participant. Les résultats

de l'évaluation du Conseil d'administration ont été présentés et discutés lors de la réunion du Conseil d'administration du 20 janvier 2021.

Le Conseil d'administration procédera à une nouvelle évaluation en 2023.

Le Comité de nomination, lors de sa réunion du 1^{er} avril 2022, étant donné que le mandat des membres du Conseil d'administration prenait fin le 12 mai 2022, a procédé à une évaluation de la participation de chaque membre aux réunions du Conseil d'administration et à celles de ses Comités, de leur engagement et de leur implication constructive dans les discussions et les prises de décision, et de l'adaptation de leur contribution aux circonstances changeantes.

2.7 Code de conduite

La Société a élaboré un Code de conduite définissant les attentes à l'égard de la direction et des salariés de la Société en termes de comportement responsable et éthique, qui est inclus dans la Charte de GE (voir Annexe 1 – « Terms of Reference of the Board of Directors »).

Conformément au Code de conduite, les membres du Conseil d'administration sont tenus de respecter les normes d'intégrité les plus strictes et d'agir à tout moment dans le meilleur intérêt de la Société. Ils doivent se consacrer activement à leurs fonctions et être capables de porter un jugement solide, objectif et indépendant dans l'exercice de leurs responsabilités.

Les membres du Conseil d'administration, tant pendant leur mandat qu'après celui-ci, ne divulguent à quiconque, de quelque manière que ce soit, d'informations confidentielles relatives aux activités de la Société ou des sociétés dans lesquelles cette dernière a un intérêt, sauf à y être légalement tenus. Aucun membre du Conseil d'administration n'a le droit d'utiliser les informations susmentionnées à son propre avantage.

Pendant la durée de son mandat, chaque membre du Conseil d'administration s'engage à s'abstenir de développer, directement ou indirectement, des activités ou des actions susceptibles d'entrer en conflit avec les activités de la Société ou de ses filiales.

2.8 Politique en matière de transactions – conflits d'intérêts

L'Annexe 2 de la Charte de GE décrit la Politique de la Société en matière de transactions. Les membres du Conseil d'administration sont tenus d'informer ce dernier des conflits d'intérêts dès qu'ils surviennent. Si un administrateur a un intérêt financier direct ou indirect qui entre en conflit avec les intérêts de la Société, il ou elle est tenu(e) d'en informer les autres administrateurs avant que le Conseil d'administration ne prenne une décision ; le Conseil d'administration est tenu de mettre en œuvre les procédures prévues aux articles 7.96 et 7.97 du CSA.

En vertu des articles susmentionnés du CSA, les décisions suivantes ont été prises en l'absence d'un ou de plusieurs membres exécutifs du Conseil :

2.8.1 Résolution de la réunion du Conseil d'administration tenue le 18 janvier 2022 : rapport du Comité de rémunération

« Plus précisément, Bill Zarkalis avait signé un contrat initial de trois ans lorsqu'il a rejoint Titan America en tant que directeur général en 2014, qui comprenait (en plus de toute autre rémunération et de toute autre prime) un paiement différé en espèces de 100 000 euros par an. Ce paiement a été effectué au titre de la période initiale et a ensuite été renouvelé au rythme de chaque renouvellement de contrat. Les contrats ultérieurs stipulaient que le paiement devait être approuvé par le Comité de rémunération et, pour cette raison, le Comité de rémunération s'est réuni le 22 novembre 2021. En cas de renouvellement ou de modification du contrat, les éléments de rémunération seront revus et le Comité de rémunération sera à nouveau consulté.

M. Bill Zarkalis s'est retiré de la réunion en raison d'un conflit d'intérêts, conformément à l'article 7:96. De même, tous les autres administrateurs exécutifs ont quitté la réunion.

Les administrateurs non exécutifs, ayant pris note de la recommandation susmentionnée du Comité de rémunération, ont décidé à l'unanimité et par votes séparés d'approuver le paiement différé annuel susmentionné de 100 000 euros à M. Bill Zarkalis, dans la mesure où ce paiement sert les intérêts de la Société et aligne les intérêts de la direction exécutive sur ceux des actionnaires ».

2.8.2 Résolution de la réunion du Conseil d'administration tenue le 16 mars 2022 : rapport du Comité de rémunération

« Les membres exécutifs du Conseil d'administration, Michael Colakides, Leonidas Canellopoulos, Yanni Paniaras, Alexandra Papalexopoulou, Dimitri Papalexopoulos et Bill Zarkalis ont déclaré se trouver en situation de possible conflit d'intérêts, conformément à l'article 7:96 du Code belge des sociétés et des associations (CSA), concernant les points 1, 3 et 4 et se sont retirés de la réunion. Le conflit d'intérêts tient au fait que les membres exécutifs du Conseil d'administration sont destinataires des versements de rémunération variable pour 2021, des attributions au titre du régime d'incitations à long terme qui seront accordées en 2022 et de la mise en œuvre du Plan de rémunération différée. En conséquence, tous les membres exécutifs ont quitté la réunion. [...]

Les membres non exécutifs du Conseil d'administration, ayant pris note des recommandations susmentionnées du Comité de rémunération, ont décidé à l'unanimité et par des votes séparés, que les propositions de rémunération servent les intérêts de la Société et alignent les intérêts de la direction exécutive sur ceux des actionnaires. Pour cette raison, les membres non exécutifs du Conseil d'administration ont décidé à l'unanimité et par votes séparés ce qui suit concernant les membres exécutifs du Conseil d'administration, les membres du Comité de Direction, les membres du Comité Exécutif du Groupe et la Directrice du département d'audit interne, de risque et de conformité du Groupe :

1. Approuver les versements de rémunération variable (bonus) pour 2021, en notant que les paiements de rémunération variable concernés, qui s'élèvent au total à 2 893 661 euros, sont versés conformément aux dispositions de la Politique de rémunération et après l'évaluation de la performance de chaque administrateur exécutif et la réalisation des objectifs individuels et collectifs prévus dans la Politique de rémunération ;
2. Approuver les primes d'incitation à long terme (LTIP) qui seront accordées en 2022, comme recommandé par le Comité de rémunération, en notant que la valeur de ces primes d'incitation à long terme s'élève au total à 2 827 000 euros et qu'elles sont accordées sous réserve de la réalisation des objectifs individuels et collectifs prévus dans la Politique de rémunération ;
3. Approuver les hausses des salaires pour l'exercice 2022, en notant que la valeur de ces hausses s'élève au total à 199 765 euros et qu'elles sont accordées sous réserve de la réalisation des objectifs individuels et collectifs prévus dans la Politique de rémunération ;
4. Approuver la mise en œuvre du Plan de rémunération différée tel que présenté, en notant que les primes accordées s'élèvent au total à 690 000 euros ; et
5. Approuver le Rapport de rémunération 2021 et le soumettre à l'approbation de l'AGA du 12 mai 2022, et
6. Approuver l'ajustement de la rémunération du Président du Conseil qui s'élève annuellement à 235 000 euros bruts ».

2.8.3 Résolution de la réunion du Conseil d'administration tenue le 20 juin 2022 : délibération et décision sur la rémunération des dirigeants

« M. Bill Zarkalis s'est retiré de la réunion en raison d'un possible conflit d'intérêts, conformément à l'article 7:96. De même, tous les autres administrateurs exécutifs ont quitté la réunion.

Suivant la recommandation pertinente du Comité de rémunération, le Conseil d'administration a décidé, à l'unanimité et par des votes séparés, de : [...]

(2) remplacer le contrat d'expatrié actuel de M. Bill Zarkalis par un contrat américain, conforme aux pratiques locales et à celles de TCI, sur la base d'un salaire de base annuel brut de 871 760 dollars.

Il est noté qu'une telle modification sert les intérêts de la Société et aligne les intérêts de la direction exécutive sur ceux des actionnaires ».

2.8.4 Résolution de la réunion du Conseil d'administration tenue le 9 novembre 2022 : Rapport du Comité de rémunération

« Les administrateurs exécutifs du conseil d'administration, à savoir Leonidas Canellopoulos, Michael Colakides, Yanni Paniaras, Dimitri Papalexopoulos, Alexandra Papalexopoulou et Bill Zarkalis, ont déclaré se trouver en situation de possible conflit d'intérêts, conformément à l'article 7:96 du Code belge des sociétés et des associations, concernant ce point de l'ordre du jour et se sont dès lors retirés de la réunion. Le conflit d'intérêts tient au fait que M. Dimitri Papalexopoulos et Mme Alexandra Papalexopoulou, administrateurs exécutifs, sont les bénéficiaires des recommandations du Comité de rémunération. [...]

Les membres non exécutifs du Conseil d'administration, ayant pris note des recommandations susmentionnées du Comité de rémunération et à la suite d'une délibération appropriée, ont décidé à l'unanimité et par des votes séparés, que les propositions de rémunération servent les intérêts de la Société et alignent les intérêts de la direction sur ceux des actionnaires. Pour cette raison, les membres non exécutifs du Conseil d'administration ont décidé à l'unanimité et par votes séparés :

(1) d'approuver la modification, avec effet au 1^{er} janvier 2023, de la rémunération annuelle du Président du Conseil d'administration, qui passe de 250 000 euros à un montant maximal de 850 000 euros, composé d'un maximum de 525 000 euros en espèces et d'un maximum de 325 000 euros en actions, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée annuelle des actionnaires.

(2) de définir et d'approuver le montant et les modalités de paiement de l'indemnité de départ que M. Dimitri Papalexopoulos est en droit de recevoir à la suite de la résiliation au 31 décembre 2022 de son contrat de travail avec la filiale de la société, Titan Cement Company S.A., s'élevant à 180% de son salaire de base annuel et payable à une date à convenir d'un commun accord.

(3) de définir et d'approuver la modification de la rémunération perçue par Mme Alexandra Papalexopoulou dans le cadre de son contrat de travail avec la filiale de la société, Titan Cement Company S.A., qui sera diminuée d'environ 35%, à compter de la date de transition vers ses nouvelles fonctions de présidente du Comité de stratégie, et d'approuver le fait que Mme Alexandra Papalexopoulou, au terme de son contrat de travail, pourra prétendre à une indemnité de départ égale à 180% de son salaire de base annuel, à compter de décembre 2022 ».

2.9. Code de négociation

La Société a instauré un Code de négociation, qui énonce les règles régissant les transactions sur les titres de la Société. La base juridique du présent Code de négociation est le règlement (UE) n° 596/2014 sur les abus de marché, ainsi que ses règlements d'application et ses orientations.

Le Code de négociation figure à l'Annexe 9 de la Charte de GE de la Société et s'adresse aux administrateurs, dirigeants et responsables de la Société, ainsi qu'aux administrateurs, dirigeants, responsables et employés du Groupe qui sont en possession d'informations privilégiées (les « Destinataires »).

Le Code de négociation vise à garantir que les Destinataires n'utilisent pas de manière abusive des informations privilégiées, ce qui est interdit par les règles européennes en matière d'abus de marché, et qu'ils ne se mettent pas en situation de suspicion d'utilisation abusive de ces informations privilégiées. Le Code

de négociation vise également à garantir que les personnes en possession d'informations privilégiées à un moment donné préservent la confidentialité de ces informations et s'abstiennent de manipuler le marché, directement ou indirectement.

3. Composition et fonctionnement des comités du Conseil d'administration

3.1 Comité d'audit et des risques

3.1.1 Composition

Président : Kyriacos Riris, administrateur indépendant

Membres : Natalia Nikolaidi, administratrice indépendante
Dimitris Tsitsiragos, administrateur indépendant

Avec une carrière de quelque 40 années, le président du Comité d'audit et des risques a accumulé une vaste expérience en matière d'audit et de comptabilité, tandis que les autres membres du Comité d'audit et des risques possèdent une expertise collective sur les activités de la Société.

3.1.2 Rôle

Le Comité d'audit et des risques remplit toutes les fonctions prévues à l'article 7.99 du CSA et est chargé de l'élaboration d'un programme d'audit à long terme englobant toutes les activités de la Société, y compris :

- suivi du processus d'information financière ;
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la Société ;
- suivi de l'audit interne et de son efficacité ;
- suivi de l'audit statutaire des états financiers annuels et consolidés, y compris tout suivi des questions et recommandations formulées par le vérificateur externe ;
- examen et suivi de l'indépendance du vérificateur externe, notamment sur le plan de la fourniture de services supplémentaires à la Société.

3.1.3 Activités en 2022

Au cours de l'année 2022, le Comité d'audit et des risques a tenu sept réunions programmées les 17 janvier, 16 février, 15 mars, 6 avril, 10 mai, 26 juillet et 8 novembre 2022.

Le taux de présence des membres du Comité d'audit et des risques s'est établi à 100% pour toutes les réunions.

En 2022, les discussions et décisions du Comité d'audit et des risques se sont principalement concentrées sur :

- l'examen des états financiers consolidés annuels et semestriels et des résultats trimestriels consolidés de la Société ;
- l'examen des comptes annuels et semestriels de la Société ;
- l'examen des projets de communiqués de presse à publier, ainsi que du rapport annuel et du rapport semestriel ;
- le suivi de la mise en œuvre du plan d'audit interne et l'examen de l'organisation, des ressources et des compétences de l'audit interne ;
- l'examen du rapport du Vérificateur externe sur les états financiers annuels consolidés et distincts et la discussion de ses conclusions ;
- l'examen du Plan d'audit présenté par le Vérificateur externe ;
- l'examen et l'approbation des services autres que d'audit ;
- le suivi de la mise en œuvre du programme de conformité et de lutte contre la fraude du Groupe et du statut de cybersécurité du Groupe ;
- l'auto-évaluation du Comité d'audit et des risques ;
- l'examen des termes de référence du Comité d'audit et des risques.

3.1.4 Vérificateur externe

L'audit des états financiers de la Société a été confié, en vertu de la résolution de l'Assemblée annuelle des actionnaires du 12 mai 2022, à PriceWaterhouseCoopers, Réviseurs d'Entreprises SRL, dont le siège social est situé 1831 Diegem, Culliganlaan 5, Bruxelles, représentée par M. Didier Delanoye, pour un mandat de trois ans, prenant fin au terme de l'Assemblée annuelle des actionnaires qui doit se tenir en 2025 en vue de l'approbation des comptes annuels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.

Les responsabilités et les pouvoirs du vérificateur externe sont fixés par la loi.

Le Comité d'audit et des risques surveille et évalue l'efficacité, l'indépendance et l'objectivité du vérificateur externe en tenant compte :

- du contenu, de la qualité et des informations sur les principaux plans et rapports des auditeurs externes ;
- des échanges avec le vérificateur externe lors des réunions du Comité ;
- de la solidité du vérificateur externe dans le traitement des principes comptables clés ; et
- de la fourniture de services autres que l'audit.

Les frais d'audit annuels 2022 au titre des comptes statutaires de la Société ont été fixés à 125 756 euros (plus TVA et frais remboursables) (117 200 euros en 2021).

Les frais d'audit payés en 2022 par le Groupe au titre de l'audit statutaire et des filiales et sociétés affiliées de la Société se montent à 1 509 208 euros (1 397 795 euros en 2021).

Les frais hors audit (pour la Société, ses filiales et ses sociétés affiliées) payés ou provisionnés en 2022 se montent à 502 521 euros (187 116 euros en 2021) et incluent :

- Les frais en rapport avec l'audit (services d'assurance pour la Société, ses filiales et ses sociétés affiliées) à hauteur de 243 122 euros (168 055 euros en 2021) ;
- Le conseil fiscal et les autres services de conseil fiscal et de conformité à hauteur de 259 399 euros (19 061 euros en 2021).

Les règles régissant la composition, les tâches et le mode de fonctionnement du Comité d'audit et des risques sont énoncées dans l'Annexe 3 de la Charte de GE de la Société (« Terms of Reference of the Audit and Risk Committee »), disponible sur le site Internet de la Société (https://www.titan-cement.com/wp-content/uploads/2023/02/TCL_CorporateGovernanceCharter_01.02.2023.pdf).

3.2 Comité de rémunération

3.2.1 Composition

Présidente : Mona Zulficar, administratrice indépendante

Membres : William-John Antholis, administrateur indépendant
Haralambos David, administrateur indépendant

3.2.2 Rôle

Le Comité de rémunération exerce les fonctions prévues à l'article 7.100 du CSA, notamment la préparation et l'évaluation des propositions pour le Conseil d'administration concernant :

- a. la politique de rémunération de la Société et la rémunération des administrateurs, des membres du Comité de Direction de la Société et des membres du Comité Exécutif du Groupe, ainsi que les dispositions en matière de résiliation anticipée ;
- b. l'examen annuel des performances de la direction générale ; et
- c. la mise en oeuvre de la stratégie de la Société par rapport aux mesures et aux objectifs de performance.

3.2.3 Activités en 2022

Le Comité de rémunération a tenu trois réunions en 2022 : le 9 mars, le 9 novembre et le 15 décembre 2022.

Le taux de présence des membres du Comité de rémunération s'est établi à 100% pour toutes les réunions.

En 2022, les discussions et décisions du Comité de rémunération se sont principalement concentrées sur :

- les versements de rémunération variable pour 2021 ;
- l'acquisition des options sur actions octroyées en 2019 ;
- les augmentations de salaire pour 2022, le versement des bonus pour 2021 et les attributions au titre du LTIP pour 2022 pour les membres exécutifs du Conseil d'administration, les membres du Comité de Direction, les membres du Comité Exécutif du Groupe et la Directrice du département d'audit interne, de risque et de conformité du Groupe ;
- le Rapport de rémunération de l'exercice 2021 ;
- l'examen de la rémunération du Président du Conseil d'administration ;
- le niveau de rémunération du Comité de stratégie qui sera formé au niveau du Conseil d'administration ;
- l'examen des indemnités de départ à offrir aux dirigeants sortants de la Société.

Les règles régissant la composition, les tâches et le mode de fonctionnement du Comité de rémunération sont énoncées à l'Annexe 5 de la Charte de GE de la Société (« Terms of Reference of the Remuneration Committee »), qui est disponible sur le site Internet de la Société (https://www.titan-cement.com/wp-content/uploads/2023/02/TCL_CorporateGovernanceCharter_01.02.2023.pdf).

3.3 Comité de nomination

3.3.1 Composition

Président : Efstratios-Georgios Arapoglou, administrateur indépendant

Membres : Andreas Artemis, administrateur indépendant
Lyn-Mary Grobler, administratrice indépendante
Theodora Taoushani, administratrice indépendante

3.3.2 Rôle

Le rôle du Comité de nomination consiste à formuler des recommandations à l'intention du Conseil d'administration au sujet de la nomination des nouveaux membres du Conseil d'administration, du directeur général, des membres du Comité de Direction et du Comité Exécutif du Groupe ainsi que de leur succession ordonnée.

Les principales fonctions du Comité de nomination comprennent notamment :

- la nomination des candidats à tout poste d'administrateur vacant, pour approbation par le Conseil d'administration ;
- la préparation des propositions de renouvellement de mandat ;
- l'évaluation périodique de la taille et de la composition du Conseil d'administration et la formulation de recommandations en vue d'éventuels changements ; et
- veiller à ce qu'une attention suffisante et régulière soit accordée à la succession des cadres, au développement des talents et à la promotion de la diversité au niveau des postes de direction.

3.3.3 Activités en 2022

Le Comité de nomination a tenu trois réunions en 2022 : le 1^{er} avril, le 12 mai et le 9 novembre 2022.

Le taux de présence des membres du Comité de nomination s'est établi à 100% pour toutes les réunions.

En 2022, les discussions et décisions du Comité de nomination se sont principalement concentrées sur :

- la nomination de deux personnes candidates que l'Assemblée annuelle des actionnaires devra désigner en tant que nouveaux membres du Conseil d'administration, augmentant ainsi le nombre de femmes siégeant au Conseil d'administration, ce qui satisfait à l'engagement de la Société vis-à-vis du respect des exigences en matière de diversité des genres ;
- l'évaluation des membres du Conseil d'administration dont le mandat venait à échéance à l'issue de l'Assemblée annuelle du 12 mai 2022 et la proposition de renouvellement de leur mandat et de nouvelles nominations ;
- la proposition relative à la répartition des rôles au sein du Conseil d'administration et de ses comités ;
- la présentation de M. Marcel Cobuz comme candidat potentiel au Conseil d'administration pour remplacer M. Efstratios-Georgios Arapoglou.

Les règles régissant la composition, les tâches et le mode de fonctionnement du Comité de nomination, ainsi que la procédure que celui-ci doit suivre pour désigner et renouveler la désignation des membres du Conseil d'administration, sont énoncées à l'Annexe 4 de la Charte de GE de la Société (« Terms of Reference of the Nomination Committee »), disponible sur le site Internet de la Société (https://www.titan-cement.com/wp-content/uploads/2023/02/TCL_CorporateGovernanceCharter_01.02.2023.pdf).

3.4 Comité de Direction

Président : Michael Colakides, Directeur général et directeur financier du Groupe

Membres : Grigoris Dikaios, Directeur financier de la Société
Christos Panagopoulos, Directeur régional de la Méditerranée orientale

Les fonctions et rôle principaux du Comité de Direction consistent à mettre en œuvre la stratégie de la Société et à en assurer le suivi, à préparer les états financiers de la Société conformément aux normes et politiques comptables applicables à cette dernière et à les présenter au Conseil d'administration, à préparer la publication obligatoire des états financiers de la Société et d'autres informations financières et non financières importantes, à gérer et évaluer les systèmes de contrôle interne de la Société et à aider le directeur général dans la gestion quotidienne de la Société ainsi que dans l'exercice de ses autres fonctions.

Le Comité de Direction se réunit chaque fois qu'une réunion est nécessaire à son bon fonctionnement.

Les règles régissant la composition, les tâches et le mode de fonctionnement du Comité de Direction ainsi que du Code de conduite sont énoncées à l'Annexe 7 de la Charte de GE de la Société (« Terms of Reference of the Management Committee »), disponible sur le site Internet de la Société (https://www.titan-cement.com/wp-content/uploads/2023/02/TCL_CorporateGovernanceCharter_01.02.2023.pdf).

3.5 Comité Exécutif du Groupe

Président : Marcel-Constantin Cobuz¹

Vice-présidente : Alexandra Papalexopoulou

Membres : Michael Colakides, Directeur général et directeur financier du Groupe
Leonidas Canellopoulos, Directeur du développement durable du Groupe (Chief Sustainability Officer)
Michael Chivers, Directeur des ressources

humaines du Groupe

Antonios Kyrkos, Directeur de la transformation

et de la planification stratégique du Groupe

Ioannis Paniaras, Directeur exécutif du Groupe pour l'Europe

Christos Panagopoulos, Directeur régional de la Méditerranée orientale

Fokion Tasoulas, Directeur de l'innovation et de la technologie du Groupe

Vassilios (Bill) Zarkalis, Directeur de l'exploitation

du Groupe – Président et directeur général de

Titan America LLC – Président de STET

¹ Marcel-Constantin Cobuz a été nommé membre du Comité Exécutif du Groupe le 1^{er} juillet 2022 et a succédé à Dimitrios Papalexopoulos au poste de président du Comité Exécutif du Groupe le 15 octobre 2022.

Le rôle du Comité Exécutif du Groupe consiste à faciliter la supervision des opérations du Groupe, la coopération et la coordination entre les filiales de la Société et le suivi des performances de gestion du Groupe, et de garantir la mise en œuvre des décisions et l'imputabilité qui s'y rapporte.

Le Comité Exécutif du Groupe se réunit chaque fois qu'une réunion est nécessaire à son bon fonctionnement. Au cours des réunions du Comité Exécutif du Groupe qui se sont tenues en 2022, divers sujets relatifs à la coordination ont été abordés, notamment la stratégie, les résultats trimestriels, le budget du Groupe, les examens sur la santé et la sécurité, les questions de durabilité, les questions de ressources humaines, les achats, l'avancement des projets clés (décarbonisation, numérisation), les activités de transaction, la diversification, les risques, etc.

Les règles régissant la composition, les tâches et le mode de fonctionnement du Comité Exécutif du Groupe ainsi que du Code de conduite sont énoncées à l'Annexe 8 de la Charte de GE de la Société (« Terms of Reference of the Group Executive Committee »), disponible sur le site Internet de la Société (https://www.titan-cement.com/wp-content/uploads/2023/02/TCL_CorporateGovernanceCharter_01.02.2023.pdf).

4. Diversité et inclusion

TITAN s'engage à offrir l'égalité des chances et encourage la diversité et l'inclusion à tous les niveaux d'emploi au sein de la Société. Le fait de bénéficier d'un « lieu de travail caractérisé par la diversité et l'inclusion » a été identifié comme un enjeu matériel pour le Groupe. La diversité inclut le sexe, l'âge, la nationalité, le handicap, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la culture, l'éducation et le parcours professionnel. Au niveau du Groupe, une attention particulière est accordée au suivi de la mise en œuvre de notre Politique en matière de droits de l'homme, dont une partie concerne la promotion de la diversité et la garantie d'un souci d'amélioration constante de la diversité dans toute l'organisation. L'amélioration de la mixité des sexes à tous les niveaux est toujours un domaine prioritaire. De même, nous mettons l'accent sur l'inclusion et sur la création d'un environnement de travail qui maximise le potentiel de tous les employés.

À l'heure actuelle, le nombre de femmes au sein du Conseil d'administration respecte l'exigence d'une diversité de genre d'un tiers prévue par la loi belge.

Le Conseil d'administration a encouragé la diversité dans la composition de ses Comités, en désignant une femme pour présider le Comité de rémunération, une autre pour siéger au Comité d'audit et des risques et deux autres pour siéger au Comité de nomination.

TITAN contrôle la diversité des sexes au niveau des équipes

de direction, tant à l'échelle du Groupe qu'au niveau local (voir États des performances ESG, Tableau 2.2 Domaine prioritaire : environnement de travail propice à la croissance).

En 2019, le service des Ressources humaines du Groupe a procédé à une évaluation des politiques de celui-ci en vue de définir en conséquence les priorités et les objectifs futurs. Le Code de conduite ainsi que les politiques en matière de droits de l'homme et RSE du Groupe ont été actualisés de façon à intégrer des références plus claires à la diversité et l'inclusion.

La diversité au niveau du Conseil d'administration a également été encouragée par un mélange équilibré de compétences académiques et professionnelles. Plus précisément, le Conseil comprend des administrateurs provenant de divers secteurs, dont, entre autres, la banque et l'assurance, les entreprises, les services d'audit, la politique publique et l'histoire politique, le secteur du ciment, les marchés émergents et la finance, les services juridiques, la technologie et l'informatique.

En ce qui concerne les pays de résidence, sept membres du Conseil d'administration ont leur résidence permanente à Chypre, un en Égypte, quatre en Grèce, deux au Royaume-Uni et deux aux États-Unis.

Le Groupe insiste sur la promotion de la sensibilisation à la diversité et à l'inclusion par le biais d'ateliers, de formations et de programmes de développement dans les différentes régions. Les résultats des actions de promotion de la diversité effectuées en 2022 sont publiés dans la Revue et les États des performances ESG, au Tableau 2.2 Domaine prioritaire : environnement de travail propice à la croissance.

5. Audit interne et gestion des risques dans le cadre du processus d'information financière

Les éléments clés du système de contrôle interne utilisé pour éviter les erreurs dans la préparation des états financiers et fournir des informations financières fiables sont les suivants :

Le mécanisme d'assurance relatif à l'intégrité des états financiers du Groupe consiste en une combinaison de processus de gestion intégrée des risques, d'activités de contrôle financier appliquées, de l'utilisation de technologies de l'information pertinentes et d'informations financières préparées, communiquées et suivies.

Chaque mois, les filiales du Groupe soumettent des données financières et non financières au service de consolidation du Groupe, en fournissant des informations explicatives le cas échéant.

Pour consolider ses résultats et ses états financiers, le Groupe utilise un logiciel de consolidation spécialisé et un logiciel spécialisé pour le rapprochement des opérations intersociétés. Ces outils incluent des mécanismes de contrôle intégrés et ont été paramétrés en fonction des besoins du Groupe. Enfin, les outils ci-dessus utilisent les meilleures pratiques en matière de processus de consolidation, que le Groupe a largement adoptées.

La direction du Groupe examine chaque mois les états financiers consolidés et les informations relatives à la gestion du Groupe. Ces deux ensembles d'informations sont préparés conformément aux normes IFRS et de manière à en faciliter la compréhension.

Le suivi mensuel des états financiers et des informations relatives à la gestion du Groupe ainsi que leur analyse par les services concernés sont des éléments clés du mécanisme de contrôle de la qualité et de l'intégrité des résultats financiers.

Les vérificateurs externes du Groupe examinent les états financiers semestriels du Groupe et de ses principales filiales, et vérifient leurs états financiers annuels. Ils vérifient en outre les états financiers

annuels de la Société. En outre, les vérificateurs externes du Groupe informent le Comité d'audit et des risques des résultats de leurs examens et audits.

Lors de ses réunions trimestrielles précédant l'établissement des rapports financiers, le Comité d'audit et des risques est informé de la performance du Groupe par le directeur général et le directeur financier du Groupe, ainsi que par les autres responsables compétents de la Société et du Groupe. Il surveille également les comptes consolidés et le processus d'information financière, et en rend compte au Conseil d'administration. Le Comité d'audit et des risques surveille le processus d'information financière et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe et de la Société.

Le Conseil d'administration approuve les états financiers (de la Société et les consolidés) après recommandation pertinente du Comité d'audit et des risques.

6. Audit interne

L'audit interne est effectué par la fonction d'Audit interne du Groupe. Dès janvier 2020, cette fonction a assumé un rôle élargi en prenant en charge la responsabilité des risques et de la conformité en plus de l'audit interne.

L'audit interne est un service indépendant doté de son propre règlement écrit, qui relève directement du Comité d'audit et des risques.

Le personnel de l'audit interne du Groupe est composé de 17 cadres dûment formés et possédant une expérience appropriée pour effectuer leur travail. Un (1) nouvel employé a été embauché en milieu de 2022.

L'audit interne a pour rôle principal de surveiller l'efficacité de l'environnement de contrôle interne. Son champ d'action inclut également :

- le contrôle de la mise en œuvre et du respect du règlement interne de la Société, du Code de conduite, des Statuts et des lois applicables dans toutes les juridictions dans lesquelles le Groupe opère ;
- la fourniture de services de conseil (par exemple, examen des nouvelles procédures, examen des nouveaux systèmes informatiques après leur implémentation) ;
- certaines missions spéciales (par exemple des enquêtes sur les fraudes).

Durant l'année, le Comité d'audit et des risques a reçu au total 37 rapports d'audit interne. De même, le Comité d'audit et des risques a reçu tous les rapports d'avancement relatifs aux principales conclusions d'audit en 2022.

La Directrice du département d'audit interne, de risque et de conformité du Groupe a participé à toutes les réunions tenues par le Comité d'audit et des risques et a eu plusieurs réunions avec son président, concernant l'amélioration de la préparation des réunions du Comité d'audit et des risques à propos d'audit interne.

À la suite de la recommandation pertinente du Comité d'audit et des risques, le Conseil d'administration a approuvé le Plan d'audit interne pour l'année 2023 et a précisé les fonctions et les domaines sur lesquels l'audit interne doit principalement se concentrer.

7. Rapport de rémunération

Conformément aux dispositions en vigueur, le présent Rapport de rémunération décrit la rémunération versée à titre individuel aux membres du Conseil d'administration ainsi qu'aux membres du Comité de Direction qui assurent la gestion courante.

7.1 Vue d'ensemble de l'année

En 2022, le Groupe TITAN a réussi à surmonter les défis liés à l'inflation et à la chaîne d'approvisionnement et à dégager une forte croissance à deux chiffres de ses ventes sur tous ses marchés. Ce résultat est attribuable à des volumes importants, à des stratégies de prix performantes, et à des actions vers l'efficacité des coûts qui a permis de compenser la hausse des coûts de l'énergie et de la production ainsi que ceux du transport. Les coûts des intrants et de l'énergie ont commencé à augmenter au cours du T4 2021 et se sont encore intensifiés au cours des douze mois suivants, atteignant parfois des niveaux historiquement élevés. Au cours de l'année, nous avons augmenté nos prix en vue de compenser les hausses globales des coûts et de rétablir nos marges. Au cours du T4 2022, les coûts de l'énergie se sont nettement améliorés grâce aux actions d'atténuation des coûts, à l'utilisation élevée de combustibles alternatifs et aux conditions du marché, ce qui a permis de rétablir les marges de l'EBITDA. En ce qui concerne les clients, l'offre de produits et de solutions écologiques représentait presque 20% de la production, servant entre autres des projets emblématiques sur nos marchés tels que le monorail du Caire en Égypte, le projet Ellinikon et la nouvelle ligne de métro 4 à Athènes, en Grèce, ainsi que le tunnel Thimble Shoals en Virginie, aux États-Unis.

Le Groupe a réalisé des ventes substantielles de 2.282,2 millions d'euros qui correspondent à une solide augmentation de 33,1% par rapport à l'année précédente. À noter que les chiffres d'affaires ainsi que les coûts des ventes ont été impactés par l'inflation et l'appréciation du dollar américain. Malgré les défis imposés par la flambée des coûts de l'énergie, les mesures du Groupe visant à adopter une stratégie d'augmentation dynamique des prix et à améliorer son mix énergétique, associées à des gains d'efficacité grâce à la numérisation de son processus de fabrication, ont permis une amélioration significative de l'EBITDA. En 2022, l'EBITDA du Groupe a augmenté de 20,3% par rapport à 2021, atteignant 331,2 millions d'euros. Le résultat net du Groupe après impôts et intérêts minoritaires a également connu une croissance significative, atteignant 109,7 millions d'euros, soit une augmentation de 19,3% par rapport au bénéfice de 91,9 millions d'euros en 2021. À noter que la norme IAS 29 relative à l'hyperinflation a été appliquée dans les opérations en Turquie, conduisant à un gain sur la position monétaire nette de 26,3 millions d'euros et réduisant l'EBITDA de 3,4 millions d'euros. Une dépréciation du goodwill de 21,8 millions d'euros a été comptabilisée, inversant pratiquement le gain résultant de l'hyperinflation. Ces excellents résultats soulignent la capacité du groupe à s'adapter aux conditions du marché et à mettre en œuvre des stratégies de croissance efficaces, en générant des performances financières positives. Ils soulignent également la résilience du groupe, sa capacité d'adaptation et l'engagement de toutes nos équipes à investir pour la croissance, à transformer le groupe sur le plan commercial et technologique tout en numérisant notre parcours client et en décarbonisant agressivement, offrant ainsi une valeur à long terme à toutes nos parties prenantes.

7.2 Rémunération du Conseil d'administration

Les Administrateurs de la Société sont rémunérés conformément à la Politique de Rémunération. Le Comité de rémunération, institué par le Conseil d'administration, est chargé de définir une politique de rémunération pour les administrateurs exécutifs et non exécutifs, en tenant compte du cadre général de rémunération de la Société, tel que défini à l'Annexe 5 de la Charte de GE. Le niveau de rémunération du Président du Conseil d'administration est fixé par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil d'administration et du Comité de rémunération. Le Comité préconise également des niveaux de rémunération pour les Administrateurs non exécutifs sur la base du temps qu'ils consacrent à leurs fonctions et leurs responsabilités.

En vertu de la Politique de rémunération 2022 :

- Les administrateurs non exécutifs perçoivent des jetons de présence forfaitaires de base qui couvrent le temps nécessaire à l'exercice de leurs fonctions et, le cas échéant : i) des honoraires de présidence de comité ii) des honoraires de membre de comité iii) des indemnités de déplacement à titre gracieux pour les membres non exécutifs du Conseil d'administration qui ne sont pas basés en Grèce ou à Chypre.
- Les administrateurs non exécutifs ne perçoivent pas de rémunération variable liée aux résultats ou à d'autres critères de performance. De ce fait, ils n'ont pas droit à des primes annuelles, à des options sur actions ou à des unités d'actions liées à la performance. Ils ne peuvent pas non plus prétendre à un régime de retraite complémentaire ou à une indemnité de fin de contrat.
- La Société fournit les polices d'assurance habituelles couvrant les activités du Conseil d'administration dans l'exercice de ses fonctions.
- Les honoraires et jetons de présence sont réexaminés chaque année, mais pas nécessairement augmentés.

7.2.1 Rémunération individuelle des membres du Conseil d'administration

La rémunération du Conseil d'administration et celle des membres des comités du Conseil d'administration telles qu'approuvées par l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires du 12 mai 2022 se répartissent comme suit :

Jetons de présence des Administrateurs	Par an, par Administrateur
Honoraires du Président	235 000 euros bruts
Administrateurs non exécutifs	50 000 euros bruts
Administrateurs exécutifs	30 000 euros bruts
Comité d'audit et des risques	
Honoraires du Président	20 000 euros bruts
Honoraires des membres	15 000 euros bruts
Comité de nomination	
Honoraires du Président	15 000 euros bruts
Honoraires des membres	10 000 euros bruts
Comité de rémunération	
Honoraires du Président	12 000 euros bruts
Honoraires des membres	8 000 euros bruts

HONORAIRES VERSÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2022 ET MONTANTS TOTAUX DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

	2022				2021
	Montant brut total, y compris les honoraires forfaitaires	Jetons de présence des Administrateurs	Honoraires des membres des comités	Indemnité pro-bono	Montant brut total, y compris les honoraires forfaitaires
Eftrsaios-Georgios Arapoglou¹	237 438 euros	222 438 euros	15 000 euros	S.o.	215 000 euros
William-John Antholis	63 000 euros	50 000 euros	8 000 euros	5 000 euros	58 000 euros
Andreas Artemis	60 000 euros	50 000 euros	10 000 euros	S.o.	60 000 euros
Leonidas Canellopoulos	30 000 euros	30 000 euros	S.o.	S.o.	30 000 euros
Michael Colakides	45 102 euros	45 102 euros	S.o.	S.o.	45 000 euros
Haralambos David²	60 512 euros	50 000 euros	10 512 euros	S.o.	65 000 euros
Lyn-Mary Grobler	70 000 euros	50 000 euros	10 000 euros	10 000 euros	-
Natalia Nikolaidi³	41 671 euros	32 055 euros	9 616 euros	S.o.	-
Ioannis Paniaras	30 000 euros	30 000 euros	S.o.	S.o.	19 000 euros
Dimitrios Papalexopoulos	30 000 euros	30 000 euros	S.o.	S.o.	30 000 euros
Alexandra Papalexopoulou	30 000 euros	30 000 euros	S.o.	S.o.	30 000 euros
Kyriacos Riris	70 000 euros	50 000 euros	20 000 euros	S.o.	70 000 euros
Theodora Taoushani⁴	38 466 euros	32 055 euros	6 411 euros	S.o.	-
Stylios Triantafyllides⁵	20 975 euros	18 082 euros	2 893 euros	S.o.	58 000 euros
Dimitris Tsitsiragos	75 000 euros	50 000 euros	15 000 euros	10 000 euros	65 000 euros
Vassilios (Bill) Zarkalis	30 000 euros	30 000 euros	S.o.	S.o.	30 000 euros
Mona Zulficar	62 000 euros	50 000 euros	12 000 EUR	-	62 000 euros

¹ En vertu de la modification des honoraires bruts annuels décidée par l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires le 12 mai 2022, les jetons de présence du Conseil d'administration pour 2022 ont été calculés sur la base d'honoraires bruts annuels de 200 000 euros pour les 131 premiers jours de service et sur la base d'honoraires bruts annuels de 235 000 euros pour les 234 jours de service restants.

² Le 12 mai 2022, le Conseil d'administration de la Société a décidé de nommer Haralambos David en tant que membre du Comité de rémunération. Il était, jusqu'à cette décision, membre du Comité d'audit et des risques. En conséquence, les honoraires du Comité pour la période allant du 1^{er} janvier au 11 mai 2022 (131 jours de service) ont été calculés sur la base des honoraires bruts annuels du Comité d'audit et des risques de 15 000 euros, et sur la base des honoraires bruts annuels du Comité de rémunération de 8 000 euros pour la période allant du 12 mai au 31 décembre 2022 (234 jours de service).

³ Natalia Nikolaidi a été nommée membre du Conseil d'administration et membre du Comité d'audit et des risques le 12 mai 2022. Dès lors, les honoraires perçus au titre de 2022 concernent la période allant du 12 mai au 31 décembre 2022.

⁴ Theodora Taoushani a été nommée membre du Conseil d'administration et membre du Comité des nominations le 12 mai 2022. Dès lors, les honoraires perçus au titre de 2022 concernent la période allant du 12 mai au 31 décembre 2022.

⁵ Stylios Triantafyllides a été membre du Conseil d'administration et membre du Comité de rémunération jusqu'au 12 mai 2022. Dès lors, les honoraires perçus au titre de 2022 concernent la période allant du 1^{er} janvier au 12 mai 2022.

7.3 Rémunération des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de Direction

7.3.1 Philosophie et Politique de rémunération

La politique de rémunération de 2022 s'assure que la Société rémunère en fonction de son plan d'affaires à court et à long terme, de façon à continuer à créer de la valeur pour ses clients, ses actionnaires, ses employés, les sociétés et les économies.

La Politique de rémunération 2022 a été approuvée par l'Assemblée générale des Actionnaires du 12 mai 2022 et s'aligne dans une large mesure sur la mise en œuvre de la Directive européenne sur les droits des actionnaires II (« SRD II »).

Le montant total de la rémunération des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de Direction est en lien avec la stratégie et les mesures de performance pertinentes et contribue à la performance à long terme de la Société.

Principes majeurs régissant la Politique de rémunération et contribuant à la stratégie de la Société et à son développement durable :

- Établir un niveau équitable et approprié de rémunération fixe visant à attirer des professionnels expérimentés de qualité capables d'ajouter de la valeur à la Société.
- Maintenir une approche équilibrée entre rémunération fixe et rémunération variable afin d'éviter une trop grande dépendance à l'égard de la seconde et une prise de risques induite.

- Établir une approche équilibrée entre les incitations à court et à long terme, afin de s'assurer que l'accent est mis sur les objectifs à court terme qui contribueront en fin de compte à la création de valeur à long terme.
- Alignement des intérêts des dirigeants sur ceux des actionnaires et création de valeur à long terme grâce à des incitations à long terme dont la gratification est liée à des actions de la Société.
- Éviter la prise de risques excessifs en mettant l'accent sur des paramètres de performance financière et non financière dans la conception de la rémunération variable.

Le niveau de rémunération du Directeur Général, des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de Direction est fixé par le Conseil d'administration sur la base des recommandations émises à l'égard du Comité de rémunération et conformément à la Politique de rémunération en vigueur.

Le Comité de rémunération examine régulièrement la Politique de rémunération afin de garantir le respect permanent de ses principes ainsi que de sa conformité aux tendances et aux meilleures pratiques du marché. Le Comité de rémunération recommande des niveaux de rémunération annuelle pour les Administrateurs exécutifs et les membres du Comité de Direction ainsi que pour d'autres dirigeants du Groupe sur la base de leurs performances et de leurs responsabilités.

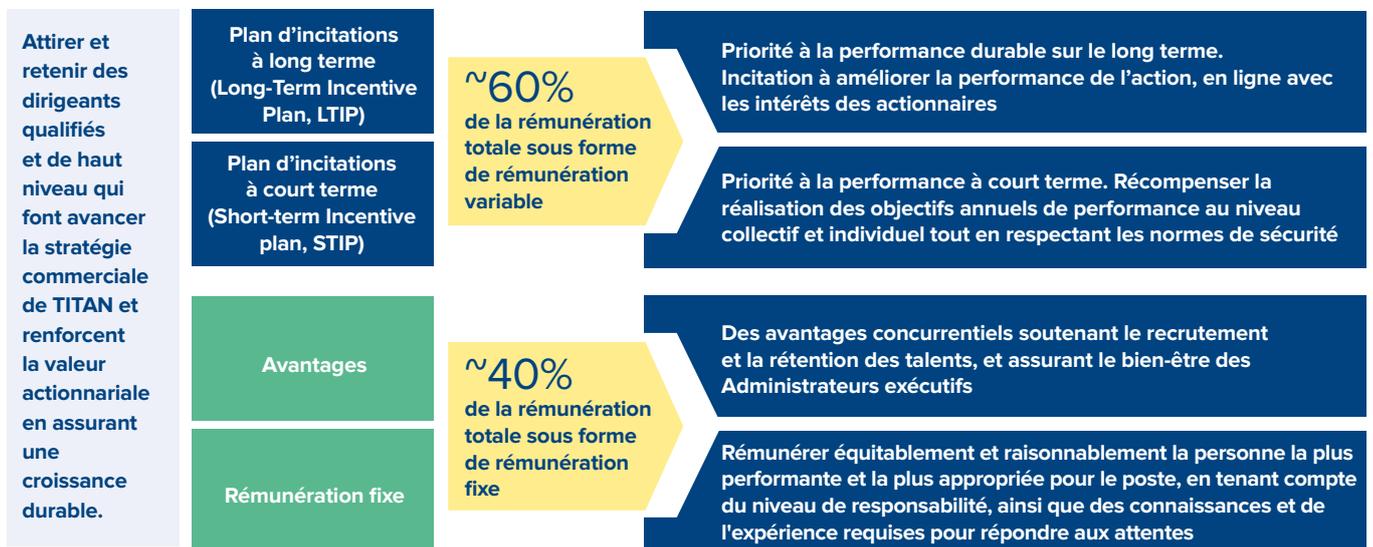
En cas de modification importante, et au moins une fois tous les quatre ans, la Politique de rémunération est soumise à l'approbation

de l'Assemblée générale.

Pour fixer les niveaux de rémunération du Directeur Général mais aussi des autres Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de Direction, le Comité de rémunération recueille des informations relatives au marché selon différentes perspectives. Ces informations concernent les secteurs pertinents pour la Société, les régions pertinentes (p. ex. l'Europe, et pour certains postes les États-Unis) et tiennent également compte de la taille et de l'envergure de la Société et des différents postes.

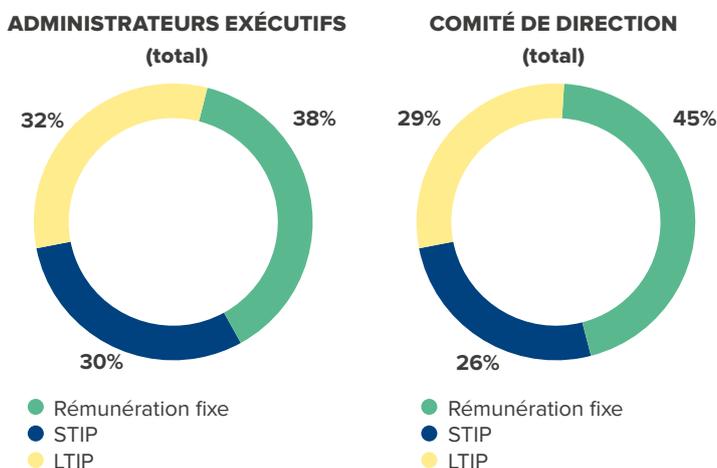
La Société vise à positionner les niveaux de rémunération autour du troisième quartile du marché en ce qui concerne l'objectif de rémunération totale (la somme de la rémunération de base fixe et de l'objectif de rémunération variable).

En résumé, les principes clés de la politique de rémunération sont les suivants :



7.3.2 Options de rémunération et répartition de la rétribution des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de Direction en 2022

Vous trouverez ci-dessous la composition (objectifs atteints) de la rémunération directe totale des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de Direction.



RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE - INCITATIONS CIBLES (ANNÉE COMPLÈTE)

Nom, Fonction	Rémunération fixe ¹ (sur une année complète)	Rémunération variable			Répartition de la rémunération directe totale
		Mesure de la valeur	Objectif d'incitation à court terme	Objectif LTI	
Michael Colakides Directeur général et Directeur financier du Groupe, Administrateur exécutif	530 100 euros	Montant	374 850 euros	470 000 euros	Fixe 39%
		% du SBA	85%	107%	Variable 61%
Dimitrios Papalexopoulos² Président du Comité Exécutif du Groupe, Administrateur exécutif	615 970 euros	Montant	532 700 euros	580 000 euros	Fixe 35%
		% du SBA	100%	109%	Variable 65%
Alexandra Papalexopoulou Vice-présidente du Comité Exécutif du Groupe, Administratrice exécutive	479 680 euros	Montant	347 480 euros	450 000 euros	Fixe 36%
		% du SBA	85%	110%	Variable 64%
Leonidas Canellopoulos Administrateur exécutif	266 698 euros	Montant	133 980 euros	140 000 euros	Fixe 49%
		% du SBA	60%	63%	Variable 51%
Ioannis Paniaras Administrateur exécutif	443 910 euros	Montant	321 300 euros	380 000 euros	Fixe 39%
		% du SBA	85%	101%	Variable 61%
Vassilios (Bill) Zarkalis Administrateur exécutif	966 936 dollars	Montant	851 760 dollars	750 000 dollars	Fixe 38%
		% du SBA	100%	88%	Variable 62%
Christos Panagopoulos Membre du Comité de Direction	300 300 euros	Montant	149 940 euros	160 000 euros	Fixe 49%
		% du SBA	60%	54%	Variable 51%
Grigorios Dikaïos Membre du Comité de Direction	211 870 euros	Montant	68 306 euros	35 000 euros	Fixe 67%
		% du SBA	35%	19%	Variable 33%

¹ La rémunération fixe comprend le salaire de base, les jetons de présence du Conseil d'administration et les cotisations de retraite.

² Administrateur exécutif, Président du Comité Exécutif du Groupe jusqu'au 15 octobre 2022.

7.3.3 Rémunération fixe et avantages

Rémunération fixe

La rémunération fixe tient compte du niveau de responsabilité, ainsi que des connaissances et de l'expérience requises pour répondre aux attentes, tout en veillant à ce que la Société ne paie pas plus que nécessaire, en soutenant toujours ses intérêts à long terme et sa durabilité. Son montant est revu chaque année, mais n'est pas nécessairement augmenté, en tenant compte de facteurs tels que :

- les performances et l'expérience de la personne ;
- les performances de la Société ;
- le poste et les responsabilités de la personne ;
- la rémunération et les conditions d'emploi ailleurs dans la Société ;
- les taux d'inflation et les augmentations à l'échelle du marché sur les différents sites internationaux ;
- L'emplacement géographique du dirigeant.

Même s'il n'existe aucun plafond de salaire déterminé, il n'est normalement pas prévu que les augmentations dépassent les augmentations moyennes de l'ensemble du personnel compte tenu de la région concernée.

Des augmentations plus importantes peuvent être décidées dans certaines circonstances, notamment dans les cas où les responsabilités ou l'expérience associées au poste de la personne ont augmenté.

Allocation de retraite et autres avantages

La Société possède un plan de retraite à cotisations définies auquel les Administrateurs exécutifs peuvent participer.

La contribution maximale s'élève à 10% du salaire annuel de base (8% pour le premier échelon, 2% pour le deuxième échelon), avec un rapport de 1:2 entre la contribution de l'employé et celle de l'employeur).

Si un dirigeant quitte la Société dans les 5 ans suivant son entrée dans le Programme, les éventuelles contributions de la Société sont perdues (toute dérogation éventuelle est soumise à l'approbation du président du Comité Exécutif du Groupe ou du Conseil d'administration s'il s'agit de membres exécutifs du Conseil d'administration).

Les avantages proposés incluent, entre autres, une voiture de fonction, le carburant, une assurance santé et une assurance vie. Des avantages supplémentaires, généralement à faible coût, peuvent être proposés périodiquement s'ils sont considérés adéquats et conformes à la pratique du marché. Tous les avantages peuvent être supprimés ou modifiés à tout moment, à la discrétion de la Société.

7.3.4 Rémunération variable (à court terme, à long terme)

Les rémunérations variables à court et à long terme sont traitées conformément aux règles des plans correspondants analysés ci-dessous. Aucune clause et/ou arrangement spécifique en rapport avec un changement de contrôle ne sera applicable. Aucun mécanisme de récupération de la rémunération variable n'a été utilisé au cours de l'exercice 2022.

Rémunération variable à court terme

Critères de performance et résultats 2022 / Incitations à court terme (STI)

Sur recommandation du Comité de rémunération, le Conseil d'administration détermine les critères de performance les plus pertinents pour le plan d'incitations à court terme, en fixant des objectifs ambitieux mais réalistes pour chacun de ces critères de performance. Ces indicateurs clés de performance fournissent le cadre des régimes d'incitations dans l'ensemble de la Société.

L'opportunité cible proposée par le plan d'incitations à court terme

peut atteindre 100% du salaire de base annuel (SBA) et repose sur trois critères de performance :

- Performance collective (financière) : jusqu'à 45% de la rémunération totale
- Performance individuelle : jusqu'à 55% de la rémunération
- Performance en matière de sécurité : 5%

La mesure de la performance collective est liée à 80% à l'EBITDA et à 20% au ROACE au niveau du Groupe, des régions et des divisions.

Les performances individuelles sont évaluées en fonction d'une combinaison d'objectifs et de comportements.

Les performances en matière de sécurité sont mesurées par rapport à l'objectif du taux de fréquence des accidents avec arrêt.

Le maximum pour les performances financières est de 130% de l'objectif en cas de dépassement, pour les performances individuelles de 150% en cas de performances extraordinaires et pour la sécurité de 200%.

PERFORMANCES FINANCIÈRES ET EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DU GROUPE EN 2022

		Calcul de la rémunération			
		Seuil	Objectif	Dépassement	
EBITDA Groupe		35%	110%	113,9%	130%
		Calcul de la rémunération			
		Seuil	Objectif	Dépassement	
ROACE Groupe		35%	103,9%	110%	130%
		Calcul de la rémunération			
		Seuil	Objectif	Dépassement	
LTIFR		0%	100%*	145,2%	200%

*plafonné en raison d'un accident mortel

L'évaluation définitive se fait en fin d'exercice sur la base des résultats financiers révisés. Tout versement potentiel dans le cadre du plan d'incitations à court terme est effectué annuellement dans le courant du premier semestre de l'exercice suivant. Un niveau minimum de performance doit être atteint avant tout paiement potentiel au titre du plan. Les versements sont plafonnés pour les surperformances. L'évaluation définitive de la performance au titre du plan d'incitations à court terme est effectuée par le Comité de rémunération, qui soumet la proposition nécessaire au Conseil d'administration en vue d'une prise de décision.

En dépit de la très forte augmentation des postes de coûts critiques (tels que le carburant, l'électricité et le fret maritime) au cours des six premiers mois de l'année, la rentabilité globale du Groupe a été conforme à l'objectif. En 2022, l'EBITDA au niveau du Groupe s'est avéré supérieur à l'objectif, ce qui a entraîné un versement de 113,9% dans la partie concernée de la rémunération variable, tandis que le ROACE du Groupe est ressorti à un niveau proche de l'objectif, ce qui s'est traduit par un versement de 103,9% dans la part concernée de la rémunération variable.

En outre, en 2022, la performance a été réalisée au niveau du Groupe a été supérieure à l'objectif de sécurité fixé (indice du taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail (LTIFR)). Versement plafonné à 100% de la partie concernée de la rémunération variable en raison d'un accident mortel.

Le Comité de rémunération a procédé à l'examen de la performance globale et décidé d'attribuer la rémunération variable au titre de 2022 en fonction des résultats obtenus.

Rémunération variable à long terme

Des primes incitatives à long terme ont été accordées conformément à la Politique de rémunération 2022.

Le nombre d'attributions de LTI acquises en 2022 par les Administrateurs exécutifs et les membres du Comité de Direction est indiqué dans le tableau du paragraphe 8.6 ci-dessous.

Il est attendu des participants qu'ils conservent des actions TCI (sur des comptes de courtage ou sur un ou des Fonds) à hauteur d'au moins 20% du total des attributions acquises au cours des cinq (5) dernières années d'acquisition des droits (en termes glissants). Les actions TCI ainsi que les parts du/des Fonds déjà détenues par les participants en vertu de plan LTI antérieurs sont prises en compte dans ce calcul.

Plan d'incitations à long terme (LTIP)

Le plan d'incitations à long terme (LTIP) a été appliqué pour la première fois en 2020. L'attribution dans le cadre du LTIP peut représenter jusqu'à 125% du salaire annuel de base pour le Comité de Direction et les Administrateurs exécutifs du Conseil d'administration.

Les primes individuelles accordées, dans les limites de la politique, sont basées sur le poste, le salaire fixe, la performance individuelle et le potentiel de développement de chaque participant et sont approuvées par le Conseil d'administration sur recommandation pertinente du Comité de rémunération.

Les primes LTIP sont accordées sous la forme d'une attribution conditionnelle d'un certain nombre d'actions TCI. La valeur de chaque « action attribuée sous condition » est égale à la moyenne des cours de clôture de l'action TCI sur Euronext Bruxelles au cours des 7 derniers jours de bourse du mois de mars de l'année d'attribution.

Le calendrier d'acquisition prévoit une acquisition à hauteur de 50% l'année 3, et 50% l'année 4.

Le nombre acquis d'actions TCI est transféré au participant. L'avantage pour le participant est déterminé sur la base de la valeur de l'action TCI au moment de l'acquisition des droits. Le LTIP offre une certaine souplesse dans la manière de recevoir les avantages acquis : au lieu de recevoir des actions TCI, le participant peut demander à contribuer à un plan de retraite fourni par l'entreprise qui investit principalement dans des actions TCI. De cette manière, leurs intérêts à long terme restent liés à l'action TCI.

Plan de rémunération différée (DCP)

Le plan de rémunération différée a été lancé en 2021 dans le but d'aligner davantage les intérêts à long terme des cadres supérieurs sur ceux des actionnaires. Le DCP remplace 20% du LTIP pour les Administrateurs exécutifs éligibles du Conseil d'administration et les membres du Comité de Direction, et la prime octroyée peut représenter jusqu'à 25% du salaire de base annuel.

Les primes DCP sont accordées sous la forme d'une attribution conditionnelle d'un certain nombre d'actions TCI. La valeur de chaque « action attribuée sous condition » est égale à la moyenne des cours de clôture de l'action TCI sur Euronext Bruxelles au cours des 7 derniers jours de bourse du mois de mars de l'année d'attribution.

Les primes DCP sont acquises trois ans après la date d'attribution, à condition que certains critères de performance préétablis soient remplis. Le nombre de droits acquis varie de 0% si le seuil n'est pas atteint, à 50% si le seuil est atteint, à 100% pour la performance visée, jusqu'à un maximum de 160% en cas de dépassement.

Critères de performance :

- 50% lié à un KPI de durabilité : l'objectif de CO₂ sur 3 ans soutenant la priorité de décarbonisation du Groupe ; la réduction des émissions nettes directes de CO₂ par tonne de produit cimentier (50%).
- pour 50%, le rendement total pour les actionnaires (TSR) par rapport à un indice composé d'un groupe de pairs (50%).

Le groupe de pairs définissant l'indice est le suivant (tel que défini par le Conseil d'administration et susceptible d'être modifié si nécessaire):

1. Lafarge-Holcim	5. CRH
2. Heidelberg	6. Buzzi
3. Cemex	7. Argos
4. Cementir	8. Vicat

Le nombre acquis d'actions TCI est transféré au participant. L'avantage pour le participant est déterminé sur la base de la valeur de l'action TCI au moment de l'acquisition des droits. Le DCP offre une flexibilité dans les modes de réception de l'avantage acquis, autre que les actions TCI, sur demande du participant (par exemple, en espèces, en contributions au régime de retraite).

En outre, le plan d'options restreintes sur actions 2017 (RSIP 2017) est actuellement mis en oeuvre :

Plan d'options sur actions 2017

En vertu de ce Plan triennal, le Conseil d'administration était autorisé à attribuer jusqu'à 1 000 000 options sur actions à un prix de vente égal à 10,00 euros par action. Les bénéficiaires du Plan d'options sur actions 2017 étaient les administrateurs exécutifs, les administrateurs occupant des postes à responsabilité au niveau du Groupe, au niveau régional ou au niveau des pays au sein de sociétés du Groupe TITAN, et un nombre limité d'employés qui se distinguaient en permanence par leurs bonnes performances et présentaient un important potentiel de développement.

La période d'acquisition des droits des options sur actions attribuées en 2017, 2018 et 2019 était de trois ans. Les options attribuées ont été acquises en décembre 2019, décembre 2020 et décembre 2021 respectivement, sous réserve que les bénéficiaires soient toujours employés (ou à la retraite) par le Groupe à ces dates.

Au terme de la période d'acquisition de trois ans, le Conseil d'administration a décidé du nombre final d'options que les bénéficiaires étaient en droit d'exercer, sur la base des critères suivants :

- à hauteur de 50%, sur la base du rendement moyen des capitaux employés (ROACE) sur trois ans par rapport à l'objectif fixé pour chaque période de 3 ans ; et
- à hauteur de 50%, sur la base de la performance globale du Rendement Total des Actionnaires de la Société par rapport à la performance globale moyenne d'un groupe de cimentiers internationaux comparables :

1. Lafarge-Holcim	5. CRH
2. Heidelberg	6. Buzzi
3. Cemex (en USD)	7. Argos (en USD)
4. Cementir	8. Vicat

Le calendrier d'attribution et d'acquisition ainsi que le pourcentage (%) d'options acquises en fonction de la réalisation des critères de performance susmentionnés sont présentés ci-dessous :

PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS 2017

Attribuées	Acquises	Options acquises (%)	Expiration
2017	Déc. 2019	49,80%	Déc. 2023
2018	Déc. 2020	35,88%	Déc. 2024
2019	Déc. 2021	31,83%	Déc. 2025

Les bénéficiaires sont autorisés à exercer tout ou partie de leurs droits d'option sur actions en versant à la Société les montants correspondants, jusqu'à la date d'expiration de leurs options sur actions, c'est-à-dire jusqu'en décembre de la troisième année suivant l'acquisition des options sur actions.

Plan d'options sur actions 2014

En vertu de ce Plan triennal, le Conseil d'administration était autorisé à attribuer jusqu'à 1 000 000 options sur actions à un prix de vente égal à 10,00 euros par action. Les bénéficiaires du Plan d'options sur actions 2014 étaient les administrateurs exécutifs, les administrateurs occupant des postes à responsabilité au niveau du Groupe, au niveau régional ou au niveau des pays au sein de sociétés du Groupe TITAN, et un nombre limité d'employés qui se distinguaient en permanence par leurs bonnes performances et présentaient un important potentiel de développement.

La période d'acquisition des droits des options sur actions attribuées en 2014, 2015 et 2016 était de trois ans. Les options attribuées ont été acquises en décembre 2016, décembre 2017 et décembre 2018 respectivement, sous réserve que les bénéficiaires soient toujours employés (ou à la retraite) par le Groupe à ces dates.

Au terme de la période d'acquisition de trois ans, le Conseil d'administration a décidé du nombre final d'options que les bénéficiaires étaient en droit d'exercer, sur la base des critères suivants :

- à hauteur de 50%, sur la base du rendement moyen des capitaux employés (ROACE) sur trois ans par rapport à l'objectif fixé pour chaque période de 3 ans ; et
- à hauteur de 50%, sur la base de la performance globale du Rendement Total des Actionnaires de la Société par rapport à la performance globale moyenne d'un groupe de cimentiers internationaux comparables :

1. Lafarge-Holcim	5. CRH
2. Heidelberg	6. Buzzi
3. Cemex (en USD)	7. Argos (en USD)
4. Cementir	8. Vicat

Le calendrier d'attribution et d'acquisition ainsi que le pourcentage (%) d'options acquises en fonction de la réalisation des critères de performance susmentionnés sont présentés ci-dessous :

PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS 2014

Attribuées	Acquises	Options acquises (%)	Expiration
2014	Déc. 2016	49,00%	Déc. 2020*
2015	Déc. 2017	46,00%	Déc. 2021*
2016	Déc. 2018	81,30%	Déc. 2022

Les bénéficiaires sont autorisés à exercer tout ou partie de leurs droits d'option sur actions en versant à la Société les montants correspondants, jusqu'à la date d'expiration de leurs options sur actions, c'est-à-dire jusqu'en décembre de la troisième année suivant l'acquisition des options sur actions.

*Spécifiquement pour le Plan d'options sur actions 2014, sur la base de la décision du Conseil d'administration du 9 avril 2020, en raison des conditions du marché induite par la pandémie de Covid-19, il a été approuvé que la date d'expiration de l'octroi de 2014 soit prolongée d'un an, jusqu'en décembre 2021, et celle de l'octroi de 2015 jusqu'en décembre 2022.

7.4 Rémunération totale des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de Direction en 2022 (composantes fixes, STI, avantages)

La rémunération des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de Direction a été approuvée par le Conseil d'administration à la suite d'une recommandation pertinente du Comité de rémunération et est en totale conformité avec la Politique de rémunération 2022. Elle se répartit comme suit :

Nom, Fonction	Rémunération fixe		Rémunération variable - incitations à court terme ⁽¹⁾ <small>(sur la base des résultats de 2022 payés en 2023)</small>	Rémunération directe totale	Avantages		Rémunération totale	Part de la rémunération fixe et variable à court terme ⁽⁴⁾	
	Salaire annuel de base	Jetons de présence des Administrateurs			Cotisation de retraite ⁽²⁾	Indemnités + autres avantages ⁽³⁾		fixe	variable
Michael Colakides Directeur général	438 300 euros	45 102 euros	413 717 euros	897 119 euros	43 830 euros	28 167 euros	969 116 euros	fixe 57%	variable 43%
Dimitrios Papalexopoulos Président du Comité Exécutif du Groupe	531 178 euros	30 000 euros	587 934 euros	1 149 112 euros	52 880 euros	22 549 euros	1 224 541 euros	fixe 52%	variable 48%
Alexandra Papalexopoulou Vice-présidente du Comité Exécutif du Groupe	407 625 euros	30 000 euros	383 509 euros	821 134 euros	40 580 euros	38 428 euros	900 142 euros	fixe 57%	variable 43%
Leonidas Canellopoulos Administrateur exécutif	219 947 euros	30 000 euros	147 872 euros	397 819 euros	21 895 euros	17 637 euros	437 351 euros	fixe 66%	variable 34%
Ioannis Paniaras Administrateur exécutif	373 687 euros	30 000 euros	356 681 euros	760 368 euros	37 200 euros	27 150 euros	824 718 euros	fixe 57%	variable 43%
Vassilios (Bill) Zarkalis* Administrateur exécutif	821 760 dollars	30 000 euros	899 857 dollars	1 753 417 dollars	51 508 dollars	171 356 dollars	1 976 282 dollars	fixe 54%	variable 46%
Christos Panagopoulos Comité de Direction	281 500 euros	-	177 202 euros	458 702 euros	27 150 euros	101 012 euros	586 864 euros	fixe 70%	variable 30%
Grigorios Dikaïos Comité de Direction	193 930 euros	5 000 euros	69 687 euros	268 617 euros	11 636 euros	29 284 euros	309 537 euros	fixe 77%	variable 23%

* Les montants comprennent les indemnités liées à la mission internationale de B. Zarkalis aux États-Unis et une partie de la prime de réussite de la mission différée de 3 ans liée à 2021 (taux de change utilisé pour convertir les euros en dollars américains : 1,06).

⁽¹⁾ En 2022, le Rapport de rémunération n'inclut pas la valeur des attributions LTI acquises au cours de l'année, étant donné que les options sur actions ne représentent pas une valeur tant qu'elles ne sont pas exercées et les parts de fonds tant qu'elles ne sont pas encaissées respectivement ; les attributions acquises sont présentées en tant que nombre d'options sur actions et de parts de fonds acquises dans la section « Solde des options sur actions et des parts de fonds en 2022 ».

⁽²⁾ À cotisations définies.

⁽³⁾ Inclut les avantages et les indemnités (telles que les indemnités de déplacement, de logement, d'affectation à l'étranger), assurance vie, régime d'assurance maladie, voiture de fonction.

⁽⁴⁾ La part de la rémunération variable à long terme n'est pas indiquée dans le tableau, car elle est exprimée en nombre d'options d'achat d'actions et de parts de fonds acquises à la section « Solde des options sur actions et des parts de fonds en 2022 ».

7.5 Rémunération variable à long terme - primes accordées en 2022

Nom		LTIP		DCP
		Nombre d'actions ²	Nombre de parts de Fonds ³	Nombre d'actions ²
Michael Colakides*	Directeur général et directeur financier du Groupe		50 949	7 293
Dimitrios Papalexopoulos¹	Président du Comité Exécutif du Groupe	39 101		9 776
Alexandra Papalexopoulou	Vice-présidente du Comité Exécutif du Groupe	31 032		7 758
Leonidas Canellopoulos	Administrateur exécutif	8 689		2 173
Ioannis Paniaras	Administrateur exécutif	23 585		5 897
Vassilios (Bill) Zarkalis	Administrateur exécutif	40 940		10 235
Grigorios Dikaïos*	Membre du Comité de Direction, Directeur financier de la Société		4 743	
Christos Panagopoulos*	Membre du Comité de Direction		17 345	2 483

* Montant des primes LTI 2022 des membres du Comité de Direction reçues sous forme de parts du Fonds, qui investit principalement dans des actions TCI.

¹ Administrateur exécutif, Président du Comité Exécutif du Groupe jusqu'au 15 octobre 2022.

² Actions attribuées sous condition.

³ Le Fonds investit dans des actions TCI.

7.6 Solde des options sur actions et des parts de Fonds en 2022

Conformément aux lignes directrices relatives à la divulgation de la rémunération des dirigeants, le tableau ci-dessous présente l'évolution des soldes des options sur actions des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de Direction, le solde à la fin de la période de référence ainsi que les parts de fonds acquises à la fin de l'année de référence :

Nom	Options sur actions						Parts de fonds	
	Changements durant l'année						Solde au 31/12/2022	Acquises en 2022
	Solde au 31/12/2021	Acquises en 2022	Expirées en 2022	Exercées en 2022	Non exercées			
Michael Colakides	39 652	0	0	16 260	0	23 392	30 772	
Dimitrios Papalexopoulos	70 798	0	0	26 016*	0	44 782	25 964	
Alexandra Papalexopoulou	41 336	0	0	13 008*	0	28 328	16 828	
Leonidas Canellopoulos	2 292	0	0	0	0	2 292	2 596	
Ioannis Paniaras	25 624	0	0	9 756	0	15 868	13 944	
Vassilios (Bill) Zarkalis	14 276	0	0	0	0	14 276	26 925	
Grigorios Dikaios	4 301	0	0	3 218	0	1 083	2 019	
Christos Panagopoulos	9 105	0	0	0	0	9 105	7 885	
Total	207 384	0	0	68 258	0	139 126	126 933	

* Par un règlement en espèces

7.7 Informations comparatives sur l'évolution de la rémunération et les performances de la Société

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la rémunération du Conseil d'administration et des membres du Comité de Direction depuis la création de la Société en 2019 :

Rémunération en euros	2022	2021	2020	2019
Rémunération des Administrateurs exécutifs	5 251 168	4 358 643 ⁽⁵⁾	3 700 632 ⁽³⁾	3 552 426 ⁽¹⁾
Rémunération du Directeur général, Michael Colakides	969 116	909 647	934 173	859 568
Rémunération des membres du Comité de Direction	896 401	859 554 ⁽⁶⁾	1 301 285 ⁽⁴⁾	1 344 712 ⁽²⁾
Rapport entre la rémunération la plus élevée des membres de la direction et la rémunération la plus basse (en ETP) des employés de la Société	41x	40x	40x	37x
Variation annuelle de la rémunération moyenne⁽⁷⁾	4%	4%	3% ⁽⁸⁾	

⁽¹⁾ Dimitrios Papalexopoulos, Alexandra Papalexopoulou, Leonidas Canellopoulos, Takis-Panagiotis Canellopoulos, Vassilios (Bill) Zarkalis.

⁽²⁾ Grigorios Dikaios, Konstantinos Derdemezis, Christos Panagopoulos.

⁽³⁾ Dimitrios Papalexopoulos, Alexandra Papalexopoulou, Leonidas Canellopoulos, Takis-Panagiotis Canellopoulos (1^{er} jan - 31 mar), Vassilios (Bill) Zarkalis.

⁽⁴⁾ Grigorios Dikaios, Konstantinos Derdemezis (1^{er} jan - 31 oct), Christos Panagopoulos.

⁽⁵⁾ Dimitrios Papalexopoulos, Alexandra Papalexopoulou, Leonidas Canellopoulos, Ioannis Paniaras (Mai-Déc), Vassilios (Bill) Zarkalis.

⁽⁶⁾ Grigorios Dikaios, Christos Panagopoulos.

⁽⁷⁾ Exprimée en ETP des employés de la Société autres que les Administrateurs, les membres du Comité de Direction et autres directeurs et personnes en charge de la gestion journalière.

⁽⁸⁾ ou 85% en tenant compte des nouveaux recrutements qui s'ajoutent à l'effectif de la Société en 2020.

Étant donné que la Société a été créée en 2019, les données relatives à l'évolution annuelle de la rémunération (exprimée en équivalents temps plein) des employés de la Société autres que les Administrateurs, les membres du Comité de Direction et autres dirigeants et les personnes en charge de la gestion journalière sont présentées conjointement au regard de l'exercice 2019.

La rémunération des Administrateurs exécutifs, du Directeur général et des membres du Comité de Direction comprend :

- Salaire annuel de base versé
- Jetons de présence des Administrateurs
- Incitations à court terme
- Contribution de l'employeur au régime de retraite
- Indemnités et autres avantages (tels que voyages, logement, indemnités liées à l'affectation internationale, assurance-vie, régime d'assurance maladie, véhicule de fonction)

Elle ne comprend pas la valeur des attributions LTI acquises au cours de l'année, étant donné que les options sur actions ne représentent pas une valeur tant qu'elles ne sont pas exercées et les parts de fonds tant qu'elles ne sont pas encaissées respectivement.

Conformément aux orientations publiées en novembre 2020 par la Commission belge de gouvernance d'entreprise en ce qui concerne la divulgation des rémunérations, le rapport entre la rémunération la plus élevée des membres de la direction et la rémunération la plus basse (en équivalent temps plein) des employés de la Société est de 40 fois en 2021.

7.8 Contrats des Administrateurs exécutifs

Les contrats de travail du Directeur général de la Société, ainsi que des autres Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de Direction sont des contrats à durée indéterminée.

En cas de résiliation du contrat de travail du Directeur Général, des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de Direction à l'initiative de la Société, l'indemnité de départ, telle que prévue par la Politique de rémunération 2022, ne pourra excéder 18 mois de rémunération.

Pour le paiement d'une indemnité supplémentaire en cas de retraite ou de résiliation anticipée du contrat de travail, l'approbation du Conseil d'administration est requise conformément à la recommandation concernée du Comité de rémunération.

Les périodes de préavis sont fixées conformément aux dispositions légales et contractuelles.

Les contrats de travail du Directeur général, des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de gestion et du Comité exécutif Groupe sont des contrats à durée indéterminée.

En cas de résiliation du contrat de travail du Directeur général, des Administrateurs exécutifs, des membres du Comité de Direction ou des membres du Comité Exécutif du Groupe à l'initiative de la Société, comme le prévoit la Politique de rémunération 2022, une indemnité est versée. Cette indemnité, tel que prévu par la disposition contractuelle concernée, est égale à l'indemnité prévue par la loi.

Les indemnités de résiliation sont conformes aux dispositions légales en vigueur dans le pays concerné et ne devraient pas dépasser 18 mois de rémunération.

Le Conseil d'administration peut envisager des indemnités de départ plus élevées sur recommandation du Comité de rémunération.

Pour le paiement d'une indemnité supplémentaire en cas de retraite ou de résiliation anticipée du contrat de travail, l'approbation du Conseil d'administration est requise conformément à la recommandation concernée du Comité de rémunération.

Dimitrios Papalexopoulos a été Administrateur exécutif jusqu'en décembre 2022. Conformément à la politique de rémunération de la Société, une indemnité de départ de 7 mois de rémunération pleine a été offerte à D. Papalexopoulos en reconnaissance de la loyauté, du travail acharné et de la flexibilité dont il a fait preuve au cours des 33 dernières années.

Les périodes de préavis sont fixées conformément aux dispositions légales.

8. Informations à communiquer en vertu de l'article 34 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007

Conformément à l'article 34 de l'arrêté royal belge du 14 novembre 2007, la Société communique par la présente les éléments suivants:

8.1 Capital

Au 31 décembre 2022, le capital social de la Société s'élève à 959 347 807,86 euros ; il est représenté par 78 325 475 actions sans valeur nominale, avec droit de vote, chacune représentant une part égale du capital.

8.2 Actions – Restrictions en matière de droits de vote – Droits de contrôle spéciaux

Les actions de la Société sont de la même catégorie et sont soit nominatives, soit dématérialisées. Les détenteurs d'actions peuvent choisir à tout moment de faire convertir leurs actions nominatives en actions dématérialisées, et vice versa.

Les Statuts de la Société ne prévoient aucune restriction concernant le transfert des actions de la Société.

Chaque action de la Société correspond à une voix à l'Assemblée des actionnaires.

L'article 13 des Statuts de la Société prévoit qu'au cas où des actions sont détenues par plusieurs propriétaires, en cas de nantissement, ou si les droits attachés aux actions font l'objet d'une copropriété, d'un usufruit ou de toute autre forme de fractionnement, le Conseil d'administration peut suspendre l'exercice de ces droits de vote jusqu'à ce qu'un représentant unique des actions concernées soit désigné.

Les droits de vote attachés aux actions de la Société détenues par la Société elle-même ou par une filiale directement contrôlée sont suspendus, conformément aux dispositions de l'article 7:215 et suivants du CSA.

Aucune action de la Société ne comporte de droits de contrôle spéciaux.

8.3 Structure de l'actionariat – Notification de participations importantes

Conformément aux exigences légales belges en matière de transparence, les actionnaires de la Société doivent soumettre une notification de transparence lorsque leurs droits de vote dépassent ou tombent en dessous des seuils de 5%, 10%, 15% et tout autre multiple de 5% du total des droits de vote.

Les Statuts de la Société ne prévoient pas de seuil de notification inférieur à 5%.

Au 31 décembre 2022 et sur la base des notifications de transparence effectuées par les actionnaires de la Société les 24 juin 2021, 28 juin 2021 et 25 mai 2022, les participations déclarées dans la Société sont les suivantes :

- E.D.Y.V.E.M. Public Company Ltd, Andreas Canellopoulos, Leonidas Canellopoulos, Nello-Panagiotis Canellopoulos, Pavlos Canellopoulos, Takis-Panagiotis Canellopoulos, Trust Neptune, Alexandra Papalexopoulou, Dimitrios Papalexopoulos et Eleni Papalexopoulou agissent de concert et détiennent 29 004 392 actions correspondant à 37,03% des droits de vote de la Société ;
- La Fondation Paul et Alexandra Canellopoulos détient 7 900 039 actions correspondant à 10,09% des droits de vote de la Société.
- FMR LLC, Fidelity Institutional Asset Management Trust Company, FIAM LLC et Fidelity Management & Research Company LLC détiennent 7 827 422 actions correspondant à 9,99% des droits de vote de la Société.

La structure de l'actionariat de la Société et les déclarations de transparence correspondantes sont disponibles sur le site Internet de la Société : <https://ir.titan-cement.com/en/shareholder-center/shareholder-structure>.

8.4 Accords entre actionnaires de la Société connus de la Société et prévoyant des restrictions au transfert d'actions ou à l'exercice des droits de vote

À la suite de la notification de transparence reçue le 28 juin 2021, la Société a été informée que E.D.Y.V.E.M. Public Company Ltd, Andreas Canellopoulos, Leonidas Canellopoulos, Nello-Panagiotis Canellopoulos, Pavlos Canellopoulos, Takis-Panagiotis Canellopoulos, Trust Neptune, Alexandra Papalexopoulou, Dimitrios Papalexopoulos et Eleni Papalexopoulou agissent de concert et détiennent au total 29 004 392 actions, soit 37,03% des droits de vote de la Société.

8.5 Mécanisme de contrôle de tout plan destiné aux employés lorsque les droits de contrôle ne sont pas exercés par les employés

Il n'existe aucun plan destiné aux employés prévoyant un tel mécanisme.

8.6 Modification des Statuts de la Société

Toute modification des Statuts de la Société doit être soumise à l'approbation de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, et 50% au moins du capital social doit être présent

ou représenté à l'occasion de cette Assemblée. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première Assemblée générale extraordinaire, une nouvelle Assemblée générale peut être convoquée ; celle-ci délibère et décide valablement, quel que soit le capital social présent ou représenté.

Une modification des Statuts de la Société est adoptée si elle a obtenu les trois quarts des votes exprimés, les abstentions n'étant prises en compte ni au numérateur ni au dénominateur.

8.7 Règles régissant la nomination et le remplacement des membres du Conseil d'administration

Conformément à l'article 17 de ses Statuts, la Société est gérée par un Conseil d'administration composé de trois membres maximum ; celles-ci sont des personnes physiques ou morales, actionnaires ou non, nommées par l'Assemblée des actionnaires.

Les administrateurs sont nommés pour une durée maximale de trois ans et peuvent être reconduits dans leurs fonctions. Leur mandat peut être révoqué à tout moment par l'Assemblée générale des actionnaires.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, elle doit désigner nommément une personne physique comme représentant permanent pour exercer la fonction d'administrateur au nom et pour le compte de la personne morale. La nomination et la cessation des fonctions du représentant permanent sont régies par les mêmes règles de divulgation que si celui-ci exerçait ses fonctions en son nom propre.

En cas de vacance d'un mandat d'administrateur pour quelque raison que ce soit, les administrateurs restants peuvent pourvoir temporairement à cette vacance. La prochaine Assemblée générale devra alors confirmer le mandat de l'administrateur coopté ; en cas de confirmation, celui-ci mènera le mandat de son prédécesseur à son terme, sauf si l'Assemblée générale en décide autrement. En l'absence de confirmation, le mandat de l'Administrateur coopté expirera immédiatement après l'Assemblée générale, sans préjudice de la validité de la composition du Conseil d'administration jusqu'à cette date.

Tant que, pour quelque raison que ce soit, l'Assemblée générale ou le Conseil d'administration ne pourvoit pas à cette vacance, les administrateurs dont le mandat a expiré restent en fonction dès lors que le Conseil d'administration ne rassemble plus le nombre minimum d'administrateurs requis par la loi ou les Statuts de la Société.

8.8 Pouvoirs du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est investi du pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, hormis ceux que la loi ou les Statuts de la Société réservent à un autre organe de la Société.

Les pouvoirs du Conseil d'Administration sont détaillés dans les Statuts et la Charte de GE de la Société, qui sont tous deux disponibles sur le site Internet de la Société (<https://www.titan-cement.com/about-us/corporate-governance/>).

8.9 Pouvoir du Conseil d'administration en termes d'émission et de rachat d'actions et d'augmentation de capital

8.9.1 Conformément à l'article 6 des Statuts de la Société et à la résolution correspondante de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 9 mai 2022, le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social de la Société en une ou

plusieurs fois d'un montant (cumulé) maximum de 959 347 807,86 euros. Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à dater de la publication aux Annexes du Moniteur belge de la modification des Statuts de la Société telle qu'approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires du 9 mai 2022, et peut être renouvelée conformément aux dispositions légales en vigueur.

8.9.2 Conformément à l'article 6 des Statuts de la Société et à la résolution pertinente de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 9 mai 2022, le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social de la Société quelle qu'en soit la forme, y compris, mais sans s'y limiter, une augmentation de capital accompagnée de la restriction ou de la suppression du droit préférentiel de souscription, après réception par la société d'une notification d'offre publique d'achat sur les actions de la Société transmise par l'Autorité des Services et Marchés Financiers/ Autoriteit voor Financiële Diensten en Markten (FSMA). Une telle augmentation de capital doit respecter les conditions et modalités supplémentaires précisées par le CSA. Cette autorisation est valable pour une période de trois (3) ans à compter du 9 mai 2022 et peut être renouvelée pour trois ans supplémentaires. Le montant d'une telle augmentation sera déduit de la partie restante du capital autorisé spécifiée au paragraphe 8.9.1. ci-dessus.

8.9.3 En vertu de l'article 15 des Statuts de la Société, cette dernière peut, sans autorisation préalable de l'Assemblée générale des actionnaires et conformément aux articles 7.215 et suivants du CSA et dans les limites fixées par ces dispositions, acquérir, sur un marché réglementé ou en dehors de celui-ci, ses propres actions, à un prix qui respectera les exigences légales mais ne sera en aucun cas inférieur de plus de 20% au cours de clôture le plus bas des trente derniers jours de bourse précédant la transaction ni supérieur de plus de 20% au cours de clôture le plus élevé des trente derniers jours de bourse précédant la transaction. Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication aux Annexes du Moniteur Belge de la modification des Statuts de la Société telle qu'approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires du 9 mai 2022.

Cette autorisation couvre l'acquisition sur ou en dehors d'un marché réglementé par une filiale directe au sens et dans les limites prévues par l'article 7:221 et suivants du CSA.

8.9.4 En vertu de l'article 15 des Statuts de la Société, le Conseil d'administration est autorisé, sous réserve du respect des dispositions du CSA, à acquérir pour le compte de la Société des actions propres de la Société dès lors que cette acquisition est nécessaire pour éviter un préjudice grave et imminent à la Société. Une telle autorisation est valable pour une période de trois (3) ans à compter de la date de la publication aux Annexes du Moniteur Belge de la modification des Statuts de la Société telle qu'approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires du 9 mai 2022.

8.9.5 En vertu de l'article 15 des Statuts de la Société, le Conseil d'administration est autorisé à se défaire, à tout moment et au prix qu'il détermine, d'une partie ou de la totalité des actions de la Société, en bourse ou hors bourse ou dans le cadre de sa politique de rémunération, au personnel ou aux administrateurs de la société ou pour prévenir tout dommage grave et imminent menaçant la Société. Cette autorisation vaut pour le désinvestissement des actions de la Société par une filiale directe au sens du CSA et est valable sans limitation de durée, que le désinvestissement soit destiné ou non à prévenir un dommage grave et imminent pour la Société.

8.10 Les accords importants qui entrent en vigueur sont modifiés ou résiliés en cas de changement de contrôle de la Société à la suite d'une offre publique d'achat

La Société, soit en tant que créancier principal, soit en tant que garant, a conclu un certain nombre d'accords financiers qui comprennent, comme il est d'usage dans ces accords, une clause de « changement de contrôle ». Cette clause permet aux contreparties de la Société d'accélérer le financement ou de mettre fin à l'accord si un changement dans la structure de contrôle ou la propriété actuelle de la Société devait se produire en vertu d'une offre publique d'achat ou autre.

En 2022, la Société a mis en place les accords financiers majeurs suivants, qui comprennent une clause de « changement de contrôle » :

1. un accord de facilité renouvelable multidevises de 208 000 000 millions d'euros, qui a été conclu entre la filiale du Groupe TITAN Global Finance PLC et un syndicat de banques prêteuses, avec pour Garants la Société et TITAN Cement Company S.A. ;
2. un emprunt obligataire de 19 737 920 euros, daté du 2 novembre 2022, entre TITAN Cement Company S.A. en tant qu'émetteur, Alpha Bank en tant qu'agent des détenteurs d'obligations et agent payeur et la Société en tant que garant ;
3. un accord de facilité de 30 000 000 euros, daté du 25 Octobre 2021, tel que modifié, entre TITAN Global Finance Plc. en tant qu'emprunteur, Itau BBA International plc en tant que prêteur et la Société en tant que garant ;
4. un accord de facilité de 40 000 000 dollars américains, daté du 15 décembre 2021, tel que modifié, entre TITAN America LLC en tant qu'emprunteur, HSBC BANK USA en tant que prêteur et la Société en tant que garant ;
5. un accord de facilité de 35 000 000 dollars américains, daté du 1^{er} juillet 2014, tel que modifié, entre TITAN America LLC en tant qu'emprunteur, Wells Fargo Bank en tant que prêteur et la Société en tant que garant ;
6. un accord de facilité de 60 000 000 dollars américains, daté du 8 juillet 2020, tel que modifié, entre TITAN America LLC en tant qu'emprunteur, CITIBANK N.A. en tant que prêteur et la Société en tant que garant ;
7. 350 000 000 euros d'obligations garanties à 2,375% échéant en 2024, émises par TITAN Global Finance Plc. et garanties par Titan Cement Company S.A. et la Société ;
8. 250 000 000 euros d'obligations garanties à 2,750% échéant en 2027, émises par TITAN Global Finance Plc. et garanties par TITAN Cement Company S.A. et la Société ; et
9. un emprunt obligataire de 120 000 000 euros, daté du 27 juillet 2022, entre TITAN Cement Company S.A. en tant qu'émetteur et Piraeus Bank en tant qu'agent des détenteurs d'obligations et agent payeur.

8.11 Accords entre la Société et les membres du Conseil d'administration ou les salariés prévoyant une indemnisation si les membres du Conseil d'administration démissionnent ou sont licenciés sans raison valable ou si l'emploi des salariés cesse en raison d'une offre de reprise

La Société n'a conclu avec des membres du Conseil d'administration ou des salariés aucun accord prévoyant le versement d'une indemnité en cas de démission ou de licenciement sans motif valable ou de cessation de leur mandat ou de leur emploi en raison d'une offre de reprise.

9. Informations destinées aux investisseurs

9.1 Interactions avec les investisseurs institutionnels et particuliers

La Société est en interaction permanente avec les investisseurs institutionnels et les particuliers. Des membres de la direction de la Société ainsi que des représentants du département des relations avec les investisseurs participent à des tournées de présentation et à des conférences pour les investisseurs organisées dans différents pays. Au cours de ces réunions, les représentants de TITAN et de la communauté des investisseurs discutent et échangent des données actualisées et des informations sur les performances commerciales de TITAN, ses objectifs stratégiques, ses domaines prioritaires et ses progrès par rapport aux objectifs ESG.

Durant les premiers mois de 2022, les conférences et roadshows destinés aux investisseurs ont continué à se tenir de manière principalement virtuelle, en raison des restrictions liées à la COVID-19. Après la levée progressive des mesures liées à la COVID-19 au printemps 2022, la plupart des réunions sont revenues à leur ancien format « en présentiel », et la Société a pris part à diverses réunions dans différents pays d'Europe. La tendance qui se dessine pour l'avenir consiste à proposer un mélange de conférences et de tournées d'investisseurs physiques et virtuelles. La Société organise en outre des réunions et des mises à jour sur des sujets opérationnels pour les investisseurs institutionnels sur une base ad hoc, en fonction des demandes des investisseurs. L'équipe chargée des relations avec les investisseurs met régulièrement à jour toutes les informations pertinentes dans la section Relations avec les investisseurs du site Internet de la Société, y compris, mais sans s'y limiter, les présentations de la Société et les communiqués de presse, en vue de fournir en temps utile des informations claires, détaillées, transparentes et complètes à tous les actionnaires.

En outre, le département des services aux actionnaires de la Société, qui fait partie de l'équipe Relations avec les investisseurs, est disponible pour toute question ou demande et aide les actionnaires dans les affaires courantes.

9.2 Informations et services aux actionnaires

Il incombe au Conseil d'administration dans son ensemble de veiller à entretenir un dialogue satisfaisant et efficace avec les actionnaires. Les annonces des résultats annuels et intermédiaires du Groupe sont accompagnées de webcasts et de conférences téléphoniques avec les analystes et les investisseurs.

Toutes les annonces réglementaires et non réglementaires, ainsi que toutes les autres informations relatives à la Société sont disponibles sur son site Internet (www.titan-cement.com).

9.3 Département des relations avec les investisseurs

Le département des relations avec les investisseurs est chargé d'assurer le suivi des relations de la Société avec ses actionnaires et investisseurs, et de communiquer avec la communauté des investisseurs sur pied d'égalité, de manière transparente et en temps utile, au sujet des performances de la Société. L'objectif est de créer une relation à long terme avec la communauté des investisseurs et de conserver le haut degré de confiance que ceux-ci ont vis-à-vis du Groupe.

Relations avec les investisseurs : ir@titan-cement.com

Responsable par intérim des relations avec les investisseurs : Spyros Kamizoulis, **e-mail:** s.kamizoulis@titan-cement.com

9.4 Département des services aux actionnaires

Le département des services aux actionnaires est chargé de fournir des informations en temps utile aux actionnaires et de faciliter leur participation aux Assemblées générales et l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires. Il répond également aux courriers des actionnaires pour un large éventail de questions.

Directrice du service des services aux actionnaires : Nitsa Kalesi,
e-mail: n.kalesi@titancement.com

9.5 Éléments relatifs aux actions

9.5.1 Éléments de base relatifs aux actions

Secteur	5010 — Construction & Matériaux
Sous-secteur	50101030 — Ciment
Type	Action ordinaire
Bourse	Euronext (Bruxelles & Paris), Bourse d'Athènes
Nombre d'actions	78325475
ISIN	BE0974338700
Code CFI	ESVUFN

9.5.2 Codes (tickers)

	Oasis	Reuters	Bloomberg
Euronext	TITC	TITC.BR	TITC.BB
ATHEX	TITC	TITC.PA	TITC.GA

Gestion des risques

Stratégie du Groupe en matière de risques

Le Groupe TITAN exerce ses activités dans un univers géographique, commercial et opérationnel diversifié, ce qui se traduit par une multitude d'expositions potentielles à des risques notamment stratégiques, liés au développement durable (ESG), opérationnels et financiers.

Afin d'identifier et d'atténuer efficacement ces expositions, le Groupe gère ses risques conformément aux pratiques internationales établies pour les entreprises industrielles, en intégrant dans ses processus, ses systèmes et sa gouvernance les principales dimensions de la gestion des risques d'entreprise (Enterprise Risk Management, ERM). En particulier, les cinq principales composantes suivantes du cadre ERM reposent sur un ensemble de principes, qui constituent la base de la compréhension et de la gestion par le Groupe des risques associés à sa stratégie et à ses objectifs commerciaux :

- la composante « Gouvernance et culture », y compris le modèle de surveillance, les structures de fonctionnement, la définition des traits culturels souhaités et l'engagement en faveur des valeurs fondamentales et du développement des talents appropriés ;
- la composante « Stratégie et fixation des objectifs », y compris la définition de l'appétit pour le risque, l'analyse du contexte, l'évaluation des options et la formulation des objectifs stratégiques ;
- la composante « Performance », y compris l'identification, l'évaluation et la hiérarchisation des risques, la mise en œuvre des réponses et l'élaboration d'une vision du portefeuille de risques ;
- la composante « Examen et révision », y compris l'examen des risques et des performances, l'évaluation des changements et l'amélioration continue de l'approche ;
- la composante « Information, communication et établissement de rapports », y compris la communication d'informations sur les risques, l'utilisation des technologies de l'information et l'établissement de rapports sur les performances en matière de risques.

Processus de gestion des risques

L'approche de TITAN en matière de gestion des risques comprend des pratiques de gestion visant à traiter activement les risques, ce qui contribue à préserver la viabilité à long terme de ses activités. Il comprend un système de gestion incluant la définition de la stratégie, l'organisation, la gouvernance, les politiques, l'établissement des rapports, la communication avec les parties prenantes et la mesure des performances dans toutes les divisions du Groupe.

La détermination de la nature et l'étendue des principaux risques que le Groupe est prêt à assumer pour atteindre ses objectifs stratégiques relève de la responsabilité générale du Conseil d'administration. Les risques sont traités au jour le jour par la direction du Groupe à divers niveaux de l'organisation en fonction de la nature de chaque risque. Par conséquent, les risques sont identifiés et quantifiés à l'aide de diverses sources, et sont signalés au cours du cycle de planification et de gestion des performances du Groupe, ce qui garantit une réaction rapide et efficace.

En complément de cette culture de gestion des risques qui fait

partie intégrante des processus touchant aux activités et à la prise de décision (tant stratégiques qu'opérationnels) du Groupe, ce dernier effectue de manière régulière un exercice systématique visant à évaluer la totalité des risques importants auxquels le Groupe est confronté et qui sont susceptibles d'affecter le modèle économique, la performance, la solvabilité ou la liquidité de la Société. Un comité de gestion des risques composé de cadres supérieurs des départements Planification stratégique, Audit juridique et interne, Risque et conformité du Groupe, identifie les principaux risques du Groupe et les classe en quatre catégories : risques « stratégiques », « opérationnels », « ESG » et « financiers ». Les risques « ESG » sont considérés soit comme des risques ESG « stratégiques » liés au changement climatique, soit comme des risques ESG « opérationnels ». Tous les risques identifiés sont ensuite évalués selon les trois dimensions suivantes, conformément aux meilleures pratiques de l'industrie :

- Probabilité : échelle de 1 (rare) à 5 (presque certain)
- Incidence : échelle de 1 (secondaire) à 5 (extrême)
- Préparation : échelle de 1 (faible) à 5 (élevée)

Les risques sont classés en fonction de taxonomies de risques établies et pertinentes pour les activités du Groupe (fournies par des consultants et des experts en risques externes). Les risques ont également été évalués à l'aide de diverses techniques, notamment l'analyse comparative des pratiques sectorielles, enrichie des pratiques avancées d'autres industries, l'évaluation qualitative et quantitative des éléments de risque, l'évaluation des résultats possibles par rapport aux objectifs stratégiques du Groupe, la description des risques en rapport avec les enjeux matériels du Groupe, l'évaluation de la propriété des risques et l'enregistrement des mesures d'atténuation qui sont adoptées ou prévues.

L'évaluation initiale est répétée avec la contribution des principaux responsables du Groupe. Les risques sont croisés avec les résultats de l'exercice d'évaluation de gravité du Groupe et examinés par le Comité Exécutif du Groupe. Enfin, le Conseil d'administration valide l'évaluation des risques pertinents et contrôle les systèmes de gestion des risques et de contrôle interne de TITAN, en analysant leur efficacité (couvrant tous les contrôles importants, y compris financiers, opérationnels, organisationnels et de conformité). À cette fin, en novembre 2022, le Conseil d'administration a tenu une réunion spécialement consacrée à l'examen de l'évaluation des risques du Groupe et des plans d'atténuation respectifs vis-à-vis des principaux risques pour l'activité.

Au cours de l'année, une évaluation spécifique des risques et opportunités du Groupe liés au changement climatique a été réalisée. Cet exercice a porté sur les risques physiques tels que la température, les inondations et le stress hydrique, ainsi que sur les risques liés à la transition tels que la tarification du carbone, les atteintes à la réputation et les litiges. À cet effet, les équipes de TITAN chargées de la durabilité et des risques se sont rapprochées d'experts en risques climatiques afin d'analyser les risques découlant du changement climatique, ainsi que les opportunités liées à la transition vers une économie à faible émission de carbone, conformément au cadre du TCFD, comme en témoigne la section consacrée aux informations financières relatives au climat (TCFD) du chapitre « Performance : faits marquants ». Les résultats ont indiqué que les risques liés au climat auxquels le Groupe est confronté sont du même ordre de grandeur que ceux de ses homologues sectoriels. En outre, les opportunités liées au

changement climatique ont elles aussi été analysées et quantifiées. Par exemple, les possibilités en matière de portefeuille de produits, d'adaptation et d'efficacité des ressources et d'approvisionnement en énergie de substitution ont été évaluées.

Gestion des risques, gouvernance et contrôles

Au sein du Groupe TITAN, le risque est géré à trois niveaux, conformément aux meilleures pratiques du secteur. Les risques sont gérés au jour le jour par la direction du Groupe à divers niveaux de l'organisation, en fonction de la nature de chaque risque. Le cadre de gouvernance en matière de risque de TITAN suit une approche personnalisée qui tient compte au mieux des spécificités de chaque domaine de risque et garantit un degré optimal d'appropriation du risque et d'imputabilité pour les mesures d'atténuation adéquates. La première ligne de gestion s'acquiesce de son rôle de gestion des risques conformément aux politiques et aux normes, surveille et atténue les risques dans le cadre de la gestion des performances, et identifie et hiérarchise les risques selon les besoins. Ce premier niveau de gestion comprend l'intégration dans les principaux processus opérationnels (par exemple, l'examen Stage-gate des dépenses en capital, l'examen des fusions et acquisitions, la planification stratégique).

Au deuxième niveau de gouvernance et de contrôle des risques, l'équipe centrale chargée des risques (c'est-à-dire le département Audit interne, risque et conformité) veille au respect du cadre ERM et des politiques internes et contrôle l'évaluation systématique en rassemblant les informations sur les risques, en intégrant les contributions et les analyses provenant de l'ensemble du Groupe et en partageant des politiques et des recommandations dans toute l'organisation.

Au troisième et dernier niveau, le Conseil d'administration a la responsabilité générale de déterminer la nature et l'étendue des principaux risques que le Groupe est prêt à assumer pour atteindre ses objectifs stratégiques. Le Conseil d'administration, au travers de tous ses comités, discute et évalue régulièrement les principaux domaines de risque auxquels le Groupe est exposé, identifie les nouveaux risques, définit l'appétit de risque du Groupe et surveille l'efficacité de la gestion des risques et des contrôles internes. Le Conseil d'administration a délégué la responsabilité du suivi de l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe au Comité d'audit et des risques. En parallèle, le Comité exécutif du Groupe fournit une orientation stratégique, une vision indépendante des risques dans toutes les divisions opérationnelles et une coordination entre elles si nécessaire.

En vertu de ce cadre, les risques stratégiques et financiers sont principalement gérés par le Comité exécutif du Groupe, les finances du Groupe et le Comité des investissements. La gestion de la plupart des risques opérationnels et liés au développement durable est dans une large mesure intégrée au fonctionnement et aux processus quotidiens des divisions locales.

Un certain nombre de risques, y compris juridiques et de conformité, ainsi que les risques opérationnels et liés au développement durable, y compris les risques environnementaux, liés aux prix de l'énergie et des combustibles, à la disponibilité et au coût des matières premières, à la sécurité au travail, aux questions relatives au travail, à la marque et à la réputation, sont gérés à la fois au niveau du Groupe par le Comité exécutif du Groupe et les fonctions compétentes du Groupe (départements Audit interne, risque et conformité, Juridique Groupe, Achats Groupe, Innovation et technologie Groupe, Performance ESG Groupe, Informatique Groupe, Communication Groupe et RH du Groupe) mais aussi au niveau des divisions locales (départements Juridique, Achats, Environnement, RSE et RH des divisions). Cette approche garantit

que le cadre hiérarchique est responsable de tous les risques opérationnels et liés au développement durable qui surviennent au niveau des différentes activités, et permet d'instaurer une culture du risque solide intégrée à toutes les étapes pertinentes du processus de prise de décision. Par ailleurs, tous les risques de plus grande ampleur pertinents à l'échelle du Groupe sont gérés de manière centralisée, en regroupant les points de données sur les risques issus de sources multiples dans l'ensemble de l'organisation, en intégrant les informations et en élaborant des plans de mesures d'atténuation pouvant être partagés entre tous les niveaux organisationnels appropriés.

Le Comité exécutif du Groupe est également chargé de définir les politiques du Groupe et de veiller à ce qu'elles soient mises en œuvre pour l'ensemble de celui-ci. À cette fin, le cadre et le point de référence nécessaires pour un certain nombre de domaines à risque sont fournis par un ensemble de Politiques. Parallèlement, les programmes d'éthique et de conformité mis en œuvre dans l'ensemble des activités de TITAN garantissent l'intégration des principes et des valeurs du Groupe dans les opérations quotidiennes et le renforcement de la culture de gestion des risques à l'échelle du Groupe.

L'efficacité des systèmes et des politiques mis en œuvre au niveau du Groupe et des divisions est examinée de manière systématique par le Comité exécutif du Groupe et la direction des divisions, notamment en termes de conformité aux normes pertinentes du Groupe. Dès que des faiblesses sont identifiées, des mesures correctives sont prises.

Le département Audit interne, risque et conformité du Groupe rend régulièrement compte de l'efficacité des cadres de gestion des risques et de contrôle interne au Comité d'audit et des risques.

Le Conseil d'administration et le Comité d'audit et des risques reçoivent régulièrement des rapports de gestion concernant les principaux risques auxquels l'activité est exposée et les mesures prises pour les atténuer, et déterminent si les risques importants auxquels le Groupe est confronté sont correctement identifiés, évalués et gérés.

Risques principaux pour TITAN

Risques stratégiques

• Changement climatique

À mesure que les effets attribués au changement climatique deviennent de plus en plus évidents, on assiste à une intensification de l'activité réglementaire visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), en particulier le CO₂. La production de ciment se caractérisant par une forte intensité de CO₂, elle est dès lors directement touchée par ces changements réglementaires. Au sein de l'implantation géographique de TITAN, des réglementations juridiquement contraignantes en matière de changement climatique sont mises en œuvre dans l'UE (Grèce et Bulgarie) par le biais du système d'échange de quotas d'émission de l'UE (ETS), et en Égypte par le biais d'un plafond d'émissions de CO₂. Les émissions brutes du Scope 1 de nos activités dans ces pays représentent environ 50% des émissions du Scope 1 totales de notre Groupe. Sur les marchés de l'UE en particulier, l'augmentation potentielle des coûts de production due à la suppression progressive des quotas de CO₂ gratuits à partir de 2026 pourrait donner lieu à une chute des ventes au profit d'importations en provenance de marchés non soumis à des contraintes de CO₂ (un risque connu sous le nom de « fuite de carbone »). De même, les exportations en provenance de marchés où la taxation du CO₂ est en place sont structurellement désavantagées par rapport aux exportations en provenance de marchés non soumis à des contraintes de CO₂, si aucune solution

réglementaire ne permet de créer des conditions de concurrence équitables. Bien qu'un accord ait été conclu entre le Parlement européen et le Conseil pour la révision de la directive SCEQE et la mise en œuvre du mécanisme d'ajustement aux frontières pour le carbone (CBAM) afin de lutter contre les « fuites de carbone », il n'existe aucune disposition spécifique pour les exportations et l'efficacité globale de ce mécanisme reste incertaine jusqu'en 2026. Le Groupe suit de près les évolutions réglementaires pertinentes et prend des mesures proactives en vue d'atténuer les conséquences négatives potentielles. Une approche de modélisation de scénarios a été adoptée pour l'examen des résultats possibles et l'identification de feuilles de route appropriées pour les mesures d'atténuation visant à préserver la résilience des activités du Groupe. Ces mesures comprennent la réduction de la quantité de clinker utilisée dans la production de ciment, l'utilisation de combustibles alternatifs ayant une empreinte CO₂ plus faible, des mesures d'efficacité énergétique, la mise au point de nouveaux produits à faible teneur en carbone et l'innovation continue tout au long de la chaîne de valeur.

En outre, l'agenda climatique pourrait promouvoir l'utilisation de substituts plus sobres en carbone au béton et au ciment pour la construction, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur la demande visant les principaux produits du Groupe. En outre, l'empreinte CO₂ peut constituer un risque pour les futures possibilités de financement et créer un risque de réputation pour notre Groupe et l'ensemble du secteur, ce qui pourrait également entraîner des changements dans les préférences des clients. Cependant, dans le même temps, des opportunités apparaissent grâce au développement et à la vente de nouveaux produits et solutions à faible émission de carbone. La diversification de notre offre de produits avec des produits à faible teneur en carbone qui apportent une valeur ajoutée au client est un pilier majeur de notre feuille de route vers la décarbonisation. Les produits « verts » représentent 19,5% de notre portefeuille de ciments et produits cimentiers. Le Groupe s'est engagé à porter la part des produits verts dans son portefeuille à plus de 60% d'ici à 2030, en offrant à ses clients les produits et services qui façonneront le monde durable de demain. Notre feuille de route en matière de décarbonisation s'articule autour de plus de 90 actions et projets, grâce auxquels nous atteindrons nos objectifs en matière de CO₂ validés par la SBTi d'ici 2030. TITAN investit également dans la R&D en ce qui concerne le développement de produits à faible teneur en carbone (ciment et béton), soit sur la base de l'application de technologies existantes (par exemple, clinker à faible teneur en carbone), soit sur la base de nouvelles technologies (par exemple, nouveaux liants, argiles calcinées, matériaux recarbonés, nouveaux bétons). Le Groupe milite également activement en faveur de l'adoption de nouveaux codes de construction et de normes pour les matériaux de construction visant à promouvoir les produits écologiques.

L'augmentation possible des risques physiques (tels que les inondations côtières, la sécheresse, le stress hydrique, etc.) en raison du changement climatique pourrait perturber nos actifs, la continuité de nos opérations (production et/ou distribution) et mettre nos collaborateurs en danger. Le Groupe a fait appel à des experts en risques liés au changement climatique pour évaluer les risques physiques découlant du changement climatique conformément aux recommandations du Groupe de travail sur les informations financières relatives au climat (TCFD). En ce qui concerne l'année 2022, notre analyse a été étendue à quatre scénarios de changement climatique basés sur les trajectoires de concentration représentatives (RCP) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). S'agissant de l'atténuation des effets d'éventuels impacts physiques sur les actifs du Groupe dus à des événements naturels extrêmes provoqués par

le changement climatique, la Société met en œuvre un ensemble de mesures proactives de protection de ses actifs et élabore des plans d'urgence qui sont actualisés en permanence. Le Groupe applique par ailleurs des normes de conception appropriées, s'assure de l'existence de polices d'assurance adéquates contre les dommages physiques ou la perte temporaire d'activité, mais aussi de la disponibilité d'une trésorerie suffisante pour absorber tout impact potentiel. Depuis 2010, le Groupe a développé et appliqué dans toutes ses opérations un système intégré de gestion de l'eau (Integrated Water Management System, IWMS) pour surveiller et optimiser la consommation d'eau et publier les données sur l'eau de manière cohérente, en accord avec les pratiques internationales et les directives du secteur du ciment. En outre, une évaluation des risques liés à l'eau est réalisée régulièrement (par exemple tous les 5 ans) pour tous les sites du Groupe, à l'aide d'outils tels que Aqueduct (World Resources Institute) et le Water Risk Filter (World Wildlife Fund). Enfin, en cas de perturbation de la production locale, le Groupe est assuré contre les dommages matériels et les interruptions d'activité et peut mobiliser d'autres divisions du Groupe afin de reconstituer les stocks de produits et répondre à l'éventuelle augmentation de la demande de travaux de réparation dans la région.

Dans le cadre de la transition vers un avenir décarboné, les pressions se font de plus en plus fortes pour remplacer les combustibles fossiles non renouvelables par des alternatives à plus faible teneur en carbone et réduire le recours aux matières premières en revalorisant les déchets. En outre, la récente volatilité de l'énergie (en termes de disponibilité et de coût), notamment en Europe, engendre des coûts supplémentaires pour la fabrication de nos produits. Si le Groupe prend du retard dans le remplacement des sources d'énergie thermique d'origine fossile par des combustibles alternatifs (par exemple, dérivés de déchets) et dans l'approvisionnement en énergie électrique renouvelable, il risque d'être exposé à des risques réglementaires et sociétaux en ce qui concerne sa performance en matière de durabilité et à des coûts de production plus élevés, ce qui pourrait nuire à sa position concurrentielle et, en fin de compte, à sa rentabilité. Le taux de substitution thermique des carburants alternatifs du Groupe s'élève à 17,5% en 2022, soit une augmentation d'environ 13,0% depuis l'année dernière. Les boues d'épuration séchées, les boues de raffinerie, les pneus, les combustibles solides de récupération/ combustibles dérivés de déchets (SRF/RDF) et les déchets agricoles ont été utilisés pour remplacer les combustibles solides conventionnels dans plusieurs des usines du Groupe. L'utilisation de combustibles alternatifs est le résultat (a) de l'obtention de permis, (b) d'efforts d'approvisionnement pour trouver de nouveaux combustibles alternatifs sur les marchés locaux et internationaux, et (c) d'investissements, au niveau de plusieurs cimenteries TITAN, dans des installations de traitement de combustibles alternatifs et dans les infrastructures d'alimentation, de stockage et de combustion des usines.

• Caractère cyclique du secteur

Le secteur des matériaux de construction dépend du niveau d'activité du secteur de la construction, qui tend à être cyclique et est lié à divers facteurs, y compris mais sans s'y limiter le niveau des dépenses d'infrastructure, la demande de biens immobiliers privés et commerciaux, les prêts hypothécaires, l'activité économique locale, l'inflation et les taux d'intérêt. L'activité, les résultats d'exploitation ou la situation financière du Groupe pourraient souffrir d'une détérioration prolongée des perspectives économiques mondiales ou d'une faiblesse cyclique du secteur de la construction à l'échelle mondiale ou dans un marché important où il est actif.

• Conditions du marché

Le Groupe opère à la fois sur des marchés matures comme les États-Unis et l'Europe occidentale, et sur des marchés émergents comme l'Égypte, la Turquie et le Brésil. Certains de ces marchés contribuent de manière significative à ses revenus et/ou à sa rentabilité. Par conséquent, toute évolution négative sur ces marchés en termes d'équilibre entre l'offre et la demande, de prix et de perspectives de croissance pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, les résultats opérationnels et la situation financière du Groupe, en particulier si ce marché contribue de manière significative aux recettes et à la rentabilité du Groupe.

• La concentration d'une grande partie des activités, des opérations et des actifs du Groupe aux États-Unis

Une grande partie des activités, des opérations et des actifs du Groupe est concentrée aux États-Unis, plus spécifiquement en Virginie, en Floride, en Caroline du Nord et du Sud et dans le New Jersey, et les résultats des opérations du Groupe dépendent fortement de ses performances outre-Atlantique. En outre, les résultats financiers du Groupe sur le marché américain sont fortement affectés par les fluctuations du taux de change dollar/euro, un affaiblissement du dollar par rapport à l'euro ayant un impact important sur les résultats d'exploitation du Groupe au niveau consolidé. Toute diminution de la consommation de ciment, de l'activité du secteur de la construction ou des dépenses publiques d'infrastructure sur un des marchés américains où le Groupe est actif, ou une combinaison de ces éléments, ou encore toute baisse du dollar US par rapport à l'euro, pourrait impacter considérablement les performances opérationnelles, l'activité et la rentabilité du Groupe.

• Incertitudes politiques et économiques

Le Groupe est actif et peut rechercher de nouvelles opportunités sur des marchés dont les conditions économiques, sociales et politiques sont différentes et parfois instables. Il peut s'agir de troubles politiques ou civils, de grèves, d'une dévaluation de la devise, d'une interdiction de transferts de capitaux et d'autres formes d'instabilité, et celles-ci peuvent entraîner des changements brusques dans l'environnement opérationnel et réglementaire. Toute modification de ces conditions peut impacter de façon négative les activités, les résultats d'exploitation, les performances financières et/ou les perspectives du Groupe, surtout si elle concerne plusieurs marchés simultanément.

Le processus annuel de budgétisation et de révision stratégique, ainsi que le suivi régulier des résultats et des prévisions financières, permettent de suivre les événements politiques et économiques susceptibles d'engendrer des incertitudes liées aux performances financières. Lorsque les tensions politiques sont exacerbées, des mesures d'atténuation sont mises en place pour assurer une protection maximale des personnels et des biens de TITAN.

• Perturbation systémique mondiale

Les perturbations au niveau mondial peuvent affecter les opérations du Groupe de manières diverses et largement imprévisibles, mais elles ont un point commun : elles auraient un impact sur presque toutes nos divisions/zones d'opération (par opposition à des impacts plus localisés). De tels événements pourraient avoir une multitude d'origines, comme par exemple :

- Origine climatique, comme des événements climatiques extrêmes, des catastrophes environnementales ;
- Origine sociétale, comme par exemple les pandémies qui entraînent une baisse de la demande du fait du ralentissement économique et une perte de production due à la crise sanitaire (y compris la COVID-19), les crises touchant des ressources essentielles (nourriture, eau) ;
- Conflits à grande échelle, par exemple les conflits entre États, les guerres commerciales entraînant des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement ;
- Infrastructure mondiale de données, par exemple des cyberattaques à l'échelle nationale, une infrastructure mondiale d'information et de communication compromise, qui perturbe les systèmes financiers et commerciaux mondiaux et/ou régionaux.

Pour anticiper et atténuer les effets de ces macro-perturbations d'importance mondiale, le Groupe procède à des évaluations des risques et élabore des scénarios et des plans d'urgence aux niveaux stratégique, opérationnel et humain (santé et sécurité). En outre, les protocoles de contrôle des catastrophes visant à atténuer les effets des crises liées à la santé et à la sécurité sont constamment mis à jour, et des mesures de résilience financière visant à renforcer le bilan et la couverture d'assurance du Groupe sont appliquées. Sur le plan stratégique, la diversification géographique du Groupe peut offrir un degré élevé de résistance aux effets de perturbations plus régionales.

• Gestion des talents, diversité, égalité des chances et inclusion

Les cimentiers, dont TITAN, sont confrontés à une multitude de risques potentiels liés à leurs ressources humaines et à la gestion des talents. Les processus existants en matière de recrutement, de développement et de rétention des talents (y compris la direction générale) et de promotion de leur mobilité peuvent être inadéquats, ce qui peut entraîner des risques d'attrition des employés et des cadres, des difficultés dans la planification de la succession et un vivier inadéquat de futurs talents, autant d'éléments susceptibles d'entraver la poursuite de performances opérationnelles élevées et la croissance future. En outre, l'attraction des talents pourrait être davantage compromise si le secteur était perçu comme moins attrayant que d'autres industries, en particulier pour les jeunes générations.

En outre, la mise en œuvre réussie de ses politiques en matière de droits de l'homme et de diversité, d'égalité des chances et d'inclusion joue un rôle de plus en plus déterminant dans la façon dont le Groupe est perçu par les principales parties prenantes, telles que les employés actuels et potentiels, les consommateurs et les investisseurs. Avec un capital humain présentant une grande diversité, le Groupe a plus de chances d'innover pour contribuer à sa croissance, tandis qu'un degré d'inclusion plus élevé favorise l'engagement des employés, la productivité et la loyauté envers l'entreprise, ce qui se traduit par un taux de rétention des talents et une implication globale des employés plus importants.

TITAN poursuit activement un ambitieux programme d'actions pour développer sa gestion des talents, y compris la mise à jour et la diffusion de ses politiques de ressources humaines applicables (telles que ses politiques en matière de droits de l'homme mais

aussi de diversité, d'égalité des chances et d'inclusion) et de ses processus de développement du personnel.

Parmi les mesures pertinentes mises en œuvre figurent des enquêtes auprès des employés, des groupes de discussion pour obtenir un retour d'information, des programmes de formation et de renforcement des capacités, l'adoption des meilleures pratiques mondiales en matière de diversité, d'égalité des chances et d'inclusion, la fourniture d'un accès omniprésent à la plateforme de reporting EthicsPoint® du Groupe TITAN et la promotion d'un dialogue permanent sur les relations industrielles avec l'ensemble des parties prenantes concernées.

Risques financiers

Au vu de la nature de ses activités et de son positionnement géographique, le Groupe est exposé aux risques financiers liés au change, aux taux d'intérêt, aux liquidités et à l'effet de levier, ainsi qu'aux contreparties. Les risques financiers sont gérés par le service Finances et trésorerie.

Le Groupe ne se livre à aucune opération spéculative ou transaction étrangère à ses activités commerciales et opérationnelles.

• Volatilité des devises

L'exposition du Groupe aux devises étrangères découle des flux de trésorerie existants ou attendus et des acquisitions et/ou investissements libellés en devises autres que l'euro. Le risque net de transaction en devises étrangères du Groupe provient principalement de l'USD, de l'EGP, du RSD, du LEK, du GBP, du BRL et du TRY.

Les couvertures naturelles (fonds propres investis dans des immobilisations à long terme et emprunts dans la même devise que les activités financées), les swaps croisés et les contrats de change à terme sont utilisés pour gérer les risques de change.

• Risques de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe aux fluctuations des taux d'intérêt et à l'augmentation des coûts d'emprunt est gérée en recourant à une combinaison de dettes à taux fixe et à taux variable ainsi que de dérivés de taux d'intérêt, le cas échéant. S'agissant des emprunts nets du Groupe, le rapport entre taux fixes et taux variables est déterminé sur la base des conditions du marché, de la stratégie du Groupe et de ses besoins de financement.

Au 31 décembre 2022, le rapport entre les taux d'intérêt fixes et variables du Groupe s'établissait à 88%/12% (31 décembre 2021 : 88%/12%), compte tenu des swaps de taux d'intérêt en cours.

• Risques de liquidité et d'effet de levier

Afin de gérer les risques de liquidité et d'assurer le respect de ses obligations financières, le Groupe dispose de suffisamment de liquidités et d'autres actifs liquides ainsi que d'importantes lignes de crédit auprès de plusieurs banques internationales, qui complètent ses flux de trésorerie d'exploitation.

La situation financière du Groupe lui permet d'avoir accès aux marchés financiers internationaux et de lever les fonds nécessaires.

• Risques de contrepartie

Le risque de contrepartie est lié à l'incapacité d'une ou plusieurs contreparties du Groupe, principalement des établissements financiers, à remplir leurs obligations envers le Groupe. L'incapacité des établissements financiers à honorer leurs obligations envers le Groupe dans le cadre de placements, investissements et de

produits dérivés, est atténuée par des limites prédéfinies sur le degré d'exposition à chaque établissement financier, ainsi que par le recours au mécanisme de garantie des accords de soutien au crédit (accord ISDA CSA). Au 31 décembre 2022, la majorité des liquidités du Groupe étaient détenues auprès d'établissements financiers investment grade ayant conclu au préalable des accords de soutien au crédit.

• Risques de crédit de la clientèle

Le Groupe est également exposé aux risques liés aux créances clients. Celles-ci proviennent principalement d'une clientèle à la fois vaste et diversifiée. La situation financière des clients fait l'objet d'un suivi constant au niveau des unités opérationnelles et, lorsque c'est jugé nécessaire, une garantie supplémentaire est demandée pour couvrir le risque de crédit. Au 31 décembre 2021, toutes les créances douteuses en cours étaient couvertes de manière adéquate par des provisions correspondantes.

Risques opérationnels : Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

• Santé et sécurité

La production de ciment et l'exploitation des carrières et usines de béton prêt à l'emploi présentent pour la sécurité des risques intrinsèques qui pourraient être influencés par des facteurs échappant au contrôle du Groupe. Garantir la santé et la sécurité et prévenir les accidents du travail est une priorité pour TITAN. L'excellence en matière de santé et de sécurité fait partie intégrante de toutes les opérations et activités de TITAN. Le Groupe a mis en place des politiques et des procédures détaillées de promotion de la santé et de la sécurité, y compris la présence d'un nombre suffisant d'ingénieurs en santé et sécurité dans toutes les unités de production. La formation et la sensibilisation à la sécurité ainsi que l'application stricte des systèmes et des processus de sécurité font l'objet d'une attention particulière.

La politique de santé et de sécurité du Groupe TITAN prévoit l'évaluation de chaque incident, une planification proactive, la fixation d'objectifs spécifiques, une formation à la sécurité et le suivi des progrès. La santé des salariés fait l'objet d'un suivi régulier.

Parallèlement à toutes les autres mesures de prévention, les sites de production et de construction de TITAN sont régulièrement audités par les spécialistes de la sécurité du Groupe.

• Risques environnementaux

Les opérations du Groupe sont soumises à un large éventail de lois et réglementations en matière d'environnement et de sécurité aux États-Unis, dans l'UE et ailleurs, telles qu'interprétées par les organes autorisés et les tribunaux. Ceux-ci peuvent imposer des obligations et des restrictions de plus en plus strictes concernant notamment l'utilisation des sols, l'assainissement, les émissions atmosphériques, les déchets et l'eau, la biodiversité, ainsi que la santé et la sécurité au travail et dans la communauté. Les coûts de mise en conformité avec ces lois et règlements sont susceptibles d'augmenter avec le temps. En vue de gérer en permanence l'impact environnemental de ses activités, TITAN met en œuvre dans tous ses usines des systèmes de gestion permettant de surveiller l'impact sur l'environnement et d'en rendre compte. La Politique et la gestion environnementales du Groupe fournissent des objectifs pour la réduction des émissions atmosphériques, la protection de la biodiversité, l'eau et la gestion de l'eau, la réhabilitation des carrières, l'efficacité énergétique et l'engagement auprès des communautés.

• Risque de conformité réglementaire

Le Groupe est soumis à de nombreuses lois et réglementations locales et internationales, y compris celles qui touchent au droit de la concurrence, à la corruption et à la fraude, dans de nombreuses juridictions où il est opéré ; il est donc exposé aux modifications de ces lois et réglementations ainsi qu'aux résultats des enquêtes menées par les autorités gouvernementales, internationales ou autres instances réglementaires. Les violations potentielles des lois et réglementations locales et internationales dans les domaines du droit de la concurrence, de la corruption et de la fraude, entre autres, pourraient entraîner des amendes et/ou sanctions importantes pour le Groupe et affecter sa réputation.

Les risques de conformité sont traités de manière proactive au niveau du Groupe via le Programme de conformité du Groupe TITAN, un système intégré d'activités, de mécanismes et de contrôles pertinents, visant à donner l'assurance adéquate que les risques de conformité sont identifiés en temps utile, correctement évalués et efficacement atténués. De plus, toutes les activités sont contrôlées en permanence par les départements Juridique et Audit interne, risque et conformité du Groupe et une formation appropriée est dispensée afin de garantir le bon respect du Code de conduite et des politiques applicables du Groupe.

L'exposition au risque de corruption fait elle aussi l'objet d'une surveillance systématique à l'échelon local et du Groupe. À la suite de la publication de l'indice de perception de la corruption 2022 de Transparency International (voir le Tableau complémentaire « Transparency International - Indice de perception de la corruption » à la section « États des performances ESG »), il apparaît que la perception de la corruption se dégrade dans 30% des pays où TITAN exerce actuellement ses activités et s'améliore dans 70% d'entre eux.

Le Code de conduite et la Politique en matière de lutte contre la corruption du Groupe TITAN énoncent les principes, les règles et les responsabilités, et fournissent des indications spécifiques sur les procédures de prévention et de détection mises en place pour atténuer le risque. Les risques de fraude au sein de l'entreprise sont atténués efficacement par le programme de lutte contre la fraude du Groupe TITAN, tandis que l'évaluation des risques liés aux tiers est effectuée par le système de diligence raisonnable à l'égard des tiers.

• Gouvernance, transparence et éthique

En tant que société cotée en bourse, TCI est tenue de se conformer à des obligations strictes en matière de gouvernance et d'information. Tout manquement aux performances ou aux engagements non financiers pourrait se traduire par une baisse du cours de l'action, une diminution des bénéfices et une atteinte potentielle à la réputation. La divulgation des données ESG, en particulier, pourrait constituer un risque pour les futurs financements liés à la durabilité.

Pour atténuer ces risques, le Groupe veille à se conformer au Code belge de gouvernance d'entreprise, à la directive 2014/95/UE sur le reporting non financier, au règlement européen sur la taxonomie (UE) 2020/852, aux normes internationales d'information financière (IFRS) et aux principes du Conseil international du reporting intégré (IIRC) en matière de reporting intégré. En outre, les cadres de reporting suivis comprennent les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies pour 2030, les Lignes directrices du Pacte mondial des Nations Unies en matière de communication sur les progrès, et la Charte ainsi que les Lignes directrices de la Global Cement Concrete Association (GCCA), les normes du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et les questionnaires du Carbon Disclosure Project (CDP) au sujet

du changement climatique et de la sécurité de l'eau. En 2021, le Groupe a également commencé à appliquer les recommandations du Groupe de travail sur les informations financières relatives au climat (Task Force on Climate-related Financial Disclosures, TCFD) en matière de reporting. Les états financiers séparés et consolidés du RAI, ainsi que les états des performances ESG, ont été révisés par des vérificateurs indépendants.

Autres risques opérationnels

• Volatilité du coût de l'énergie

Le coût de l'énergie (électricité, carburants) représente une part importante de notre coût de production global. En raison de la récente volatilité du marché (prix et disponibilité), il existe un risque que les coûts de l'énergie dépassent les coûts prévus, tels que comptabilisés dans les budgets, ce qui aurait un impact négatif sur les marges d'exploitation et la rentabilité. À plus long terme, à mesure que la transition vers un paysage énergétique décarboné se concrétisera, il existe un risque que les combustibles fossiles traditionnels (coke de pétrole, charbon, gaz naturel) deviennent plus chers, tandis que le prix des combustibles alternatifs augmentera simultanément en raison de la hausse de la demande et du caractère limité de l'offre.

Les résultats d'exploitation (rentabilité) et les liquidités peuvent être considérablement affectés si les contrats à long terme ou les stocks de carburant sont insuffisants et si les recettes ne dépassent pas les coûts. En outre, des perturbations dans l'approvisionnement (ou des livraisons tardives) en électricité et/ou en combustibles pourraient entraîner des arrêts de production, ce qui aurait un impact sur la situation financière de notre Groupe et sur sa réputation.

Le coût de l'énergie pour le Groupe (et le secteur du ciment en général) ayant plus que doublé au cours des dernières années, nous nous efforçons constamment d'adapter nos stratégies d'approvisionnement et de couvrir une plus grande partie de nos besoins en énergie (par exemple, combustibles alternatifs, récupération de la chaleur résiduelle, sources d'énergie renouvelables).

• Risques liés aux catastrophes naturelles extrêmes

Les catastrophes naturelles et les événements climatiques extrêmes, tels que les ouragans, les incendies de forêt et les tremblements de terre, pourraient perturber la continuité de nos opérations et mettre nos employés en danger. Des normes appropriées de conception des infrastructures et de construction des actifs, des plans d'urgence et une couverture d'assurance adéquate font partie des leviers utilisés pour faire face à toutes les conséquences des événements naturels extrêmes.

• Risques liés à la cybersécurité

Des cyberattaques peuvent compromettre les systèmes, les données et les exploitations informatiques (technologies de l'information, TI) et opérationnelles (technologies des opérations, TO) du Groupe. Les menaces potentielles sont variées (du personnel interne aux organisations fantômes), avec des niveaux de motivation, de sophistication des systèmes d'attaque, de compétences et de ressources très divers. La gravité des attaques peut varier, allant d'événements fortuits dans un site ou un périmètre mineur à un événement affectant une usine en particulier, en passant par des attaques à l'échelle de l'entreprise, voire des attaques touchant l'ensemble du secteur et ses partenaires externes (fournisseurs, banques, clients).

La perte, la corruption ou la fuite de données peuvent être cruciales pour :

- des ventes, des achats ou des transactions financières (y compris des fraudes bancaires)
- les engagements en matière de confidentialité et de RGPD
- les opérations (p. ex. les données opérationnelles d'une usine utilisées par les systèmes de contrôle)

Une panne ou la corruption des systèmes informatiques pourrait nécessiter de mesures correctives coûteuses en temps, tandis qu'une panne ou la corruption des systèmes opérationnels pourrait entraîner des perturbations au niveau des opérations de nos usines et une perte de production.

Le Groupe prend diverses mesures pour faire face à ces risques, notamment la compréhension analytique de ces menaces et la création de plans d'atténuation détaillés, l'élaboration de politiques et de procédures de cybersécurité (y compris la politique du Groupe sur la sécurité des informations), le renforcement de la sécurité sous-jacente des actifs informatiques et opérationnels, l'élaboration de plans de reprise des activités et la mise en œuvre de protocoles de suivi et de reporting sur les risques potentiels identifiés.

À mesure que notre infrastructure informatique et la numérisation de nos processus et opérations progressent, le Groupe évalue en permanence les risques émergents liés à la cybersécurité. Les risques que représentent les cybermenaces ne cessent de croître et nos mesures d'atténuation et nos mécanismes de protection s'adaptent en permanence, si nécessaire.

• Perturbation de la chaîne d'approvisionnement

L'intégrité et la rentabilité des opérations de production et orientées vers les clients du Groupe dépendent de sa capacité à préserver les ressources essentielles pour une fabrication ininterrompue de ses produits. Les difficultés à assurer un approvisionnement ininterrompu et rentable en biens (matières premières, matériaux cimentaires, consommables de production, pièces de rechange, etc.) et services (par exemple, sous-traitants spécialisés) négociables à l'échelle internationale, en raison de perturbations dans le transport maritime, de contraintes logistiques (encombrement des ports, pénurie de chauffeurs) ou de l'apparition de barrières commerciales, pourraient avoir une incidence négative marquée sur les coûts et les résultats opérationnels du Groupe.

En outre, si les fournisseurs actuels devaient cesser leurs activités ou réduire leur production de matériaux essentiels, les coûts d'approvisionnement du Groupe pourraient augmenter considérablement ou nécessiter la recherche de solutions de remplacement.

Afin d'atténuer ces risques, le Groupe évalue en permanence la solidité et la flexibilité de sa chaîne d'approvisionnement, élabore des options stratégiques pour la fourniture de ses approvisionnements les plus critiques et cherche à sécuriser les intrants de production par des contrats à court et à long terme afin de garantir la quantité, la qualité et la disponibilité nécessaires des produits requis. Il s'efforce également d'assurer des réserves de matières premières à long terme pour ses intrants de production les plus critiques. Enfin, en déployant une logique de scénario dans ses processus de planification, le Groupe développe de manière proactive des stratégies d'approvisionnement souples et résilientes pour résister à une éventuelle variabilité des marchés sur lesquels il s'approvisionne.



RAPPORT DE GESTION

Revue de la performance ESG

Un aperçu de nos performances dans les domaines de l'environnement, du social et de la gouvernance, ainsi que nos déclarations ESG.

Aperçu de la performance ESG

Tel que présenté aux pages 28-29, TITAN s'est fixé en 2021 des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ambitieux pour 2025 et au-delà, qui témoignent de son engagement sans faille en matière de durabilité et de création de valeur pour tous. Les objectifs se concentrent sur quatre piliers : décarbonisation et numérisation ; environnement de travail propice à la croissance ; impact local positif ; et approvisionnement responsable, le tout soutenu par une bonne gouvernance, de la transparence et une excellente éthique des affaires. La section du Rapport de gestion consacrée à la revue de la performance ESG fournit un aperçu détaillé de notre performance annuelle et des progrès réalisés pour atteindre nos objectifs ESG. Pour chacun des enjeux ayant été identifiés comme matériels pour TITAN et ses parties prenantes, nous présentons les fondements sur lesquels nous nous sommes appuyés et décrivons notre approche de gestion pour y répondre, en soulignant les réalisations importantes accomplies tout au long de l'année.

Domaine prioritaire : Décarbonisation et numérisation

Le changement climatique constitue un risque à long terme pour notre planète et notre société. Il faut donc que les organisations de nombreux secteurs, y compris la filière ciment, se mobilisent à l'échelle mondiale.

Le Groupe TITAN s'est engagé à respecter l'objectif de l'accord de Paris de la COP21, qui a été réaffirmé lors de la COP27 à Sharm el-Sheikh, en Égypte, à savoir limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale en dessous de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, ainsi que les objectifs de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030. Le Groupe soutient également la vision du Green Deal européen en matière de neutralité carbone d'ici 2050 et souscrit à l'Ambition climatique 2050 de la Global Cement and Concrete Association (GCCA), l'effort collectif du secteur du ciment vers la neutralité carbone. Le Groupe TITAN prend en outre part à la campagne mondiale « Ambition 1,5°C entreprises » menée par l'initiative Science Based Targets (SBTi), rejoignant ainsi un certain nombre de grandes entreprises du monde entier qui se sont engagées à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C et à parvenir à des émissions nettes nulles d'ici 2050. En signant la lettre d'engagement de l'initiative Ambition 1,5°C entreprises, TITAN rejoint également la campagne mondiale « Objectif zéro » de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui encourage un plus grand nombre d'entreprises, de gouvernements et d'institutions financières et éducatives à s'unir et à agir pour une planète plus saine avec zéro émission de carbone.

Le Groupe entend réduire ses émissions de carbone en ayant davantage recours aux combustibles alternatifs, en accélérant les efforts en matière d'efficacité énergétique, en développant des produits à faible teneur en carbone et en adoptant des technologies et des solutions innovantes. En participant à des consortiums européens et internationaux, ainsi qu'en collaborant à des projets de R&D, TITAN continuera à développer des produits cimentaires à faible teneur en carbone et des technologies pilotes de capture et d'utilisation du carbone dans ses usines, contribuant ainsi activement à l'ambition de neutralité carbone du secteur. La décarbonisation offre des possibilités d'innovation et de croissance dans la mesure où elle exige une refonte en profondeur des secteurs de l'énergie et des matériaux de construction.

En reconnaissance de son leadership en matière de transparence

et de performance des entreprises dans le domaine du changement climatique, le Groupe TITAN a reçu la note maximale de « A » en matière d'action climatique de la part de l'organisation environnementale à but non lucratif CDP. Trois cimentiers seulement, dont TITAN, ont atteint ce niveau en 2022, à l'échelle mondiale.

Feuille de route de la décarbonisation à l'horizon 2030

En février, nous avons revu notre feuille de route de décarbonisation Scope 1 pour la réalisation de notre objectif 2030. La participation à ce processus de révision a impliqué tous les départements : les cadres supérieurs et intermédiaires des départements commerciaux et techniques de toutes les divisions ont participé à l'élaboration de cette feuille de route, qui couvre tous les leviers traditionnels de réduction des émissions de CO₂ :

1. Réduire la teneur en clinker dans le produit final (rapport clinker/ciment)
2. Augmenter le taux de substitution thermique des combustibles fossiles par des combustibles alternatifs
3. Augmenter l'efficacité énergétique en réduisant la consommation de chaleur spécifique par l'optimisation des processus

Le résultat a confirmé la capacité du Groupe à atteindre les objectifs fixés, tels que validés par la SBTi. Nous avons dressé une liste détaillée de plus de 90 actions et projets, qui apportent tous d'importantes économies de coûts, des opportunités de croissance des affaires ainsi qu'un potentiel de décarbonisation. Des dépenses d'investissement totales comprises entre 100 et 150 millions d'euros ont été identifiées, à répartir de manière relativement uniforme sur les dix années s'achevant fin 2030. L'accélération attendue du rythme du processus de décarbonisation dans son ensemble est encore plus prometteuse : sur la liste susmentionnée, 13 projets - représentant environ 47 millions d'euros - étaient déjà achevés ou en voie de l'être d'ici fin 2022/mi-2023 (par exemple, l'installation d'un nouveau système de transport de combustibles alternatifs et d'un nouveau calcinateur dans l'usine de Kamari, en Grèce).

Outre les projets liés aux dépenses d'investissement, la feuille de route comprend des initiatives commerciales qui ne nécessitent aucun investissement. À titre d'illustration, la teneur en clinker du mix produit final a été réduite à un niveau historiquement bas pour le Groupe.

Enjeu matériel : Un modèle d'entreprise prêt pour un monde neutre en carbone

Validation des objectifs de réduction d'émissions de CO₂ de TITAN par l'initiative Science Based Targets (SBTi)

Le Groupe TITAN a été l'un des trois premiers cimentiers au monde à voir ses objectifs de réduction des émissions de CO₂ validés par la Science Based Targets initiative (SBTi) comme étant compatibles avec les réductions requises pour maintenir le réchauffement de la planète sous 1,5°C, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris. Avec ses nouveaux objectifs fondés sur la science, TITAN ambitionne de gérer non seulement les émissions directes (Scope 1) et les émissions indirectes provenant de la production d'électricité achetée (Scope 2), mais aussi les autres émissions indirectes liées à la chaîne d'approvisionnement (Scope 3).

En utilisant les conseils et les ressources fournis par la SBTi, nous avons défini nos objectifs de réduction conformément aux nouveaux critères et nous les avons soumis en septembre 2022. Au terme d'une procédure minutieuse, les objectifs, qui couvrent les émissions



Unité de pré-calcination dans l'usine de Kamari, Grèce

de gaz à effet de serre provenant des activités de TITAN (Scope 1, 2 et 3), ont été validés et approuvés.

Objectif net zéro global

TITAN s'est engagé à atteindre des émissions nettes de GES égales à zéro pour l'ensemble de la chaîne de valeur d'ici 2050 à partir de l'année de référence 2020.

Objectifs validés à court terme

TITAN s'engage :

- À réduire les émissions de GES brutes des Scopes 1, 2 et 3, couvrant le ciment et le clinker produits et achetés, de 25,1% par tonne de produit cimentier vendu d'ici à 2030 par rapport à l'année de référence 2020.
- À réduire les émissions de GES brutes du Scope 1 de 22,8% par tonne de produit cimentier d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2020. Cet objectif est en accord avec l'objectif de réduction de 35% des émissions nettes de CO₂ d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990, communiqué par TITAN en 2020.
- À réduire les émissions de GES du Scope 2 de 58,1% par tonne de produit cimentier par rapport à l'année de référence 2020.
- À réduire les émissions de GES absolues du Scope 3 provenant de l'utilisation de combustibles fossiles vendus de 80,9% d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2020.

Objectifs validés à long terme

TITAN s'engage :

- À réduire les émissions de GES brutes des Scopes 1, 2 et 3 couvrant le ciment et le clinker produits et achetés de 95,6% par tonne de produit cimentier vendu d'ici à 2050 par rapport à l'année de référence 2020.
- À réduire les autres émissions de GES absolues du Scope 3 de 90,0% dans le même délai.

La SBTi est un partenariat entre le Carbon Disclosure Project (CDP), le Pacte mondial des Nations Unies (UNGC), le World Resources Institute (WRI) et le Worldwide Fund for Nature (WWF). Elle évalue et valide de manière indépendante les objectifs de réduction des émissions des entreprises par rapport aux dernières données scientifiques sur le climat.

Indicateurs d'atténuation du changement climatique*

2022 2021

Niveau du Groupe (activités ciment)

Émissions nettes spécifiques de CO ₂ du Scope 1 (kgCO ₂ /t de produit cimentier)	619,0	651,6
Taux de substitution thermique des combustibles alternatifs (%)	17,5	15,5
Rapport clinker/ciment (%)	78,4	81,0
Consommation spécifique de chaleur (kcal/kg de clinker)	848	841
Consommation d'énergie électrique spécifique (kWh/t de ciment)	109,7	113,5

* Notre coentreprise au Brésil est comprise

Scope 1

Scope 2 Scope 3

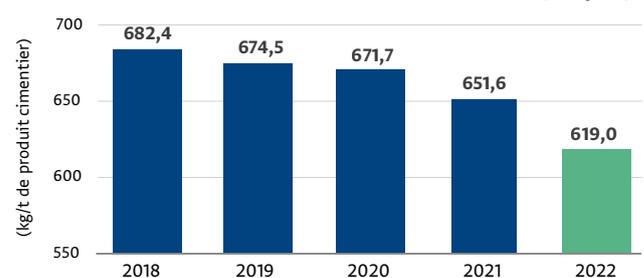


Performances de TITAN en termes d'émissions de CO₂ du Scope 1

Le Groupe reste déterminé à relever le défi du changement climatique et s'engage à atteindre des émissions nettes spécifiques de CO₂ du scope 1 de 590 kg par tonne de produit cimentier d'ici 2025 et de 500 kg de CO₂ par tonne de produit cimentier d'ici 2030. S'appuyant sur la réduction des émissions de CO₂ déjà réalisée, le Groupe a amélioré en 2022 ses émissions nettes spécifiques (619 kg CO₂ par tonne de produit cimentier), enregistrant une réduction de 20,5% par rapport aux niveaux de 1990, ce qui le place en bonne voie pour atteindre les objectifs fixés et constitue le taux de réduction annuel le plus élevé enregistré par le Groupe ces dix dernières années.

Au travers des pays d'activité de TITAN, des règles juridiquement contraignantes en matière de changement climatique sont mises en œuvre principalement dans l'UE (système européen d'échange de quotas d'émission) et en Égypte (plafonnement des émissions de CO₂), où les émissions brutes du Scope 1 de nos activités représentent 48,9% (28,0% dans l'UE et 20,9% en Égypte) du total des émissions du Scope 1 du Groupe.

ÉMISSIONS DE CO₂ SPECIFIQUES NETTES (Scope 1)



Combustibles alternatifs (co-processing)

Le recours accru aux combustibles alternatifs en remplacement des combustibles fossiles non renouvelables est un levier déterminant

pour la réalisation des objectifs de décarbonisation de TITAN. L'utilisation de combustibles alternatifs dans la production de ciment contribue à la conservation des ressources naturelles, à la réduction des émissions de CO₂ et à la compétitivité à long terme de l'industrie du ciment.

Au cours de l'année 2022, TITAN a accéléré ses actions, initiatives et investissements dans de nombreuses divisions en vue d'augmenter le taux de substitution thermique des cimenteries et a contribué à divers efforts locaux et nationaux de gestion des déchets.

Le taux de substitution thermique des combustibles alternatifs du Groupe a atteint 17,5% en 2022, contre 15,5% en 2021, soit une augmentation d'environ 13%. Cette évolution est le résultat (a) d'efforts continus d'approvisionnement en nouveaux combustibles alternatifs sur les marchés locaux et internationaux et (b) d'investissements réalisés dans plusieurs cimenteries TITAN dans des installations de traitement de combustibles alternatifs ou dans les infrastructures d'alimentation et de combustion dans les usines.

Plus précisément, la nouvelle installation ultramoderne de production de combustibles alternatifs de l'usine de Pennsuco, en Floride, a amélioré son fonctionnement au cours de l'année 2022, faisant progresser le taux de substitution thermique local de 42% par rapport à 2021 et introduisant des combustibles issus de déchets de haute qualité comme nouveau type de combustible pour co-processing dans le four.

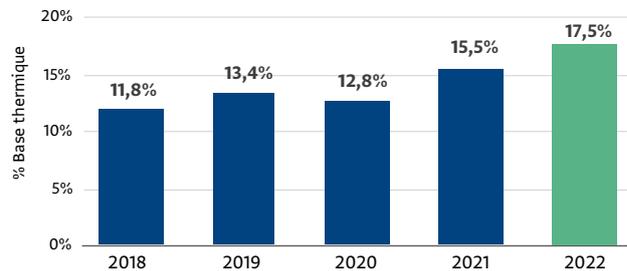
Nous avons considérablement augmenté le taux de substitution thermique de nos installations en Méditerranée orientale, principalement dans l'usine d'Alexandrie en Égypte et dans l'usine de Tokat en Turquie, à des niveaux durablement supérieurs à 20%.

L'installation d'alimentation de l'usine de Thessalonique, en Grèce, a également été modernisée, ce qui a permis d'y augmenter sensiblement la consommation de combustibles alternatifs pour la troisième année consécutive.

Dans le cadre de son engagement ferme à réduire l'empreinte environnementale de ses usines, TITAN reste attentif aux opportunités qui pourraient lui permettre d'accroître et d'optimiser l'utilisation de combustibles à faible teneur en carbone dans le processus de production du ciment. L'un des investissements clés pour atteindre cet objectif est la nouvelle unité de précalcination de 25 millions d'euros construite dans l'usine de Kamari, en Grèce. Son installation a commencé fin 2021 et il devrait être pleinement opérationnel au premier trimestre 2023. Des investissements supplémentaires d'environ 14 millions d'euros sont actuellement à différents stades de réalisation et permettront d'améliorer encore les infrastructures de stockage, de manutention et d'alimentation de l'usine de Zlatna Panega en Bulgarie, de l'usine de Beni Suef en Égypte et de l'usine de Thessalonique en Grèce.

Dans le droit fil de ses ambitions en matière de durabilité et de son engagement à participer activement à une économie plus circulaire, TITAN prévoit également de se diversifier dans le secteur de la gestion des déchets. Une première étape consiste à prendre part aux appels d'offres publics pour les PPP des usines de traitement mécanique et biologique des déchets (TMB) en Grèce, dans le cadre d'une joint-venture avec TERNA Energy. En septembre 2021, la joint-venture a remis des lettres d'intérêt en vue de participer au processus d'appel d'offres concernant le TMB du parc d'économie circulaire central de l'Attique et du parc d'économie circulaire du Pirée, ainsi que le TMB du secteur ouest de la région de Macédoine centrale. En 2022, la toute nouvelle joint-venture a participé à la procédure de dialogue compétitif pour les trois projets et se prépare actuellement à soumettre la demande finale à l'État. L'exploitation d'installations de TMB peut maximiser le recyclage et la valorisation des matériaux, minimiser la mise en décharge et garantir la disponibilité de combustibles alternatifs de qualité supérieure, apportant ainsi une solution à la problématique environnementale critique des déchets solides municipaux (DSM).

TAUX DE COMBUSTIBLES ALTERNATIFS



Produits verts

La diversification de notre offre de produits vers des produits à faible teneur en carbone qui apportent une réelle valeur ajoutée au client est un pilier majeur de notre feuille de route vers la décarbonisation. Parmi les opportunités liées au changement climatique identifiées par TITAN, les produits et services représentent l'opportunité la plus importante. Une partie significative de notre portefeuille de produits importants est constituée de produits fabriqués avec une teneur en clinker nettement inférieure à celle de l'OPC (Ordinary Portland Cement), préparés en valorisant des matériaux tels que les cendres volantes, le laitier, le calcaire et la pouzzolane en tant que principaux constituants. Ces produits permettent de réduire l'empreinte carbone ainsi que la consommation d'énergie et de matières premières naturelles dans la fabrication du ciment. En outre, par l'intermédiaire de sa filiale Separation Technologies LLC (ST), TITAN propose des cendres volantes valorisées pour une utilisation dans le béton, un produit à très faibles émissions de carbone associées, permettant une réduction optimisée des émissions dans la chaîne de valeur.

Selon la définition du Groupe, présentée dans les États des performances ESG, Tableau 2.1.1, les produits verts (à faible teneur en carbone) représentent 19,5% de notre portefeuille de ciment et de produits cimentiers, avec une projection de 34% pour 2025 et de 62% pour 2030.

Le Groupe a réduit l'empreinte carbone de ses produits en accélérant son offre de ciments à faible teneur en carbone. En 2022, nous avons encore progressé dans la réduction de notre ratio clinker/ciment, parvenant à une diminution notable de 2,6% (78,4% contre 81,0% en 2021).

Titan America a atteint son objectif de vendre 100 % de son ciment sous forme de produits à faible teneur en carbone d'ici à décembre 2022, devenant ainsi le premier cimentier américain à passer entièrement à la production de ciment au calcaire de Portland de type IL.

De plus, tout au long de l'année, le Groupe a investi dans le renforcement significatif des capacités d'importation de Titan America et dans l'expansion des produits verts, afin de permettre à Titan America de soutenir davantage ses clients avec des produits de haute performance tout en contribuant à l'atténuation du changement climatique. Grâce à un nouvel investissement de 37 millions de dollars dans son terminal d'importation de Norfolk, en Virginie, Titan America va pouvoir élargir son offre de ciment et de produits cimentiers à faible teneur en carbone.

En Grèce, l'usine de Kamari a continué d'élargir sa gamme de produits d'exportation, y compris le type IL, moins intensif en carbone, en réponse aux besoins du marché américain en matière de construction durable. En outre, nous avons lancé le ciment de maçonnerie MC22.5 X ainsi que le CEM IV/B (P) 32.5 N SR résistant aux sulfates en Grèce.

De nouveaux ciments à faible teneur en carbone ont également été lancés en grande quantité en Albanie, en Serbie, au Kosovo, en Égypte et en Turquie.

Plus précisément, l'usine d'Antea en Albanie a commencé à produire un nouveau ciment Portland au calcaire (CEM II/B-LL 42.5N), à l'empreinte carbone réduite, pour couvrir le marché intérieur. Il a entièrement remplacé le CEM II/A-LL 42.5N, moins durable.

La cimenterie de Kosjeric a lancé un nouveau ciment Portland composite à faible teneur en carbone, le CEM II/C-M (V-L) 32.5R, pour le marché serbe du ciment en sac. Il contient environ 9% moins de CO₂ incorporé que le ciment Portland composite CEM II/B-M (V-L) 32.5R que l'usine produisait depuis de nombreuses années. Ce ciment est le premier produit du Groupe à obtenir la certification sous la nouvelle désignation de la norme EN 197-5, qui définit les conditions cadres pour une réduction significative de la teneur en clinker des ciments - une étape importante vers la neutralité carbone dans les travaux individuels en béton, en maçonnerie et les constructions.

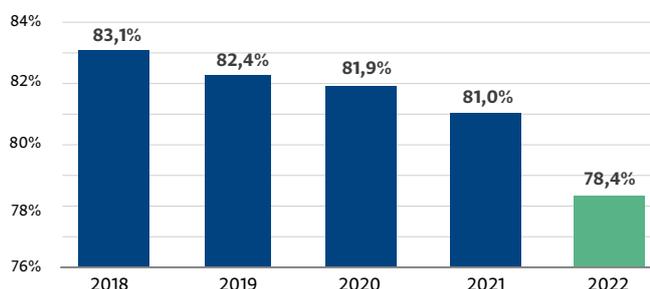
La cimenterie de Sharrcem au Kosovo, conformément à son engagement d'amélioration continue dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable par une réduction des déchets, a remplacé le ciment Portland composite CEM II/B-M (P-W-L) 42.5N par le ciment pouzzolanique CEM IV/B (P-W) 42.5N, qui contient moins de clinker et plus de cendres volantes et de pouzzolanes naturelles de haute qualité.

TITAN Cement Egypt, dans sa cimenterie de Beni Suef, est entré pour la première fois sur le marché du ciment de maçonnerie pour les applications de finition. Le nouveau produit de ciment de maçonnerie à faible teneur en carbone « 12.5X » a remplacé avec succès le ciment CEM II/B-L 32.5R.

La cimenterie de Tokat, en Turquie, a élargi sa gamme de produits depuis le troisième trimestre, en incluant le ciment Portland calcaire de type IL, moins intensif en carbone, pour l'exporter via notre nouveau terminal du port de Samsun vers un marché américain en pleine croissance, ce qui nous permet d'accroître encore nos ventes de ciment à faible teneur en carbone, contribuant ainsi à l'objectif net zéro du Groupe, vers un avenir plus vert et plus durable.

Au total, en 2022, le passage à des types de ciment moins carbonés a réduit l'empreinte brute moyenne pondérée de 21,7 kg de CO₂/t de produit cimentier.

RAPPORT CLINKER/CIMENT



Efficacité énergétique thermique

Le Groupe TITAN surveille de près la consommation et l'efficacité énergétiques afin de réduire son empreinte écologique et de limiter les coûts. La gestion de l'énergie et l'efficacité des ressources étant étroitement liées à la feuille de route de décarbonisation du secteur, le Groupe investit dans des équipements à haut rendement énergétique (par exemple, des refroidisseurs à grille et des préchauffeurs à cinq étages avec précalcinateur et de nouveaux brûleurs). De même, les inspections régulières des équipements et la maintenance préventive précoce, la sélection rigoureuse des combustibles, l'utilisation de minéralisateurs et l'optimisation des procédés ont contribué à maintenir les bonnes performances du Groupe en matière de consommation d'énergie thermique.

Plus précisément, grâce au développement et à la mise en œuvre d'outils de diagnostic des processus, nous surveillons et évaluons brièvement les performances des sections critiques de nos cimenteries sur une base régulière. Grâce à la mise en œuvre de ces outils, nous pouvons identifier et traiter les points faibles (par exemple, l'air parasite) et maximiser l'efficacité thermique. Nous cherchons en outre à optimiser le fonctionnement de la dérivation des gaz du four pour éviter les pertes de chaleur.

Toujours en 2022, nous avons mis en service une méthode innovante d'optimisation de la combustion par l'utilisation d'hydrogène dans les fours à clinker, mise au point par UTIS, une société spécialisée dans la technologie de l'hydrogène, dans notre cimenterie de Zlatna Panega, et nous commencerons bientôt à injecter de petites quantités d'hydrogène pour améliorer la combustion dans les lignes de pyrolyse de notre cimenterie de Kamari en Grèce, de la cimenterie d'Antea en Albanie, de la cimenterie de Pennsuco aux États-Unis et d'Apodi, notre usine en joint-venture au Brésil.

Après l'achèvement des essais respectifs, nous avons vérifié que l'injection d'hydrogène vert dans le four à ciment peut améliorer les conditions de combustion dans la production de clinker. Dans le même temps, cette technologie peut également contribuer de manière significative à accroître l'utilisation de carburants alternatifs ainsi qu'à réduire les émissions de NO_x.

Performances en termes d'émissions de CO₂ du scope 2

En 2022, les émissions du Scope 2 ont été réduites de 4,7% (par rapport à 2021), les portant à 47,0 kg de CO₂ par tonne de produit cimentier. Dans le cadre de notre engagement global en faveur de la transparence, un auditeur externe a vérifié nos émissions du Scope 2.

Ces dernières années, nous sommes parvenus à réduire la consommation d'électricité grâce à l'installation d'équipements de pointe, tels que des broyeurs à rouleaux verticaux, des presses à rouleaux et des séparateurs dynamiques à faible consommation d'énergie, ou des moteurs équipés d'onduleurs, ainsi qu'au remplacement des précipitateurs électrostatiques par des filtres à manches à faible consommation d'énergie. En 2022, la consommation spécifique d'énergie électrique a diminué, atteignant 109,7 kWh par tonne de ciment, contre 113,5 kWh par tonne de ciment en 2021.

Afin d'atteindre notre objectif pour 2030, plusieurs possibilités de réduction des émissions du Scope 2 en Grèce et en Europe du Sud-Est ont été étudiées, notamment l'installation de systèmes de récupération de la chaleur résiduelle, la construction ou l'achat d'actifs propres dans les énergies renouvelables et la conclusion d'accords d'achat d'électricité (AAE) verts pour réduire le risque lié au prix de la consommation d'électricité.

En 2022, l'usine d'Usje, en Macédoine du Nord, a investi dans une centrale solaire d'une capacité installée de 3,1 MW qui devrait assurer environ 10% de la consommation quotidienne d'énergie électrique



Centrale solaire photovoltaïque à la cimenterie d'Usje, Macédoine du Nord

de l'usine et contribuera à une réduction d'environ 3 200 tonnes d'émissions du Scope 2. Il s'agit de la première centrale solaire du Groupe TITAN et elle ouvrira la voie à des projets similaires dans d'autres installations opérationnelles du Groupe, comme c'est le cas dans nos cimenteries en Bulgarie et en Albanie, où de tels projets sont déjà en phase de conception et d'autorisation.

Performances en termes d'émissions de CO₂ du Scope 3

En 2022, les émissions spécifiques du Scope 3 étaient de 116,7 kg de CO₂ par tonne de produit cimentier, soit environ 14,4% de nos émissions de GES totales. Les activités liées aux combustibles constituent le principal contributeur, représentant plus de 47,5% des émissions du Scope 3 totales au niveau du Groupe. Les achats de biens et services sont le deuxième facteur le plus important, contribuant à hauteur de 22,0% environ aux émissions totales, tandis que le transport et la distribution en aval sont la troisième catégorie la plus importante, avec environ 21,9%. Bien que les émissions du Scope 3 soient affectées par les conditions d'exploitation spécifiques de chacune des installations, telles que la source des matières premières et des combustibles, la gamme de produits et la fragmentation du marché, la distance de transport, le moyen de transport (par exemple, camions, trains, bateaux, etc.), l'analyse des données a montré que les trois catégories ci-dessus sont les principaux contributeurs pour la majorité de nos installations.

Nos nouveaux objectifs en matière de CO₂, qui ont été validés par la SBTi, comprennent des objectifs portant sur :

- les émissions spécifiques du Scope 3 liées au ciment et au clinker achetés (faisant partie de la Catégorie 1)
- les émissions absolues du Scope 3 liées à la vente de combustibles fossiles (faisant partie de la catégorie 11) - plus précisément la vente de combustible solide broyé, activité mineure dans un nombre limité de pays.

En outre, depuis l'année dernière, le Groupe TITAN soutient ses fournisseurs dans leur engagement sur la voie de la décarbonisation. Le Groupe TITAN affine en permanence son reporting des émissions du Scope 3, en identifiant les lacunes résiduelles et en explorant les opportunités d'accroître la précision tout en mettant en place les systèmes de gestion nécessaires en concertation avec toutes les divisions opérationnelles.

Utilisation d'un prix interne du carbone dans la planification stratégique

TITAN est conscient de l'importance de la tarification de marché du carbone pour stimuler les efforts de décarbonisation. En appliquant un prix interne du carbone approprié et en assurant une prévisibilité à long terme, les entreprises sont encouragées à investir dans la réduction de leurs émissions.

Dans le cadre de ses efforts de transition vers un avenir neutre en carbone, TITAN utilise un prix interne du carbone dans sa planification stratégique à long terme. Cette approche permet à l'entreprise d'évaluer les risques et les opportunités découlant de l'environnement réglementaire en matière de GES et de la transition vers l'objectif net zéro. Le prix du carbone est un élément clé pour promouvoir les investissements sobres en carbone dans les combustibles alternatifs et les technologies à haut rendement énergétique, lesquels contribuent à leur tour à réduire l'empreinte carbone des produits.

Dans le respect de sa politique d'investissement (CapEx), TITAN utilise un prix interne du carbone pour prendre des décisions informées concernant les investissements liés au changement climatique. L'entreprise évalue chaque projet d'investissement en fonction de sa contribution à ses objectifs de décarbonisation et évalue le risque de voir ses rendements financiers affectés par l'augmentation des prix du CO₂. En agissant ainsi, TITAN s'assure que ses investissements sont en phase avec son engagement en faveur d'un avenir durable.

Enjeu matériel : Innovation axée sur la numérisation et la décarbonisation

Innovation axée sur la décarbonisation

TITAN est resté résolument engagé à investir dans des activités de recherche, de développement et d'innovation en 2022, couvrant l'intégralité de la chaîne de valeur de la fabrication et de la distribution du ciment, du béton et des produits à base de ciment, avec une attention particulière pour la décarbonisation, la numérisation et la compétitivité.

En 2022, nos activités en matière d'innovation ont exploité tous les leviers conventionnels pour améliorer notre empreinte carbone, à savoir l'efficacité énergétique, le changement de combustibles et la réduction du ratio clinker/ciment. En ce qui concerne la substitution du clinker par des matériaux cimentiers supplémentaires (MCS), nous avons élargi la gamme de sources de matériaux à empreinte carbone minimale ou nulle en cours d'évaluation sur tous nos sites. En outre, nous avons augmenté la production d'argiles thermiquement activées, en utilisant les infrastructures existantes. Après avoir atteint une production à grande échelle d'argiles de nature variée, et en poursuivant les essais à long terme sur la durabilité du béton, nous avons acquis le savoir-faire et la compétence nécessaires pour proposer les matériaux activés en tant que solutions durables à faible émission de carbone, facilitant ainsi la transition vers la décarbonisation du ciment et du béton dans de nombreuses régions où nous sommes présents.

Dans le même temps, nous avons continué à progresser dans la recherche de moyens novateurs pour améliorer notre empreinte carbone, en mettant l'accent sur la capture, l'utilisation et la séquestration du carbone, ainsi que sur les technologies liées à l'utilisation d'hydrogène.

Notre projet H2CEM est le seul projet grec qui a été approuvé pour aide d'état en tant que projet important d'intérêt européen commun (PIIEC) Hy2Use, au terme d'une évaluation rigoureuse par la Commission européenne, pour des activités liées à la recherche et à l'innovation, au premier déploiement industriel et à la construction d'infrastructures pertinentes dans la chaîne de valeur de l'hydrogène. Dans le but de favoriser le remplacement des combustibles fossiles par de l'hydrogène vert et d'autres combustibles d'origine durable, H2CEM prévoit la production d'hydrogène vert par électrolyse, alimentée par des sources d'énergie renouvelable, dans les cimenteries TITAN en Grèce. Le déploiement industriel de l'hydrogène vert permettra de réduire les émissions de CO₂ de 160 000 tonnes par an. Compte tenu des défis techniques importants que représente la transition vers l'hydrogène vert en tant que combustible climatiquement neutre pour l'industrie du ciment, les travaux de recherche et de développement menés dans le cadre du projet H2CEM permettront de mieux comprendre les phénomènes de combustion de l'hydrogène, notamment en ce qui concerne la conception et l'exploitation des sites de production de ciment à l'avenir. À cet égard, H2CEM est considéré comme un projet phare sur la feuille de route de l'industrie européenne du ciment vers la décarbonisation. Avec un budget total de 60 millions d'euros, H2CEM est actuellement le seul projet du deuxième PIIEC portant sur l'utilisation de l'hydrogène comme combustible climatiquement neutre dans le cadre de la production de ciment.

En ce qui concerne la capture, l'utilisation et la séquestration du carbone (CCUS), nous avons testé avec succès en 2022 de nouvelles technologies de capture et d'utilisation du carbone, en procédant à deux démonstrations pilotes dans notre cimenterie de Kamari, en collaboration avec nos partenaires des projets européens Horizon 2020 RECODE et CARMOF. Plus précisément, trois technologies différentes de capture du carbone ont été testées à Kamari, à savoir les liquides ioniques, les membranes et la technique de l'adsorption modulée par variation de pression (VPSA), ce qui a permis d'obtenir un niveau élevé de pureté du CO₂ capturé dans les

gaz de combustion du ciment. En outre, nous avons mis en pratique le concept d'une économie circulaire basée sur le CO₂, en réutilisant le CO₂ capté pour produire des matériaux pouvant être utilisés dans le processus de fabrication du ciment.

En outre, en 2022, nous sommes restés activement engagés dans des projets de recherche collaborative, notamment des initiatives soutenues par des institutions au niveau local et régional. En octobre, nous avons participé à la journée de démonstration du premier Open Innovation Challenge de la Global Cement and Concrete Association (GCCA), qui a réuni six consortiums de jeunes entreprises et de membres de la GCCA, dans le but de soutenir la mise à l'échelle de nouvelles solutions technologiques, notamment la capture du carbone et la réutilisation du CO₂ capturé dans la construction. En outre, le projet HERCCULES, qui a obtenu un financement du programme européen Horizon Europe en 2022, cherche à valider une approche unique, intégrée et reproductible de la chaîne de valeur CCUS naissante en Europe du Sud-Est, en identifiant des synergies entre les secteurs du ciment et de la valorisation énergétique des déchets, qui sont d'une importance cruciale pour l'économie circulaire. Dans le cadre de ce projet, qui devrait débiter en 2023, nous déploierons des technologies hybrides de capture du carbone afin de capturer jusqu'à 8 tonnes de CO₂ par jour dans les gaz de combustion du ciment. Nous convertirons une partie du CO₂ capturé en matériaux de construction à faible teneur en carbone, et nous procéderons en plus à la séquestration géologique de CO₂ dans des puits de pétrole épuisés en Europe du Sud-Est. Grâce à ces activités collaboratives et à ces mises en œuvre à l'échelle pilote, le Groupe a acquis une expérience et un savoir-faire précieux dans des technologies susceptibles de réduire considérablement les émissions, ouvrant la voie à leur déploiement à plus grande échelle.

En ce qui concerne les activités d'innovation en matière de construction, nous avons réalisé en 2022 la première structure en béton imprimée en Grèce, à l'aide de la toute première imprimante à béton 3D entièrement fabriquée en Grèce, à l'usine d'Elefsina. Aux côtés de nos partenaires du projet de recherche 3BUILD, nous avons mené à bien quatre années d'essais en laboratoire et à l'échelle pilote pour développer le prototype d'imprimante 3D et l'encre d'impression innovante, composée d'un mélange de ciment hautement optimisé. Le système d'impression est léger et modulaire, ce qui permet la construction de bâtiments et d'infrastructures en béton avec une grande liberté de conception et l'automatisation du processus, offrant ainsi des options de construction durables et abordables. Dans le même temps, nous avons procédé à une démonstration d'impression en taille réelle aux États-Unis, en faisant appel à des imprimantes commerciales et à des solutions d'impression internes.

Dans le même temps, Titan s'est engagé dans une démarche visant à établir la première usine en Grèce produisant du clinker/ciment à émissions nettes nulles. En 2022, des études de faisabilité ont été réalisées, ainsi qu'une étude détaillée de la dynamique de la chaîne de valeur en aval. L'usine, située à proximité d'un port, a pour objectif de capturer le CO₂ et de le transporter vers un site de stockage en mer Méditerranée.

Numérisation

La numérisation est un objectif stratégique pour TITAN et l'industrie 4.0 lui ouvre de grandes opportunités. Le big data, l'analyse des données collectées et l'intelligence artificielle vont transformer l'industrie du ciment. TITAN est l'un des pionniers de la transformation numérique du secteur, en particulier dans la fabrication du ciment. Les technologies numériques peuvent générer une grande valeur et changer le paysage de l'industrie du ciment. TITAN estime que l'investissement dans la numérisation de ses activités lui permettra de bénéficier d'un avantage compétitif dans le nouveau modèle opérationnel que la technologie est en train de générer pour l'industrie.

TITAN a mis sur pied un Centre de compétences numériques pour le Groupe en 2020 afin de renforcer encore ses capacités à développer et mettre en œuvre de nouvelles solutions numériques, en privilégiant les aspects liés à la fabrication, à la chaîne d'approvisionnement et à la clientèle. Ces solutions s'appuient sur une plateforme de données intégrée et sur un nouveau modèle de fonctionnement flexible et agile pour les opérations du Groupe.

Dans le domaine de la fabrication, le Centre de compétences numériques du Groupe a poursuivi le déploiement des solutions existantes d'optimisation en temps réel basées sur l'intelligence artificielle pour ses lignes de fabrication de ciment et en a développé de nouvelles. Les optimiseurs en temps réel, qui proviennent de partenaires externes ou sont développés en interne, permettent d'augmenter le rendement des équipements de production et de réduire la consommation d'énergie. En 2022, le Centre de compétences numériques du Groupe a installé des optimiseurs en temps réel dans des usines situées aux États-Unis, en Grèce, au Brésil et en Europe du Sud-Est.

En outre, TITAN déploie un système de prévision des défaillances basé sur l'apprentissage machine et adapté à l'environnement opérationnel des cimenteries, ce qui augmente la fiabilité des installations et réduit le coût de la maintenance non planifiée. En 2022, ce système a été installé dans des usines aux États-Unis, en Égypte et en Europe du Sud-Est. En 2022, TITAN s'est servi du système de prévision des défaillances basé sur l'apprentissage automatique pour créer CemAI, une nouvelle spin-off numérique qui propose la prévision des défaillances dans les cimenteries en tant que service aux autres cimentiers. De plus amples informations sur CemAI sont disponibles dans la section Comprendre TITAN - Performance : faits marquants - Autres activités commerciales à la page 49.

Enfin, TITAN a pleinement intégré des solutions numériques avancées basées sur la technologie BIM (modélisation des données du bâtiment, Building Information Modelling) dans ses principaux projets d'infrastructures internes (y compris la modernisation des usines, les terminaux logistiques, etc.).

Dans le domaine de la chaîne d'approvisionnement intégrée, le Centre de compétences numériques du Groupe a continué d'étendre son expertise interne en matière de développement d'outils d'analyse avancée et d'intelligence artificielle et a mis au point des outils exclusifs pour la prévision de la demande, l'optimisation du réseau de distribution et certains intrants de production. En 2022, TITAN a développé et mis en service des outils de prévision de la demande basés sur l'apprentissage automatique dans ses divisions commerciales aux États-Unis et en Grèce.

TITAN a développé un outil interne d'optimisation du réseau d'approvisionnement adapté aux spécificités des réseaux de distribution de matériaux en vrac et a poursuivi le développement de jumeaux numériques du réseau aval de ses divisions, en



La première structure en béton imprimée en 3D en Grèce, projet de recherche 3BUILD

s'appuyant sur le nouvel outil. Le jumeau numérique du réseau permet de recourir à l'analyse de données pour optimiser la chaîne d'approvisionnement. En outre, TITAN a investi dans des solutions télématiques pour sa flotte de camions aval, dans ses divisions aux États-Unis, en Grèce et en Europe du Sud-Est.

Enfin, TITAN a poursuivi le déploiement de sa méthode analytique d'optimisation des stocks de pièces détachées pour le ciment, méthode qu'elle a mise en œuvre dans ses cimenteries en Égypte, en Grèce et aux États-Unis, ainsi que dans des usines de granulats et de blocs aux États-Unis.

Dans le domaine de l'expérience client, TITAN travaille à l'amélioration et à la numérisation de la façon dont le Groupe interagit avec ses clients, à la fois en vue de perfectionner l'expérience client et de créer un modèle d'exploitation commerciale plus efficace. À cette fin, TITAN a lancé en 2022 des applications clients numériques dans ses divisions aux États-Unis et en Europe du Sud-Est, ainsi que dans certains métiers d'importation en Europe.

TITAN soutient la transformation numérique par des efforts de renforcement des capacités internes et externes (par exemple, la Digital Academy créée en Grèce, en partenariat avec une organisation à but non lucratif) et par la création d'un écosystème de partenaires comprenant des start-ups, des établissements universitaires, des fabricants d'équipements et de systèmes, des conseillers spécialisés, etc.

Résilience de l'infrastructure informatique et cyberattaques

Pour faire face aux risques liés à la cybersécurité, TITAN a mis en place un cadre de gestion de la sécurité de l'information, qui comprend des politiques, des procédures et des directives de sécurité de l'information du Groupe, conformément à la norme ISO 27001. TITAN a investi dans un programme continu de sensibilisation à la cybersécurité, mis en œuvre chaque année pour tous les employés du Groupe, afin de les sensibiliser à une bonne "hygiène" en matière numérique, aux éventuels risques de sécurité associés à leurs actions et de les aider à identifier les cyberattaques auxquelles ils peuvent être confrontés dans le cadre de leurs activités quotidiennes.

TITAN dispose en outre d'un programme de sécurité complet, a mis en place et entretient des systèmes de sécurité comprenant des aspects de gestion des informations et des événements de sécurité (SIEM), de filtrage Web, de pare-feu de nouvelle génération, de protection contre les intrusions, d'authentification multifactorielle, de protection du courrier électronique et de Endpoint Detection and Response (EDR).

Des indicateurs de sécurité (KPI) sont utilisés pour mesurer et améliorer le niveau de sécurité de l'information.

Le plan stratégique et la stratégie de cybersécurité sont gérés par une organisation de cybersécurité avec des responsables de la sécurité de l'information désignés et un lien direct avec les comités de direction, auxquels l'état d'avancement de l'exécution est régulièrement rapporté.

Les principales actions en matière de cybersécurité qui ont été mises en œuvre en 2022 incluent des projets et des opérations du Groupe au sein de toutes les divisions de TITAN, notamment

- Gestion des vulnérabilités
- Tests d'intrusion externe et interne
- Mise en œuvre de nouveaux contrôles de sécurité (SIEM, EDR)
- Exercices de simulation de phishing
- Formation de sensibilisation à la sécurité
- Amélioration du suivi de la sécurité

TITAN ne cesse de réduire ses vulnérabilités et de promouvoir la conception d'infrastructures sûres en améliorant les capacités de prévention proactive existantes et en en créant de nouvelles pour une détection et une réaction rapides. En 2022, l'entreprise n'a subi aucune violation de sécurité.

Domaine prioritaire : Un environnement de travail propice à la croissance

Enjeu matériel : Un environnement de travail sûr et sain

Réponse à la COVID-19

En 2022, nous avons continué à prendre des mesures visant à protéger notre personnel et nos opérations contre la COVID-19. Dans la plupart des zones géographiques où TITAN exerce ses activités, l'intensité de la pandémie a été moindre qu'au cours des deux années précédentes. Nous avons tiré parti de l'expérience considérable acquise en 2021 et avons réussi à atténuer efficacement l'impact dans tous les sites de production, en étroite collaboration avec des experts médicaux. Nous avons pris des mesures de protection ciblées pour nos employés et les sous-traitants travaillant sur site, tout en favorisant le travail à distance, dans la mesure du possible, et en mettant en œuvre des plans appropriés et des applications numériques sur mesure, ce qui a permis de garantir un travail d'équipe ininterrompu.

TITAN a continué ses efforts intenses en matière d'hygiène et de désinfection en réponse à la pandémie, notamment en encourageant la distanciation physique, en maintenant le port obligatoire du masque, en proposant des tests PCR et des tests rapides, et en rationalisant les déplacements et les grandes réunions et manifestations. En outre, nous avons poursuivi la bonne pratique consistant à offrir un soutien médical et psychologique par des experts ou par le biais de programmes de soins de santé.

Santé et sécurité

L'ensemble de l'organisation de TITAN, du Comité Exécutif du Groupe aux employés travaillant sur le terrain, s'engage à améliorer sans relâche les conditions de santé et de sécurité au travail, pour notre personnel, nos sous-traitants et nos visiteurs.

Dans la poursuite de cet objectif, nous identifions les dangers potentiels sur le lieu de travail et prenons des mesures efficaces pour atténuer les risques.

La santé et la sécurité au travail sont gérées par un système harmonisé d'objectifs et de résultats, ce qui favorise et garantit une amélioration continue des performances. La combinaison des certifications en matière de santé et de sécurité, des audits sur sites et des enquêtes systématiques sur les incidents permet d'améliorer les comportements en matière de sécurité et de réduire les risques.

Certification

En Europe, en Égypte et en Turquie, 100% des cimenteries et plus de 86% des usines de béton prêt à l'emploi et de granulats sont certifiées ISO 45001. Aux États-Unis, toutes les activités de TITAN sont conformes aux exigences des organismes de santé et de sécurité au travail (OHS) compétents.

Audits

Toutes les cimenteries intégrées et occasionnellement d'autres sites de production sélectionnés sont audités sur base annuelle par le département HSE du Groupe. En 2022, l'accent a été mis sur les combustibles liquides et une directive spécifique du Groupe a été élaborée pour aider les sites opérationnels à manipuler et à stocker ces substances en toute sécurité.

Une attention similaire a été accordée à l'exécution des plans d'urgence dans des conditions particulières. Les difficultés rencontrées étaient principalement dues à un manque d'espace ou à des problèmes d'ergonomie et ont conduit à des actions d'amélioration appropriées.

Des audits sont également réalisés par des organisations régionales ou nationales de santé et de sécurité et par des organismes

externes. Les installations, les procédures et le personnel (propre et sous-traitant) sont examinés et les recommandations, combinées à celles qui découlent des enquêtes sur les accidents et certains quasi-accidents, sont mises en œuvre par la direction des opérations. En 2022, il y a eu au total plus de 3 400 audits. Parmi ceux-ci, plus de 2 550 concernaient les cimenteries, soit une augmentation de 50% par rapport à 2021.

Taux d'accidents

Le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) du personnel du Groupe a diminué à une valeur de 0,63 accident du travail avec arrêt par million d'heures travaillées, soit une amélioration de 30,76% par rapport à 2021, dans le prolongement d'une tendance qui a permis une diminution du LTIFR de 73,86% depuis 2017.

Pour les sous-traitants, cette statistique est passée à 1,43 accident du travail avec arrêt par million d'heures travaillées, soit une réduction de 7,7% par rapport à 2021. Les LTIFR des sous-traitants étaient en hausse depuis 2017, avec néanmoins, depuis 2019, une nette perte de vitesse. Malgré nos efforts, un sous-traitant a perdu la vie en 2022. Nous constatons que l'alignement des opérations des sous-traitants sur les normes et exigences de TITAN est un défi permanent.

Formation

Le nombre moyen d'heures de formation en santé et sécurité par personne a augmenté en 2022, tant pour le personnel propre que pour les sous-traitants. De nombreuses modalités de formation, allant du contact en présentiel au contact en ligne et à l'apprentissage en distanciel (e-learning), ont été mises en œuvre. Le module de e-learning publié en 2022 comprend des analyses détaillées des questions de sécurité des processus liées au broyage des combustibles solides.

Améliorations

La sécurité dans les opérations de béton prêt à l'emploi, en particulier sur la route et sur les sites de mise en œuvre du béton, a constitué un élément central de nos efforts.

En Turquie, TITAN a amélioré ses opérations de béton prêt à l'emploi en instaurant de nouvelles procédures de sécurité et d'exploitation et en formant les responsables à leur mise en œuvre et à leur suivi. Les camions-malaxeurs, les pompes à béton et leurs opérateurs ont fait l'objet d'une attention particulière. En Grèce, une application spécialement développée pour les téléphones mobiles informe les chauffeurs des camions-malaxeurs des dangers qu'ils sont susceptibles de rencontrer sur le site qu'ils approchent. Sur le chantier, un nouveau dispositif d'alimentation spécifique élimine le travail en hauteur lors de l'introduction des additifs dans le camion-malaxeur.

La sécurité au volant a également fait l'objet de programmes de perfectionnement en Albanie et aux États-Unis.

En Albanie, les itinéraires les plus fréquemment empruntés par les camions-silos TITAN ont été examinés et les points dangereux ont été identifiés. Les chauffeurs seront formés en 2023 pour surmonter en toute sécurité les difficultés prévues.

Aux États-Unis, pour la deuxième année consécutive, les conducteurs de camions de béton prêt à l'emploi TITAN ont été formés à la prévention des renversements à l'aide du simulateur de conduite de camions. Tous les conducteurs comptant moins de six mois d'expérience ont été formés.

Initiatives en faveur du bien-être

Notre Groupe a toujours donné priorité aux personnes et a mis en place des programmes novateurs pour soutenir ses employés et leur bien-être.

Notre système de santé et de bien-être, lancé en 2020, concrétise notre engagement à cultiver un environnement de travail sûr et sain pour tous. Ce cadre nous aide à appliquer une approche intégrée et holistique dans l'ensemble du Groupe et à mettre en œuvre des initiatives portant sur les dimensions physique, mentale, financière et sociale de la santé et du bien-être des membres du personnel.

Considérant le bien-être comme une priorité absolue, toutes les divisions mènent des initiatives, couvrant les quatre dimensions de notre cadre, pour soutenir la santé et la qualité de vie des employés. À titre indicatif, Healthy Habits, un programme de 210 heures de formation lancé en Serbie, se concentre sur les moyens pratiques de mettre en place un programme de bien-être, comme l'arrêt du tabac, l'adoption d'un régime alimentaire sain, des contrôles médicaux périodiques et la pratique d'activités physiques, le tout dans le but de promouvoir le respect de sa propre santé par chacun et un mode de vie positif. Ce programme permet également d'avoir accès à des résultats de recherche, des conseils favorisant la réussite et un plan d'action facile à suivre.

La campagne de santé mentale du Groupe, lancée en octobre 2021, s'est déroulée en cinq phases tout au long de l'année 2022. Elle a abordé des sujets tels que la déstigmatisation de la santé mentale, la gestion du stress, l'adoption d'une attitude positive, la pratique de la gratitude et de la pleine conscience, l'aide à une personne qui souffre et la sensibilisation à la dépression et au suicide. Une page consacrée à la santé mentale a été créée sur l'intranet du Groupe, où tous les supports de la campagne - vidéos, lectures recommandées et questionnaire d'évaluation - ont été mis à la disposition de tous les employés, afin de les aider à prendre les mesures qualitatives nécessaires pour préserver et améliorer leur bien-être et renforcer leur résilience mentale.

Le service de soutien-conseil du Programme d'aide aux employés de TITAN a continué à dispenser des conseils à nos employés et à leurs familles.

Enjeu matériel : Un lieu de travail divers et inclusif

Chez TITAN, nous sommes déterminés à créer une culture et un environnement de travail inclusifs et exempts de préjugés, où la diversité est encouragée et où tous nos collaborateurs sont traités équitablement et bénéficient des mêmes possibilités de développement.

En 2022, nous avons lancé la Politique en matière de diversité, d'égalité des chances et d'inclusion de notre Groupe, qui précise nos principes, nos définitions, notre champ d'action et notre approche de la diversité et de l'inclusion. Cette politique a été traduite dans toutes les langues parlées dans les pays dans lesquels nous opérons afin de veiller à ce que ses principes soient adoptés par tous les employés dans toutes nos opérations.

Nous avons également créé le Conseil de la diversité, de l'égalité des chances et de l'inclusion du Groupe, qui a pour mission de promouvoir activement la diversité, l'égalité des chances et l'inclusion au niveau du Conseil d'administration et de la direction, ainsi que dans l'ensemble du Groupe. Chargé de la stratégie du Groupe en matière de diversité, d'égalité des chances et d'inclusion, des initiatives globales, de la communication interne et externe et de l'évaluation des progrès accomplis vis-à-vis des objectifs fixés, le Conseil rend compte de ses actions au Conseil d'administration de TITAN, par l'intermédiaire de son président.

En mars 2023, dans le cadre de notre engagement de promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion, nous sommes devenus signataire des Nations Unies Principes d'autonomisation des femmes (WEP). Établi par le Pacte mondial des Nations Unies et ONU Femmes, les principes aideront à améliorer et accélérer les efforts de TITAN pour la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au travail, complétant notre politique existante et pratiques sur le terrain.



Programme d'aide aux employés

Un certain nombre d'initiatives visant à promouvoir la diversité, l'égalité des chances et l'inclusion ont été lancées, comme le programme de mentorat de Titan America, initié par l'un des trois Groupes de ressources des employés aux États-Unis et conçu pour améliorer le sens de l'entrepreneuriat des employés noirs et afro-américains. En outre, le projet d'autonomisation (Women Empowerment) des femmes a été lancé en Égypte dans le cadre du plan d'action pour l'engagement des employés et conformément à l'objectif de soutenir les employés dans leur développement et leur parcours de leadership.

Notre objectif ESG pour 2025, qui consiste à atteindre une représentation d'au moins 1/3 de femmes au sein du conseil d'administration, a déjà été atteint. Nous sommes en bonne voie pour atteindre le deuxième objectif, qui consiste à augmenter de 20% la participation des femmes aux postes de direction, aux viviers de talents et aux nouveaux recrutements.

La part des femmes dans l'encadrement a été portée à 19,4% en 2022, contre 16,5% pour l'année de référence 2020, tandis que la part des femmes dans les nouveaux recrutements a augmenté de 23,7% par rapport à 2020. L'emploi par ethnie aux États-Unis, où de telles données sont enregistrées, est resté globalement stable.

Enjeu matériel : Développement permanent de notre personnel

Opportunités d'amélioration des compétences et de reconversion professionnelle

Nos initiatives de développement des talents sont une priorité opérationnelle essentielle, et nous investissons pour devenir un employeur de choix, auprès duquel les personnes peuvent élargir leurs connaissances, acquérir de nouvelles compétences et contribuer à la transformation de l'entreprise. En 2022, cet engagement est devenu encore plus fort grâce à l'investissement dans les initiatives de formation en matière de santé et de sécurité, de compétences numériques et de développement des personnes. La formation technique reste une priorité essentielle. En 2022, nous avons lancé trois nouveaux modules créés par notre équipe interne

de formation technique. Les modules Composition des matières premières, Broyage des combustibles solides et Broyage du ciment par broyeur à boulets visent à optimiser le processus de production et à améliorer les performances des usines. Notre investissement en 2022 a permis de prodiguer 124 504 heures de formation au total, soit une augmentation de 13,8% depuis 2021.

Un lieu de travail sûr est essentiel à notre réussite. Notre objectif est d'assurer la sécurité de notre personnel dans toutes les installations et de prévenir toute blessure grave. En 2022, nous avons renforcé notre programme de formation en matière de santé et de sécurité, afin de faire de la sécurité un élément clé de nos valeurs fondamentales. Outre les sessions annuelles de formation en ligne mises à la disposition de nos employés par le biais de notre système de gestion de la formation, de nouveaux modules de formation ont été lancés dans tous les pays, augmentant de 18,9% le nombre total d'heures de formation consacrées à la santé et la sécurité.

En 2022, nous avons choisi d'accorder une attention particulière aux compétences de leadership. Un leadership fort et tourné vers l'avenir est essentiel pour mener à bien notre stratégie et devenir un Groupe plus agile, inclusif et responsable. Pour guider nos dirigeants, soutenir leur développement et faire avancer notre organisation dans son parcours de transformation numérique, nous avons mis en place un programme de leadership phare, la TITAN Leadership Academy. Ce programme s'adresse à nos 150 principaux dirigeants dans le monde et, par le biais de divers modules, vise à leur donner les moyens de concrétiser notre vision de l'avenir.

Nous pensons que chaque employé doit s'approprier son parcours d'apprentissage et de développement. C'est pour cette raison que nous encourageons chacun à se former à son propre rythme et que nous continuons à investir dans une plateforme de formation externe. Les employés éligibles au programme peuvent naviguer sur la plateforme et suivre les formations qu'ils jugent pertinentes pour leur évolution de carrière et le renforcement de leurs compétences. En 2022, plus de 9 300 heures de formation ont été réalisées sur cette plateforme d'apprentissage.

À la suite de l'accent mis sur le leadership en 2022, nos divisions commerciales ont lancé leurs propres initiatives de formation. Le programme de développement du leadership de Titan America, appelé LEAD (Leadership Excellence Acceleration and Development), a offert un large éventail d'opportunités et de ressources d'apprentissage et de développement conçues sur mesure pour soutenir le développement professionnel et des compétences de leadership, avec un investissement total de 1 536 heures de formation. En Albanie, une « Leadership Academy » locale a réuni 60 dirigeants actuels et futurs, permettant aux employés d'explorer leurs limites, de se développer en tant que personnes et d'apprendre de nouvelles méthodes de travail. En Macédoine du Nord, la série de formations sur le leadership a représenté 910 heures de formation. Au Kosovo, le programme de leadership de Sharrcem, qui comprenait 7 modules de formation conçus pour les responsables, les dirigeants et les spécialistes, a été dispensé à 41 employés.

En 2022, notre division grecque s'est associée à l'ALBA Graduate Business School pour lancer un mini-MBA axé sur le leadership, dont 14 employés ont été diplômés après avoir suivi 420 heures de formation. Ce programme a été conçu pour offrir une vue d'ensemble contemporaine et un cadre commun des connaissances, concepts, outils et compétences managériales clés qui sont nécessaires pour réussir dans l'environnement commercial difficile d'aujourd'hui. Le programme a proposé un environnement dans lequel les participants ont pu organiser et aligner leurs connaissances, aptitudes et compétences et ont eu l'occasion d'apprendre et de réfléchir à la manière dont les unités organisationnelles peuvent collaborer et interagir en vue de mettre en œuvre la stratégie et de co-créer de la valeur pour l'organisation.

Des programmes de développement technique ont également été mis en œuvre au niveau local. En Égypte, notre programme de « cimentologie », qui vise à améliorer les compétences techniques de base requises pour tous les employés techniques, s'est poursuivi avec la deuxième promotion en 2022, totalisant 805 heures de formation axées sur les processus, la qualité et l'environnement.

Implication des employés et système de gestion des ressources humaines

Nous avons tiré parti des investissements récents dans le système de gestion des ressources humaines (SGRH) pour valoriser les données et gérer efficacement tous les processus clés tout au long du cycle de vie des employés, de l'acquisition des talents à la gestion des performances, en passant par la formation et le développement, la planification des carrières et la gestion des primes. Les données du SGRH de TITAN sur le recrutement, la formation et la performance sont analysées afin de fournir des informations pertinentes permettant de guider nos efforts d'amélioration et les décisions d'investissement dans des programmes futurs. En outre, les données relatives aux performances et les plans de développement individuels sont utilisés dans le cadre de l'examen du développement des carrières et des sessions Talent Spotlight, qui font tous deux partie intégrante de la planification stratégique des effectifs du Groupe.

Nous avons organisé un cycle annuel de gestion des performances pour nos employés dits « en cols blancs » (travaillant en bureau), qui représentent 42% de notre effectif total, avec un taux de participation de 93%. Les 7% restants sont de nouvelles recrues qui ne sont pas éligibles au cycle 2022 de gestion des performances. Nos collaborateurs sont notre priorité et, bien que nos employés dits « en cols bleus » (travaillant dans les installations productives), qui représentent 58% de notre effectif total, n'aient pas de profil officiel dans notre système de gestion des RH, la plupart des divisions utilisent des formulaires d'évaluation des performances locales pour évaluer nos employés, fournir un retour d'information et fixer des objectifs pour les performances futures, avec un taux de participation de 35%.

En 2022, nous avons réalisé une enquête sur l'implication des employés à l'échelle du Groupe, à l'aide d'un questionnaire court et ciblé, afin de mesurer l'engagement, la motivation et l'énergie de nos collaborateurs, ainsi que les aspects essentiels liés à l'autorité et à la responsabilisation, à la direction, à la confiance dans les dirigeants, au développement, à la gestion des performances, à la structure et aux processus de travail, à la collaboration, au bien-être, à la diversité et à l'inclusion.

Pour la première fois, l'enquête d'engagement a été menée de manière entièrement numérique, dans tout le Groupe, et les résultats ont été rapidement partagés avec les équipes de direction du Groupe et des divisions. Considérant le rôle essentiel que jouent



Programme de formation de jeunes ingénieurs chez TITAN Grèce

les responsables des ressources humaines dans l'engagement et la motivation de leurs équipes, une session de développement virtuelle dédiée a été organisée pour les 150 principaux dirigeants dans le cadre de notre série Leadership Academy, dans le but de donner à nos dirigeants les moyens de gérer de manière proactive les résultats, de constituer des équipes très impliquées et de stimuler la croissance de notre entreprise.

Sur la base des points forts et des domaines à améliorer identifiés par nos collaborateurs dans le cadre de l'enquête, des plans d'action sont élaborés à l'échelle du Groupe, au niveau local et au niveau des équipes dans le but d'améliorer l'expérience sur le lieu de travail et de stimuler les performances de l'entreprise.

Le Leadership Acceleration lab est une expérience passionnante de développement du leadership, conçue pour aider les leaders à se développer et à accélérer leur contribution à la stratégie de croissance de l'entreprise. Véritable cursus de développement pour un groupe de dirigeants de tous les pays, il est mené en collaboration avec le programme Oxford Leadership. Il fait appel à des consultants de niveau international possédant une expertise mondiale et inclut un travail de préparation, un programme de 3 jours en face à face, un sprint d'apprentissage par l'action de 10 semaines, un coaching par les pairs et un accompagnement. Les principaux thèmes abordés par ce groupe de hauts responsables sont les suivants :

- Les tendances écologiques qui ont un impact sur notre industrie et les comportements des clients, et la réponse stratégique de TITAN
- Le renforcement de nos capacités commerciales et numériques
- Pratiquer l'esprit de croissance
- Mettre l'accent sur le développement de compétences de leadership adaptatif

Ce fut une expérience formidable pour les dirigeants, qui ont pu travailler avec des intervenants internes et externes, déconstruire et reconstruire leurs connaissances, expérimenter de nouvelles idées et renforcer les liens avec leurs pairs dans l'ensemble du Groupe. Les membres du Comité Exécutif du Groupe ont pris part à plusieurs sessions et ont guidé l'apprentissage et l'expérimentation des dirigeants.

Domaine prioritaire : Impact local positif

Enjeu matériel : Impact environnemental positif

Au fil des ans, le Groupe TITAN a consacré d'importantes ressources humaines et dépenses en capital, investissant massivement dans les meilleures techniques disponibles, atteignant et maintenant une forte performance environnementale qui répond aux exigences réglementaires existantes et potentielles ainsi qu'à nos propres objectifs, qui sont souvent plus exigeants, ce qui nous place parmi les entreprises les plus performantes de notre secteur.

Le Groupe déploie des systèmes de gestion de l'environnement (SGE) dans l'ensemble de ses activités, et met en place les solutions les mieux adaptées aux besoins locaux tout en respectant des engagements internationaux. Toutes les cimenteries du Groupe disposent d'un système de gestion de l'environnement ISO 14001, à l'exception de celles situées aux États-Unis, qui répondent à un système calqué sur les exigences réglementaires locales et fédérales.

Émissions atmosphériques

Ces dernières années, le groupe a mené un vaste programme d'investissement pour installer de nouveaux équipements de dépoussiérage aux cheminées des fours ou moderniser les équipements existants. Les filtres électrostatiques (ESP) ont été remplacés soit par des filtres à manches, soit par des filtres hybrides (qui combinent la technologie des manches et ESP). Nos efforts se concentrent désormais sur l'atténuation des poussières

fugitives. À cet égard, nous recouvrons les convoyeurs et les ascenseurs de systèmes fermés, nous réduisons les fuites d'air et les points de déversement, nous assurons un entretien adéquat des installations par aspiration, nous entourons les zones de stockage de barrières naturelles contre le vent, nous pulvérisons de l'eau pour humidifier et entretenir les routes et les recouvrons d'asphalte ou de béton quand cela est faisable. Le contrôle systématique des émissions de poussières fugitives permet non seulement de réduire l'impact sur les zones avoisinantes, mais aussi de préserver la santé des employés. Le Groupe veille au bon entretien et au fonctionnement optimal des machines et des équipements et applique des règles rigoureuses en matière de transport des matériaux dans l'enceinte de ses usines et au-delà.

Le suivi et le reporting des émissions atmosphériques font partie des mesures prises par le Groupe pour atténuer son impact sur l'environnement. S'alignant sur les exigences légales et sectorielles, TITAN mesure et communique ses émissions de poussières, de NOx, de SOx, de TOC, de HCl, de HF et de NH₃, principalement grâce à des systèmes de surveillance continue des émissions. Les émissions mineures comme les PCDD/PCDF et les oligo-éléments sont mesurées ponctuellement par des laboratoires indépendants accrédités.

La performance environnementale du Groupe en ce qui concerne les principales émissions atmosphériques est présentée dans le tableau suivant :

Performance du Groupe (activités ciment)	2022	2021
Émissions atmosphériques (g/t de clinker)		
Émissions spécifiques de poussières	21,7	16,6
Émissions spécifiques de NOx	1 251	1 263
Émissions spécifiques de SOx	257	245

En outre, des études de dispersion des émissions atmosphériques, qui tiennent compte de toutes les caractéristiques locales (conditions atmosphériques et géomorphologiques) et sont menées en collaboration avec des universitaires locaux, s'assurent de l'absence d'impact négatif de l'exploitation des usines sur la qualité de l'air dans les zones adjacentes.

Réhabilitation et biodiversité

La restauration des territoires affectés par nos opérations extractives et la protection de la biodiversité sont des éléments clés de la stratégie de durabilité de TITAN, qui vise à préserver le capital naturel et le bien-être des communautés locales dans les zones où nous opérons. Afin d'atténuer l'impact que l'extraction des matières premières entraîne inévitablement sur la biodiversité et les écosystèmes locaux, TITAN a développé des pratiques standardisées pour la réhabilitation des carrières et la gestion sur les sites de grande valeur en termes de biodiversité, conformément aux lignes directrices pertinentes de la GCCA. L'engagement de TITAN en faveur de la biodiversité et de la gestion durable des surfaces s'inscrit dans le cadre de sa politique environnementale, de sa stratégie d'atténuation du changement climatique et s'aligne sur les objectifs ESG pertinents pour 2025.

Les sites de haute valeur en matière de biodiversité sont identifiés par une évaluation tous les cinq ans des risques au niveau de l'entreprise via l'utilisation d'outils tels que l'outil d'évaluation intégrée de la biodiversité (IBAT) et/ou à partir de protections régionales ou nationales. Selon la dernière évaluation des risques en matière de biodiversité réalisée en 2020-2021, deux nouveaux sites de grande valeur pour la biodiversité ont été identifiés, à savoir les carrières de Drimos et de Thisvi en Grèce, qui s'ajoutent aux dix sites déjà connus.

En 2022, nous avons intensifié nos efforts pour mieux communiquer notre stratégie et nos actions en matière de biodiversité au niveau local avec les parties prenantes internes concernées. À ce titre, le « Corporate Center » du Groupe et la division Granulats en Grèce ont organisé des ateliers spécifiques, qui ont permis des échanges interactifs : la communication de l'approche de l'entreprise en matière de biodiversité et la présentation des meilleures pratiques en matière de réhabilitation des carrières et de gestion de la biodiversité appliquées dans les différentes divisions.

Par ailleurs, et en ce qui concerne nos partenariats permanents avec des organisations, associations et initiatives mondiales, TITAN a continué en 2022 sa participation active à la plateforme Biodiversité et Industrie de CSR Europe. La plateforme a été lancée en 2020 en tant qu'initiative intersectorielle menée par les entreprises pour faire progresser la promotion de la biodiversité et pour l'intégration concrète de la biodiversité dans les processus de prise de décision des entreprises. Deux ans plus tard, la plateforme a élaboré et publié une analyse des risques liés à la biodiversité, qui vise à aider les entreprises à identifier et à hiérarchiser les impacts potentiels d'un projet sur la biodiversité, ainsi qu'un guide stratégique de gestion de la biodiversité, qui fournit un modèle pratique illustré par des bonnes pratiques d'entreprises de divers secteurs.

Indicateurs d'impact local	2022	2021
Nombre de carrières en activité à forte valeur de biodiversité	12	12
Pourcentage de sites d'extraction (carrières) en activité situés dans des zones à haute valeur en biodiversité disposant de plans de gestion de la biodiversité	83%	83%
Pourcentage de carrières en activité disposant de plans de réhabilitation	91%	91%
Pourcentage des surfaces de carrières exploitées qui ont été réhabilitées	23,8%	22,6%

En 2022, l'usine d'Usje, en Macédoine du Nord, a achevé le plan de remise en état de l'une de ses carrières, récemment ouverte. Pourtant, le pourcentage de sites d'extraction actifs dotés d'un plan de réhabilitation au niveau du Groupe est resté le même que l'année dernière, une autre zone d'extraction ayant été ouverte en Macédoine du Nord et n'ayant pas encore élaboré de plan de réhabilitation conforme aux normes TITAN. Les plans de réhabilitation des quatre sites restants devraient être achevés en 2023-2024, afin d'atteindre l'objectif fixé pour 2025.

La part des surfaces réhabilitées a augmenté en 2022, principalement en raison de l'inclusion de zones de conservation et de servitudes autour des sites de carrières de Titan America où des activités de réhabilitation et d'atténuation ont lieu. La part des zones réhabilitées sur l'ensemble des sites d'extraction du Groupe devrait encore progresser pour atteindre l'objectif fixé pour 2025.

Le pourcentage de carrières en activité disposant de plans de gestion de la biodiversité (Biodiversity Management Plans, BMP) est resté au même niveau. Cependant, la division Granulats de TITAN en Grèce a procédé en 2022 aux premières étapes de l'étude de référence sur la biodiversité de la carrière de Drimos qui, selon l'évaluation des risques pour la biodiversité de 2020 - réalisée pour tous les sites du Groupe à l'aide de l'outil d'évaluation intégrée de la biodiversité (IBAT), a été reconnue comme étant à proximité de (ou faisant partie de) zones à haute valeur en matière de biodiversité. L'étude - ainsi que le plan de gestion de la biodiversité correspondant - sera achevée en 2023. Une étude et un plan de gestion de la biodiversité similaires sont également prévus en 2023-2024 pour

TITAN, reconnu comme un employeur de choix en Grèce

En Grèce, TITAN a été reconnu à plusieurs reprises pour ses performances financières et ESG. Cette reconnaissance émane de nos pairs et de la société civile, sur la base de critères objectifs liés non seulement aux informations financières, mais aussi aux initiatives en matière de raison d'être, d'innovation, de transparence et de durabilité, est un grand honneur.

Cette précieuse reconnaissance émane du classement des **entreprises les plus admirées de Grèce établi par le magazine Fortune**. TITAN ressort dans le Top 20 des entreprises chaque année depuis la création de ces récompenses en Grèce en 2014, avec les votes de plus de 2 000 cadres d'entreprises jouissant d'une solide réputation.

En outre, pour ses performances financières globales et sa trajectoire de croissance, TITAN est également identifié parmi les **True Leaders** of the Greek Economy (véritables leaders de l'économie grecque) pratiquement chaque année depuis 12 ans que ce prix est décerné. Le prix True Leaders est placé sous les auspices du ministère des finances et de la Fédération hellénique des entreprises et est organisé par ICAP CRIF, la filiale grecque du réseau CRIF, qui opère dans 45 pays.



le dernier site à haute valeur de biodiversité, à savoir la carrière de Thisvi, en Grèce.

Enjeu matériel : Impact social positif

En 2022, nous avons poursuivi notre engagement auprès de nos parties prenantes dans tous les domaines d'activité du Groupe, avec l'ambition de contribuer à un développement durable des communautés locales. TITAN met en œuvre un ensemble d'initiatives dans chaque pays, conformément au cadre directeur du Groupe, adapté aux besoins locaux tout en tirant parti des opportunités de dialogue ouvert et d'actions collaboratives avec ses parties prenantes. L'objectif poursuivi par TITAN est de disposer de plans d'engagement vis-à-vis des communautés (PEC) alignés sur les enjeux matériels des parties prenantes et les ODD 2030 des Nations Unies dans 100% de ses opérations-clés d'ici 2025.

Au total, 212 initiatives ont été mises en œuvre en 2022 au niveau de 20 opérations-clés dans tous les pays, y compris le Brésil, en mobilisant plus de 6 000 participants, en dépit des difficultés persistantes en matière d'interaction sociale dues aux restrictions liées à la COVID-19 dans certaines zones géographiques. Plus de 2 000 participants étaient des employés de TITAN, présents en tant que bénévoles. Au total, plus de 859 640 personnes au sein des communautés (locales et plus distantes) de nos opérations ont été des bénéficiaires directs et indirects des PEC, tandis que le coût total de toutes nos initiatives a atteint 1,7 million d'euros, dont 60% apportés en nature.

TITAN a évalué l'ensemble des initiatives lancées en 2022 sur base de critères internes afin de déterminer si elles étaient suffisamment ou fortement alignées sur les enjeux matériels importants pour nos parties prenantes et nos activités commerciales, ainsi que le niveau d'engagement avec les parties prenantes locales. Notre évaluation du lien entre les enjeux matériels et nos initiatives s'est appuyée sur la méthodologie de la carte de matérialité du SASB. Nous avons identifié que les enjeux matériels les plus pertinents pour nos divisions relevaient du domaine du capital social, tel qu'abordé par les initiatives d'engagement communautaire, suivi du capital humain, plus particulièrement en ce qui concerne l'engagement et le

bien-être de nos employés. Nous avons constaté que les domaines du leadership et de la gouvernance, du modèle économique, de l'innovation et de l'environnement étaient eux aussi pertinents, quoique dans un nombre plus restreint d'initiatives. Les principales initiatives en faveur de la durabilité de nos communautés ont porté principalement sur le soutien à l'éducation (18%) et la promotion du bénévolat (17%), suivis par le soutien à nos communautés en situation de crise (14%), ainsi que par la cohésion sociale et la réduction des inégalités (13%). Les domaines relatifs au patrimoine culturel et les activités récréatives, les initiatives visant à développer des compétences pour de nouveaux emplois, y compris la formation, les stages, les apprentissages et les infrastructures pour les communautés, ont également été jugés importants au niveau du Groupe, les conditions locales guidant les efforts des divisions et l'allocation des ressources.

Dans l'ensemble, sur un total de 526 stagiaires (45% de femmes) au niveau du Groupe, 57 ont été embauchés. En Grèce et en Albanie, la problématique des comportements d'intimidation entre jeunes et sur Internet a fait l'objet d'initiatives spécifiques, en collaboration avec les municipalités et les écoles locales.

TITAN a continué à soutenir le don de sang en 2022, au total, 652 employés et sous-traitants des divisions ont participé aux programmes de collecte de sang. En Grèce, nous avons porté notre liste active de donneurs potentiels de moelle osseuse à 679, avec un total de 4 dons à ce jour. Les divisions de TITAN ont participé activement aux initiatives nationales visant à poursuivre l'amélioration des infrastructures communautaires locales liées aux écoles publiques et aux universités, aux hôpitaux et aux programmes de soins de santé, aux programmes de modes de vie sains pour les enfants et aux centres de loisirs et de sport.

Plans d'engagement vis-à-vis des communautés (PEC)

2022

Nombre d'initiatives et d'actions entreprises dans le cadre des PEC	212
Participants (employés de TITAN, partenaires commerciaux, ONG, autorités locales et membres des communautés)	6 012
Employés bénévoles de TITAN parmi les participants	2 016
Bénéficiaires issus des communautés	859 642
Investissement social (apports en numéraire et en nature) pour les initiatives destinées aux communautés	€1,7m

Enjeu matériel : Impact économique positif

TITAN accorde une grande importance à l'impact économique positif généré par ses activités sur les communautés locales et cherche continuellement à maintenir et à augmenter les dépenses locales, en veillant à ce que 2/3 de nos dépenses totales soient consacrées aux fournisseurs et aux communautés locales, conformément à nos objectifs ESG 2025.

L'importance de la création de valeur avec nos parties prenantes a nécessité le développement d'une approche ciblée pour nos dépenses auprès des fournisseurs locaux. Les divisions de TITAN travaillent en permanence à la mise en œuvre d'un certain nombre de projets de « relocalisation », dans le cadre desquels des entreprises locales sont sélectionnées pour la fourniture de produits et de services spécifiques. Les divisions de TITAN peuvent ainsi limiter les risques de perturbation de la chaîne d'approvisionnement mondiale tout en contribuant à un développement durable des communautés locales.

Au cours de l'année 2022, TITAN a décidé de faire évoluer sa définition relative au concept de "localité" (conformément aux Lignes directrices de la CNUCED) pour les pays dont la structure gouvernementale est une « fédération d'États ». Cela s'applique en particulier aux États-Unis et le terme « local » modernisé fait dorénavant référence aux fournisseurs dont l'immatriculation fiscale est située dans le même État que l'immatriculation fiscale de la division ou du site d'exploitation, ainsi que dans les États « voisins » (adjacents) des États susmentionnés.

Les dépenses locales globales ont été augmentées en 2022, atteignant une moyenne de 67,6% au niveau du Groupe (hors Brésil).

Domaine prioritaire : Approvisionnement responsable

Enjeu matériel : Efficacité, recyclage et valorisation des ressources, contribution à l'économie circulaire

Nous sommes déterminés à évoluer vers des modèles d'économie circulaire, en prenant des mesures visant à minimiser, réutiliser, recycler ou valoriser les matériaux et l'énergie de manière à préserver les ressources naturelles, à réduire les émissions de CO₂ et à gérer efficacement les déchets. En 2022, nous avons mis en œuvre des programmes et des pratiques d'économie circulaire dans toutes nos activités. Nous avons éliminé la mise en décharge des déchets tout en contribuant à la conservation des ressources naturelles et à l'atténuation du changement climatique.

Le Groupe a poursuivi ses efforts visant à accroître l'utilisation de matières premières alternatives dans la production de clinker, de ciment et de béton, et a mis au point et développé de nouveaux ciments à faible teneur en carbone qui satisferont les besoins actuels et futurs de ses clients. L'utilisation de matières premières de substitution dans la production de clinker et de ciment a augmenté en 2022 (7,7% de la consommation totale contre 6,6% en 2021).

Gestion de l'eau

La gestion efficace de l'eau à l'intérieur et à l'extérieur de nos sites est un aspect important de nos performances environnementales et de notre stratégie de durabilité, dans le domaine prioritaire de l'approvisionnement responsable. Notre approche et notre politique de gestion témoignent de notre engagement à préserver la quantité et à maintenir la qualité des ressources en eau dans toutes nos installations et dans les zones environnantes. L'objectif est de réduire le prélèvement et la consommation d'eau douce, en instaurant le recyclage et en encourageant des pratiques responsables et efficaces pour l'utilisation et les rejets d'eau.

Nous utilisons depuis plusieurs années dans toutes nos opérations un système intégré de gestion de l'eau (Integrated Water Management System, IWMS) pour surveiller et optimiser la consommation d'eau et publier indicateurs en matière d'eau de manière cohérente, en accord avec les pratiques internationales et les directives du secteur du ciment. Les initiatives et les investissements de TITAN dans des installations et des systèmes pertinents au cours des deux dernières décennies ont permis d'améliorer considérablement la gestion de l'eau.

L'évaluation des risques liés à l'eau constitue également une composante majeure de la gestion durable des ressources en eau de TITAN. Ainsi, l'évaluation des risques liés à l'eau pour tous les sites du Groupe TITAN a été finalisée en 2020 à l'aide de l'outil Aqueduct mis au point par World Resources Institute



Un troupeau de chevaux sauvages à la carrière de TITAN à Lepenou, Grèce



Don suite à la crise des incendies de forêt, Grèce

(WRI). Au total, 153 sites ont été évalués et les résultats ont montré que 73% des sites intégrés (clinker et ciment) et des sites de broyage de ciment du Groupe, 65% des carrières de granulats et de minéraux industriels et 62% des sites de béton prêt à l'emploi sont situés dans des zones soumises à stress hydrique. En outre, une évaluation spécifique par modélisation de scénarios des risques et opportunités liés au climat a été réalisée pour le Groupe, conformément au cadre du groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD). Cette évaluation a démontré que le stress hydrique représente le troisième risque physique le plus élevé (après les inondations côtières et la sécheresse) pour les installations de fabrication de ciment dans l'ensemble des activités au niveau mondial de TITAN. Les résultats de cette évaluation et des évaluations ultérieures des risques liés à l'eau, ainsi que l'évaluation des conditions locales sur les sites exploités dans des zones soumises à stress hydrique, seront utilisés pour identifier les risques et les possibilités connexes et prendre les décisions appropriées afin d'améliorer nos pratiques en matière de gestion durable de l'eau.

Tous nos efforts en matière de gestion de l'eau sont également reflétés et reconnus par la note « A- » obtenue dans le questionnaire sur la sécurité de l'eau du Carbon Disclosure Project (CDP) en 2022. Ce score, en amélioration par rapport à l'année précédente, correspond à la tranche des entreprises-leaders « mettant en œuvre les meilleures pratiques actuelles ».

En 2022, TITAN a continué à rechercher des possibilités d'améliorer encore ses pratiques en matière de gestion durable de l'eau, en mettant l'accent sur les sites situés dans des zones soumises à stress hydrique, telles qu'identifiées par l'évaluation des risques liés à l'eau réalisée à l'aide de l'outil Aqueduct du WRI et du Water Risk Filter du WWF, ainsi que par l'évaluation spécifique des risques liés au changement climatique entreprise en collaboration avec des experts reconnus en matière de risques climatiques. La priorité est donnée aux sites des cimenteries qui sont les plus gros consommateurs d'eau parmi les activités du Groupe, comme présenté dans les notes du Tableau 2.4 des États des performances ESG.

En 2022, les niveaux totaux de prélèvement, de rejet et de consommation d'eau du Groupe ont diminué de 1,6% pour atteindre 3,3%, ce qui est principalement attribuable à une utilisation plus efficace de l'eau dans certaines cimenteries et sites de granulats.

La consommation d'eau des cimenteries et des usines de broyage du Groupe et des carrières attenantes a encore diminué de 2,2% pour atteindre 240,4 l/t de matériau cimentier, une réduction très en avance par rapport à l'objectif fixé pour 2025.

La part de l'eau recyclée utilisée dans la consommation globale d'eau est passée à 68,0%, se rapprochant ainsi de l'objectif de 70% fixé pour 2025.



Mode de vie sain à l'école, activité RSE à ANTEA, Albanie

Gestion de l'eau

2022

2021

Niveau du Groupe (toutes activités)

Prélèvement total d'eau, en millions de m ³	42,3	43,2
Total des rejets d'eau, en millions de m ³	31,4	31,9
Consommation totale d'eau, en millions de m ³	10,9	11,3

Niveau du Groupe (activités ciment)

Consommation spécifique d'eau, l/t de produit cimentier	240,4	245,7
Pourcentage d'eau recyclée par rapport à la demande en eau (%)	68,0	66,1

Gestion de l'efficacité énergétique

L'amélioration de l'efficacité énergétique est une nécessité majeure, non seulement pour lutter contre le changement climatique, mais aussi pour préserver les ressources, renforcer la sécurité énergétique et réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles importés. C'est par conséquent l'une de nos principales priorités. L'énergie thermique et l'énergie électrique sont des éléments essentiels pour un producteur de ciment et de matériaux de construction à forte intensité énergétique. Cela signifie que la manière dont nous gérons l'énergie affecte les ressources naturelles et a des répercussions importantes sur les communautés.

En 2020, dans le cadre de ses objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour 2025 et au-delà, TITAN s'est engagé à ce que 85% de sa production de clinker soit couverte par la norme ISO 50001 ou par des audits énergétiques.

Le Groupe surveille de près la consommation et l'efficacité énergétiques afin de réduire son empreinte écologique et de limiter ses coûts (30-40% des coûts totaux). La gestion de l'énergie étant étroitement liée à la feuille de route du secteur en matière de décarbonisation, ainsi qu'à l'efficacité des ressources, le Groupe investit dans des équipements sobres en énergie et dans des mesures en faveur de l'efficacité énergétique.

Ces dernières années, nous sommes parvenus à réduire la consommation d'électricité grâce à l'installation d'équipements de pointe, tels que des broyeurs à rouleaux verticaux, des presses à rouleaux et des séparateurs dynamiques à faible consommation d'énergie, ou des moteurs équipés d'onduleurs, ainsi qu'au remplacement des précipitateurs électrostatiques par des filtres à manches à faible consommation d'énergie. En Bulgarie, la feuille de route de décarbonisation de l'usine a été soutenue par une étude sur l'efficacité énergétique réalisée par VDZ (Verein Deutscher Zementwerke), l'association de l'industrie allemande du ciment.

De la même manière, les inspections fréquentes des équipements et leur entretien en temps voulu par les équipes de l'usine, ainsi que le remplacement ou l'installation de nouveaux équipements à haut rendement énergétique (par exemple, des refroidisseurs à grille et des préchauffeurs à 5 étages avec un calcinateur, de nouveaux brûleurs, la sélection des combustibles, l'utilisation de minéralisateurs ainsi que l'optimisation des opérations) ont contribué à maintenir les bonnes performances en matière de consommation d'énergie thermique.

Le Groupe a commencé en 2016 à mettre en œuvre dans ses cimenteries des systèmes de gestion de l'efficacité énergétique. Depuis, 10 de nos cimenteries intégrées ont achevé avec succès le processus et leurs systèmes de gestion de l'efficacité énergétique ont été certifiés conformément à la norme internationale ISO 50001:2018.

En conséquence, en 2022, la capacité de clinker du Groupe couverte par l'ISO 50001 ou par des audits énergétiques représente 86 % de

sa production totale de clinker, au-delà de l'objectif de 85% fixé pour 2025.

Gestion des déchets

Dans le cadre de la transition globale vers une économie circulaire, le Groupe s'est attaché à diminuer de manière systématique les quantités de déchets mises en décharge. En 2022, 6 cimenteries TITAN ont reçu leur certification « zéro déchet ». Cinq de ces usines ont reçu la plus haute note, « platinum », car elles ont évité la mise en décharge de pratiquement 100% de leurs déchets.

En conséquence, la capacité de clinker du Groupe couverte par la certification « Zero Waste to Landfill » représente désormais 55% de sa production totale de clinker, dépassant l'objectif de 50% fixé pour 2025.

Les déchets produits par le Groupe dans le cadre de ses activités quotidiennes sont collectés, stockés et emportés par des sous-traitants agréés en vue de leur réutilisation, recyclage ou valorisation, dans le but de minimiser la mise en décharge. Bien que les déchets dangereux ne représentent qu'une petite partie des déchets éliminés (environ 0,1 % du total), ils sont gérés de façon stricte, conformément aux exigences locales, par toutes nos installations, toutes activités et divisions confondues.

De ce fait, en 2022, le pourcentage du volume total de déchets produits n'ayant pas été mis en décharge a légèrement augmenté pour atteindre 84,8%, contre 83,6% en 2021. Par ailleurs, le pourcentage des retours de béton ayant évité la mise en décharge a constamment dépassé 85,0% ces cinq dernières années, atteignant 87,5% en 2022.

Enjeu matériel : Chaîne d'approvisionnement fiable et durable

En 2022, TITAN a poursuivi son Programme de transformation des achats du Groupe en améliorant encore l'efficacité de l'approvisionnement des catégories internationales d'achats, avec une attention accrue pour les sujets en lien avec la durabilité de la chaîne d'approvisionnement. L'optimisation du portefeuille de fournisseurs, l'établissement et le maintien de relations à long terme avec les fournisseurs, et un examen global de leurs performances (y compris en matière de développement durable) sont des éléments clés pour optimiser le « coût total », pour la transparence de la création de valeur et pour diffuser des pratiques de développement durable dans la chaîne d'approvisionnement.

Le Groupe a travaillé en parfaite cohérence avec sa feuille de route pour une chaîne d'approvisionnement durable, qui définit des étapes et des échéances spécifiques visant à garantir la réalisation des objectifs d'approvisionnement responsable (Objectifs ESG de TITAN) en temps requis :

« Nous veillerons à ce que 70% de nos fournisseurs clés respectent les normes ESG de TITAN relatives aux fournisseurs d'ici 2025 ».

La Politique d'achat du Groupe TITAN est la pierre angulaire de cette initiative, qui énonce les principes fondamentaux régissant les achats dans le Groupe, en intégrant des pratiques d'achat améliorées qui renforcent l'engagement du Groupe à être une entreprise socialement responsable, éthique et soucieuse de l'environnement.

Au cours de l'année 2022, TITAN a mis à jour son Code de conduite du Groupe en matière d'achats afin de l'aligner sur la Politique d'achat du Groupe. Le Code de conduite du Groupe a été publié sur le site Internet de TITAN et distribué à toutes les divisions pour qu'elles le relaient plus largement auprès des acteurs de la chaîne d'approvisionnement.

En outre, le processus d'élargissement des critères ESG pertinents à utiliser pour l'évaluation des « fournisseurs clés » de TITAN a

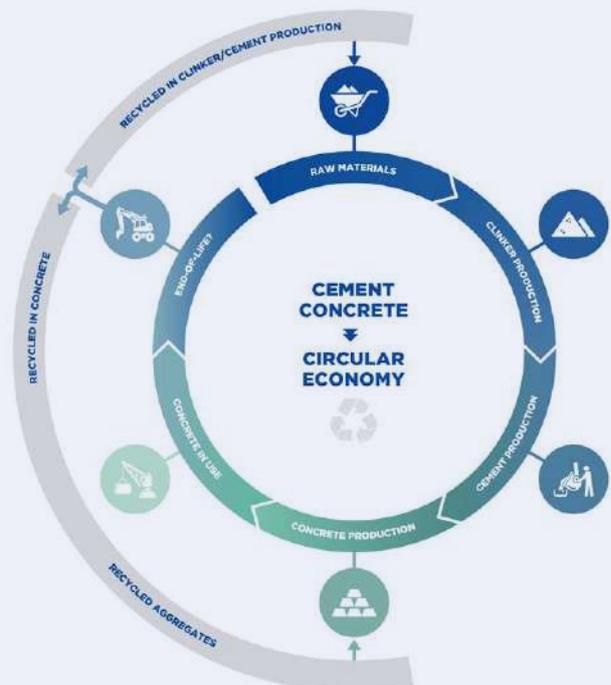
Recyclage du béton en Grèce et aux États-Unis

TITAN Greece a acquis un réel savoir-faire dans le recyclage du béton. Ces dernières années, nous avons mis au point une solution innovante que nous mettons aujourd'hui en œuvre : nous recyclons les retours de béton et les déchets de construction et de démolition dans la production de ciment, envoyant ainsi le message clair que les bâtiments et le béton sont entièrement recyclables.

En accord avec le besoin croissant de contribuer à l'économie de ressources naturelles non renouvelables, nos cimenteries en Grèce ont reçu et utilisé comme matières premières alternatives dans la production de ciment plus de 50 000 tonnes de retours de béton et de déchets de production de béton, provenant principalement des unités de notre filiale, Interbeton, évitant ainsi la mise en décharge de ces déchets.

Au total, nos opérations en Grèce ont utilisé plus de 125 000 tonnes de retours de béton, de déchets de production de béton et de déchets de construction et de démolition provenant de petits et grands chantiers du secteur public et privé, ce qui correspond à une augmentation de 8% par rapport à 2021.

Titan America accepte de reprendre le béton que ses clients n'ont pas utilisé ; celui-ci est généralement renvoyé à l'usine de béton prêt à l'emploi où il est en grande partie recyclé. Une fois que le matériau a durci et qu'une quantité suffisante a été stockée, des entreprises tierces apportent des équipements de concassage portables pour dimensionner le granulat en fonction de l'application concernée, principalement pour des fondations de base. Ces parties tierces remplacent ensuite les granulats vierges, ce qui permet d'éviter la mise en décharge de déchets.



été finalisé en 2022. Les critères ESG nouvellement établis sont conformes aux lignes directrices de la GCCA pour une gestion durable de la chaîne d'approvisionnement et aux dix principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Pour TITAN, les fournisseurs clés sont des fournisseurs essentiels au sens du guide de la GCCA pour une gestion durable de la chaîne d'approvisionnement, représentant un niveau de dépenses significatif (c.-à-d. 80%) pour chaque division du Groupe. Les fournisseurs clés des catégories globales et des différentes divisions ont été identifiés et un processus d'évaluation ESG a été lancé.

Dans cette optique, le Groupe a étendu sa coopération avec Avetta, le principal fournisseur de logiciels de gestion des risques de la chaîne d'approvisionnement (SCRM), pour inclure un cycle complet d'évaluation ESG des « fournisseurs clés » identifiés à l'aide de la solution « Avetta One ».

Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires

Par le biais d'une gouvernance d'entreprise saine, nous souhaitons faire en sorte que chaque décision de gestion soit fidèle à notre objectif et nos valeurs fondamentales, tienne dûment compte de notre souci de durabilité et soit dans l'intérêt de nos parties prenantes. Nos objectifs ESG pour 2025 et au-delà, en ligne directe avec notre engagement envers les objectifs de développement durable (ODD) et le Pacte mondial des Nations Unies, sont soutenus par une gouvernance, une transparence et une éthique d'entreprise solides.

La durabilité est fermement ancrée dans notre stratégie par la révision régulière de tous les enjeux matériels pour l'entreprise et pour nos parties prenantes, la définition de mesures et d'objectifs pertinents et l'adhésion aux politiques environnementales, sociales et de gouvernance. Nos deux organes de gouvernance, le Conseil d'administration et le Comité Exécutif du Groupe, supervisent la mise en œuvre de notre stratégie et de nos impératifs de développement durable et reflètent la culture de bonne gouvernance, de transparence et d'éthique des affaires commune à l'ensemble du Groupe.

Programme et politiques de conformité

Une culture forte de conformité dans l'ensemble du Groupe TITAN, étayée par nos valeurs et nos normes éthiques, est un moteur essentiel de notre performance et une base saine pour atteindre l'excellence opérationnelle. Notre approche disciplinée et nos efforts constants pour assurer la conformité sont rendus possibles par le programme de conformité du Groupe TITAN, un programme dynamique, fondé sur le risque, qui comprend des activités continues de sensibilisation et de formation, d'assurance, de contrôle et de surveillance.

Le Code de conduite de l'entreprise et les Politiques du Groupe véhiculent les règles, les normes et les principes, fournissant les directives nécessaires aux employés et aux collaborateurs. Tous les employés ont un accès illimité aux politiques du Groupe dans toutes les langues locales sur l'Intranet. Les politiques sont également disponibles sur notre site Internet (www.titan-cement.com/about-us/corporate-governance/group-policies).

Les politiques du Groupe couvrent tous les domaines de conformité stratégiques, tels que la lutte contre la corruption, les conflits d'intérêts, la protection des données personnelles, le droit de la concurrence, les sanctions internationales, la dénonciation des abus, l'atténuation des effets sur l'environnement et le climat, les droits de l'homme, la santé et la sécurité. Le corpus de politiques du Groupe est enrichi par la Politique en matière de diversité, d'égalité des chances et d'inclusion et le Code de conduite du Groupe en

matière d'achats, ce qui confirme notre engagement en faveur du développement durable et de la gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement.

En 2022, une attention particulière a été accordée au respect des sanctions internationales. Dans cette optique, nous avons mis en œuvre un système de diligence raisonnable à l'égard des tiers sous la forme d'une série d'activités de contrôle, soutenues par un moteur de niveau international entièrement automatisé et axé sur les données. Il permet l'analyse, l'évaluation et le contrôle renforcé des tiers par l'entreprise, ainsi que l'identification des signaux d'alerte en matière de sanctions, de durabilité et d'autres risques en rapport avec l'intégrité.

La sensibilisation et la formation étant considérées comme

Sommet de la direction du Groupe 2022

150 hauts dirigeants de toutes les régions se sont réunis lors du sommet annuel du Groupe à Athènes, en Grèce

Après quatre années marquées par le travail à distance et la collaboration virtuelle de nos dirigeants à travers le monde, l'équipe de direction en provenance de toutes nos régions s'est réunie lors de notre « Sommet » annuel à Athènes, en Grèce, pour discuter de notre stratégie, de nos objectifs, des avancées de notre transformation et de toutes les opportunités et défis qui nous attendent. Le sommet s'est concentré sur le lancement de trois initiatives stratégiques majeures visant à renforcer la mise en œuvre de la stratégie de TITAN et à accélérer son parcours de transformation axé sur la croissance et les clients :

- Faire croître nos activités
- Mettre le client au centre
- Développer nos talents



Atelier du Sommet de la direction du Groupe 2022

essentielles, un programme de formation à la conformité réglementaire a été lancé dans l'ensemble du Groupe, avec des formations spécialisées pour certains rôles spécifiques, en plus de formations en ligne. Des sessions de formation sur les sanctions internationales, le système de diligence raisonnable à l'égard des tiers et la sensibilisation à la lutte contre la fraude, dispensées en présentiel et à distance, en étroite collaboration avec le service juridique du Groupe, ont constitué le point de départ du programme. Au total, en 2022, 4 774 heures de formation en matière de conformité ont été dispensées à 1 169 employés.

Lutte contre la corruption

Exercer nos activités avec une transparence et une intégrité absolues, et faire preuve d'un sens aigu des responsabilités, sont des engagements forts et non négociables au sein du Groupe

TITAN et constituent des éléments indispensables de notre culture de durabilité et de nos normes éthiques. La gestion efficace des aspects liés à la gouvernance et à l'éthique et la dissuasion en matière de corruption nous paraissent fondamentales pour la mise en œuvre de notre stratégie de durabilité et la réalisation de nos objectifs 2025.

Notre politique de tolérance zéro à l'égard des pots-de-vin et de la corruption dans l'ensemble du Groupe TITAN se traduit par une approche de gestion cohérente et une structure de gouvernance solide, lesquelles sont prescrites dans la Charte de gouvernance d'entreprise du Groupe. Cette politique s'appuie sur un cadre complet d'outils, de contrôles et de mécanismes de dissuasion, supervisé par le comité d'audit et des risques, un comité du Conseil d'administration composé de membres du Conseil non exécutifs et indépendants. Le département Conformité et lutte contre la fraude du Groupe, qui fait partie du département d'Audit interne, du risque et de la conformité du Groupe, a la responsabilité générale de surveiller les risques de conformité et de coordonner les activités de contrôle pertinentes, en coopération avec la direction et le département juridique.

Le Code de conduite et la Politique en matière de lutte contre la corruption du Groupe TITAN énoncent les principes, les règles et les responsabilités, et fournissent des indications spécifiques sur les procédures de prévention et de détection mises en place pour atténuer les risques. Les activités d'évaluation des risques et la détection d'événements défavorables et de signaux d'alerte associés à des tiers qui fournissent des services pour le Groupe TITAN ou en son nom sont réalisées par le biais du système de diligence raisonnable à l'égard des tiers, un ensemble structuré et hautement automatisé d'activités et de mécanismes de contrôle. En 2022, les efforts de formation sur la lutte contre la corruption ont atteint 1 728 heures de formation, avec la participation de 21,7% de la population totale des employés.

Les risques de fraude liés aux activités de l'entreprise sont efficacement atténués par le programme de lutte contre la fraude du Groupe TITAN, un système modulaire et complet intégrant des éléments dynamiques, une évaluation des risques, des activités proactives et une surveillance continue. L'initiative, s'appuyant sur le Cadre du programme de lutte contre la fraude, couvre un large éventail de schémas de fraude possibles liés aux risques de corruption, de détournement d'actifs et d'états financiers. Déployé dans l'ensemble du Groupe, il vise à fournir un bouclier de protection pour les actifs et les ressources, la réputation et la crédibilité de l'entreprise, sa culture et son efficacité opérationnelle. L'accent est mis sur la prévention de la fraude, principalement par le biais des projets d'évaluation des risques de fraude dans les domaines à haut risque, ainsi que sur la détection précoce de tout indice ou cas possible de fraude professionnelle, par le biais de la plateforme de signalement EthicsPoint et de données d'analyse anti-fraude.

En 2022, 9 cas au total ont été signalés via la plateforme EthicsPoint, dont 8 ont déjà fait l'objet d'un examen approfondi par les comités responsables, tandis que des plans d'action de remédiation ont été établis pour tous les cas avérés. Des informations détaillées sont fournies dans le Tableau 2.5.1 « Indicateurs fondamentaux de gouvernance » des États des performances ESG.

En 2022, trois amendes importantes liées à la non-conformité des activités de TITAN avec les lois environnementales ont été infligées. Titan Mid Atlantic a été condamnée à une amende pour violation de la limite d'effluents pour les eaux de lavage et pluviales combinées, violation liée au traitement des rejets sur les sites de béton prêt à l'emploi. Titan Florida LLC a dû régulariser deux dossiers pour ne pas avoir déclaré à temps les résultats des tests d'émissions atmosphériques prévus à la cimenterie de Pennsuco en 2019 et 2020. Des actions correctives visant à améliorer les procédures de

reporting internes et la documentation en temps voulu chez Titan America ont été prises pour éviter que de tels événements ne se reproduisent (voir le Tableau « 2.5.5 Contributions politiques et amendes et autres sanctions non monétaires » à la section « États des performances ESG »).

Droits de l'homme

Conformément aux principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme, TITAN s'engage à respecter et à soutenir le respect des droits de l'homme pour ses employés, les communautés dans lesquelles il opère et ses partenaires commerciaux. Les droits de l'homme sont l'un des domaines clés du Programme de conformité du Groupe TITAN, qui fournit un cadre bien structuré pour gérer les activités pertinentes de manière disciplinée et holistique dans l'ensemble du Groupe.

L'engagement de TITAN pour le respect des droits de l'homme de toutes les populations, et en particulier des parties prenantes qui peuvent être affectées par nos activités, est détaillé conformément aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme dans la Politique RH du Groupe adoptée en 2018.

Afin d'intensifier nos efforts pour garantir la conformité non seulement avec les exigences réglementaires mais aussi avec les exigences ESG, et pour garantir une chaîne d'approvisionnement responsable, un Système complet de diligence raisonnable des tiers, soutenu par un outil en ligne, est déjà fonctionnel. Notre Politique de dénonciation des abus, mise en place en 2020, encourage les salariés à signaler les mauvais comportements, fraudes ou abus éventuels. En parallèle, EthicsPoint, la plateforme de signalement du Groupe lancée en 2020, offre un canal uniforme, anonyme et strictement confidentiel, par le biais d'un outil numérique disponible dans le monde entier, pour faciliter le signalement confidentiel de tout souci et garantir que les incidents sont signalés, examinés et résolus avec un plan de remédiation, si et quand cela est nécessaire, favorisant ainsi une culture de l'intégrité et de la conduite éthique.

Les résultats des retours d'information reçus des parties prenantes locales sur des sujets importants tels que la santé et la sécurité, la diversité, l'égalité des chances et l'inclusion, et les droits du travail sont pris en considération par TITAN, qui gère les risques pertinents à l'aide du Code de conduite du Groupe, de politiques spécifiques et de systèmes de gestion. Les risques liés à ces domaines sont atténués au sein de nos opérations mais aussi au sein de la chaîne d'approvisionnement par la mise en œuvre des critères ESG.

En 2022, notre approche d'engagement avec les communautés locales a été renforcée par l'introduction d'un nouveau cadre d'orientation pour l'engagement des parties prenantes, qui vise à fournir un ensemble efficace et pratique de lignes directrices destinées aux divisions sur l'utilisation de leurs canaux de communication avec les parties prenantes, en se concentrant sur les pratiques recommandées pour l'engagement des parties prenantes dans les opérations clés en priorité, sans exclure ou sous-estimer le retour d'information des autres parties prenantes. Les orientations, qui font actuellement l'objet d'un test pilote dans l'un des pays dans lesquels nous opérons, précisent également les étapes pratiques d'une procédure visant à garantir une approche équitable et réactive pour la collecte et l'évaluation des plaintes des parties prenantes (y compris les employés, les clients, les communautés locales, les ONG, etc.), en tenant compte des spécificités locales de chaque pays. Ces plaintes ou « doléances » peuvent inclure des problèmes environnementaux et sociaux (incidents ou allégations) recueillis par divers canaux de communication et portés à l'attention de la division pour d'éventuels plans de remédiation.

Directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (CSDD)- Feuille de route

En 2022, la Commission européenne a adopté une proposition de directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité. L'objectif de cette directive consiste à encourager un comportement durable et responsable des entreprises et à ancrer les considérations relatives aux droits de l'homme et à l'environnement dans les activités et la gouvernance des entreprises. La directive établit un devoir de diligence des entreprises pour identifier, mettre fin, prévenir, atténuer et rendre compte des incidences négatives sur les droits de l'homme et l'environnement des opérations des entreprises, de leurs filiales et de leurs chaînes d'activités.

En 2022, TITAN a pris l'initiative de former un groupe de travail interne composé d'experts de différentes fonctions du Groupe et a procédé à une évaluation préliminaire des exigences de la proposition de la CSDD, des références mondiales de meilleures pratiques en matière de diligence raisonnable et du niveau de préparation des systèmes de gestion existants au sein de notre Groupe. Une feuille de route pour la mise en œuvre a déjà été élaborée pour 2023-2024, et le Groupe TITAN vise à être prêt à rendre compte de son approche de diligence raisonnable et à répondre aux exigences de la nouvelle directive. La feuille de route prévoit trois « vagues » d'actions - gouvernance, évaluation et gestion des risques - ainsi que le suivi de l'efficacité du système et des pratiques de reporting, qui devraient être en place d'ici fin 2024.

Notre joint-venture au Brésil a déjà réalisé en 2022 sa première évaluation des droits de l'homme selon les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Cadre TCFD

En juin 2017, le Groupe de travail sur les informations financières relatives au climat (TCFD), créé par le Conseil de stabilité financière (FSB) du G20, a publié des recommandations visant à encourager les établissements financiers et les entreprises non financières à

divulguer des informations sur les risques et les opportunités liés au climat. Les recommandations du TCFD sont largement reconnues comme faisant autorité en matière de communication d'informations financièrement importantes sur le climat. La Commission européenne encourage les entreprises à les appliquer, ainsi que le contenu du rapport « Construction and Building Materials Preparer Forum » du TCFD.

Les matériaux de construction sont sensibles aux risques physiques et aux risques de transition liés au climat. Les risques liés à la transition, tels que l'introduction de politiques de tarification du carbone, peuvent entraîner une hausse des coûts opérationnels tout au long de la chaîne de valeur. Les risques physiques, tels que les phénomènes météorologiques extrêmes, pourraient perturber les chaînes d'approvisionnement, interrompre les opérations et endommager les actifs.

Le Conseil d'administration, qui assume la responsabilité globale de la définition de la stratégie de durabilité de l'entreprise, a placé le changement climatique au sommet de l'agenda de développement durable de TITAN. Le Groupe effectue régulièrement un exercice systématique d'évaluation de tous les risques matériels auxquels il est confronté et qui pourraient affecter son modèle économique et ses performances. Cet exercice permet d'identifier les principaux dangers encourus par le Groupe ainsi que les zones géographiques les plus vulnérables dans lesquelles TITAN opère. Ces mécanismes de gouvernance fondamentaux et complémentaires sont soutenus par le département Recherche, innovation et qualité du Groupe, les départements Planification stratégique et Audit interne, risque et conformité du Groupe et le département Performance ESG du Groupe.

Sous la supervision de son principal organe de gouvernance pour les questions liées au climat (ComEx du développement durable) et en collaboration avec des experts reconnus en matière de risques climatiques, le Groupe a travaillé à l'identification, à l'évaluation et à la gestion des risques liés au changement climatique, mais aussi des opportunités liées à la transition vers une économie à faible émission de carbone, conformément au Cadre TCFD présenté à la page 39.

Compléter l'évaluation des risques climatiques du Groupe par des études locales

Étude de cas : Grèce

L'année 2021 a été marquée par de multiples incendies de forêt en Grèce, après une vague de canicule historique qui a affecté le pays, avec des températures atteignant 47°C. En collaboration étroite et directe avec le gouvernement national et local et les autorités compétentes, ainsi qu'avec la Fondation Paul et Alexandra Canellopoulos, TITAN a contribué non seulement à la réponse immédiate aux répercussions des incendies de forêt, mais aussi à l'effort de réhabilitation et de prévention à long terme, ainsi qu'à la préparation et à l'atténuation des effets de la crise climatique.

En vue de mieux comprendre les effets de la crise climatique et de s'y préparer, TITAN Greece a collaboré avec l'Université nationale et Kapodistrienne d'Athènes et l'Observatoire national d'Athènes pour mener à bien l'évaluation et la hiérarchisation sur la période 2026-2045 des risques naturels et climatiques susceptibles d'avoir un impact sur ses installations et les communautés locales au sein desquelles le Groupe opère. Cette étude a été présentée aux autorités locales compétentes afin de les inciter à prendre part à l'adaptation au changement climatique.

L'étude a évalué les risques d'inondations, de coulées de boue et de glissements de terrain à l'aide de modèles et d'outils



Aire étudiée pour les simulations réalisées dans le cas de la centrale de Kamari

statistiques avancés, les risques d'incendies de forêt à l'aide d'indices sur la « probabilité de combustion », la « longueur de flamme » et « l'intensité de la ligne de feu », et a prévu les risques climatiques pour la période 2026-2045 en appliquant des modèles climatiques spécifiques.

Les principaux éléments de l'approche que nous avons appliquée sont :

- l'exposition de nos actifs aux risques liés au changement climatique
- la vulnérabilité de nos actifs face aux risques liés au changement climatique
- les risques financiers induits sur nos actifs par les risques et leur vulnérabilité pertinente.

Des paramètres spécifiques sont utilisés pour mesurer l'impact de chaque danger sur nos actifs, en utilisant une base de référence. Notre méthodologie couvre à la fois les risques physiques tels que la température, les inondations et le stress hydrique, et les risques liés à la transition tels que la tarification du carbone, les atteintes à la réputation et les litiges. En outre, les opportunités liées au changement climatique sont elles aussi analysées et quantifiées. La méthodologie repose sur des principes similaires à ceux des modèles de risque de catastrophe, mais elle est guidée par les données des modèles climatiques et socio-économiques sur les risques liés au climat, en alimentant des modèles économétriques avec des données sur les risques et des données commerciales, et en traduisant le risque en termes financiers afin de fournir des informations pertinentes pour la prise de décision.

En ce qui concerne l'année 2022, notre analyse a été étendue à quatre scénarios de changement climatique basés sur les trajectoires de concentration représentatives (RCP) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), à savoir les scénarios RCP8.5, RCP6.0, RCP4.5 et RCP2.6. Le RCP8.5, le scénario des « émissions élevées », est lié à une augmentation attendue de la température moyenne à la surface du globe de 4,2 à 5,4 en 2100 faute d'un effort mondial majeur pour limiter les GES. Le RCP6.0 est lié à une augmentation attendue de la température moyenne à la surface du globe en 2100 de l'ordre de 2,0°C en raison d'une diminution des GES, tandis que le RCP4.5 est lié à une augmentation attendue de la température moyenne à la surface du globe en 2100 de l'ordre de 3,0°C en raison des émissions de GES qui coïncide avec les engagements de réduction actuels. Enfin, le RCP2.6, le scénario des « émissions faibles », est lié à une augmentation attendue de la température moyenne à la surface du globe de 0,9 à 2,3°C en 2100.

L'évaluation des scénarios climatiques comprend les installations de fabrication de ciment dans l'ensemble des sites opérationnels mondiaux de TITAN, soit 13 de nos installations de fabrication de ciment dans 9 pays situés en Grèce, en Europe du Sud-Est, en Égypte, en Turquie et aux États-Unis. Les principaux risques physiques déjà identifiés pour le Groupe sont les inondations côtières, la sécheresse, le stress hydrique et les températures extrêmes. Le principal risque physique auquel le Groupe est confronté est celui des inondations côtières, tandis que la sécheresse constitue le deuxième risque physique le plus important. TITAN n'est confronté qu'à un risque minime ou nul de cyclones tropicaux liés au changement climatique. L'impact financier des risques physiques est présenté au chapitre C2 du questionnaire du CDP.

Au sein de l'implantation géographique de TITAN, des règles juridiquement contraignantes en matière de changement climatique sont mises en œuvre principalement dans l'UE (ETS) et en Égypte (plafonnement des émissions de CO₂), où les émissions brutes du Scope 1 de nos activités représentent 48,9% du total des émissions du Scope 1 du Groupe. Dans le cadre réglementaire actuel de l'UE, l'exposition financière de TITAN au SCEQE est minimisée car le Groupe n'a pas de déficit de droits d'émissions ETS sur la base de son modèle opérationnel existant. Les usines du Groupe en Grèce et en Bulgarie, où le système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SCEQE) est en vigueur, fonctionnent en phase IV (2021-2030) avec une position longue de quotas de l'UE, qui devrait durer au moins cinq ans, minimisant ainsi l'exposition financière du Groupe.

Le prix des droits d'émission de CO₂ deviendra critique pour le Groupe si le cadre réglementaire change de manière à donner lieu à un déficit. TITAN Egypt suit de près les restrictions sur les émissions liées au carburant imposées par le gouvernement égyptien et des mesures sont prises pour minimiser nos émissions en conséquence, afin d'éviter tout impact économique.

De plus, les opportunités de transition liées au changement climatique ont été identifiées comme suit :

- Innovation : développement de nouveaux produits à faible teneur en carbone pour répondre aux nouvelles préférences de nos clients
- Énergie : approvisionnement en énergie peu émettrice, avec à la clé une possible réduction des coûts énergétiques
- Coûts : des améliorations de l'efficacité énergétique dans l'ensemble des chaînes de production et d'approvisionnement ainsi que l'utilisation efficace des matériaux, de l'eau et la gestion des déchets peuvent conduire à une optimisation des coûts.

Les liens avec les piliers du TCFD sont disponibles à la page 39.

ESG dans la politique de rémunération

TITAN considère que la liaison entre les performances environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) d'une part, et la rémunération des dirigeants d'autre part, peut contribuer à tenir ces derniers responsables de la réalisation des objectifs ESG du Groupe, tout en renforçant le contrôle de l'agenda de développement durable au niveau du Conseil d'administration. Conformément à la politique de rémunération du Groupe, un objectif triennal compatible avec la trajectoire de réduction de nos émissions nettes de CO₂ à 500 kg par tonne de produit cimentier d'ici 2030, approuvée par la SBTi dans le cadre de la trajectoire 1,5°C, est inclus dans les objectifs de performance du plan de rémunération différée (DCP) pour les membres exécutifs du Conseil et les membres du Comité Exécutif. (de plus amples informations sont disponibles dans le Rapport relatif aux rémunérations, p. 65-73).

La réduction des émissions directes nettes de CO₂ par tonne de produit cimentier est également liée à l'évaluation annuelle des performances des responsables des divisions et au système de rémunération (salaire/bonus). Qui plus est, une part de 5% du programme d'incitants à court terme (Short-Term Incentive Scheme, STIP) est liée au taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt et 5% de la prime de performance annuelle de tous les employés faisant l'objet d'une évaluation de performance est liée à la performance en termes de LTIFR.

La Taxonomie de l'UE

En 2022, nous avons élargi notre approche pour répondre aux exigences réglementaires supplémentaires du cadre du règlement sur la taxonomie de l'UE 2020/852, en particulier concernant « l'alignement » des activités économiques commerciales et des produits répondant aux critères et aux exigences des KPI de la taxonomie (chiffre d'affaires, dépenses opérationnelles et dépenses d'investissement). Les exigences de la réglementation concernaient spécifiquement l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, conformément au Règlement délégué de la Commission UE 2021/2178 du 6 juillet 2021 (UE 2021/2139), tandis que les seules activités économiques transitoires éligibles à la taxonomie étaient définies selon les critères du Règlement comme étant liées à la « fabrication de clinker de ciment, de ciment ou de liant alternatif » (code NACE C23.51, conformément à la classification statistique des activités économiques établie par le Règlement (CE) n° 1893/2006). En outre, la production et la vente de cendres volantes peuvent être considérées comme une activité éligible à la taxonomie (code NACE E38.32), mais dont la divulgation n'est pas importante en raison de leur part non significative du chiffre d'affaires total du Groupe. Le Règlement EU 2021/2178 susmentionné précise le contenu et la présentation des informations à divulguer par les

entreprises concernant les activités économiques durables du point de vue de l'environnement, ainsi que la méthodologie à suivre pour se conformer à cette obligation de divulgation.

Conformément à l'article 8 du règlement Taxonomie, nous divulguons que, sur la base des données consolidées du Groupe, 1 349,6 millions d'euros ou 59,2% du chiffre d'affaires du Groupe en 2022 ont été générés par la principale activité économique éligible à la Taxonomie, à savoir la « fabrication de clinker de ciment, de ciment ou de liant alternatif », tandis que le total des investissements pertinents correspondait à 135,5 millions d'euros (56,1% du total des investissements) et le total des dépenses d'exploitation pertinentes correspondait à 72,8 millions d'euros (58,2% du total des dépenses d'exploitation). Les recettes provenant du traitement des cendres volantes n'ont pas dépassé 0,2% du chiffre d'affaires total du Groupe et ont été considérées comme non significatives pour les informations pertinentes.

Dans son reporting des valeurs alignées sur la Taxonomie lié aux indicateurs clés de performance ci-dessus, TITAN a procédé à l'examen et à l'évaluation des dépenses pour tous les produits et projets en lien avec l'activité économique principale en 2022. L'approche adoptée était « ascendante », coordonnée par le Groupe, et s'appuyait sur la contribution des experts de chaque division. La méthodologie d'évaluation a respecté les critères techniques pour la contribution substantielle à deux objectifs environnementaux tels que déterminés par la Taxonomie pour l'activité économique spécifique : Atténuation du changement climatique et Adaptation au changement climatique, à savoir le respect des valeurs seuils de performance en matière d'émissions de CO₂ pour chacun des deux objectifs.

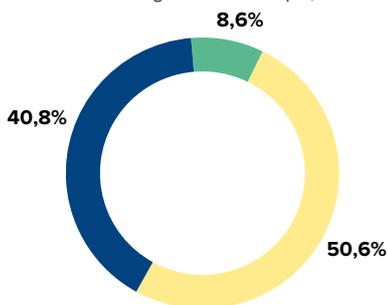
L'évaluation a également permis de s'assurer que l'activité économique répondait aux exigences du principe « Ne pas causer de préjudice important » visé à l'article 3, points (b) et (d), et à l'article 17, et aux « Mesures de protection minimales » visées à l'article 18 de la Taxonomie. Concernant particulièrement la détermination du respect du principe « Ne pas causer de préjudice important », selon les critères techniques des annexes I et II du règlement, TITAN se conforme à toutes les réglementations européennes applicables et adopte les exigences des spécifications de la directive sur les émissions industrielles et les limites d'émission MTD par le biais du processus d'autorisation environnementale des cimenteries (Directive 2010/75/UE). Nous effectuons également une évaluation approfondie au niveau du Groupe et avec une granularité par pays en ce qui concerne la

protection de la biodiversité et la gestion durable des terres et de l'eau, qui constituent des éléments fondamentaux de notre stratégie de durabilité. Afin d'atténuer les impacts de l'extraction des matières premières sur la biodiversité et les écosystèmes, le Groupe a développé des pratiques standard pour la réhabilitation des carrières et la gestion de la biodiversité sur les sites à haute valeur de biodiversité, conformément aux lignes directrices respectives de la GCCA. Il en va de même pour l'eau, pour laquelle nous procédons à une évaluation périodique des zones dans lesquelles nous opérons afin de déterminer les niveaux de risque pour l'eau et de prioriser nos investissements et nos plans d'exploitation en conséquence, tout en nous alignant sur les directives de la GCCA pour mesurer et rendre compte de nos performances en matière d'efficacité de l'eau. La performance environnementale en matière de biodiversité et d'eau fait l'objet d'objectifs spécifiques pour 2025, soulignant notre engagement à contribuer à la prospérité de nos communautés locales et à obtenir un impact local positif lorsque cela est possible. En ce qui concerne l'économie circulaire, notre activité économique contribue activement à l'abandon des combustibles fossiles au profit de combustibles alternatifs dans l'Union européenne et au niveau international, ainsi qu'au remplacement des matières premières par des matières alternatives. La stratégie de décarbonisation de TITAN, relative au co-processing de combustibles alternatifs, constitue un levier crucial et s'aligne sur notre modèle d'économie circulaire visant à promouvoir la réduction des déchets, la réutilisation, le recyclage et la valorisation des matériaux et l'utilisation de l'énergie en tant que priorités essentielles. Grâce au co-processing, l'énergie et les matières premières sont valorisées et la mise en décharge des déchets est réduite. Pour tous les éléments précités, nous fournissons une évaluation de notre performance et de nos priorités clés dans le Tableau 2.5.2 « KPI 2022 relatifs à la Taxonomie » des États des performances ESG. En outre, TITAN a fixé des objectifs ambitieux en matière de gestion de l'efficacité énergétique et de gestion des déchets jusqu'en 2025.

Pour ce qui est des « Mesures de protection minimales », TITAN veille à ce que son activité économique soit conforme aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et les droits énoncés dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme, en adhérant à la mise en œuvre des politiques du Groupe en matière de droits de l'homme,

CHIFFRE D'AFFAIRES ALIGNÉ SUR LA TAXONOMIE

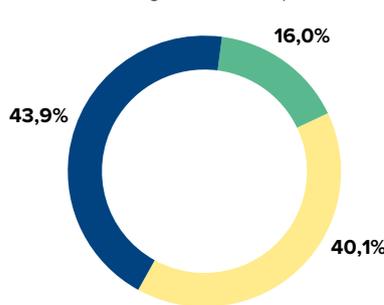
(sur la base de critères de changement climatique)



- Aligné sur la Taxonomie
- Éligible à la Taxonomie (non aligné)
- Non éligible à la Taxonomie

INVESTISSEMENTS ALIGNÉS SUR LA TAXONOMIE

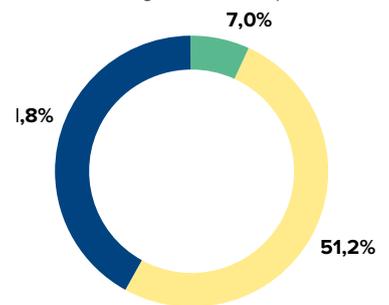
(sur la base de critères de changement climatique)



- Aligné sur la Taxonomie
- Éligible à la Taxonomie (non aligné)
- Non éligible à la Taxonomie

DÉPENSES OPÉRATIONNELLES ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE

(sur la base de critères de changement climatique)



- Aligné sur la Taxonomie
- Éligible à la Taxonomie (non aligné)
- Non éligible à la Taxonomie

de responsabilité sociale des entreprises, de code de conduite, de diversité, d'égalité des chances et d'inclusion, et d'EthicsPoint pour la collecte et l'évaluation des plaintes des employés, etc. (Cette liste n'est pas exhaustive. Voir également le Tableau 2.5.3 « Politiques ESG » dans les États des performances ESG).

Le chiffre d'affaires des produits alignés sur la Taxonomie selon les critères de l'adaptation au changement climatique atteint 8,6% du chiffre d'affaires total du Groupe en 2022, tandis que la part des dépenses d'exploitation (OpEx) atteint 7,0%.

Le chiffre d'affaires des produits alignés sur la Taxonomie selon les critères de l'atténuation du changement climatique atteint 4,6% du chiffre d'affaires total du Groupe en 2022, tandis que la part des dépenses d'investissement (CapEx) et des dépenses d'exploitation (OpEx) atteint 16,0% et 4,0%, respectivement.

Évaluation indépendante de la performance ESG

Nous avons pris l'engagement d'améliorer continuellement notre performance en matière de durabilité et d'aligner davantage nos objectifs sur les attentes de nos parties prenantes. À cette fin, nous collaborons avec les agences de notation ESG et accordons de l'importance à leurs évaluations et à leurs commentaires. Ces trois dernières années, TITAN a reçu des évaluations plus favorables de MSCI, Sustainalytics, ISS, Refinitiv, Moody's ESG Solutions et S&P CSA. En 2022, Titan Cement International a reçu la note MSCI ESG « AA » pour la deuxième année consécutive. Le Groupe TITAN a reçu pour son action climatique la note maximale de « A » de la part de l'organisation environnementale à but non lucratif CDP. Trois cimenciers seulement, dont TITAN, ont atteint ce niveau en 2022, à l'échelle mondiale. Ce classement récompense le leadership de TITAN dans les domaines de la transparence d'entreprise et de la lutte contre le changement climatique. TITAN a par ailleurs obtenu la note « A- » en matière de sécurité de l'eau. Le Groupe TITAN est l'une des 283 entreprises, tous secteurs confondus, à avoir obtenu un « A » dans le domaine du climat, sur près de 15 000 entreprises notées. De plus amples informations sur l'évaluation de la performance ESG du Groupe par les agences de notation ESG sont disponibles sur le site Internet de la Société (<https://www.titan-cement.com/sustainability/esg-ratings/>).

Nous apprécions également le retour d'information que nous recevons chaque année de la part de nos fournisseurs d'assurance externes indépendants. Dans le prolongement de notre engagement à long terme en faveur de la transparence avec nos parties prenantes, TITAN sollicite un examen indépendant de ses performances en matière de durabilité sans interruption depuis 2006. Chaque cycle d'assurance comprend des visites sur site dans un échantillon représentatif des exploitations de TITAN et au siège social du Groupe, avec la participation d'experts en la matière et des équipes de gestion des usines et du Groupe. La vérification du



Réception du prix lors de la cérémonie de remise des prix de la liste A du CDP

rapport annuel intégré 2022 comprenait deux audits d'usine - celui de l'usine de Beni Suef en Égypte et celui de l'usine de Pennsuco aux États-Unis - et l'audit du siège du Groupe, représentant une participation totale de plus de 50 employés au travers du Groupe.

En 2022 également, TITAN, en tant que membre à part entière de la GCCA, a fait l'objet d'un audit réussi par la GCCA et par un vérificateur tiers concernant sa conformité à la charte de durabilité de la GCCA. Au terme d'un audit de deux jours, nous avons reçu des commentaires précieux de la GCCA sur la stratégie de durabilité de TITAN.

Comme indiqué dans le Tableau 2.5.4 de la section Systèmes de gestion du Groupe dans les États des performances ESG, dans le cadre de la certification des cimenteries de TITAN pour les systèmes ISO, nos usines sont auditées par des organismes de certification externes sur une base annuelle, comme l'exigent les normes ISO pertinentes.



RAI 2022 -audits d'assurance à l' usine de Beni Suef, en Égypte, et celle de Pennsuco, aux États-Unis



Participation politique et activités de plaidoyer

TITAN a mis en place une procédure pour l'enregistrement, la consolidation et le reporting annuels des données relatives aux contributions pour l'engagement en politique et autres activités de plaidoyer (lobbying) dans tous les pays où le Groupe opère. Les cas de contributions de ce type au cours des dernières années n'ont été signalés que par nos opérations aux États-Unis (Titan America) et étaient liés au financement de candidats politiques lors d'élections locales, régionales et au niveau de l'État, et il en va de même pour les informations fournies dans le présent rapport au titre des États des performances ESG (voir, en particulier, le « Tableau 2.5.5 Contributions politiques et amendes et autres sanctions non monétaires »).

En 2022, il a été décidé que Titan America mettrait en œuvre une directive interne pour s'engager dans des programmes de sensibilisation proactifs afin de développer des relations à long terme avec les régulateurs et les élus et pour se comporter en entreprise citoyenne responsable et en bon voisin dans les communautés proches de ses opérations aux États-Unis.

Tout engagement politique est conforme à l'ensemble des lois applicables en matière de financement des campagnes.

Responsabilité produits

Dans le but de créer de la valeur pour nos clients et les autres parties prenantes de la chaîne de valeur de la construction, plusieurs initiatives et actions ont été menées tant au niveau des produits que des services.

TITAN a publié plusieurs déclarations environnementales produits (DEP) relatives au ciment, nouvelles ou actualisées, basées sur les orientations et les outils de la GCCA, afin de refléter ses efforts d'amélioration constants en matière de décarbonisation. De nouvelles DEP ont été développées pour des produits prêts à l'emploi innovants tels que le HPC et les mortiers secs Antaeus, ainsi que pour les granulats calcaires de la carrière de Xirorema, la première carrière de granulats dotée d'une DEP en Europe. Des DEP vérifiées par des tiers pour tous les produits en ciment et en béton clés fabriqués en Grèce ont été publiées et mises à jour depuis 2021, marquant notre excellence en matière de produits et de processus et fournissant aux clients les informations dont ils ont besoin pour construire de manière durable. Afin de communiquer l'importance de la décarbonisation et de guider les clients dans le choix de matériaux de construction écologiques, TITAN a lancé en Grèce le système d'évaluation écologique Vesta pour le ciment et le béton, un système d'étiquetage privé vérifié par une tierce partie qui classe les produits en fonction de leur carbone incorporé par rapport à leurs caractéristiques techniques (performance). Vesta a eu un grand retentissement sur les clients B2B tels que les producteurs de béton prêt à l'emploi, les entreprises de préfabrication et de mortier, facilitant la transition vers des ciments à faible empreinte carbone.

TITAN a offert un service précieux aux clients pionniers des secteurs du béton prêt à l'emploi et de la préfabrication qui sont tenus (par exemple par les schémas de certification durable tels que LEED, BREEAM, etc.) de déclarer la performance environnementale de leurs produits réalisés avec des ciments TITAN. TITAN a apporté son expertise interne à ces clients, en les aidant à procéder à des évaluations du cycle de vie et à établir des DEP approuvées par des tiers pour leurs produits. Cette initiative en cours donne une impulsion majeure à la sensibilisation de l'industrie à la décarbonisation.

Toutes les fiches de données de sécurité (SDS) de nos produits respectent les exigences du règlement européen sur les produits chimiques (REACH) et du règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage (CLP) en fournissant des informations sur la santé, la sécurité et l'environnement. S'agissant du ciment en sac, les informations relatives à la sécurité d'utilisation sont imprimées sur le sac, tandis que pour les clients qui achètent du ciment en vrac, toutes les informations pertinentes sont fournies avec le document de livraison. En ce qui concerne les ciments commercialisés dans l'UE et au Royaume-Uni, les fiches de données de sécurité des différents produits à base de ciment sont enregistrées auprès de l'autorité compétente de chaque pays.

Satisfaction des clients

TITAN Greece obtient une vue d'ensemble de la satisfaction de ses clients en menant des enquêtes ad hoc sur base thématique (par exemple, les produits en sacs) et des enquêtes régulières, axées sur des domaines précis, comme décrit dans notre système de gestion de la qualité. La marque TITAN jouit d'une grande reconnaissance pour sa valeur, ses caractéristiques techniques, sa facilité d'utilisation, son esthétique et sa durabilité. Ces enquêtes sont destinées à évaluer nos performances dans des domaines tels que la qualité perçue, la gamme de produits, la prise en compte des besoins particuliers, les prix, les délais de livraison, la comparaison avec la concurrence, etc. Les résultats sont évalués selon une approche quantitative et qualitative par nos équipes de vente, de marketing et de contrôle de la qualité.

Chez Titan America, les enquêtes auprès des clients ont lieu généralement tous les deux ans et sont réalisées par un tiers indépendant. Les enquêtes mentionnent un score de promotion net (NPS), qui indique la probabilité qu'un client recommande Titan en tant que fournisseur à quelqu'un d'autre. Les enquêtes couvrent tous les aspects, y compris le service, la qualité, la livraison, l'assistance et la facturation. Toutes les réponses aux enquêtes sont soigneusement examinées et utilisées pour apporter des améliorations en continu.

Dans l'ensemble, dans toutes les régions, nous utilisons des bases de données en ligne pour assurer le suivi des plaintes, des matériaux défectueux et de toute autre contribution des clients. Ces informations sont régulièrement examinées par la direction afin de

Récompenses pour les produits

TITAN a été récompensé dans le cadre du concours Corporate Superbrands Greece 2021-2022, en obtenant le score le plus élevé dans la catégorie des matériaux de construction. TITAN s'est distingué par la haute qualité des produits et des services qu'il offre à ses clients locaux et internationaux. Les prix Superbrands sont décernés dans 85 pays. Les activités de Titan America ont

reçu les prix suivants en 2022 :

1. National Ready Mix Concrete Association (NRMCA) "Excellence in Quality Award": Titan Florida Ready Mix, S&W Ready Mix, Titan Virginia Ready Mix
2. ACI New Jersey Chapter "Grand Award": Essex Cement



répondre aux préoccupations légitimes des clients et de prendre des mesures correctives si nécessaire.

Invasion de l'Ukraine par la Russie

Le conflit militaire qui a suivi l'invasion de l'Ukraine par la Russie a engendré des incertitudes géopolitiques ayant des répercussions macroéconomiques. Le monde reste pris en otage par les événements tragiques qui se déroulent en Ukraine et qui engendrent non seulement des souffrances et des pertes humaines, mais aussi des conséquences néfastes pour l'économie mondiale sous la forme de pressions inflationnistes, de perturbations de la chaîne d'approvisionnement et d'incertitudes géopolitiques croissantes. Le Groupe TITAN n'est pas exposé à l'Ukraine, à la Russie ou à d'autres régions touchées. Néanmoins, les tendances du secteur de l'énergie et les implications macroéconomiques plus larges devraient avoir un impact sur les tendances du marché et accroître encore les risques d'inflation.

Transparence

Depuis plus de 30 ans, TITAN rend compte chaque année de ses performances en matière de finances et de durabilité, ce qui témoigne de son engagement en faveur de la transparence et de l'information et de l'engagement réguliers et complets des parties prenantes. Nous rendons compte de tous les enjeux importants pour nos parties prenantes et mesurons nos performances par rapport à des indicateurs clés de durabilité, conformément aux normes d'information internationalement reconnues. Parallèlement, le Groupe encourage, normalise et aide ses divisions à publier des rapports de durabilité annuels (ou rapports intégrés), ce qui accroît notre transparence et notre engagement envers nos parties prenantes au niveau local. En 2022, 8 divisions ont publié leur rapport annuel sur la durabilité ou leur rapport intégré.

Dans de nombreuses régions où le Groupe opère, les données relatives aux émissions atmosphériques sont disponibles sur des plateformes publiques. Nos cimenteries en Grèce, en Macédoine du Nord et en Serbie facilitent ces initiatives, tandis que nos cimenteries en Égypte et en Turquie fournissent aux autorités locales un accès à des plateformes similaires. En outre, une plateforme de sensibilisation au co-processing dans l'industrie du ciment est disponible pour nos parties prenantes en Grèce.

En outre, Titan Cement International S.A. étant une société basée dans l'UE, nous sommes inscrits au registre de transparence de l'UE (numéro d'identification TR : 447669443576-63), ce qui garantit et favorise une représentation des intérêts transparente et éthique. Le registre de transparence est une base de données recensant les organisations qui tentent d'influencer le processus de mise en œuvre des politiques des institutions européennes. De cette façon, le registre permet un examen public, donnant aux citoyens et aux autres groupes d'intérêt la possibilité de suivre les activités de plaidoyer.

Séisme en Turquie

Nous sommes dévastés par la tragédie indicible qu'a causé le tremblement de terre survenu dans le sud-est de la Turquie en février 2023. Adoçim Çimento, notre entreprise TITAN en Turquie, bien que n'ayant pas été touchée, a été parmi les premières à lancer une campagne de dons. Des biens de secours, notamment de la nourriture, des vêtements et des appareils de chauffage, ont été expédiés aux habitants de l'une des régions les plus touchées, et ce moins de 48 heures après le tremblement de terre. Nous avons également fourni du carburant et de la nourriture à l'équipe de secours grecque. D'autres initiatives sont d'ores et déjà prévues, tant au niveau du Groupe que de nos divisions, tandis que nos équipes en Turquie travaillent en étroite collaboration avec les autorités locales afin d'en savoir plus sur la manière dont nous pouvons aider les communautés touchées.

États des performances ESG

Approche adoptée par TITAN concernant le reporting des performances ESG au sein du Rapport annuel intégré

L'approche choisie par TITAN pour le reporting des performances ESG s'inscrit dans le prolongement de ses engagements volontaires vis-à-vis des principes de l'IIRC, de la communication sur le progrès du Pacte mondial des Nations Unies, de la charte et des lignes directrices de la GCCA, ainsi que des exigences du TCFD, et assure le lien avec le cadre du Sustainability Accounting Standards Board (SASB). En 2022, notre approche a été encore élargie de manière à pouvoir couvrir les exigences réglementaires additionnelles du règlement Taxonomie de l'UE, en particulier au regard de « l'alignement » des activités économiques et des produits des entreprises. Les exigences réglementaires portaient spécifiquement sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci en 2022, tandis que les seules activités économiques matérielles et éligibles à la Taxonomie définies selon les critères du règlement étaient liées à la fabrication de clinker de ciment, de ciment ou de liant alternatif (code NACE C23.51, conformément à la classification statistique des activités économiques établie par le règlement (CE) n° 1893/2006).

Modifications apportées à la structure et au contenu des États des performances ESG dans le Rapport annuel intégré 2022 (RAI)

Nouveaux Indicateurs clés de performance (KPI) et autres informations désormais publiés pour chaque domaine prioritaire :

- Décarbonisation et numérisation : Émissions spécifiques de GES/CO₂ des Scopes 1, 2 et 3 couvrant le ciment et le clinker produits et achetés à la fois jusqu'en 2030 (ou « court terme ») et jusqu'en 2050 (ou « long terme ») et émissions absolues de GES/CO₂ du Scope 3 des combustibles fossiles vendus dans le Tableau 2.1.
- Environnement de travail propice à la croissance : Indicateurs clés de performance relatifs aux programmes de congés parentaux et aux employés en situation de handicap dans le Tableau 2.2.
- Impact local positif : PM10 en dessous des émissions atmosphériques absolues, et Utilisation totale des surfaces liées à la réhabilitation des carrières dans le Tableau 2.3.
- Approvisionnement responsable : Consommation d'eau par source, consommation dans les zones présentant d'importants risques liés à l'eau, y compris les zones assorties d'un stress hydrique élevé, et consommation en % de l'eau recyclée. Consommation et production d'énergie pour la quantité totale d'énergie consommée au sein de l'organisation, part en % de l'électricité consommée et part en % des énergies renouvelables consommées. Gestion des déchets exprimée en pourcentage par type de traitement (compostage, recyclage ou mise en décharge), quantité de déchets dangereux et non dangereux en poids destinés à l'élimination par type de traitement et flux de déchets, et élimination des déchets dangereux avec ventilation selon la destination ou l'utilisation. Voir Tableau 2.4.
- Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires : pour les heures de formation sur la lutte contre la corruption (Tableau 2.5.1), recettes provenant des produits liés à la durabilité et part en % des ventes nettes provenant des produits liés à la durabilité dans le Tableau 2.5.2. Nous avons ajouté le Tableau 2.5.10 « Indicateurs de création de valeur » et inséré le nouveau Tableau 2.5.11 « Faire le lien entre nos divulgations et la COP de TITAN conformément à la plateforme améliorée du Pacte Mondial des Nations Unies ». Notre COP (communication des progrès) est un rapport distinct, mis à la disposition du public sur la plateforme du Pacte Mondial des Nations Unies (références et lien vers le site web dans le Tableau 2.5.11).

Années de référence pour les KPI

Pour le suivi des progrès relatifs aux objectifs ESG 2025, l'année

de référence, le cas échéant, est 2020. Pour les émissions de CO₂, tous les objectifs d'émissions spécifiques brutes du SBTi ont pour année de référence 2020, à l'exception de l'objectif relatif aux émissions absolues de GES du Scope 3 résultant de l'utilisation de combustibles fossiles vendus, lequel prend pour référence l'année 2020. En outre, conformément au protocole de Kyoto, l'objectif d'émissions spécifiques nettes de CO₂ se réfère à l'année 1990.

Consolidation des données pour l'établissement des KPI

La consolidation (agrégation) des indicateurs de performance ESG (KPI) a été effectuée selon les méthodologies suivantes :

1. Concernant les enjeux matériels : « Un modèle d'entreprise à l'épreuve de l'avenir dans un monde en carbone », « Impact environnemental positif », « Efficacité, recyclage et valorisation des ressources, contribution l'économie circulaire », la consolidation a été effectuée sur base de la part des capitaux propres détenus par le Groupe à fin 2022.
2. Concernant les enjeux matériels : « Innovation axée sur la numérisation et la décarbonisation », « Un environnement de travail sûr et sain », « Un lieu de travail caractérisé par la diversité et l'inclusion », « Développement continu de notre personnel », « Impact social positif », « Impact économique positif » et « Chaîne d'approvisionnement fiable et durable », la consolidation a été réalisée avec une contribution de 100% pour toutes les filiales, indépendamment du pourcentage de la part de propriété détenue par TITAN.
3. Enfin, en ce qui concerne la « Bonne gouvernance, transparence et éthique », la consolidation des données relatives à la « Conformité et éthique des affaires » a été effectuée selon le point (2) ci-dessus, tandis que les données et informations relatives aux aspects « Structure du Conseil d'administration » et « Efficacité du Conseil » sont spécifiques au Conseil d'administration du Groupe TITAN.

Une liste détaillée des filiales du Groupe TITAN et des « parts des capitaux propres » de TITAN est fournie dans le Tableau 2.5.8, dans cette section des états des performances ESG. Les performances des années précédentes ont été recalculées afin de refléter les changements de la part des capitaux propres en 2022, uniquement lorsque cela était nécessaire.

Les indicateurs portant la mention « (Brésil incl.) » comprennent la performance de notre JV au Brésil (Apodi) ainsi que la performance de toutes les autres filiales de TITAN, tandis que les indicateurs dénués de cette mention excluent la performance du Brésil. Faute de contribution significative, les données des autres joint ventures, à l'exception d'Apodi, n'ont pas été consolidées dans les indicateurs.

L'utilisation de taux de change « annuels moyens » pour les devises de toutes les filiales de TITAN en 2022 était conforme à la politique comptable de TITAN en matière de conversion des devises étrangères, en particulier pour les produits et les charges du compte de résultat et du résultat global.

Voir les Notes ci-dessous pour faciliter l'examen des états des performances ESG (en rapport avec les KPI figurant sous les Tableaux 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, et 2.5.1).

Assurance : KPI spécifiques inclus dans le champ d'application de la mission d'assurance des ERM Certification and Verification Services (ERM CVS) (« Rapport d'assurance indépendant » établi par ERM CVS).

GCCA : KPI spécifiques calculés selon les engagements sectoriels intégrés par TITAN conformément à la charte et aux lignes directrices-cadres de la GCCA. Voir Tableau 2.5.9.

Pacte mondial des Nations Unies : TITAN respecte les exigences de reporting du Pacte mondial des Nations Unies concernant la Communication sur le progrès (COP), conformément à la plateforme améliorée et aux lignes directrices publiées par le Pacte en 2022. Voir Tableau 2.5.11.

CNUCED : TITAN a adopté dans son cadre de reporting les KPI applicables conformément aux Lignes directrices sur les indicateurs de base pour le reporting sur la durabilité et l'impact des ODD (dernière publication en 2022).

TCFD : TITAN établit ses rapports conformément aux recommandations du groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD).

SASB : TITAN s'aligne sur les exigences du Sustainability Accounting Standard Board (SASB), ce dernier ayant fusionné avec l'International Integrated Reporting Council (IIRC) en 2021 pour constituer la Value Reporting Foundation (VRF). En 2022, la VRF a été reprise par l'International Financial Reporting Standards (IFRS) Foundation en vue d'appuyer les travaux de l'International Sustainability Standards Board (ISSB).

Lignes directrices pour les indicateurs clés de performance et autres publications

Le Tableau 2.5.9 « Normes sectorielles et autres pour les informations extra-financières en 2022 » fournit des références détaillées pour les documents d'orientation du secteur (GCCA) et d'autres institutions mondiales (CNUCED et Pacte mondial des Nations Unies) qui sont intégrés dans la méthode de reporting de TITAN. Les liens entre les KPI sont illustrés dans les états des performances ESG pour tous les domaines prioritaires suivants : Décarbonisation et numérisation (voir Tableau 2.1), Un environnement de travail propice à la croissance (Tableau 2.2), Impact local positif (Tableau 2.3), Approvisionnement responsable (Tableau 2.4), et Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires (Tableaux 2.5.1 et 2.5.10) ; en ce qui concerne les directives relatives au reporting dans le cadre de la COP du Pacte mondial des Nations Unies, voir le Tableau 2.5.11.

États des performances ESG -

1. Enjeux matériels

	Groupe TITAN	Albanie	Bulgarie	Égypte	Grèce
1	Un modèle d'entreprise prêt pour un monde neutre en carbone	Un environnement de travail sûr et sain pour nos employés et nos partenaires commerciaux	Un environnement de travail sûr et sain	Gestion de l'environnement et de l'énergie	Satisfaction de nos clients avec des produits et services durables, innovants et de qualité
2	Un environnement de travail sûr et sain	Implication, développement continu et bien-être des employés	Relations clientèle	Santé et sécurité	Impact net positif sur la société, l'économie et l'environnement au niveau local
3	Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires	Satisfaction de la clientèle	Développement et bien-être des employés	Compétitivité et résilience du modèle d'entreprise	Santé, sécurité et bien-être pour nos employés
4	Un lieu de travail caractérisé par la diversité et l'inclusion	Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires	Atténuation du changement climatique et adaptation	Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires	Un modèle d'entreprise prêt pour un monde neutre en carbone
5	Impact social économique et environnemental positif au niveau local	Contribution au bien-être de nos communautés locales	Qualité et durabilité des produits	Impact positif pour nos communautés	Bonne gouvernance, transparence et éthique
6	Innovation axée sur le numérique et la décarbonisation	Gestion environnementale	Consommation efficace de l'énergie et des ressources naturelles (eau, matières premières et combustibles)	Implication et développement des employés	Efficacité, recyclage et revalorisation des ressources, contribution à l'économie circulaire
7	Développement continu de notre personnel	Chaîne d'approvisionnement responsable, fiable et durable	Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires		Innovation axée sur le numérique et la décarbonisation
8	Chaîne d'approvisionnement fiable et durable	Relations avec les parties prenantes et engagement auprès de ces dernières	Durabilité des communautés		Implication et développement continu des employés
9	Efficacité, recyclage et revalorisation des ressources, contribution à l'économie circulaire	Changement climatique et énergie	Chaîne d'approvisionnement responsable et fiable		Chaîne d'approvisionnement fiable et durable
10		Innovation en termes de modèle d'entreprise	Préservation de la biodiversité		Un lieu de travail caractérisé par la diversité et l'inclusion
11					

Autres enjeux matériels pour les parties prenantes, sur la base de la plus récente validation de la matérialité, en 2022

	Albanie	Bulgarie	Égypte	Grèce
1	S.o.	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts visuels • Sécurité des données • Résilience du modèle d'entreprise • Bien-être de la clientèle 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de l'environnement légal et réglementaire • Développement continu de notre personnel 	<ul style="list-style-type: none"> • Comportement compétitif • Accès et abordabilité • Pratiques de vente et labellisation des produits

Niveau des enjeux matériels :

Enjeux matériels mondiaux

Enjeux matériels sectoriels

Enjeux matériels locaux

Tableaux

Kosovo	Macédoine du Nord	Serbie	Turquie	États-Unis
Un environnement de travail sûr et sain pour nos employés et nos partenaires commerciaux tout au long de la chaîne de valeur	Gestion environnementale des impacts locaux et protection des ressources naturelles	Protection de l'environnement et investissements	Santé, sécurité et bien-être	Protéger nos collaborateurs et promouvoir la santé et la sécurité
Performance environnementale	Un environnement de travail sûr et sain pour nos employés et nos partenaires commerciaux	Un environnement de travail sûr et sain	Marketing et satisfaction de la clientèle (qualité, innovation produit et sécurité)	Optimiser et développer l'accès aux matériaux de base, y compris le ciment
Engagement et contribution envers nos communautés locales	Gagner la confiance de nos clients et améliorer leur satisfaction	Emploi et bien-être des employés	Gestion environnementale	Attirer, développer et conserver les talents dans un esprit d'ouverture, d'intégration et de diversité
Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires	Bonne gouvernance et éthique des affaires	Performance économique et présence sur le marché	Bonne gouvernance, conformité et éthique des affaires	Atténuer les impacts du changement climatique et optimiser la consommation énergétique
Implication et développement des employés	Continuer à s'engager et à contribuer à la durabilité de nos communautés locales	Qualité et sécurité des produits	Implication et collaboration des employés, et développement du personnel	Innovation et adaptation rapide
Changement climatique et efficacité énergétique	Décarbonisation, efficacité énergétique et résilience du modèle d'entreprise	Dialogue avec les parties prenantes et bien-être des communautés	Changement climatique et énergie	Gestion active de la biodiversité et des écosystèmes (y compris l'eau)
Un lieu de travail caractérisé par la diversité et l'inclusion	Implication, développement et bien-être des employés	Changement climatique et énergie	Utilisation efficace des ressources et contribution à une économie circulaire	Relations et engagement communautaires ; permis d'exploitation
Chaîne d'approvisionnement responsable, fiable et durable	Assurer le maintien d'une chaîne d'approvisionnement durable et fiable	Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires	Croissance durable et infrastructures résilientes	Durabilité du béton / Durabilité de nos produits
		Chaîne d'approvisionnement responsable et durable	Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement	Réglementation à venir ; complexité croissante de la réglementation
		Utilisation responsable des ressources et contribution à une économie circulaire, biodiversité et gestion des forêts	Licence sociale d'exploitation et contribution à la durabilité des communautés locales	Communication (interne et externe)
			Numérisation	Réputation de la marque et exposition via les médias sociaux
Kosovo	Macédoine du Nord	Serbie	Turquie	États-Unis
<ul style="list-style-type: none"> •Bien-être de la clientèle •Confidentialité des données clients •Sécurité des données •Accès et abordabilité •Conception de produits et gestion du cycle de vie 	<ul style="list-style-type: none"> •Conception de produits et gestion du cycle de vie 	<ul style="list-style-type: none"> •Accès et abordabilité •Comportement compétitif •Sécurité des données 	<ul style="list-style-type: none"> •Impacts visuels •Impacts du changement climatique •Accès et abordabilité •Diversité et inclusion 	<ul style="list-style-type: none"> •Économie circulaire •Chaîne d'approvisionnement durable •Gestion environnementale •Sécurité des données •Comportement compétitif Numérisation

Notes

La première colonne du Tableau 1 indique l'ordre de priorité des enjeux matériels pour le Groupe TITAN et pour les différentes divisions, en fonction des résultats de l'évaluation de la matérialité du dernier cycle, respectivement en 2020 et 2021. En 2022, dans le cadre de la validation de l'évaluation de la matérialité, des problèmes supplémentaires ont été identifiés et sont également présentés.

Au sujet des définitions :

Les limites du rapport pour chaque enjeu matériel sont régies par les principes suivants : « priorité stratégique et orientation future », « connectivité de l'information », « relations avec les parties prenantes », « matérialité », « concision », « fiabilité et exhaustivité », et « cohérence et comparabilité », conformément aux orientations de l'International Integrated Reporting Council (IIRC)¹ :

Priorité stratégique et orientation future

Le rapport annuel intégré de TITAN donne un aperçu de la stratégie de l'organisation et de la façon dont elle est liée à sa capacité de créer de la valeur à court, moyen et long terme, ainsi qu'à son usage et à ses impacts sur les capitaux (financier, manufacturier, intellectuel, humain, social et relationnel et naturel). Nous soulignons au sein du rapport les risques, opportunités et dépendances significatifs qui découlent du positionnement de l'organisation sur le marché et de son modèle d'entreprise.

Connectivité de l'information

Nous aspirons au sein du rapport à traiter le lien entre les informations financières et non financières, afin de fournir une vision globale de la combinaison, de l'interdépendance et des dépendances entre tous les facteurs qui affectent la capacité de l'organisation à créer de la valeur au fil du temps. Le rapport assure la connectivité de l'information à travers les rapports de gestion, l'analyse et la prise de décision.

Relations avec les parties prenantes

TITAN éclaire le lecteur sur la nature et la qualité des relations de l'organisation avec ses principales parties prenantes, notamment sur la manière et la mesure dans laquelle l'organisation comprend, prend en compte et répond à leurs besoins et intérêts légitimes. Le rapport présente l'approche adoptée concernant l'engagement avec les parties prenantes, garantissant un retour d'information et fournissant des explications utiles sur les aspects qui leur sont importants, notamment sur les questions économiques, environnementales et sociales qui affectent également la capacité de l'organisation à créer de la valeur.

Matérialité

Un enjeu est matériel s'il est d'une pertinence et d'une importance telles qu'il pourrait influencer de manière substantielle les évaluations des fournisseurs de capitaux financiers en ce qui concerne la capacité de l'organisation à créer de la valeur à court, moyen et long terme. Pour déterminer si une question revêt un caractère matériel ou non, la direction générale de TITAN et les personnes chargées de la gouvernance examinent si la question a, ou pourrait avoir, une incidence importante sur stratégie de l'organisation, son modèle d'entreprise ou un ou plusieurs des capitaux qu'elle utilise ou affecte.

Concision

Le rapport de TITAN reprend suffisamment de contexte pour comprendre la stratégie, la gouvernance, la performance et les perspectives de l'organisation sans être alourdi par des informations moins pertinentes, de nature redondante. Les informations relatives aux enjeux matériels comprennent des informations concises qui étayent les éléments ci-dessus. Nous recherchons également un équilibre dans notre rapport entre la concision et les autres Principes directeurs, en particulier l'exhaustivité et la comparabilité.

Fiabilité et exhaustivité

Le rapport englobe toutes les questions liées à nos enjeux matériels et fournit des informations tant positives que négatives quant aux performances de TITAN dans tous les domaines prioritaires de notre cadre de matérialité, de manière équilibrée et sans erreur matérielle. La fiabilité des informations divulguées par TITAN est renforcée des mécanismes efficaces de contrôle interne et de systèmes de reporting, par la mobilisation des parties prenantes, par des audits internes et par la mise en œuvre de processus internes et de pratiques opérationnelles standard, ainsi que par la vérification indépendante (externe) de vérificateurs tiers. En ce qui concerne l'exhaustivité, TITAN s'assure que toutes les informations matérielles ont été identifiées en tenant compte de la matérialité de notre secteur, qui faisait partie intégrante de l'évaluation du dernier cycle de matérialité (2020).

Cohérence et comparabilité

Nous assurons la cohérence des informations communiquées en veillant à ce que les politiques de reporting de TITAN soient suivies de manière systématique d'une période de déclaration à l'autre, à moins qu'un changement ne soit requis à des fins d'amélioration de la qualité des informations. Cela inclut le reporting des mêmes indicateurs clés de performance, en partant du principe qu'ils continuent d'être matériels d'une période de reporting à l'autre. Lorsque nous apportons des changements importants, nous en expliquons sans délai la raison et décrivons (et quantifions si cela est possible et important) leur impact. La comparabilité des informations publiées est destinée à permettre la comparaison avec d'autres organisations dans la mesure où elle est importante pour la capacité de l'organisation à créer de la valeur dans le temps. En ce qui concerne la comparabilité, les informations contenues dans le rapport de TITAN sont présentées de manière à permettre une comparaison avec d'autres organisations du même secteur, en suivant le cadre commun convenu des lignes directrices pour la performance en matière de durabilité dans les domaines de la santé et de la sécurité et de l'environnement, en fournissant des informations sur la base d'indicateurs de performance standardisés avec des définitions communes à toutes les entreprises du secteur et en utilisant des données de référence, telles que des références sectorielles ou régionales.

1. Source : « The International <IR> Framework » (IIRC, janvier 2021). De plus amples informations sur l'IIRC sont disponibles sur son site web www.theiirc.org.

2. TITAN utilise le terme équivalent de « portée ».

2. Indicateurs clés de performance ESG (KPI)

2.1 Domaine prioritaire : Décarbonisation et numérisation

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2022	2021	2020	2019	2018	Assurance	GCCA	UNGC	CNUCED	TCFD	SASB	ODD et Cibles
------	--------------------------------	-------	------	------	------	------	------	-----------	------	------	--------	------	------	---------------

2.1.1 Enjeu matériel : Un modèle d'entreprise à l'épreuve de l'avenir dans un monde neutre en carbone

Activités de production de ciment et de produits cimentiers

1.1	Émissions de CO ₂ brutes du Scope 1 ³	En millions de tonnes	9,8	10,5	9,9	10,3	11,1	●	●	●	●	●	EM-CM-110a.1	ODD 9.4
1.2	Émissions de CO₂ brutes du Scope 1 (Brésil incl.)^{1,2}	En millions de tonnes	10,2	11,0	10,4	10,7	11,5		●	●	●	●	EM-CM-110a.1	
1.3	Grèce	En millions de tonnes	2,5	2,9	2,5	3,0	3,0		●	●	●	●		
1.4	États-Unis (Brésil incl.) ^{1,2}	En millions de tonnes	2,6	2,7	2,7	2,6	2,5		●	●	●	●		
1.5	Europe du Sud-Est	En millions de tonnes	2,4	2,6	2,5	2,5	2,5		●	●	●	●		
1.6	Méditerranée orientale	En millions de tonnes	2,7	2,8	2,8	2,6	3,5		●	●	●	●		
1.7	Émissions de CO ₂ spécifiques brutes du Scope 1	kg/t de produit cimentier	648,2	681,9	697,9	701,1	708,8	●	●	●		●		
1.8	Émissions de CO ₂ spécifiques brutes du Scope 1 (Brésil incl.) ^{1,2}	kg/t de produit cimentier	646,4	678,3	694,7	698,3	704,5		●	●		●		
1.9	Taux de couverture des émissions de CO ₂ brutes du Scope 1	% de la production de clinker	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0							
1.10	Émissions de CO ₂ brutes du Scope 1 visées par les réglementations restrictives	%	51,1	51,2	49,8	55,1	56,9			●	●		EM-CM-110a.1	
1.11	Émissions de CO ₂ brutes du Scope 1 visées par les réglementations restrictives (Brésil incl.) ^{1,2}	%	48,9	48,9	47,7	53,0	54,9			●	●		EM-CM-110a.1	
1.12	Émissions de CO ₂ nettes du Scope 1	En millions de tonnes	9,3	10,1	9,6	10,0	10,8	●	●	●	●	●		
1.13	Émissions de CO₂ nettes du Scope 1 (Brésil incl.)^{1,2}	En millions de tonnes	9,8	10,5	10,1	10,4	11,2		●	●	●	●		
1.14	Grèce	En millions de tonnes	2,3	2,7	2,3	2,8	2,8		●	●	●	●		
1.15	États-Unis (Brésil incl.) ^{1,2}	En millions de tonnes	2,5	2,7	2,6	2,6	2,5		●	●	●	●		
1.16	Europe du Sud-Est	En millions de tonnes	2,4	2,5	2,4	2,5	2,5		●	●	●	●		
1.17	Méditerranée orientale	En millions de tonnes	2,6	2,7	2,7	2,5	3,4		●	●	●	●		
1.18	Émissions de CO ₂ spécifiques nettes du Scope 1	kg/t de produit cimentier	619,8	654,2	674,0	676,6	686,1	●	●	●		●		
1.19	Émissions de CO ₂ spécifiques nettes du Scope 1 (Brésil incl.) ^{1,2}	kg/t de produit cimentier	619,0	651,6	671,7	674,5	682,4		●	●		●		

RAPPORT DE GESTION
REVUE DE LA PERFORMANCE ESG

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2022	2021	2020	2019	2018	Assurance	GCCA	UNGC	CNUCED	TCFD	SASB	ODD et Cibles
1.20	Taux de couverture des émissions de CO ₂ nettes du Scope 1	% de la production de clinker	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0							ODD 9.4
1.21	Émissions de CO ₂ nettes du Scope 1 évitées (cumul depuis 1990) ⁴	En millions de tonnes	33,6	31,2	29,3	27,8	26,3			●	●	●		
1.22	Émissions de CO ₂ du Scope 2 ^{5,6}	En millions de tonnes	0,7	0,8	0,9	0,9	1,0	●	●	●	●	●		
1.23	Émissions de CO₂ du Scope 2 (Brésil incl.)^{1,2}	En millions de tonnes	0,7	0,8	0,9	0,9	S.o.		●	●	●	●		
1.24	Grèce	En millions de tonnes	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3		●	●	●	●		
1.25	États-Unis (Brésil incl.) ^{1,2}	En millions de tonnes	0,1	0,1	0,1	0,1	S.o.		●	●	●	●		
1.26	Europe du Sud-Est	En millions de tonnes	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3		●	●	●	●		
1.27	Méditerranée orientale	En millions de tonnes	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3		●	●	●	●		
1.28	Émissions de CO ₂ spécifiques du Scope 2	kg/t de produit cimentier	48,7	51,5	61,0	62,2	64,0		●	●		●		
1.29	Émissions de CO ₂ spécifiques du Scope 2 (Brésil incl.) ^{1,2}	kg/t de produit cimentier	47,0	49,3	58,29	59,90	S.o.							
1.30	Taux de couverture des émissions de CO ₂ du Scope 2	% de la production de clinker	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0							
1.31	Émissions de CO ₂ du Scope 3 ^{2,7,12}	milliers de tonnes	1 744,5	1 564,1	1 669,7	S.o.	S.o.	●	●			●		
1.32	Émissions de CO₂ du Scope 3 (Brésil incl.)^{1,2,12}	milliers de tonnes	1 827,4	1 647,1	1 754,6	S.o.	S.o.		●			●		
1.33	Catégorie 1 - Biens et services achetés ^{2,13}	milliers de tonnes	385,4	385,9	425,8	S.o.	S.o.	●	●			●		
1.34	Catégorie 3 - Combustibles et activités liées à l'énergie ²	milliers de tonnes	829,8	710,0	714,9	S.o.	S.o.	●	●			●		
1.35	Catégorie 4 - Transport et distribution en amont ²	milliers de tonnes	141,1	127,4	152,1	S.o.	S.o.	●	●			●		
1.36	Category 6 - Déplacements professionnels ²	milliers de tonnes	0,4	0,2	0,1	S.o.	S.o.	●	●			●		
1.37	Catégorie 7 - Déplacements des employés ²	milliers de tonnes	5,8	5,0	3,7	S.o.	S.o.	●	●			●		
1.38	Catégorie 9 - Transport et distribution en aval ²	milliers de tonnes	382,0	335,6	373,2	S.o.	S.o.	●	●			●		
	Émissions de CO₂ du Scope 3 par région¹²													
1.39	Grèce ²	milliers de tonnes	508,6	423,5	400,9	S.o.	S.o.		●			●		
1.40	États-Unis (Brésil incl.) ^{1,2}	milliers de tonnes	334,2	311,8	338,9	S.o.	S.o.		●			●		
1.41	Europe du Sud-Est ²	milliers de tonnes	443,8	408,3	409,9	S.o.	S.o.		●			●		
1.42	Méditerranée orientale ²	milliers de tonnes	540,8	503,6	605,0	S.o.	S.o.		●			●		

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2022	2021	2020	2019	2018	Assurance	GCCA	UNGC	CNUCED	TCFD	SASB	ODD et Cibles
1.43	Émissions de CO ₂ spécifiques du Scope 3 ^{2,12}	kg/t de produit cimentier	116,7	102,8	117,9	S.o.	S.o.	●	●			●		ODD 9.4
1.44	Émissions de CO ₂ spécifiques du Scope 3 (Brésil incl.) ^{1,2,12}	kg/t de produit cimentier	116,7	102,8	117,9	S.o.	S.o.		●			●		
1.45	Taux de couverture des émissions de CO ₂ du Scope 3 ²	% de la production de clinker	100,0	100,0	100,0	S.o.	S.o.							
1.46	Émissions de CO ₂ spécifiques du Scope 3 couvrant le ciment et le clinker achetés (Brésil incl.) ^{1,2}	kg/t de produit cimentier vendu	942,6	924,3	925,0	S.o.	S.o.							
1.47	Émissions de CO ₂ absolues du Scope 3 provenant des combustibles fossiles (Brésil incl.) ^{1,2}	t	4 107	24 648	85 488	S.o.	S.o.							
1.48	Émissions de CO ₂ absolues du Scope 3 provenant des combustibles fossiles (Brésil incl.) - réduction par rapport à 2020 ^{1,2}	%	-95,2	-71,2	0,0	S.o.	S.o.							
1.49	Émissions de CO ₂ spécifiques des Scopes 1, 2 et 3 couvrant le ciment et le clinker produits et achetés (Brésil incl., à court terme) ^{1,2}	kg/t de produit cimentier vendu	697,8	731,1	756,6	S.o.	S.o.							
1.50	Émissions de CO ₂ spécifiques des Scopes 1, 2 et 3 couvrant le ciment et le clinker produits et achetés (Brésil incl., à long terme) ^{1,2}	kg/t de produit cimentier vendu	697,8	731,1	756,6	S.o.	S.o.							
1.51	Taux des combustibles fossiles conventionnels	% de la consommation thermique	82,5	84,5	86,9	86,5	88,0	●	●	●	●	●		
1.52	Taux des combustibles alternatifs	% de la consommation thermique	17,5	15,5	13,1	13,5	12,0	●	●	●	●	●	EM-CM-130a.1	
1.53	Biomasse dans le mélange de combustibles ⁸	% de la consommation thermique	6,1	4,8	3,8	4,3	3,4	●	●	●	●	●	EM-CM-130a.1	
1.54	Taux des combustibles fossiles conventionnels (Brésil incl.) ^{1,2}	% de la consommation thermique	82,5	84,5	87,2	86,6	88,2		●	●	●	●		
1.55	Taux des combustibles alternatifs (Brésil incl.) ^{1,2}	% de la consommation thermique	17,5	15,5	12,8	13,4	11,8		●	●	●	●	EM-CM-130a.1	
1.56	Biomasse dans le mélange de carburants (Brésil incl.) ^{1,2,8}	% de la consommation thermique	6,5	5,0	3,8	4,4	S.o.		●	●	●	●	EM-CM-130a.1	
1.57	Mélange de combustibles, consommation d'énergie pour la production de clinker et de ciment	% de la consommation thermique	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0			●		●		ODD 7.2 ODD 12.2 ODD 13.1
1.58	Combustibles fossiles conventionnels	% de la consommation thermique	82,5	84,5	86,9	86,5	88,0			●		●		
1.59	Charbon, anthracite et déchets de charbon	% de la consommation thermique	28,8	44,7	33,0	42,8	32,6			●		●		

RAPPORT DE GESTION
REVUE DE LA PERFORMANCE ESG

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2022	2021	2020	2019	2018	Assurance	GCCA	UNGC	CNUCED	TCFD	SASB	ODD et Cibles
1.60	Coke de pétrole	% de la consommation thermique	37,9	28,5	44,8	38,5	51,2			●		●		ODD 7.2 ODD 12.2 ODD 13.1
1.61	Lignite	% de la consommation thermique	1,5	1,2	1,7	1,6	1,0			●		●		
1.62	Autres combustibles fossiles solides	% de la consommation thermique	1,1	1,9	1,8	1,4	1,4			●		●		
1.63	Gaz naturel	% de la consommation thermique	11,8	7,4	5,0	1,0	0,5			●		●		
1.64	Carburant lourd (ultra)	% de la consommation thermique	0,9	0,3	0,3	0,6	0,8			●		●		
1.65	Gazole	% de la consommation thermique	0,5	0,4	0,4	0,6	0,5			●		●		
1.66	Essence, GPL (gaz de pétrole liquéfié ou gaz propane liquide)	% de la consommation thermique	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1			●		●		
1.67	Combustibles fossiles alternatifs et mixtes	% de la consommation thermique	17,2	15,5	13,0	13,1	11,5		●	●	●	●		
1.68	Pneus	% de la consommation thermique	4,1	2,9	3,0	3,1	2,8		●	●	●	●		
1.69	Combustibles alternatifs dérivés de déchets ménagers (RDF)	% de la consommation thermique	6,2	5,6	3,6	3,9	1,7		●	●	●	●		
1.70	Sciure de bois imprégnée	% de la consommation thermique	0,7	0,7	0,8	0,7	0,7		●	●	●	●		
1.71	Déchets industriels mélangés	% de la consommation thermique	1,9	1,5	1,2	1,4	1,8		●	●	●	●		
1.72	Autres déchets d'origine fossile et mixtes (solides)	% de la consommation thermique	4,4	4,7	4,4	4,0	4,5		●	●	●	●		
1.73	Combustibles issus de la biomasse	% de la consommation thermique	0,3	0,1	0,1	0,4	0,5		●	●	●	●		
1.74	Boues d'épuration séchées	% de la consommation thermique	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0		●	●	●	●		
1.75	Bois, sciure de bois non imprégnée	% de la consommation thermique	0,0	0,0	0,0	0,3	0,4		●	●	●	●		
1.76	Déchets agricoles, organiques, de couches, charbon de bois	% de la consommation thermique	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0		●	●	●	●		
1.77	Autres	% de la consommation thermique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		●	●	●	●		
1.78	Consommation de combustibles alternatifs (total)	t	349 514	335 700	234 451	269 665	244 395		●	●	●	●	EM-CM-130a.1	
1.79	Consommation de combustibles alternatifs (total) (Brésil incl.) ^{1,2}	t	368 179	350 807	240 346	278 384	248 572		●	●	●	●	EM-CM-130a.1	
1.80	Rapport clinker/ciment	%	78,8	81,7	82,4	82,9	83,7		●	●		●		
1.81	Rapport clinker/ciment (Brésil incl.) ^{1,2}	%	78,4	81,0	81,9	82,4	83,1		●	●		●		
1.82	Produits à teneur modérée en carbone ^{2,9}	% de la production de ciment	72,2	45,4	41,3	S.o.	S.o.					●		
1.83	Produits verts (à faible teneur en carbone) ^{1,2,10}	% de la production de ciment	19,5	16,2	14,3	S.o.	S.o.					●		

2.1.2 Enjeu matériel : Innovation axée sur la numérisation et la décarbonisation

Toutes activités

1.84	Investissement annuel dans la recherche et l'innovation ^{2,11}	En millions d'euros	11,7	10,7	10,5	7,9	5,8					●		ODD 13.2
------	---	---------------------	------	------	------	-----	-----	--	--	--	--	---	--	----------

Notes

Notes concernant certains KPI spécifiques

1. Nouvel indicateur. De plus amples détails sont fournis à la section « Approche adoptée par TITAN pour le reporting des performances ESG ».
2. Aucune information pertinente n'est disponible pour les années spécifiques marquées « Sans objet ».
3. Émissions directes de CO₂ liées à l'exploitation des installations de production de clinker, de ciment et de produits cimentiers de TITAN.
4. Les émissions de CO₂ évitées correspondent à la quantité totale accumulée pour la période comprise entre l'année spécifique et l'année de référence qui, dans le cas des émissions de CO₂, est 1990 conformément au protocole de Kyoto. La performance de l'année de référence pour les émissions de CO₂ spécifiques nettes du Scope 1 s'établissait à 778 kg/t de produit cimentier, en termes ajustés des fonds propres de l'année 2022.
5. Les émissions indirectes de CO₂ sont liées aux émissions libérées pour la production de l'énergie électrique consommée dans les installations de production de clinker, de ciment et de produits cimentiers de TITAN. Afin de les calculer, nous utilisons les facteurs d'émission indiqués par le fournisseur de l'énergie électrique (en fonction du marché) ou d'autres sources de données accessibles au public (en fonction du site).
6. Chiffres de 2020 ajustés sur la base d'informations mises à jour reçues après la publication du RAI 2020.
7. Émissions indirectes de CO₂ liées aux émissions de la chaîne d'approvisionnement.
8. % d'énergie provenant de la biomasse par rapport à la consommation totale d'énergie thermique.
9. Les produits à teneur modérée en carbone désignent les types de ciment produits dont l'empreinte carbone est inférieure d'au moins 10,0% à celle d'un ciment de type OPC classique, ainsi que tout produit cimentier vendu pour être utilisé comme ciment ou additif pour béton.
10. Les produits verts (à faible teneur en carbone) désignent les types de ciment produits dont l'empreinte carbone est inférieure d'au moins 25,0% à celle d'un ciment de type OPC classique, ainsi que tout produit cimentier vendu pour être utilisé comme ciment ou additif pour béton.
11. Pour la définition, voir le Tableau 2.5.10 « Indicateurs de création de valeur ».
12. L'analyse des émissions du Scope 3 couvre 6 des 15 catégories, à savoir les biens et services achetés, les activités liées aux carburants et à l'énergie, le transport et la distribution en amont, les voyages d'affaires, les déplacements des employés et le transport et la distribution en aval, sont considérées comme pertinentes pour les activités cimentières selon l'analyse de la GCCA.
13. Les émissions de la catégorie 1 du Scope 3 ne comprennent pas les émissions liées aux services tels que les services de données, les services professionnels, les services de maintenance, les services de restauration, les services de sécurité, les services de nettoyage, etc. car ils ne sont pas considérés comme contribuant de manière significative aux émissions globales du Scope 3 et les informations pertinentes fiables ne sont pas facilement disponibles.

Connexion entre les KPI et les normes du SASB

Connexion entre les indicateurs de performance ESG et les données de mesure conformément aux normes du SASB, en particulier :

- EM-CM-110a.1 sous le thème « Émissions de gaz à effet de serre » pour les émissions brutes du Scope 1 mondiales, pourcentage visé par des réglementations de limitation des émissions.
- EM-CM-110a.2 sous le thème « Émissions de gaz à effet de serre » pour la discussion de la stratégie ou du plan à court et à long terme visant à gérer les émissions du Scope 1, les objectifs de réduction des émissions et une analyse des performances par rapport à ces objectifs : Le lien avec l'examen des performances ESG est assuré par les informations fournies à la section « Comprendre TITAN », et plus particulièrement aux points suivants : « Progresser vers nos objectifs ESG » et « informations financières relatives au climat (TCFD) ».
- EM-CM-130a.1 sous le thème « Gestion de l'énergie » pour l'énergie totale consommée, le pourcentage d'électricité du réseau, le pourcentage d'énergie alternative et le pourcentage d'énergie renouvelable.

2.2 Domaine prioritaire : Un environnement de travail propice à la croissance

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2022	2021	2020	2019	2018	Assurance	GCCA	UNGC	CNUCED	TCFD	SASB	ODD et Cibles
2.2.1 Enjeu matériel : Un environnement de travail sûr et sain														
Toutes activités														
2.1	Accidents mortels d'employés	Nombre	0	0	1	0	0	●	●	●	●			ODD 3.6 ODD 3.8 ODD 4.3 ODD 8.8
2.2	Taux d'accidents mortels des employés	Nombre/10 ⁴ personnes	0,0	0,0	1,9	0,0	0,0	●	●	●	●			
2.3	Accidents mortels de sous-traitants	Nombre	1	0	2	0	2	●	●	●	●			
2.4	Accidents mortels de tiers	Nombre	0	0	0	0	0	●	●	●	●			
2.5	Accidents du travail avec arrêt (LTI)	Nombre	7	10	6	16	17	●	●	●	●			
2.6	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) des employés	Nombre/10 ⁶ h	0,63	0,91	0,57	1,44	1,54	●	●	●	●		EM-CM-320a.1	
2.7	Jours de travail perdus des employés ⁴	j	762	417	256	637	615	●	●	●				
2.8	Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt des employés ⁴	j/10 ⁶ h	68,5	38,1	24,1	57,4	55,7	●	●	●	●			
2.9	Accidents du travail avec arrêt (LTI) des sous-traitants	Nombre	11	11	10	10	9	●	●	●	●			
2.10	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) des sous-traitants	Nombre/10 ⁶ h	1,4	1,6	1,5	1,4	1,1	●	●	●	●		EM-CM-320a.1	
Toutes activités														
2.11	Quasi-accidents	Nombre	3 727	3 603	3 467	3 746	2 169			●			EM-CM-320a.1	ODD 3.6 ODD 3.8 ODD 4.3 ODD 8.8
2.12	Heures-homme de formation sur la santé et la sécurité / employé ⁵	h/personne	11,2	9,5	6,9	14,1	13,0			●	●			
2.13	Heures-homme de formation sur la santé et la sécurité / sous-traitant ⁵	h/personne	12,7	10,8	10,4	12,3	14,9			●	●			
2.14	Dépenses en matière de santé et de sécurité, Groupe ²	EUR	5 413 748	6 532 210	8 501 138	S.o.	S.o.			●	●			
Activités liées à la production de ciment														
2.15	Accidents mortels d'employés	Nombre	0	0	0	0	0	●	●	●	●			ODD 3.6 ODD 3.8 ODD 4.3 ODD 8.8
2.16	Taux d'accidents mortels des employés	Nombre/10 ⁴ personnes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	●	●	●	●			
2.17	Accidents mortels de sous-traitants	Nombre	1	0	2	0	2	●	●	●	●			
2.18	Accidents mortels de tiers	Nombre	0	0	0	0	0	●	●	●	●			
2.19	Accidents du travail avec arrêt (LTI)	Nombre	3	7	2	10	8	●	●	●	●			
2.20	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) des employés	Nombre/10 ⁶ h	0,5	1,1	0,3	1,6	1,3	●	●	●	●		EM-CM-320a.1	
2.21	Jours de travail perdus des employés	j	43	283	176	440	416	●	●	●				
2.22	Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt des employés	j/10 ⁶ h	6,7	44,9	29,2	69,9	65,0	●	●	●	●			
2.23	Accidents du travail avec arrêt (LTI) des sous-traitants	Nombre	8	8	8	8	6	●	●	●	●			
2.24	Initiatives en faveur du bien-être des employés, Groupe ^{1,2}	Nombre	355	118	43	S.o.	S.o.							
2.25	Initiatives en faveur du bien-être des employés, Groupe (Brésil incl.) ^{1,2}	Nombre	366	129	S.o.	S.o.	S.o.							

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité				Assurance	GCCA	UNGC	CNUCED	TCFD	SASB	ODD et Cibles
Performance par région en 2022			Grèce et Europe occidentale	États-Unis	Europe du Sud-Est	Méditerranée orientale						
2.26	Accidents mortels d'employés	Nombre	0	0	0	0	●	●	●			ODD 3.6 ODD 3.8
2.27	Taux d'accidents mortels des employés	Nombre/10 ⁴ personnes	0,0	0,0	0,0	0,0	●	●	●			ODD 4.3 ODD 8.6
2.28	Accidents mortels de sous-traitants	Nombre	0	0	0	1	●	●	●			ODD 8.8
2.29	Accidents mortels de tiers	Nombre	0	0	0	0	●	●	●			ODD 10.3
2.30	Accidents du travail avec arrêt (LTI)	Nombre	0	4	2	1	●	●	●			
2.31	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) des employés	Nombre/10 ⁶ h	0,0	0,7	1,0	0,7	●	●	●		EM-CM-320a.1	
2.32	Jours de travail perdus des employés	j	0	719	22	21	●	●				
2.33	Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt des employés	j/10 ⁶ h	0,0	133,9	10,9	14,6	●	●	●			
2.34	Accidents du travail avec arrêt (LTI) des sous-traitants	Nombre	2	0	3	6	●	●	●			
2.35	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) des sous-traitants	Nombre/10 ⁶ h	1,2	0,0	1,8	1,6	●	●	●		EM-CM-320a.1	
2.36	Heures-homme de formation sur la santé et la sécurité / employé ^{1,5}	h/personne	9,4	8,3	16,9	15,0		●	●			
2.37	Heures-homme de formation sur la santé et la sécurité / sous-traitant ^{1,5}	h/personne	14,2	4,5	14,7	12,7		●	●			
Performance par activité en 2022			Ciment	Granulats	Béton prêt à l'emploi	Autres						
2.38	Accidents mortels d'employés	Nombre	0	0	0	0	●	●	●			ODD 3.6 ODD 3.8
2.39	Taux d'accidents mortels des employés	Nombre/10 ⁴ personnes	0,0	0,0	0,0	0,0	●	●	●			ODD 4.3 ODD 8.6
2.40	Accidents mortels de sous-traitants	Nombre	1	0	0	0	●	●	●			ODD 8.8
2.41	Accidents mortels de tiers	Nombre	0	0	0	0	●	●	●			ODD 10.3
2.42	Accidents du travail avec arrêt (LTI)	Nombre	3	0	4	0	●	●	●			
2.43	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) des employés	Nombre/10 ⁶ h	0,5	0,0	1,2	0,0	●	●	●		EM-CM-320a.1	
2.44	Jours de travail perdus des employés	j	43	0	719	0	●	●				
2.45	Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt des employés	j/10 ⁶ h	6,7	0,0	213,6	0,0	●	●	●			
2.46	Accidents du travail avec arrêt (LTI) des sous-traitants	Nombre	8	0	3	0	●	●	●			
2.47	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) des sous-traitants	Nombre/10 ⁶ h	1,3	0,0	5,0	0,0	●	●	●		EM-CM-320a.1	
2.48	Heures-homme de formation sur la santé et la sécurité / employé ^{1,5}	h/personne	12,3	11,9	8,8	6,1		●	●			
2.49	Heures-homme de formation sur la santé et la sécurité / sous-traitant ^{1,5}	h/personne	13,1	9,1	12,7	9,1		●	●			

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2022	2021	2020	2019	2018	Assurance	GCCA	UNGC	CNUCED	TCFD	SASB	ODD et Cibles
2.2.2 Enjeu matériel : Un lieu de travail caractérisé par la diversité et l'inclusion														
2.50	Emploi moyen, Groupe ⁶	Nombre	5 411	5 352	5 363	5 382	5 424			●				ODD 5.4
2.51	Emploi moyen, Groupe (Brésil incl.) ^{1,2}	Nombre	5 880	5 823	5 834	S.o.	S.o.							ODD 8.5
2.52	Nombre d'employés à la fin de l'année, Groupe	Nombre	5 486	5 358	5 359	5 400	5 365			●				ODD 8.6
2.53	Nombre d'employés à la fin de l'année, Groupe (Brésil incl.) ^{1,2}	Nombre	5 964	5 827	5 838	5 891	5 893							ODD 8.8 ODD 10.3
Nombre d'employés / région														
2.54	Grèce ¹	Nombre	1 257	1 208	1 175	1 172	1 159							
2.55	États-Unis (Brésil inclus) ¹	Nombre	2 852	2 747	2 786	2 798	2 751							
2.56	Europe du Sud-Est ¹	Nombre	1 107	1 130	1 132	1 157	1 203							
2.57	Méditerranée orientale ¹	Nombre	748	742	745	764	780							
2.58	Taux de rotation des employés / genre, moyenne du G	%	16,6	10,6	11,3	12,3	11,0			●				
2.59	Femmes	%	16,5	9,1	10,4	11,1	14,2							
2.60	Hommes	%	16,6	10,9	11,5	12,5	10,5							
Taux de rotation des employés / âge, Groupe^{2,7}														
2.61	Moins de 30 ans ²	%	35,5	31,8	26,8	28,6	S.o.							
2.62	Entre 30 et 50 ans ²	%	16,7	10,8	9,9	10,7	S.o.							
2.63	Plus de 50 ans ²	%	12,7	6,8	10,7	11,6	S.o.							
2.64	Départs d'employés, Groupe ⁷	Nombre	909	569	606	666	592			●				
Départs d'employés / âge, Groupe														
2.65	Moins de 30 ans	Nombre	161	121	97	111	119							
2.66	Entre 30 et 50 ans	Nombre	453	293	277	309	281							
2.67	Plus de 50 ans	Nombre	295	155	234	246	192							
Départs d'employés / genre														
2.68	Femmes	Nombre	128	65	69	73	91							
2.69	Hommes	Nombre	781	504	539	593	501							
2.70	Nouveaux recrutements d'employés, moyenne du Groupe ⁷	%	20,5	15,5	10,7	14,2	10,3			●				
2.71	Nouveaux recrutements d'employés, moyenne du Groupe (Brésil incl.) ^{1,2}	%	20,2											
2.72	Nouveaux recrutements d'employés, Groupe ⁷	Nombre	1 123	829	575	769	551			●				
Nouveaux recrutements d'employés / genre⁷														
2.73	Femmes	Nombre	186	143	77	119	77			●				
2.74	Hommes	Nombre	937	686	498	650	474			●				
Nouveaux recrutements / âge, Groupe⁷														
2.75	Moins de 30 ans	Nombre	324	241	140	204	157			●				
2.76	Entre 30 et 50 ans	Nombre	583	415	330	417	294			●				
2.77	Plus de 50 ans	Nombre	216	173	105	148	100			●				

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2022	2021	2020	2019	2018	Assurance	GCCA	UNGC	CNUCED	TCFD	SASB	ODD et Cibles
Emploi / type, Groupe⁷														ODD 5.4
2.78	Plein temps	Nombre	5 385	5 247	5 311	5 297	5 342			●				ODD 8.5
2.79	Temps partiel	Nombre	24	30	48	42	28			●				ODD 8.6
2.80	Travail temporaire	Nombre	77	81	80	61	54			●				ODD 8.8 ODD 10.3
Emploi / type, Groupe (Brésil incl.)														
2.81	Plein temps ^{1,2}	Nombre	5 863	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							
2.82	Temps partiel ^{1,2}	Nombre	24	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							
2.83	Travail temporaire ^{1,2}	Nombre	77	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							
Emploi / catégorie⁷														
2.84	Cadres supérieurs	Nombre	114	116	121	114	121			●				
2.85	Responsables	Nombre	669	657	649	641	481			●				
2.86	Personnel administratif/technique	Nombre	1 572	1 514	1 459	1 460	1 616			●				
2.87	Personnel semi-qualifié/non qualifié	Nombre	3 131	3 071	3 130	3 185	3 214			●				
Emploi / catégorie (Brésil incl.)														
2.88	Cadres supérieurs ^{1,2}	Nombre	138	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							
2.89	Responsables ^{1,2}	Nombre	716	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							
2.90	Agents administratifs/techniques ^{1,2}	Nombre	1 813	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							
2.91	Personnel semi-qualifié/non qualifié ^{1,2}	Nombre	3 297	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							
Emploi / âge, Groupe														
2.92	Moins de 30 ans	Nombre	453	380	362	388	S.o.							
2.93	Entre 30 et 50 ans	Nombre	2 716	2 708	2 806	2 894	S.o.							
2.94	Plus de 50 ans	Nombre	2 317	2 270	2 191	2 118	S.o.							
Emploi / âge, Groupe (Brésil incl.)														
2.95	Moins de 30 ans ^{1,2}	Nombre	560	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							
2.96	Entre 30 et 50 ans ^{1,2}	Nombre	3 040	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							
2.97	Plus de 50 ans ^{1,2}	Nombre	2 364	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							
Emploi / genre⁷														
2.98	Femmes	Nombre	775	716	663	657	641			●				
2.99	Hommes	Nombre	216	4 642	4 696	4 743	4 783			●				
Emploi / genre (Brésil incl.)														
2.100	Femmes ^{1,2}	Nombre	869	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							
2.101	Hommes ^{1,2}	Nombre	5 095	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							
2.102	Part des femmes dans les effectifs, moyenne du Groupe ⁷	%	14,1	13,4	12,4	12,2	11,8			●				
2.103	Part des femmes dans l'encadrement, moyenne du Groupe ⁷	%	19,4	17,6	16,5	15,5	16,5			●	●			
2.104	Part des femmes dans l'encadrement, moyenne du Groupe (Brésil incl.) ^{1,2}	%	19,4	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							
2.105	Part des femmes dans l'encadrement supérieur, moyenne du Groupe ⁷	%	12,3	14,7	14,1	14,9	19,0			●	●			
2.106	Nombre d'employés en situation de handicap, Groupe ^{1,2}	Nombre	58	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							
2.107	Nombre de congés parentaux, Groupe ^{1,2}	Nombre	63	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2022	2021	2020	2019	2018	Assurance	GCCA	UNGC	CNUCED	TCFD	SASB	ODD et Cibles
2.2.3 Enjeu matériel : Développement continu de notre personnel														
2.108	Investissements de formation par employé (formé), moyenne du Groupe ^{3,7}	EUR	168	205	105	202	205			●	●			ODD 4.3 ODD 4.4
2.109	Investissement dans la formation, Groupe ³	EUR	814 226	962 196	485 331	900 495	1 035 398			●	●			ODD 5.1 ODD 5.5
Investissement dans la formation / genre, Groupe⁷														
2.110	Femmes	EUR	225 001	239 806	112 819	209 268	187 153			●	●			ODD 8.5 ODD 10.2
2.111	Hommes	EUR	589 225	722 390	372 512	691 659	848 245			●	●			ODD 10.3
2.112	Employés formés, total du Groupe ⁷	Nombre	4 860	4 693	4 606	4 465	5 064			●				ODD 16.5
2.113	Part des employés formés, moyenne du Groupe ⁷	%	88,6	87,6	86,0	82,7	93,4			●				
2.114	Part des employés formés, moyenne du Groupe (Brésil incl.) ^{1,2}	%	87,3	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							
2.115	Part des femmes employées formées (dans le total des effectifs féminins). Moyenne du Groupe ⁷	%	91,2	96,8	93,2	95,1	97,5			●				
2.116	Part des femmes employées formées (dans le total des effectifs féminins), moyenne du Groupe (Brésil incl.) ^{1,2}	%	86,9	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							
Employés formés / catégorie, Groupe⁷														
2.117	Cadres supérieurs	Nombre	107	113	106	133	142							
2.118	Responsables	Nombre	646	689	651	538	643							
2.119	Personnel administratif/technique	Nombre	1 525	1 520	1 408	1 824	2 007							
2.120	Personnel semi-qualifié/non qualifié	Nombre	2 582	2 371	2 441	1 970	2 272							
Employés formés / tranche d'âge, Groupe														
2.121	Moins de 30 ans	Nombre	413	357	318	461	510			●				
2.122	Entre 30 et 50 ans	Nombre	2 604	2 603	2 631	2 644	2 982			●				
2.123	Plus de 50 ans	Nombre	1 843	1 733	1 657	1 360	1 572			●				
2.124	Heures de formation, Groupe	Nombre	124 504	109 364	79 350	137 272	138 114	●		●	●			
2.125	Heures de formation moyennes / employé (sur le nombre total d'employés directs), et répartition par genre, Groupe ⁴	h/personne	22,7	20,4	14,8	25,4	25,5			●	●			
2.126	Moyenne pour les femmes	Nombre	27,9	25,7	18,1	35,3	35,7	●						
2.127	Moyenne pour les hommes	Nombre	21,8	19,6	14,4	24,1	24,1	●						
Heures de formation / thème, Groupe														
2.128	Intégration dans la société	Nombre	2 343	2 651	942	6 414	S.o.	●						
2.129	Conformité	Nombre	4 774	8 974	6 359	1 191	1 430	●			●			
2.130	Durabilité	Nombre	423	554	525	970	955	●			●			

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2022	2021	2020	2019	2018	Assurance	GCCA	UNGC	CNUCED	TCFD	SASB	ODD et Cibles
2.131	Décarbonisation ^{1,2}	Nombre	848	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							
2.132	Numérique et informatique ²	Nombre	5 069	9 718	2 767	11767,25	S.o.	●						ODD 4.3
2.133	Environnement	Nombre	2 150	3 186	2 115	3 722	3 136	●						ODD 4.4
2.134	Langues étrangères	Nombre	3 988	3 692	2 837	3 113	3 929	●						ODD 5.1
2.135	Compétence fonctionnelle	Nombre	8 176	7 856	4 994	3 512	23 152	●						ODD 5.5
2.136	Compétence générique	Nombre	9 041	4 711	2 947	6 302		●						ODD 8.5
2.137	Santé et sécurité	Nombre	60 614	50 992	36 912	76 372	69 591	●						ODD 10.2
2.138	Compétences managériales	Nombre	9 605	4 243	3 615	10 297	15 223	●						ODD 10.3
2.139	Autres	Nombre	9 364	1 738	3 620	1 276	2 440	●						ODD 16.5
2.140	Sécurité	Nombre	975	136	586	407	761	●						
2.141	Savoir-faire technique	Nombre	7 136	10 916	11 132	11 931	17 497	●						
2.142	Part des employés avec évaluation des performances, moyenne du Groupe	%	58,3	60,7	58,7	58,8	48,6							
2.143	Part des employés femmes avec évaluation des performances, moyenne du Groupe ²	%	84,5	83,4	82,1	S.o.	S.o.							
2.144	Part des employés femmes dans les viviers de talents, moyenne du Groupe ²	%	13,8	13,9	13,0	S.o.	S.o.							

Notes

Notes concernant certains KPI spécifiques

1. Nouvel indicateur. De plus amples détails sont fournis à la section « Approche adoptée par TITAN pour le reporting des performances ESG » et ci-dessous :

• « Effectif des employés par zone géographique » selon les mêmes principes que le KPI « Nombre d'employés au 31 décembre 2022, total du Groupe ».

• « Congés parentaux » : nombre total d'employés de TITAN ayant pris un congé parental, avec une ventilation par genre. Les employés qui deviennent parents ont droit à un congé parental, indépendamment de leur genre.

• « Employés en situation de handicap » fournit le nombre total d'employés de TITAN en situation de handicap, avec une ventilation par genre. Les politiques de TITAN concernant les salaires et autres avantages sont exemptes de toute discrimination à l'égard des employés en situation de handicap.

L'ajout des KPI ci-dessus vise à renforcer notre reporting concernant la performance vis-à-vis de l'enjeu matériel « Un lieu de travail caractérisé par la diversité et l'inclusion », dans le cadre du domaine prioritaire « Un environnement de travail propice à la croissance ». Le taux de couverture des données pour les filiales de TITAN était de 100 % en 2022.

• « Décarbonisation » a été ajouté en tant que nouveau thème et présenté séparément dans ce rapport pour la première fois, alors que dans le passé, les sujets relatifs aux émissions de gaz à effet de serre étaient couverts dans le thème « Environnement ».

2. Aucune information pertinente n'est disponible pour les années spécifiques marquées « Sans objet ».

3. Pour la définition, voir le Tableau 2.5.10 « Indicateurs de création de valeur ».

4. Le(s) chiffre(s) pour 2020 a/ont été ajusté(s) de manière à inclure des données non divulguées auparavant.

5. Le KPI a été calculé pour la clôture de la période de référence 2022 conformément à la pratique pour toutes les données de sécurité, à savoir l'utilisation de l'« emploi moyen » (voir la Note 6 ci-dessous). Cette approche est conforme à toutes les années antérieures à 2022. À titre d'exception, le KPI « Performance par activité » a été calculé en utilisant les chiffres du « Nombre d'employés à la fin de l'année », en raison de critères de consolidation des données et d'une méthodologie différents, mais avec un impact négligeable sur les résultats.

6. Le calcul a été effectué conformément à la loi belge (art. 165 XIVB de l'AR du 30 janvier 2001).

7. Les KPI sont calculés sur la base des données de l'« emploi moyen » pour l'année 2018. Depuis 2019, les KPI spécifiques sont calculés sur la base du nombre d'employés au 31 décembre de chaque année. Les chiffres relatifs au KPI « Part des femmes employées formées (dans le total des femmes employées) » calculés à plus de 100% (en raison de la rotation des effectifs féminins, ou pour d'autres raisons) ont dû être déclarés à 100% (ajustés à 100% des employés femmes).

Connexion entre les KPI et les normes du SASB

Connexion entre les indicateurs de performance ESG et la donnée de mesure EM-CM-320a.1 conformément aux normes du SASB, sous le thème (domaine) « Santé et sécurité de la main-d'œuvre » : En particulier, la connexion concerne les KPI des quasi accidents et du taux de fréquence pour les employés à temps plein et les employés contractuels.

2.3 Domaine prioritaire : Impact local positif

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2022	2021	2020	2019	2018	Assurance	GCCA	UNGC	CNUCED	TCFD	SASB	ODD et Cibles
2.3.1 Enjeu matériel : Impact environnemental positif														
Émissions atmosphériques														
Activités de production de ciment														
3.1	Taux de couverture global	%	76,4	72,0	65,4	74,1	79,8	●	●	●			EM-CM-120a.1	ODD 3.9
3.2	Mesure continue du taux de couverture	%	76,4	77,8	77,7	78,6	81,0	●	●	●			EM-CM-120a.1	ODD 9.4
3.3	Émissions de poussières (total)	t	255	207	225	178	156	●	●	●			EM-CM-120a.1	
3.4	Émissions spécifiques de poussières	g/t clinker	21,7	16,6	19,3	14,7	12,1	●	●	●			EM-CM-120a.1	
3.5	Taux de couverture des émissions de poussières	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	●	●	●			EM-CM-120a.1	
3.6	Émissions de poussières évitées (cumul depuis 2003) ³	t	69 232	65 132	60 700	56 600	52 310	●		●	●			
3.7	Émissions de poussières (PM10) ¹	t	103	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							
3.8	Émissions de NOx (total)	t	14 718	15 729	14 962	15 317	16 881	●	●	●			EM-CM-120a.1	
3.9	Émissions spécifiques de NOx	g/t clinker	1 251	1 263	1 282	1 269	1 307	●	●	●			EM-CM-120a.1	
3.10	Taux de couverture des émissions de NOx	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	●	●	●			EM-CM-120a.1	
3.11	Émissions de NOx évitées (cumul depuis 2003) ³	t	302 678	282 474	261 235	241 555	221 025	●		●	●			
3.12	Émissions de SOx (total)	t	3 028	3 051	2 953	2 335	2 632	●	●	●			EM-CM-120a.1	
3.13	Émissions spécifiques de SOx	g/t clinker	257,4	245,0	253,1	193,4	203,8	●	●	●			EM-CM-120a.1	
3.14	Taux de couverture des émissions de SOx	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	●	●	●			EM-CM-120a.1	
3.15	Émissions de SOx évitées (cumul depuis 2003) ³	t	41 563	39 665	37 290	35 350	32 630	●		●	●			
3.16	Émissions de TOC (total)	t	804	493	435	682	547		●	●			EM-CM-120a.1	
3.17	Émissions spécifiques de TOC	g/t clinker	68,4	39,6	37,3	56,5	42,3		●	●			EM-CM-120a.1	
3.18	Taux de couverture des émissions de TOC	%	90,9	96,4	90,9	98,9	100,0		●	●			EM-CM-120a.1	
3.19	Émissions de PCDD/F (total)	mg	195,7	339,4	211,3	152,5	227,7		●	●			EM-CM-120a.1	
3.20	Émissions spécifiques de PCDD/F	ng/t Clinker	16,6	27,3	18,1	12,6	17,6		●	●			EM-CM-120a.1	
3.21	Taux de couverture des émissions de PCDD/F	%	90,9	83,3	96,8	100,0	100,0		●	●			EM-CM-120a.1	
3.22	Émissions de Hg (total)	kg	279,1	279,6	360,3	494,5	492,8		●	●			EM-CM-120a.1	
3.23	Émissions spécifiques de Hg	mg/t Clinker	23,7	22,5	30,9	41,0	38,2		●	●			EM-CM-120a.1	
3.24	Taux de couverture des émissions de Hg	%	100,0	94,5	100,0	97,0	100,0		●	●			EM-CM-120a.1	
3.25	Émissions de Cd et Tl (total)	kg	183,5	181,8	166,5	221,3	267,2		●	●			EM-CM-120a.1	
3.26	Émissions spécifiques (Cd et Tl)	mg/t Clinker	15,6	14,6	14,3	18,3	20,7		●	●			EM-CM-120a.1	
3.27	Taux de couverture des émissions (de Cd et Tl)	%	76,4	72,0	77,7	75,1	81,0		●	●			EM-CM-120a.1	
3.28	Émissions de Sb, As, Pb, Cr, Co, Cu, Mn, Ni et V (total)	kg	3 874,2	2 546,7	2 092,6	2 101,1	2 479,6		●	●			EM-CM-120a.1	
3.29	Émissions spécifiques de (Sb, As, Pb, Cr, Co, Cu, Mn, Ni et V)	mg/t Clinker	329,4	204,6	179,4	174,0	192,0		●	●			EM-CM-120a.1	
3.30	Taux de couverture des émissions (Sb, As, Pb, Cr, Co, Cu, Mn, Ni et V)	%	76,4	72,0	77,7	75,1	81,0		●	●			EM-CM-120a.1	
3.31	Cimenteries intégrées et les usines de broyage dotées d'un système de gestion de l'environnement certifié (ISO 14001 ou similaire)	% des usines	86,7	86,7	86,7	86,7	86,7			●				

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2022	2021	2020	2019	2018	Assurance	GCCA	UNGC	CNUCED	TCFD	SASB	ODD et Cibles
Toutes activités														
3.32	Réclamations environnementales²	Nombre	17	13	2	10	S.o.							
3.33	Grèce ²	Nombre	4	6	2	8	S.o.							
3.34	États-Unis ²	Nombre	2	0	0	0	S.o.							
3.35	Europe du Sud-Est ²	Nombre	9	6	0	1	S.o.							
3.36	Méditerranée orientale ²	Nombre	2	1	0	1	S.o.							
Réaménagement														
Production de ciment et activités liées aux granulats														
3.37	Sites faisant l'objet d'un plan de réaménagement de carrière ⁵	%	91,0	91,0	91,0	94,0	78,0	●	●	●			EM-CM-160a.1	ODD 15.3 ODD 15.4
3.38	Utilisation totale des sols ^{1,2,5}	millions de m ²	29,2	28,8	26,7	S.o.	S.o.						EM-CM-160a.2	ODD 15.9 ODD 15a
3.39	Surfaces réaménagées par rapport aux surfaces affectées (cumul) ^{2,5,8}	%	23,8	22,6	23,6	S.o.	S.o.			●			EM-CM-160a.2	
3.40	Sites avec systèmes de gestion de l'environnement (ISO14001 ou similaire) ⁵	%	78,0	78,0	79,0	77,0	80,0			●			EM-CM-160a.1	
Biodiversité														
Production de ciment et activités liées aux granulats														
3.41	Sites situés dans des zones à haute valeur de biodiversité ^{5,6}	Nombre	12	12	10	10	10		●	●			EM-CM-160a.1	ODD 15.3 ODD 15.4
3.42	Sites dotés de plans de gestion de la biodiversité ^{5,7}	Nombre	10	10	9	9	9		●	●			EM-CM-160a.1	ODD 15.9
3.43	Sites dotés de plans de gestion de la biodiversité	%	83,3	83,3	90,0	90,0	90,0	●	●	●			EM-CM-160a.1	ODD 15a
Investissements dans la protection environnementale														
Toutes activités														
3.44	Dépenses environnementales dans toutes les activités⁹	En millions d'euros	65,3	25,3	22,2	26,6	29,1			●	●			ODD 7b ODD 9.4
3.45	Gestion environnementale	En millions d'euros	17,8	16,7	13,9	16,8	16,3			●	●			
3.46	Reboisement	En millions d'euros	0,5	0,5	0,3	0,5	0,5			●	●			
3.47	Réaménagement	En millions d'euros	0,4	0,8	0,7	0,6	0,5			●	●			
3.48	Formation et sensibilisation à l'environnement	En millions d'euros	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2			●	●			
3.49	Application des meilleures technologies disponibles	En millions d'euros	42,7	4,8	4,2	6,4	9,6			●	●			
3.50	Gestion des déchets	En millions d'euros	3,7	2,0	2,7	2,1	1,9			●	●			

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2022	2021	2020	2019	2018	Assurance	GCCA	UNGC	CNUCED	TCFD	SASB	ODD et Cibles
2.3.2 Enjeu matériel : Impact social positif														
3.51	Dons, Groupe ¹⁰	EUR	1 725 438	2 310 864	2 125 725	2 532 248	2 263 920			●	●			ODD 2.1 ODD 2.3
3.52	Dons, Groupe (Brésil incl.) ^{1,2,10}	EUR	1 754 492	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							ODD 4.3
3.53	Dons en espèces, Groupe ¹⁰	EUR	1 040 869	1 836 286	1 560 093	2 020 330	1 626 390			●	●			ODD 4.4 ODD 9.3
3.54	Dons en nature, Groupe ¹⁰	EUR	684 569	474 578	565 633	511 918	637 530			●	●			
3.55	Employés issus des communautés locales, moyenne du Groupe ¹¹	%	83,8	83,3	83,2	83,3	80,8							
3.56	Employés issus des communautés locales, moyenne du Groupe (Brésil incl.) ^{1,2,11}	%	85,7	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							
3.57	Stages, Groupe	Nombre	482	391	251	396	477			●				
3.58	Stages, Groupe (Brésil incl.) ^{1,2}	Nombre	526	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							
3.59	Nouveaux emplois de débutants issus de stages/programmes de formation, Groupe	Nombre	46	24	15	24	23			●				
3.60	Stages de personnes issues de la communauté locale, moyenne du Groupe	%	87,1	83,4	95,6	58,8	61,2							
3.61	Opérations clés avec des Plans d'engagement avec les communautés locales en lien avec les enjeux matériels et les politiques du Groupe	Nombre	18 of 18	15 of 15	14 of 14	6 of 14	3 of 14	●		●	●			
3.62	Opérations clés avec des Plans d'engagement avec les communautés locales alignés sur les enjeux matériels et les politiques du Groupe (Brésil incl.) ^{1,2}	Nombre	20 of 20	17 of 17	S.o.	S.o.	S.o.							
3.63	Nombre total d'initiatives dans le cadre des plans d'engagement avec les communautés locales, Groupe ²	Nombre	203	142	124	S.o.	S.o.							
3.64	Nombre total d'initiatives dans le cadre des plans d'engagement avec les communautés locales, Groupe (Brésil incl.) ^{1,2}	Nombre	212	149	S.o.	S.o.	S.o.							
3.65	Nombre total de participants aux plans d'engagement avec les communautés locales, Groupe ^{2,4}	Nombre	5 911	2 750	3 633	S.o.	S.o.							
3.66	Nombre total de participants aux plans d'engagement avec les communautés locales, Groupe (Brésil incl.) ^{1,2,4}	Nombre	6 012	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							
3.67	Employés de TITAN ayant participé en tant que bénévoles aux plans d'engagement avec les communautés locales, Groupe ²	Nombre	1 923	1 873	S.o.	S.o.	S.o.							
3.68	Employés de TITAN ayant participé en tant que bénévoles aux plans d'engagement avec les communautés locales, Groupe (Brésil incl.) ^{1,3}	Nombre	2 016	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							

RAPPORT DE GESTION
REVUE DE LA PERFORMANCE ESG

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2022	2021	2020	2019	2018	Assurance	GCCA	UNGC	CNUCED	TCFD	SASB	ODD et Cibles
3.69	Investissement social (apports en numéraire et en nature) pour les initiatives destinées aux communautés, Groupe ^{2,4}	En millions d'euros	1,7	1,3	1,5	S.o.	S.o.							ODD 2.1 ODD 2.3 ODD 4.3 ODD 4.4 ODD 9.3
3.70	Investissement social (apports en numéraire et en nature) pour les initiatives destinées aux communautés (Brésil incl.) ^{2,4}	En millions d'euros	1,7	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							
3.71	Dons de sang (employés de TITAN, partenaires commerciaux et communautés), Groupe ²	Nombre	652	579,0	S.o.	S.o.	S.o.							

2.3.3 Enjeu matériel : Impact économique positif

3.72	Dépenses locales, moyenne du Groupe ^{2,10}	%	67,6	65,1	67,0	65,4	S.o.			●	●			
3.73	Dépenses locales, moyenne du Groupe (Brésil incl.) ^{1,2,10}	%	66,7	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							

Notes

Notes concernant certains KPI spécifiques

1. Nouvel indicateur. De plus amples détails sont fournis à la section « Approche adoptée par TITAN pour le reporting des performances ESG ».
2. Aucune information pertinente n'est disponible pour les années spécifiques marquées « Sans objet ».
3. Les émissions atmosphériques évitées sont la quantité totale accumulée (pour chaque émission spécifique séparément) pour la période comprise entre l'année spécifique et l'année de référence qui, dans le cas des émissions atmosphériques, est 2003, l'année de publication du premier rapport de développement durable du Groupe TITAN. La performance de l'année de référence était de 370 g/t de clinker pour les émissions spécifiques de poussières, de 2 969 g/t de clinker pour les émissions spécifiques de Nox et de 419 g/t de clinker pour les émissions spécifiques de SOx, en termes ajustés fonds propres de l'année 2022.
4. Plus précisément, concernant les KPI « nombre total de participants aux plans d'engagement avec les communautés locales », « employés de TITAN ayant participé en tant que bénévoles aux plans d'engagement avec les communautés locales » et « montant total de « l'investissement social » pour la mise en œuvre des plans d'engagement avec les communautés » en rapport avec le KPI « Opérations clés avec des Plans d'engagement avec les communautés locales en lien avec les enjeux matériels et les politiques du Groupe », ces derniers ont été incorporés pour la première fois dans les états des performances ESG du RAI TITAN 2020. En 2022, TITAN a encore progressé concernant l'alignement des divisions pour la mise en œuvre de l'orientation-cadre des PECL, qui a été introduite pour la première fois en 2021. Les actions se sont concentrées sur la collecte et la consolidation des données pour les indicateurs clés de performance des "Participants" et des "Bénéficiaires" des PECL, avec les définitions respectives ci-dessous :
-Les « participants » sont des personnes qui ont participé activement (engagement) aux initiatives d'engagement avec les communautés, et le chiffre comprend la somme du nombre de personnes appartenant à deux sous-catégories : (a) les employés directs qui se sont portés volontaires et/ou ont joué un rôle actif en raison de leur position/rôle dans l'organisation de la division, et (b) les partenaires (autorités locales, spécialistes, par exemple universitaires ou autres experts, ONG, fournisseurs et sous-traitants, et éventuellement clients, etc.).
-Les « bénéficiaires » sont les personnes qui, directement ou indirectement, ont reçu ou recevront des avantages découlant des initiatives d'engagement avec les communautés. Pour pouvoir estimer ce chiffre, la division doit disposer d'une vision globale de l'initiative et de son impact sur la communauté locale. Le nombre de Bénéficiaires peut également inclure certains des Participants.
5. La zone couverte comprend toutes les carrières rattachées aux cimenteries ainsi que les carrières destinées à la production de granulats qui sont détenues à 100 % par TITAN et sous le contrôle total de ce dernier. Depuis 2021, toutes les carrières de Titan Cement Égypte ont été exclues de la base de référence et des calculs des indicateurs d'impact local respectifs, car du fait de changements dans la législation minière du pays, elles ne sont plus considérées comme étant sous le contrôle total de TITAN.
6. Carrières actives situées dans, contenant ou à proximité de zones désignées pour leur grande valeur en termes de biodiversité, voir le Tableau « Sites de carrières du Groupe TITAN présentant une grande valeur en termes de biodiversité ».
7. Carrières actives de grande valeur en termes de biodiversité dans lesquelles des plans de gestion de la biodiversité sont activement mis en œuvre, voir le Tableau « Sites de carrières du Groupe TITAN présentant une grande valeur en termes de biodiversité ».
8. Calculé comme le pourcentage des superficies de carrières impactées/perturbées ayant été réaménagé (total et cumulé), agrégé au niveau du Groupe. 2020 correspond à la première année de divulgation des données pour cet indicateur.
9. Montant total des dépenses (d'investissement et de fonctionnement) pour les investissements dont l'objectif principal est la prévention, la réduction et l'élimination de la pollution et des autres formes de dégradation de l'environnement (Lignes directrices de la CNUCED, 2022). En 2022, TITAN a inclus dans cette publication le chiffre des dépenses totales en capital (Capex) qui sont conformes au règlement de l'UE sur la taxonomie, dans des projets spécifiques visant à satisfaire aux critères techniques de sélection pour les objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.
10. Pour les définitions en rapport avec les postes « Investissement social » (apports en numéraire et en nature) pour les initiatives destinées aux communautés, « Dons » et « Dépenses locales », voir le Tableau 2.5.10.
11. Informations spécifiques non disponibles pour les opérations de TITAN aux États-Unis. Les pourcentages relatifs à la moyenne du Groupe sont calculés en excluant l'emploi de TITAN aux États-Unis. Pour connaître la méthode de calcul spécifique, voir la Note concernée sous le Tableau 2.2 « Domaine prioritaire : Un environnement de travail propice à la croissance ».

Connexion entre les KPI et les normes du SASB

Connexion entre les indicateurs de performance ESG et les données de mesure conformément aux normes du SASB, en particulier :

- EM-CM-120a.1 sous le thème (domaine) « Qualité de l'air » pour les émissions atmosphériques de polluants, notamment les NOx, les SOx, les particules (PM10), les dioxines/furanes, les composés organiques volatils (COV), les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et (7) les métaux lourds.
- EEM-CM-160a.1 et EM-CM-160a.2 sous le thème (domaine) « Impacts sur la biodiversité » pour les politiques et pratiques de gestion environnementale sur les sites actifs, ainsi que la superficie terrestre perturbée et le pourcentage de la zone affectée restaurée. Voir également le Tableau « Sites de carrières du Groupe TITAN présentant une grande valeur en termes de biodiversité » dans les états des performances ESG.

Carrières du Groupe TITAN présentant une grande valeur en termes de biodiversité

Site	Pays	Utilisation des matières premières	Localisation	Statut	Plan de gestion de la biodiversité	Notes
Carrière de Pennsuco	États-Unis	Ciment et granulats	Miami Dade Floride	À l'intérieur d'une zone de protection des écosystèmes d'eau douce (zones humides) au niveau local/étatique	OUI	Selon le nouveau permis (avril 2010), dans le cadre du plan de ceinture lacustre — « Restauration des zones du plateau continental » PGB développé en 2012.
Carrière de Pennsuco	États-Unis	Granulats	Clermont, Floride	Jouxtant une zone de préservation des écosystèmes terrestres au niveau local/étatique	OUI	Relocalisation des espèces protégées de tortues de Gopher dans une nouvelle zone de conservation — Programme de surveillance en cours PGB développé en 2013.
Carrière de Pennsuco	États-Unis	Granulats	Naples, Floride	Jouxtant une zone de protection des écosystèmes d'eau douce (zones humides) au niveau local/étatique	OUI	Protection des zones humides contre les espèces envahissantes ; nécessité d'ajuster les PGB conformément aux lignes directrices en matière de durabilité de la GCCA pour le réaménagement des carrières et la gestion de la biodiversité.
Carrière de Zlatna Panega	Bulgarie	Ciment	Zlatna Panega	Située en partie dans la zone NATURA 2000 pour la protection des écosystèmes terrestres (SAC)	OUI	Évaluation de base par une « première étude de cadrage écologique » (ATKINS). Un PGB structuré a été élaboré fin 2013 conformément aux lignes directrices de la CSI ; mis en œuvre en 2014.
Carrière de Pennsuco	Grèce	Ciment	Île de Milos	À l'intérieur/à proximité de la zone NATURA 2000 pour la protection des écosystèmes terrestres et maritimes (SAC/SPA)	OUI	
Carrières d'Apsalos (ouest et est)	Grèce	Ciment	Apsalos, Pella	À l'intérieur de la zone NATURA 2000 pour la protection des écosystèmes terrestres (SPA)	OUI	Études sur la biodiversité pour l'évaluation « de base » achevées en 2015, suivies par des PGB. Les carrières d'Apsalos et d'Aspra Homata relèvent de la même étude sur la biodiversité et du même PGB.
Carrière d'Aspra Homata United	Grèce	Ciment	Apsalos, Pella	À l'intérieur de la zone NATURA 2000 pour la protection des écosystèmes terrestres (SPA)	OUI	
Carrière de Rethimno	Grèce	Granulats	Rethimno, Île de Crète	À l'intérieur d'une zone de protection des écosystèmes terrestres au niveau national	OUI	
Carrière de Leros	Grèce	Granulats	Île de Leros	À l'intérieur d'une zone de protection des écosystèmes terrestres au niveau national	OUI	Étude sur la biodiversité achevée en 2018, suivie d'un PGB.
Carrière d'Agrinio	Grèce	Granulats	Agrinio, Aitolokarnania	À l'intérieur d'une zone de protection des écosystèmes terrestres au niveau national	OUI	Étude sur la biodiversité achevée en 2021, suivie d'un PGB.
Carrière de Drimos	Grèce	Ciment et granulats	Drimos, Thessalonique	À l'intérieur d'une zone de protection des écosystèmes terrestres au niveau national	NON	Étude sur la biodiversité prévue pour 2023.
Carrière de Thisvi	Grèce	Granulats	Thisvi, Béotie	Adjacente à la zone NATURA 2000 pour la protection des écosystèmes terrestres (SCI)	NON	Étude sur la biodiversité prévue pour 2024.

Notes

1. Le Tableau ci-dessus complète le Tableau 2.3, « Domaine prioritaire : Impact local positif » et en particulier pour les Indicateurs : 3.41. Sites situés dans des zones à haute valeur de biodiversité, 3.42 Sites dotés de plans de gestion de la biodiversité (nombre), 3.43. Sites dotés de plans de gestion de la biodiversité (pourcentage).
2. En 2020, une évaluation mise à jour des risques en matière de durabilité a été réalisée pour tous les sites du Groupe TITAN au moyen de l'Integrated Biodiversity Assessment Tool (IBAT). Sur la base de cette évaluation, 2 nouveaux sites (carrière de Thisvi et carrière de Drimos) ont été ajoutés à la liste ci-dessus.
3. Le tableau ci-dessus inclut les communications nécessaires à l'appui du contrôle et du reporting des performances de TITAN conformément aux engagements sectoriels (lignes directrices de la GCCA en matière de durabilité pour la réhabilitation des carrières et la gestion de la biodiversité, mai 2020). Ces informations, combinées aux communications sous la section concernée du présent rapport, couvrent également les exigences de reporting au titre des normes du SASB pour les « Impacts sur la biodiversité » et, plus précisément, le KPI EM-CM-160a.1 « Description des politiques et pratiques de gestion environnementale pour les sites actifs ».

2.4 Domaine prioritaire : Approvisionnement responsable

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2022	2021	2020	2019	2018	Assurance	GCCA	UNGC	CNUCED	TCFD	SASB	ODD et Cibles
2.4.1 Enjeu matériel : Efficacité, recyclage et revalorisation des ressources, contribution à l'économie circulaire														
Toutes activités														
4.1	Consommation d'eau (total)	millions de m ³	10,9	11,3	11,1	11,0	10,7	●	●	●				ODD 6.3
4.2	Grèce	millions de m ³	1,5	1,6	1,5	1,5	1,6							ODD 6.4
4.3	États-Unis	millions de m ³	7,6	7,9	7,8	7,7	7,2							ODD 6.5
4.4	Europe du Sud-Est	millions de m ³	1,0	0,9	0,9	0,9	0,7							
4.5	Méditerranée orientale	millions de m ³	0,8	0,9	0,9	0,8	1,1							
4.6	Prélèvement d'eau (total, par source)²	millions de m ³	42,3	43,2	41,3	39,8	39,2	●	●	●	●			EM-CM-140a.1
4.7	Eau souterraine	millions de m ³	38,9	39,8	37,8	36,4	35,5							EM-CM-140a.1
4.8	Eau municipale	millions de m ³	0,9	1,0	0,9	0,9	1,1							EM-CM-140a.1
4.9	Eau de pluie	millions de m ³	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2							EM-CM-140a.1
4.10	Eau de surface	millions de m ³	0,7	0,8	0,8	0,8	0,9							EM-CM-140a.1
4.11	Eau de carrière utilisée (issue de l'assèchement de la carrière)	millions de m ³	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1							
4.12	Eau de mer ou océanique	millions de m ³	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3							
4.13	Eaux usées	millions de m ³	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1							
4.14	Rejet d'eau (total, par destination)³	millions de m ³	31,4	31,9	30,2	28,8	28,5	●	●	●	●			
4.15	Surface (rivière, lac)	millions de m ³	29,9	30,4	28,7	27,3	27,0							
4.16	Eau sous la surface (puits)	millions de m ³	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0							
4.17	Océan ou mer	millions de m ³	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3							
4.18	Traitement hors site	millions de m ³	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1							
4.19	Autres ^{4,5}	millions de m ³	0,0	0,0	S.o.	S.o.	S.o.							
4.20	Consommation d'eau (total, par source)¹	millions de m ³	10,9	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							
4.21	Eau souterraine ¹	millions de m ³	9,5	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							
4.22	Eau municipale ¹	millions de m ³	0,8	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							
4.23	Eau de pluie ¹	millions de m ³	0,2	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							
4.24	Eau de surface ¹	millions de m ³	0,2	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							
4.25	Eau de carrière utilisée (issue de l'assèchement de la carrière) ¹	millions de m ³	0,1	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							
4.26	Eau de mer ou océanique ¹	millions de m ³	0,0	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							
4.27	Eaux usées ¹	millions de m ³	0,1	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							
4.28	Eau recyclée (total)¹	millions de m ³	26,2	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							
4.29	Demande d'eau satisfaite par de l'eau recyclée ¹	%	38,2	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							
Activités liées à la production de ciment et de produits cimentiers														
4.30	Consommation d'eau (total)	millions de m ³	3,6	3,8	3,7	3,7	4,0	●	●	●				ODD 6.3
4.31	Grèce	millions de m ³	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0							
4.32	États-Unis	millions de m ³	1,0	1,1	1,1	1,1	1,2							
4.33	Europe du Sud-Est	millions de m ³	0,9	0,9	0,9	0,9	0,7							
4.34	Méditerranée orientale	millions de m ³	0,7	0,8	0,8	0,7	1,0							
4.35	Prélèvement d'eau (total) ²	millions de m ³	7,7	7,8	7,6	7,6	7,9	●						EM-CM-140a.1

RAPPORT DE GESTION
REVUE DE LA PERFORMANCE ESG

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2022	2021	2020	2019	2018	Assurance	GCCA	UNGC	CNUCED	TCFD	SASB	ODD et Cibles
4.36	Rejet d'eau (total) ³	millions de m ³	4,1	4,0	3,9	3,9	4,0	●						ODD 6.3
4.37	Eau recyclée (total)	millions de m ³	16,5	15,2	15,5	15,1	17,7		●	●	●		EM-CM-140a.1	ODD 6.4 ODD 6.5
4.38	Consommation d'eau spécifique	l/t de produit cimentier	240,4	245,7	260,5	255,7	256,5	●	●	●	●			
4.39	Consommation d'eau spécifique	l/t de ciment	241,2	250,9	260,8	257,3	259,2	●	●	●	●			
4.40	Demande d'eau satisfaite par de l'eau recyclée	%	68,0	66,1	67,2	66,5	69,0							
4.41	Consommation d'eau évitée (cumul depuis 2003) ⁶	millions de m ³	40,3	36,3	32,5	29,1	25,5			●	●			
4.42	Consommation d'eau dans des zones à fort stress hydrique	millions de m ³	2,1	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							

2.4.1 Enjeu matériel : Efficacité, recyclage et valorisation des ressources, contribution à l'économie circulaire

Activités liées au béton prêt à l'emploi

4.43	Prélèvement total d'eau	millions de m ³	3,1	3,1	3,0	3,0	2,9			●	●			ODD 6.4
4.44	Prélèvement d'eau spécifique	l/m ³ de béton	566,5	572,8	577,8	598,3	589,7			●	●			ODD 6.5

Toutes activités

4.45	Consommation d'énergie thermique	TJ	41 946	44 834	41 229	43 102	45 740		●	●	●		EM-CM-130a.1	ODD 7
4.46	Consommation d'énergie thermique ¹	% du total	86,9	87,2	87,1	87,2	87,5							ODD 12
4.47	Consommation d'énergie électrique	TJ	6 298	6 580	6 116	6 328	6 549		●	●	●		EM-CM-130a.1	
4.48	Consommation d'énergie électrique ¹	% du total	13,1	12,8	12,9	12,8	12,5							
4.49	Consommation d'énergie totale ¹	TJ	48 244	51 414	47 345	49 430	52 289							
4.50	Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie ¹	% du total	8,0	6,9	S.o.	S.o.	S.o.							

Activités liées à la production de ciment

4.51	Part (en pourcentage) de la production couverte par la norme ISO50001 ou par des audits énergétiques	% de la production de clinker	85,9	86,2	54,9	40,5	40,7	●		●		●		ODD 7.2 ODD 7.3 ODD 9.4 ODD 12.2
4.52	Consommation d'énergie thermique (ciment, usines de broyage et carrières annexes)	TJ	41 554	43 756	40 786	42 160	45 176	●	●	●	●	●	EM-CM-130a.1	
4.53	Consommation d'énergie thermique spécifique	kcal/kg de clinker	844	840	835	834	836	●	●	●	●	●		

2.4 Domaine prioritaire : Approvisionnement responsable

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2022	2021	2020	2019	2018	Assurance	GCCA	UNGC	CNUCED	TCFD	SASB	ODD et Cibles
4.54	Consommation d'énergie thermique spécifique (Brésil incl.)^{1,2}	kcal/kg de clinker	848	841	S.o.	S.o.	S.o.		●	●	●	●		ODD 7.2
4.55	Grèce	kcal/kg de clinker	893	895	874	866	854		●	●	●	●		ODD 7.3
4.56	États-Unis (Brésil incl.)	kcal/kg de clinker	791	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.		●	●	●	●		ODD 9.4
4.57	Europe du Sud-Est	kcal/kg de clinker	842	839	845	843	844		●	●	●	●		ODD 12.2
4.58	Méditerranée orientale	kcal/kg de clinker	870	849	852	856	864		●	●	●	●		
4.59	Consommation d'énergie électrique (ciment, usines de broyage et carrières annexes)	TJ	5 971	6 204	5 773	5 981	6 206	●	●	●	●	●	EM-CM-130a.1	
4.60	Consommation d'énergie électrique (ciment, usines de broyage et carrières annexes)	GWh	1 659	1 723	1 604	1 661	1 724	●	●	●	●	●	EM-CM-130a.1	
4.61	Consommation d'énergie électrique spécifique	kWh/t de ciment	110,8	115,0	113,0	115,4	113,7					●		
4.62	Consommation d'énergie électrique spécifique (Brésil incl.)^{1,2}	kWh/t de ciment	109,7	113,5	111,7	114,8	113,7					●		
4.63	Grèce	kWh/t de ciment	124,4	132,1	130,6	137,4	135,6					●		
4.64	États-Unis (Brésil incl.)	kWh/t de ciment	109,8	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.					●		
4.65	Europe du Sud-Est	kWh/t de ciment	100,8	100,6	104,8	104,5	102,8					●		
4.66	Méditerranée orientale	kWh/t de ciment	104,3	106,5	100,4	101,7	109,1					●		
4.67	Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie électrique ⁵	% d'énergie électrique consommée	22,1	24,0	22,8	S.o.	S.o.					●		
Activités liées au béton prêt à l'emploi														
4.68	Consommation spécifique d'énergie électrique pour la production de béton	kWh/m ³ de béton	3,2	3,7	3,5	3,7	3,8			●	●			ODD 6.4 ODD 6.5
Toutes activités														
4.69	Matières premières naturelles extraites (total, poids humide)	En millions de tonnes	32,7	34,9	32,5	32,4	33,6			●				ODD 12.2
4.70	Matières premières extraites pour la production de clinker et de ciment	En millions de tonnes	18,8	18,9	17,9	18,5	20,2			●				
4.71	Matières premières extraites pour la production de granulats	En millions de tonnes	13,9	16,1	14,5	13,8	13,5			●				
Activités liées à la production de ciment														
4.72	Consommation de matériaux (total, poids sec)	En millions de tonnes	21,4	22,0	20,6	21,1	22,5			●				ODD 12.2
4.73	Consommation de matières premières (naturelles) extraites (poids sec)	En millions de tonnes	19,7	20,5	19,3	19,6	21,2							ODD 12.4 ODD 12.5
4.74	Consommation de matières premières alternatives (poids sec)	En millions de tonnes	1,6	1,5	1,3	1,5	1,2							
4.75	Utilisation de matières premières alternatives (par rapport au total des matières premières consommées)	% sec	7,7	6,6	6,4	7,1	5,5	●	●		●			
4.76	Taux de matières premières alternatives (basé sur le facteur clinker-ciment équivalent)	% sec	8,8	7,6	7,2	8,1	6,4	●	●	●	●			
4.77	Consommation de ressources naturelles et mise en décharge de matériaux et combustibles alternatifs évitées (cumul depuis 2003) ⁶	En millions de tonnes	29,5	27,5	25,7	24,1	22,4				●	●		

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2022	2021	2020	2019	2018	Assurance	GCCA	UNGC	CNUCED	TCFD	SASB	ODD et Cibles
Toutes activités														
4.78	Élimination des déchets (total, poids humide)	t	339 552	315 623	331 709	308 218	258 032			●	●		EM-CM-150a.1	
4.79	Déchets non dangereux (total)	t	339 143	315 178	331 201	307 241	255 943			●	●		EM-CM-150a.1	ODD 12.2
4.80	Déchets dangereux (total)	t	409	445	508	977	2 089			●	●		EM-CM-150a.1	ODD 12.4
4.81	Déchets recyclés en externe (total, poids humide)	t	288 033	263 729	273 828	236 736	200 684			●	●			ODD 12.5
4.82	Réutilisés	t	6 526	23	125	53	1 832							
4.83	Recyclés	t	280 798	262 928	273 193	236 610	198 831							
4.84	Valorisés	t	709	778	510	74	21							
4.85	Élimination des déchets, ventilée par destination-utilisation (poids humide)	% w/w	100	100	100	100	100			●	●		EM-CM-150a.1	ODD 12.2
4.86	Réutilisation	% w/w	2	0	0	0	1			●	●		EM-CM-150a.1	ODD 12.5
4.87	Recyclage	% w/w	82,7	83,3	82,4	76,8	77,1			●	●		EM-CM-150a.1	
4.88	Valorisation (y compris énergétique)	% w/w	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0			●	●		EM-CM-150a.1	
4.89	Incinération	% w/w	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			●	●		EM-CM-150a.1	
4.90	Mise en décharge	% w/w	14,5	16,4	17,3	23,1	22,1			●	●		EM-CM-150a.1	
4.91	Compostage	% w/w	0,0	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.			●	●		EM-CM-150a.1	
4.92	Autres (dont stockage)	% w/w	0,7	0,1	0,1	0,1	0,1			●	●		EM-CM-150a.1	
4.93	Élimination des déchets dangereux, ventilée par destination-utilisation (poids humide)	% w/w	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0							
4.94	Réutilisés ¹	% w/w	0,4	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							
4.95	Recyclés ¹	% w/w	43,8	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							
4.96	Valorisés ¹	% w/w	11,8	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							
4.97	Incinérés ¹	% w/w	0,0	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							
4.98	Mis en décharge ¹	% w/w	43,0	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							
4.99	Autres (dont stockage) ¹	% w/w	1,0	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							
Activités liées à la production de ciment														
4.100	Cimenteries intégrées et certifiées « Zero Waste to Landfill »	% de la production de clinker	54,9	56,2	29,5	S.o.	S.o.							ODD 12.2 ODD 12.4
Activités liées au béton prêt à l'emploi														
4.101	Béton recyclé/réutilisé (en interne et en externe)	% béton restitué	87,5	86,0	90,3	86,6	86,9			●	●			
2.4.2 Enjeu matériel : Chaîne d'approvisionnement fiable et durable														
Toutes activités														
4.102	Fournisseurs clés respectant les normes ESG de TITAN ^{5,7}	%	Voir notes ci-dessous	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.							ODD 6 ODD 7 ODD 12 ODD 13

Notes

Notes concernant certains KPI spécifiques

1. Nouvel indicateur. De plus amples détails peuvent être consultés à la section « Approche adoptée par TITAN pour le reporting des performances ESG ».
2. Le prélèvement total comprend également les quantités d'eau prélevées par TITAN et fournies à des tiers sans être utilisées dans une des installations de TITAN.
3. Le rejet total comprend également les quantités d'eau prélevées par TITAN et fournies à des tiers sans être utilisées dans une des installations de TITAN.
4. Fait référence aux quantités d'eau prélevées par TITAN et fournies à des tiers sans être utilisées dans une des installations de TITAN.
5. Aucune information pertinente n'est disponible pour les années spécifiques marquées « Sans objet ».
6. La consommation évitée de ressources naturelles correspond à la quantité totale accumulée (pour l'eau et les matières premières/combustibles séparément) pour la période comprise entre l'année spécifique et l'année de référence qui, dans le cas des ressources naturelles, est 2003, l'année de publication du premier rapport de développement durable du Groupe TITAN. La performance de l'année de référence pour la consommation spécifique d'eau s'élevait à 504lt/tciment, en termes ajustés des fonds propres de l'année 2022. Selon l'approche de TITAN, toutes les quantités de matières premières et de combustibles alternatifs auraient – sinon – été traitées comme des déchets et auraient été mises en décharge, ce qui aurait eu des répercussions importantes sur l'environnement local, les terres, les ressources en eau et les écosystèmes.
7. TITAN a progressé en 2022 conformément à la Feuille de route interne pour une chaîne d'approvisionnement durable, tel que décrit dans le rapport de gestion sous le domaine prioritaire « Approvisionnement responsable » et l'enjeu matériel « Chaîne d'approvisionnement fiable et durable ».

Connexion entre les KPI et les normes du SASB

Connexion entre les indicateurs de performance ESG et les données de mesure conformément aux normes du SASB, en particulier :

-EM-CM-130a.1 sous le thème « Gestion de l'énergie » pour l'énergie totale consommée, le pourcentage d'électricité du réseau, le pourcentage d'énergie alternative et le pourcentage d'énergie renouvelable.

-EM-CM-140a.1 sous le thème « Gestion de l'eau » pour le total de l'eau douce prélevée, le pourcentage recyclé, le pourcentage dans des régions présentant un stress hydrique de base élevé ou extrêmement élevé. Voir également le Tableau « Cimenteries du Groupe TITAN situées dans des zones de stress hydrique » dans les états des performances ESG.

-EM-CM-150a.1 sous le thème « Gestion des déchets » pour la quantité de déchets générée, le pourcentage de déchets dangereux et le pourcentage recyclé.

-La connexion des divulgations sous la Note 7 des « Notes concernant certains KPI spécifiques » ci-dessus, sur les progrès 2022 alignés avec la feuille de route de la chaîne d'approvisionnement durable de TITAN, couvre les exigences de reporting prévues par les normes SASB pour le domaine « Éthique des affaires et transparence » et plus spécifiquement la mesure (KPI) EM-MM-510a.1. La connexion concerne la description du système de gestion pour la prévention de la corruption et des pots-de-vin tout au long de la chaîne de valeur.

Cimenteries du Groupe TITAN situées dans des zones en stress hydrique

Site	Pays	Stress hydrique (base de référence)	Notes
Antea	Albanie	>80%	<p>1. L'évaluation des risques liés à l'eau pour tous les sites du Groupe TITAN a été réalisée en 2020 à l'aide de l'outil Aqueduct du World Resources Institute (WRI).</p> <p>2. Le Tableau ci-dessus présente les cimenteries (en tant que plus grands consommateurs d'eau parmi les activités du Groupe) qui fonctionnent dans des zones en stress hydrique, à savoir les zones où l'indicateur de stress hydrique de base est >40%, tel que classifié par l'outil Aqueduct.</p> <p>3. L'indicateur de stress hydrique mesure le rapport entre les prélèvements d'eau totaux et les réserves renouvelables d'eau de surface et souterraine disponibles. Des valeurs plus élevées indiquent une plus grande concurrence entre les utilisateurs.</p> <p>4. Ces informations relatives aux activités menées dans des zones soumises à un stress hydrique, combinées aux informations fournies dans la section « Aperçu des performances non financières » du présent rapport, couvrent également les exigences en matière de reporting conformément aux normes SASB pour la « gestion de l'eau » et, plus précisément, le KPI EM-CM-140a.1 « (1) Total de l'eau douce prélevée, (2) pourcentage de l'eau recyclée, (3) pourcentage dans les régions soumises à un stress hydrique de base élevé ou extrêmement élevé ».</p>
Zlatna Panega	Bulgarie	>80%	
Alexandrie	Égypte	40-80%	
Beni Suef	Égypte	40-80%	
Kamari	Grèce	40-80%	
Patras	Grèce	40-80%	
Thessalonique	Grèce	40-80%	
Kosjeric	Serbie	40-80%	
Tokat	Turquie	40-80%	

2.5 Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires

2.5.1 Indicateurs fondamentaux de gouvernance

Code	Indicateurs fondamentaux de gouvernance	Notes	Performance 2022	Normes de reporting
Structure du Conseil d'administration				
5.1	Nombre et pourcentage de femmes membres du Conseil d'administration		Nombre de femmes : 5 Contribution au total : 31,25%	ODD 5.5 ODD 16.6 ODD 16.7
5.2	Nombre de nationalités représentées au Conseil		5	
Membres du Conseil d'administration par groupe d'âge				
5.3	Moins de 30 ans		0	UNGC CNUCED SASB
5.4	Entre 30 et 50 ans		1	
5.5	Plus de 50 ans		15	
5.6	Nombre de membres indépendants du Conseil d'administration		10/16	
Efficacité du Conseil				
5.7	Nombre de réunions du Conseil d'administration et taux de présence	2	8 réunions ont été tenues en 2022. Le taux de participation moyen aux 8 réunions s'est établi à 98,53%.	
5.8	Comité d'audit et des risques : Nombre de réunions et taux de présence	3	7 avec un taux de participation de 100%	
5.9	Comité des nominations : Nombre de réunions et taux de présence	3	3 avec un taux de participation de 100%	
5.10	Comité de rémunération : Nombre de réunions et taux de présence	3	3 avec un taux de participation de 100%	
Conformité et éthique des affaires				
5.11	Couverture du mécanisme de règlement des griefs (Ethicspoint)	4	100%	
5.12	Nombre de cas signalés sur EthicsPoint	4	En 2022, 9 cas au total ont été signalés via la plateforme EthicsPoint et tous ont été classés comme allégations (contre 11 cas signalés en 2021, dont 10 classés comme allégations).	
5.13	Pourcentage d'employés syndiqués (%)	5	31,7%	
5.14	Pourcentage d'employés couverts par des conventions collectives	6	50,33%	
5.15	Nombre moyen d'heures de formation sur des thèmes en rapport avec la Conformité, par employé	7	0,87	
5.16	Formation à la lutte contre les pots-de-vin et la corruption	1, 7	1 728 heures	

Notes concernant certains KPI spécifiques

1. Nouvel indicateur.

2. Nombre de réunions du conseil d'administration pendant la période de référence et nombre de membres du conseil d'administration qui ont participé à chaque réunion du conseil d'administration pendant la période de référence, divisé par le nombre total d'administrateurs siégeant au conseil d'administration, multiplié par le nombre de réunions du conseil d'administration pendant la période de référence.

3. Nombre de réunions du conseil d'administration pendant la période de référence et nombre de membres du comité d'audit qui ont participé à chaque réunion du comité d'audit pendant la période de référence, divisé par le nombre total de membres siégeant au comité d'audit, multiplié par le nombre de réunions du comité d'audit pendant la période de référence.

4. Sur les neuf (9) cas classés comme allégations dans TITAN EthicsPoint en 2022, huit (8) cas ont été examinés en détail par les comités régionaux respectifs et revus par le Comité de surveillance du Groupe, tandis qu'un (1) cas est toujours en cours d'examen. Sur ces huit (8) cas, deux (2) ont été jugés entièrement fondés, deux (2) ont été jugés partiellement fondés et deux (2) non fondés. Un (1) cas n'a pas fait l'objet d'une enquête en raison d'informations insuffisantes, tandis qu'un (1) cas a été rejeté sans enquête plus approfondie en raison de son manque de gravité ou de sens. Des plans d'action pour remédier à la situation ont été mis en œuvre pour les cas fondés, en particulier pour les cas liés aux domaines « Santé et sécurité » et « Personnel, et respect sur le lieu de travail ». Depuis 2020, le Groupe a mis en place une plateforme commune utilisée par tous les pays, qui permet à tous les employés de Titan de signaler des incidents de manière anonyme : TITAN EthicsPoint ». En outre, TITAN évalue les allégations lorsqu'elles sont reçues par des canaux de dénonciation distincts. Deux (2) cas de ce type, liés au domaine de l'intégrité des affaires et s'ajoutant à ceux mentionnés ci-dessus (non reçus dans EthicsPoint), ont fait l'objet d'un examen approfondi et un (1) s'est avéré fondé. Des mesures disciplinaires ont été immédiatement prises pour y remédier, tandis que les cas non fondés ont servi à renforcer les processus de contrôle dans le domaine concerné.

5. Informations spécifiques fournies par la division Adocim sous couvert de confidentialité pour les noms des employés.

6. En 2022, ce pourcentage s'est établi à 50,33 %, en légère baisse par rapport aux 52,3 % de 2021. La répartition par employés aux États-Unis (TITAN America) et dans les autres pays est de 9,7% contre 83,5%, proche des chiffres respectifs de 2021 (9,1% et 85,5%). TITAN conserve des registres annuels du nombre et de la durée des grèves et blocages d'usines dans les systèmes internes de collecte des données (zéro cas lié directement à nos installations d'exploitation enregistré en 2022).

7. Nombre moyen d'heures de formation par employé et par an, sur les politiques et procédures internes de TITAN (la priorité étant donnée au Code de conduite, aux Politiques en matière de droits de l'homme, de lutte contre la corruption, au RGPD, sans que cette liste soit considérée comme exhaustive). Le KPI est calculé comme le nombre total d'heures de formation dans les domaines concernés, divisé par le nombre total d'employés. TITAN classe ces sujets de formation dans le domaine général de la « Conformité » (voir Tableau 2.2 « Domaine prioritaire : Un environnement de travail propice à la croissance », pour le KPI « Heures de formation par thème, total du Groupe »). TITAN fournit également le nombre total d'heures de formation à la lutte contre les pots-de-vin et la corruption en 2022, en rapport avec ce qui précède. Ces informations sont extraites du système de gestion des ressources humaines de chaque pays et consolidées au niveau du Groupe selon les mêmes règles et pratiques que les données ci-dessus pour les formations relatives à la conformité.

Notes complémentaires

8. TITAN n'a pas d'activités dans des zones de conflit ni à proximité de zones de conflit selon les données de l'UCDP (Uppsala Conflict Data Program) – voir le site web : Uppsala Conflict Data Program (uu.se).

9. En 2022, TITAN a suivi un processus amélioré de réception de commentaires de nos parties prenantes dans chaque pays d'opération en promouvant des principes de communication ouverte et structurée et a mis en œuvre un projet de validation de la matrice de matérialité existante au niveau de chaque division. Pour de plus amples détails, voir la section « Se concentrer sur les enjeux matériels » du présent rapport, et plus spécifiquement la partie « Matérialité dynamique ». Concernant les résultats du projet 2022 de validation de matérialité des divisions, voir le Tableau 1.1 « Enjeux matériels », qui fait partie des états des performances ESG. Au sujet du travail préparatoire : Les travaux préparatoires à l'analyse et à l'évaluation de la matérialité pour tous les pays d'opérations ont été achevés en 2020, y compris les recherches ciblées dans chaque pays par des tiers. Ce processus a permis l'engagement de la direction de TITAN dans chaque pays ainsi que des démarches de diligence raisonnable au niveau des divisions en matière de droits de l'homme et de droits des populations autochtones, et de possibles conflits associés. La recherche au niveau des pays a conclu qu'aucune question de conflit de ce type n'était apparue ou anticipée. Aucune nouvelle information sur le sujet n'a été relevée dans la presse/média dans aucun des pays de nos opérations, que ce soit en 2021 ou en 2022.

10. En 2022, TITAN a poursuivi ses efforts en mettant en place une plateforme électronique dédiée au Groupe pour enregistrer les initiatives et actions communautaires au niveau de chaque division, ainsi que pour faciliter l'auto-évaluation et l'alignement des divisions sur les objectifs et les priorités clés du Groupe. Des plans d'engagement avec les communautés locales sont mis en œuvre dans tous les pays où nous opérons. Ils couvrent des programmes d'initiatives visant à contribuer à la durabilité des communautés locales et à renforcer l'engagement avec nos parties prenantes, en vue d'obtenir des effets positifs à long terme pour les communautés et la société. Voir la section « Impact social positif » du Rapport de gestion pour l'évaluation des initiatives d'engagement avec les communautés de TITAN dans tous les pays ou sites d'opérations en 2022.

Aucun incident n'a été enregistré en 2022 concernant des fermetures de sites ou des retards de projets dus à des facteurs non techniques, tels que ceux résultant de l'attente de permis réglementaires ou d'autres retards politiques liés aux préoccupations des communautés, à la résistance ou aux protestations des communautés ou des parties prenantes, et à des conflits armés.

Connection entre les KPI et autres publications et les normes du SASB

- Les informations publiées de la Note 6 (ci-dessus) sur le pourcentage d'employés concernés par des conventions collectives et le nombre et la durée des grèves et des blocages couvrent les exigences de reporting prévues par les Normes SASB pour le thème (domaine) des « Relations entre employeurs et employés » et plus spécifiquement les mesures (KPI) EM-MM-310a.1 et EM-MM-310a.2.

2.5.2 KPI relatifs à la
Taxonomie

KPI : Chiffre d'affaires

Activités économiques	Code	Chiffre d'affaires		Critères de contribution substantielle ³		Critères DNSH (« Does Not Significantly Harm », soit « ne cause pas de préjudice important ») ⁴		Mesures de protection minimales ⁵	Proportion du chiffre d'affaires aligné sur la taxonomie en 2022	Proportion du chiffre d'affaires aligné sur la taxonomie en 2021	Activité relevant de la catégorie des activités habilitantes	Activité relevant de la catégorie des activités transitoires
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique					
		millions d'euros	%	%	%	O/N	O/N	O/N	%	%	H	T
A. Activités économiques éligibles à la Taxonomie « Fabrication de clinker de ciment, de ciment ou de liant alternatif »												
A1. Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) ¹		195,6	8,6%	4,6%	8,6%	Y	Y	Y	8,6%	S.o.	S.o.	T
A2. Chiffre d'affaires des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie) ¹	Code NACE C23.51	1154,0	50,6%						50,6%	S.o.	S.o.	
Total A1+A2 (Total des activités économiques éligibles à la Taxonomie)		1 349,6	59,2%						59,2%	S.o.	S.o.	
B. Activités économiques non éligibles à la Taxonomie												
Chiffre d'affaires des activités économiques non éligibles à la Taxonomie		932,6	40,8%									
Groupe TITAN (Total)		2 282,2	100,0%									

Note spécifique au sujet du chiffre d'affaires

Le calcul du chiffre d'affaires comprend les produits comptabilisés conformément à la norme comptable internationale (IAS) 1, paragraphe 82(a), telle qu'adoptée par le règlement (CE) no 1126/2008 de la Commission (1), et tels que définis à l'article 2, point (5), de la directive 2013/34/UE.

Les montants de chiffre d'affaires représentent les données consolidées au niveau du Groupe, après élimination des transactions avec des tiers.

KPI : Dépenses d'investissement

Activités économiques	Code	Dépenses d'investissement		Critères de contribution substantielle ³		Critères DNSH (« Does Not Significantly Harm », soit « ne cause pas de préjudice important ») ⁴		Mesures de protection minimales ⁵	Proportion du CapEx aligné sur la taxonomie en 2022	Proportion du CapEx aligné sur la taxonomie en 2021	Activité relevant de la catégorie des activités habilitantes	Activité relevant de la catégorie des activités transitoires
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique					
		millions d'euros	%	%	%	O/N	O/N	O/N	%	%	H	T
A. Activités économiques éligibles à la Taxonomie « Fabrication de clinker de ciment, de ciment ou de liant alternatif »												
A1. Dépenses d'investissement des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) ¹		38,6	16,0%	16,0%	0,0%	Y	Y	Y	16,0%	S.o.	S.o.	T
A2. Dépenses d'investissement des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie) ¹	Code NACE C23.51	96,9	40,1%						40,1%	S.o.	S.o.	
Total A1+A2 (Total des activités économiques éligibles à la Taxonomie)		135,5	56,1%						56,1%	S.o.	S.o.	
B. Activités économiques non éligibles à la Taxonomie												
Dépenses d'investissement des activités économiques non éligibles à la Taxonomie		106,4	43,9%									
Groupe TITAN (Total)		241,9	100,0%									

Note spécifique au sujet des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement (CapEx) comprennent les ajouts aux actifs corporels et incorporels au cours de l'année 2022, considérés avant les dépréciations, les amortissements et toutes les réévaluations, y compris celles résultant de réévaluations et de dépréciations, pour l'exercice financier concerné et à l'exclusion des variations de la juste valeur. Sous le chiffre des dépenses d'investissement (capEx), nous avons inclus les coûts qui sont comptabilisés selon l'IAS 16.73 (e)(i)(iii), l'IAS 38.118 (e)(i), l'IAS 40.76 (a)(b) et l'IFRS 16.53(h).

RAPPORT DE GESTION
REVUE DE LA PERFORMANCE ESG

KPI : Dépenses opérationnelles

Activités économiques	Code	Dépenses opérationnelles		Critères de contribution substantielle ³		Critères DNSH (« Does Not Significantly Harm », soit « ne cause pas de préjudice important ») ⁴		Mesures de protection minimales ⁵	Proportion de l'OpEx aligné sur la taxonomie en 2022	Proportion de l'OpEx aligné sur la taxonomie en 2021	Activité relevant de la catégorie des activités habilitantes	Activité relevant de la catégorie des activités transitoires
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique					
		millions d'euros	%	%	%	O/N	O/N	O/N	%	%	E	T
A. Activités économiques éligibles à la Taxonomie « Fabrication de clinker de ciment, de ciment ou de liant alternatif »												
A1. Dépenses opérationnelles des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) ¹	Code NACE C23.51	8,8	7,0%	4,0%	7,0%	Y	Y	Y	7,0%	S.o.	S.o.	T
A2. Dépenses opérationnelles des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie) ¹		64,0	51,2%						51,2%	S.o.	S.o.	
Total A1+A2 (Total des activités économiques éligibles à la Taxonomie)		72,8	58,2%						58,2%	S.o.	S.o.	
B. Activités économiques non éligibles à la Taxonomie												
Dépenses opérationnelles des activités économiques non éligibles à la Taxonomie		52,2	41,8%									
Groupe TITAN (Total)		125,0	100,0%									

Note spécifique au sujet des dépenses opérationnelles

Pour calculer le montant des dépenses opérationnelles (OpEx), nous avons pris en compte tous les coûts directs non capitalisés liés à la recherche et au développement (investissements dans la recherche et l'innovation), aux mesures de rénovation des bâtiments, aux locations à court terme, à l'entretien et aux réparations, ainsi que toutes les autres dépenses directes liées à l'entretien quotidien des actifs des immobilisations corporelles par TITAN ou par un tiers auquel les activités sont confiées, qui sont nécessaires pour assurer le fonctionnement continu et efficace de ces actifs.

Le calcul des dépenses opérationnelles (OpEx) pour des activités économiques spécifiques (en rapport avec les produits alignés sur la Taxonomie) a été effectué selon l'approche de la proportionnalité, en utilisant comme métrique proportionnelle les quantités (tonnes) de produits vendus, et en les reliant de manière exacte aux calculs du KPI relatif à la Taxonomie.

Notes générales pour tous les KPI relatifs à la Taxonomie

TITAN, en tant que société mère, présente la part du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (CapEx) et des dépenses opérationnelles (OpEx) du Groupe pour la période de reporting 2022 associée à des activités économiques éligibles à la Taxonomie en rapport avec les deux premiers objectifs environnementaux (atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique) conformément à l'art. 8 du règlement sur la Taxonomie et à l'art. 10 (2) de l'art. 8 de l'acte délégué. TITAN a adopté les définitions des KPI telles que prévues par le règlement délégué de la Commission (UE) 2021/2178 (Annexe I : KPI des entreprises non financières).

1. Les activités économiques de cette catégorie sont associées au code NACE C23.51 conformément à la nomenclature statistique des activités économiques établie par le règlement (CE) n°1893/2006. Une activité économique de cette catégorie est une activité transitoire telle que visée à l'article 10 du règlement sur la Taxonomie. En plus de l'activité économique de fabrication de clinker, de ciment ou de liant alternatif, l'activité économique de traitement et de vente de cendres volantes pourrait également être considérée comme une activité éligible à la Taxonomie, bien qu'elle ne soit pas économiquement significative à divulguer, dans la mesure où sa contribution au Chiffre d'affaires total du Groupe n'a pas excédé 0,2% en 2022.

Méthodologie de reporting de TITAN sur les KPI alignés sur la Taxonomie pour 2022 : Nous avons procédé à l'évaluation de toutes les dépenses liées aux produits et aux activités de projet, et la consolidation des chiffres au niveau du Groupe a suivi les mêmes règles que pour les autres KPI dans le cadre des états des performances ESG, tandis que les taux de change des devises des différents pays ont été considérés comme un taux moyen pour 2022, conformément aux pratiques de TITAN en matière d'états financiers et dans le respect des principes IFRS.

2. À propos des Critères de contribution substantielle tels qu'applicables en 2022 : la méthodologie d'évaluation était conforme aux critères techniques pour la contribution substantielle aux deux objectifs environnementaux, à savoir le respect des valeurs limites de performance en matière d'émissions de CO₂ pour chacun des deux objectifs.

3. L'évaluation a également permis de s'assurer que l'activité économique répondait aux exigences de la règle « Ne pas causer de préjudice important » visée à l'article 3, points (b) et (d), et à l'article 17 du règlement Taxonomie.

4. L'évaluation a également permis de s'assurer que l'activité économique répondait aux exigences de la règle des « Mesures de protection minimales » visée à l'article 18 du règlement Taxonomie. TITAN assure l'alignement de l'activité économique sur les principes directeurs de l'ONU sur les entreprises et les droits de l'homme en appliquant les politiques du Groupe en matière de droits de l'homme, de responsabilité sociale des entreprises, de lutte contre la corruption, de Code de conduite et de Code de conduite pour les achats, de Diversité, d'égalité des chances et d'inclusion (pour plus d'informations, voir le Tableau 2.5.3 « Politiques ESG » de la présente section).

2.5.3 Politiques ESG et Code de conduite

	Nouvelles ou actualisées en 2022	Domaines prioritaires de TITAN les plus pertinents				
		Décarbonisation et Numérisation	Un environnement de travail propice à la croissance	Impact local positif	Approvisionnement responsable	Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires
Code de conduite			●			●
Code de conduite pour la passation des marchés	✓			●	●	●
Politiques du Groupe						
Politique en matière de lutte contre la corruption						●
Politique de conformité au droit de la concurrence						●
Politique en matière de conflits d'intérêts						●
Politique de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)				●		
Politique de protection des données personnelles			●			●
Politique en matière de diversité, d'égalité des chances et d'inclusion (DE&I)	✓		●			
Politique environnementale (incl. le changement climatique)		●		●	●	
Politique en matière de droits de l'homme			●	●	●	●
Politique en matière de sécurité de l'information		●				●
Politique de santé et de sécurité au travail			●			
Politique d'achat				●	●	
Politique de sanctions						●
Politique de dénonciation						●

2.5.4 Systèmes de gestion du Groupe

Domaine	Albanie	Bulgarie	Égypte	Grèce	Kosovo	Macédoine du Nord	Serbie	Turquie	États-Unis
Santé et sécurité	ISO 45001	ISO 45001	ISO 45001	ISO 45001	ISO 45001	ISO 45001	ISO 45001	ISO 45001	Toutes les opérations sont conformes au cadre réglementaire du MSHA et de l'OSHA
	Toutes opérations (1 terminal exclu)	Toutes opérations (1 terminal exclu)	Toutes les cimenteries intégrées	Toutes opérations (1 centrale de béton prêt à l'emploi, 1 carrière de granulats, 2 terminaux exclus)	Toutes opérations (3 terminaux exclus)	Toutes opérations (2 terminaux et 1 carrière exclus)	Toutes opérations	1 cimenterie intégrée, 1 unité de broyage de ciment, 1 terminal et 3 centrales de béton prêt à l'emploi	
Environnement	ISO 14001	ISO 14001	ISO 14001	ISO 14001	ISO 14001	ISO 14001	ISO 14001	ISO 14001	Toutes les opérations sont conformes au cadre réglementaire de l'EPA
	Toutes opérations (1 terminal exclu)	Toutes opérations	Toutes les cimenteries intégrées	Toutes opérations (2 terminaux exclus)	Toutes opérations	Toutes opérations	Toutes opérations	1 cimenterie intégrée, 1 unité de broyage de ciment et 1 centrale de béton prêt à l'emploi	
Qualité	ISO 9001	ISO 9001	ISO 9001	ISO 9001	ISO 9001	ISO 9001	ISO 9001	ISO 9001	Qualité ASHTO
	Toutes opérations	Toutes opérations (2 carrières exclues)	Toutes les cimenteries intégrées	Toutes opérations (1 carrière exclue)	Toutes opérations	Toutes opérations (1 carrière exclue)	Toutes opérations	Toutes opérations (1 terminal exclu)	Toutes opérations
Énergie		ISO 50001	ISO 50001	ISO 50001		ISO 50001		ISO 50001	ISO 50001
		Toutes les unités de mélange prêt à l'emploi Audits énergétiques 1 cimenterie intégrée	Toutes les cimenteries intégrées	Toutes les cimenteries intégrées, Audits énergétiques Toutes les unités de mélange prêt à l'emploi Toutes les carrières de granulats		1 cimenterie intégrée		Toutes les cimenteries intégrées, 3 carrières de matières premières pour le ciment 1 centrale de béton prêt à l'emploi	Toutes les cimenteries intégrées
Impact sociétal	GHRMS/SF et SA 8000	GHRMS/SF	GHRMS/SF	GHRMS/SF	GHRMS/SF et SA 8000	GHRMS/SF	GHRMS/SF	GHRMS/SF	GHRMS/SF
	Toutes opérations	Toutes opérations	Toutes opérations	Toutes opérations	Toutes opérations	Toutes opérations	Toutes opérations	Toutes opérations	Toutes opérations

2.5.5 Contributions politiques et amendes et autres sanctions non monétaires

Pays	Contributions politiques ¹ (en euros)	Amendes significatives ² (en euros)	Nombre total de sanctions non monétaires ²
Albanie	0	0	0
Brésil	0	0	0
Bulgarie	0	0	0
Égypte	0	0	0
Grèce	0	0	0
Kosovo	0	0	0
Macédoine du Nord	0	0	0
Serbie	0	0	0
Turquie	0	0	0
États-Unis ^{1,2}	23 740	149 332	0

Notes

1. Valeur totale des contributions politiques par pays, y compris la valeur monétaire totale des contributions financières et en nature apportées directement et indirectement. En 2022, TITAN America a contribué à hauteur totale de 23 740 euros à diverses organisations politiques, pour soutenir les élections locales en Virginie et en Floride. Sur le montant dépensé total, 14 244 euros ont été offerts pour soutenir des institutions et des candidats politiques en Virginie (paiement effectué par Titan America LLC), et 9 496 euros ont été offerts pour soutenir des institutions et des candidats politiques en Floride. À l'exception de ce qui précède, aucun autre cas de contribution politique n'a été enregistré, ni financière, ni en nature, ni directement, ni indirectement.

En 2022, il a été décidé que Titan America mettrait en œuvre une directive interne pour s'engager dans des programmes de sensibilisation proactifs afin de développer des relations à long terme avec les régulateurs et les élus et de se comporter en entreprise citoyenne responsable et en bon voisin dans les communautés proches de ses opérations aux États-Unis. Tout engagement politique est conforme à l'ensemble des lois applicables en matière de financement des campagnes.

2. En 2022, Titan Mid Atlantic a été condamnée à une amende pour violation de la limite d'effluents pour les eaux de lavage et pluviales combinées liées au traitement des rejets sur les sites de béton prêt à l'emploi, et le montant payé s'est élevé à 25 336 euros. Titan Florida LLC a dû régulariser deux (2) cas pour ne pas avoir déclaré à temps les résultats des tests d'émissions atmosphériques prévus à la cimenterie de Pennsuco en 2019 et 2020, et les montants des amendes payées ont été respectivement de 95 816 et 28 180 euros.

Aucun autre cas d'amende significative n'a été signalé pour 2022 (voir « clarification » ci-dessous), mais nous devons mentionner une (1) amende de nature administrative d'un montant de 146 604 euros payée par Titan America LLC pour avoir omis de déposer en temps voulu les charges sociales conformément à la réglementation de l'administration fiscale (IRS).

Clarification : TITAN considère comme « amende significative » toute amende supérieure à 10 000 euros, et le reporting annuel de la valeur monétaire des amendes significatives et du nombre total de sanctions non monétaires couvre les cas de non-respect des lois et réglementations, y compris, mais sans s'y limiter, les lois et réglementations environnementales, les lois et réglementations concernant l'utilisation de produits et services, les lois et réglementations du travail, et les lois et réglementations concernant la lutte contre la corruption, les comportements anticoncurrentiels et les pratiques antitrust ou monopolistiques.

Connection entre les KPI et autres publications et les normes du SASB

Les informations publiées ci-dessus répondent aux exigences de reporting selon les normes SASB portant sur « Intégrité et transparence des prix » et, plus particulièrement, la mesure (KPI) EM-CM-520a.1. « Montant total des pertes monétaires découlant de procédures en justice associée à des activités de cartel, des ententes sur les prix et des activités anti-trust ».

2.5.6 Audits environnementaux

Domaine											
Systèmes de gestion de l'environnement	Externes	2	1	9	5	3	1	1	1	16	39
	Internes	1	0	2	18	1	1	1	0	2	26
Système de gestion de l'énergie/Audits énergétiques	Externes	0	1	2	4	1	1	0	0	2	11
	Internes	0	0	2	5	1	1	0	0	0	9
Émissions de CO ₂	Externes	0	2	0	4	2	1	0	0	0	9
	Internes	0	0	2	5	1	1	0	0	0	9
Gestion des déchets	Externes	0	2	3	4	0	1	0	13	0	23
	Internes	0	0	2	2	1	1	0	0	0	6
Réclamations	Externes	0	0	2	3	3	0	0	0	1	9
	Internes	0	0	0		0	0	0	0	0	0
Permis	Externes	1	1	3	2	9	0	0	1	0	17
	Internes	0	0	0	1	9	0	0	0	0	10
Autres	Externes	1	1	2	0	1	0	1	0	0	6
	Internes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	Externes	4	8	21	22	19	4	2	15	19	114
	Internes	1	0	8	31	13	4	1	0	2	60

2.5.7 Rapport consolidé sur les paiements aux gouvernements pour les opérations extractives

Entité juridique	Pays	Type de paiement	Montant (EUR)
TITAN CEMENT S.A.	Grèce	Frais/taxes de location de carrière	625 820
INTERBETON S.A.	Grèce	Frais de location de carrière	2 131 825
		Taxes municipales	676 432
Alexandria Portland Cement Co	Égypte	Taxe sur l'argile	2 279 043
		Redevances sur les carrières	1 089 022
Beni Suef Cement Co	Égypte	Taxe sur l'argile	3 032 485
		Redevances sur les carrières	1 398 360
		Entretien des routes	140 011
TBAE	Égypte	Redevances sur les carrières	190 629
Zlatna Panega Cement AD	Bulgarie	Droits de concession	210 000
Cementi Antea Sha	Albanie	Droits d'extraction	458 401
Titan America LLC	États-Unis	Frais de vente/d'atténuation	418 666
SHARRCEM SH.P.K.	Kosovo	Redevances d'extraction	226 640
Titan Cementarnica Usje A.D.	Macédoine du Nord	Droits de concession	252 120
Titan Cementara Kosjeric A.D.	Serbie	Droits de concession	192 151
ADOCIM A.S.	Turquie	Droits d'autorisation/forestiers	275 778
TOTAL			13 597 382

Note

Titan Cement International S.A. déclare par la présente, conformément à l'article 3:33 du Code belge des sociétés et associations, que le Groupe Titan Cement a versé en 2022 à des Gouvernements (c.-à-d. des autorités nationales, régionales ou municipales d'États membres de l'UE et de pays tiers) un montant total de 13 597 381,75 euros au titre d'opérations extractives, comme précisé dans le tableau ci-dessus. Comme précisé à l'article 6:2 par. 2 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations, la limite pour la divulgation des données respectives est fixée à 100 000 euros pour un paiement unique ou une série de paiements liés.

2.5.8 Base du Groupe TITAN pour le calcul des indicateurs de performance environnementale, en utilisant la part des capitaux propres¹

Région	Pays	Activité	2022	2021
États-Unis	États-Unis	Tous	100%	100%
	Brésil	Tous	50%	50%
Grèce et Europe occidentale	Grèce	Tous	100%	100%
	Albanie	Tous	100%	100%
	Bulgarie	Tous	100%	100%
Europe du Sud-Est	Macédoine du Nord	Tous	100%	100%
	Kosovo	Tous	100%	100%
	Serbie	Tous	100%	100%
	Égypte	Tous	100%	100%
Méditerranée orientale	Turquie	Adocim toutes activités	75%	75%
		Marmara usine de broyage	100%	100%

Note

1. Le terme « part des capitaux propres » sert d'approximation du pourcentage de la part de propriété, et est appliqué pour la consolidation (agrégation) des données des indicateurs de performance environnementale de toutes les filiales et de la JV (Brésil), pour les KPI désignés comme « consolidés incluant le Brésil » ou simplement « incluant le Brésil ». Cela s'applique en particulier aux KPI dans les Tableaux : 2.1.1 Enjeu matériel : un modèle d'entreprise à l'épreuve de l'avenir dans un monde neutre en carbone, 2.3.1 Enjeu matériel : impact environnemental positif, et 2.4.1 Enjeu matériel : Efficacité, recyclage et revalorisation des ressources, contribution à l'économie circulaire.

À propos des KPI restants dans les Tableaux : 2.1.2 Enjeu matériel : innovation axée sur la numérisation et la décarbonisation, 2.2.1 Enjeu matériel : un environnement de travail sûr et sain, 2.2.2 Enjeu matériel : un lieu de travail caractérisé par la diversité et l'inclusion, 2.2.3 Enjeu matériel : développement continu de notre personnel, 2.3.2 Enjeu matériel : impact social positif, 2.3.3 Enjeu matériel : Impact économique positif, et 2.4.2 Enjeu matériel : chaîne d'approvisionnement fiable et durable, la consolidation des données a été réalisée avec une contribution de 100% de toutes les filiales et de la JV au Brésil (société Apodi), pour les KPI désignés comme « consolidés incluant le Brésil » ou simplement « incluant le Brésil ».

TITAN a suivi la règle ci-dessus concernant la JV pour la première fois en 2022, afin de permettre l'inclusion de certains KPI de l'entreprise Apodi dans le cadre d'un plan de consolidation progressive des états des performances ESG avec nos filiales.

2.5.9 Normes sectorielles et autres applicables aux communications non financières en 2022

Association ou initiative sectorielle	Lignes directrices et autres documents de référence	Publiés
GCCA ¹	Charte de développement durable Lignes directrices cadres en matière de développement durable Lignes directrices en matière de développement durable pour la surveillance et le reporting de la sécurité dans la fabrication du ciment et du béton. Il a été convenu au sein de la GCCA d'étendre l'application de ce document aux activités « béton » et autres activités connexes [Pilier 1]. Lignes directrices en matière de développement durable pour la surveillance et le reporting des émissions de CO ₂ dans la fabrication du ciment [Pilier 2] Lignes directrices en matière de développement durable pour la surveillance et le reporting de l'eau dans la fabrication du ciment [Pilier 4] Lignes directrices en matière de développement durable pour la surveillance et le reporting des émissions dans la fabrication du ciment [Pilier 4] Lignes directrices en matière de développement durable pour le co-traitement des carburants et des matières premières dans la fabrication du ciment [Pilier 5] Lignes directrices en matière de réaménagement des carrières et de gestion de la biodiversité [Pilier 4] Guide pour une gestion durable de la chaîne d'approvisionnement [Piliers 1, 3 et 5]	Éditions la plus récente (publications entre 2019 et 2021)
Complément aux normes de la GCCA : (Anciennement) WBCSD/CSI	Bonnes pratiques recommandées pour : (a) la sécurité des sous-traitants, et (b) la sécurité routière Guide sur la comptabilité et le reporting des GES du Scope 3 pour le secteur du ciment	2009 2016
CNUCED ²	Lignes directrices sur les indicateurs de base pour le reporting sur la durabilité et l'impact des ODD	2022
Pacte mondial des Nations Unies COP ³	Guide du questionnaire pour la COP	2022

Notes

1. La Global Cement and Concrete Association (GCCA) a élaboré sa Charte de développement durable autour de cinq (5) piliers de durabilité, afin d'englober l'ensemble du spectre de la durabilité dans le cadre de ses activités :

Pilier 1 : Santé et sécurité, Pilier 2 : Changement climatique et énergie, Pilier 3 : Responsabilité sociale, Pilier 4 : Environnement et nature, et Pilier 5 : Économie circulaire.

La terminologie des « piliers » est spécifique à la Charte des engagements des sociétés membres de la GCCA, et des informations détaillées sont disponibles dans la Charte et les lignes directrices-cadres sur le site Internet de la GCCA : <https://gccassociation.org/sustainability-innovation/sustainability-charter-and-guidelines/>

TITAN a poursuivi ses efforts en 2022 pour la mise en œuvre de la feuille de route 2050 de la GCCA vers le béton net zéro « Concrete Future » et s'est concentrée sur les objectifs SBTi pour le scénario 1,5 degré, tout en continuant à participer activement à divers groupes de travail et à apporter son savoir-faire et son expertise, comme il le fait depuis la création de l'association sectorielle.

En 2022, TITAN a participé au premier audit de la charte de conformité de la GCCA, dont les objectifs sont notamment les suivants : (a) aider les membres à élaborer et à mettre en œuvre leur stratégie de durabilité (axée sur les obligations de la GCCA mais sans s'y limiter), (b) permettre l'évaluation de la performance des membres en matière de durabilité et l'étalonnage avec les pairs, (c) identifier les domaines dans lesquels les directives et la charte de la GCCA doivent être clarifiées ou renforcées.

2. Les Lignes directrices de la CNUCED (UNCTAD) établissent des liens significatifs entre les KPI et les ODD les plus pertinents ainsi que les cibles spécifiques de chaque ODD, et sont exploitées dans le cadre de l'approche de reporting de TITAN pour tous les domaines prioritaires : Décarbonisation et numérisation, Un environnement de travail propice à la croissance, Impact local positif, Approvisionnement responsable et Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires.

3. Les Lignes directrices de la COP du Pacte mondial des Nations Unies ont été renforcées en 2022 et sont considérées comme essentielles pour rendre compte des progrès réalisés en ce qui concerne les engagements du Groupe TITAN vis-à-vis des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies. Voir le Tableau 2.5.11 pour plus de détails sur les Lignes directrices de la COP du Pacte mondial des Nations Unies et les liens spécifiques avec les KPI et les autres informations contenues dans le présent Rapport.

Au total : les Tableaux 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5.1, 2.5.10, et 2.5.11 fournissent les références et connexions relatives aux normes en dessous des Notes (1), (2) et (3) ci-dessus.

2.5.10 Indicateurs de création de valeur

Indicateurs de création de valeur de base ¹	Unité	2022
Valeur ajoutée brute ²	En millions d'euros	737,5
Valeur ajoutée nette ³	En millions d'euros	583,9
Dépenses totales pour les fournisseurs (locaux, nationaux et internationaux) de biens et de services ^{4a}	En millions d'euros	1 877
% des dépenses locales de TITAN ^{4b}	%	67,6
Taxes nationales et locales ⁵	En millions d'euros	123,8
Paiements en espèces aux actionnaires et aux minorités ⁵	En millions d'euros	38,6
Investissement sociétal (apports en numéraire et en nature) pour les initiatives destinées aux communautés (Brésil incl.) ⁶	En millions d'euros	1,7
Investissements en matière d'atténuation du changement climatique (dépenses en capital alignées sur la taxonomie) ⁷	En millions d'euros	38,6
Combustibles et matériaux bruts alternatifs	En millions de tonnes	2,0
Salaires, (contributions aux) pensions et prestations sociales, y compris les prestations supplémentaires extralégales ⁸	En millions d'euros	354,1
Investissements dans la formation des employés directs ⁹	En millions d'euros	0,8
Stages (Brésil incl.)	Nombre	526
Investissements dans la recherche et l'innovation ¹⁰	En millions d'euros	11,7
Dépenses d'investissement ¹¹	En millions d'euros	241,9

Notes

Les Notes suivantes incluent les définitions des termes utilisés spécifiquement pour le thème « création de valeur et distribution aux parties prenantes ».

Note générale concernant la consolidation des données

La consolidation (agrégation) des données pour les indicateurs fondamentaux de création de valeur ci-dessus, à l'exception des « Investissements pour l'environnement » et des « Combustibles et matériaux bruts alternatifs », a été effectuée avec une contribution de 100,0 % pour toutes les divisions où TITAN détient une part de capitaux propres supérieure à 50,0 % (conformément à la méthode de consolidation intégrale dans les états financiers). La contribution de la Turquie inclut Adocim Cemento Beton Sanayi ve Ticaret AS à hauteur de 100%. En outre, la consolidation des données pour les KPI « Investissements pour l'environnement » et des « Combustibles et matériaux bruts alternatifs », a été effectuée en tenant compte de la « part des capitaux propres » telle que présentée au Tableau 2.5.8.

Notes concernant les normes, lignes directrices et termes utilisés

La plupart des termes relatifs aux indicateurs fondamentaux de création de valeur ont été repris des « Lignes directrices relatives aux indicateurs fondamentaux pour les rapports des entités sur la contribution à la réalisation des objectifs de développement durable » (en version abrégée : Lignes directrices de la CNUCED, 2022) et incorporé aux normes TITAN. Les termes connexes sont décrits ici et reliés avec les KPI dans l'Indice ci-dessus. Les chiffres relatifs aux indicateurs fondamentaux de création de valeur sont fournis à la section « Comprendre TITAN; créer et partager la valeur ».

1. La valeur économique créée et distribuée aux principales parties prenantes a été calculée à l'aide du document « Guidance on core indicators for entity reporting on contribution towards implementation of the Sustainable Development Goals » (Directives sur les indicateurs de base pour les rapports des entités sur la contribution à la réalisation des objectifs de développement durable) des Nations unies et de la CNUCED (édition 2022).
2. Recettes moins les coûts des matériaux, biens et services achetés (également appelées : Valeur ajoutée, conformément aux Lignes directrices de la CNUCED, 2022). L'approche de TITAN est basée sur les états financiers vérifiés et publiés pour la même période de référence, conformément aux IFRS.
3. Valeur ajoutée nette. Recettes moins coûts des matériaux, biens et services achetés et moins amortissements sur les immobilisations corporelles (Lignes directrices de la CNUCED, 2022). L'approche de TITAN est basée sur les états financiers vérifiés et publiés pour la même période de référence, conformément aux IFRS.
- 4a. En accord avec les Normes de TITAN et l'application des normes IFRS, et en accord avec l'approche utilisée pour le « % des dépenses locales de TITAN ».
- 4b. Le rapport entre les dépenses affectées aux fournisseurs locaux et les dépenses affectées à la totalité des fournisseurs, en pourcentage. Les coûts des achats locaux sont un indicateur général de l'étendue des liens d'une entité avec l'économie locale (Lignes directrices de la CNUCED, 2022). Les fournisseurs « locaux » sont ceux qui fournissent des biens ou des services à TITAN et dont l'enregistrement fiscal est situé dans le pays concerné, c'est-à-dire dans le même pays que celui où se trouvent les divisions de TITAN et où elles sont enregistrées fiscalement. Pour les pays dont la structure gouvernementale est caractérisée par une fédération d'États, comme c'est le cas aujourd'hui aux États-Unis, où différents États ont des gouvernements locaux et une vaste étendue géographique, le terme « local » fait référence aux fournisseurs dont l'enregistrement fiscal est situé dans le même État que l'enregistrement fiscal de la division ou de l'emplacement des opérations, ainsi que dans les États voisins de l'État de la division ou de l'emplacement des opérations (cette définition est applicable aux opérations de TITAN aux États-Unis, pour le chiffre du KPI ci-dessus). TITAN publie les KPI respectifs ainsi que les données historiques dans le Tableau 2.3. des États des performances ESG.
5. En accord avec les Normes de TITAN et l'application des normes IFRS, voir les États financiers.
6. « Investissement sociétal » : dépenses totales engagées en espèces et en nature, et investissements de fonds (dépenses d'investissement et opérationnelles) pour les initiatives communautaires des divisions de TITAN. Voir le Tableau 2.3.2 consacré aux Plans d'engagement vis-à-vis des communautés pour connaître les détails. Les bénéficiaires cibles étaient les parties prenantes des communautés au sens large, tandis que les employés de TITAN issus des communautés locales étaient inclus en tant que bénéficiaires d'initiatives spécifiques visant l'engagement vis-à-vis des communautés. De même, dans le Tableau 2.3.2, le montant des « Dons » est déclaré comme équivalant aux dons caritatifs/volontaires et aux investissements de fonds (cette approche est conforme aux Lignes directrices de la CNUCED, 2022).
7. Chiffre des dépenses totales en capital (Capex) en 2022 qui sont conformes au règlement de l'UE sur la taxonomie, dans des projets spécifiques visant à satisfaire aux critères techniques de sélection pour les objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.
8. En accord avec les Normes de TITAN et l'application des normes IFRS, voir les États financiers.
9. Dépenses totales comprenant les coûts directs et indirects de formation des employés directs (y compris les coûts tels que les honoraires des formateurs, les installations de formation, l'équipement de formation, les frais de déplacement connexes, etc.) déclarées également par employé et par an, et ventilées par catégorie d'employés (Lignes directrices de la CNUCED, 2022). TITAN publie les KPI respectifs ainsi que les données historiques dans le Tableau 2.2. des États des performances ESG.
10. Investissements dans la recherche et l'innovation. Montant total des dépenses de recherche et développement (R&D) et d'innovation de l'entité déclarante au cours de la période de référence (Lignes directrices de la CNUCED, 2022). Cela inclut l'ensemble des dépenses liées aux activités et aux projets de R&D et d'innovation, y compris les salaires, les participations, les frais de déplacement et autres dépenses de nos employés qui sont directement et indirectement liés, ainsi que d'autres dépenses pour la promotion de technologies et de produits innovants. TITAN utilise les états financiers vérifiés et publiés pour la même période de référence. TITAN publie les KPI respectifs ainsi que les données historiques dans le Tableau 2.1. des États des performances ESG.
11. Les dépenses en capital ou dépenses d'investissement, communément appelées CapEx, sont les fonds utilisés par une société pour acquérir, mettre à niveau et entretenir des actifs physiques tels que des bien, des immeubles, une usine industrielle, de la technologie ou des équipements.

2.5.11 Lien entre nos divulgations et la COP de TITAN conformément à la plateforme améliorée du Pacte Mondial des Nations Unies

Sections ²	Question ^{2,3}	Principes du Pacte mondial des Nations Unies ²	Référence au Rapport ²
Gouvernance	G1 : Engagement du conseil d'administration et de la haute direction	1,7,10	<p>Comprendre TITAN À propos de ce rapport Aperçu Points marquants de la performance : Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires</p> <p>Rapport de gestion Gouvernance d'entreprise et gestion des risques : Déclaration sur la gouvernance d'entreprise Revue de la performance ESG : Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires États des performances ESG : Approche adoptée par TITAN pour le reporting des performances ESG, et Tableaux 2.5.1, 2.5.3.</p>
	G2 : Engagement déclaré publiquement		
	G3 : Code de conduite		
	G4 : Responsabilité individuelle ou collective		
	G5 : Structure formelle		
	G6 et G.6.1 : Processus de gestion des risques		
	G7 et G7.1 : Due diligence		
	G9 : Enseignements		
	G10 : Lien entre la rémunération des dirigeants et les performances en matière de durabilité		
	G12 : Reporting en matière de durabilité		
	G8 et G8.1 : Faire part de ses préoccupations concernant la conduite de l'entreprise	1,3,7,10	
	G11 : Composition du Conseil d'administration	16	
	G13 : Assurance de l'information	10	
Droits de l'homme ⁴	HR1 : Thèmes matériels	1,2	<p>Comprendre TITAN Aperçu Points marquants de la performance : Se concentrer sur les enjeux matériels et la collaboration avec les parties prenantes</p> <p>Rapport de gestion Gouvernance d'entreprise et gestion des risques Revue de la performance ESG : Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires États des performances ESG : Tableaux 1.1, 2.5.1, 2.5.3 - 2.5.7, 2.5.9.</p>
	HR2 et HR2.1 : Engagement politique		
	HR3 : Engagement avec les parties prenantes		
	HR4 : Prévention/atténuation		
	HR5 : Formation		
	HR6 : Évaluation des progrès en matière de prévention/atténuation		
	HR8 : Actions pratiques		
Travail	L1 et L1.1 : Engagement politique	3,4,5,6	<p>Comprendre TITAN Aperçu Points marquants de la performance : Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires Performance ESG</p> <p>Rapport de gestion Gouvernance d'entreprise et gestion des risques Revue de la performance ESG : Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires États des performances ESG : Tableaux 2.2.1, 2.2.2., 2.2.3, 2.5.1, 2.5.3-2.5.7, 2.5.9.</p>
	L2 : Engagement avec les parties prenantes		
	L3 : Prévention/atténuation		
	L4 : Formation		
	L5 : Évaluation des progrès en matière de prévention/atténuation		
	L9 : Fréquence des accidents du travail		
	L10 : Taux d'incidents		
	L11 : Réponse		
	L12 : Actions pratiques		
	L1.2 : Liberté d'association et négociation collective		
L6 : Conventions collectives	6		
L7 : Femmes occupant des postes de direction			

Sections	Question ^{2,3}	Principes du Pacte mondial des Nations Unies ²	Référence au Rapport ²	
Environnement	E1 et E1.1 : Engagement politique	7,8	<p>Comprendre TITAN Aperçu Performance : faits marquants Performance ESG Rapport de gestion Gouvernance d'entreprise et gestion des risques Revue de la performance ESG : Domaines prioritaires : Décarbonisation et numérisation, environnement de travail propice à la croissance, impact local positif, approvisionnement responsable Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires États des performances ESG : Tableaux 2.1.1, 2.3.1. et tableau complémentaire « Sites de carrières du Groupe TITAN présentant une grande valeur en termes de biodiversité », également Tableaux 2.4.1, 2.5.2, 2.5.3.</p>	
	E2 : Engagement avec les parties prenantes			
	E3 : Prévention/atténuation			
	E4 : Évaluation des progrès en matière de prévention/atténuation			
	E4.1 : Objectifs et cibles			
	E4.2 : Mesurer les progrès par rapport aux objectifs			
	E6 : Émissions de gaz à effet de serre			
	E6.1 : Détail des émissions du Scope 3			
	E14 : Conversion des écosystèmes naturels			
	E16 : Pollution atmosphérique			
	E17 : Déchets			
	E18 : Déchets dangereux			
	E7 : Investissement en R&D dans les produits et services à faible émission de carbone			7,8,9
	E8 : Adaptation au changement climatique			
	E9 : Énergie renouvelable			
	E10 : Produits et services à faible émission de carbone			
	E11 : Prélèvement et consommation d'eau			
E12 : Intensité de l'eau				
E13 : Sites situés dans ou à proximité de zones clés pour la biodiversité				
E15 : Restauration et protection des écosystèmes				
E20 : Actions pratiques				
E : Secteur (construction et matériaux)				
Politique publique	Programme de conformité AC1	10	<p>Comprendre TITAN Performance : faits marquants Rapport de gestion Gouvernance d'entreprise et gestion des risques Revue de la performance ESG : Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires États des performances ESG : Tableaux 2.5.1, 2.5.3-2.5.7, 2.5.9.</p>	
	AC1.1 Année de révision du programme			
	AC2 Politique			
	AC3 Formation			
	AC3.1 Fréquence de formation			
	AC4 Contrôle de la conformité			
	AC5 Incidents de corruption			
	AC6 Mesures à prendre en cas de suspicion d'incidents de corruption			
	AC7 Action collective contre la corruption			
AC8 Actions pratiques				

Notes

1. Le Guide sur la COP publié par le Pacte mondial des Nations Unies en 2022 aide les entreprises à rendre compte de leurs progrès en matière de mise en œuvre des dix principes du Pacte et des Objectifs de développement durable (ODD) dans chacun des domaines suivants : Gouvernance, droits de l'homme, travail, environnement et lutte contre la corruption. Le Pacte mondial des Nations Unies a introduit de nouvelles exigences en 2022 au sujet du reporting sur la COP et a activé la plateforme améliorée, conformément à sa nouvelle politique en matière de COP. Le nouveau Questionnaire (dans la plateforme électronique) et le Guide sur la COP constituent la norme mondiale pour toutes les entreprises qui rendent compte de leur COP à compter de 2023. Des informations et des références utiles sur le programme 2022 « Early Adopters » du Pacte mondial des Nations Unies sont disponibles sur le site du Pacte mondial des Nations Unies : www.unglobalcompact.org.
2. Le lien entre les « questions » de la COP, avec une codification spécifique dans les différents domaines du questionnaire, et les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies est facilité par des références dans le Rapport (y compris les états des performances ESG). Concernant le lien avec les ODD, voir les références aux Tableaux 2.1, 2.2, 2.3, 2.4 et 2.5 des états des performance ESG.
3. Les questions qui ont été signalées comme ne s'appliquant pas à TITAN (ou omises dans quelques cas) n'ont pas été incluses dans le tableau ci-dessus.
4. Concernant le domaine des Droits de l'homme : TITAN n'a pas d'activités dans des zones de conflit ni à proximité de zones de conflit selon les données de l'UCDP (Uppsala Conflict Data Program) – voir le site web : Uppsala Conflict Data Program (uu.se). En 2022, TITAN a mis en œuvre un projet de validation de la matrice de matérialité existante au niveau de chaque division (voir la section « Se concentrer sur les enjeux matériels »), ce qui a permis l'engagement de la direction de TITAN dans chaque pays, et la due diligence au niveau des divisions en ce qui concerne les droits de l'homme et les droits des peuples autochtones ainsi que les éventuels conflits connexes. Aucune question de conflit de ce type n'est apparue ou anticipée. Aucune nouvelle information sur le sujet n'a été notée dans la presse ou les médias des pays où nous opérons. Aucun incident n'a été enregistré en 2022 concernant des fermetures de sites ou des retards de projets dus à des facteurs non techniques, tels que ceux résultant de l'attente de permis réglementaires ou d'autres retards politiques liés aux préoccupations des communautés, à la résistance ou aux protestations des communautés ou des parties prenantes, et à des conflits armés.

Connection entre les KPI et autres publications et les normes du SASB

- En référence à la Note 4 ci-dessus, nous couvrons les exigences de reporting selon les normes SASB pour deux thèmes (domaines) : « Sécurité, droits de l'homme et droits des peuples autochtones » et plus particulièrement les mesures (KPI) EM-MM-210a.1, EM-MM-210a.2 et EM-MM-210a.3, et « Relations avec la communauté », plus particulièrement les mesures (KPI) EM-MM-210b.1 et EM-MM-210b.2, concernant la discussion du processus de gestion des risques et des opportunités associés aux droits et aux intérêts de la communauté.
- Concernant le thème (domaine) « Éthique des affaires et transparence » et en particulier le lien avec la mesure (KPI) EM-MM-510a.2, voir le Tableau complémentaire « Indice Transparency International de perception de la corruption 2022 ».

Indice de la perception de la corruption selon Transparency International

Pays avec des opérations clés de TITAN triés selon le Transparency International CP Index 2022

Pays	Rang CPI 2022	Rang CPI 2021	Changement de rang ²
États-Unis	24	27	▼
Grèce	51	58	▼
Bulgarie	72	78	▼
Kosovo	84	87	▼
Macédoine du Nord	85	87	▼
Turquie ¹	101	96	▲
Brésil	94	96	▼
Serbie ¹	101	96	▲
Albanie	101	110	▼
Égypte ¹	130	117	▲

Notes

1. Selon le Tableau ci-dessous, les filiales de TITAN n'ont eu aucune activité dans un pays moins bien classé que l'Égypte en 2022. Il existait au total en 2022 58 pays possédant un classement inférieur, positionnés entre 123 et 180. Veuillez noter que dans le cas des pays suivants : Turquie, Serbie et Égypte, le classement IPC 2022 a été plus élevé (détérioré) que le classement 2021. Cette communication couvre les exigences de reporting selon les normes SASB relative au thème domaine « Éthique des affaires et transparence », et plus particulièrement la mesure (KPI) EM-MM-510a.2, « Production dans des pays occupant les 20 dernières positions du classement de l'Indice Transparency International de perception de la corruption ».

2. Explication des symboles des changements au classement :

▼ L'amélioration des conditions dans le pays se traduit par un classement moindre

▲ La détérioration des conditions dans le pays se traduit par un classement supérieur



RAPPORT DE GESTION

Revue financière

Un aperçu de nos performances financières et de nos états financiers





Vue d'ensemble de la performance financière

Rétrospective de l'année 2022

En 2022, le Groupe Titan a réussi à surmonter les défis liés à l'inflation et à la chaîne d'approvisionnement et à dégager une forte croissance à deux chiffres de ses ventes sur tous ses marchés. Ce résultat est attribuable à des volumes importants, à des stratégies de prix performantes, et à des actions vers l'efficacité des coûts qui a permis de compenser la hausse des coûts de l'énergie et de la production ainsi que ceux du transport. Les coûts des intrants et de l'énergie ont commencé à augmenter au cours du T4 2021 et se sont encore intensifiés au cours des douze mois suivants, atteignant parfois des niveaux historiquement élevés. Au cours de l'année, nous avons augmenté nos prix en vue de compenser les hausses globales des coûts et de rétablir nos marges. Au cours du T4 2022, les coûts de l'énergie se sont nettement améliorés grâce aux actions d'atténuation des coûts, à l'utilisation élevée de combustibles alternatifs et aux conditions du marché, ce qui a permis de rétablir les marges de l'EBITDA. En ce qui concerne les clients, l'offre de produits et de solutions écologiques représentait presque 20% de la production, servant entre autres des projets emblématiques sur nos marchés tels que le monorail du Caire en Égypte, le projet Ellinikon et la nouvelle ligne de métro 4 à Athènes, en Grèce, ainsi que le tunnel Thimble Shoals en Virginie, aux États-Unis. Le Groupe a réalisé des ventes substantielles de 2.282,2 millions d'euros qui correspondent à une solide augmentation de 33,1% par rapport à l'année précédente. À noter que les chiffres d'affaires ainsi que les coûts des ventes ont été impactés par l'inflation et l'appréciation du dollar américain. Malgré les défis imposés par la flambée des coûts de l'énergie, les mesures du Groupe visant à adopter une stratégie d'augmentation dynamique des prix et à améliorer son mix énergétique, associées à des gains d'efficacité grâce à la numérisation de son processus de fabrication, ont permis une amélioration significative de l'EBITDA. En 2022, l'EBITDA du Groupe a augmenté de 20,3% par rapport à 2021, atteignant 331,2 millions d'euros. Le résultat net du Groupe après impôts et intérêts minoritaires a également connu une croissance significative, atteignant 109,7 millions d'euros, soit une augmentation de 19,3% par rapport au bénéfice de 91,9 millions d'euros en 2021. À noter que la norme IAS 29 relative à l'hyperinflation a été appliquée dans les opérations en Turquie, conduisant à un gain sur la position monétaire nette de 26,3 millions d'euros et réduisant l'EBITDA de 3,4 millions d'euros. Une dépréciation du goodwill de 21,8 millions d'euros a été comptabilisée, inversant pratiquement le gain résultant de l'hyperinflation.

La dynamique du marché est restée favorable en 2022, ce qui a permis au Groupe d'augmenter les volumes sur le marché intérieur. Au niveau du Groupe, les volumes intérieurs de ciment, de béton prêt à l'emploi et de cendres volantes ont augmenté pour une nouvelle année consécutive ; nous avons toutefois constaté un certain ralentissement des exportations de ciment de tiers, de granulats et de volumes de matériaux de construction légers. Les ventes de ciment du Groupe sur les marchés intérieurs ont augmenté de 2% (hors exportations) pour atteindre 17,2 millions de tonnes, grâce à la hausse des volumes aux États-Unis, en Grèce et en Europe du Sud-Est. Les volumes de béton prêt à l'emploi ont progressé de 2% pour atteindre 5,6 millions de mètres cubes, principalement grâce à la vigueur continue du marché grec.

Investissements et financement

Les dépenses d'investissement du Groupe au cours de l'année ont atteint un niveau record sur 15 ans, à 241,9 millions d'euros contre 126,0 millions en 2021. L'expansion, l'efficacité des coûts énergétiques, l'optimisation des coûts logistiques et les projets CapEx de désengorgement des capacités, principalement sur les marchés américains, ont augmenté au cours de l'année 2022. Le Groupe a investi dans des projets d'économie d'énergie permettant une utilisation accrue de combustibles alternatifs à moindre coût, l'amélioration de l'efficacité de la production de ciment grâce à la technologie numérique, l'expansion de notre capacité d'entreposage pour accueillir la hausse

des volumes de production, l'optimisation de la logistique et la réduction de l'empreinte carbone, principalement aux États-Unis et dans l'UE. Ces projets se traduiront par des avantages financiers supplémentaires pour le Groupe à partir de 2023 et plus encore en 2024. Les dépenses importantes d'investissement du Groupe pour 2022 étaient alignées sur ses objectifs stratégiques, démontrant son engagement constant envers des pratiques commerciales durables et responsables garantissant une croissance à long terme. À noter que le coût de CapEx a été affecté par l'inflation actuelle et l'appréciation du dollar américain. Plus de 50% des CapEx pour 2022 était dirigée aux États-Unis, dans le cadre du programme d'investissement de croissance de 300 millions de dollars du Groupe aux États-Unis au cours de la période 2021-2023.

Le besoin en fonds de roulement a progressé de 92 millions d'euros en 2022, une conséquence directe de la hausse des ventes du Groupe, des pressions inflationnistes sur l'inventaire et des stocks plus élevés résultant des perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Suite à une augmentation de l'EBITDA à 331,2 millions d'euros (+56,0 millions d'euros), à l'augmentation des dépenses d'investissement et des besoins en fonds de roulement plus importants pour soutenir la croissance des ventes, le flux de trésorerie d'exploitation disponible pour l'exercice 2022 a atteint 18,8 millions d'euros, contre 104,7 millions en 2021.

La dette nette de fin d'année a augmenté de 84,1 millions d'euros à 797,3 millions d'euros (2021 : 713,2 millions €), tandis que le ratio de dette nette / EBITDA a chuté à 2,4 grâce à l'augmentation de l'EBITDA. Le Groupe est peu exposé au risque de taux d'intérêt, car plus de 80% de sa dette est soit à taux fixe, soit couverte par des couvertures de taux d'intérêt à long terme. Aucune dette substantielle ne vient à échéance au cours des 18 prochains mois.

En décembre 2022, Standard & Poor's a confirmé la notation « BB » préalable de Titan Cement International S.A. avec une perspective stable.

Événements postérieurs à la clôture du bilan

Début 2023, le Groupe a pris une participation dans « Aegean Perlites », une société exploitant des carrières de perlite et de pouzzolane sur l'île grecque de Yali, accédant ainsi directement à une matière première clé qui permettra d'élargir l'offre du Groupe en produits cimentaires à faible teneur en carbone et sécurisant ses besoins d'approvisionnement en pouzzolane à long terme.

Résolutions du Conseil d'administration Rachat d'actions

Le Groupe a clôturé le programme lancé en octobre 2021 et a lancé deux autres programmes de rachat d'actions en mars et juillet 2022. Chaque programme était d'un montant de 10 millions d'euros et durait au maximum six mois. Au total, en 2022, dans le cadre des programmes de rachat d'actions susmentionnés, le Groupe a procédé au rachat de 1 947 721 actions pour un montant de 23,8 millions d'euros. Un nouveau programme de rachat d'actions de 10 millions d'euros a été approuvé en janvier dernier et lancé le 1^{er} mars 2023.

Dividende proposé

Suite à l'amélioration de la rentabilité en 2022, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires, qui doit se tenir le 11 mai 2023, une distribution de dividende de 0,60 euros par action. Ceci représente une augmentation de 20% par rapport à l'année précédente.

Rétrospective régionale de l'année 2022

Titan America a connu une année de forte croissance en 2022 ainsi qu'au cours du dernier trimestre, tant en termes de chiffre d'affaires que de rentabilité, cette dernière soulignant le plein effet des hausses de prix réussies mises en œuvre tout au long de l'année. Nos marchés ont à nouveau connu une croissance nettement supérieure à la

moyenne américaine, nos clients ayant vu leurs activités se développer et leurs carnets de commandes s'allonger.

Des progrès considérables ont été accomplis au niveau des projets de dépenses d'investissement, notamment sous la forme de travaux dans nos terminaux d'importation de Norfolk et de Tampa et des installations logistiques ferroviaires connexes, toutes conçues pour répondre à l'augmentation attendue des volumes et désengorger les contraintes logistiques. Le volume de nos ventes de ciment a augmenté, en particulier en Floride, où la demande de logements et les dépenses liées à la construction d'infrastructures et à la construction non résidentielle ont continué de croître. Les opérations du Groupe aux États-Unis ont montré une amélioration du mélange de combustibles et une réduction du ratio clinker/ciment, grâce à la conversion complète au ciment de type IL plus faiblement carboné. Les émissions de CO₂ (nettes scope 1) ont également diminué de 9 %. Les systèmes de numérisation mis en œuvre dans les deux cimenteries (« RTO » de bout en bout dans les équipements de production de ciment et solutions de détection de prédiction de défaillance) ont fourni des améliorations significatives de l'efficacité et des avantages financiers pour Titan America. Les défis persistants en matière de coûts pour tous les intrants, y compris les combustibles solides, l'électricité, le transport et la main-d'œuvre, ont été compensés par des augmentations de prix efficaces et des améliorations des coûts tout au long de l'année.

La Floride a été l'un des États américains qui ont le plus bénéficié de la migration interne de la population, soutenue par la délocalisation des entreprises et l'expansion des activités des sociétés. Les Carolines ont également suivi le mouvement en attirant les investissements des entreprises dans la région, tandis que la Virginie a éveillé l'intérêt de ceux qui souhaitent être à proximité des centres de décision du pays. Les volumes de ciment dans le terminal d'importation d'Essex ont augmenté, soutenus par les grattes-ciels résidentiels et commerciaux, tandis que les projets d'infrastructure ont été solides dans toutes nos régions.

Dans l'ensemble, les ventes de Titan America en 2022 ont augmenté par rapport à 2021, pour atteindre 1,4 milliards de dollars. En euros, les ventes ont augmenté de 33,6% à 1.314,3 millions d'euros. L'EBITDA a lui aussi augmenté de 19,1% pendant l'année pour atteindre 188,2 millions d'euros (194,8 millions de dollars US, en hausse de 4,0%).

La Grèce a clôturé l'année sur la tendance positive enregistrée tout au long de celle-ci. Une augmentation des ventes de ciment sur le marché intérieur a été enregistrée, marquant une année de solides performances en termes de ventes. Les ventes ont connu une croissance à deux chiffres, tant pour l'année que pour le dernier trimestre, particulièrement soutenu par des conditions météorologiques très clémentes.

Malgré la hausse des coûts de l'énergie, des matières premières et du transport, la rentabilité régionale s'est améliorée car les augmentations de prix ont été réalisées à temps pour tenir compte de ces coûts plus élevés. La combinaison d'une série de démarches - l'augmentation supplémentaire de l'utilisation de combustibles alternatifs et de matières premières alternatives, un ratio clinker/ciment plus faible des produits, ainsi que des efficacités opérationnelles successives - a également permis d'atténuer partiellement l'augmentation des coûts énergétiques. La demande sur le marché a continué d'être alimentée par de grands et petits projets publics, des développements immobiliers et non résidentiels à travers tout le pays et des investissements liés au tourisme. D'autres grands projets d'infrastructure dans le pipeline ne se sont pas encore concrétisés. Le marché résidentiel et la rénovation ont progressé dans les grands centres urbains et sont restés stables dans l'ensemble.

Les émissions nettes de CO₂ ont connu une baisse significative en 2022, tandis que la construction du précalcinateur, qui contribuera à accroître le recours aux combustibles alternatifs, est presque terminée et devrait être opérationnelle au cours du premier semestre 2023.

Les volumes d'exportation vers des tiers ont été réduits pour l'année, afin de tenir compte de notre optimisation des émissions de CO₂. La majorité des exportations de ciment ont été acheminées vers Titan America et vers le réseau de terminaux du Groupe en Europe, qui a également enregistré une forte croissance en termes de volumes et de prix.

Les ventes pour la Grèce et l'Europe occidentale en 2022 ont ainsi progressé de 22,0% à 326,4 millions d'euros, tandis que l'EBITDA s'est étoffé de 4,9 millions d'euros pour s'établir à 28,5 millions d'euros.

Les marchés du Groupe en Europe du Sud-Est ont évolué conformément aux tendances déjà observées tout au long de l'année. La région dans son ensemble a été frappée de plein fouet par les prix

élevés de l'énergie et les coûts globaux des intrants, ce qui s'est répercuté sur le moral du secteur de la construction et s'est traduit par un certain fléchissement de la demande. Dans un marché très tendu en termes d'offre, où les difficultés du marché ont pénalisé certains producteurs, les volumes du Groupe ont mieux résisté que l'ensemble du marché, car nous avons pu servir efficacement toute la région en tirant parti de notre empreinte géographique stratégique qui s'étend à l'ensemble de la zone. La demande a été soutenue par de grands projets résidentiels et commerciaux, ainsi que par de grands projets d'infrastructure bénéficiant d'un soutien financier étranger. Les gains de prix et d'efficacité ont couvert l'impact négatif cumulé des augmentations de coûts, inversant la tendance négative du premier semestre 2022 et entraînant une amélioration de l'EBITDA. Nos usines ont fonctionné à des niveaux de fiabilité élevés, couvrant les pénuries temporaires du marché que connaissaient nos concurrents et renforçant ainsi notre part de marché globale. Du côté des produits, le Groupe a introduit avec succès des ciments à haute performance et faiblement carbonés dans tous les pays, conformément à notre plan de décarbonation pour 2030.

Les ventes totales de la région Sud-Est en 2022 ont augmenté de 33%, atteignant 385,9 millions d'euros contre 290,6 millions en 2021. En termes d'EBITDA, les hausses de prix et les mesures prises vers l'efficacité des coûts ont couvert l'augmentation des coûts de l'énergie, des matières premières et de la logistique, entraînant ainsi une hausse de 95,0 millions d'euros en 2022, soit 16% par rapport aux 81,9 millions de l'année précédente.

Les performances de la Méditerranée orientale se sont améliorées dans un environnement volatil. En Égypte, l'accord de régulation du marché mis en place par le gouvernement en 2021 a été prolongé et a continué à équilibrer l'offre et la demande, avec à la clé des prix de vente plus sains. La demande de ciment a affiché une tendance positive pour la deuxième année consécutive, avec une activité de construction plus soutenue découlant des projets infrastructurels de l'État et du logement abordable. La consommation de ciment dans le pays a augmenté, tandis que TITAN a enregistré une croissance des volumes et une augmentation substantielle des ventes grâce à des prix plus élevés et à une expansion dans de nouveaux produits cimentaires. Cependant, les conséquences de la guerre en Ukraine ont considérablement nui à l'économie égyptienne. Tributaire à la fois des importations de blé et des recettes du tourisme, le pays s'est effondré sous l'effet d'une immense pénurie de devises qui a entraîné une dévaluation d'environ 50 % de la livre égyptienne et une flambée des taux d'intérêt. En décembre, l'Égypte a accepté un programme de soutien financier de 3 milliards de dollars de la part du FMI, s'engageant dans un large éventail de réformes monétaires et fiscales et à renforcer le rôle du secteur privé. La mise en application de ce plan progresse lentement. En Turquie, les volumes de ciment domestique ont diminué car le pays se trouve dans une situation macroéconomique tendue et souffre d'hyperinflation (celle-ci a atteint 90 % à son apogée). De nombreux projets du secteur public ont été interrompus et l'activité globale d'investissement en général reste faible. Des tendances divergentes s'observent toutefois sur les différents micromarchés du pays : les régions qui sont des destinations touristiques attrayantes ou des havres de migration interne populaires, comme celle de Marmara, ont connu une croissance de la consommation au cours de l'année, tandis que d'autres, comme les régions situées plus à l'intérieur et à l'est du pays, ont enregistré un ralentissement de la demande. À la faveur du lancement récent de son nouveau terminal d'exportation de ciment dans le port de Samsun, sur la mer Noire, le Groupe a commencé à acheminer sa production de ciment de type IL vers les États-Unis. Des hausses de prix significatives ont permis de compenser avec succès les augmentations des coûts de production, également affectées par les tensions énergétiques internationales.

Les ventes totales pour la Méditerranée orientale pour 2022 ont augmenté de 48% pour atteindre 255,6 millions d'euros, contre 172,8 en 2021 et l'EBITDA s'est amélioré de 66% pour atteindre 19,6 millions d'euros contre 11,8 millions, ce qui atteste d'une meilleure performance et de stratégies fructueuses vers le marché et l'atténuation des coûts. En 2022, après trois années consécutives de croissance de la demande, la consommation de ciment a diminué de 2,8%. Ce déclin s'explique par le ralentissement de la croissance économique et la hausse des taux d'intérêt, qui ont fait augmenter le coût du financement immobilier, affectant ainsi négativement les mises en chantier de logements. La consommation de ciment dans le nord-est, le marché naturel d'Apodi, a connu une baisse plus marquée en raison d'un temps plus pluvieux au cours de l'année et d'un niveau de revenu disponible plus faible dans la

région. Apodi a réussi à compenser la baisse des volumes de ventes et l'augmentation du coût des intrants en se concentrant sur la gamme de produits et les prix. Les ventes ont augmenté dans le segment plus lucratif du ciment en vrac, au service de l'industrie de la préfabrication, de l'expansion de l'aéroport de Fortaleza et du secteur régional en pleine croissance des parcs éoliens.

En conséquence, Apodi a enregistré une augmentation significative de son chiffre d'affaires à 115,9 millions d'euros contre 83,8 millions en 2021, tandis que l'EBITDA a atteint 21,1 millions d'euros contre 19,5 millions en 2021.

Perspectives

Les conditions mondiales restent exigeantes et bien que les risques d'une récession profonde semblent avoir été évités pour le moment, les perspectives de croissance demeurent incertaines et restent étroitement liées à des variables telles que les coûts de l'énergie, l'évolution de l'inflation, ainsi que le rôle des autorités monétaires qui s'efforcent de trouver un équilibre entre la lutte contre l'inflation et les risques d'une économie de crise. En même temps, des niveaux sans précédent de soutien et d'initiatives gouvernementales, de part et d'autre de l'Atlantique, génèrent des investissements et de demande pour nos produits, ce qui nous incite à un optimisme prudent.

L'économie américaine reste solide et les pressions inflationnistes et le resserrement monétaire qui en découle fassent craindre un ralentissement. Les mises en chantier restent inférieures à leurs niveaux historiques, tandis que le déficit de logements persiste. L'activité non résidentielle et industrielle légère devrait rester solide, ce qui favorisera l'essor de l'investissement sur les marchés clés du Groupe. L'élan positif donné par l'IJJA, l'IRA et la loi CHIPS commence à se concrétiser avec un impact matériel étant attendu au second semestre de l'année, permettant un rythme de croissance sain pour les années à venir. Les budgets proposés par le ministère des Transports pour les deux prochaines années semblent solides, et les niveaux élevés de dépenses devraient également favoriser, sur le long terme, l'activité sur le terrain. Malgré un ralentissement du marché résidentiel unifamilial, les segments multifamilial et commercial restent très dynamiques avec de nombreux investissements dans les centres de données, le développement d'investissement de haute technologie et les entreposages au détail. L'amélioration du logement est également très dynamique, ce qui explique la croissance à la fois de la vente au détail de ciment et du segment des produits de construction du Groupe. La solidité des finances publiques se traduit lentement par une augmentation des travaux d'infrastructure publique, nécessaires pour soutenir le développement des investissements dans l'ensemble de notre présence géographique.

En Grèce, le marché local a connu un bon début d'année et le pays ne semble pas avoir été ébranlé par les turbulences macroéconomiques mondiales, grâce à la robustesse de son industrie touristique, qui devrait connaître une nouvelle année record, ainsi qu'à l'afflux de diverses tranches de financement de l'UE destinées à promouvoir la numérisation, l'efficacité énergétique et la modernisation des infrastructures connexes. La croissance est répartie dans tout le pays soit via le développement résidentiel, l'industriel à petite échelle ainsi que le développement municipal et, bien sûr, les infrastructures et installations liées au tourisme. De grands projets de développement d'infrastructures et de régénération urbaine sont également en cours, offrant une bonne traction dans les années à venir. Des investissements innovants continus dans les usines du Groupe permettent de réaliser des gains d'efficacité et une optimisation opérationnelle considérables, ce qui se traduit par des avantages financiers pour nos résultats. Conformément à son historique, la région de l'Europe du Sud-Est devrait se maintenir aux niveaux enregistrés en 2022. Bien qu'il ne faille pas s'attendre à une croissance substantielle du volume, des marges solides devraient être maintenues, notamment compte tenu du succès du Groupe à approvisionner efficacement l'ensemble du marché régional. La demande devrait être soutenue par les projets routiers, ferroviaires et d'infrastructure qui devraient débiter au cours de l'année. Dans un marché qui restera tendu, le Groupe a la capacité, grâce à son réseau régional, de répondre à la demande et de combler les éventuelles lacunes de l'offre.

En Égypte, avec le nouvel accord et le programme de soutien conclu avec le FMI, les réformes structurelles indispensables à la relance de l'économie nationale peuvent prendre un certain temps pour se matérialiser. Dans un contexte d'incertitude macroéconomique, la

consommation probablement en souffrira. Le maintien des quotas de production de ciment pour une année supplémentaire permet toutefois de préserver la production de ciment et la rentabilité des opérations. Dans le même temps, le Groupe investit en vue de développer ses installations d'utilisation de combustibles alternatifs, ce qui se traduira par des gains d'efficacité considérables en termes de performance de ses coûts.

En Turquie, la récente tragédie du séisme majeur qui a ravagé le sud du pays et les immenses besoins de reconstruction qui en découlent affecteront la consommation de ciment dans les années à venir, car la demande au niveau national augmentera fortement. Dans ce contexte et compte tenu de l'incertitude politique liée aux prochaines élections présidentielles et législatives, la volatilité demeure. Le Groupe vise à améliorer sa compétitivité en matière de coûts en se lançant dans des investissements ambitieux dans le domaine des combustibles alternatifs, ce qui lui permettra de devenir le premier producteur de ciment en Turquie à brûler de la biomasse, résultant en des économies de coûts considérables. L'utilisation du terminal d'exportation de Samsun offrira une opportunité de revenus supplémentaires à Titan. Le monde, et notre secteur d'activité, connaissent une transition structurelle qui verra la production économique s'orienter vers des modes de production de biens plus écologiques, plus efficaces, nouveaux et innovants, utilisant plus intelligemment les ressources, avec en première ligne la technologie numérique et l'innovation matérielle. À ce titre, notre Groupe a pris la mesure des opportunités et des défis qui l'attendent et il s'emploie à transformer son activité et son offre de manière durable, plus proche du client, plus efficace dans l'utilisation des ressources et des moyens de production et, en fin de compte, plus rentable pour toutes ses parties prenantes.

Actions propres

Le Groupe a clôturé le programme lancé en octobre 2021 et a lancé deux autres programmes de rachat d'actions en avril et août 2022. Chaque programme était financé à concurrence de 10 millions d'euros et durait au maximum six mois.

Dans le cadre de l'exécution de ces programmes, entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022, la Société a acquis 361 354 actions propres de manière directe et 1 586 367 actions de manière indirecte par l'intermédiaire de sa filiale Titan Cement Company S.A., soit 0,46 % et 2,03 % respectivement du capital social de la Société. La valeur totale de ces opérations s'est élevée à 23 814 milliers d'euros. Au 31.12.2022, la Société détient 773 527 actions propres représentant 0,99 % de son capital social et Titan Cement Company S.A. (Titan SA), filiale directe de la Société, détient 2 590 510 actions de la Société, représentant 3,31 % des droits de vote dans la Société.

Vente d'actions propres dans le cadre des régimes d'options d'achat d'actions

Titan S.A., filiale directe de la Société, a vendu en 2022 aux employés du Groupe Titan, en exécution des plans existants d'options sur actions, 80 833 actions de la Société représentant environ 0,10 % du capital social de la Société, pour un montant total de 808 330 euros (soit 10 € par action de la Société).

Déclaration relative à la continuité de l'exploitation

Le Conseil d'administration, ayant dûment pris en compte :

- la situation financière de la Société;
- les risques auxquels la Société est confrontée et qui pourraient avoir une incidence sur son modèle d'entreprise et sur l'adéquation de ses fonds propres; et
- le fait qu'aucune incertitude significative n'est identifiée quant à la capacité de la Société à poursuivre son activité dans un avenir prévisible et, en tout état de cause, sur une période d'au moins douze mois à compter de la date d'approbation des États financiers déclarent qu'ils estiment qu'il est approprié pour la Société de continuer à adopter le principe de continuité d'exploitation pour l'établissement de ses États financiers et qu'aucune incertitude significative n'est identifiée quant à la capacité de la Société à continuer à adopter le principe de continuité d'exploitation pour l'établissement de ses États financiers dans un avenir prévisible et, en tout état de cause, sur une période d'au moins

douze mois à compter de la date d'approbation des États financiers pour l'exercice 2022.

Déclaration de viabilité

Le Conseil d'administration a évalué les perspectives de la Société en tenant compte de sa situation actuelle et des risques majeurs auxquels elle est confrontée sur une période de cinq ans, ce qui a été jugé approprié pour tirer des conclusions. Le Conseil d'administration peut raisonnablement s'attendre à ce que la Société soit en mesure de poursuivre ses activités et de faire face à ses obligations à mesure qu'elles se présenteront durant la période considérée dans le cadre de cette évaluation.

Rapport annuel du Conseil d'administration et comptes financiers pour l'exercice 2022

Le Conseil d'administration considère que le Rapport annuel et les Comptes financiers pour l'exercice 2022, pris dans leur ensemble, sont justes, équilibrés et compréhensibles et fournissent les informations dont les actionnaires ont besoin pour évaluer les performances, le modèle d'entreprise et la stratégie de la Société.

États financiers

Les États financiers consolidés annuels présentés dans les pages suivantes ont été approuvés par le Conseil d'administration du 30 mars 2023.

Le Président du Conseil d'Administration

Dimitrios Papalexopoulos

Le Directeur Général et Directeur financier du Groupe (Group CFO)

Michael Colakides

Le Directeur financier de la Société

Grigorios Dikaïos

Le Directeur de la consolidation financière

Athanasios Ntanas

Compte de résultat consolidé

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2022	2021
Ventes	3	2 282 207	1 714 623
Coût des ventes	5	-1 889 522	-1 403 728
Marge brute		392 685	310 895
Autres produits d'exploitation	4	8 058	10 728
Frais administratifs	5	-188 319	-153 951
Frais commerciaux et de marketing	5	-28 654	-26 391
Perte de valeur nette sur actifs financiers	20	-3 974	-1 722
Autres charges d'exploitation	4	-2 166	-831
Bénéfice d'exploitation avant pertes de dépréciation sur goodwill	3	177 630	138 728
Pertes de dépréciation sur goodwill	13	-21 799	-
Bénéfice d'exploitation		155 831	138 728
Produits financiers	6	7 567	4 255
Charges financières	6	-41 969	-37 835
Moins-value découlant des écarts de change	6	-12 416	-73
Plus-value monétaire nette dans les économies hyperinflationnistes	6	26 307	-
<i>Charges financières nettes</i>	6	-20 511	-33 653
Part du bénéfice des entreprises associées et co-entreprises	15	1 876	3 291
Bénéfice avant impôts		137 196	108 366
Impôts sur les résultats	8	-26 715	-16 811
Bénéfice après impôts		110 481	91 555
Attribuable aux :			
Actionnaires de la société mère		109 655	91 923
Intérêts minoritaires		826	-368
		110 481	91 555
Résultat non dilué par action (en €)	9	1,5286	1,2290
Résultat dilué par action (en €)	9	1,5275	1,2242

Les principaux états financiers doivent être lus conjointement aux notes annexes.

État consolidé du résultat global

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2022	2021
Bénéfice après impôts		110 481	91 555
Autres éléments du résultat global :			
Éléments pouvant être reclassés dans le compte de résultat			
(Moins)/Plus-value de change résultant de la conversion d'opérations étrangères	35	-18 742	6 602
Écart de conversion sur les transactions désignées comme faisant partie de l'investissement net dans une opération étrangère		-8 913	5 707
Plus-values sur couverture des flux de trésorerie	35	30 244	3 093
Reclassement dans le compte de résultat	35	-5 760	-1 723
Impôts relatifs à ces éléments	18	-2 471	-1 009
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le compte de résultat			
Écart de réévaluation des actifs		-	242
Effet dû aux variations des taux d'imposition	18	-	263
Plus-value de réévaluation sur régime de retraite à prestations définies	25	1 823	1 240
Quote-part dans les autres plus/(moins)-values du résultat global des entreprises associées et joint ventures		13	-5
Impôts relatifs à ces éléments	18	-382	-372
Autres éléments du résultat global pour l'exercice, nets d'impôts		-4 188	14 038
Bénéfice global total pour l'exercice, net d'impôts		106 293	105 593
Attribuable aux :			
Actionnaires de la société mère		98 251	113 625
Intérêts minoritaires		8 042	-8 032
		106 293	105 593

Les principaux états financiers doivent être lus conjointement aux notes annexes.

État consolidé de la situation financière

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	Notes	2022	2021
Actif			
Immobilisations corporelles	11	1 664 474	1 545 382
Immeubles de placement	12	11 240	10 980
Goodwill	13	280 834	271 986
Immobilisations incorporelles	14	83 873	91 444
Investissements dans des entreprises associées et co-entreprises	15	100 412	88 753
Instruments financiers dérivés	35, 36	3 479	2 488
Créances résultant du règlement intermédiaire sur dérivés	35, 36	12 103	6 185
Autres actifs non courants	17	19 933	18 556
Actifs d'impôt différé	18	5 730	8 867
Total actif non courant		2 182 078	2 044 641
Stocks	19	394 672	305 131
Créances et acomptes versés	20	294 829	236 344
Créance d'impôt		1 925	1 611
Instruments financiers dérivés	35, 36	3 601	1 715
Créances résultant du règlement intermédiaire sur dérivés	35, 36	11 491	9 079
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	105 703	79 882
Total actif courant		812 221	633 762
Actifs détenus en vue de la vente	11	-	238
Total Actif		2 994 299	2 678 641
Capitaux propres et passif			
Capitaux propres et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère	22, 23	1 394 533	1 321 626
Participations ne donnant pas le contrôle	15, 3	29 741	15 260
Total capitaux propres (a)		1 424 274	1 336 886
Emprunts à long terme	32	704 821	641 461
Dettes d'obligation locative à long terme	33	58 777	46 004
Instruments financiers dérivés	35, 36	12 103	6 185
Dettes résultant du règlement intermédiaire sur dérivés	35, 36	3 450	1 070
Passif d'impôt différé	18	130 113	113 604
Obligations au titre des prestations de retraite	25	20 217	22 063
Provisions	26	52 209	56 001
Passifs sur contrat non courants	27	1 328	1 692
Autres passifs non courants	27	13 159	12 849
Total passif non courant		996 177	900 929
Emprunts à court terme	32	122 496	89 242
Dettes d'obligation locative à court terme	33	16 870	16 378
Instruments financiers dérivés	35, 36	9 644	8 742
Dettes résultant du règlement intermédiaire sur dérivés	35, 36	2 822	-
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	28	387 725	302 611
Passifs sur contrat courants	28	13 934	9 998
Impôt à payer		5 863	1 544
Provisions	26	14 494	12 311
Total passif courant		573 848	440 826
Total passif (b)		1 570 025	1 341 755
Total capitaux propres et passif (a+b)		2 994 299	2 678 641

Les principaux états financiers doivent être lus conjointement aux notes annexes.

Tableau de l'état consolidé des variations des capitaux propres

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

Attribuable aux actionnaires de la société

	Actions ordinaires	Prime d'émission	Options sur actions	Actions propres ordinaires
Solde retraité au 1er janvier 2021	1 159 348	5 974	5 307	-124 120
Bénéfice de l'exercice	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-
Total résultat global de l'exercice	-	-	-	-
Annulation d'actions propres	-	-	-	92 820
Impôts différés sur les actions propres détenues par la filiale	-	-	-	-
Distribution de réserves (note 10)	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-
Achat d'actions propres (note 22)	-	-	-	-3 230
Vente - cession d'actions propres pour plan d'options sur actions (note 22)	-	-	-	2 757
Programmes de paiements fondés sur des actions (note 24)	-	-	886	-
Charges fiscales découlant des opérations sur le capital social	-	-	-	-
Ajustement de l'impôt différé sur les réserves de réévaluation (note 18)	-	-	-	-
Retenue à la source sur la distribution de dividendes des filiales	-	-	-	-
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	-	-	-	-
Transfert entre réserves (note 23)	-	-	-2 280	-
Solde retraité au 31 décembre 2021	1 159 348	5 974	3 913	-31 773
Solde au 31 décembre 2021	1 159 348	5 974	3 913	-31 773
Retraitement pour cause d'hyperinflation	-	-	-	-
Solde retraité au 1er janvier 2022	1 159 348	5 974	3 913	-31 773
Bénéfice de l'exercice	-	-	-	-
Perte après impôts	-	-	-	-
Total résultat global de l'exercice	-	-	-	-
Impôts différés sur les actions propres détenues par la filiale	-	-	-	-
Distribution de réserves (note 10)	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-
Achat d'actions propres (note 22)	-	-	-	-23 814
Vente - cession d'actions propres pour plan d'options sur actions (note 22)	-	-	-	1 386
Réduction/transfert du capital vers les réserves distribuables	-200 000	-	-	-
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	-	-	-	-
Transfert entre réserves (note 23)	-	-	-2 166	-
Solde au 31 décembre 2022	959 348	5 974	1 747	-54 201

Les principaux états financiers doivent être lus conjointement aux notes annexes.

Autres réserves (note 23)	Résultats reportés	Total	Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	Total capitaux propres
-875 492	1 080 345	1 251 362	23 994	1 275 356
-	91 923	91 923	-368	91 555
21 702	-	21 702	-7 664	14 038
21 702	91 923	113 625	-8 032	105 593
-65 318	-27 502	-	-	-
-9 610	-	-9 610	-	-9 610
-30 780	-	-30 780	-	-30 780
-	-	-	-1 143	-1 143
-	-	-3 230	-	-3 230
-	-1 526	1 231	-	1 231
-	-	886	-	886
-	-767	-767	-	-767
-213	-	-213	-	-213
-	-414	-414	-23	-437
14	-478	-464	464	-
-207 001	209 281	-	-	-
-1 166 698	1 350 862	1 321 626	15 260	1 336 886
-1 166 698	1 350 862	1 321 626	15 260	1 336 886
35 699	-	35 699	6 828	42 527
-1 130 999	1 350 862	1 357 325	22 088	1 379 413
-	109 655	109 655	826	110 481
-11 404	-	-11 404	7 216	-4 188
-11 404	109 655	98 251	8 042	106 293
80	-	80	-	80
-38 108	-	-38 108	-	-38 108
-	-	-	-398	-398
-	-	-23 814	-	-23 814
-	-578	808	-	808
200 000	-	-	-	-
-	-9	-9	9	-
118 621	-116 455	-	-	-
-861 810	1 343 475	1 394 533	29 741	1 424 274

Tableaux des flux de trésorerie consolidés

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2022	2021
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation			
Bénéfice après impôts		110 481	91 555
Dépréciation et amortissement des actifs	29	175 371	136 481
Intérêts et charges assimilées	29	39 143	35 972
Autres éléments hors trésorerie	29	27 565	10 733
Variations du fonds de roulement	29	-91 911	-43 978
Trésorerie générée par l'exploitation		260 649	230 763
Impôt payé		-16 679	-12 172
Trésorerie nette générée par les activités d'exploitation (a)		243 970	218 591
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Paiements au titre des immobilisations corporelles	11, 12	-234 499	-118 910
Paiements au titre des immobilisations incorporelles	14	-7 394	-7 134
Produits au titre d'une diminution du capital-actions des entreprises associées et joint ventures		-	336
Paiements au titre de l'acquisition de filiales, nets de la trésorerie acquise	16	-	-45
Produit de la vente d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement	29	5 748	8 694
Produit des dividendes		1 180	934
Intérêts reçus		893	535
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement (b)		-234 072	-115 590
Flux de trésorerie nets après activités d'investissement (a)+(b)		9 898	103 001
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		-	-40 814
Paiements résultant de diminutions du capital-actions		-	-767
Dividendes versés et rendement du capital-actions		-38 618	-31 985
Paiements liés aux rachats d'actions	22	-23 814	-3 230
Produit de la vente d'actions propres	22	808	1 231
Paiements pour les actifs financiers désignés comme étant évalués à la FVTPL		-1 380	-50
Intérêts et autres charges connexes payés	34	-35 646	-36 153
Produits des emprunts et des instruments financiers dérivés	34	561 530	243 129
Paiements des emprunts et des instruments financiers dérivés	34	-425 975	-347 968
Principaux éléments liés aux contrats de location	34	-16 036	-16 309
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement/liés à ces activités (c)		20 869	-232 916
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (a)+(b)+(c)		30 767	-129 915
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	21	79 882	206 438
Effets des variations des taux de change		-4 946	3 359
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	21	105 703	79 882

Les Principaux états financiers doivent être lus conjointement aux notes annexes.

Sommaire

	Page		Page
1. Informations sur la société et résumé des principales méthodes comptables	174	4. Autres produits et charges d'exploitation	188
1.1 Base d'établissement	174	5. Charges par nature	189
1.2 Consolidation	175	6. Charges financières nettes et value découlant des écarts de change	189
1.3 Conversion de devises	176	7. Frais de personnel	190
1.4 Immobilisations corporelles	177	8. Charge d'impôt sur le revenu	190
1.5 Immeubles de placement	177	9. Résultat par action	191
1.6 Goodwill et immobilisations incorporelles (autres que le goodwill)	178	10. Dividendes et rendement du capital	191
1.7 Frais de découverte reportés	179	11. Immobilisations corporelles	192
1.8 Dépréciation des actifs non financiers autres que le goodwill	179	12. Immeubles de placement	194
1.9 Contrats de location	179	13. Goodwill	195
1.10 Stocks	179	14. Immobilisations incorporelles	197
1.11 Créances commerciales	180	15. Investissements dans des entreprises associées, co-entreprises et filiales	198
1.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie	180	16. Principales filiales, entreprises associées et co-entreprises	201
1.13 Capitaux propres	180	17. Autres actifs non courants	203
1.14 Emprunts	180	18. Impôts différés	203
1.15 Impôts courants et différés	180	19. Stocks	207
1.16 Avantages du personne	180	20. Créances et acomptes versés	207
1.17 Subventions publiques	181	21. Trésorerie et équivalents de trésorerie	208
1.18 Droits d'émission de CO ₂	181	22. Capital-actions et prime	209
1.19 Provisions et imprévus	182	23. Autres réserves	210
1.20 Restauration des sites, réhabilitation des carrières et coûts environnementaux	182	24. Paiements fondés sur des actions	212
1.21 Produits	182	25. Autres avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail	214
1.22 Distribution de dividendes	182	26. Provisions	217
1.23 Information sectorielle	183	27. Autres dettes non courantes et dettes contractuelles non courantes	218
1.24 Actifs financiers	183	28. Dettes fournisseurs, autres passifs et passifs sur contrat courants	218
1.25 Compensation des instruments financiers	183	29. Trésorerie générée par l'exploitation	219
1.26 Dépréciation des actifs financiers	183	30. Imprévus et engagements	220
1.27 Instruments financiers dérivés et activités de couverture	183	31. Transactions avec des parties liées	222
1.28 Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers	184	32. Emprunts	222
1.29 Coûts d'emprunt	185	33. Contrats de location	223
1.30 Dettes fournisseurs	185	34. Variations des passifs résultant des activités de financement	225
1.31 Plus-/moins-values sur la cession d'actifs non courants, coûts de restructuration et autres plus- ou moins-values significatives	185	35. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers	226
2. Estimations et jugements comptables significatifs	185	36. Instruments financiers et évaluation de la juste valeur	231
2.1 Dépréciation du goodwill	185	37. Exercices non contrôlés par les autorités fiscales	233
2.2 Dépréciation des co-entreprises	185	38. Événements postérieurs à la période de référence	233
3. Information sectorielle	186		

1. Informations sur la société et résumé des principales méthodes comptables

TITAN Cement International S.A. (la Société ou TCI) est une société anonyme de droit belge. La société est enregistrée sous le numéro 0699.936.657 et son siège social est sis 23 rue de la Loi, 7^e étage, bte 4, 1040 Bruxelles, Belgique, tandis qu'un établissement d'affaires a été implanté en République de Chypre, à l'adresse suivante : Andrea Zakou 12 & Michail Paridi str, MC Building, 2404 Egkomi, Nicosi, Chypre. Les actions de la Société sont négociées sur Euronext Bruxelles avec une cotation parallèle à la Bourse d'Athènes et d'Euronext Paris.

La Société et ses filiales (ensemble dénommé « le Groupe ») sont actives dans la production, le commerce et la distribution d'une large gamme de matériaux de construction, y compris le ciment, le béton, les agrégats, les blocs de ciment, les mortiers secs et les cendres volantes. Le Groupe exerce principalement son activité en Grèce, dans les Balkans, en Égypte, en Turquie, aux États-Unis et au Brésil. La note 16 comporte des informations sur la structure du Groupe.

Les présents états financiers consolidés ont été autorisés pour publication par le Conseil d'administration le 30 mars 2023.

Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées pour établir les présents états financiers sont décrites ci-après :

1.1 Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne, et aux interprétations (IFRIC) émises par le Comité d'interprétation IFRS.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Elle implique également le recours à des jugements par la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables. Les éléments impliquant l'exercice d'un jugement significatif pour lesquels les enjeux sont plus élevés en termes d'appréciation ou de complexité, ou les éléments pour lesquels les hypothèses et les estimations sont importantes au regard des états financiers, sont indiqués dans la note 2, sous « estimations et jugements comptables significatifs ». Ils ont également été dressés selon la méthode du coût historique, à l'exception des immeubles de placement, de certains actifs et passifs financiers (notamment les instruments dérivés) et des actifs des régimes de retraite à prestations définies évalués à la juste valeur.

La langue officielle des présents états financiers consolidés est le français. Ils sont présentés en euros et, sauf indication contraire, toutes les valeurs sont arrondies au millier (millier d'euros) le plus proche et la période financière est l'année civile commençant le 1^{er} janvier 2022 et se terminant le 31 décembre 2022.

Ils ont par ailleurs été préparés selon les mêmes méthodes comptables que l'exercice précédent, à l'exception de l'application de la norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes » et des normes, amendements et/ou interprétations nouveaux ou révisés, obligatoires pour les périodes débutant le 1^{er} janvier 2022 ou à une date ultérieure.

1.1.1 Application de l'IAS 29 - Hyperinflation en

L'économie turque est considérée comme hyperinflationniste depuis juin 2022. En conséquence, la norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes » a été appliquée aux filiales du Groupe (Adocim Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S. et Adocim Marmara Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S.), dont la devise fonctionnelle est la livre turque, et qui préparent des états financiers selon la méthode du coût historique. La norme IAS 29 exige de présenter les résultats des activités du Groupe en Turquie comme s'ils étaient marqués par une forte inflation à compter du 1^{er} janvier 2022. Plus spécifiquement, la norme IAS 29 impose :

- Un ajustement du coût historique des actifs et passifs non monétaires de façon à tenir compte de la variation du pouvoir d'achat due à l'inflation entre la date de la comptabilisation initiale ou de la dernière réévaluation et la fin de la période de référence ;

- Pas d'ajustement des actifs et passifs monétaires, car ils sont déjà exprimés dans l'unité de mesure en vigueur à la fin de la période de référence ;

- Un ajustement du compte de résultat de façon à refléter l'inflation et sa conversion avec le taux de change de clôture au lieu d'un taux moyen ; et

- Comptabilisation d'une plus-value ou d'une moins-value monétaire nette dans le compte de résultat afin de refléter l'impact de l'inflation et des fluctuations du taux de change sur la détention d'actifs et de passifs monétaires en devise locale.

Les états financiers des filiales du Groupe dont la devise fonctionnelle est la devise d'une économie hyperinflationniste sont ajustés pour tenir compte de l'inflation, puis convertis en euros. Dans les états financiers consolidés, les comparaisons avec les exercices précédents n'ont pas été retraitées pour tenir compte de l'hyperinflation. La différence entre le solde de clôture des capitaux propres du Groupe au 31.12.2021 et son solde d'ouverture au 01.01.2022 a été comptabilisée dans les capitaux propres. Toute différence provenant de l'application continue de la retraduction aux taux de change de clôture et des ajustements d'hyperinflation sera comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Dans le compte de résultat consolidé clôturé au 31.12.2022, le Groupe a comptabilisé une plus-value monétaire nette de 26,3 millions d'euros en charge financier nette.

Lors de l'application de la norme IAS 29, le Groupe a utilisé le coefficient de conversion dérivé de l'indice des prix à la consommation publié par TurkStat (TUIK). Le coefficient de conversion était de 1 128,45 et 686,95 au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 respectivement.

1.1.2 Les nouvelles normes et amendements aux normes suivantes sont d'application obligatoire pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1^{er} janvier 2022 et ont été adoptés par l'Union européenne:

Amendements aux normes IFRS 3 'Regroupements d'entreprises'; IAS 16 'Immobilisations corporelles'; IAS 37 'Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels' ainsi que les améliorations annuelles (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022).

Le groupe d'amendements comprend des modifications de portée limitée à trois normes ainsi que les améliorations annuelles aux IFRS, qui sont des changements qui clarifient le texte ou corrigent des conséquences mineures, des oublis ou des conflits entre les exigences des normes.

- Les amendements à IFRS 3 'Regroupements d'entreprises' mettent à jour une référence dans IFRS 3 au Cadre conceptuel pour l'information financière sans changer les exigences comptables pour les regroupements d'entreprises.

- Les modifications d'IAS 16 'Immobilisations corporelles' interdisent à une entreprise de déduire du coût des immobilisations corporelles les montants reçus de la vente d'articles produits pendant qu'elle prépare l'actif en vue de son utilisation prévue. Au lieu de cela, une entreprise doit comptabiliser ce produit de vente et le coût connexe dans le résultat.

- Les amendements à IAS 37 'Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels' précisent quels coûts une société inclut lorsqu'elle évalue si un contrat sera onéreux.

- Des améliorations annuelles apportent des modifications mineures à IFRS 1 'Première adoption des IFRS', IFRS 9 'Instruments financiers', IAS 41 'Agriculture' et les exemples illustratifs qui accompagnent IFRS 16 'Contrats de location'.

Amendements à la norme IFRS 16 'Contrats de location' liés au Covid 19 au-delà de juin 2021 (entrée en vigueur le 1^{er} avril 2021, application anticipée possible).

Les modifications prolongent d'un an l'amendement de mai 2020 qui permet aux preneurs d'appliquer la mesure de simplification concernant les allègements de loyer accordés en lien avec la COVID-19 aux allègements de loyer dont la réduction concerne seulement des paiements dus initialement le 30 juin 2022 ou avant cette date (plutôt qu'uniquement aux paiements dus initialement le 30 juin 2021 ou avant cette date). La modification est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2021 (une application anticipée sera permise, y compris pour les états financiers dont la publication n'a pas encore été autorisée au moment de la publication de la modification).

1.1.3 Les amendements suivants ont été publiés mais ne sont pas encore obligatoires pour les exercices comptables débutant au 1er janvier 2022 et ont été adoptés par l'Union européenne:

Amendements sur l'IAS 1 'Informations à fournir sur les méthodes comptables' (projet de modification d'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques sur les IFRS 2) (entrée en vigueur le 1er janvier 2023).

Les modifications visent à améliorer les informations à fournir sur les méthodes comptables et à aider les utilisateurs des états financiers à faire la distinction entre les changements d'estimations comptables et les changements de méthodes comptables. L'amendement IAS 1 exige que les entités présentent toutes leurs méthodes comptables importantes, plutôt que leurs principales méthodes comptables. De plus, l'amendement à IAS 1 précise que les informations non significatives sur les méthodes comptables ne doivent pas être fournies. Pour appuyer ces modifications, l'IASB a également formulé des directives et des exemples visant à expliquer et à illustrer l'application du processus en quatre étapes, décrit dans l'Énoncé de pratique sur les IFRS 2 Making Materiality Judgements, aux informations à fournir sur les méthodes comptables. Les modifications entrent en vigueur pour les périodes de reporting annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023. Une application anticipée est autorisée (sous réserve de tout processus d'approbation local).

Amendements à la norme IAS 8 'Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs' (entrée en vigueur le 1er janvier 2023).

L'amendement à IAS 8 clarifie la manière dont les entreprises doivent distinguer les changements de méthodes comptables des changements d'estimations comptables. Les modifications entrent en vigueur pour les périodes de reporting annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023. Une application anticipée est autorisée (sous réserve de tout processus d'approbation local).

Amendements à la norme IAS 12 'Impôts sur le résultat' : Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique (projet de modifications d'IAS 12) (en vigueur le 1er janvier 2023)

La modification clarifie la façon dont les sociétés comptabilisent l'impôt différé pour les obligations relatives au démantèlement et les contrats de location. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023. Une application anticipée est permise.

1.1.4 Les nouvelles normes et amendements aux normes suivantes ont été publiés mais ne sont pas encore obligatoires pour les exercices comptables débutant au 1er janvier 2022 et ne sont pas encore adoptés par l'Union européenne:

Amendements à la norme IAS 1, 'Présentation des états financiers : classification des passifs comme courant ou non-courant' (entrée en vigueur le 1er janvier 2024). Ces amendements n'affectent que la présentation des passifs dans l'état de la situation financière - et non le montant ou le moment de la comptabilisation d'un actif, des produits ou des charges du passif ou les informations que les entités divulguent à propos de ces éléments. Ils:

- Clarifient que la classification des passifs comme courants ou non courants doit être basée sur les droits qui existent à la fin de la période de reporting et aligner le libellé dans tous les paragraphes concernés pour faire référence au "droit" de différer le règlement d'ici à douze mois au moins et préciser que seuls les droits en vigueur "à la fin de la période de référence" devraient affecter le classement d'un passif;
- Précisent que le classement n'est pas affecté par les attentes quant à savoir si une entité exercera son droit de différer le règlement d'un passif; et précisent que le règlement fait référence au transfert à la contrepartie d'espèces, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou services.
- Clarifient comment les conditions auxquelles une entité doit se conformer dans les 12 mois suivant la période de reporting, telles que les clauses restrictives, affectent la classification du passif correspondant.

Amendements à la norme IFRS 16 Contrats de location : Passif locatif dans le cadre d'une cession-bail (en vigueur le 1er janvier 2024).

Les modifications expliquent comment une entité comptabilise une cession-bail (sale and leaseback) après la date de la transaction, en particulier lorsque tout ou partie des paiements de location sont des paiements de location variables qui ne dépendent pas d'un indice ou

d'un taux. Ils indiquent que, lors de l'évaluation ultérieure de l'obligation locative, le vendeur-preneur détermine les « paiements au titre de la location » et les « paiements révisés au titre de la location » d'une manière qui n'entraîne pas le vendeur-preneur à comptabiliser un montant quelconque de gain ou de la perte lié à la droit d'usage conservé. Les gains et pertes relatifs à la résiliation totale ou partielle d'un bail continuent d'être comptabilisés lorsqu'ils surviennent car ils concernent le droit d'usage résilié et non le droit d'usage conservé.

1.2 Consolidation

1.2.1 Filiales

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et de ses filiales. On entend par « filiales » toutes les entités (y compris les entités ad hoc) sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou a le droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et dispose de la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir que le Groupe détient sur l'entité. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse.

Le Groupe utilise la méthode comptable de l'acquisition pour comptabiliser les regroupements d'entreprises. La contrepartie transférée pour l'acquisition d'une filiale correspond à la juste valeur des actifs transférés, des passifs encourus et des capitaux propres émis par le Groupe. La contrepartie transférée comprend la juste valeur de tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie éventuelle. Les coûts liés à l'acquisition sont passés en charges dès qu'ils sont engagés. Les actifs identifiables acquis ainsi que les passifs et passifs éventuels pris en charge dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le Groupe comptabilise toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise au cas par cas, soit à la juste valeur, soit au prorata de l'actif net de l'entité acquise.

Si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la valeur comptable à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entité acquise est réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition ; toute plus- ou moins-value résultant d'une telle réévaluation est comptabilisée au compte de résultat. Toute contrepartie éventuelle devant être transférée par le Groupe est comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Les changements ultérieurs de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui est réputée constituer un actif ou un passif sont comptabilisés, conformément à la norme IFRS 9, en résultat. Une contrepartie éventuelle qui est classée en capitaux propres n'est pas réévaluée, et son règlement ultérieur est comptabilisé dans les capitaux propres. Le goodwill est initialement comptabilisé au coût et correspond à l'excédent du total de la contrepartie transférée, du montant comptabilisé au titre de la participation ne donnant pas le contrôle et de la juste valeur de toute autre participation précédemment détenue dans la filiale acquise sur le net des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Si la juste valeur des actifs nets acquis est supérieure à la contrepartie transférée, du montant comptabilisé au titre de la participation ne donnant pas le contrôle et de la juste valeur de toute autre participation précédemment détenue dans la filiale acquise, alors la plus-value est comptabilisée en résultat (note 1.6).

Le coût est ajusté de manière à tenir compte des variations de la contrepartie découlant des évolutions de la contrepartie éventuelle. Les états financiers des filiales sont établis à la même date de clôture et selon les mêmes méthodes comptables que ceux de la société mère. Les transactions intragroupes, les soldes et les plus-/moins-values latentes sur les transactions entre sociétés du groupe sont éliminés.

1.2.2 Modification des participations dans les filiales sans changement de contrôle

Les transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle qui n'entraînent pas de perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité. La différence entre la contrepartie payée et la part correspondante acquise de la valeur comptable des actifs nets de la filiale est comptabilisée dans les capitaux propres. Les plus- ou moins-values sur les cessions de participations ne donnant pas le contrôle sont également comptabilisées dans les capitaux propres.

Toute plus- ou moins-value et tout poste de l'État des autres éléments du résultat global sont répartis entre les actionnaires de la société mère et de la participation ne donnant pas le contrôle, même si cette répartition se traduit par un solde déficitaire de la participation ne donnant pas le contrôle.

1.2.3 Cessions de filiales

Lorsque le Groupe cesse d'avoir le contrôle, toute participation conservée dans l'entité est réévaluée à sa juste valeur à la date de perte de contrôle, la variation de la valeur comptable étant comptabilisée en résultat. La juste valeur devient la valeur comptable initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure de la participation conservée en tant qu'entreprise associée, co-entreprise ou actif financier. En outre, tout montant précédemment comptabilisé en autres éléments du résultat global au titre de cette entité est comptabilisé comme si le Groupe avait cédé directement les actifs ou les passifs concernés. Il est donc possible que des montants précédemment comptabilisés en autres éléments du résultat global soient reclassés en résultat.

1.2.4 Partenariats

Les investissements dans des partenariats sont considérés soit comme des opérations conjointes, soit comme des co-entreprises en fonction des droits et obligations contractuels de chaque investisseur plutôt que de la structure juridique du partenariat. Le Groupe a procédé à l'évaluation de la nature de son partenariat et déterminé qu'il s'agit d'une co-entreprise. Les co-entreprises sont consolidées selon la méthode de consolidation par mise en équivalence.

Avec la méthode de la mise en équivalence, les participations dans des co-entreprises sont initialement constatées au coût et ajustées par la suite de manière à comptabiliser la part du Groupe dans les résultats postérieurs à l'acquisition et les variations des autres éléments du résultat global. Lorsque la part du Groupe dans les moins-values d'une co-entreprise est égale ou supérieure à sa participation dans cette co-entreprise (ce qui inclut toute participation à long terme qui, en substance, fait partie de l'investissement net du Groupe dans la co-entreprise), le Groupe ne comptabilise pas de moins-values supplémentaires, sauf s'il a repris des obligations ou effectué des paiements au nom de la co-entreprise.

Les moins-values latentes sur les transactions entre le Groupe et ses co-entreprises sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe dans les co-entreprises. Les moins-values latentes sont également éliminées, sauf si la transaction apporte la preuve d'une dépréciation de l'actif transféré. Les méthodes comptables des co-entreprises ont été ajustées en cas de besoin pour garantir l'homogénéité des méthodes adoptées par le Groupe. Les états financiers de la co-entreprise sont établis à la même date de clôture que ceux de la société mère.

1.2.5 Entreprises associées

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (il détient directement ou indirectement 20 % ou plus des droits de vote de l'entité) mais qu'il ne contrôle pas. Les investissements dans des entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement constatés au coût. L'investissement du Groupe dans des entreprises associées comprend le goodwill (net de toute perte de valeur cumulée) identifié lors de l'acquisition.

Selon la méthode de la mise en équivalence, la part du Groupe dans les résultats postérieurs à l'acquisition est comptabilisée en résultat et sa part des variations des autres éléments du résultat global postérieures à l'acquisition est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, avec un ajustement correspondant de la valeur comptable de la participation. Lorsque la part du Groupe dans les moins-values d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans l'entreprise associée, le Groupe ne comptabilise pas de moins-values supplémentaires, sauf s'il a repris des obligations légales ou implicites ou effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Si la participation dans une entreprise associée est réduite mais que l'influence notable est conservée, seule une part proportionnelle du montant précédemment comptabilisé en autres éléments du résultat global est reclassée en résultat, selon le cas.

Le Groupe détermine à chaque date de clôture s'il existe une preuve objective que la participation dans l'entreprise associée est dépréciée. Si tel est le cas, le Groupe calcule le montant de la perte de valeur comme étant la différence entre la valeur recouvrable de l'entreprise associée et sa valeur comptable et comptabilise le montant adjacent à la « quote-part du résultat des entreprises associées et des coentreprises » dans le compte de résultat.

Le résultat provenant de transactions « ascendantes » et « descendantes » entre le Groupe et une entreprise associée n'est comptabilisé dans les états financiers du Groupe qu'à concurrence des participations non liées de l'investisseur dans cette entreprise associée. Les plus-values latentes sur les transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminées à concurrence de la participation du Groupe dans les entreprises associées ; les moins-values latentes sont également éliminées, sauf si la transaction apporte la preuve d'une dépréciation de l'actif transféré.

Les méthodes comptables des entreprises associées ont été ajustées en cas de besoin pour garantir l'homogénéité des méthodes adoptées par le Groupe.

Les états financiers des entreprises associées sont établis à la même date de clôture que la société mère.

1.3 Conversion de devises

Devise fonctionnelle et de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité du Groupe sont évalués dans la devise fonctionnelle, qui est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel chaque entité du Groupe exerce son activité. Les états financiers consolidés sont présentés en euros.

Transactions et soldes

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle aux taux de change (c'est-à-dire aux taux de change au comptant) en vigueur aux dates de transaction ou d'évaluation lorsque les éléments sont réévalués. Les plus- et moins-values de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion aux taux de change à la clôture de l'exercice des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisées en tant que charge financière dans le compte « plus-/(moins-value) découlant des écarts de change » du compte de résultat, sauf lorsqu'elles sont reportées dans les autres éléments du résultat global en tant que couvertures d'investissements nets admissibles. Lors de la cession de l'investissement concerné, le montant cumulé est reclassé en résultat. Les écarts de change découlant des prêts et créances intragroupe à long terme qui sont désignés comme faisant partie de l'investissement net dans une activité à l'étranger d'une entité déclarante seront comptabilisés en résultat dans les états financiers individuels de l'entité déclarante, ou dans les états financiers individuels de l'activité à l'étranger, selon le cas. Dans les états financiers consolidés, de tels écarts de change seront comptabilisés en autres éléments du résultat global et inclus dans l'« écart de conversion sur les transactions désignées comme faisant partie de l'investissement net dans une activité à l'étranger », dans les autres réserves. Lorsque le règlement de ces prêts et créances intragroupe à long terme est programmé ou est susceptible de se produire dans un avenir prévisible, ces transactions cessent de faire partie de l'investissement net dans l'activité à l'étranger. Les écarts de change survenant jusqu'à cette date sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et, après cette date, en résultat. Lors de la cession de l'investissement net dans une activité à l'étranger, les écarts de change accumulés dans les autres réserves sont reclassés des capitaux propres vers le résultat. Les écarts de conversion sur les actifs et passifs financiers non monétaires, tels que les investissements en actions détenus à la juste valeur, sont inclus dans le compte de résultat. Les écarts de conversion sur les actifs financiers non monétaires, tels que des actions classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sont inclus dans les autres éléments du résultat global. Sociétés du Groupe

Les états financiers de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'est active dans une économie hyperinflationniste) dont la devise fonctionnelle est différente de la devise de présentation sont convertis dans la devise de présentation comme suit :

- Les actifs et passifs de chaque bilan présenté sont convertis au taux de clôture à la date du bilan.

- Les produits et les charges de chaque état des résultats et état du résultat global sont convertis aux taux de change moyens, hors entités étrangères situées dans des économies hyperinflationnistes (note 1.1.1).
- L'ensemble des écarts de change résultant de ce qui précède sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global puis inclus dans l'« écart de conversion ».
- Lors de la cession (partielle ou totale) d'une activité à l'étranger, les écarts de change cumulés se rapportant à cette activité, comptabilisés dans l'« écart de conversion » au sein des capitaux propres, sont comptabilisés dans le compte de résultat comme faisant partie de la plus- ou moins-value de cession. Lors de la cession partielle d'une filiale étrangère, la part proportionnelle du montant cumulé est réaffectée à la participation ne donnant pas le contrôle dans cette opération.

Lors de la consolidation, les écarts de change résultant de la conversion des emprunts désignés comme couvertures des investissements dans des entités étrangères, sont portés en autres éléments du résultat global et inclus dans les « écarts de conversion sur une position de couverture dérivée » dans les autres réserves. Le goodwill et les ajustements de la juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère sont traités comme des actifs et des passifs de l'entité étrangère et convertis au taux de clôture. Les écarts de change qui en résultent sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique minoré des amortissements cumulés et des dépréciations, à l'exception des terrains (sauf améliorations des terrains et carrières) qui sont comptabilisés au coût minoré des dépréciations.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition des éléments et tout coût de réhabilitation de l'environnement dans la mesure où ils ont été comptabilisés en provision (voir note 1.20). Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un actif distinct, selon le cas, uniquement lorsqu'il est probable que l'entité bénéficie d'avantages économiques futurs associés à l'élément et lorsque le coût de l'élément peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Tous les autres travaux de réparation et d'entretien sont imputés au compte de résultat au fur et à mesure qu'ils sont effectués. Les coûts ultérieurs sont amortis sur la durée d'utilité restante de l'actif en question ou jusqu'à la date du prochain coût ultérieur important, la plus proche de ces deux dates étant retenue. L'amortissement, à l'exception des carrières et des terrains, est calculé selon la méthode linéaire pour affecter le coût des actifs à leur valeur résiduelle sur la durée d'utilité estimée, comme suit :

Catégorie des immobilisations corporelles	Durée de vie utile indicative
Bâtiments	Jusqu'à 50 ans
Usines et machines	Jusqu'à 40 ans
Véhicules à moteur	5 à 20 ans
Mobilier et équipement de bureau (y compris le matériel informatique et les logiciels faisant partie intégrante du fonctionnement du matériel)	2 à 10 ans
Actifs de faible valeur	Jusqu'à 2 ans

Les terrains sur lesquels se trouvent les carrières possédées sont amortis selon le degré d'appauvrissement de celles-ci. Cet appauvrissement est enregistré à mesure de l'avancée du processus d'extraction des matériaux selon la méthode de l'unité de production. Les autres terrains ne sont pas amortis. Le coût de l'exploration des carrières non possédées est comptabilisé en tant que coût d'exploitation dans le compte de résultat, au fur et à mesure qu'il est encouru.

Les valeurs résiduelles et les durées de vie utile des actifs sont examinées, et ajustées le cas échéant, à chaque date de clôture. Lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, elle est immédiatement ramenée à sa valeur recouvrable (voir note 1.8 - Dépréciation des actifs non financiers autres que le goodwill).

Les éléments des immobilisations corporelles et toute partie significative de ces dernières initialement comptabilisés sont décomptabilisés lors de leur cession ou lorsqu'aucun avantage

économique futur n'est attendu de leur utilisation ou de leur cession. Les plus- et moins-values de cession sont déterminées en comparant les produits avec la valeur comptable et sont incluses dans le résultat. Les coûts d'intérêt relatifs aux emprunts spécifiquement utilisés pour financer la construction d'immobilisations corporelles sont capitalisés pendant la période de construction dès lors que les critères de comptabilisation sont remplis (voir note 1.29).

1.5 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus à des fins de rendement locatif à long terme ou de valorisation du capital, ou les deux, et qui ne sont pas occupés par l'une des filiales du groupe. Les immeubles occupés par le propriétaire sont détenus à des fins de production et d'administration. Cela distingue les biens immobiliers occupés par leur propriétaire des immeubles de placement. Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût, y compris les coûts de transaction connexes et, le cas échéant, les coûts d'emprunt (voir note 1.29).

Au-delà de la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur reflète les conditions du marché à la date de clôture et est déterminée en interne une fois par an par la direction ou des évaluateurs externes. La meilleure preuve de la juste valeur est apportée par les prix en vigueur sur un marché actif pour des biens similaires, situés au même endroit et dans le même état et soumis aux mêmes conditions de bail et autres (transactions comparables). Lorsque de telles conditions identiques ne sont pas présentes, le Groupe tient compte des différences par rapport aux biens comparables en termes d'emplacement, de nature et d'état du bien ou de conditions contractuelles des baux et autres contrats relatifs au bien.

Une plus- ou moins-value résultant d'une variation de la juste valeur d'un immeuble de placement est comptabilisée au compte de résultat durant la période au cours de laquelle elle survient, parmi les « autres produits » ou les « autres charges », selon le cas. Les dépenses ultérieures sont capitalisées à la valeur comptable de l'actif uniquement lorsqu'il est probable que le Groupe bénéficie d'avantages économiques futurs associés à ces dépenses, et lorsque le coût de l'élément peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Lorsqu'une partie d'un immeuble de placement est remplacée, la valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée.

La juste valeur d'un immeuble de placement ne reflète pas les dépenses d'investissement futures qui amélioreront ou valoriseront le bien immobilier et ne tient pas compte des avantages futurs liés à de telles dépenses autres que ceux qu'un acteur rationnel du marché prendrait en considération pour déterminer la valeur de l'immeuble. Lorsque le Groupe cède un bien immobilier à sa juste valeur dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale, la valeur comptable immédiatement avant la vente est ajustée au prix de la transaction, et l'ajustement est comptabilisé en résultat, au sein de la plus- ou moins-value résultant de l'ajustement à la juste valeur d'un immeuble de placement. Les immeubles de placement sont décomptabilisés lorsqu'ils ont été cédés. Si un immeuble de placement devient un bien occupé par son propriétaire, alors il est reclassé en immobilisation corporelle. Sa juste valeur à la date du reclassement devient son coût présumé aux fins de la comptabilité ultérieure.

Si un élément d'un bien occupé par le propriétaire devient un immeuble de placement parce que son usage a changé, la norme IAS 16 est appliquée jusqu'à la date du transfert, dans la mesure où l'immeuble de placement est évalué à la juste valeur. Le bien est évalué à sa juste valeur à la date du transfert et toute plus- ou moins-value de réévaluation, c'est-à-dire la différence entre la juste valeur et la valeur comptable précédente, est comptabilisée comme un excédent ou un déficit de réévaluation dans les capitaux propres conformément à la norme IAS 16.

L'excédent de réévaluation est comptabilisé directement en capitaux propres par le biais des autres éléments du résultat global, à moins qu'une perte de valeur ait été comptabilisée pour le même bien immobilier au cours des années précédentes. Dans ce cas, l'excédent à hauteur de cette perte de valeur est comptabilisé en résultat et toute augmentation supplémentaire est comptabilisée directement en capitaux propres par le biais des autres éléments du résultat global. Tout déficit de réévaluation est comptabilisé en résultat.

1.6 Goodwill et immobilisations incorporelles (autres que le goodwill)

1.6.1 Goodwill

Le goodwill (ou écart d'acquisition) survient lors de l'acquisition de filiales et représente l'écart entre la somme de la contrepartie transférée et du montant comptabilisé au titre d'une participation ne donnant pas le contrôle et le net des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Si cet écart est inférieur à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, alors il est comptabilisé en résultat. Le goodwill représente les avantages économiques futurs découlant des actifs qui ne peuvent pas être identifiés individuellement et comptabilisés séparément dans un regroupement d'entreprises.

Le goodwill n'est pas amorti. Au-delà de la comptabilisation initiale, il est évalué au coût moins les éventuelles pertes de valeur cumulées. Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans le contexte d'un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chaque unité génératrice de trésorerie susceptible de bénéficier des synergies du regroupement. Chaque unité ou groupe d'unités auquel le goodwill est affecté représente le niveau le plus bas de l'entité auquel le goodwill est contrôlé à des fins de gestion interne.

Des tests de dépréciation sont pratiqués chaque année (même en l'absence d'indication de dépréciation) ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances suggèrent une potentielle dépréciation. La valeur comptable du goodwill est comparée à la valeur recouvrable, qui correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente. Toute dépréciation est comptabilisée immédiatement en charges et n'est pas reprise par la suite.

Lorsque le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (UGT) et qu'une partie de l'activité au sein de cette unité est cédée, le goodwill associé à l'activité cédée est inclus dans la valeur comptable de l'activité aux fins de la détermination de la plus- ou moins-valeur de cession. Le goodwill cédé dans ces circonstances est évalué sur la base des valeurs relatives de l'opération cédée et de la partie de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

1.6.2 Immobilisations incorporelles (autres que le goodwill)

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées au coût lors de la comptabilisation initiale. Le coût des immobilisations incorporelles acquises dans un regroupement d'entreprises correspond à leur juste valeur à la date d'acquisition. À la suite de la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué des éventuels amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur cumulées.

Les immobilisations incorporelles du Groupe ont une durée de vie utile déterminée.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont amorties sur la durée d'utilité économique et font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'il existe une indication de possible dépréciation. La période d'amortissement et la méthode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée sont examinées au terme de chaque période de référence comptable au moins. Les changements concernant la durée d'utilité attendue ou le rythme attendu de consommation des futurs avantages économiques intégrés à l'actif sont supposés modifier la période ou la méthode d'amortissement, selon le cas, et sont traités comme des modifications des estimations comptables. La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée est comptabilisée en résultat dans la catégorie de dépenses correspondant à la fonction des immobilisations incorporelles.

Les programmes et licences de logiciels informatiques acquis sont capitalisés sur la base des coûts encourus pour acquérir et mettre en service le logiciel spécifique lorsqu'ils sont censés générer des avantages économiques au-delà d'un an. Les coûts liés au développement ou à la maintenance des programmes informatiques sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les méthodes d'amortissement utilisées pour les immobilisations incorporelles du Groupe sont les suivantes :

Catégorie d'immobilisations incorporelles	Méthode d'amortissement	Durée de vie utile indicative
Brevets, marques et relations avec les clients	base linéaire	jusqu'à 20 ans
Licences (permis d'exploitation minière)	base linéaire / méthode de l'appauvrissement	la durée la plus courte entre : la période du permis et la durée de vie estimée de la carrière sous-jacente méthode de l'unité de production
Coûts de promotion (carrières non possédées)	note 1.7	note 1.7
Logiciels informatiques	base linéaire	3 à 10 ans

Les plus- ou moins-values résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle sont évaluées comme la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'actif et sont comptabilisées en résultat lorsque l'immobilisation est décomptabilisée.

1.7 Frais de découverte reportés

Les frais de découverte comprennent l'enlèvement des déblais et autres déchets. Les frais de découverte encourus dans le cadre de l'aménagement d'une carrière avant le début de la production sont capitalisés comme suit :

Lorsque ces frais sont encourus au niveau de carrières appartenant au Groupe, ils sont inclus dans la valeur comptable de la carrière concernée, dans les immobilisations corporelles, et sont ensuite amortis sur la durée de vie de la carrière, selon la méthode de l'unité de production. Lorsque ces frais sont encourus au niveau de carrières non possédées, ils sont inclus dans les « investissements de développement » parmi les « immobilisations incorporelles » et amortis sur la durée la plus courte entre la durée du contrat et la durée de vie estimée de la réserve de la carrière.

1.8 Dépréciation des actifs non financiers autres que le goodwill

Les actifs dont la durée d'utilité est indéterminée (terrains non liés à des carrières) ne sont pas soumis à un amortissement et font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Les actifs soumis à un amortissement font l'objet d'un test de dépréciation dès lors que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée, en charges immédiatement, pour un montant correspondant à la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable.

Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas pour lesquels il existe des flux de trésorerie identifiables séparément (unités génératrices de trésorerie). Les actifs non financiers autres que le goodwill qui ont subi une perte de valeur sont examinés à chaque date de clôture afin de déterminer s'il y a lieu d'annuler la dépréciation. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif ou d'unités génératrices de trésorerie (UGT) diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

1.9 Contrats de location

1.9.1 Preneurs

Les contrats de location sont comptabilisés comme un actif au titre du droit d'utilisation et une dette locative correspondante est comptabilisée à la date à laquelle l'actif loué est disponible pour être utilisé. Chaque paiement au titre de la location est ventilé entre la dette locative et les intérêts, qui sont imputés au compte résultat sur la durée de la location afin de produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû pour chaque période. Le droit d'utilisation est déprécié linéairement sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité de l'actif et la durée du bail, sauf en cas de transfert de propriété ou s'il existe une option d'achat dont on peut être raisonnablement certain qu'elle sera exercée à la fin de la période de location. Dans ce cas, le preneur déprécie le droit d'utilisation sur la durée de vie utile de l'actif sous-jacent.

Le Groupe présente les droits d'utilisation qui ne répondent pas à la définition d'un immeuble de placement dans le compte « immobilisations corporelles », dans le même poste que les actifs sous-jacents de même nature détenus par le Groupe. Les droits d'utilisation qui répondent à la définition d'un immeuble de placement sont présentés avec les immeubles de placement.

La dette locative est initialement évaluée à la date de commencement à la valeur actualisée des paiements au titre de la location qui ne sont pas encore versés, sur toute la durée du contrat de location. Elle est actualisée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être facilement déterminé, du taux d'emprunt marginal. Le taux d'emprunt marginal est le taux que le preneur aurait dû payer pour emprunter les fonds nécessaires à l'obtention d'un actif de valeur similaire, dans un environnement économique similaire, selon des modalités et conditions similaires.

La dette locative est ensuite augmentée du coût des intérêts dus au titre de cette dette et diminuée des paiements effectués au titre de la location. Elle est réévaluée en cas de modification non comptabilisée comme un contrat de location distinct ; en cas de modification des paiements futurs au titre de la location à la suite d'un changement d'indice ou de taux ; en cas de modification de l'estimation du montant censé être dû en vertu d'une garantie de valeur résiduelle et si le Groupe révisé son appréciation de la certitude raisonnable d'exercer une option d'achat ou d'extension ou de la certitude raisonnable de ne pas exercer une option de résiliation.

Les dettes locatives incluent la valeur actualisée nette des paiements au titre de la location suivants :

- Les paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance)
- Les paiements variables au titre de la location qui se fondent sur un indice ou un taux
- Les montants que le preneur est censé devoir payer au titre des garanties de valeur résiduelle
- Le prix d'exercice d'une option d'achat si le preneur est raisonnablement certain d'exercer cette option
- Les paiements de pénalités de résiliation du bail si le preneur exerce cette option

Le droit d'utilisation est initialement évalué au coût, puis au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de la dette locative. Lorsque le droit d'utilisation répond à la définition d'un immeuble de placement, il est initialement évalué au coût, puis à la juste valeur, conformément à la méthode comptable du Groupe. L'évaluation initiale du droit d'utilisation comprend :

- Le montant de l'évaluation initiale de la dette locative
- Les éventuels paiements effectués au titre de la location avant la date de commencement, diminués des éventuels avantages locatifs reçus
- Les éventuels frais directs initiaux, et
- Les frais de remise en état

S'agissant des contrats de location à court terme et de certains contrats de location d'actifs de faible valeur, le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser les droits d'utilisation et les dettes de location. Il comptabilise en charges les paiements au titre de la location associés à ces contrats, sur une base linéaire et pour la durée du contrat de location.

Enfin, pour les contrats de location incluant à la fois des composantes locatives et des composantes non locatives, le Groupe a choisi de ne pas les séparer, à l'exception des terminaux, pour lesquels une distinction est établie entre les composantes locatives et les composantes non locatives.

1.9.2 Bailleurs

Les contrats de location dans le cadre desquels le Groupe ne transfère pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés comme des contrats de location simple.

Les contrats de location simple d'immobilisations corporelles sont comptabilisés en fonction de leur nature dans l'état de la situation financière.

Les paiements effectués dans le cadre de contrats de location simple sont imputés au compte de résultat sur une base linéaire pendant la durée du contrat.

Les contrats de location dans le cadre desquels le Groupe transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés comme des contrats de location financière. Le

Groupe présente un montant à recevoir égal à l'investissement net dans le bail. L'investissement net d'un contrat de bail est l'investissement brut, escompté au taux d'intérêt implicite dans le bail.

1.10 Stocks

Les stocks sont présentés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon la valeur la plus basse. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût des produits finis et des travaux en cours comprend les matières premières, la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et les frais généraux de production connexes (sur la base d'une capacité d'exploitation normale), mais exclut les coûts d'emprunt. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimé dans le cadre normal des affaires, diminué des coûts d'achèvement et frais de vente estimés.

Une provision pour perte de valeur est prise en compte pour les stocks endommagés, désuets et à rotation lente. Les réductions de la valeur de réalisation nette ainsi que les pertes de stock sont comptabilisées en coût des ventes pour la période durant laquelle les réductions de valeur ou les pertes surviennent.

1.11 Créances commerciales

Les créances commerciales sont des montants dus par des clients pour des marchandises vendues ou des services fournis dans le cadre normal des affaires. Si le recouvrement est prévu dans un an ou moins (ou durant le cycle d'exploitation normal de l'entreprise si ce dernier dépasse un an), ils sont classés dans les actifs courants. Dans le cas contraire, ils sont présentés en tant qu'actifs non courants.

Les créances commerciales sont comptabilisées initialement au montant de la contrepartie qui est inconditionnelle et sont ensuite évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins la provision pour créances douteuses.

1.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans le tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en caisse, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides assortis normalement d'une échéance de trois mois au plus à la date d'acquisition et les découverts bancaires, le cas échéant. Les découverts bancaires sont inclus dans les emprunts, parmi les passifs courants inscrits au bilan. Le risque de fluctuation de valeur des éléments qui composent la trésorerie et les équivalents de trésorerie est négligeable.

1.13 Capitaux propres

Toute différence entre la juste valeur de la contrepartie reçue et la valeur nominale des actions émises est comptabilisée comme une « prime d'émission » dans les capitaux propres. Les coûts externes additionnels directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ou d'options sur actions sont présentés dans les capitaux propres en déduction, nette d'impôt, du produit.

Lorsque la Société ou ses filiales achètent les propres actions de la Société (actions propres), la contrepartie payée, y compris les éventuels coûts externes marginaux imputables nets d'impôts sur le revenu, est déduite du total des capitaux propres jusqu'à l'annulation de l'opération ou la vente. Lorsque de telles actions sont ultérieurement vendues ou ré-émises, toute contrepartie reçue, nette de tous les coûts de transaction marginaux directement imputables et de l'incidence fiscale afférente, est incluse dans les capitaux propres.

1.14 Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Au cours des périodes suivantes, les emprunts sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre le produit (net des coûts de transaction) et la valeur de rachat est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions versées lors de la mise en place des facilités de prêt sont comptabilisées comme des coûts de transaction du prêt dans la mesure où il est probable qu'une partie ou la totalité de la facilité sera

utilisée. Dans ce cas, la commission est reportée jusqu'à ce que la facilité soit utilisée. Lorsque rien n'indique qu'il est probable qu'une partie ou la totalité de la facilité sera utilisée, la commission est capitalisée en tant que paiement anticipé au titre des services de liquidité et amortie sur la durée de la facilité à laquelle elle se rapporte.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf si l'entité du Groupe peut se prévaloir d'un droit incondicional de différer le règlement pendant une période d'au moins 12 mois après la date du bilan.

1.15 Impôts courants et différés

La charge d'impôt pour la période comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé dans le compte de résultat, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est également comptabilisé en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, respectivement.

L'impôt courant est calculé sur la base des lois fiscales adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture dans les pays où la Société et ses filiales opèrent et génèrent des revenus imposables. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations d'impôts en ce qui concerne les situations dans lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle constitue des provisions le cas échéant, sur la base des montants qui devraient être versés aux autorités fiscales.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable, au titre des différences temporelles entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers. Toutefois, si l'impôt différé résulte de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat imposable, il n'est pas comptabilisé.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles ainsi que pour les crédits d'impôt et pertes fiscales reportables non utilisés. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où sont jugés probables des bénéfices futurs imposables, sur lequel les différences temporelles déductibles ainsi que les crédits d'impôt et pertes fiscales reportables non utilisés pourront être imputés.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables résultant de participations dans des filiales, des partenariats et des entreprises associées, sauf si le Groupe est en mesure de contrôler l'inversion de la différence temporaire et s'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. L'impôt différé est déterminé selon les taux d'imposition (et les lois) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et qui devraient s'appliquer lors de la réalisation de l'actif d'impôt différé correspondant ou du règlement du passif d'impôt différé correspondant.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôts courants avec les passifs d'impôts courants et lorsque les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts prélevés par une même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes lorsqu'il y a une intention de régler les soldes sur la base de leurs montants nets.

1.16 Avantages du personnel

1.16.1 Obligations en matière de prestations de retraite et autres obligations liées aux retraites

Le Groupe gère divers régimes de pension et autres régimes de retraite, y compris des régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies, conformément aux conditions et pratiques locales des pays dans lesquels il exerce son activité. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité distincte. Le Groupe n'a aucune obligation légale ou implicite de verser des cotisations supplémentaires si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour payer à tous les employés les prestations relatives à leurs années de service au titre des périodes antérieures ou en cours. Un régime à prestations définies est un régime de retraite qui n'est pas un régime à cotisations définies.

Généralement, les régimes à prestations définies définissent un montant de prestation de retraite qu'un employé recevra à la retraite, généralement en fonction d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, les années de service et la rémunération.

Le passif comptabilisé dans l'état de la situation financière au titre des régimes de retraite ou de pension à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

L'obligation au titre des prestations définies est calculée chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées.

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée par l'actualisation des futurs flux de trésorerie sortants estimés à l'aide des taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première qualité libellées dans la devise dans laquelle les prestations seront versées, et dont les modalités se rapprochent de celles de l'obligation correspondante. Dans les pays où il n'existe pas de marché profond pour de telles obligations, les taux du marché des obligations d'État sont utilisés.

Les coûts des services passés sont comptabilisés en résultat à la première des deux dates suivantes :

- La date de la modification ou de la réduction du régime, et
- La date à laquelle le Groupe reconnaît les coûts liés à la restructuration. L'intérêt net est calculé en appliquant le taux d'actualisation au passif ou à l'actif net au titre des prestations définies. Le Groupe comptabilise les variations suivantes de l'obligation nette au titre des prestations définies :

Les coûts des services comprenant les coûts des services actuels, les coûts des services passés, les plus- et moins-values résultant des réductions et liquidations exceptionnelles, au poste « autres charges ou produits d'exploitation »

Les produits ou charges d'intérêt nets, au poste « charges financières » Les réévaluations, comprenant les plus- et moins-values actuarielles, l'effet du plafonnement des actifs, hors intérêts nets (non applicable au Groupe) et le rendement des actifs du régime (hors intérêts nets), sont comptabilisées immédiatement dans l'état de la situation financière par une réduction ou une augmentation correspondante du report à nouveau par le biais des autres éléments du résultat global durant la période au cours de laquelle elles surviennent. Les réévaluations ne sont pas reclassées en résultats lors des périodes ultérieures.

S'agissant des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite publics ou privés sur une base obligatoire, contractuelle ou volontaire. Une fois les contributions payées, le Groupe n'a plus aucune obligation de paiement. Les cotisations régulières constituent des coûts périodiques nets pour l'exercice au cours duquel elles sont dues et, à ce titre, sont incluses dans les frais de personnel.

1.16.2 Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont dues lorsque le Groupe met fin à l'emploi avant la date normale de départ à la retraite ou lorsqu'un salarié accepte un départ volontaire en échange de ces indemnités.

Le Groupe comptabilise les indemnités de fin de contrat de travail à la première des dates suivantes : (a) lorsque le Groupe ne peut plus retirer la mise à disposition de ces avantages ; et (b) lorsque l'entité comptabilise les coûts d'une restructuration qui entre dans le champ d'application de la norme IAS 37 et qui implique le paiement d'indemnités de fin de contrat de travail ; le fait générateur d'obligation est la cessation d'emploi et non le service. Dans le cas d'un plan de départ volontaire, les indemnités de fin de contrat de travail sont évaluées sur la base du nombre attendu de salariés qui accepteront l'offre. Les avantages exigibles plus de 12 mois après la fin de la période de référence comptable sont ramenés à leur valeur actualisée.

1.16.3 Plans d'intéressement et d'attribution de primes

Un passif au titre des avantages du personnel prenant la forme de plans d'intéressement et d'attribution de primes est comptabilisé dans les autres provisions lorsque les conditions suivantes sont remplies : il existe un plan formel et les montants à payer sont déterminés avant la publication des états financiers ; ou la pratique passée permet aux employés d'anticiper de façon légitime le versement d'un bonus/

intéressement aux bénéficiaires et le montant peut être déterminé avant la publication des états financiers.

1.16.4 Paiements fondés sur des actions

Des avantages de rémunération fondée sur des actions sont proposés aux membres de l'encadrement supérieur par des plans d'actions au niveau du Groupe qui couvrent plusieurs filiales.

Transactions réglées en actions

La juste valeur des options attribuées dans le cadre des Programmes d'options sur actions est comptabilisée comme une charge d'avantages du personnel dans le compte de résultat, avec une augmentation correspondante des fonds propres. Le montant total à comptabiliser en charges est déterminé par rapport à la juste valeur des options attribuées :

- Incluant toutes conditions de performance du marché (par exemple, le cours de l'action d'une entité) ;
- Excluant l'impact, le cas échéant, des conditions de service et de performance non liées au marché (par exemple la rentabilité, les objectifs de croissance des ventes et le fait de rester un employé de l'entité durant une période déterminée) ; et
- Incluant l'impact de toutes conditions accessoires à l'acquisition des droits (par exemple l'obligation d'épargne imposée aux employés)

La charge totale est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits, c'est-à-dire la période au cours de laquelle toutes les conditions d'acquisition définies seront satisfaites. Au terme de chaque période, le Groupe révisé ses estimations concernant le nombre d'options susceptibles d'être acquises sur la base de l'acquisition hors marché et des conditions d'acquisition. Il comptabilise l'impact de la révision des estimations initiales, le cas échéant au compte de résultat, avec un ajustement correspondant des fonds propres. Les options sur actions sont exercées aux prix indiqués, qui sont normalement inférieurs au cours de marché des actions au moment de leur attribution. Lorsque les options sont exercées, soit la Société émet de nouvelles actions, soit le Groupe règle les attributions avec des actions propres existantes. Les produits reçus, nets de tous les coûts de transaction directement attribuables, sont crédités du capital action (valeur nominale) et à la réserve de primes d'émission.

Transactions réglées en espèces.

La juste valeur de l'avantage attribué à titre gratuit au personnel dans le cadre des plans d'incitation à long terme est mesurée initialement puis à la fin de chaque période de référence jusqu'à la date de règlement, à la juste valeur du passif. Les variations de juste valeur sont comptabilisées comme charge d'avantages du personnel dans le compte de résultat. À chaque date de référence, le Groupe révisé son estimation du nombre d'options qui seront acquises et comptabilise l'impact des estimations révisées au compte de résultat.

1.17 Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées à leur juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la subvention sera reçue et que le Groupe se conformera à l'ensemble des conditions qui y sont liées.

Les subventions publiques sont comptabilisées en résultat sur une base systématique sur les périodes au cours desquelles les charges correspondantes sont engagées dont les subventions visent à compenser. Plus précisément, les subventions publiques posent comme condition principale l'achat, la construction ou l'acquisition de toute autre manière par le Groupe d'actifs non courants sont comptabilisées en tant que produits différés dans l'état de la situation financière et transférées au compte de résultat sur une base systématique et rationnelle pour toute la durée d'utilité des actifs concernés.

1.18 Droits d'émission de CO₂

Les droits d'émission sont comptabilisés selon la méthode du passif net. Les quotas attribués à titre gratuit sont comptabilisés comme une immobilisation incorporelle à leur coût, qui est nul. Les droits d'émission achetés en sus de ceux nécessaires au comblement des pénuries sont comptabilisés comme une immobilisation incorporelle, à leur coût. Dans la mesure où les émissions générées à ce jour dépassent le volume des quotas détenus, le Groupe reconnaît un passif. Si les émissions ne dépassent pas les quotas détenus, il n'y a pas d'obligation d'acheter des quotas supplémentaires et, par conséquent, pas de passif à prévoir pour les quotas d'émission

supplémentaires requis. Le Groupe a choisi de mesurer le passif net sur la base de la période au titre de laquelle le droit irrévocable aux droits d'émission cumulés a été conféré. Le produit de la vente de droits d'émission octroyés est enregistré en déduction du coût des ventes.

1.19 Provisions et imprévus

Les provisions représentent des passifs dont l'échéance ou le montant sont incertains et sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour mettre fin à cette obligation et que le montant de celle-ci peut être estimé de façon fiable. Lorsque le Groupe s'attend au remboursement d'une provision, par exemple dans le cadre d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct, mais uniquement lorsqu'il est quasiment certain. La charge relative à toute provision est présentée au compte de résultat nette de tout remboursement.

Aucune provision n'est comptabilisée pour des pertes d'exploitation futures. Le Groupe comptabilise une provision pour contrats déficitaires lorsque les avantages économiques découlant d'un contrat sont inférieurs aux coûts inévitables engendrés par la satisfaction des obligations contractuelles.

Les provisions pour restructuration comprennent les pénalités de résiliation de contrats de location et le paiement des indemnités de fin de contrat de travail et sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle le Groupe s'est engagé juridiquement ou implicitement à payer. Les coûts liés aux activités courantes du Groupe ne sont pas prévus à l'avance.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, la provision est évaluée à la valeur actualisée des dépenses attendues jugées nécessaires pour régler l'obligation à l'aide d'un taux avant impôt qui reflète les évaluations actuelles de la valeur temps de l'argent par le marché et les risques propres à l'obligation. L'augmentation de la provision due au passage du temps est comptabilisée comme une charge financière.

Les obligations éventuelles et les obligations actuelles qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation d'une provision ne sont pas comptabilisées dans l'état de la situation financière, mais sont présentées comme des passifs éventuels. Les passifs éventuels sont des obligations actuelles résultant d'événements passés qui pourraient nécessiter, mais ne nécessiteront probablement pas, une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, ou dont les obligations ne peuvent être estimées de manière fiable. Les actifs éventuels résultent généralement d'événements non planifiés ou d'autres événements inattendus qui donnent lieu à la possibilité d'une entrée d'avantages économiques pour l'entité déclarante. Les actifs éventuels sont présentés uniquement lorsqu'une entrée d'avantages économiques est probable. Un actif éventuel n'est pas comptabilisé, car il pourrait entraîner la comptabilisation d'un revenu qui ne sera jamais réalisé. Lorsqu'il devient pratiquement certain qu'une entrée d'avantages économiques se produira, l'actif doit être comptabilisé. Les actifs et passifs éventuels sont initialement comptabilisés puis évalués en tant que provisions.

1.20 Restauration des sites, réhabilitation des carrières et coûts environnementaux

Les sociétés du Groupe sont généralement tenues de réaménager les terrains utilisés pour les carrières et les sites de transformation au terme de leur durée de vie utile de sorte que leur état soit jugé acceptable par les autorités compétentes et en accord avec les politiques environnementales du Groupe. Des provisions pour restauration de l'environnement sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour mettre fin à cette obligation, dont le montant a été estimé de façon fiable.

Les provisions liées aux dommages environnementaux représentent le coût futur estimé de la réparation. L'estimation des coûts futurs de ces obligations est un processus complexe, qui exige de la direction qu'elle fasse preuve de jugement.

L'estimation de ces coûts se fonde sur une évaluation des informations factuelles disponibles pour chaque site et tient compte de facteurs tels que les technologies existantes, les lois et règlements en vigueur et

l'expérience antérieure en matière d'assainissement des sites. Ces évaluations comportent des incertitudes intrinsèques, principalement en raison de conditions inconnues, de l'évolution des réglementations gouvernementales et des normes juridiques en matière de responsabilité, de la durée prolongée des périodes d'assainissement et de l'évolution des technologies. Les passifs environnementaux et d'assainissement prévus reflètent les informations dont dispose la direction au moment de la détermination du passif et sont ajustés périodiquement, à mesure des efforts d'assainissement déployés ou de la mise à disposition de nouvelles informations techniques ou juridiques.

Les coûts estimés liés à ces activités de réhabilitation sont évalués à la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures prévues. Lorsque l'effet du passage du temps n'est pas significatif, la provision est calculée sur la base des flux de trésorerie non actualisés. Lorsqu'une obligation de fermeture et de préservation de l'environnement découle d'activités de développement d'une carrière/mine, ou est liée au déclassement d'une immobilisation corporelle, la provision peut être capitalisée au titre du coût de l'actif associé (incorporel ou corporel). Le coût capitalisé est amorti sur la durée d'utilité de l'actif et toute variation de la valeur actualisée nette du passif attendu est incluse dans les charges financières, sauf si elle résulte de changements au niveau des estimations comptables de l'évaluation.

1.21 Produits

Dans les présents états financiers consolidés, le terme « ventes » a été utilisé pour désigner les « recettes ».

Les produits correspondent au montant de la contrepartie attendue en échange du transfert de biens ou de services promis à un client, à l'exclusion des montants perçus pour le compte de tiers (taxe sur la valeur ajoutée, autres taxes de vente, etc.).

Le produit des activités ordinaires est comptabilisé dès lors qu'une obligation de performance est satisfaite par le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service promis au client. Un client obtient le contrôle d'un bien ou d'un service s'il est en mesure de décider de l'utilisation de ce bien ou de ce service et d'en tirer la quasi-totalité des avantages restants. Le contrôle est transféré progressivement ou à un moment précis.

Le produit de la vente de biens est comptabilisé lorsque le contrôle sur le bien est transféré au client, généralement lors de la livraison, et qu'il n'existe aucune obligation non remplie susceptible d'avoir une incidence sur l'acceptation des biens par le client. Les principaux biens du Groupe sont le ciment, le clinker, le béton prêt à l'emploi, les cendres volantes et d'autres matériaux cimentaires.

Les produits tirés de la prestation de services sont comptabilisés dans la période comptable au cours de laquelle les services sont rendus et sont évalués en utilisant soit les méthodes fondées sur les extrants, soit les méthodes fondées sur les intrants, en fonction de la nature du service fourni.

Une créance est comptabilisée lorsqu'il existe un droit inconditionnel à recevoir une contrepartie au titre de la satisfaction des obligations de performance envers le client.

Un actif sur contrat est comptabilisé lorsque l'obligation de performance envers le client est satisfaite avant que le client ne paie ou avant que le paiement ne soit dû, généralement lorsque les biens ou les services sont transférés au client avant que le Groupe n'ait le droit de facturer.

Un passif sur contrat est comptabilisé lorsqu'il existe une obligation de transférer des biens ou des services à un client pour lesquels le Groupe a reçu une contrepartie de la part du client (paiements anticipés) ou lorsqu'il existe un droit inconditionnel de recevoir une contrepartie avant le transfert par le Groupe du bien ou du service (produits différés). Le passif sur contrat est décomptabilisé lorsque la promesse est remplie et que le produit est enregistré dans le compte de résultat.

1.22 Distribution de dividendes

Le dividende aux actionnaires de la Société est comptabilisé dans les états financiers dans la période au cours de laquelle le dividende proposé par le Conseil d'administration a été ratifié par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires.

1.23 Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée sur la même base que l'information interne fournie au principal décideur opérationnel. Le principal décideur opérationnel est la personne (ou le groupe de personnes) qui alloue les ressources aux secteurs et évalue leurs résultats d'exploitation.

Le Groupe est structuré pour les besoins de la gestion en cinq secteurs opérationnels : Grèce et Europe occidentale, Amérique du Nord, Europe du Sud-Est, Méditerranée orientale et Co-entreprises. Chaque région est sous la houlette d'un directeur général régional (Chief Executive Officer, CEO) qui rend compte au CEO du Groupe. Par ailleurs, le département Finances est également organisé par région pour un contrôle financier et un suivi des performances efficaces.

1.24 Actifs financiers

Classification et évaluation

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories d'évaluation suivantes :

- Les catégories qui doivent être évaluées ultérieurement à leur juste valeur (soit par le biais des autres éléments du résultat global, soit par le biais du compte de résultat) et,
- Celles qui doivent être évaluées au coût amorti.

La classification dépend du modèle économique appliqué par l'entité pour la gestion des actifs financiers et des modalités contractuelles des flux de trésorerie.

Le Groupe évalue initialement un actif financier à sa juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction. Les coûts de transaction des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont des charges. Les créances commerciales sont initialement évaluées à leur prix de transaction. Les actifs financiers intégrant des dérivés sont considérés dans leur intégralité lorsqu'il s'agit de déterminer si leurs flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et d'intérêts.

En vertu de la norme IFRS 9, les instruments financiers de dette sont par la suite évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat (FVPL). La classification se fait en fonction de deux critères : a) le modèle économique suivi pour la gestion des actifs et b) le fait que les flux de trésorerie contractuels des instruments correspondent (ou non) « uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts » (solely payments of principal and interest) sur le principal restant dû (le « critère SPPI »).

Les nouvelles modalités de classification et d'évaluation des actifs financiers de dette du Groupe sont les suivantes :

I. Instruments de dette au coût amorti pour les actifs financiers détenus au sein d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'encaisser les flux de trésorerie contractuels remplissant le critère SPPI. Les produits d'intérêts de ces actifs financiers sont inclus dans les produits financiers selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute plus-value ou moins-value résultant d'une décomptabilisation est constatée directement au compte de résultat.

II. Instruments de dette à la FVOCI, les plus- ou moins-values étant recyclées au compte de résultat en cas de décomptabilisation. Les actifs financiers de cette catégorie sont des instruments de dette qui remplissent le critère SPPI et sont détenus au sein d'un modèle économique dont l'objectif consiste à la fois à encaisser des flux contractuels et à vendre. Les variations de la valeur comptable sont prises en compte dans les autres éléments du résultat global, à l'exception de la comptabilisation des gains ou pertes de valeur, des produits d'intérêts et des plus- ou moins-values de change, qui sont comptabilisés en résultat. Les produits d'intérêts de ces actifs financiers sont inclus dans les produits financiers selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

III. Les actifs financiers évalués à la FVPL comprennent les instruments dérivés et instruments de capitaux dont le Groupe n'avait pas choisi irrévocablement, lors de la comptabilisation initiale ou de la transition, de classer à la FVOCI. Cette catégorie comprend également les instruments de dette dont les caractéristiques de flux de trésorerie ne remplissent pas le critère SPPI ou qui ne sont pas détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif consiste soit à encaisser

des flux de trésorerie contractuels, soit à encaisser à la fois des flux de trésorerie contractuels et à vendre. Une plus- ou moins-value sur des actifs financiers qui est évaluée par la suite à la FVPL est constatée au compte de résultat.

Les autres actifs financiers sont classés et évalués ultérieurement comme suit :

IV. Instruments de capitaux à la FVOCI, les plus- ou moins-values n'étant pas recyclées au compte de résultat en cas de décomptabilisation. Cette catégorie ne comprend que les instruments de capitaux que le Groupe a l'intention de détenir dans un avenir prévisible et que le Groupe (ou la Société) a irrévocablement choisi de classer ainsi lors de la comptabilisation initiale ou de la transition. Les instruments de capitaux à la FVOCI ne sont pas soumis à la comptabilisation des dépréciations. Les dividendes issus de ces investissements continuent à être comptabilisés en résultat, lorsque le droit de recevoir le paiement est établi, à moins qu'ils ne représentent une récupération d'une partie du coût de l'investissement.

V. Actifs financiers désignés comme étant évalués à la FVPL lors de la comptabilisation initiale, qui autrement seraient évalués ultérieurement au coût amorti ou à la FVOCI. Cette désignation n'est possible que si elle élimine ou réduit sensiblement un « décalage comptable » qui se produirait autrement.

1.25 Compensation des instruments financiers

Les éléments d'actif et de passif financiers sont compensés et le montant net est constaté au bilan lorsqu'il existe un droit légalement applicable de compenser les montants comptabilisés et l'intention de procéder à un règlement net des éléments de passif, ou de réaliser les éléments d'actifs et de s'acquitter simultanément des éléments de passif. Le droit juridiquement exécutoire à la compensation ne doit pas dépendre d'événements futurs mais doit s'appliquer dans le cours normal des affaires. Toutefois, il devrait être possible de compenser les montants correspondants dans certaines circonstances, telles qu'une faillite ou la résiliation d'un contrat.

1.26 Dépréciation des actifs financiers

Le Groupe comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues (ECL) pour tous les actifs financiers non détenus à la juste valeur. Les ECL sont basées sur la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus en vertu du contrat et l'ensemble des flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir. Le déficit est ensuite actualisé à partir d'une approximation du taux d'intérêt effectif initial de l'actif.

S'agissant des actifs sur contrat et des créances commerciales et des créances locatives, le Groupe a appliqué l'approche simplifiée de la norme et calculé les ECL à partir des pertes de crédit attendues sur la durée de vie.

Pour les autres actifs financiers, l'ECL est calculée à partir de l'ECL sur 12 mois. L'ECL sur 12 mois est la partie des ECL sur la durée de vie résultant des faits générateurs de défaut sur un instrument financier pouvant survenir dans un délai de 12 mois à compter de la date de clôture. Toutefois, en cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la création, la provision sera basée sur l'ECL sur la durée de vie.

1.27 Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion d'un contrat dérivé et sont ensuite réévalués à leur juste valeur à chaque date de clôture. Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la juste valeur est positive et en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les éventuelles plus- ou moins-values résultant des variations de la juste valeur des produits dérivés sont directement comptabilisées en résultat, à l'exception de la partie efficace des couvertures des flux de trésorerie, qui est comptabilisée en autres éléments du résultat global (OCI) puis ultérieurement reclassée en résultat lorsque l'élément de couverture affecte le résultat.

Aux fins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont classées comme :

- Des couvertures de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé
- Des couvertures des flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition à la variabilité des flux de trésorerie qui est attribuable soit à un risque particulier associé à un actif ou un passif comptabilisé, soit à une transaction prévue hautement probable, soit au risque de change d'un engagement ferme non comptabilisé
- Des couvertures d'un investissement net dans une opération étrangère

Au début de la relation de couverture, le Groupe désigne et documente formellement la relation de couverture à laquelle il souhaite appliquer la comptabilité de couverture, ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion des risques en rapport avec la couverture. La documentation comprend l'identification de l'instrument de couverture, l'élément couvert, la nature du risque couvert et la manière dont le Groupe déterminera si la relation de couverture répond aux exigences d'efficacité de couverture (y compris l'analyse des sources d'inefficacité de couverture et la façon dont le ratio de couverture a été déterminé).

Une relation de couverture se prête à la comptabilité de couverture si elle répond à toutes les exigences d'efficacité suivantes :

- Il existe une « relation économique » entre l'élément couvert et l'instrument de couverture.
- L'effet du risque de crédit ne « domine pas les variations de valeur » qui découlent de la relation économique.
- Le ratio de couverture de la relation de couverture est identique à celui qui découle de la quantité d'élément couvert que le Groupe couvre effectivement et de la quantité d'instrument de couverture que le Groupe utilise effectivement pour couvrir cette quantité de l'élément couvert.

La juste valeur totale d'un dérivé de couverture est classée comme un actif ou un passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois et comme un actif ou un passif courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Les couvertures remplissant les critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisées de la manière décrite ci-dessous :

1.27.1 Couvertures de juste valeur

Les variations de la juste valeur des dérivés désignés comme étant des couvertures de juste valeur et remplissant les critères requis à cet égard sont enregistrées dans le compte de résultat, ainsi que toute variation de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuable au risque couvert. La plus- ou moins-value se rapportant à la fois à la partie efficace et à la partie inefficace de swaps de taux d'intérêt couvrant des emprunts à taux fixe est comptabilisée dans le compte de résultat à la rubrique « Produits/charges financiers ».

1.27.2 Couvertures des flux de trésorerie

La partie effective des plus- ou moins-values résultant de l'évaluation des instruments de couverture des flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et accumulée dans les réserves, dans le compte « Réserves de couverture sur couvertures des flux de trésorerie ». La plus- ou moins-value se rapportant à la partie inefficace est comptabilisée immédiatement dans le compte de résultat, à la rubrique « Produits/charges financiers ».

Les montants accumulés dans les capitaux propres sont reclassés en résultat durant les périodes où l'élément couvert affecte le résultat. Lorsqu'un instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu ou résilié, ou lorsqu'une couverture ne remplit plus les critères de la comptabilité de couverture, toute plus- ou moins-value cumulée existant dans les capitaux propres à ce moment reste dans les capitaux propres et est comptabilisé lorsque la transaction prévue est finalement constatée en résultat. Lorsqu'une transaction prévue ne devrait plus avoir lieu, la plus- ou moins-value cumulée qui était comptabilisée dans les capitaux propres est immédiatement reclassée en résultat.

1.27.3 Couverture d'investissement net

Les couvertures d'investissements nets dans des opérations étrangères sont comptabilisées de la même manière que les couvertures des flux de trésorerie. Lorsque l'instrument de couverture est un dérivé, toute plus- ou moins-value sur l'instrument de couverture en rapport avec la

partie efficace de la couverture est comptabilisée dans les écarts de conversion sur la position de couverture dérivée, dans les autres réserves. La plus- ou moins-value se rapportant à la partie inefficace est comptabilisée immédiatement en autres produits/charges dans le compte de résultat. Toutefois, lorsque l'instrument de couverture n'est pas un dérivé (par exemple, un emprunt en devise étrangère), l'ensemble des plus- ou moins-values de change résultant de la conversion d'un emprunt couvrant un tel investissement (y compris toute partie inefficace de la couverture) sont comptabilisées en capitaux propres dans le compte « écarts de conversion sur position de couverture dérivée », parmi les « autres réserves ».

Les plus- ou moins-values accumulées dans les capitaux propres sont incluses dans le compte de résultat lorsque l'activité à l'étranger est (partiellement ou entièrement) cédée. Les « autres réserves » du Groupe comprennent les plus-values issues de telles activités de couverture menées lors d'exercices passés.

Dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture

Toutes plus- ou moins-values résultant des variations de la juste valeur d'instruments financiers qui ne font pas partie d'une relation de couverture sont incluses dans les produits / (charges) financiers, ou les plus- ou moins-values résultant des écarts de change et du coût des ventes dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle elles surviennent, en fonction de leur nature.

1.28 Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

1.28.1 Actifs financiers

Un actif financier (ou, le cas échéant, une portion d'un actif financier ou une portion d'un groupe d'actifs financiers similaires) est décomptabilisé lorsque :

- les droits de recevoir les flux de trésorerie découlant de l'actif ont expiré ;
- le Groupe conserve le droit de recevoir les flux de trésorerie découlant de l'actif, mais a contracté une obligation de paiement sans délai de la totalité des flux de trésorerie reçus à une tierce partie dans le cadre d'un mécanisme de « pass-through » ; ou
- le Groupe a transféré les droits de recevoir les flux de trésorerie découlant d'un actif et soit (a) a transféré la quasi-totalité des risques et rendements de l'actif, soit (b) n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et rendements de l'actif, mais a transféré le contrôle de l'actif.

Lorsque le Groupe a transféré les droits de recevoir les flux de trésorerie découlant d'un actif et n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et rendements de l'actif, ni transféré le contrôle de l'actif, l'actif est comptabilisé dans la mesure du lien que le Groupe conserve vis-à-vis de cet actif. Un passif correspondant est également comptabilisé.

Un lien conservé qui prend la forme d'une garantie sur l'actif transféré est évaluée au montant le plus bas entre la valeur comptable d'origine de l'actif et la contrepartie maximum que le Groupe pourrait être tenu de rembourser.

1.28.2 Passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation sous-jacente à cet actif est éteinte, ou annulée, ou arrive à échéance. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre du même prêteur à des conditions substantiellement différentes, ou que les conditions d'un passif existant sont substantiellement modifiées, un tel échange ou une telle modification est traité(e) comme une décomptabilisation du passif initial suivie de la comptabilisation d'un nouveau passif. La différence entre les valeurs comptables respectives est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé.

1.29 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif admissible sont capitalisés comme faisant partie du coût de l'actif concerné jusqu'à ce que ce dernier soit quasiment prêt en vue de l'utilisation prévue ou de sa vente. Les actifs admissibles sont des actifs nécessitant une longue période de préparation avant leur utilisation ou leur vente. Tous les

autres coûts d'emprunt sont passés en charges dans le résultat de la période au cours de laquelle ils ont été encourus. Les coûts d'emprunt se composent des intérêts et autres coûts qu'une entité encourt au titre de l'emprunt de fonds.

1.30 Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont des obligations de payer portant sur des biens ou des services qui ont été acquis auprès de fournisseurs dans le cadre normal des affaires. Les comptes fournisseurs sont classés comme passifs courants si le paiement est dû dans un délai d'un an ou moins (ou durant le cycle d'exploitation normal de l'entreprise si ce dernier dépasse un an). Dans le cas contraire, ils sont présentés en tant que passifs non courants.

Les dettes fournisseurs sont comptabilisées initialement à la juste valeur puis ultérieurement évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.31 Plus-/moins-values sur la cession d'actifs non courants, coûts de restructuration et autres plus- ou moins-values significatives

Les plus-/moins-values sur la cession d'actifs non courants, les coûts de restructuration et autres plus- ou moins-values significatives sont présentés séparément dans les états financiers lorsqu'il est nécessaire de le faire pour fournir une meilleure compréhension de la performance financière du Groupe. Il s'agit d'éléments matériels de produits ou de charges qui ont été indiqués séparément en raison de l'importance de leur nature ou de leur montant.

2. Estimations et jugements comptables significatifs

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle procède à des estimations et à des jugements ayant une incidence sur les informations fournies. Ces estimations et les jugements sont fondés sur les antécédents historiques et sur d'autres facteurs, y compris des prévisions d'événements futurs qui sont considérées comme raisonnables dans les circonstances. En outre, ils forment la base des jugements sur la valeur comptable des actifs et passifs qui ne sont pas facilement disponibles auprès d'autres sources. Les estimations comptables qui en résultent seront, par définition, rarement égales aux résultats réels correspondants.

Les estimations comptables qui en résultent seront, par définition, rarement égales aux résultats réels correspondants. Les estimations et hypothèses qui sont fortement susceptibles d'impliquer un ajustement important des valeurs comptables des actifs et passifs au cours du prochain exercice sont évoquées ci-dessous :

2.1 Dépréciation du goodwill

Les tests de dépréciation du goodwill utilisent les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie, qui sont déterminées à partir des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent l'utilisation d'estimations, qui portent principalement sur les revenus futurs et les taux d'actualisation.

Le Groupe considère que les hypothèses utilisées dans le test de dépréciation du goodwill pour les filiales turques présentent un risque important, en raison des taux d'inflation élevés et de l'incertitude économique régnant en Turquie (note 13).

En outre, il procède à un examen attentif de la valeur recouvrable du goodwill alloué aux filiales en Bulgarie afin d'être vigilant quant à la marge opérationnelle et au taux d'actualisation utilisés dans le cadre du test de dépréciation du goodwill (note 13).

2.2 Dépréciation des co-entreprises

La détermination de la valeur recouvrable de chaque joint venture nécessite de porter des jugements significatifs sur les hypothèses relatives aux résultats futurs de l'entreprise et sur les taux d'actualisation appliqués aux prévisions de flux de trésorerie futurs.

Au vu de la recrudescence de l'instabilité politique au Brésil, le Groupe considère que les hypothèses utilisées dans le test de dépréciation de la valeur comptable de l'investissement pour les joint ventures brésiliennes présentent un risque (note 15.2)

3. Information sectorielle

Le Groupe est structuré aux fins de la gestion des informations en cinq secteurs opérationnels : Grèce et Europe occidentale, Amérique du Nord, Europe du Sud-Est, Méditerranée orientale et Co-entreprises. Chaque secteur opérationnel est un groupe de pays. Le regroupement des pays est principalement fondé sur leur proximité géographique.

Chaque région est sous la houlette d'un directeur général régional (Chief Executive Officer, CEO) qui est membre du Comité exécutif Groupe et rend compte au CEO du Groupe. Par ailleurs, le département Finances du Groupe est organisé par région pour un contrôle financier et un suivi des performances efficaces.

Aux fins de la prise des décisions, de l'allocation des ressources et de l'évaluation des performances, les résultats d'exploitation des unités commerciales sont surveillés séparément par la direction. Les performances des différents secteurs sont évaluées sur la base du résultat avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (EBITDA). Le calcul de l'EBITDA intègre le résultat d'exploitation plus les amortissements et les dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles et l'amortissement des subventions publiques.

Informations par secteur opérationnel

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022				
	Grèce et Europe occidentale	Amérique du Nord	Europe du Sud-Est	Méditerranée Orientale	Total
<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>					
Produits bruts	402 985	1 314 294	385 894	267 237	2 370 410
Ventes intersectorielles	-76 557	-	-	-11 646	-88 203
Produits provenant de clients externes	326 428	1 314 294	385 894	255 591	2 282 207
Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (EBITDA)	28 494	188 186	94 958	19 564	331 202
Dépréciation et amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	-23 387	-84 915	-25 347	-19 923	-153 572
Bénéfice d'exploitation avant pertes de dépréciation sur goodwill	5 107	103 271	69 611	-359	177 630
ACTIF					
Immobilisations corporelles	306 493	762 952	288 532	306 497	1 664 474
Immobilisations incorporelles et goodwill	35 576	238 610	60 229	30 292	364 707
Autres actifs non courants	28 445	20 811	10 011	723	59 990
Actifs courants	236 423	339 782	130 714	105 302	812 221
Total actif des secteurs hors co-entreprises	606 937	1 362 155	489 486	442 814	2 901 392
Investissements dans des co-entreprises (note 15.2)					92 907
Total actif					2 994 299
PASSIF					
Passifs non courants	357 356	490 274	70 332	78 215	996 177
Passifs courants	142 170	292 779	66 196	72 703	573 848
Total passif	499 526	783 053	136 528	150 918	1 570 025
Dépenses d'investissement (note 11, 12, 14)	42 724	156 528	28 293	14 348	241 893
Dépréciation des immobilisations corporelles (note 11)	-	-496	-737	-	-1 233
Dépréciation du goodwill (note 13)	-	-	-	-21 799	-21 799
Provisions pour créances douteuses (note 20)	335	-3 504	-298	-507	-3 974
Investissements dans des entreprises associées (note 15)	3 459	-	4 046	-	7 505
Plans de rémunération différée non qualifiés (note 17, 25)	-	2 715	-	-	2 715
Actifs non courants hors instruments financiers, actifs d'impôt différé et actifs des prestations postérieures à l'emploi	355 354	1 001 541	357 459	336 666	2 051 020

Les informations financières condensées relatives aux co-entreprises, fondées sur les états financiers IFRS, sont présentées à la note 15.2.

Les dépenses d'investissement sont constituées d'acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles.

Les charges de dépréciation sont incluses dans le compte de résultat.

Les ventes renvoient à la vente de biens et de services. Il existe des ventes entre les différents secteurs opérationnels. Le total des actifs et dépenses d'investissement est présenté dans le secteur opérationnel de la société qui détient les actifs.

3. Information sectorielle (suite)

Information par activité commerciale

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022			
	Ciment	Béton prêt à l'emploi, agrégats et blocs de construction	Autres activités	Total
Produits	1 358 836	912 663	10 708	2 282 207

L'activité ciment comprend le ciment et les matériaux cimentaires.

Les activités commerciales communes à l'ensemble des segments du Groupe sont la production et le commerce de ciment, de béton prêt à l'emploi, d'agrégats et de services de transport.

Le secteur Grèce et Europe occidentale est également impliqué dans la production et le commerce de mortiers secs. Le secteur Amérique du Nord comprend la production et le commerce de blocs de construction ainsi que le traitement des cendres volantes. Enfin, les secteurs Europe du Sud-Est et Méditerranée orientale sont actifs dans le domaine de la transformation des carburants alternatifs.

Les autres activités comprennent, entre autres, les services de transport. Aucune de ces activités ne possède la taille requise pour être présentée séparément.

À l'échelle du Groupe, les produits proviennent d'un ensemble de clients dont la contribution individuelle n'est jamais supérieure ou égale à 10%.

Informations par secteur opérationnel

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021				
	Grèce et Europe occidentale	Amérique du Nord	Europe du Sud-Est	Méditerranée Orientale	Total
Produits brutes	333 515	983 590	290 613	172 800	1 780 518
Ventes intersectorielles	-65 885	-	-10	-	-65 895
Ventes aux clients externes	267 630	983 590	290 603	172 800	1 714 623
Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (EBITDA)	23 558	157 962	81 926	11 763	275 209
Dépréciation et amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	-22 173	-69 969	-25 467	-18 872	-136 481
Bénéfice d'exploitation avant pertes de dépréciation sur goodwill	1 385	87 993	56 460	-7 110	138 728
ACTIF					
Immobilisations corporelles	289 177	656 036	279 592	320 577	1 545 382
Immobilisations incorporelles et goodwill	34 559	224 355	60 110	44 406	363 430
Autres actifs non courants	28 375	15 220	9 728	943	54 266
Actifs courants	197 290	237 698	117 716	81 296	634 000
Total actif des secteurs hors co-entreprises	549 401	1 133 309	467 146	447 222	2 597 078
Investissements dans des co-entreprises (note 15.2)					81 563
Total actif					2 678 641
PASSIF					
Passifs non courants	237 052	458 840	77 914	127 123	900 929
Passifs courants	132 875	185 244	69 171	53 536	440 826
Total passif	369 927	644 084	147 085	180 659	1 341 755
Dépenses d'investissement (note 11, 12, 14)	24 601	79 562	15 369	6 512	126 044
Provision pour créances douteuses (note 20)	-456	-777	-370	-119	-1 722
Investissements dans des entreprises associées (note 15)	3 398	-	3 792	-	7 190
Plans de rémunération différée non qualifiés (note 17, 25)	-	3 307	-	-	3 307
Actifs non courants hors instruments financiers, actifs d'impôt différé et actifs des prestations postérieures à l'emploi	330 757	880 370	347 984	364 922	1 924 033

Les informations financières condensées relatives aux co-entreprises, fondées sur les états financiers IFRS, sont présentées à la note 15.2.

Les dépenses d'investissement sont constituées d'acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'immeubles de placement.

Les charges de dépréciation sont incluses dans le compte de résultat.

Les produits correspondent à la vente de biens et de services. Il existe des ventes entre les différents secteurs opérationnels. Le total des actifs et dépenses d'investissement est présenté dans le secteur opérationnel de la société qui détient les actifs.

3. Information sectorielle (suite)

Information par activité commerciale

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021			Total
	Ciment	Béton prêt à l'emploi, agrégats et blocs de construction	Autres activités	
Produits	1 011 199	692 751	10 673	1 714 623

Reconciliation of profit

Les charges financières nettes et autres produits ou charges ne sont pas affectés à des secteurs individuels dans la mesure où les instruments sous-jacents sont gérés à l'échelle du Groupe.

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	2022	2021
Bénéfice d'exploitation avant pertes de dépréciation sur goodwill	177 630	138 728
Pertes de dépréciation sur goodwill	-21 799	-
Bénéfice d'exploitation	155 831	138 728
Produits financiers	7 567	4 255
Charges financières	-41 969	-37 835
Moins-value découlant des écarts de change	-12 416	-73
Plus-value monétaire nette dans les économies hyperinflationnistes	26 307	-
Part du profit des entreprises associées (note 15.1)	1 226	585
Part du bénéfice des co-entreprises (note 15.2)	650	2 706
Bénéfice avant impôts	137 196	108 366

4. Autres produits et charges d'exploitation

Autres produits et charges d'exploitation

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	2022	2021
Vente de ferraille	936	48
Produit de services	1 317	1 215
Produit locatif	2 825	2 550
Plus-value sur la cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et immeubles de placement (note 11, 29)	188	5 747
Gain de juste valeur des immeubles de placement (note 12)	509	333
Autres produits	2 283	835
Total autres produits	8 058	10 728
Coûts de restructuration	-1 111	-255
Impôts récurrents divers - frais	-81	-354
Autres charges	-974	-222
Total autres charges	-2 166	-831

Les coûts de restructuration sont liés aux plans de départ volontaire à la retraite déployés dans tous les secteurs opérationnels du Groupe.

5. Charges par nature

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	2022	2021
Frais de personnel et charges connexes (note 7)	-374 647	-328 879
Matières premières et consommables utilisés	-635 631	-481 338
Coût de l'énergie	-479 790	-279 296
Variations des stocks de produits finis et en cours de fabrication	18 444	20 309
Frais de distribution	-235 978	-194 204
Honoraires des tiers	-151 950	-136 410
Dépréciation et amortissement des immobilisations corporelles, incorporelles et subventions publiques (note 11, 14, 27)	-153 572	-136 481
Autres charges	-93 371	-47 771
Total charges par nature	-2 106 495	-1 584 070
Incluses dans :		
Coût des ventes	-1 889 522	-1 403 728
Frais administratifs	-188 319	-153 951
Frais commerciaux et de marketing	-28 654	-26 391
	-2 106 495	-1 584 070

Les dépenses ci-dessus comprennent un montant de 8,8 millions d'euros (2021 : 8,8 millions d'euros) relatif aux activités de recherche et de développement, visant à faire progresser l'innovation dans le contexte de l'atténuation du changement climatique et de la construction durable.

En 2022, la hausse mondiale des prix des carburants, de l'électricité et du fret s'est traduite par une majoration des coûts dans l'ensemble du Groupe, notamment en ce qui concerne les matières premières, l'énergie et les frais de distribution.

Un reclassement entre les dépenses de distribution et les autres dépenses a été effectué en 2021 à des fins de comparaison.

6. Charges financières nettes et value découlant des écarts de change

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	2022	2021
i) Produits financiers		
Produits d'intérêts et produits assimilés	1 345	1 176
Autres produits financiers (note 35)	6 222	3 079
Produits financiers	7 567	4 255
ii) Charges financières		
Charges d'intérêts et charges assimilées	-37 641	-34 620
Charges financières des études actuarielles (note 25)	-185	-186
Liquidation de l'actualisation liée à la réhabilitation et autres provisions (note 26)	-1 296	-501
Charge d'intérêts sur dettes de location	-2 847	-2 528
Charges financières	-41 969	-37 835
iii) Moins-value découlant des écarts de change		
Plus-value de change nette	7 221	25 385
Perte de juste valeur sur dérivés (note 35)	-19 637	-25 458
Moins-values découlant des écarts de change	-12 416	-73
iv) Plus-value monétaire nette dans les économies hyperinflationnistes		
Plus-value monétaire nette dans les économies hyperinflationnistes	26 307	-

Les moins-values découlant des écarts de change intègrent principalement les effets des variations des taux de change des prêts intragroupes et la juste valeur des produits dérivés qui couvrent la volatilité des devises étrangères associées à ces prêts intergroupes (note 35a).

7. Frais de personnel

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2022	2021
Salaires, traitements et dépenses connexes	332 758	294 606
Coûts de sécurité sociale	30 343	27 615
Charges liées aux paiements fondés sur des actions (note 24)	3 692	2 829
Juste valeur des options sur actions accordées aux administrateurs et aux salariés (note 29)	-	886
Autres avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail - régimes à prestations définies (note 25)	9 150	3 384
Total frais de personnel	375 943	329 320

Le nombre moyen d'employés du Groupe durant l'exercice 2022 s'élevait à 5 411 (2021 : 5 352).

8. Charge d'impôt sur le revenu

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2022	2021
Charges d'impôts courants	17 172	11 717
Impôts différés (note 18)	6 467	2 612
Impôts non déductibles et différences liées à l'audit fiscal	3 076	2 482
	26 715	16 811

Rapprochement des données fiscales

Le bénéfice avant impôt des sociétés du Groupe est imposé au taux nominal en vigueur du pays dans lequel chaque société est domiciliée. Les barèmes des impôts locaux sur le résultat varient, ce qui entraîne des écarts de taux d'imposition correspondants. Un taux d'imposition moyen pondéré est déterminé en tenant compte des écarts de taux d'imposition.

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'impôt théorique au taux moyen pondéré et la charge fiscale effective :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2022	2021
Bénéfice avant impôt	137 196	108 366
Dépréciation du goodwill	-21 799	-
Bénéfice avant impôt et dépréciation du goodwill	158 995	108 366
Impôt calculé au taux d'imposition de la société mère de 12,5% (2021 : 12,5%)	17 150	13 546
Effet des différents taux d'imposition en vigueur dans les pays où le Groupe exerce son activité	10 386	5 695
Impôt calculé au taux d'imposition de la société mère de 17,3% (2021: 17,8%)	27 536	19 241
<u>Ajustements fiscaux au titre de :</u>		
Bénéfice non soumis à l'impôt	-3 417	-2 226
Charges non déductibles aux fins de l'impôt	3 755	4 969
Effet de l'actif d'impôt différé non comptabilisé sur les pertes fiscales reportées	-600	1 898
Avantages fiscaux	-4 094	-3 521
Effet d'imposition du taux de l'impôt grec	-	127
Utilisation de pertes fiscales précédemment non reconnues	513	-120
Érosion de l'assiette fiscale et taxe anti-abus	-	527
Impôt sur les pertes découlant de la cession d'actions propres	-	-6 174
Modification de la comptabilisation des reports de pertes d'exploitation nettes	867	-46
Autres	2 155	2 136
Charge fiscale effective	26 715	16 811

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour le report en avant de pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible et que les pertes pourront être utilisées.

Au 31 décembre 2022, certaines entités du Groupe enregistraient des pertes fiscales reportables de 91,4 millions d'euros (2021 : 127,4 millions d'euros). Ces entités ont comptabilisé des actifs d'impôt différé à hauteur de 19,7 millions d'euros (2021 : 22,4 millions d'euros), imputables à des moins-values se montant à 86,1 millions d'euros (2021 : 93,2 millions d'euros), car ces actifs d'impôt différé seront recouvrables à l'aide du résultat imposable futur estimé sur la base des business plans approuvés (note 18).

S'agissant du solde de 5,3 millions d'euros de pertes fiscales reportables, aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans la mesure où les critères de comptabilisation en vertu de la norme IAS 12 n'étaient pas respectés. Des pertes fiscales reportables s'élevant à 4,5 millions d'euros expirent d'ici à 2024, tandis que 0,1 million d'euros expirent d'ici à 2025 et 0,7 million d'euros expirent d'ici à 2026.

9. Résultat par action

Le résultat non dilué par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires au titre de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, à l'exclusion des actions achetées par le Groupe et détenues comme actions propres.

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire)	2022	2021
Bénéfice net de l'exercice attribuable aux actionnaires de la société mère	109 655	91 923
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	71 735 065	74 795 239
Bénéfice non dilué par action ordinaire (en euros)	1,5286	1,2290

Le BPA dilué est calculé en divisant le bénéfice attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, plus le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui seraient émises lors de la conversion de toutes les actions ordinaires dilutives potentielles en actions ordinaires. Les options octroyées aux employés dans le cadre des plans 2014 et 2017 du Groupe (note 24) sont considérées comme des actions ordinaires potentielles.

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire)	2022	2021
Bénéfice net de l'exercice attribuable aux actionnaires de la société mère	109 655	91 923
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à retenir pour le calcul du résultat dilué par action	71 735 065	74 795 239
Options sur actions et actions accordées	52 640	294 514
Nombre moyen pondéré d'actions total en circulation à retenir pour le calcul du résultat dilué par action	71 787 705	75 089 753
Bénéfice dilué par action ordinaire (en euros)	1,5275	1,2242

10. Dividendes et rendement du capital

Pour l'exercice clos le 31.12.2022

Dividendes proposés non comptabilisés à la fin de la période de référence

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires, qui doit se tenir le 11 mai 2023, la distribution d'un dividende de 0,60 euros (60 cents) par action.

Remboursement de capital versé

À la suite de l'autorisation accordée au Conseil d'administration par l'Assemblée extraordinaire des Actionnaires de la Société le 13 mai 2019, le Conseil d'administration de Titan Cement International SA a décidé le 16 mars 2022 de procéder à un remboursement de capital à hauteur de 0,50 euro (50 cents) par action à tous les Actionnaires de la Société figurant au registre à la date du 28 avril 2022.

Pour l'exercice clos le 31.12.2021

Remboursement de capital versé

À la suite de l'autorisation accordée au Conseil d'administration le 13 mai 2019 par l'Assemblée extraordinaire des Actionnaires de la société, le Conseil d'administration de Titan Cement International SA le 22 mars 2021 a décidé d'un remboursement de capital à hauteur de 0,40 euro (40 cents) par action à tous les Actionnaires de la Société inscrits au registre le 29 avril 2021.

11. Immobilisations corporelles

	Exercice clos le 31 décembre 2021							
	Terrain	Carrières	Bâtiment	Installations & équipements	Véhicules à moteur	Mobilier, agencement et équipements de bureau	Actifs en construction	Total
<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>								
Solde d'ouverture	232 721	118 706	190 926	796 272	55 472	11 130	71 983	1 477 210
Ajouts	60	6 178	101	2 399	380	769	90 077	99 964
Capitalisation des intérêts	-	-	-	-	-	-	461	461
Cessions (valeur nette comptable)	-824	-	-138	-217	-110	-1	-178	-1 468
Reclassement d'actifs depuis/vers d'autres catégories d'immobilisations corporelles	283	-	2 283	58 473	18 906	3 605	-78 155	5 395
Transferts depuis/vers d'autres comptes	1	-471	54	477	-	-12	-3 724	-3 675
Charge d'amortissement (note 29)	-3 249	-10 975	-10 817	-72 946	-14 682	-3 848	-	-116 517
Écarts de change	13 080	8 007	-4 553	3 177	3 541	66	5 876	29 194
Solde de clôture	242 072	121 445	177 856	787 635	63 507	11 709	86 340	1 490 564
Droits d'utilisation								
Solde d'ouverture	12 035	-	18 216	11 073	10 687	22	-	52 033
Ajouts	272	-	5 184	10 884	2 606	-	-	18 946
Cessions (valeur nette comptable)	-	-	-43	-67	-88	-	-	-198
Reclassement d'actifs de droits d'utilisation en immobilisations corporelles	-	-	-	-1 257	-4 138	-	-	-5 395
Charge d'amortissement (note 29, 33)	-1 459	-	-4 869	-4 501	-3 116	-19	-	-13 964
Écarts de change	923	-	932	1 136	405	-	-	3 396
Solde de clôture	11 771	-	19 420	17 268	6 356	3	-	54 818
Au 31 décembre 2021								
Coût	323 716	239 047	457 687	2 005 400	292 025	59 930	86 877	3 464 682
Amortissement cumulé	-64 375	-117 602	-259 472	-1 194 052	-222 162	-48 206	-	-1 905 869
Pertes cumulées liées à la dépréciation des immobilisations corporelles	-5 498	-	-939	-6 445	-	-12	-537	-13 431
Valeur comptable nette	253 843	121 445	197 276	804 903	69 863	11 712	86 340	1 545 382

11. Immobilisations corporelles (suite)

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Pour l'exercice clos le 2022							Total
	Terrain	Carrières	Bâtiment	Installations & équipements	Véhicules à moteur	Mobilier, agencement et équipements de bureau	Actifs en construction	
Solde d'ouverture	242 072	121 445	177 856	787 635	63 507	11 709	86 340	1 490 564
Ajouts	2 110	6 878	274	4 209	584	1 223	189 641	204 919
Ajustement lié à l'hyperinflation	4 063	-	25 099	65 810	60	119	557	95 708
Capitalisation des intérêts	-	-	143	37	-	-	-	180
Cessions (valeur nette comptable)	-612	-5	-	-1 026	-459	-56	-1 929	-4 087
Reclassement d'actifs depuis/vers d'autres catégories d'immobilisations corporelles	1 479	2 883	13 777	83 156	39 797	-2 611	-138 481	-
Transferts depuis/vers d'autres comptes	478	527	-	-713	-	321	-905	-292
Charge d'amortissement (note 29)	-3 005	-12 568	-11 170	-78 649	-19 716	-108	-	-125 216
Dépréciation des immobilisations corporelles (note 29)	-638	-496	-99	-	-	-	-	-1 233
Écarts de change	-7 136	5 673	-15 362	-53 144	3 044	-89	1 270	-65 744
Solde de clôture	238 811	124 337	190 518	807 315	86 817	10 508	136 493	1 594 799
Droits d'utilisation								
Solde d'ouverture	11 771	-	19 420	17 268	6 356	3	-	54 818
Ajouts	347	-	10 224	351	18 658	-	-	29 580
Cessions (valeur nette comptable)	-	-	-6	-	-1 097	-	-	-1 103
Reclassement d'actifs de droits d'utilisation en immobilisations corporelles	-	-	-	-16 777	16 777	-	-	-
Charge d'amortissement (note 29, 33)	-1 618	-	-4 559	-211	-8 881	-2	-	-15 271
Écarts de change	748	-	-	-1	904	-	-	1 651
Solde de clôture	11 248	-	25 079	630	32 717	1	-	69 675
Au 31 décembre 2022								
Coût	328 136	261 070	490 356	2 085 624	360 318	61 524	136 493	3 723 521
Amortissement cumulé	-72 390	-136 233	-273 721	-1 271 234	-240 784	-51 003	-	-2 045 365
Pertes cumulées liées à la dépréciation des immobilisations corporelles	-5 687	-500	-1 038	-6 445	-	-12	-	-13 682
Valeur comptable nette	250 059	124 337	215 597	807 945	119 534	10 509	136 493	1 664 474

11. Immobilisations corporelles (suite)

En 2022, le Groupe a investi dans des projets d'économie d'énergie permettant une utilisation accrue de combustibles alternatifs à moindre coût, l'amélioration de l'efficacité de la production de ciment grâce à la technologie numérique, l'expansion de la capacité d'entreposage pour répondre à des volumes de production plus importants, l'optimisation de la logistique et la réduction de l'empreinte carbone, principalement aux États-Unis et dans l'UE. Les projets susmentionnés ont représenté 56% du total des dépenses d'investissement en 2022.

Au cours de l'année 2022, le Groupe a reçu 5,748 millions d'euros (2021 : 8,694 millions d'euros) provenant de la cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement d'une valeur comptable nette totale de 5,560 millions d'euros (2021 : 2,947 millions d'euros). Le Groupe a de ce fait comptabilisé une plus-value de 0,188 million d'euros (2021 : plus-value de 5,747 millions d'euros) provenant de la cession d'immobilisations corporelles dans le compte de résultat consolidé (note 4, 29).

En 2022, le Groupe a enregistré des pertes de dépréciation de 1,233 millions d'euros, présentées en coût des ventes dans le compte de résultat consolidé. Plus précisément, un montant de 0,638 millions d'euros a été enregistré pour une parcelle de terrain, 0,496 millions d'euros pour des carrières et 0,099 millions d'euros pour des bâtiments.

Il existe sur les actifs de la filiale turque Adocim Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S. des hypothèques de 27,5 millions d'euros garantissant des facilités de crédit bancaire. Au 31 décembre 2022, l'encours de ces facilités de crédit s'élevait à 8,3 millions d'euros.

12. Immeubles de placement

Les biens immobiliers qui sont loués entre les filiales du Groupe ne sont pas inclus dans les immeubles de placement mais dans les immobilisations corporelles, dans l'état de la situation financière du Groupe. Les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur par des évaluateurs externes, indépendants et certifiés, membres de l'Institute of certified valuers et reconnus par le Groupement européen des associations d'experts évaluateurs (TEGoVA) et le RICS (Royal Institution of Chartered Surveyors).

	2022	2021
<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>		
Solde d'ouverture	10 980	11 720
Cessions	-	-1 043
Variation nette résultant de l'évaluation à la juste valeur (note 4)	509	575
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	-	-238
Transfert vers les immobilisations corporelles	-259	-38
Écarts de change	10	4
Solde de clôture	11 240	10 980

En décembre 2021, la filiale du Groupe en Grèce, Titan Cement S.A., a vendu la majorité de ses parcelles de terrain situées à Éleusis en Attique, à un prix de vente de 7,1 millions d'euros, soit une plus-value de 6,1 millions d'euros. Une petite partie des terrains, d'une valeur comptable de 238 milliers d'euros, était classée en zone forestière par l'Office des forêts, ce qui a retardé la conclusion de sa vente en 2021. En conséquence, cette partie du terrain a été désignée comme un actif détenu en vue de la vente dans l'état de la situation financière de 2021. En 2022, le terrain a été vendu au prix convenu à l'avance, soit 500 milliers d'euros, ce qui a entraîné une plus-value de 262 milliers d'euros.

	2022	2021
<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>		
Revenu locatif tiré des immeubles de placement	467	426
Charges d'exploitation directes (y compris les frais de réparation et d'entretien) n'ayant pas généré de revenu locatif	-34	-73
Résultat net découlant des immeubles de placement évalués à la juste valeur	509	333

Les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur selon une fréquence annuelle. L'évaluation à la juste valeur des immeubles de placement du Groupe a principalement été effectuée selon la méthode comparative, ou à partir des valeurs de marché en vigueur d'immeubles similaires. Les principaux facteurs dont il a été tenu compte sont la localisation de l'immeuble, la superficie, l'urbanisme local, les réseaux routiers limitrophes, l'infrastructure régionale, l'état d'entretien et la qualité marchande du bien, les normes techniques de construction dans le cas des bâtiments et l'impact des enjeux environnementaux, le cas échéant.

Les immeubles de placement sont loués à des locataires dans le cadre de contrats de location simple dont les loyers sont payables mensuellement, trimestriellement ou annuellement. Les paiements au titre de la location pour certains contrats incluent les hausses de l'indice des prix à la consommation (IPC), mais il n'existe pas d'autres paiements variables au titre de la location qui dépendent d'un indice ou d'un taux.

Les paiements minimum à recevoir au titre de la location des immeubles de placement sont les suivants :

	2022	2021
<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>		
À moins d'un an	477	522
Entre 1 et 2 ans	337	415
Entre 2 et 3 ans	270	334
Entre 3 et 4 ans	254	246
Entre 4 et 5 ans	170	228
Au-delà de cinq ans	242	574
	1 750	2 318

13. Goodwill

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Goodwill initial	Dépréciation du Goodwill	Total goodwill
Solde au 1er janvier 2021	332 652	-64 639	268 013
Écarts de change	1 207	2 766	3 973
Solde au 31 décembre 2021	333 859	-61 873	271 986
Solde au 1er janvier 2022	333 859	-61 873	271 986
Ajustement lié à l'hyperinflation	25 605	-1 491	24 114
Dépréciation (note 29)	-	-21 799	-21 799
Écarts de change	18 325	-11 792	6 533
Solde au 31 décembre 2022	377 789	-96 955	280 834

Test de dépréciation du goodwill

Principales hypothèses

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe sont généralement définies comme un pays ou une zone du groupe, en fonction des structures de vente et de gestion. La valeur recouvrable de toutes les UGT a été déterminée à partir des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs utilisent des projections de trésorerie après impôts basées sur des budgets financiers approuvés par la direction et généralement établis sur une période de cinq ans. Les prévisions reposent sur une combinaison de facteurs internes et externes qui influent sur les opérations de chaque UGT, comme l'environnement macroéconomique et les questions de durabilité. En outre, dans des circonstances spécifiques, lorsque les résultats récents d'une UGT ne reflètent pas les performances historiques et que la plupart des variables économiques externes permettent de penser qu'une amélioration raisonnablement prévisible est attendue à moyen terme, la direction utilise des projections de flux de trésorerie sur une période allant jusqu'à 10 ans, afin de bien tenir compte de la nature cyclique de l'industrie.

Volume des ventes :

Les hypothèses de volume sont fournies par la direction locale et reflètent ses meilleures estimations en tenant compte : des performances passées, des estimations de croissance du marché local, des projets d'infrastructure, etc. Les taux de croissance du volume des ventes se fondent également sur les travaux de recherche publiés dans le secteur et intègrent les tendances démographiques, notamment la croissance de la population, la formation des ménages et la production économique (entre autres facteurs) dans les pays où le Groupe opère.

Prix de vente :

Les hypothèses de prix sont fournies par l'équipe de direction locale et reflètent ses meilleures estimations. Les tendances historiques, l'inflation, la fidélité vis-à-vis de la marque, le taux de croissance de l'économie régionale, la concurrence, l'augmentation des coûts de production, etc. comptent parmi les facteurs pris en considération.

L'évolution du coût des intrants, principalement l'énergie thermique et électrique, les frais de transport et le coût des matières premières, est déterminée à partir des projections fournies par les agences et institutions internationales. En outre, les actions visant à atténuer les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et à restreindre l'empreinte environnementale du Groupe sont prises en compte.

Valeur finale et taux de croissance à l'infini :

Les flux de trésorerie de la valeur finale se fondent sur les anticipations de croissance à long terme du secteur dans le pays où sont effectuées les opérations. Ils sont calculés à partir des volumes de vente durables, de l'utilisation des capacités, de la marge d'EBITDA et des dépenses d'investissement afin de refléter les flux de trésorerie durables à l'infini. Les taux de croissance à l'infini sont alignés sur la croissance économique nominale. Les taux sont raisonnablement comparés aux prévisions d'inflation à long terme, ajustées en fonction des prévisions de consommation par habitant et de l'utilisation des capacités. Les données qui ont été prises en considération sont des estimations provenant des prévisions d'agences ou de banques internationales.

Taux d'actualisation :

Les taux d'actualisation dépendent pour chaque UGT du coût moyen pondéré du capital (WACC) après impôt, qui découle de l'évaluation actuelle du risque de marché du Groupe, des taux d'imposition locaux applicables et des taux sans risque en devise locale.

13. Goodwill (suite)

Principales hypothèses ayant servi à calculer la valeur d'utilité au titre du goodwill 2022

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	Valeur d'utilité du goodwill	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation
Amérique du Nord	205 058	2 % - 3 %	7,9 %
Bulgarie	45 440	1,9 %	10,2 %
Turquie	13 152	12,5 %	27 %
Autres	17 184	1 % - 2,6 %	7,7 % - 10,7 %
Total	280 834		

Principales hypothèses ayant servi à calculer la valeur d'utilité au titre du goodwill 2021

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	Valeur d'utilité du goodwill	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation
Amérique du Nord	193 113	2 % - 3 %	5,6 %
Bulgarie	45 440	1,5 %	4,7 %
Turquie	16 294	11 %	24,7 %
Autres	17 139	0,8 % - 1,4 %	5,2 % - 7,1 %
Total	271 986		

La Turquie est confrontée à une crise macroéconomique aiguë, exacerbée par l'environnement international actuel. Dans ce contexte, les volumes de ciment sur le marché intérieur ont diminué car les projets gouvernementaux sont en net ralentissement et l'activité d'investissement dans son ensemble a reculé. L'investissement immobilier reste toutefois perçu comme un refuge sûr pour les capitaux, ce qui soutient l'activité de construction. Les exportations constituent un marché stable pour le pays et, au cours de la période, le Groupe a finalisé les travaux et démarré les opérations de son nouveau terminal d'exportation de ciment spécialement construit dans le port de Samsun, sur la mer Noire, qui a ainsi commencé à expédier du ciment faiblement alcalin vers les États-Unis. Les prix continuent d'augmenter pour compenser l'inflation des coûts. En juin 2022, le Groupe appliquait la norme IAS 29 pour l'hyperinflation concernant ses opérations en Turquie. La détérioration rapide de l'environnement économique et des niveaux d'hyperinflation record affecteront l'activité de construction, ce qui génère de l'incertitude pour l'année à venir. En conséquence, la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable, ce qui entraîne une perte de valeur de 21,8 millions d'euros pour 2022.

Sensibilité des montants recouvrables

Au 31.12.2022, le Groupe a analysé les sensibilités des montants recouvrables à un changement raisonnable des principales hypothèses. En ce qui concerne la totalité des UGT (à l'exception de la Turquie), les analyses n'ont pas révélé de situation dans laquelle la valeur comptable des UGT dépasserait leur valeur recouvrable. En ce qui concerne la Bulgarie, une sensibilité supplémentaire a été testée afin d'évaluer les variations du plan opérationnel utilisé comme base des estimations de flux de trésorerie ou du taux d'actualisation, ce qui amènerait la valeur comptable à être égale à la valeur recouvrable.

-Augmentation du taux d'actualisation de : 2,1%

-Diminution de la marge opérationnelle (marge d'EBITDA) pour chaque année de planification ainsi que de la valeur finale d'environ 4%

14. Immobilisations incorporelles

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Licences	Marques commerciales	Relations avec la clientèle	Logiciels informatiques	Autres immobilisations incorporelles	Actifs en constructions	Total
Solde au 1 janvier 2021	35 871	14 045	3 798	3 559	3 741	23 265	84 279
Ajouts	6	-	-	157	198	6 773	7 134
Cessions (NBV) (note 29)	-	-	-	-	-238	-	-238
Reclassement d'actifs depuis/vers d'autres catégories d'immobilisations incorporelles	411	-	-	5 827	345	-6 583	-
Transferts depuis d'autres comptes	-	-	-	18 435	47	-16 242	2 240
Charge d'amortissement (note 29)	-1 146	-877	-1 659	-1 991	-532	-	-6 205
Écarts de change	1 701	1 044	228	-21	121	1 161	4 234
Solde au 31 décembre 2021	36 843	14 212	2 367	25 966	3 682	8 374	91 444
Solde au 1 janvier 2022	36 843	14 212	2 367	25 966	3 682	8 374	91 444
Ajouts	33	-	-	3 290	139	3 932	7 394
Cessions (NBV) (note 29)	-	-	-	-	-12	-112	-124
Ajustement lié à l'hyperinflation	18	-	-	3	-	-	21
Reclassement d'actifs depuis/vers d'autres catégories d'immobilisations incorporelles	33	-	-	945	783	-1 761	-
Transferts depuis d'autres comptes	-	-	-	127	28	41	196
Autres reclassements	-	-	-	-	-646	-22	-668
Charge d'amortissement (note 29)	-1 058	-796	-1 597	-4 200	-362	-	-8 013
Écarts de change	-7 423	609	-275	1 205	-423	-70	-6 377
Solde au 31 décembre 2022	28 446	14 025	495	27 336	3 189	10 382	83 873

15. Investissements dans des entreprises associées, co-entreprises et filiales

15.1 Investissements dans des entreprises associées

Les états financiers du Groupe intègrent les entreprises suivantes selon la méthode de consolidation par mise en équivalence :

a) Karierni Materiali Plovdiv AD avec un taux de participation de 48.711% (31.12.2021: 48.711%), Karierni Materiali AD avec un taux de participation de 48.764% (31.12.2021: 48.764%). Les entreprises précitées sont basées en Bulgarie et actives sur le marché des agrégats.

b) Ecorecovery S.A. avec un taux de participation de 48% (31.12.2021: 48%). Ecorecovery est basée en Grèce et son activité consiste à traiter, gérer et négocier les déchets solides en vue de la production de carburants alternatifs.

c) ASH Venture LLC avec un taux de participation de 33% (31.12.2021: 33%) qui valorise, basée aux États-Unis, commercialise et vend des cendres volantes.

La valeur comptable de l'investissement dans Ash Venture au 31.12.2022 est nulle, étant donné que ses activités ont été achevées et qu'en 2023 l'entreprise associée sera dissoute.

Aucune des entreprises mentionnées ci-avant n'est cotée sur un marché boursier public.

En se fondant sur leur contribution au résultat avant impôts, le Groupe a décidé que chacune des entreprises associées susmentionnées est individuellement non significative et il publie par conséquent ses participations dans ces entreprises associées de manière globale, comme suit :

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	2022	2021
État condensé de la situation financière au 31 décembre		
Actifs non courants	17 320	17 686
Actifs courants	6 796	6 377
Total actif	24 116	24 063
Passifs non courants	1 841	1 663
Passifs courants	6 373	6 864
Total passif	8 214	8 527
Capitaux propres	15 902	15 536
Compte de résultat condensé et état du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre		
Produits	17 295	15 233
Bénéfice/(perte) après impôts	2 519	-6 384
Autres pertes totales pour l'exercice	26	-10
Résultat global total pour l'exercice, net d'impôts	2 545	-6 394
Rapprochement avec les valeurs comptables :		
Actifs nets d'ouverture au 1er janvier	15 536	24 627
Bénéfice/(perte) de l'exercice	2 519	-6 384
Autres pertes totales pour l'exercice	26	-10
Augmentation du capital-actions	-	-700
Dividendes versés	-2 200	-1 839
Écarts de change	21	235
Restructuration	-	-393
Actifs nets de clôture au 31 décembre	15 902	15 536
Ajustements dus à un gain de juste valeur non comptabilisé sur les actifs apportés à une entreprise associée	-	-4 318
Ajustements de l'amortissement liés à la juste valeur non comptabilisée	-	4 318
Valeur comptable de l'investissement du Groupe après ajustements	7 505	7 190

15. Investissements dans des entreprises associées, co-entreprises et filiales (suite)

15.2 Investissements dans des co-entreprises

Le 31 décembre 2022, le Groupe a intégré à ses états financiers les co-entreprises suivantes selon la méthode de consolidation par mise en équivalence :

- a) Companhia Industrial De Cimento Apodi avec un taux de participation de 50% (31.12.2021: 50%). Apodi est basée au Brésil et son activité est liée à la production de ciment.
- b) Apodi Distribuição e Logística Ltda avec un taux de participation de 50% (31.12.2021: 50%). Apodi Distribuição e Logística Ltda est une entreprise de négoce basée au Brésil.

Aucune des entreprises mentionnées ci-avant n'est cotée sur un marché boursier public.

Les informations financières condensées relatives aux co-entreprises, fondées sur leurs états financiers IFRS respectifs, ainsi que le rapprochement avec la valeur comptable de l'investissement aux états financiers consolidés, sont présentés ci-dessous :

	Companhia Industrial De Cimento Apodi - Chiffres consolidés**	
	2022	2021
État condensé de la situation financière au 31 décembre		
Actifs non courants	158 478	124 251
Autres actifs courants	42 995	42 544
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 537	6 213
Total actif	217 010	173 008
Emprunts à long terme	49 436	59 009
Autres passifs non courants	765	689
Emprunts à court terme	52 220	21 192
Autres passifs courants	40 422	27 991
Total passif	142 843	108 881
Capitaux propres	74 167	64 127
Compte de résultat condensé et état du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre		
Produits	115 854	83 845
Dépréciation et amortissement des actifs	-10 008	-8 363
Produits financiers	1 580	623
Charges financières	-13 398	-7 364
Bénéfice après impôts	1 300	5 411
Résultat global total pour l'exercice, net d'impôts	1 300	5 411
Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (EBITDA)	21 096	19 524
Rapprochement avec les valeurs comptables :		
Actifs nets d'ouverture au 1er janvier	64 127	58 201
Bénéfice pour l'exercice	1 300	5 411
Écarts de change	8 740	515
Actifs nets de clôture au 31 décembre	74 167	64 127
Part du Groupe en %	50 %	50 %
Part du Groupe en milliers d'euros	37 084	32 064
Goodwill	55 823	49 499
Valeur comptable de l'investissement au 31 décembre	92 907	81 563

** Chiffres consolidés avant élimination au sein du Groupe élargi

Le 31 décembre 2022, le Groupe a procédé à un test de dépréciation de la valeur comptable de l'UGT brésilienne. La valeur recouvrable, qui a été déterminée en calculant la valeur d'usage avec un taux d'actualisation de 16,5% et un taux de croissance perpétuelle de 3,3%, dépasse la valeur comptable.

Des analyses de sensibilité supplémentaires ont été effectuées afin d'évaluer les variations du plan opérationnel servant pour l'estimation des flux de trésorerie ou du taux d'actualisation, ce qui amènerait la valeur comptable à être égale à la valeur recouvrable.

- Augmentation du taux d'actualisation de 2,5%.

- Diminution de la marge d'exploitation (EBITDA marge) pour chaque année de planification ainsi que de la valeur finale d'environ 4,6%.

15. Investissements dans des entreprises associées, co-entreprises et filiales (suite)

15.3 Filiales assorties d'un pourcentage significatif de participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)

Au 31 décembre 2022, les participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) du Groupe s'élevaient à 29,7 millions d'euros (2021 : 15,3 millions d'euros), dont 22,6 millions d'euros (2021 : 10,4 millions d'euros) issus d'Adocim Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S., 2,5 million d'euros (2021 : 0,7 million d'euros) issus d'Alexandria Portland Cement Co. S.A.E., 3,6 millions d'euros (2021 : 3,0 millions d'euros) issus d'Usje Cementarnica AD et 1,1 million d'euros (2021 : 1,1 million d'euros) issus de Cement Plus LTD.

L'économie turque a été désignée comme hyperinflationniste à partir de juin 2022 (note 1.1.1).

Le tableau suivant résume les informations financières de la filiale Adocim Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S., détenue en grande partie par des participations ne donnant pas le contrôle (note 16).

	Adocim Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S.*	
	2022	2021
<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>		
État condensé de la situation financière au 31 décembre		
Actifs non courants	125 223	58 567
Actifs courants	35 199	15 791
Total actif	160 422	74 358
Passifs non courants	28 343	14 459
Passifs courants	41 644	18 416
Total passif	69 987	32 875
Capitaux propres	90 435	41 483
Attribuable aux :		
Actionnaires de la société mère	67 830	31 112
Intérêts minoritaires (25%)	22 605	10 371
Compte de résultat condensé et état du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre		
Produits	68 072	39 292
Perte après impôts	-902	-5 805
Autres éléments du résultat global pour l'exercice	22 528	-29 290
Résultat global total pour l'exercice, net d'impôts	21 626	-35 095
Résultat global total attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	5 406	-8 773
Informations condensées relatives aux flux de trésorerie		
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	7 734	20
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-9 294	-2 958
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	3 584	2 084
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 024	-854
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	73	874
Effets des variations des taux de change	-110	53
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	1 987	73

* Chiffres consolidés avant élimination au sein du Groupe élargi

16. Principales filiales, entreprises associées et co-entreprises

Nom de la filiale, entreprise associée et co-entreprise	Pays de constitution	Nature des activités	2022		2021	
			% d'investissement (*)		% d'investissement (*)	
			Direct	Indirect	Direct	Indirect
Méthode de l'intégration globale						
Titan Cement International S.A.	Belgique	Société holding d'investissement	Société mère		Société mère	
Titan Cement Company S.A	Grèce	Fabricant de ciment	100,000	-	100,000	-
(4) Aitolika Quarries S.A.	Grèce	Carrières et agrégats	-	83,594	-	63,723
(2) Albacem S.A.	Grèce	Entreprise de négoce	-	-	-	100,000
(1) Business Park Titan Elefsinas S.A.	Grèce	Fourniture de services techniques	-	100,000	-	-
Interbeton Construction Materials S.A.	Grèce	Béton prêt à l'emploi et agrégats	-	100,000	-	100,000
Intertitan Trading International S.A.	Grèce	Entreprise de négoce	-	100,000	-	100,000
Gournon Quarries S.A.	Grèce	Carrières et agrégats	-	100,000	-	100,000
Quarries of Tagaradon Community S.A.	Grèce	Carrières et agrégats	-	67,587	-	67,587
Vahou Quarries S.A.	Grèce	Carrières et agrégats	-	100,000	-	100,000
Sigma Beton S.A.	Grèce	Carrières et agrégats	-	100,000	-	100,000
Titan Atlantic Cement Industrial & Commercial S.A.	Grèce	Société holding d'investissement	-	100,000	-	100,000
Titan Cement International Trading S.A.	Grèce	Entreprise de négoce	-	100,000	-	100,000
Brazcem Participacoes S.A.	Brésil	Société holding d'investissement	-	100,000	-	100,000
Double W & Co OOD	Bulgarie	Port	-	99,989	-	99,989
Granitoid AD	Bulgarie	Entreprise de négoce	-	99,760	-	99,760
Gravel & Sand PIT AD	Bulgarie	Carrières et agrégats	-	99,989	-	99,989
(2) Trojan Cem EOOD	Bulgarie	Entreprise de négoce	-	-	-	95,000
Zlatna Panega Cement AD	Bulgarie	Fabricant de ciment	-	99,989	-	99,989
Green Alternative Energy Assets EAD	Bulgarie	Carburants alternatifs	-	100,000	-	100,000
Cementi ANTEA SRL	Italie	Entreprise de négoce	-	100,000	-	100,000
Cementi Crotone S.R.L.	Italie	Importation et distribution de ciment	-	100,000	-	100,000
Fintitan SRL	Italie	Importation et distribution de ciment	-	100,000	-	100,000
Separation Technologies Canada Ltd	Canada	Traitement des cendres volantes	-	100,000	-	100,000
Alexandria Development Co.Ltd	Chypre	Société holding d'investissement	-	100,000	-	100,000
Titan Eastmed Investments Limited	Chypre	Société holding d'investissement	-	100,000	-	100,000
Alvacim Ltd	Chypre	Société holding d'investissement	-	100,000	-	100,000
(3) East Cement Trade Ltd	Chypre	Société holding d'investissement	-	-	-	100,000
Feronia Holding Ltd	Chypre	Société holding d'investissement	-	100,000	-	100,000
Iapetos Ltd	Chypre	Société holding d'investissement	-	100,000	-	100,000
(3) KOCEM Limited	Chypre	Société holding d'investissement	-	-	-	100,000
Rea Cement Investments Limited	Chypre	Société holding d'investissement	-	100,000	-	100,000
Themis Holdings Ltd	Chypre	Société holding d'investissement	-	100,000	-	100,000
Titan Cement Cyprus Limited	Chypre	Société holding d'investissement	-	100,000	-	100,000
Tithys Holdings Limited	Chypre	Société holding d'investissement	100,000	-	100,000	-
Alexandria Portland Cement Co. S.A.E	Égypte	Fabricant de ciment	-	99,605	-	99,605
Beni Suef Cement Co.S.A.E.	Égypte	Fabricant de ciment	-	100,000	-	100,000
GAEA -Green Alternative Energy Assets	Égypte	Carburants alternatifs	-	99,996	-	99,996
Titan Beton & Aggregate Egypt LLC	Égypte	Carrières et agrégats	-	99,611	-	99,611
Sharr Beteiligungs GmbH	Allemagne	Société holding d'investissement	-	100,000	-	100,000
Arresa Marine Co	Îles Marshall	Expédition	-	100,000	-	100,000
Adocim Marmara Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S.	Turquie	Traitement et négoce du ciment	-	100,000	-	100,000
Adocim Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S.	Turquie	Fabricant de ciment	-	75,000	-	75,000
Titan Cement U.K. Ltd	R.-U.	Importation et distribution de ciment	-	100,000	-	100,000
Titan Global Finance PLC	R.-U.	Services financiers	100,000	-	100,000	-
Carolinas Cement Company LLC	États-Unis	Propriété/promotion immobilière	-	100,000	-	100,000
(1) CemAI Inc.	États-Unis	Maintenance préventive	-	100,000	-	-
Essex Cement Co. LLC	États-Unis	Entreprise de négoce	-	100,000	-	100,000
Markfield America LLC	États-Unis	Compagnie d'assurance	-	100,000	-	100,000
Massey Sand and Rock Co	États-Unis	Carrières et agrégats	-	100,000	-	100,000
Mechanicsville Concrete LLC	États-Unis	Béton prêt à l'emploi	-	100,000	-	100,000
Metro Redi-Mix LLC	États-Unis	Béton prêt à l'emploi	-	100,000	-	100,000
Miami Valley Ready Mix of Florida LLC	États-Unis	Béton prêt à l'emploi	-	100,000	-	100,000

(*) Le pourcentage d'investissement représente à la fois le pourcentage de participation et le pourcentage de contrôle

16. Principales filiales, entreprises associées et co-entreprises (suite)

Nom de la filiale, entreprise associée et co-entreprise	Pays de constitution	Nature des activités	2022		2021	
			% d'investissement (*)		% d'investissement (*)	
			Direct	Indirect	Direct	Indirect
Méthode de l'intégration globale						
Pennsuco Cement Co. LLC	États-Unis	Fabricant de ciment	-	100,000	-	100,000
Norfapeake Terminal LLC	États-Unis	Entreprise de négoce	-	100,000	-	100,000
Roanoke Cement Co. LLC	États-Unis	Fabricant de ciment	-	100,000	-	100,000
S&W Ready Mix Concrete Co. Inc.	États-Unis	Béton prêt à l'emploi	-	100,000	-	100,000
S&W Ready Mix LLC	États-Unis	Béton prêt à l'emploi	-	100,000	-	100,000
Separation Technologies LLC	États-Unis	Traitement des cendres volantes	-	100,000	-	100,000
(1) Silver Sand Transportation LLC	États-Unis	Transport	-	100,000	-	-
Standard Concrete LLC	États-Unis	Entreprise de négoce	-	100,000	-	100,000
ST Mid-Atlantic LLC	États-Unis	Traitement des cendres volantes	-	100,000	-	100,000
ST Equipment & Technology LLC	États-Unis	Vente d'équipements de traitement des cendres volantes	-	100,000	-	100,000
ST Equipment & Technology Trading Company LLC	États-Unis	Entreprise de négoce	-	100,000	-	100,000
Summit Ready-Mix LLC	États-Unis	Béton prêt à l'emploi	-	100,000	-	100,000
Titan Florida LLC	États-Unis	Fabricant de ciment	-	100,000	-	100,000
Titan Mid-Atlantic Aggregates LLC	États-Unis	Carrières et agrégats	-	100,000	-	100,000
Titan Virginia Ready Mix LLC	États-Unis	Béton prêt à l'emploi	-	100,000	-	100,000
Titan America LLC	États-Unis	Société holding d'investissement	-	100,000	-	100,000
Trusa Realty LLC	États-Unis	Courtage immobilier	-	100,000	-	100,000
Cementara Kosjeric AD	Serbie	Fabricant de ciment	-	100,000	-	100,000
(3) Stari Silo Company DOO	Serbie	Entreprise de négoce	-	-	-	100,000
TCK Montenegro DOO	Monténégro	Entreprise de négoce	-	100,000	-	100,000
Esha Material DOOEL	Macédoine du Nord	Carrières et agrégats	-	100,000	-	100,000
(2) GAEA Zelena Alternative Enerjia DOOEL	Macédoine du Nord	Carburants alternatifs	-	-	-	100,000
ID Kompani DOOEL	Macédoine du Nord	Entreprise de négoce	-	95,000	-	95,000
MILLCO-PCM DOOEL	Macédoine du Nord	Location et leasing de machines, d'équipements et de biens matériels	-	100,000	-	100,000
Opalit DOOEL	Macédoine du Nord	Carrières et agrégats	-	95,000	-	95,000
Rudmak DOOEL	Macédoine du Nord	Entreprise de négoce	-	100,000	-	100,000
Usje Cementarnica AD	Macédoine du Nord	Fabricant de ciment	-	95,000	-	95,000
(2) Vesa DOOL	Macédoine du Nord	Entreprise de négoce	-	-	-	100,000
Cement Plus LTD	Kosovo	Entreprise de négoce	-	64,999	-	64,999
Esha Material LLC	Kosovo	Carrières et agrégats	-	100,000	-	100,000
Kosovo Construction Materials L.L.C.	Kosovo	Carrières et agrégats	-	100,000	-	100,000
Sharrcem SH.P.K.	Kosovo	Fabricant de ciment	-	100,000	-	100,000
Alba Cemento Italia, SHPK	Albanie	Entreprise de négoce	-	100,000	-	100,000
Antea Cement SHA	Albanie	Fabricant de ciment	-	100,000	-	100,000
GAEA Enerjia Alternative e Gjelber Sh.p.k.	Albanie	Carburants alternatifs	-	100,000	-	100,000
Colombus Properties B.V.	Pays-bas	Société holding d'investissement	-	100,000	-	100,000
Salentijn Properties1 B.V.	Pays-bas	Société holding d'investissement	-	100,000	-	100,000
Titan Cement Netherlands BV	Pays-bas	Société holding d'investissement	-	100,000	-	100,000
Méthode de consolidation par mise en équivalence						
Companhia Industrial De Cimento Apodi S.A.	Brésil	Fabricant de ciment	-	50,000	-	50,000
Apodi Concretos Ltda	Brésil	Béton prêt à l'emploi	-	50,000	-	50,000
Apodi Distribuição e Logistica Ltda	Brésil	Entreprise de négoce	-	50,000	-	50,000
ASH Venture LLC	États-Unis	Traitement des cendres volantes	-	33,000	-	33,000
Ecorecovery S.A.	Grèce	Services de conception technique pour les installations de traitement des déchets solides et liquides	-	48,000	-	48,000
Karierni Materiali Plovdiv AD	Bulgarie	Carrières et agrégats	-	48,711	-	48,711
Karierni Materiali AD	Bulgarie	Carrières et agrégats	-	48,764	-	48,764

(*) Le pourcentage d'investissement représente à la fois le pourcentage de participation et le pourcentage de contrôle

16. Principales filiales, entreprises associées et co-entreprises (suite)

Modifications importantes de la structure du Groupe

1) La société Silver Sand Transportation LLC a été créée en 2022 en tant que filiale de Titan Florida LLC aux États-Unis. En outre, Titan Cement Netherlands B.V., société établie aux Pays-Bas, a créé une filiale aux États-Unis, la CemAI Inc. Les filiales du Groupe Titan Company S.A. et Interbeton Construction Materials S.A., en Grèce, ont créé une nouvelle filiale dénommée Business Park Titan Elefsinas S.A.. Le Groupe a incorporé la totalité des filiales susmentionnées dans ses états financiers selon la méthode de consolidation intégrale.

2) En 2022, les filiales du Groupe, Albacem S.A., Trojan Cem EODD, Vesa DOOL et GAEA Zelena Alternative Enerjia DOOEL, ont été liquidées.

3) En février 2022, les filiales du Groupe à Chypre, East Cement Trade Ltd et KOCEM Limited ont fusionné avec Alexandria Development Limited. Par ailleurs, en septembre, la filiale du Groupe, Stari Silo Company DOO, en Serbie, a fusionné avec Cementara Kosjeric AD.

4) Modification du pourcentage de propriété d'Aitolika Quarries S.A.

17. Autres actifs non courants

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	2022	2021
Dépôts pour les services publics	2 807	5 197
Actifs excédentaires des régimes à prestations définies (note 25)	2 715	3 307
Autres actifs non courants	14 411	10 052
	19 933	18 556

18. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés dans leur intégralité à partir des écarts temporaires selon la méthode du report variable, en utilisant les principaux taux d'imposition en vigueur dans les pays dans lesquels les sociétés du Groupe exercent leurs activités.

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	2022	2021
Actifs d'impôt différé à recouvrer :		
au-delà de 12 mois	-73 517	-81 271
dans un délai maximum de 12 mois	-16 188	-14 877
Passifs d'impôt différé à utiliser :		
au-delà de 12 mois	210 166	197 215
dans un délai maximum de 12 mois	3 922	3 670
Passif d'impôt différé (net)	124 383	104 737

L'évolution du compte de l'impôt différé après compensation est la suivante:

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	2022	2021
Solde d'ouverture, passif différé net	104 737	89 614
Charge au compte de résultat (note 8)	6 467	2 612
Impôt porté au débit des capitaux propres par le biais des autres éléments du résultat global	2 853	1 118
Ajustement lié à l'hyperinflation	16 829	-
Impôt porté au débit des capitaux propres	-80	9 610
Ajustement de l'impôt différé sur les réserves de réévaluation	-	213
Écarts de change	-6 423	1 570
Solde de clôture, passif différé net	124 383	104 737

18. Impôts différés (suite)

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2022	2021
Analyse des passifs d'impôt différé (avant compensation)		
Immobilisations corporelles	137 088	128 972
Gisements de minerais	17 330	17 624
Immobilisations incorporelles	46 140	45 350
Écarts de change latents	9 089	4 959
Stocks	551	-
Autres créances non courantes	1 447	1 649
Créances et acomptes versés	870	1 026
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	76	113
Charges à reporter	2 122	1 624
Autres	-625	-432
	214 088	200 885
Analyse des actifs d'impôt différé (avant compensation)		
Immobilisations corporelles	-840	-630
Immobilisations incorporelles	-78	-78
Investissements et autres créances non courantes	-1 444	-3 099
Actions propres	-2 020	-1 940
Écarts de change latents	-5 731	-10 773
Stocks	-2 952	-2 675
Autres avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail	-4 057	-4 460
Créances et acomptes versés	-7 016	-6 513
Pertes fiscales reportées (note 8)	-19 739	-22 402
Impôt sur les charges d'intérêts reporté	-4 020	-4 421
Produits à reporter	-552	-701
Dettes à long terme et obligations locatives	-16 166	-12 527
Provisions et charges à imputer	-21 905	-23 683
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-109	-128
Autres	-3 076	-2 118
	-89 705	-96 148
Passif d'impôt différé net	124 383	104 737
Actifs d'impôt différé (après compensation)	5 730	8 867
Passifs d'impôt différé (après compensation)	130 113	113 604
Passif d'impôt différé net	124 383	104 737

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôts courants avec les passifs d'impôts courants et lorsque les impôts différés se rapportent à une même autorité fiscale.

18. Impôts différés (suite)

L'évolution des actifs et passifs d'impôt différé (avant compensation des soldes au sein d'une même juridiction fiscale) au cours de l'exercice est la suivante :

	<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>						
	1er janvier 2022	Débit aux capitaux propres	Débit/(Crédit) au résultat net	Débit/(Crédit) aux capitaux propres par le biais des autres éléments du résultat global	Ajustements liés à l'hyperinflation	Ecart de change	31 décembre, 2022
Passifs d'impôt différé (avant compensation)							
Immobilisations corporelles	128 972	-	9 151	-	16 251	-17 286	137 088
Gisements de minerais	17 624	-	-1 467	-	-	1 173	17 330
Immobilisations incorporelles	45 350	-	-1 728	-	-	2 518	46 140
Écart de change latents	4 959	-	4 041	-	-	89	9 089
Stocks	-	-	-	-	578	-27	551
Autres créances non courantes	1 649	-	-202	-	-	-	1 447
Créances et acomptes versés	1 026	-	-156	-	-	-	870
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	113	-	-37	-	-	-	76
Charges à reporter	1 624	-	421	-	-	77	2 122
Autres	-432	-	-207	-	-	14	-625
	200 885	-	9 816	-	16 829	-13 442	214 088
Actifs d'impôt différé (avant compensation)							
Immobilisations corporelles	-630	-	-301	-	-	91	-840
Immobilisations incorporelles	-78	-	-	-	-	-	-78
Investissements et autres créances non courantes	-3 099	-	1 674	-	-	-19	-1 444
Actions propres	-1 940	-80	-	-	-	-	-2 020
Écart de change latents	-10 773	-	1 969	2 471	-	602	-5 731
Stocks	-2 675	-	-226	-	-	-51	-2 952
Autres avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail	-4 460	-	110	382	-	-89	-4 057
Créances et acomptes versés	-6 513	-	-418	-	-	-85	-7 016
Pertes fiscales reportées (note 8)	-22 402	-	-3 470	-	-	6 133	-19 739
Impôt sur les charges d'intérêts reporté	-4 421	-	401	-	-	-	-4 020
Produits à reporter	-701	-	205	-	-	-56	-552
Dettes à long terme et obligations locatives	-12 527	-	-3 061	-	-	-578	-16 166
Provisions et charges à imputer	-23 683	-	683	-	-	1 095	-21 905
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-128	-	19	-	-	-	-109
Autres	-2 118	-	-934	-	-	-24	-3 076
	-96 148	-80	-3 349	2 853	-	7 019	-89 705
Passif d'impôt différé net	104 737	-80	6 467	2 853	16 829	-6 423	124 383

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôts courants avec les passifs d'impôts courants et lorsque les impôts différés se rapportent à une même autorité fiscale.

18. Impôts différés (suite)

L'évolution des actifs et passifs d'impôt différé (avant compensation des soldes au sein d'une même juridiction fiscale) au cours de l'exercice précédent est la suivante :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	1er janvier 2021	Crédit aux capitaux propres	Débit/(Crédit) au résultat net	Débit/(Crédit) aux capitaux propres par le biais des autres éléments du résultat global	Ecarts de change	31 décembre, 2021
Passifs d'impôt différé (avant compensation)						
Immobilisations corporelles	131 467	213	-2 594	-263	149	128 972
Gisements de minerais	17 223	-	-993	-	1 394	17 624
Immobilisations incorporelles	38 952	-	3 255	-	3 143	45 350
Écarts de change latents	2 596	-	2 056	-	307	4 959
Autres créances non courantes	-	-	1 649	-	-	1 649
Créances et acomptes versés	351	-	675	-	-	1 026
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-	-	113	-	-	113
Charges à reporter	1 468	-	33	-	123	1 624
Autres	120	-	-575	-	23	-432
	192 177	213	3 619	-263	5 139	200 885
Actifs d'impôt différé (avant compensation)						
Immobilisations corporelles	-145	-	-467	-	-18	-630
Immobilisations incorporelles	-78	-	-	-	-	-78
Investissements et autres créances non courantes	-1 068	-	-2 021	-	-10	-3 099
Actions propres	-11 550	9 610	-	-	-	-1 940
Écarts de change latents	-13 442	-	2 461	1 009	-801	-10 773
Stocks	-3 029	-	442	-	-88	-2 675
Autres avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail	-4 743	-	-21	372	-68	-4 460
Créances et acomptes versés	-6 155	-	-286	-	-72	-6 513
Pertes fiscales reportées (note 8)	-21 782	-	-547	-	-73	-22 402
Impôt sur les charges d'intérêts reporté	-3 769	-	-652	-	-	-4 421
Produits à reporter	-930	-	294	-	-65	-701
Dettes à long terme et obligations locatives	-10 675	-	-958	-	-894	-12 527
Provisions et charges à imputer	-23 509	-	1 258	-	-1 432	-23 683
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-87	-	-41	-	-	-128
Autres	-1 601	-	-469	-	-48	-2 118
	-102 563	9 610	-1 007	1 381	-3 569	-96 148
Passif d'impôt différé net	89 614	9 823	2 612	1 118	1 570	104 737

En 2021, certains reclassements ont été effectués entre les actifs et les passifs d'impôts différés, afin de permettre la comparaison avec 2022. Ces reclassements n'ont pas eu d'effet sur le solde net du passif d'impôt différé.

19. Stocks

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	2022	2021
Stocks		
Réserves de matières premières et de matériel d'entretien	262 706	213 465
Produits finis	143 247	101 299
Provision pour les stocks obsolètes	-11 281	-9 633
	394 672	305 131
Analyse de la provision pour dépréciation des stocks		
Solde au 1er janvier	9 633	12 067
Charge pour l'exercice (note 29)	4 140	606
Reprise des montants non utilisés (note 29)	-1 564	-2 773
Montants utilisés	-913	-180
Reclassement depuis/vers les immobilisations corporelles	153	-184
Écarts de change	-168	97
Solde au 31 décembre	11 281	9 633

Les filiales du Groupe n'ont pas donné leurs stocks en garantie.

En 2022, l'augmentation des stocks de matières premières et de produits finis a été principalement affectée par l'augmentation des coûts de l'énergie et du fret maritime.

20. Créances et acomptes versés

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	2022	2021
Créances commerciales	162 371	130 025
Chèques à encaisser	38 313	24 708
Provision pour créances douteuses	-26 724	-26 286
Total créances commerciales	173 960	128 447
Avances des créanciers	7 215	4 478
T.V.A. et autres créances fiscales	22 113	19 788
Acomptes versés	16 152	16 774
Effets à recevoir	48 935	43 204
Créances des autorités	11 320	13 292
Autres créances	17 439	13 082
Provision pour créances douteuses	-2 305	-2 721
Total autres créances	120 869	107 897
	294 829	236 344

Les créances fournisseurs ne sont pas porteuses d'intérêts et sont normalement réglées à 30-170 jours.

Le solde de billets à recevoir concerne principalement la vente de créances clients par Titan America LLC (TALCC) à une entité à finalité spéciale (SPE) non liée. Plus précisément, TALLC a conclu en 2014 un accord de vente de créances avec une SPE non liée, en vertu duquel des créances commerciales ont été vendues par TALLC à la SPE en échange d'espèces et d'effets à recevoir portant intérêt.

Le Groupe applique l'approche simplifiée de l'IFRS 9 pour évaluer les pertes de crédit attendues. L'approche utilise une provision pour pertes attendues sur la durée de vie pour toutes les créances, commerciales et autres. Sur cette base, une analyse de dépréciation est effectuée en fin d'exercice en utilisant des taux provisoires fondés sur les jours de retard associés à des regroupements de divers segments de clientèle dotés de caractéristiques similaires. Le calcul reflète le résultat pondéré par la probabilité, la valeur temps de l'argent et les informations raisonnables et justifiables qui sont disponibles à la date du rapport, au sujet des événements passés, des conditions actuelles, des prévisions de conditions économiques futures, en plus des informations spécifiques relatives aux différentes créances. Le Groupe détient en outre des garanties pour assurer les créances commerciales, qui s'élevaient à fin 2022 à 32 472 milliers d'euros (31 décembre 2021 : 29 449 milliers d'euros) (note 30).

Les actifs financiers sont passés par profits et pertes lorsque rien ne permet raisonnablement d'anticiper un recouvrement, par exemple lorsqu'un débiteur ne s'engage pas dans un plan de remboursement avec le Groupe. Lorsque les créances ont été passées par profits et pertes, le Groupe continue d'effectuer des démarches pour tenter de recouvrer la créance due. Lorsque des recouvrements sont effectués, ils sont comptabilisés en résultat.

20. Créances et acomptes versés (suite)

Les soldes des créances commerciales et des dépréciations sont les suivants :

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>		Taux des pertes de crédit attendues	Créances commerciales	Dépréciations
Au 31 décembre 2022				
Courants		0,7 %	91 248	621
Dues depuis plus de 30 jours		1,4 %	64 447	877
Dues depuis plus de 60 jours		6,2 %	10 617	659
Dues depuis plus de 120 jours		71,5 %	34 372	24 567
			200 684	26 724
Au 31 décembre 2021				
Courants		2,0 %	65 695	1 299
Dues depuis plus de 30 jours		2,9 %	47 632	1 385
Dues depuis plus de 60 jours		5,7 %	7 723	437
Dues depuis plus de 120 jours		68,8 %	33 683	23 165
			154 733	26 286

Pour mesurer les pertes de crédit attendues pour les créances commerciales par région, le Groupe exclut les soldes qui sont en souffrance depuis plus de cinq ans, dans la mesure où ces soldes ne représentent pas fidèlement les conditions actuelles du marché. Par conséquent, les soldes présentés dans les tableaux ci-dessous sont ajustés d'un montant de 16,1 millions d'euros au 31 décembre 2022 et de 17,1 millions d'euros au 31 janvier 2021 par rapport aux soldes des tableaux ci-dessus.

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>		Créances commerciales	Dépréciations
Au 31 décembre 2022			
Grèce et Europe occidentale		83 534	3 518
Amérique du Nord		53 703	3 684
Europe du Sud-Est		19 095	2 355
Méditerranée orientale		28 266	1 081
		184 598	10 638
Au 31 décembre 2021			
Grèce et Europe occidentale		61 898	3 971
Amérique du Nord		43 850	2 654
Europe du Sud-Est		15 972	1 723
Méditerranée orientale		15 919	844
		137 639	9 192

Analyse de la provision pour créances douteuses et autres débiteurs

	2022	2021
Solde au 1er janvier	29 007	28 271
Charge pour l'exercice (note 29)	4 947	2 412
Reprise des montants non utilisés (note 29)	-973	-690
Montants utilisés	-3 679	-1 141
Ajouts liés à des acquisitions	-408	183
Écarts de change	135	-28
Solde au 31 décembre	29 029	29 007

Les créances dépréciées de manière individuelle concernent principalement des grossistes qui rencontrent des difficultés économiques inattendues. Il a été estimé qu'une partie des créances devrait être recouvrée.

21. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Espèces en caisse	69	59
Espèces en banque et dépôts bancaires à court terme	105 634	79 823
	105 703	79 882

Les dépôts bancaires à court terme se composent principalement de comptes courants et de dépôts à terme. Les taux d'intérêt effectifs sur ces dépôts bancaires à court terme sont basés sur des taux variables et négociés au cas par cas.

22. Capital-actions et prime

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire)

	Actions ordinaires		Prime d'émission	Total	
	Nombre d'actions	€'000	€'000	Nombre d'actions	€'000
Actions émises et entièrement libérées					
Solde au 1 janvier 2021	82 447 868	1 159 348	5 974	82 447 868	1 165 322
Annulation d'actions propres	-4 122 393	-	-	-4 122 393	-
Solde au 31 décembre 2021	78 325 475	1 159 348	5 974	78 325 475	1 165 322
Réduction de capital	-	-200 000	-	-	-200 000
Solde au 31 décembre 2022	78 325 475	959 348	5 974	78 325 475	965 322

	Actions propres	
	Nombre d'actions	€'000
Solde au 1 janvier 2021	5 512 502	124 120
Annulation d'actions propres	-4 122 393	-92 820
Actions propres achetées	230 141	3 230
Actions propres vendues	-123 101	-2 757
Solde au 31 décembre 2021	1 497 149	31 773
Actions propres achetées	1 947 721	23 814
Actions propres vendues	-80 833	-1 386
Solde au 31 décembre 2022	3 364 037	54 201

Le cours moyen des actions ordinaires de Titan Cement International S.A. pour la période du 1.1.2022 au 31.12.2022 s'établissait à 12,25 euros (1.1.2021 au 31.12.2021: 15,44 euros). Le cours de clôture au 31 décembre 2022 était de 12,0 euros (31 décembre 2021 était de 13,26 euros).

Rachat d'actions : Le Groupe a clôturé le programme lancé en octobre 2021 et a lancé deux autres programmes de rachat d'actions en avril et août 2022. Chaque programme était financé à concurrence de 10 millions d'euros et durait au maximum six mois.

Dans le cadre de l'exécution de ces programmes, entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022, la Société a acquis 361 354 actions propres de manière directe et 1 586 367 actions de manière indirecte par l'intermédiaire de sa filiale Titan Cement Company S.A., soit 0,46 % et 2,03 % respectivement du capital social de la Société. La valeur totale de ces opérations s'est élevée à 23 814 milliers d'euros. Au 31.12.2022, la Société détient 773 527 actions propres représentant 0,99 % de son capital social et Titan Cement Company S.A. (Titan SA), filiale directe de la Société, détient 2 590 510 actions de la Société, représentant 3,31 % des droits de vote dans la Société.

Titan S.A., filiale directe de la Société, a vendu en 2022 aux employés du Groupe Titan, en exécution des plans existants d'options sur actions, 80 833 actions de la Société représentant environ 0,10 % du capital social de la Société, pour un montant total de 808 330 euros (soit 10 € par action de la Société).

23. Autres réserves

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Réserve légale	Réserve non distribuable	Réserve distribuable	Réserve de reorganisation (note 22)	Réserves pour imprévus	Réserves exonérées d'impôt en vertu de lois spéciales	Réserve de réévaluation	Réserve pour écarts actuariels	Réserves de couverture sur couvertures des flux de trésorerie	Ecarts de conversion sur instruments dérivés	Réserve d'hyperinflation	Réserve de conversion de devises étrangères	Total autres réserves
Solde retraité au 1er janvier 2021	101 263	88 870	180 337	-1 188 374	274 202	25 595	67 145	-711	-36	41 115	-	-464 898	-875 492
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	493	863	1 645	-	-	18 701	21 702
Annulation d'actions propres	-	-65 318	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-65 318
Distribution de réserves (note 10)	-	-	-30 780	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-30 780
Impôts différés sur les actions propres détenues par la filiale	-	-	-	-	-	-	-9 610	-	-	-	-	-	-9 610
Ajustement de l'impôt différé en raison d'une variation des taux d'imposition sur réserves de réévaluation (note 18)	-	-	-	-	-	-	-213	-	-	-	-	-	-213
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	32	-	-	-	-	-	301	-	-	-	-	-319	14
Transfert depuis le bénéfice reporté	6 883	-	-422	-	-212 560	5 869	-9 051	-	-	-	-	-	-209 281
Transfert entre réserves	-	51	-51	-	6 456	-4 226	50	-	-	-	-	-	2 280
Solde au 31 décembre 2021	108 178	23 603	149 084	-1 188 374	68 098	27 238	49 115	152	1 609	41 115	-	-446 516	-1 166 698
Solde au 1er janvier 2022	108 178	23 603	149 084	-1 188 374	68 098	27 238	49 115	152	1 609	41 115	-	-446 516	-1 166 698
Retraitement pour cause d'hyperinflation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	35 699	-	35 699
Solde retraité au 1er janvier 2022	108 178	23 603	149 084	-1 188 374	68 098	27 238	49 115	152	1 609	41 115	35 699	-446 516	-1 130 999
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	-	1 441	25 010	-	36 122	-73 977	-11 404
Distribution de réserves (note 10)	-	-	-38 108	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-38 108
Impôts différés sur les actions propres détenues par la filiale	-	-	-	-	-	-	80	-	-	-	-	-	80
Réduction/transfert du capital vers les réserves distribuables	-	-	200 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	200 000
Transfert depuis/(vers) le résultat non distribué	50 592	-	74 243	-	-14 388	8 421	-2 413	-	-	-	-	-	116 455
Transfert depuis les options sur actions	-	-	-	-	2 166	-	-	-	-	-	-	-	2 166
Transfert entre réserves	-	21 860	-21 860	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2022	158 770	45 463	363 359	-1 188 374	55 876	35 659	46 782	1 593	26 619	41 115	71 821	-520 493	-861 810

23. Autres réserves (suite)

Certaines sociétés du Groupe sont tenues, en vertu du droit commercial applicable, de conserver un pourcentage de leurs bénéfices nets annuels à titre de réserve légale. Une telle réserve ne peut pas être distribuée pendant la durée d'exploitation des sociétés du Groupe.

Les « Réserves pour imprévus » comprennent, entre autres, les réserves constituées par certaines filiales du Groupe du fait de l'application des lois environnementales. Ces réserves ont épuisé leurs obligations fiscales ou ont été définitivement exonérées d'impôt, de sorte que leur distribution n'entraîne aucune charge fiscale supplémentaire pour le Groupe et la Société.

Les « Réserves exonérées d'impôt en vertu de lois spéciales », conformément à la législation fiscale grecque, sont exonérées de l'impôt sur le résultat, à condition qu'elles ne soient pas distribuées aux actionnaires. La distribution des réserves restantes susmentionnées peut être effectuée après l'approbation des actionnaires réunis en Assemblée générale annuelle et le paiement de l'impôt applicable. Selon qu'elles soient capitalisées ou distribuées, certaines de ces réserves présentent une charge fiscale différente. Le Groupe n'a pas l'intention de distribuer le montant restant de ces réserves et, par conséquent, n'a pas calculé l'impôt qui découlerait d'une telle distribution.

La « réserve distribuable » a été créée par réduction du capital social de TCI et transfert depuis les bénéfices non distribués. Cette réserve pourra être distribuée à l'avenir, sous réserve de l'approbation de l'organisme compétent concerné.

Conformément aux exigences de la loi belge, la « réserve non distribuable » représente une réserve équivalente à la valeur des actions propres détenues par Titan Cement International S.A. et par sa filiale Titan Cement Company S.A.

Les « Réserves de réévaluation » incluent, entre autres, 46,9 millions d'euros (2021 : 48,2 millions d'euros) au titre de la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles que le Groupe détenait en Égypte par le biais de sa participation dans la co-entreprise Lafarge-Titan Egyptian Investments Ltd, jusqu'à l'acquisition intégrale de la co-entreprise et 2,0 millions d'euros (2021 : 2,0 millions d'euros) d'impôts différés sur les actions propres détenues par Titan Cement Company S.A..

La « Réserve pour écarts actuariels » enregistre les plus- et moins-values de réévaluation (plus- et moins-values actuarielles) résultant des études actuarielles réalisées par les filiales du Groupe pour divers régimes de prestations, de pension ou autres régimes de retraite (note 25).

La « Réserve de conversion de devises étrangères » est utilisée pour comptabiliser les écarts de change découlant de la conversion des états financiers des filiales étrangères. Elle inclut en outre l'écart de conversion sur les transactions désignées comme faisant partie de l'investissement net dans une opération étrangère. Au cours du dernier trimestre 2016, la filiale du Groupe en Égypte, Alexandria Portland Cement Co. S.A.E. (APCC) a renouvelé le prêt de 76,9 millions d'euros qu'elle avait conclu avec sa société mère en 2010. Conformément à sa méthode comptable, le Groupe comptabilise dans ses états financiers consolidés le prêt intergroupe susmentionné comme faisant partie de l'investissement net dans l'activité égyptienne. Au 31 décembre 2022, cette réserve présente un solde débiteur de 26,3 millions d'euros (2021 : 26,0 millions d'euros).

Les « Écarts de conversion sur position de couverture dérivée » reflètent les écarts de change découlant de la conversion en euros de prêts libellés en devises étrangères ayant été désignés comme couvrant un investissement net pour certaines filiales du Groupe à l'étranger. Ils reflètent également les écarts de change découlant de l'évaluation des instruments financiers utilisés pour couvrir les flux de trésorerie dans le cadre de transactions en devises étrangères.

24. Paiements fondés sur des actions

Les options sur actions et autres avantages à base d'actions sont accordés aux cadres supérieurs. L'évolution du nombre d'options sur actions et octrois d'actions en circulation est la suivante :

	Plan de 2021	Plan de 2020	Plan de 2017	Plan de 2014
Solde au 1 janvier 2021	-	500 520	1 059 415	170 357
Attribuées	41 790	365 840	-	-
Exercées	-	-	-82 166	-40 935
Non exercées	-	-	-244 211	-
Annulées	-	-6 420	-17 445	-5 340
Solde au 31 décembre 2021	41 790	859 940	715 593	124 082
Attribuées	64 856	518 525	-	-
Exercées	-	-	-38 253	-42 580
Non exercées	-	-	-383 399	-
Annulées	-	-21 800	-10 995	-81 502
Solde au 31 décembre 2022	106 646	1 356 665	282 946	-

Les options sur actions et octrois d'actions en circulation à la fin de l'exercice sont assorties des modalités suivantes :

Date d'expiration	Plan de 2021		Plan de 2020		Plan de 2017		Plan de 2014
	€ 0		€ 0		€ 10		€ 10
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2021
2022	-	-	-	-	-	-	124 082
2023	-	-	242 755	249 115	58 586	62 447	-
2024	41 790	41 790	419 070	429 970	73 787	90 252	-
2025	64 856	-	435 578	180 855	150 573	562 894	-
2026	-	-	259 262	-	-	-	-
	106 646	41 790	1 356 665	859 940	282 946	715 593	124 082

Programme 2014

Le 20 juin 2014, l'Assemblée générale de TITAN Cement Company S.A. a approuvé la mise en place d'un Programme d'options sur actions d'une durée de trois ans (2014-2016). Dans le cadre de ce Programme, le Conseil d'administration peut accorder des options sur un maximum de 1 000 000 actions ordinaires à un prix de vente 10,00 euros par action. Les bénéficiaires du Plan d'options sur actions étaient les membres exécutifs du Conseil d'administration de TITAN Cement Company S.A., les directeurs et les employés qui se situent au même niveau hiérarchique dans les sociétés affiliées en Grèce et à l'étranger, ainsi qu'un nombre limité d'autres employés qui se distinguent par leurs bonnes performances dans la durée et ont un potentiel d'avancement de carrière élevé.

La période d'acquisition des droits des options sur actions attribuées en 2014, 2015 et 2016 était de trois ans. Par conséquent, les droits d'option concernés ont acquis leur maturité en décembre 2016, 2017 et 2018 respectivement, à condition que les bénéficiaires soient encore des employés du Groupe à ces dates. À l'issue de la période d'acquisition de trois ans, le nombre définitif de droits d'option que les bénéficiaires pourront exercer sera déterminé par le Conseil d'administration de TITAN Cement Company S.A. au cours des quatre premiers mois de 2017, 2018 et 2019 respectivement, et dépendra :

- À hauteur de 50 %, du rendement moyen des capitaux employés (ROACE) sur trois ans par rapport à l'objectif de chaque exercice, ce qui sera déterminé par le Conseil d'administration avant d'accorder les droits d'option correspondants.
- À hauteur de 50 %, de la performance globale de l'action ordinaire de TITAN Cement Company S.A. par rapport à la performance globale moyenne des actions de cimentiers internationaux sélectionnés à l'avance.

Les Bénéficiaires sont autorisés à exercer tout ou partie de leurs droits d'option sur actions durant les cinq premiers jours ouvrables de chaque mois, en versant les montants correspondants, jusqu'à la date d'expiration de leurs options sur actions, c'est-à-dire jusqu'en décembre de la troisième année suivant l'acquisition de ces options sur actions.

La juste valeur des options attribuées était de :

- En 2014, la juste valeur des options attribuées était de 7,39 euros par option, déterminée à l'aide de la méthode binomiale et du modèle d'évaluation par simulation de Monte Carlo. Les principales données utilisées dans les méthodologies susmentionnées étaient le cours de l'action à la date d'octroi (25,32 euros), le taux de renonciation des employés (9,2%), la volatilité du cours de l'action estimée à 47,2%, le rendement des dividendes de 0,376% et le rendement de 0,083% de l'emprunt d'État de référence de l'UE (Bund allemand) à 3 ans.
- En 2015, la juste valeur des options attribuées était de 4,14 euros par option, déterminée à l'aide de la méthode binomiale et du modèle d'évaluation par simulation de Monte Carlo. Les principales données utilisées dans les méthodologies susmentionnées étaient le cours de l'action à la date d'octroi (19,55 euros), le taux de renonciation des employés (9,2%), la volatilité du cours de l'action estimée à 40,61%, le rendement des dividendes de 0,59% et le rendement de 0,166 de l'EURIBOR à 1 an.
- En 2016, la juste valeur des options attribuées était de 5,17 euros par option, déterminée à l'aide de la méthode binomiale et du modèle d'évaluation par simulation de Monte Carlo. Les principales données utilisées dans les méthodologies susmentionnées étaient le cours de l'action à la date d'octroi (20,38 euros), le taux de renonciation des employés (9,2%), la volatilité du cours de l'action estimée à 42,80%, le rendement des dividendes de 0,87% et le rendement de -0,15% de l'EURIBOR à 1 an.

24. Paiements fondés sur des actions (suite)

Programme 2017

Le 12 mai 2017, l'Assemblée générale de TITAN Cement Company S.A. a approuvé la mise en place d'un nouveau Programme d'options sur actions d'une durée de trois ans. Dans le cadre de ce Programme, le Conseil d'administration peut accorder des options sur un maximum de 1 000 000 actions ordinaires de la Société à un cours de vente égal à 10,00 euros par action. Les bénéficiaires du Plan d'options sur actions sont les membres exécutifs du Conseil d'administration, les directeurs et les cadres supérieurs de la Société et de ses sociétés affiliées en Grèce et à l'étranger.

La période d'acquisition des droits des options sur actions attribuées en 2017, 2018 et 2019 sera de trois ans. Par conséquent, les droits d'option concernés acquerront leur maturité en décembre 2019, 2021 et 2021 respectivement, à condition que les bénéficiaires soient encore des employés du Groupe. À l'issue de la période d'acquisition de trois ans, le nombre définitif de droits d'option que les bénéficiaires pourront exercer sera déterminé au cours des quatre premiers mois de 2021, 2022 et 2022 respectivement, et dépendra :

- a) à hauteur de 50 %, du rendement moyen des capitaux employés (ROACE) sur trois ans par rapport à l'objectif de chaque période de trois ans et
- b) à hauteur de 50 %, de la performance globale de l'action de TITAN par rapport à la performance moyenne des actions de cimentiers internationaux sélectionnés à l'avance.

Les Bénéficiaires sont autorisés à exercer tout ou partie de leurs droits d'option sur actions durant les cinq premiers jours ouvrables de chaque mois, en versant les montants correspondants, jusqu'à la date d'expiration de leurs options sur actions, c'est-à-dire jusqu'en décembre de la troisième année suivant l'acquisition de ces options sur actions.

- La juste valeur des options attribuées en 2017 était de 6,60 euros par option, déterminée à l'aide de la méthode binomiale et du modèle d'évaluation par simulation de Monte Carlo. Les principales données utilisées dans les méthodologies susmentionnées étaient le cours de l'action à la date d'octroi (25,80 euros), le taux de renonciation des employés (4,5 %), la volatilité du cours de l'action estimée à 42,82 %, le rendement des dividendes de 0,9 % et le rendement de -0,127 % de l'EURIBOR à 1 an.
- Au 1er juin 2018, 402 370 avaient été attribuées à des dirigeants du Groupe dans le cadre du Programme d'options sur actions triennal de 2017. La juste valeur des options attribuées en 2018 était de 5,99 euros par option, déterminée à l'aide de la méthode binomiale et du modèle d'évaluation par simulation de Monte Carlo. Les principales données utilisées dans les méthodologies susmentionnées étaient le cours de l'action à la date d'octroi (21,00 euros), le taux de renonciation des employés (2,5 %), la volatilité du cours de l'action estimée à 42,71 %, le rendement des dividendes de 0,86 % et le rendement de -0,184 % de l'EURIBOR à 1 an.
- Au 7 juin 2019, 601 710 options sur actions avaient été attribuées à des dirigeants du Groupe dans le cadre du Programme d'options sur actions triennal de 2017. La juste valeur des options attribuées était de 4,13 euros par option, déterminée à l'aide de la méthode binomiale et du modèle d'évaluation par simulation de Monte Carlo. Les principales données utilisées étaient le cours de l'action à la date d'octroi (17,72 euros), le taux de renonciation des employés (2,7 %), la volatilité du cours de l'action estimée à 40,49 %, le rendement des dividendes de 0,92 % et le rendement de -0,175 % de l'EURIBOR à 1 an.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la nouvelle société mère Titan Cement International S.A. a approuvé le 13 mai 2019, sous réserve de la réalisation de l'offre publique d'échange entre Titan Cement International SA et TITAN Cement Company S.A., la modification des plans d'options sur actions existants, à savoir le remplacement des options sur actions de Titan Cement Company S.A. par des options sur actions de Titan Cement International, sans autre modification des modalités et conditions des plans. Titan Cement Company reste dans l'obligation de régler la transaction de paiement fondée sur des actions.

Le Groupe comptabilise les deux plans (2014 et 2017) comme des transactions réglées en actions de TCI détenues par sa filiale Titan Cement Company S.A.. Au cours de l'année 2022, la trésorerie reçue au titre de l'exercice des options sur actions s'est élevée à 808 milliers d'euros (2021 : 1 231 milliers d'euros) et la perte causée par cette transaction et comptabilisée dans les capitaux propres s'est élevée à 578 milliers d'euros (2021 : 1 526 milliers d'euros).

Plan de 2020

Le 13 mai 2019, l'Assemblée générale extraordinaire de TCI a approuvé un nouveau plan d'intéressement à long terme. Un an plus tard, le 14 mai 2022, l'Assemblée générale extraordinaire de TCI a inclus ce plan dans la Politique de Rémunération.

Les participants au plan sont les membres exécutif du Conseil d'administration de TCI, les cadres de TCI ainsi que les cadres d'autres sociétés de Titan Cement Group. Des actions peuvent également être octroyées de manière sélective à un nombre limité d'employés qui se distinguent durablement par leur performance exceptionnelle et leur potentiel de développement élevé.

Au titre de ce plan, les participants reçoivent des incitations à titre gratuit sous la forme de l'octroi conditionnel d'actions fantômes (" de type 'shadow' ") en avril (ou ultérieurement) de chaque année. Ces actions ne confèrent aucun droit de vote ni le droit au dividende.

Le nombre d'actions fantômes (" de type 'shadow' ") attribuées à chaque participant est déterminé par le montant de l'octroi et la valeur de l'action fantôme (" de type 'shadow' "). La valeur de chaque action fantôme (" de type 'shadow' ") est égale à la moyenne des cours de clôture de l'action TCI sur Euronext Bruxelles au cours des 7 derniers jours de bourse du mois de mars de l'année d'attribution.

La période d'acquisition des actions attribuées est la suivante :

- a) 50 % au bout d'une période de trois ans et
- b) 50 % au bout d'une période de quatre ans

Les actions sont acquises aux dates désignées pour autant que les participants soient toujours employés par TCI ou par toute autre société du Groupe, ou qu'ils continuent d'exercer les fonctions d'Administrateur exécutif au sein du Conseil d'administration de TCI.

24. Paiements fondés sur des actions (suite)

Plan de rémunération différée 2021

Le 22 mars 2021, le Conseil d'administration de TCI a adopté un Plan de rémunération différée (Deferred Compensation Plan, « DCP 2021 ») visant à aligner davantage les intérêts à long terme des dirigeants senior sur ceux des actionnaires. Le DCP 2021 remplace 20 % des incitations à long terme (LTIP) du dirigeant éligible.

Au titre de ce plan, les participants reçoivent des incitations à titre gratuit sous la forme de l'octroi conditionnel d'actions fantômes en avril (ou ultérieurement) de chaque année. Ces actions ne confèrent aucun droit de vote ni droit à dividende.

Le nombre d'actions fantômes attribuées à chaque participant est déterminé par le montant de l'octroi et la valeur de l'action fantôme. La valeur de chaque action fantôme est égale à la moyenne des cours de clôture de l'action TCI sur Euronext Bruxelles au cours des 7 derniers jours de bourse du mois de mars de l'année d'attribution.

La période d'acquisition des actions attribuées est l'achèvement d'une période de trois ans. Les actions sont acquises aux dates désignées pour autant que les participants soient toujours employés par TCI ou par toute autre société du Groupe, ou qu'ils continuent d'exercer les fonctions d'Administrateur exécutif au sein du Conseil d'administration de TCI. Au terme de la période d'acquisition de trois ans, le nombre final d'actions fantômes acquises dépendra de deux critères qui y contribuent à parts égales (50 %). En cas de surperformance, le DCP 2021 sera plafonné à 160 % de l'objectif. Les deux critères sont les suivants :

- a) KPI de durabilité : un objectif de CO₂ à 3 ans répondant à la priorité de décarbonisation du Groupe ; réduction des émissions directes nettes de CO₂ par tonne de produit cimentaire ; et
- b) La comparaison du Rendement Total pour les Actionnaires (total shareholder return, TSR) avec la performance totale moyenne de l'action d'un Indice de Groupe de Pairs

Le groupe de pairs définissant l'indice est le suivant (tel que défini par le Conseil d'administration et susceptible d'être modifié si nécessaire) : 1) Lafarge-Holcim, 2) Heidelberg, 3) Cemex, 4) Cemtir, 5) CRH 6) Buzzi 7) Argos 8) Vicat.

Dans le cadre des deux plans (2020 et 2021), les participants pouvaient choisir de recevoir leur participations acquises en actions de TCI, en contributions à un fonds ou en espèces. Comme la juste valeur de l'alternative en espèces est la même que celle de l'alternative en actions, le Groupe comptabilise le plan comme une transaction réglée en espèces en comptabilisant un passif pour la juste valeur des services qu'il reçoit des participants.

La juste valeur des actions attribuées dans le cadre des deux plans (2020 et 2021) a été calculée sur la base du cours de clôture de l'action TCI à la fin de l'année, soit 12,00 euros à Bruxelles (2021 : 13,26 euros), ajusté en fonction des futurs paiements de dividendes et du taux de renonciation. Le calcul des attributions n'ayant pas fait l'objet d'une renonciation a abouti à la comptabilisation en 2022 d'une charge de 3,7 millions d'euros (2021 : 2,8 millions d'euros) au titre d'un passif dont la valeur comptable était de 7,9 millions d'euros à la fin de l'exercice (31 décembre 2021 : 4,2 millions d'euros).

25. Autres avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail

Grèce

Le 24 mai 2021, le Comité d'interprétation des normes IFRS (IFRIC) a publié sa décision à l'ordre du jour, Attribution des avantages aux périodes de service (IAS 19 Avantages du personnel) et a conclu que l'obligation d'une entité augmente jusqu'à la date à laquelle le service futur du salarié ne conduira à aucun montant significatif d'avantages supplémentaires (note 1). Conformément à la décision susmentionnée, l'application des principes de base de l'IAS 19 en Grèce a été modifiée et les calculs ont été ajustés afin de comptabiliser les obligations de retraite pour les 16 dernières années de service jusqu'au départ à la retraite. Jusqu'à la publication de la décision de l'IFRIC, les entités appliquaient la norme IAS 19 qui distribue les avantages définis par la loi 2112/1920 applicable, et par son amendement 4093/2012.

Le groupe accorde des indemnités de retraite qui dépassent les exigences légales. Ces indemnités de retraite ne sont pas financées et les obligations qui en découlent font l'objet d'une évaluation actuarielle par un cabinet d'actuaire indépendant. La dernière évaluation actuarielle a été réalisée en décembre 2022.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées étaient les suivantes :

- taux d'actualisation de 0,6% au 31/12/2021 avec une durée moyenne pondérée dans le temps de 8,19 ans selon les conditions de marché au 31/12/2021 et taux d'actualisation de 3,3% au 31/12/2022 avec une durée moyenne pondérée dans le temps de 7,37 ans selon les conditions de marché au 31/12/2022,
- des augmentations futures des salaires de 2,2% (2021 : 1,7%),
- le taux de rotation moyen des employés permanents âgés de moins de 45 ans est de 1% pour les démissions volontaires et les licenciements, de 1% pour les démissions volontaires et de 0% pour les licenciements pour les employés âgés de 46 à 50 ans, et de 0% pour les démissions volontaires et les licenciements pour les employés âgés de plus de 51 ans.

États-Unis

Les filiales américaines du Groupe proposent des régimes à prestations définies et d'autres régimes d'avantages postérieurs à la retraite. La méthode comptable appliquée à ces derniers, ainsi que les hypothèses d'évaluation et la fréquence des évaluations se rapprochent de celles utilisées pour les régimes à prestations définies.

Tous les régimes de retraite à prestations définies des filiales américaines du Groupe et tous leurs autres régimes d'avantages postérieurs à la retraite, sauf un, ont été gelés en termes de nouveaux participants et de service crédité. Un régime de prestations postérieures à la retraite (accessible à certains employés actifs et anciens employés) permet aux retraités éligibles de bénéficier de prestations consistant principalement en une prise en charge partielle des coûts d'assurance maladie durant la période comprise entre la date de retraite anticipée et la date d'éligibilité à Medicare.

25. Autres avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail (suite)

Au 31 décembre 2022 les actifs des régimes des filiales du Groupe aux États-Unis étaient investis à hauteur de 57% environ (2021 : 56 %) en instruments de capitaux propres cotés sur des marchés boursiers américains et internationaux et de 43% (2021 : 44 %) en titres obligataires (obligations américaines et internationales). Le taux d'actualisation adopté dans le cadre de l'étude des régimes de retraite des filiales du Groupe aux États-Unis s'élevait à 5,13% (2021 : 2,56%).

Plan de rémunération différée non qualifié

Ce plan est destiné à constituer un régime non capitalisé de rémunération différée pour un groupe sélectionné d'employés percevant une rémunération élevée en vertu de l'Employee Income Security Act de 1974 (« ERISA »). À cette fin, la filiale américaine du Groupe a créé une fiducie irrévocable pour faciliter le paiement de la rémunération différée aux participants dans le cadre de ce plan. En vertu de ce plan, les participants peuvent différer une part comprise entre 0 % et 20 % de leur rémunération éligible au titre de l'année du plan applicable. Au 31 décembre 2022 et 2021, les actifs du régime totalisaient respectivement 2,715 millions d'euros et 3,307 millions d'euros et étaient répertoriés en tant qu'autres actifs non courants dans l'état consolidé de la situation financière ci-joint (note 3, 17). Aucun coût n'a été occasionné au titre du plan pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ou 2021.

Les montants relatifs aux régimes de retraite à prestations définies et autres indemnités postérieures à la retraite et de fin de contrat de travail (régimes à prestations définies) comptabilisés dans l'état du résultat global au poste « Autres charges » sont les suivants :

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Coût des services rendus au cours de la période	1 955	1 805
Coût des intérêts	495	441
Provisions pour l'exercice suivant des coûts liés au passé et dus aux plans de départ volontaire	5 019	102
Produits d'intérêts	-310	-255
	7 159	2 093
Avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail, non provisionnés	1 224	1 138
Avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail, non provisionnés, du fait des plans de départ volontaire	767	153
	9 150	3 384
Montants comptabilisés dans le résultat avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement	8 965	3 198
Montants comptabilisés dans les charges financières (note 6)	185	186
Montants comptabilisés en résultat	9 150	3 384
Moins-values actuarielles comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	-1 823	-1 240
Montant imputé à l'état du résultat global	7 327	2 144
Valeur actualisée du passif au terme de la période	32 528	37 231
Moins la juste valeur des actifs des plans américains	-12 311	-15 168
	20 217	22 063
Variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies		
<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Solde d'ouverture	22 063	22 824
Total charges	9 150	3 384
Moins-value de réévaluation comptabilisée immédiatement dans les autres éléments du résultat global	-1 823	-1 240
Écarts de change	216	261
Avantages versés au cours de l'exercice	-9 389	-3 166
Solde de clôture	20 217	22 063
Variations de la juste valeur des actifs des régimes américains :		
<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Juste valeur des actifs du plan au début de la période	15 168	12 915
Performance anticipée	-2 054	1 209
Contributions de la Société	64	501
Frais administratifs	-160	-168
Avantages versés	-1 672	-363
Écarts de change	965	1 074
Juste valeur des actifs du plan à la fin de la période	12 311	15 168

25. Autres avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail (suite)

Une analyse de sensibilité quantitative des hypothèses importantes est présentée ci-dessous :

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2022		Exercice clos le 31 décembre 2021	
	Augmentation de 1,0%	Diminution de 1,0%	Augmentation de 1,0%	Diminution de 1,0%
Hypothèses				
Impact au titre des régimes à prestations définies :				
Taux d'actualisation	-1 628	1 878	-1 691	1 930
Salaires	473	-443	555	-518
Coûts liés au système de santé	65	-58	89	-78
Impact sur le coût des services rendus au cours de la période :				
Taux d'actualisation	-81	91	-80	90
Salaires	112	-101	110	-99
Coûts liés au système de santé	2	-2	2	-2

Les analyses de sensibilité ci-dessus ont été déterminées sur la base d'une méthode qui extrapole l'impact sur l'obligation nette au titre des prestations définies à la suite de modifications raisonnables des principales hypothèses survenant à la fin de la période de référence.

Les paiements suivants sont des paiements attendus dans les exercices à venir, dans le cadre de l'obligation non actualisée au titre du régime à prestations définies :

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Dans 1 an au plus tard	4 629	4 451
Au-delà de 1 an et dans 5 ans au plus tard	8 764	8 865
Au-delà de 5 ans et dans 10 ans au plus tard	9 423	8 671
Au-delà de 10 ans	17 023	17 821
Total paiements attendus	39 839	39 808

Les composantes des moins-values actuarielles qui ont été recalculées et comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global pour les exercices clos aux 31 décembre 2022 et 2021 sont les suivantes :

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	2022	2021
En rapport avec l'expérience	168	157
En rapport avec les hypothèses (financières)	-4 049	-541
En rapport avec les hypothèses (démographiques)	-306	98
Moins-value de réévaluation sur l'obligation au titre des régimes à prestations définies (DBO)	-4 187	-286
Plus-value de réévaluation sur les actifs des plans	2 364	-954
Moins-value de réévaluation pour la période	-1 823	-1 240

26. Provisions

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	1er janvier 2022	Reclassifications	Ajouts au cours de l'exercice	Reprise des montants non utilisés	Détricotage de l'actualisation	Montants utilisés	Ecarts de change	31 décembre 2022
Provisions pour restaurations a	30 388	-170	2 089	-6 852	1 296	-394	1 224	27 581
Réserves d'assurance b	17 291	-	39 583	-	-	-37 855	1 030	20 049
Provisions pour autres impôts c	5 284	-432	772	-	-	-1 536	-1 267	2 821
Provisions pour litiges d	1 882	-	9	-1 079	-	-11	-596	205
Autres provisions e	13 467	432	8 142	-757	-	-4 400	-837	16 047
	68 312	-170	50 595	-8 688	1 296	-44 196	-446	66 703

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	1er janvier 2021	Reclassifications	Ajouts au cours de l'exercice	Reprise des montants non utilisés	Détricotage de l'actualisation	Montants utilisés	Ecarts de change	31 décembre 2021
Provisions pour restaurations a	29 689	-1 541	2 305	-1 524	501	-480	1 438	30 388
Réserves d'assurance b	15 106	-	27 561	-1 342	-	-25 113	1 079	17 291
Provisions pour autres impôts c	3 391	-	2 041	-178	-	-258	288	5 284
Provisions pour litiges d	416	-	1 858	-324	-	-80	12	1 882
Autres provisions e	13 638	-	6 340	-3 277	-	-3 682	448	13 467
	62 240	-1 541	40 105	-6 645	501	-29 613	3 265	68 312

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	2022	2021
Provisions non courantes	52 209	56 001
Provisions courantes	14 494	12 311
	66 703	68 312

a. Provisions pour restauration correspondent à la valeur actualisée des coûts estimés pour la réhabilitation des sites de carrières et autres obligations similaires faisant suite à la fermeture de sites. Il est prévu que le montant des réserves pour restaurations soit utilisés au cours des 50 prochaines années.

b. Les réserves d'assurance représentent le coût prévu des paiements de créances liées au risque et aux demandes d'indemnisation de travailleurs, en plus des coûts d'assurance santé pris en charge. En 2022, le Groupe a fait le choix de présenter séparément les ajouts et les utilisations réglés au cours de l'année. De ce fait, les mouvements de l'année précédente ont été ajustés en conséquence afin de pouvoir établir des comparaisons. Cette méthode n'a pas eu d'impact sur les soldes d'ouverture et de clôture des réserves d'assurance.

c. Provision pour autres taxes représente les obligations futures pour d'autres taxes telles que les droits de timbre, la taxe sur les ventes, l'impôt sur les salaires des employés, etc. Il est prévu que ce montant soit utilisé dans son intégralité au cours des cinq prochaines années.

d. Provision pour litiges a été constituée à l'égard des recours contre certaines sociétés du Groupe par des tiers, principalement les filiales en Égypte. Ces recours concernent la rémunération du travail, le droit du travail pour les prestations et cotisations des exercices précédents et des demandes de réévaluation des actions. Il est prévu que ce montant soit principalement utilisé au cours des douze prochains mois.

e. Autres provisions sont constituées de montants relatifs à des risques dont aucun n'est individuellement significatif pour le Groupe. Il est prévu que les montants restants soient utilisés au cours des vingt prochaines années.

27. Autres dettes non courantes et dettes contractuelles non courantes

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2022	2021
Subventions publiques	3 284	3 488
Passif du plan d'incitations à long terme (LTIP)	7 915	4 223
Autres passifs non courants	1 960	5 138
	13 159	12 849
Analyse des subventions publiques :		
Non courantes	3 284	3 488
Courantes (note 28)	69	69
	3 353	3 557
Solde d'ouverture	3 557	3 762
Amortissement (note 29)	-204	-205
Solde de clôture	3 353	3 557

Les subventions publiques en rapport avec des dépenses en capital sont comptabilisées comme des passifs à long terme et amorties selon la méthode linéaire, sur la base de la durée d'utilité estimée de l'actif visé par la subvention.

Les subventions publiques reçues au titre de dépenses sont reflétées dans le compte de résultat lorsque la dépense correspondante est encourue, de sorte que la dépense est mise en correspondance avec le revenu reçu.

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2022	2021
Produits à reporter	1 328	1 692
Passifs sur contrat non courants	1 328	1 692

28. Dettes fournisseurs, autres passifs et passifs sur contrat courants

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2022	2021
Dettes fournisseurs	312 428	238 746
Autres éléments à payer	25 383	14 393
Charges à imputer	27 947	31 832
Sécurité sociale	3 195	2 965
Dividendes à payer	173	305
Subventions publiques (note 27)	69	69
Autres impôts	18 530	14 301
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	387 725	302 611

Les autres créditeurs comprennent les dettes liées au transport du ciment et des matières premières, ainsi que les engagements liés aux avantages sociaux des employés. Les dettes fournisseurs ne sont pas porteuses d'intérêts et sont normalement réglées à 10-180 jours. Les autres créditeurs ne sont pas porteurs d'intérêts et leur durée moyenne est d'un mois.

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2022	2021
Acomptes/avances des clients	12 236	8 681
Produits à reporter	1 698	1 317
Passifs sur contrat courants	13 934	9 998

Le montant de 6 599 milliers d'euros, qui était inclus dans le solde des passifs contractuels courants au début de 2022, est comptabilisé en tant que ventes au cours de l'exercice financier actuel (montant correspondant de 2021 : 5 817 milliers d'euros).

29. Trésorerie générée par l'exploitation

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Bénéfice après impôts	110 481	91 555
Ajustements au titre de :		
Impôts (note 8)	26 715	16 811
Amortissement (note 11)	144 484	130 481
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 14)	8 059	6 205
Amortissement des subventions publiques reçues (note 27)	-204	-205
Dépréciation des actifs (note 11, 13)	23 032	-
Résultat net sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (note 4)	-188	-5 747
Provision pour dépréciation des débiteurs imputée au compte de résultat (note 20)	3 974	1 722
Coût de l'obsolescence des stocks (note 19)	2 576	-2 167
Provision pour la restauration (note 26a)	-3 467	1 282
Provision pour litiges (note 26d)	-1 070	1 534
Autres provisions (note 26e)	9 113	4 169
Autres avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail (note 25)	7 159	2 093
Augmentation des immeubles de placement (note 4)	-509	-333
Produits financiers (note 6)	-1 345	-1 176
Charges d'intérêts et charges assimilées (note 6)	40 488	37 148
Moins-value sur instruments financiers (note 6)	13 415	22 379
Plus-value découlant des écarts de change (note 6)	-7 221	-25 385
Moins-values/(plus-values) sur dérivés	1 861	-3 220
Options d'achat d'actions (note 7)	-	886
Quote-part dans le bénéfice des entreprises associées et co-entreprises (note 15)	-1 876	-3 291
Ajustements liés à l'hyperinflation	-22 917	-
Variations du fonds de roulement :		
Augmentation des stocks	-99 858	-44 848
Augmentation des créances commerciales et autres	-71 509	-52 643
Diminution/(augmentation) des créances et dettes d'exploitation à long terme	733	-258
Augmentation des dettes fournisseurs	78 723	53 771
Trésorerie générée par l'exploitation	260 649	230 763
Dans le tableau des flux de trésorerie, les produits de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que d'immeubles de placement, sont les suivants :		
Valeur comptable nette	5 560	2 947
Résultat net sur les cessions (note 4)	188	5 747
Produits nets des cessions	5 748	8 694
Calcul des flux de trésorerie d'exploitation disponible :		
Trésorerie générée par l'exploitation	260 649	230 763
Moins paiements au titre des immobilisations incorporelles et corporelles	-241 893	-126 044
Flux de trésorerie d'exploitation disponible	18 756	104 719

30. Imprévus et engagements

Passifs éventuels

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	2022	2021
Lettres de garantie bancaire	21 657	17 142
	21 657	17 142

Litiges

A. Privatisations

1. En 2011, deux anciens employés de Beni Suef Cement Company SAE (BSCC) ont introduit une action devant le tribunal administratif du Caire demandant l'annulation de la privatisation de BSCC opérée en 1999, lorsque BSCC a été vendue à Financière Lafarge dans le cadre d'une adjudication publique, avant d'être ultérieurement acquise par le groupe Titan. Le tribunal administratif du Caire a rejeté en 2014 la demande des plaignants portant sur la privatisation de BSCC. Il a toutefois statué que BSCC était dans l'obligation de réintégrer tous les employés dont le contrat de travail avait été résilié, y compris les employés qui avaient quitté BSCC dans le cadre de plans de départ volontaire. Les plaignants et la BSCC ont fait appel de la décision rendue par le tribunal de première instance devant la Cour administrative suprême, qui a suspendu l'affaire le 19 janvier 2015 dans l'attente d'une décision finale de la Cour constitutionnelle suprême d'Égypte sur la constitutionnalité de la loi n°32/2014. L'affaire reste suspendue et aucune autre mesure n'a été prise jusqu'à présent. Pour les avocats de BSCC, l'action des demandeurs est dépourvue de tout fondement juridique ou factuel.

2. En juin 2013, une autre action a été intentée devant le tribunal administratif du Caire pour demander, comme dans l'affaire susmentionnée, l'annulation de la privatisation de BSCC. Le tribunal administratif du Caire a rendu le 25 juin 2015 un arrêt de première instance renvoyant l'affaire au Circuit d'investissement n°7, lequel a ensuite renvoyé l'affaire au collège des commissaires, où aucune date d'audience n'a été fixée jusqu'à présent. Pour les avocats de BSCC, l'action est dépourvue de tout fondement juridique ou factuel.

3. En 2012, un ex-employé de la société Alexandria Portland Cement Company SAE (APCC) a intenté une action devant le tribunal administratif d'Alexandrie contre le président de la République d'Égypte, le Premier ministre, le ministre des Investissements, le ministre de l'Industrie, le gouverneur d'Alexandrie, le directeur du projet Mines et Salinas à Alexandrie et le directeur du service des mines et des carrières à Alexandrie (mais pas contre APCC) demandant l'annulation de la privatisation d'APCC par sa vente à Blue Circle Cement Group en 1999, avant l'acquisition ultérieure d'APCC par le Groupe Titan. La procédure a dans un premier temps été suspendue par le Tribunal administratif d'Alexandrie jusqu'à ce que la Cour constitutionnelle suprême d'Égypte se soit prononcée sur la constitutionnalité de la loi n° 32/2014 susmentionnée. En janvier 2023, la Cour constitutionnelle a rendu un arrêt confirmant la constitutionnalité de la loi n° 32/2014 et confirmant que seules les parties contractantes ou les parties ayant un droit personnel ou réel sur l'objet du contrat ont la capacité juridique et l'intérêt à contester les contrats de l'État. En vertu de cet arrêt portant sur la constitutionnalité, le recours déposé par les anciens employés de l'entreprise et d'autres personnes devrait être rejeté, en raison de l'absence de capacité. Les avocats d'APCC estiment que l'action des plaignants est dépourvue de tout fondement juridique ou factuel.

4. En mai 2013, un nouveau recours a été déposé par trois anciens employés d'APCC demandant, comme dans l'affaire ci-dessus, l'annulation de la vente d'APCC à Blue Circle Cement Group. L'affaire a été ajournée à plusieurs reprises et, comme dans les cas évoqués ci-dessus, aucun jugement ne sera rendu par le tribunal administratif compétent tant que la Cour constitutionnelle suprême d'Égypte ne se sera pas prononcée sur la constitutionnalité de la loi n°32/2014. En janvier 2023, la Cour constitutionnelle a rendu un arrêt confirmant la constitutionnalité de la loi n° 32/2014 et confirmant que seules les parties contractantes ou les parties ayant un droit personnel ou réel sur l'objet du contrat ont la capacité juridique et l'intérêt à contester les contrats de l'État. En vertu de cet arrêt portant sur la constitutionnalité, le recours déposé par les anciens employés de l'entreprise et d'autres personnes devrait être rejeté, en raison de l'absence de capacité. Les avocats d'APCC estiment que l'action des plaignants est dépourvue de tout fondement juridique ou factuel.

Remarque : Le 26 février 2023, le Tribunal administratif du Caire a rendu trois décisions dans les affaires visées aux points 2, 3 et 4 ci-dessus, rejetant ainsi les actions des requérants et se prononçant en faveur de la validité des ventes de privatisation de BSCC et d'APCC. Le texte intégral des arrêts de la Cour n'a pas encore été publié. En tout état de cause, ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant la Haute Cour Administrative Suprême. Toutefois, les avocats des entreprises considèrent que de tels recours auraient des chances limitées d'aboutir compte tenu de la décision de la Cour constitutionnelle mentionnée ci-dessus.

B. Autres cas

1. En 2007, BSCC a obtenu l'autorisation de construire une deuxième ligne de production dans son usine de Beni Suef, via un appel d'offres lancé par l'Autorité égyptienne du commerce et de l'industrie (IDA) en contrepartie d'un droit de licence de 134,5 millions de livres égyptiennes. L'IDA a par la suite unilatéralement décidé de porter le droit de licence à 251 millions de livres égyptiennes. En octobre 2008, BSCC a saisi le tribunal administratif pour contester l'augmentation de prix et demander que le prix de la licence soit fixé à 500 livres égyptiennes ou, à défaut, que le prix soit fixé à 134,5 millions de livres égyptiennes, tel que déterminé à l'origine lors de l'appel d'offres. Le tribunal administratif a rejeté l'action de BSCC et BSCC a déposé un recours en juin 2018 devant la haute cour administrative. À ce jour, aucune audience en appel n'a été programmée.

BSCC a également introduit un recours contre l'IDA pour demander que les intérêts dus sur le droit de licence de 251 millions de livres égyptiennes réclamé par l'IDA soient calculés sur la base de l'intérêt légal de 4 % par an et non sur la base du taux d'intérêt de la CBE (variant de 9 % à 19 %) tel que calculé par l'IDA. En juin 2018, BSCC et l'IDA ont conclu un accord, en vertu duquel BSCC a versé à l'IDA la somme de 251 millions de livres égyptiennes pour la valeur de la licence, plus la somme de 24,9 millions de livres égyptiennes à titre dacompte pour les intérêts, calculés sur la base du taux d'intérêt de la CBE. En outre, BSCC a déjà acquitté intégralement en 2018 et 2019 le montant restant des intérêts, soit 240,3 millions de livres égyptiennes, après avoir expressément convenu avec l'IDA que si les tribunaux égyptiens acceptent l'appel de BSCC concernant la valeur de la licence et/ou son action sur le calcul des intérêts dus, alors les montants concernés seront remboursés par l'IDA à BSCC. Selon les avocats de BSCC, il est très probable que la haute cour administrative valide le prix de 134,5 millions de livres égyptiennes pour la licence. De même, ils estiment que l'action de BSCC concernant le calcul des intérêts à payer sera très probablement acceptée par la cour.

30. Imprévus et engagements (suite)

BSCC a enregistré une augmentation des immobilisations incorporelles à 251 millions de livres égyptiennes, afin de comptabiliser la licence réclamée par l'IDA. En 2019, un montant de 166,6 millions de livres égyptiennes, représentant les intérêts demandés par l'IDA, a également été comptabilisé en dépense d'investissement. Le montant total comptabilisé en immobilisations incorporelles au titre de la licence pour la construction d'une deuxième ligne de production dans l'usine de la société s'élève à 417,6 millions de livres égyptiennes et le montant total des charges d'intérêts ayant été imputé au compte de résultat de 2018 s'élève à 98,7 millions de livres égyptiennes.

Passif d'impôt éventuel

En 2022, la filiale du Groupe au Kosovo, Sharrcem SH.P.K. (Sharrcem), a déposé devant le Tribunal administratif de Pristina un recours contre l'administration fiscale visant à obtenir l'annulation d'un acte en rapport avec ses déclarations fiscales de 2016 et 2017. La direction de Sharrcem et les juristes externes engagés ont estimé qu'il était très probable que l'affaire soit jugée en faveur de Sharrcem, auquel cas le montant réclamé de 0,456 millions d'euros sera remboursé à Sharrcem.

Les exercices visés dans la note 37 n'ont pas été contrôlés par les autorités fiscales et, par conséquent, les obligations fiscales de la Société et de ses filiales au titre de ces exercices n'ont pas encore été finalisées.

Actifs éventuels

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	2022	2021
Lettres de garantie bancaire sécurisant des créances commerciales (note 20)	25 418	22 350
Autres garanties sur des créances commerciales (note 20)	7 054	7 099
	32 472	29 449
Garanties sur d'autres créances	2 358	4 442
	34 830	33 891

Engagements

Engagements en capital

Les engagements en capital contractés à la date du bilan mais non comptabilisés dans les états financiers sont les suivants :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	2022	2021
Immobilisations corporelles	5 197	713

Engagements d'achat

Contrats de fourniture d'énergie (gaz, électricité, etc.)

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	2022	2021
	1 286	1 026

Outre les engagements d'achat susmentionnés, la filiale du Groupe aux États-Unis, Titan America LLC (TALLC), a conclu divers contrats d'achat de matières premières et de fournitures de production. Plus précisément, TALLC a conclu un accord pluriannuel pour l'achat de granulats de construction en Floride aux prix du marché en vigueur.

En outre, TALLC a conclu un contrat de type « take or pay » pour le gaz naturel avec un fournisseur local, qui l'engage à verser à ce distributeur 11,6 millions de dollars sur une période maximale de 6 ans à compter du 1er novembre 2020. Cet accord exige des paiements cumulatifs minimums égaux à 1 935 milliers de dollars par année contractuelle jusqu'à l'exécution complète du contrat. En novembre 2022, TALLC avait satisfait à l'exigence de paiement cumulatif minimum. Au 31 décembre 2022, TALLC avait versé 5 116 milliers d'euros (31 décembre 2021 : 2 141 milliers d'euros) cumulés en vertu du contrat.

Parallèlement à l'accord d'achat ferme de gaz naturel susmentionné, TALLC a également conclu des accords de fourniture de capacité avec un négociant en gaz naturel chaque année depuis 2020. Au 31 décembre 2022, il reste 3 040 000 MMBtus de capacité engagée jusqu'en octobre 2023. Le prix du contrat de capacité est basé sur les règlements des prix du gaz naturel du contrat Florida Gas Transmission Zone 3 pour le premier mois, plus une composante de base variable.

31. Transactions avec des parties liées

Le Groupe peut conclure diverses transactions avec des parties liées. En 2022 et 2021, le Groupe n'a pas enregistré de transactions importantes avec des parties liées.

	2022	2021
Administrateurs		
Membres exécutifs du Conseil d'administration	6	6
Membres non exécutifs du Conseil d'administration	10	9
Rémunération des dirigeants clé		
Avantages du personnel à court terme	6 822	5 864
Paiements fondés sur des actions	1 342	1 418
Avantages postérieurs à l'emploi	283	264
	8 447	7 546

En 2022, le Groupe a remplacé les informations relatives aux paiements fondés sur des actions en indiquant les dépenses encourues par le Groupe plutôt que l'avantage à recevoir par les principaux dirigeants. Les chiffres comparatifs ont été ajustés en conséquence.

32. Emprunts

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	2022	2021
Courants		
Emprunts bancaires	32 736	30 997
Emprunts bancaires dans une devise autre que l'euro	83 227	52 517
Intérêts à payer	6 533	5 728
	122 496	89 242
Non courants		
Emprunts bancaires	65 618	30 863
Emprunts bancaires dans une devise autre que l'euro	42 208	14 241
Obligations non garanties	596 995	596 357
	704 821	641 461
Total emprunts	827 317	730 703
<i>Échéance des emprunts non courants :</i>		
	2022	2021
Entre 1 et 2 ans	358 456	4 517
Entre 2 et 3 ans	62 825	357 455
Entre 3 et 4 ans	28 895	1 774
Entre 4 et 5 ans	254 645	27 967
Plus de 5 ans	-	249 748
	704 821	641 461

En juillet 2022, Titan Cement Company S.A. a émis un contrat d'achat d'obligations d'un montant principal de 120 millions d'euros maximum divisé en 120 obligations au porteur pour une période de trois ans. La banque grecque, qui agit en qualité d'agent payeur et d'agent des détenteurs d'obligations, détient 60 millions d'euros d'obligations et les 60 millions d'euros restants sont détenus par Titan Global Finance Plc.

Les taux d'intérêt effectifs pondérés moyens ayant une incidence sur le compte de résultat sont les suivants :

	2022	2021
Emprunts (€)	2,51%	2,59%
Emprunts (USD)	3,75%	2,88%
Emprunts (LEK)	3,39%	3,31%
Emprunts (EGP)	15,37%	10,75%
Emprunts (TRY)	22,77%	20,38%

32. Emprunts (suite)

Le Groupe dispose des facilités d'emprunt non utilisées suivantes :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2022	2021
Taux variable :		
- Échéant dans l'année à venir	120 551	167 314
- Échéant au-delà d'un an	209 443	188 876

33. Contrats de location

Groupe en tant que preneur

Le Groupe a conclu divers contrats de location pour des bureaux, des terminaux, des machines, des véhicules, du matériel informatique et d'autres équipements. Les contrats de location sont généralement conclus pour des périodes fixes de 1 à 30 ans, mais peuvent comporter des options de prolongation ou de résiliation. Les termes de ces contrats sont négociés au cas par cas et contiennent un large éventail de conditions et modalités différentes. Il existe des baux assortis d'augmentations fixes et d'autres pour lesquels l'augmentation est basée sur les variations d'indices de prix.

L'état consolidé de la situation financière inclut les soldes relatifs aux contrats de location suivants :

Soldes des actifs au titre des droits d'utilisation (note 11)

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2022	2021
Terrain	11 248	11 771
Bâtiments	25 079	19 420
Installations et équipements	630	17 268
Véhicules à moteur	32 717	6 356
Mobilier, agencement et équipement de bureau	1	3
	69 675	54 818

Solde de la dette locative

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2022	2021
Dettes d'obligation locative à long terme	58 777	46 004
Dettes d'obligation locative à court terme	16 870	16 378
	75 647	62 382

L'analyse des dettes locatives par échéance est présentée à la note 35.

Les montants suivants relatifs aux contrats de location sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2022	2021
Charge d'amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation (note 11)	15 271	13 964
Charges d'intérêts (incluses dans les charges financières)	2 847	2 528
Charges liées aux contrats de location à court terme	13 580	11 667
Charges liées à des contrats de location d'actifs de faible valeur qui ne sont pas présentés comme des contrats à court terme	506	285
Charges liées à des paiements variables au titre de la location non incluses dans les dettes locatives	1 156	887

Le total des flux de trésorerie sortants au titre des contrats de location s'élevait en 2022 à 34,125 millions d'euros (2021 : 31,676 millions d'euros).

Les dépenses relatives aux contrats de location à court terme et le total des sorties de trésorerie pour les contrats de location ont été ajustés en 2021 à des fins de comparaison. Les ajustements n'ont pas eu d'impact sur les états financiers consolidés primaires.

33. Contrats de location (suite)

Options de prolongation et de résiliation

Pour déterminer la durée du contrat de location, la direction considère tous les faits et circonstances qui créent une incitation économique à exercer des options de prolongation et ces dernières ne sont incluses dans la durée du contrat que s'il est raisonnablement certain que le bail sera prolongé. Les options de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain concernent principalement des actifs qui sont d'une importance stratégique pour les opérations du Groupe et qui ne sont pas facilement remplaçables, sans entraîner des coûts de déménagement importants et une perturbation de l'activité, tels que les terminaux, les sites dédiés aux mélanges prêts à l'emploi et les équipements lourds. La révision de l'évaluation de la certitude raisonnable n'a lieu que si un événement significatif ou un changement significatif des circonstances se produit, qui affecte cette évaluation, et qui est sous le contrôle du locataire.

Au 31 décembre 2022, des flux de trésorerie futurs potentiels non actualisés de 30 170 milliers d'euros (31 décembre 2021 : 34 333 milliers d'euros) n'étaient pas inclus dans les dettes locatives car il n'était pas raisonnablement certain que les contrats de location seraient prolongés. Ces paiements seraient effectués selon le calendrier suivant :

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Dans moins de 10 ans	7 833	4 884
De 10 à 20 ans	18 506	19 921
Dans plus de 20 ans	3 831	9 528
	30 170	34 333

Taux d'actualisation

Les paiements au titre de la location sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite du bail. Si ce taux ne peut être facilement déterminé, ce qui est généralement le cas pour les contrats de location du Groupe, alors le taux d'emprunt marginal du preneur, qui est le taux que le preneur individuel devrait payer pour emprunter les fonds nécessaires à l'obtention d'un actif de valeur similaire à l'actif de droit d'utilisation dans un environnement économique similaire avec des termes et conditions similaires, est utilisé. Afin de déterminer le taux d'emprunt marginal, le Groupe utilise généralement le financement de tiers reçu par chaque locataire et procède à des ajustements de manière à refléter les changements des conditions de financement depuis que le financement de tiers a été reçu. Il établit également des jugements spécifiques au bail, tels que la durée, le pays, la monnaie et la sécurité.

34. Variations des passifs résultant des activités de financement

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Emprunts à long terme	Emprunts à court terme	Dettes locatives	Règlements de produits dérivés* et intermédiaires	Total
Exercice clos le 31 décembre 2021					
Solde d'ouverture	628 172	205 656	57 015	-2 534	888 309
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	12 653	-152 177	-16 309	-19 441	-175 274
Acquisition de contrats de location	-	-	17 973	-	17 973
Variations de la juste valeur	-	-	-	22 379	22 379
Transfert parmi les passifs financiers	-322	322	-	-	-
Imputé dans les charges financières	1 758	35 841	-	-	37 599
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-1 370	-1 370
Écart de conversion sur les transactions désignées comme faisant partie de l'investissement net dans une opération étrangère	-4 557	-1 150	-	-	-5 707
Écarts de change	3 757	750	3 703	-23	8 187
Solde de clôture	641 461	89 242	62 382	-989	792 096
Exercice clos le 31 décembre 2022					
Solde d'ouverture	641 461	89 242	62 382	-989	792 096
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	68 356	-7 201	-16 036	11 322	56 441
Acquisition de contrats de location	-	-	27 432	-	27 432
Variations de la juste valeur	-	-	-	13 415	13 415
Imputé dans les charges financières	1 231	38 646	-	-	39 877
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-24 484	-24 484
Écart de conversion sur les transactions désignées comme faisant partie de l'investissement net dans une opération étrangère	8 913	-	-	-	8 913
Écarts de change	-15 140	1 809	1 869	360	-11 102
Solde de clôture	704 821	122 496	75 647	-376	902 588

* Produits dérivés des activités de financement

35. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

Facteurs de risques financiers

Le Groupe, du fait de la nature de son activité et de son implantation géographique, est exposé à des risques de marché, de crédit et de liquidité. La direction générale du Groupe supervise la gestion de ces risques.

La direction générale du Groupe est soutenue par les fonctions Finances et Trésorerie du Groupe, ainsi que par le comité des risques, qui formulent des avis sur les risques et le cadre approprié de gouvernance des risques pour le Groupe. Le comité des risques fournit l'assurance à la direction générale du Groupe que les activités liées aux risques financiers du Groupe sont régies par des politiques et procédures appropriées et que les risques financiers sont identifiés, mesurés et gérés conformément aux politiques et aux objectifs du Groupe en matière de risques. Toutes les activités sur les produits dérivés à des fins de gestion des risques sont réalisées par des équipes spécialisées et par la fonction Trésorerie, qui disposent des compétences, de l'expérience et de la supervision appropriées. La politique du Groupe interdit toute négociation de produits dérivés à des fins spéculatives. La détermination de la nature et l'étendue des principaux risques que le Groupe est prêt à assumer pour atteindre ses objectifs stratégiques relève de la responsabilité générale du Conseil d'administration.

Le Groupe compte les instruments financiers dérivés suivants dans les postes suivants de l'état de la situation financière :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Actifs non courants		
Swap de taux d'intérêt - couverture des flux de trésorerie	-	2 488
Swap de taux d'intérêt - dérivés de transaction	3 479	-
	3 479	2 488
Actifs courants		
Contrats de fret à terme - dérivés de transaction	-	1 715
Contrats à terme - dérivés de transaction	3 601	-
	3 601	1 715
Passifs non courants		
Swaps de devises - dérivés de transaction	12 103	6 185
	12 103	6 185
Passifs courants		
Contrats à terme sur le gaz naturel - couverture des flux de trésorerie	2 747	1 084
Swap d'énergie - dérivés de transaction	458	27
Swap de soutage - produits dérivés de transaction	1	-
Contrats de fret à terme - dérivés de transaction	1 481	-
Contrats à terme - dérivés de transaction	-	3 290
Swaps de devises - dérivés de transaction	4 957	4 341
	9 644	8 742

Lorsque tous les critères pertinents sont remplis, la comptabilité de couverture est appliquée pour supprimer la discordance comptable entre l'instrument de couverture et l'élément couvert. Toutefois, lorsque les dérivés ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture, ou que le Groupe choisit de ne pas désigner une relation de couverture entre un dérivé et un élément couvert, ils sont classés comme des dérivés de transaction à des fins comptables et sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

Le tableau suivant indique les montants bruts des instruments financiers dérivés susmentionnés par rapport à leur règlement intermédiaire, qui est reçu ou payé, tels qu'ils sont représentés dans les états de la situation financière au 31.12.2022 et au 31.12.2021, afin de résumer la situation nette totale du Groupe :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	Situation nette - Actif / (Passif)		
	Juste valeur des instruments financiers dérivés	Règlement intermédiaire des instruments financiers dérivés	Solde net
Solde au 31 décembre 2022			
Contrats à terme - échus en 2023	3 601	-2 822	779
Swap d'énergie - échus en 2023	-458	-	-458
Contrats à terme sur gaz naturel - échus en 2023	-2 747	1 670	-1 077
Contrats de fret à terme - échus en 2023	-1 481	2 548	1 067
Swap de soutage - échus en 2023	-1	1	-
Swaps de devises - échus en 2024	-17 060	19 375	2 315
Swaps de taux d'intérêt - échus en 2025	3 479	-3 450	29
	-14 667	17 322	2 655
Solde au 31 décembre 2021			
Contrats à terme - échus en 2022	-3 290	3 754	464
Swap d'énergie - échus en 2022	-27	-	-27
Contrats à terme sur gaz naturel - échus en 2022	-1 084	-	-1 084
Contrats de fret à terme - échus en 2022	1 715	794	2 509
Swaps de taux d'intérêt - échus en 2023	2 488	-1 070	1 418
Swaps de devises - échus en 2024	-10 526	10 716	190
	-10 724	14 194	3 470

35. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers (suite)

a) Risque de marché

Le risque de marché comprend trois principaux types de risques : le risque de change, le risque de prix, comme le risque lié aux matières premières, et le risque de taux d'intérêt.

Risque de change

Le Groupe opère au niveau international et est exposé au risque de change. Le risque de change résulte de transactions commerciales futures, des actifs et passifs comptabilisés, principalement des emprunts, libellés dans une devise qui n'est pas la devise fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe et des investissements internationaux.

Les risques de change sont gérés à l'aide de couvertures naturelles, de dérivés/swaps de change et de contrats de change à terme. Emprunts libellés dans la même monnaie que les actifs qui sont financés et qui créent une couverture naturelle pour les investissements dans les filiales étrangères exposées au risque de conversion.

Toutefois, une partie du financement des activités du Groupe aux États-Unis, en Albanie et dans d'autres pays où sont actives des filiales du Groupe est libellée dans des monnaies différentes (euros) de leurs monnaies fonctionnelles. Leur refinancement en monnaie locale, ainsi que les opérations de couverture de change font l'objet d'examen périodiques réguliers. Le tableau ci-dessous présente le financement des activités du Groupe en euros pour les filiales du Groupe dont les monnaies fonctionnelles sont :

	2022	2021
USD	272 800	302 800
LEK	46 725	49 923
TRY	12 322	5 190
MKD	4 500	-
EGP	27 921	-

L'exposition totale des emprunts aux États-Unis, d'un montant de 272,8 millions d'euros, est couverte par des produits dérivés considérés comme des dérivés de transaction.

Plus précisément, en août 2018, Titan America LLC (TALLC) a conclu des contrats de swaps de taux d'intérêt en devises qui arrivent à échéance en novembre 2024. Les dérivés couvrent les paiements d'intérêts et le risque de change induit par le prêt à taux fixe de 150 millions d'euros sur 7 ans consenti par TGF à TALLC en décembre 2017. En 2022, ces swaps de taux d'intérêt en devises ont entraîné une perte de 8,2 millions d'euros qui a été comptabilisée en « moins-value découlant des écarts de change » et une plus-value de 2,7 millions d'euros qui a été enregistrée dans les « produits financiers » du compte de résultat consolidé.

En outre, TALLC a conclu divers contrats à terme à court terme en 2022 dans le but de couvrir le risque de change découlant des passifs financiers en euros. TALLC a notamment procédé au refinancement des couvertures des contrats à terme EUR/USD de 122,8 millions d'euros de prêts (2021 : 152,8 millions d' avec des échéances en avril et juin 2023. Au cours de l'année 2022, ces contrats ont entraîné une perte totale de 11,4 millions d'euros qui a été comptabilisée au poste « moins-value découlant des écarts de change » du compte de résultat consolidé.

En 2022, les moins-values de change nettes globales comptabilisées dans le compte de résultat consolidé se sont élevées à 12,4 millions d'euros (2021 : 73 000 euros) et elles sont analysées plus en détail en plus-values de change nettes de 7,2 millions d'euros (2021 : plus-values de 25,4 millions d'euros) et en moins-values de juste valeur sur instruments dérivés de 19,6 millions d'euros (2021 : moins-values de 25,5 millions d'euros) (note 6).

Par ailleurs, le Groupe a comptabilisé des moins-values de change sur la conversion des opérations à l'étranger de 18,7 millions d'euros dans l'état consolidé du résultat global, principalement en raison de la dépréciation de l'euro par rapport au dollar américain (plus-value de 27,0 millions d'euros), au real brésilien (plus-value de 10,7 millions d'euros) et à la lek albanaise (plus-value de 4,6 millions d'euros), ainsi que de l'appréciation de l'euro par rapport à la livre égyptienne (moins-value de 81,1 millions d'euros) et à la livre turque (moins-value de 25,5 millions d'euros). En outre, une plus-value de 46,1 millions d'euros a été comptabilisée dans les (moins-)/plus-values de change sur la conversion des opérations à l'étranger dans les autres éléments du résultat global, en raison de l'indexation des capitaux propres des filiales turques due à l'application de la norme IAS 29 - Information financière dans les économies hyperinflationnistes (note 1).

La plus-value de change résultant de la conversion d'opérations étrangères au titre de l'exercice précédent se montait à 6,6 millions d'euros et étaient principalement dus à la dépréciation de l'euro par rapport au dollar américain (plus-value de 37,2 millions d'euros), à la livre égyptienne (plus-value de 10,1 millions d'euros) et à la couronne albanaise (plus-value de 1,7 million d'euros), ainsi qu'à l'appréciation de l'euro par rapport à la livre turque (moins-value de 43,6 millions d'euros).

35. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers (suite)

Analyse de la sensibilité aux variations des taux de change

Le tableau suivant montre la sensibilité du résultat avant impôts et des capitaux propres du Groupe à des variations raisonnables des taux de change variables du dollar américain, du dinar serbe, de la livre égyptienne, de la livre sterling, de la livre turque, du lek albanais et du real brésilien, toutes les autres variables étant constantes.

Le calcul de l'« Effet sur le résultat avant impôts » se fonde sur la moyenne des taux de change sur l'exercice et le calcul de l'« Effet sur les capitaux propres » se fonde sur les variations des taux de change à la fin de l'exercice.

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Taux de change	Augmentation/ diminution des taux de change par rapport à l'EUR	Effet sur le profit avant impôts	Effet sur les capitaux propres
Exercice clos le 31 décembre 2022	USD	5 %	4 176	30 097
		-5 %	-3 778	-27 230
	RSD	5 %	1 194	1 726
		-5 %	-1 080	-1 562
	EGP	5 %	-422	8 793
		-5 %	381	-7 956
	GBP	5 %	138	519
		-5 %	-125	-470
	TRY	5 %	48	5 472
		-5 %	-44	-4 950
	ALL	5 %	761	4 970
		-5 %	-689	-4 497
	BRL	5 %	34	6 937
		-5 %	-31	-6 276
Exercice clos le 31 décembre 2021	USD	5 %	3 694	25 400
		-5 %	-3 342	-22 981
	RSD	5 %	1 024	1 424
		-5 %	-926	-1 288
	EGP	5 %	-562	13 824
		-5 %	508	-12 507
	GBP	5 %	152	434
		-5 %	-137	-393
	TRY	5 %	-399	2 464
		-5 %	361	-2 230
	ALL	5 %	522	4 080
		-5 %	-472	-3 692
	BRL	5 %	139	6 078
		-5 %	-126	-5 499

Risque de prix

Le Groupe est exposé à la volatilité des prix de l'électricité, des coûts des combustibles, des taux de fret ou d'autres coûts de transport, et du coût des matières premières qui constituent les éléments les plus importants de la base de coûts du Groupe. En 2021, le Groupe a conclu les contrats dérivés suivants afin de couvrir son exposition aux variations de prix du gaz naturel, du charbon, d'électricité et du fret.

1) En 2021 et 2022, Titan America LLC (TALLC) a conclu une série de transactions de swap de gaz naturel afin de fixer une partie de la composante mensuelle NYMEX de ses coûts de gaz naturel en 2022. Le montant notionnel total du contrat de swap était de 2 790 000 MMBtus et sa date d'expiration était le 28 novembre 2022. TALLC a établi une relation de couverture des flux de trésorerie entre les achats mensuels de gaz naturel prévus et hautement probables au cours de l'année 2022 et les contrats de swap. En 2022, TALLC a reclassé le montant de 5,8 millions d'euros (2021 : 1,7 million d'euros) associé aux règlements mensuels de la réserve de couverture des flux de trésorerie en coût des ventes, tout en ne comptabilisant aucune inefficacité dans le compte de résultat.

2) En outre, en 2022, TALLC a conclu une série de transactions de swap de gaz naturel afin de fixer une partie de la composante mensuelle NYMEX de ses coûts de gaz naturel en 2023. Le montant notionnel total des contrats de swap était de 2 940 000 MMBtus et sa date d'expiration était le 28 novembre 2023. TALLC a établi une relation de couverture des flux de trésorerie entre les achats mensuels de gaz naturel prévus et hautement probables au cours de l'année 2023 et les contrats de swap. En raison de la coïncidence des termes économiques, aucune inefficacité n'est prévue dans cette relation de couverture et aucune n'a été comptabilisée dans le compte de résultat consolidé en 2022. En outre, aucun montant lié à cette relation n'a été reclassé dans le compte de résultat en 2022. Le 31 décembre 2022, TALLC, et par conséquent le Groupe, a comptabilisé une moins-value de juste valeur de 2,1 millions d'euros dans les capitaux propres en tant que « réserve de couverture provenant des couvertures de flux de trésorerie ».

3) En 2022, TALLC a conclu une série de transactions de swap de soutage (mazout marin 0,5% FOB Barge Rotterdam) afin de fixer une partie de ses coûts de mazout marin en 2023. Le montant notionnel total des swaps est de 2 400 MMBtus, la date d'expiration est le 30 septembre 2023 et l'instrument dérivé est comptabilisé dans le trading. Au 31 décembre 2022, la moins-value comptabilisée de 1 000 euros a été enregistrée dans le poste « coût des ventes » du compte de résultat consolidé.

35. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers (suite)

4) En outre, Zlatna Panega Cement AD a conclu un accord de swap d'énergie en décembre 2021 afin de figer une partie du coût du charbon API2. Le dérivé, qui était classé en tant que trading, a expiré en novembre 2022 et, au cours de l'année, une plus-value s'élevant à 1,1 million d'euros (2021 : moins-value de 0,03 million d'euros) a été enregistrée dans le poste « coût des ventes » du compte de résultat consolidé.

5) Par ailleurs, Antea Cement SH.A, Sharrcem SH. P.K. et Cementarnica Usje AD Skopje ont conclu des accords de swap d'électricité en décembre 2022 afin de figer une partie du coût de l'électricité (Hungarian Baseload Power / Argus) pour le deuxième trimestre 2023. Les dérivés étaient classés en tant que trading et, à fin décembre, enregistraient une moins-value totale de 0,5 million d'euros, elle aussi comptabilisée au poste « coût des ventes » du compte de résultat consolidé.

6) Enfin, Arresa Marine Co a conclu divers contrats de fret à terme au cours de l'année 2022, avec diverses dates d'échéance en 2022 et 2023, afin de couvrir partiellement les fluctuations des coûts du fret. Les contrats de fret à terme ont été classés comme des dérivés de trading et leur moins-value totale en 2022, soit 2,5 millions d'euros (2021 : plus-value de 3,2 millions d'euros), a été comptabilisée dans le poste « coût des ventes » du compte de résultat consolidé.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'exposition du Groupe au risque de variations des taux d'intérêt du marché concerne principalement les obligations liées à la dette à long terme du Groupe avec des taux d'intérêt variables.

Le Groupe gère son risque de taux d'intérêt en ayant un portefeuille équilibré de prêts et d'emprunts à taux fixe et variable. S'agissant des emprunts nets du Groupe, le rapport entre taux fixes et taux variables est déterminé en fonction des conditions du marché, de la stratégie du Groupe et de ses besoins de financement. Des dérivés de taux d'intérêt peuvent occasionnellement être utilisés pour atténuer le risque concerné et équilibrer la répartition taux fixes/taux variables des emprunts du Groupe.

Au 31 décembre 2022, le ratio taux d'intérêt fixes / taux d'intérêt variables du Groupe, en tenant compte de l'encours des swaps croisés de taux d'intérêt et de devises et des swaps de taux d'intérêt, s'élevait à 87%/13% (31 décembre 2021 : 88%/12%).

Les tendances des taux d'intérêt et la durée des besoins de financement du Groupe font l'objet d'un suivi prospectif. Par conséquent, les décisions concernant la durée des emprunts et la répartition entre taux fixe et taux variable sont prises au cas par cas.

En juin 2021, Titan Global Finance (TGF) a conclu un contrat de swap de taux d'intérêt (IRS) différé afin de couvrir partiellement le risque d'augmentation du taux de swap moyen futur lié à une future émission de dette hautement probable. À la création du contrat, TGF a établi une relation de couverture de flux de trésorerie entre l'IRS et l'émission future hautement probable de dette à l'aide de documents formels. Le swap de taux d'intérêt à 5 ans à départ différé, fixe contre variable, basé sur l'EURIBOR, d'un montant notionnel de 250 millions d'euros et d'une échéance allant jusqu'à octobre 2023, est désigné comme l'instrument de couverture pour une couverture à 100% des paiements d'intérêts futurs découlant de l'émission de dette prévue hautement probable en 2023. En raison de la coïncidence des modalités économiques, aucune inefficacité n'est prévue dans la relation de couverture susmentionnée. Les seules sources potentielles d'inefficacité qui pourraient en résulter sont dues à des modifications du risque de crédit des contreparties ou, dans le cas où la transaction prévue couverte ne se produit pas (ou n'est plus censée se produire) dans les montants, la durée ou à la date prévus. Actuellement, de telles modifications ne sont pas prévues.

En 2022, TGF a résilié le swap de taux à départ différé et a réussi à verrouiller une plus-value totale de 29 millions d'euros qui sera recyclée dans les comptes de résultat sur cinq années, compensant les paiements d'intérêts réels de la future dette à taux fixe de 250 millions d'euros. La plus-value qui a été comptabilisée dans l'état consolidé des autres éléments du résultat global de l'exercice en cours pour le dérivé susmentionné était de 26,5 millions d'euros (2021 : 2,5 millions d'euros).

En mai 2022, au vu de l'inflation élevée et de l'augmentation des taux d'intérêt sur le marché américain, Titan America LLC (TALLC) a conclu un swap de taux d'intérêt fixe contre taux d'intérêt variable pour couvrir le risque d'augmentation des taux d'intérêt variables de sa dette à court terme en dollars et pour se protéger contre les fluctuations futures des charges financières. Le swap de taux fixe contre flottant d'un montant notionnel de 100 millions de dollars américains couvre le taux SOFR calculé quotidiennement sur une base trimestrielle, pour une période de 3 ans. Au 31 décembre 2022, les swaps de taux à la juste valeur ont donné lieu à une plus-value de 3,5 millions d'euros qui a été comptabilisée en « produits financiers » dans le compte de résultat consolidé.

L'impact de la volatilité des taux d'intérêt est limité au niveau du compte de résultat et des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation du Groupe, comme le montre le tableau d'analyse de la sensibilité ci-dessous :

Analyse de la sensibilité des emprunts du Groupe aux variations des taux d'intérêt

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Variation du taux d'intérêt (+/-)	Effet sur le bénéfice avant impôts (-/+)
	EUR	911
	USD	-
Exercice clos le 31 décembre 2022	EGP	50
	ALL	203
	TRY	10
	BGN	9
	EUR	283
	USD	337
Exercice clos le 31 décembre 2021	EGP	-
	ALL	248
	TRY	54

Remarque : Le tableau ci-dessus exclut l'impact positif des intérêts perçus sur les dépôts.

35. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers (suite)

b) Risque de liquidité

Outre ses flux de trésorerie d'exploitation, le Groupe conserve suffisamment de liquidités et autres actifs liquides, mais aussi d'importantes lignes de crédit engagées auprès de plusieurs banques internationales pour assurer le respect de ses obligations financières. L'équipe Trésorerie du Groupe contrôle le financement de ce dernier ainsi que la gestion des actifs liquides.

Le tableau ci-dessous résume le profil d'échéance des dettes financières et locatives aux 31 décembre 2022 et 2021, sur la base des paiements sur contrat non actualisés.

	Exercice clos le 31 décembre 2022					
	< 1 mois	1 à 6 mois	6 à 12 mois	1 à 5 ans	>5 ans	Total
Emprunts	7 181	46 279	85 411	758 355	-	897 226
Dettes locatives (note 33)	1 291	6 674	7 841	42 179	25 626	83 611
Instruments financiers dérivés	-	-	4 687	17 060	-	21 747
Dettes résultant du règlement intermédiaire de produits dérivés	-	2 822	-	3 450	-	6 272
Autres passifs non courants	-	-	-	1 960	-	1 960
Dettes fournisseurs et autres créiteurs	208 287	-	4 541	-	-	365 931
	216 759	208 878	102 480	823 004	25 626	1 376 747
	Exercice clos le 31 décembre 2021					
Emprunts	10 130	54 373	40 988	443 470	256 875	805 836
Dettes locatives (note 33)	1 245	7 687	6 754	34 069	22 078	71 833
Instruments financiers dérivés	1 398	1 893	5 451	6 185	-	14 927
Dettes résultant du règlement intermédiaire de produits dérivés	-	-	-	1 070	-	1 070
Autres passifs non courants	-	-	-	5 138	-	5 138
Dettes fournisseurs et autres créiteurs	177 289	91 258	16 729	-	-	285 276
	190 062	155 211	69 922	489 932	278 953	1 184 080

c) Gestion des fonds propres

L'objectif principal de la gestion des capitaux du Groupe consiste à assurer le maintien de ratios de fonds propres sains, en vue de soutenir les opérations du Groupe et de maximiser la valeur pour les actionnaires.

Le Groupe gère sa structure de capital avec prudence en ce qui concerne le ratio de levier financier, comme en atteste le rapport entre le passif total et le total des fonds propres, mais aussi le rapport entre la dette nette et le résultat avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (EBITDA). La politique de Titan consiste à maintenir des ratios de levier financier compatibles avec un profil « investment grade ».

Le Groupe inclut dans la dette nette les prêts et emprunts porteurs d'intérêts ainsi que les dettes locatives, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

	2022	2021
Emprunts à long terme (note 32)	704 821	641 461
Dettes locatives à long terme (note 33)	58 777	46 004
Emprunts à court terme (note 32)	122 496	89 242
Dettes locatives à court terme (note 33)	16 870	16 378
Dettes	902 964	793 085
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie (note 21)	105 703	79 882
Dettes nettes	797 261	713 203
Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (EBITDA)	331 202	275 209
Total passif	1 570 025	1 341 755
Total capitaux propres	1 424 274	1 336 886

36. Instruments financiers et évaluation de la juste valeur

Une comparaison par catégorie des valeurs comptables et des justes valeurs des instruments financiers du Groupe est présentée ci-dessous.

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Valeur comptable		Juste valeur	
	2022	2021	2022	2021
Actifs financiers				
Au coût amorti				
Autres actifs financiers non courants	10 321	9 249	10 321	9 249
Créances commerciales	173 960	128 447	173 960	128 447
Trésorerie et équivalents de trésorerie	105 703	79 882	105 703	79 882
Autres actifs financiers courants	63 706	52 860	63 706	52 860
Juste valeur par les autres éléments du résultat global				
Instruments financiers dérivés - non courants	-	2 488	-	2 488
Juste valeur par le biais du compte de résultat				
Instruments financiers dérivés - non courants	3 479	-	3 479	-
Créances résultant du règlement intermédiaire de produits dérivés - non courantes	12 103	6 185	12 103	6 185
Autres actifs financiers non courants	1 610	230	1 610	230
Instruments financiers dérivés - courants	3 601	1 715	3 601	1 715
Créances résultant du règlement intermédiaire de produits dérivés - courantes	11 491	9 079	11 491	9 079
Autres actifs financiers courants	30	30	30	30
Passifs financiers				
Au coût amorti				
Emprunts à long terme	704 821	641 461	675 527	659 678
Autres passifs financiers non courants	30	17	30	17
Emprunts à court terme	122 496	89 242	122 496	89 242
Autres passifs financiers courants	361 577	281 727	361 577	281 727
Juste valeur par les autres éléments du résultat global				
Instruments financiers dérivés - courants	2 747	1 084	2 747	1 084
Juste valeur par le biais du compte de résultat				
Instruments financiers dérivés - non courants	12 103	6 185	12 103	6 185
Dettes résultant du règlement intermédiaire de produits dérivés - non courantes	3 450	1 070	3 450	1 070
Instruments financiers dérivés - courants	6 897	7 658	6 897	7 658
Dettes résultant du règlement intermédiaire de produits dérivés - courantes	2 822	-	2 822	-

Selon les évaluations de la direction, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances commerciales, les dettes fournisseurs, les découverts bancaires et autres passifs courants se rapprochent de leur valeur comptable, en raison principalement des échéances à court terme de ces instruments.

Hierarchie de la juste valeur

Le Groupe utilise la hiérarchie suivante pour déterminer et publier la juste valeur des actifs et des passifs, obtenue selon la méthode d'évaluation :

Niveau 1 : à partir des prix cotés (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs similaires.

Niveau 2 : fondé sur des techniques d'évaluation selon lesquelles tous les éléments ayant un effet significatif sur la juste valeur sont observables, directement ou indirectement, et comprend les prix cotés d'actifs ou de passifs identiques ou similaires sur des marchés qui ne sont pas si activement négociés.

Niveau 3 : fondé sur des techniques d'évaluation selon lesquelles tous les éléments ayant un effet significatif sur la juste valeur ne sont pas des données de marché observables.

36. Instruments financiers et évaluation de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente la hiérarchie de l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs du Groupe.

	Juste valeur		Hiérarchie de la juste valeur
	2022	2021	
<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>			
Actif			
Immeubles de placement	11 240	10 980	Niveau 3
Autre actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	1 640	260	Niveau 3
Instruments financiers dérivés	7 080	4 203	Niveau 2
Créances résultant du règlement intermédiaire de produits dérivés	23 594	15 264	Niveau 2
Passif			
Emprunts à long terme	567 796	614 391	Niveau 2
Emprunts à long terme	107 731	45 287	Niveau 3
Emprunts à court terme	122 496	89 242	Niveau 3
Instruments financiers dérivés	21 747	14 927	Niveau 2
Dettes résultant du règlement intermédiaire de produits dérivés	6 272	1 070	Niveau 2

Il n'y a eu aucun transfert entre les évaluations à la juste valeur de niveau 1 et 2 au cours de la période et aucun transfert vers ou depuis les évaluations à la juste valeur de niveau 3 en 2022.

La juste valeur des immeubles de placement de niveau 3 est estimée par le Groupe, qui fait appel à des évaluateurs externes, indépendants et certifiés. L'évaluation à la juste valeur des immeubles de placement a principalement été effectuée selon la méthode comparative, ou à partir des valeurs de marché en vigueur d'immeubles similaires. Les principaux facteurs dont il a été tenu compte sont la localisation de l'immeuble, la superficie, l'urbanisme local, les réseaux routiers limitrophes, l'infrastructure régionale, l'état d'entretien et la qualité marchande du bien, les normes techniques de construction dans le cas des bâtiments et l'impact des enjeux environnementaux, le cas échéant.

La juste valeur des actifs et passifs financiers est le montant auquel l'instrument pourrait être échangé dans le cadre d'une transaction courante entre des parties consentantes, autre qu'une liquidation ou une vente forcée. Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer les justes valeurs :

Pour les emprunts à long et à court terme de niveau 2, l'évaluation de la juste valeur se fonde sur des paramètres tels que les taux d'intérêt, les facteurs de risque spécifiques au pays ou les cotations de prix à la date de clôture. En particulier, les prix du marché ou les cotations des courtiers sont utilisés pour les instruments spécifiques ou pour des instruments similaires.

Pour la majorité des emprunts du niveau 3, les justes valeurs ne sont pas sensiblement différentes des valeurs comptables, puisque les intérêts à payer sur ces emprunts sont proches des taux du marché en vigueur ou puisque les emprunts sont à court terme. Les justes valeurs des emprunts non courants du niveau 3 sont basées sur des flux de trésorerie actualisés en utilisant un taux d'emprunt qui prévaut dans les conditions actuelles du marché.

Les instruments financiers dérivés de niveau 2 comprennent les contrats de change à terme, les swaps croisés de taux d'intérêt et de devises, les swaps de taux d'intérêt, les contrats à terme sur le gaz naturel, les contrats de fret à terme et les swaps d'électricité, de mazout marin et d'énergie. Le Groupe recourt à diverses méthodes et formule des hypothèses fondées sur les conditions du marché prévalant à chaque date de reporting. Les contrats susmentionnés ont été évalués à leur juste valeur en utilisant : a) les taux de change à terme qui sont cotés sur le marché actif, b) les taux d'intérêt à terme extraits des courbes de rendement observables, c) les prix des contrats à terme standardisés sur le gaz naturel américain Henry Hub qui sont cotés sur le marché actif, d) les prix de fret à terme Baltic Supramax 10TC 58kt qui sont cotés sur le marché actif et e) les prix des contrats à terme standardisés sur le charbon API2 cif ARA (Argus /McCloskey) qui sont cotés sur le marché actif f) Hungarian Baseload Power (Argus European Electricity) prix des futures cotés sur le marché actif et g) mazout marin 0,5% fob Barge Rotterdam (Platts) prix des futures cotés sur le marché actif.

Les autres financiers de niveau 3 à la juste valeur par le biais du compte de résultat se rapportent principalement aux investissements dans des fonds immobiliers étrangers et dans des sociétés de technologie de décarbonisation et d'électrification qui transforment l'électricité renouvelable en chaleur, dans lesquels le Groupe détient un pourcentage non significatif. Leur évaluation est effectuée sur la base de leurs états financiers, qui présentent les actifs à leur juste valeur.

37. Exercices non contrôlés par les autorités fiscales

(1) Titan Cement Company S.A	2017-2022	Stari Silo Company DOO	2008-2022
(1) Albacem S.A.	2017-2022	Cementara Kosjeric AD	2017-2022
(1) Interbeton Construction Materials S.A.	2017-2022	TCK Montenegro DOO	2007-2022
(1) Intertitan Trading International S.A.	2017-2022	Double W & Co OOD	2018-2022
(1) Vahou Quarries S.A.	2017-2022	Granitoid AD	2007-2022
(1) Gournon Quarries S.A.	2017-2022	Gravel & Sand PIT AD	2005-2022
(1) Quarries of Tagaradon Community S.A.	2017-2022	Zlatna Panega Beton EOOD	2008-2016
(1) Aitolika Quarries S.A.	2017-2022	Zlatna Panega Cement AD	2010-2022
(1) Sigma Beton S.A.	2017-2022	Titan Investment EAD	2017-2019
(1) Titan Atlantic Cement Industrial and Commercial S.A.	2017-2022	Cement Plus LTD	2014-2022
(1) Titan Cement International Trading S.A.	2017-2022	Rudmak DOOEL	2006-2022
Titan Cement International S.A.	2019-2022	Esha Material LLC	2016-2022
Aemos Cement Ltd	2012-2018	Esha Material DOOEL	2016-2022
Alvacim Ltd	2015-2022	ID Kompani DOOEL	2015-2022
Iapetos Ltd	2014-2022	Opalit DOOEL	2019-2022
Themis Holdings Ltd	2019-2022	Usje Cementarnica AD	2020-2022
Feronia Holding Ltd	2019-2022	Titan Cement Netherlands BV	2010-2022
Vesa DOOL	2006-2022	Alba Cemento Italia, SHPK	2017-2022
Trojan Cem EOOD	2010-2022	Antea Cement SHA	2020-2022
(2) Titan Global Finance PLC	2021-2022	Sharr Beteiligungs GmbH	2014-2022
Salentijn Properties1 B.V.	2007-2022	Kosovo Construction Materials L.L.C.	2010-2022
Titan Cement Cyprus Limited	2017-2022	Sharrcem SH.P.K.	2017-2022
KOCEM Limited	2019-2022	Alexandria Development Co.Ltd	2019-2022
Fintitan SRL	2015-2022	Alexandria Portland Cement Co. S.A.E	2019-2022
Cementi Crotone S.R.L.	2015-2022	Beni Suef Cement Co.S.A.E.	2019-2022
Cementi ANTEA SRL	2017-2022	East Cement Trade Ltd	2019-2022
Colombus Properties B.V.	2010-2022	Titan Beton & Aggregate Egypt LLC	2015-2022
Brazcem Participacoes S.A.	2016-2022	Titan Eastmed Investments Ltd	2019-2022
Adocim Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S.	2022	Green Alternative Energy Assets EAD	2012-2022
Adocim Marmara Cimento Beton Sanayi ve Ticaret	2022	GAEA Zelena Alternative Enerjia DOOEL	2013-2022
Aeas Netherlands B.V.	2010-2020	GAEA Enerjia Alternative e Gjelber Sh.p.k.	2017-2022
Titan Cement U.K. Ltd	2015-2022	GAEA -Green Alternative Energy Assets	2016-2022
(3) Titan America LLC	2019-2022	(4) Arresa Marine Co	-
Separation Technologies Canada Ltd	2018-2022	Tithys Holdings Limited	2020-2022
MILLCO-PCM DOOEL	2016-2022	Rea Cement Investments Limited	2021-2022

(1) Pour les exercices 2017-2021, des réviseurs agréés ont réalisé un audit fiscal des sociétés susmentionnées et délivré des attestations fiscales sans réserve, conformément aux termes de l'article 65A, par. 1 de la loi 4174/2013.

(2) Conformément à la législation fiscale britannique, le HMRC ne peut répondre à une demande de renseignements que pour les années 2021-2022, qui restent ouvertes aux questions sans nécessiter d'évaluation de découverte.

(3) Les sociétés opérant aux États-Unis sont intégrées au sous-groupe Titan America LLC (note 16).

(4) Statut fiscal particulier.

38. Événements postérieurs à la période de référence

Début 2023, le Groupe a pris une participation dans « Aegean Perlites », une société qui exploite des carrières de perlite et de pouzzolane sur l'île grecque de Yali, s'assurant ainsi de pouvoir accéder directement à une matière première clé qui lui permettra d'élargir son offre de produits cimentiers à faible teneur en carbone et de sécuriser ses besoins d'approvisionnement en pouzzolane à long terme.

États financiers séparés et résumés de la société mère

Compte de résultat

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Exercice clos le 31 décembre	
	2022	2021
Ventes et prestations	4 925	3 568
Coût des ventes et des prestations	-10 946	-10 121
Bénéfice (Perte) d'exploitation	-6 021	-6 553
Produits et charges financières	592 613	356 887
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	586 592	350 335
Impôts sur le résultat	-1	-1
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	586 591	350 334

Il s'agit d'une version abrégée des états financiers de la société mère. Une version complète des comptes (y compris le rapport des commissaires aux comptes), qui sera remplie avec la BNB / NBB, est disponible sur le site Internet de la Société www.titan-cement.com et peut être obtenue gratuitement.

Bilan après répartition

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	December 31, 2022	December 31, 2021
Actif		
Actifs immobilisés		
Frais d'établissement	3 130	4 402
Immobilisations incorporelles	35	47
Immobilisations corporelles	120	171
Immobilisations corporelles financières		
Participations	2 265 786	1 679 788
Autres immobilisations financières	24	23
Immobilisations financières totales	2 265 810	1 679 811
Actifs immobilisés totaux	2 269 095	1 684 431
Actifs circulants		
Stock	20 061	20 061
Créances à un an au plus	16 307	1 456
Placements de trésorerie	9 282	5 465
Valeurs disponibles	42	139
Comptes de régularisation	236	145
Actifs circulants totaux	45 928	27 266
Actif total	2 315 023	1 711 697
Passif		
Capitaux propres		
Capital	959 348	1 159 348
Primes d'émission	15 321	15 321
Réserves	191 590	162 261
Bénéfice (Perte) reporté(e)	757 414	246 683
Capitaux propres total	1 923 673	1 583 613
Provisions et impôts différés	572	578
Montant payables		
Dettes à plus d'un an		
Dette financière	76 485	-
Autre montant payable	263 493	63 401
Total des dettes à plus d'un an	339 978	63 401
Dettes à un an au plus		
Dette financière	-	21 717
Dettes commerciales	2 489	2 408
Dettes fiscales, salariales et sociales	981	927
Autres montant payable	47 221	38 956
Total des dettes à un an au plus	50 691	64 008
Comptes de régularisation	109	97
Montant total payable	390 778	127 506
Passif total	2 315 023	1 711 697

Il s'agit d'une version abrégée des états financiers de la société mère. Une version complète des comptes (y compris le rapport des commissaires aux comptes), qui sera remplie avec la BNB / NBB, est disponible sur le site Internet de la Société www.titan-cement.com et peut être obtenue gratuitement.

Déclarations des personnes responsables

Le Conseil d'administration déclare qu'à sa connaissance :

- a. Les états financiers établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entités incluses dans la consolidation ;
- b. Le rapport de gestion comprend un examen fidèle de l'évolution et des résultats des activités et de la situation financière de l'émetteur et des entités incluses dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ces entités sont confrontées.

Pour le Conseil d'administration

30 mars 2023

Président du Conseil d'administration

Dimitrios Papalexopoulos

Directeur général et Directeur financier du Groupe

Michael Colakides



RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE TITAN CEMENT INTERNATIONAL SA SUR LES COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Titan Cement International SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 12 mai 2022, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés du Groupe durant 4 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultat consolidé et l'état consolidé du résultat global, le tableau de l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie consolidés de l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces comptes consolidés font état d'un total de l'état de la situation financière consolidé qui s'élève à '000 EUR 2,994,299 et un bénéfice après impôts attribuable aux actionnaires de la société mère de '000 EUR 109,655.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.



Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Point clé de l'audit

Le point clé de l'audit est le point qui, selon notre jugement professionnel, a été le plus important lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ce point a été traité dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ce point.

Dépréciation des immobilisations corporelles, du goodwill, des immobilisations incorporelles et des investissements dans des entreprises associées et co-entreprises

Description du point clé de l'audit

Titan Cement International Group présente au bilan des valeurs significatives d'immobilisations corporelles, de goodwill, d'immobilisations incorporelles et d'investissements dans des entreprises associées et co-entreprises s'élevant respectivement à EUR 1.664 millions, EUR 280 millions, EUR 84 millions, et EUR 100 millions au 31 décembre 2022, comme détaillées dans les Notes 11, 13, 14 et 15.

Conformément à la norme internationale d'information financière ('IAS 36'), telle qu'approuvée par l'UE, le Groupe est tenu de soumettre les montants relatifs au goodwill et aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée au test de dépréciation au moins une fois par an. La norme comptable internationale IAS 36 exige également que les actifs amortissables soient soumis à un test de dépréciation dès lors que des événements ou circonstances indiqueraient que la valeur comptable ne serait plus recouvrable. La norme comptable internationale ('IAS 28') stipule que les investissements dans des co-entreprises sont soumis à un même test lorsque des indicateurs de dépréciation sont présents. La valeur recouvrable de la coentreprise est déterminée en conformité avec IAS 36.

Les immobilisations corporelles, le goodwill, les immobilisations incorporelles et les investissements dans des entreprises associées et co-entreprises sont alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGTs). La direction détermine la valeur recouvrable de chaque UGT comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût des ventes et la valeur d'utilité. Le calcul de la valeur recouvrable de chaque UGT nécessite que la direction fasse preuve de jugement.

Nous considérons ce point comme ayant été le plus important vu la complexité du processus d'évaluation et les jugements importants concernant les hypothèses sur les résultats futurs de l'entreprise et les taux d'actualisation appliqués aux prévisions de flux de trésorerie futurs. Les hypothèses les plus importantes concernent le taux d'actualisation, l'évolution du volume des ventes et des prix de vente, les taux de croissance perpétuels et les marges opérationnelles. Nous nous sommes concentrés sur les UGT relatives à l'Égypte, la Turquie et le Brésil car elles sont plus sensibles aux changements d'hypothèses clés.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

PwC Bedrijfsrevisoren BV - PwC Reviseurs d'Entreprises SRL - Financial Assurance Services
Maatschappelijke zetel/Siège social: Culliganlaan 5, B-1831 Diegem
T: +32 (0)2 710 4211, F: +32 (0)2 710 4299, www.pwc.com
BTW/TVA BE 0429.501.944 / RPR Brussel - RPM Bruxelles / ING BE43 3101 3811 9501 - BIC BBRUBEBB / BELFIUS BE92 0689 0408 8123 - BIC GKCC BEBB



Nous avons évalué le processus global de test de dépréciation de la direction, y compris le processus par lequel les modèles de valeur d'utilisation sont examinés et approuvés.

Nous avons évalué la pertinence de l'utilisation de la période de prévision pour le calcul de la valeur d'utilité des UGTs.

Nous avons évalué la fiabilité des estimations de la direction en comparant les performances réelles aux prévisions antérieures.

Nous avons testé les principales hypothèses du Groupe concernant les taux de croissance, les volumes de vente, les prix de vente et les marges brutes dans les prévisions de flux de trésorerie futurs en les comparant aux tendances sectorielles locales et aux hypothèses faites au cours des années précédentes et les avons comparées aux budgets financiers approuvés.

Nous avons évalué et vérifié de manière critique les hypothèses relatives aux taux de croissance à long terme en les comparant aux prévisions sectorielles et aux taux de croissance historiques.

Nous avons comparé la marge d'exploitation, le fonds de roulement et le pourcentage de CAPEX avec les chiffres réels passés.

Nous avons comparé le coût moyen pondéré du capital («WACC») au coût du capital et de la dette du Groupe et de sociétés comparables, et avons également considéré des facteurs territoriaux spécifiques.

Nous avons testé la méthode de calcul utilisée et sa précision.

Nous avons évalué l'impact de scénarios alternatifs quant aux taux d'actualisation, taux de croissance, prix de vente et marges brutes sur la valeur recouvrable de chaque UGT.

Nous avons été épaulés par nos experts internes du département de valorisation dans ces procédures.

Sur la base des procédures effectuées, nous avons constaté qu'il restait suffisamment de marge entre la valeur comptable et la valeur recouvrable pour toutes les UGTs. Nous avons considéré que les hypothèses clés retenues par la direction sont raisonnables et les informations fournies dans les états financiers adéquates.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son



exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

PwC Bedrijfsrevisoren BV - PwC Reviseurs d'Entreprises SRL - Financial Assurance Services
 Maatschappelijke zetel/Siège social: Culliganlaan 5, B-1831 Diegem
 T: +32 (0)2 710 4211, F: +32 (0)2 710 4299, www.pwc.com
 BTW/TVA BE 0429.501.944 / RPR Brussel - RPM Bruxelles / ING BE43 3101 3811 9501 - BIC BBRUBEBB /
 BELFIUS BE92 0689 0408 8123 - BIC GKCC BEBB



Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice, et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non-financière requise par l'article 3:32, §2 du Code des sociétés et des associations a été reprise dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés qui fait partie de la section "Rapport de gestion; Revue de la performance ESG" du rapport annuel intégré sur les comptes consolidés du rapport annuel. Pour l'établissement de cette information non-financière, la Société s'est basée sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies pour 2030, les lignes directrices du pacte mondial des Nations Unies en matière de communication sur les progrès, et la charte ainsi que les lignes directrices de la Global Cement and Concrete Association (GCCA). Conformément à l'article 3:80, §1, 5° du Code des sociétés et des associations, nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non-financière est établie conformément aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies pour 2030, les Lignes directrices du pacte mondial des Nations Unies en matière de communication sur les progrès, et la charte ainsi que les lignes directrices de la Global Cement and Concrete Association (GCCA).

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

Format électronique unique européen (ESEF)

Nous avons également procédé, conformément au projet de norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement délégué »).

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, des états financiers consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après états financiers consolidés numériques) inclus dans le rapport financier annuel.



Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des états financiers consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format et le balisage d'informations dans la version officielle des états financiers consolidés numériques repris dans le rapport financier annuel de Titan Cement International SA au 31 décembre 2023 sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué.

Autres mentions

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 5 avril 2023

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par

Didier Delanoye
Réviseur d'Entreprises

Déclaration d'assurance indépendante au Conseil d'administration de Titan Cement International S.A.

Titan Cement International S.A. (le « Groupe TITAN ») a fait appel à ERM Certification and Verification Services Limited (« ERM CVS ») en vue d'apporter une assurance concernant les informations indiquées ci-dessous et présentées dans le Rapport Annuel Intégré 2022 de TITAN au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (le « Rapport »).

Synthèse de la mission

Assurance
Champ
d'application

1. Déterminer si les informations suivantes sont présentées fidèlement dans le Rapport, dans tous les aspects matériels et selon les critères de rapport :
 - « Enjeux matériels pour TITAN et ses parties prenantes » à la section « Comprendre TITAN », pages 20 à 21
 - « Progresser vers nos objectifs ESG » à la section « Comprendre TITAN », pages 28 à 29
 - Les informations et les données de performances 2022 communiquées à la rubrique « Rapport de gestion ; Aperçu de la performance ESG » aux pages 86 à 108
 - Les données du Groupe pour les paramètres non financiers relatifs à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022 sont indiquées dans la colonne assurance de la rubrique « Rapport de gestion ; États des performances ESG », dans les tableaux 2.1 à 2.4, pages 115 à 137.
2. Déterminer si les données 2022 concernées et les communications contenues dans le Rapport sont conformes aux exigences suivantes de la GCCA :
 - Charte de développement durable (octobre 2019)
 - Lignes directrices cadres en matière de développement durable (février 2022)
 - Lignes directrices en matière de développement durable pour le co-traitement des combustibles et des matières premières dans la fabrication du ciment (octobre 2019)
 - Lignes directrices en matière de développement durable pour la réhabilitation des carrières et la gestion de la biodiversité (mai 2020)
 - Lignes directrices en matière de développement durable pour le suivi et la déclaration des :
 - Informations relatives à la sécurité dans la fabrication du ciment et du béton (février 2020), dont l'application est étendue au béton et autres activités connexes
 - Émissions de CO₂ provenant de la fabrication du ciment (octobre 2019)
 - Émissions provenant de la fabrication du ciment (octobre 2019)
 - L'eau dans la fabrication du ciment (octobre 2019)

Notre mission d'assurance ne comprend pas les informations relatives aux périodes antérieures ni aucune autre information incluse dans le Rapport.

Critères de
rapport

- Exigence de la GCCA pour le périmètre défini ci-dessus
- Guide WBCSD/CSI sur la comptabilité et le rapport des GES du Scope 3 pour le secteur du ciment (octobre 2016)
- Glossaire du développement durable et Lignes directrices en matière de performance ESG, publiés par TITAN

Norme
d'assurance et
degré
d'assurance

Nous avons effectué une mission d'assurance raisonnable, conformément à la norme internationale en matière de missions d'assurance ISAE 3000 (révisée) « Missions d'assurance autres que les audits et analyses d'informations financières historiques » (« Assurance Engagements other than Audits and Reviews of Historical Financial Information ») émise par l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASAB). Cette norme nous impose de respecter des exigences éthiques et en matière de compétence et de qualité, et de planifier et d'exécuter la mission d'engagement de manière à parvenir à un degré d'assurance raisonnable.

Responsabilités respectives

Le Conseil d'administration du Groupe TITAN est chargé de préparer le Rapport et de recueillir et de présenter les communications couvertes par la portée de notre mission. Il est également responsable de la conception, de la mise en œuvre et du maintien de contrôles internes efficaces sur les informations et données.

ERM CVS a pour responsabilité d'émettre un avis, sur la base des activités d'assurance entreprises et de son jugement professionnel, sur la question de savoir si les informations relevant de la portée de notre mission ont été préparées dans le respect des critères de rapport indiqués. ERM CVS rejette toute responsabilité pour toute décision qu'une personne ou entité pourrait prendre sur la base de la présente déclaration d'assurance.

Notre avis

Nous avons vérifié une sélection d'informations contenues dans le rapport, comme indiqué sous « Portée de l'assurance » ci-dessus. Selon nous :

1. Les informations et données de performances 2022 contenues dans le Rapport, telles que décrites sous « Portée de l'assurance (1) » ci-dessus, sont présentées fidèlement, sous tous les aspects matériels, conformément aux critères de rapport; et
2. Les données 2022 concernées et les communications contenues dans le Rapport sont conformes aux exigences suivantes de la GCCA :
 - Charte de développement durable (octobre 2019)
 - Lignes directrices cadres en matière de développement durable (février 2022)
 - Lignes directrices en matière de développement durable pour le co-traitement des combustibles et des matières premières dans la fabrication du ciment (octobre 2019)
 - Lignes directrices en matière de développement durable pour la réhabilitation des carrières et la gestion de la biodiversité (mai 2020)
 - Lignes directrices en matière de développement durable pour le suivi et la déclaration des :
 - Informations relatives à la sécurité dans la fabrication du ciment et du béton (février 2020), dont l'application est étendue au béton et autres activités connexes
 - Émissions de CO₂ provenant de la fabrication du ciment (octobre 2019)
 - Émissions provenant de la fabrication du ciment (octobre 2019)
 - L'eau dans la fabrication du ciment (octobre 2019)

Nos activités d'assurance raisonnable

Nous avons planifié et accompli notre travail de manière à obtenir des éléments probants suffisants et adéquats à l'appui de notre avis, et de manière à réduire les risques d'une erreur matérielle ou d'une omission dans les informations faisant l'objet de l'assurance à un niveau faible mais non nul. Nos procédures d'assurance ont compris notamment, mais sans s'y limiter, les activités suivantes :

- Un examen de rapports externes parus dans la presse afin d'identifier les questions de développement durable pertinentes pour le Groupe TITAN au cours de la période concernée par le rapport;
- Un examen de l'adéquation des critères de rapport et des processus de rapport internes liés, y compris les facteurs de conversion, les estimations et les hypothèses utilisés;
- Une réunion virtuelle avec le siège du Groupe TITAN à Athènes, en Grèce, afin de comprendre toute modification (prévue) de la stratégie de développement durable du Groupe TITAN, le Rapport et les systèmes et processus de rapport correspondants, les contrôles internes et les responsabilités en 2022;
- Des visites virtuelles dans les cimenteries du Groupe TITAN à Beni Suef (Égypte) et Pennsuco (États-Unis) afin de vérifier les données sources servant de fondements aux données de 2022 pour les informations relevant de la portée de notre assurance et afin d'examiner la gestion environnementale et de la sécurité sur ces sites, les procédures d'achats, le respect des droits du travail et des droits de l'homme et les interactions avec les parties prenantes / communautés locales. Ces deux cimenteries ont contribué à hauteur de 25,3% à la production de produits cimentiers du Groupe et de 26,5% aux émissions nettes de CO₂ pour l'exercice sous revue;
- Une évaluation des rapports et conclusions des organismes de vérification tiers accrédités concernant la vérification des émissions de GES Scope 1 tombant dans le champ d'application du système communautaire d'échange de quotas d'émissions (SCEQE). Ces derniers ont permis de couvrir 27,9% supplémentaires des émissions de CO₂ nettes du Groupe TITAN;
- Un examen analytique et des tests de fond (sur base d'échantillons) des données pour 2022 soumises par tous les sites repris dans les données consolidées du groupe pour les communications

sélectionnées, ainsi que le suivi et la clôture de nos demandes d'éclaircissements;

- Des procédures de fond concernant la consolidation des données de 2022 pour les communications sélectionnées;
- Une réunion en personne au siège social du Groupe TITAN à Athènes, en Grèce, afin :
 - D'examiner les activités dans toute l'entreprise en 2022 en matière d'interactions avec les parties prenantes et en lien avec les questions matérielles identifiées du Groupe TITAN;
 - De tester l'efficacité des contrôles internes du point de vue de l'exactitude et du caractère exhaustif des données consolidées de l'entreprise pour 2022 pour les indicateurs relevant de la portée de notre mission;
 - De recueillir des éléments probants supplémentaires au travers d'une série d'entretiens avec des représentants de la direction (y compris le Responsable du développement durable, les départements ESG, Environnement, Sécurité, Ressources humains, Finance, Achat, Juridique et Audit interne), et de tester des éléments probants supplémentaires dans les systèmes de gestion et de rapport sous-jacents tels que le système « Global HR Management » et des documents, parmi lesquels les comptes-rendus des réunions des organes de gouvernance; et
- Un examen de la présentation des informations pertinentes pour la portée de nos travaux dans le Rapport afin de garantir la cohérence avec nos conclusions.

Les limites de notre mission

Nous n'exprimons aucun avis concernant toute autre information contenue dans le Rapport ni sur le site Internet du Groupe TITAN pour la période de rapport actuelle, ni sur les valeurs de référence (baseline) utilisées pour présenter la performance par rapport aux objectifs. Nous n'apportons aucune assurance quant aux informations prospectives, telles que les ambitions, les projets, attentes ou le caractère réalisable des objectifs.

La fiabilité des données 2022 faisant l'objet de l'assurance est soumise à des incertitudes intrinsèques au vu des méthodes disponibles pour déterminer, calculer ou estimer les informations sous-jacentes, et il est donc important d'interpréter notre avis d'assurance dans ce contexte.

Notre Déclaration d'assurance indépendante n'apporte aucune assurance quant au maintien et à l'intégrité du site Internet du Groupe TITAN, y compris les contrôles utilisés pour y parvenir ou, en particulier, quant à la question de savoir si des modifications ont éventuellement été apportées aux informations depuis leur publication initiale.

Éthique, indépendance, compétence et contrôle de la qualité

ERM CVS est membre du Groupe ERM, et tous ses employés sont tenus au respect du Code mondial de déontologie et de conduite des affaires d'ERM. ERM CVS est accrédité par le United Kingdom Accreditation Service (UKAS), et notre système opérationnel est conçu pour respecter la norme ISO 17021:2011.

Nous avons mis en place des politiques et procédures en matière de qualité, d'indépendance et de compétence. Conformément aux meilleures pratiques reconnues pour l'assurance non financière, cette mission a été accomplie par une équipe de professionnels spécialisés dans l'assurance, les questions d'environnement, de santé et de sécurité (EHS) et le développement durable. Le travail effectué par ERM CVS pour ses clients concerne exclusivement les activités d'assurance indépendante et la formation d'auditeurs. Nos processus de gestion en place sont conçus et mis en œuvre dans le but de faire en sorte que le travail que nous entreprenons avec nos clients soit exempt de partis-pris ou de conflits d'intérêts organisationnels et personnels.

ERM CVS et les membres de son personnel ayant accompli cette mission d'assurance ne fournissent aucun service de conseil en la matière à Titan Cement International S.A.



Gareth Manning
Partner, Corporate Assurance
31 mars 2023



ERM Certification and Verification Services Limited, London

www.ermcvs.com | E-mail : post@ermcvs.com

Glossaire

Financier

CapEx: Acquisitions/additions d'immobilisations corporelles, de droits d'utilisation d'actifs, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles. Cet indicateur permet à la direction de contrôler les dépenses d'investissement.

EBITDA : Résultat d'exploitation avant les pertes liées à une réduction de valeur du goodwill plus les amortissements et les dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles et l'amortissement des subventions publiques. Il fournit une mesure de la rentabilité opérationnelle pouvant être comparée entre les différents segments qui publient leurs résultats.

Dettes nettes : Somme des emprunts et dettes locatives à long terme et des emprunts et dettes locatives à court terme (ensemble, la dette brute), moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Elle permet à la direction de contrôler l'endettement.

Bénéfice net après impôt : Bénéfice après impôt attribuable aux actionnaires de la société mère. Il fournit une mesure de la rentabilité totale qui peut être comparée dans le temps.

Flux de trésorerie d'exploitation disponible : Trésorerie générée par l'exploitation, moins les paiements réalisés au titre des dépenses d'investissement. Elle mesure la capacité du Groupe à transformer les bénéfices en trésorerie grâce à la gestion des flux de trésorerie d'exploitation et des dépenses d'investissement.

Résultat d'exploitation avant les pertes liées à une réduction de valeur du goodwill : Résultat avant impôts, quote-part dans les résultats des entreprises associées et co-entreprises, charges financières nettes et pertes liées à une réduction de valeur du goodwill. Il fournit une mesure de la rentabilité opérationnelle qui peut être comparée dans le temps.

Bénéfice d'exploitation : Résultat avant impôts, quote-part dans les résultats des entreprises associées et co-entreprises et charges financières nettes. Il fournit une mesure de la rentabilité opérationnelle qui peut être comparée dans le temps.

ESG

Aqueduct : L'Atlas Aqueduct des risques liés à l'eau établis par le World Resource Institute (WRI) est une base de données mondiale en ligne, accessible au public, d'indicateurs de risques liés à l'eau au niveau local mais aussi une norme mondiale de mesure et de notification du risque géographique lié à l'eau. Le World Resources Institute est un organisme de recherche mondial, indépendant, non partisan et à but non lucratif qui a pour mission d'amener la société humaine à protéger l'environnement de notre planète et sa capacité à répondre aux besoins et aux aspirations des générations actuelles et futures. Lien : <https://www.wri.org/aqueduct>

CDP : Le CDP est une organisation à but non lucratif visant à étudier l'impact des principales entreprises mondiales sur l'environnement. Elle met à la disposition des entreprises, des villes, des États et des régions une plateforme leur permettant de communiquer des informations au sujet de leur impact sur le climat, la déforestation et la sécurité de l'eau. L'économie mondiale considère le CDP comme l'étalon-or de l'information environnementale. Il détient l'ensemble de données le plus riche et le plus complet au monde sur la façon dont les entreprises, les villes, les États et les régions mesurent, comprennent et gèrent leurs impacts environnementaux. Le CDP a pour objectif de généraliser la publication des informations environnementales, en fournissant les informations et les analyses détaillées nécessaires pour mener à bien les actions urgentes requises pour un monde sans risques climatiques, sans déforestation et sans risques liés à l'eau. Lien : <https://www.cdp.net/en>

IBAT : Développé par un partenariat de leaders mondiaux de la protection des espèces, dont BirdLife International, Conservation International et l'UICN, l'outil d'évaluation intégrée de la biodiversité (Integrated Biodiversity Assessment Tool) permet aux principaux décideurs d'accéder à des informations essentielles sur les sites prioritaires pour la biodiversité, afin de fournir des informations pour les processus décisionnels et de traiter les impacts potentiels. Lien : <https://www.ibat-alliance.org/>

IIRC : L'International Integrated Reporting Council est une coalition mondiale de régulateurs, d'investisseurs, d'entreprises, d'organismes de normalisation, de la profession comptable, d'universités et d'ONG. Cette coalition encourage la communication sur la création de valeur comme niveau supérieur dans l'évolution du reporting des entreprises. Lien : <https://www.integratedreporting.org/>

SASB : Le Sustainability Accounting Standards Board est un organisme indépendant qui est responsable de la procédure, des résultats et de la ratification de ses normes, dont l'application (qui est la mission du SASB) est d'aider les entreprises du monde entier à identifier, à gérer et à rendre compte des sujets liés au développement durable qui importent le plus à leurs investisseurs. Lien : <https://www.sasb.org/>

SBTi : Le SBTi est un partenariat entre le CDP, le Pacte mondial des Nations unies, le World Resources Institute (WRI) et le World Wide Fund for Nature (WWF). L'objectif du SBTi consiste à mobiliser les entreprises pour qu'elles prennent l'initiative d'actions climatiques urgentes et à les guider dans la définition d'objectifs scientifiques susceptibles de limiter le réchauffement de la planète sous 1,5 °C, de parvenir à un monde sans émissions nettes d'ici à 2050 au plus tard et d'empêcher les pires effets du changement climatique. Lien : <https://sciencebasedtargets.org/>

ODD : Les Objectifs de développement durable sont un ensemble de 17 objectifs mondiaux conçus comme un « guide pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous ». Les ODD, fixés en 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies et devant être réalisés d'ici à 2030, font partie de la résolution 70/1 des Nations unies, Agenda 2030. Lien : <https://unric.org/en/united-nations-sustainable-development-goals/>

CNUCED : La Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement est un organe des Nations unies chargé de traiter les problématiques de développement économique et durable, avec une attention particulière pour le commerce, les finances, les investissements et la technologie, notamment pour aider les pays en développement à participer de façon équitable à l'économie mondiale. Lien : <https://unctad.org/publication/guidance-core-indicators-sustainability-and-sdg-impact-reporting>

PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES : Le Pacte mondial des Nations unies (United Nations Global Compact) est une initiative volontaire basée sur l'engagement des dirigeants d'entreprises à mettre en œuvre les principes universels de développement durable (les « Dix Principes ») et à prendre des mesures pour soutenir les objectifs des Nations unies. Les « Dix Principes » sont tirés de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et de la Convention des Nations unies contre la corruption. Lien : <https://unglobalcompact.org/>

WRI : Le World Resources Institute est un organisme de recherche mondial, indépendant, non partisan et à but non lucratif qui a pour mission d'amener la société humaine à vivre de manière à protéger l'environnement de la Terre et sa capacité à répondre aux besoins et aux aspirations des générations actuelles et futures. Lien : <https://www.wri.org/>

